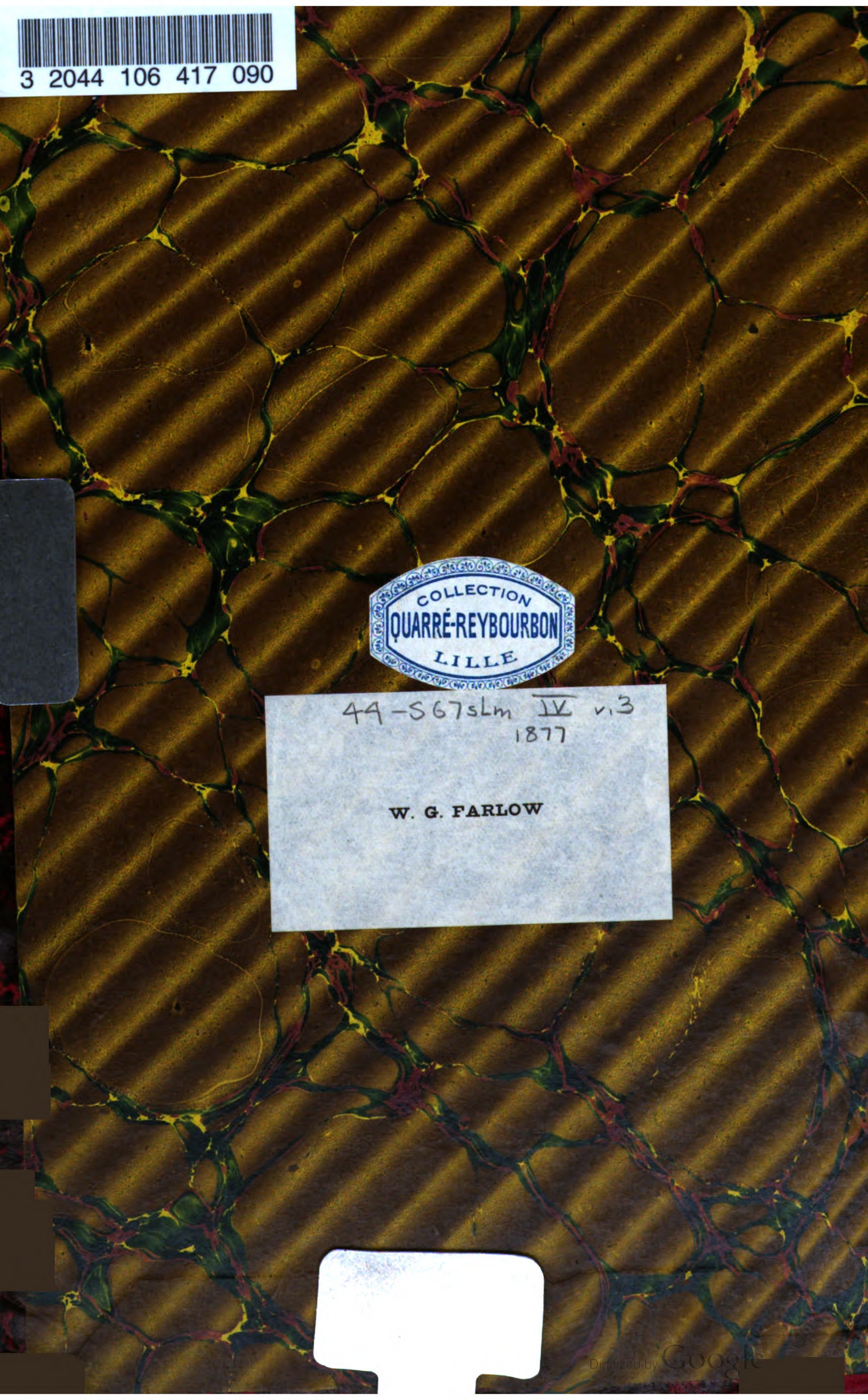
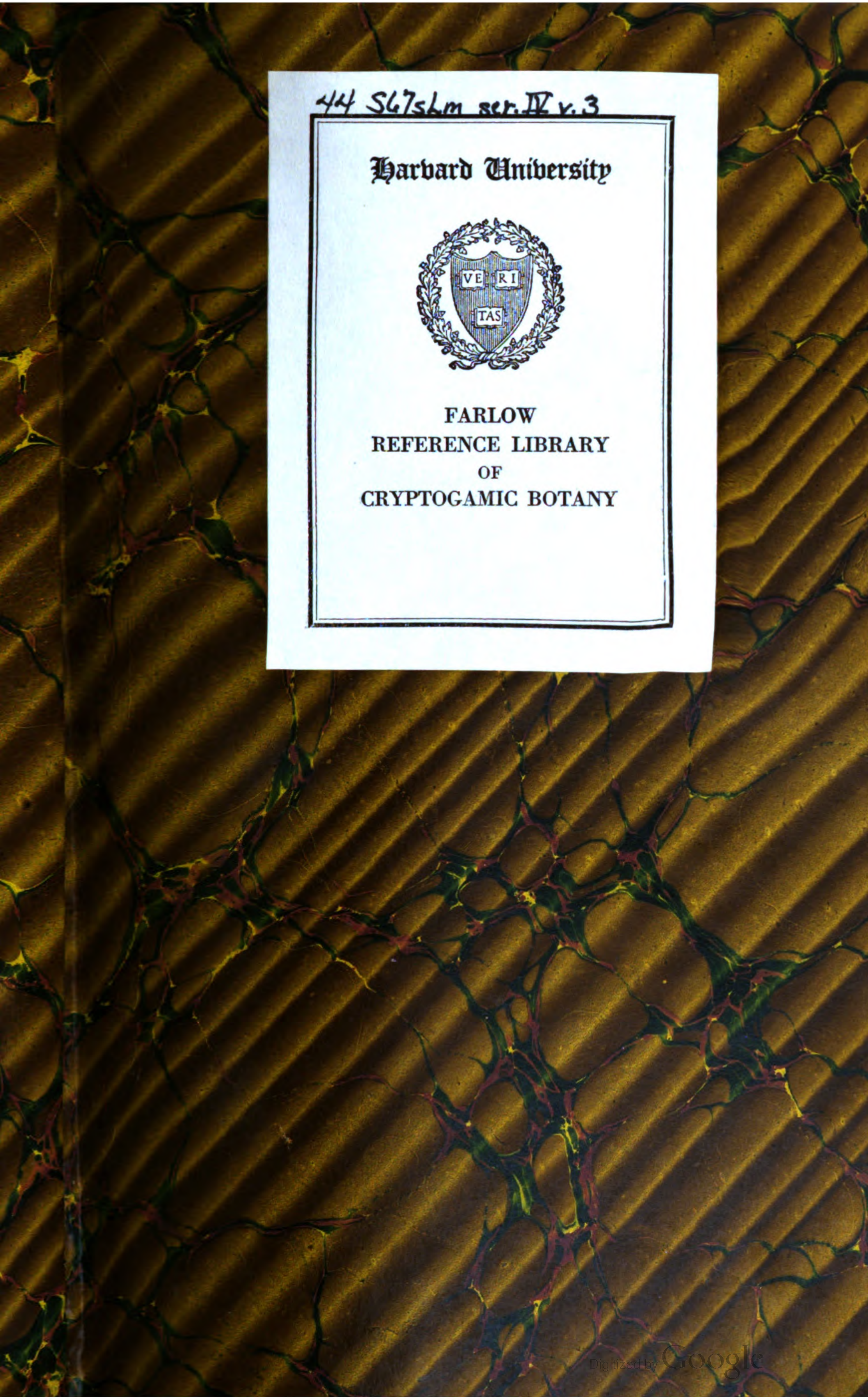


Mémoires

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille


3 2044 106 417 090
COLLECTION
QUARRÉ-REYBOURBON
LILLE
44-S67sLm IV v.3
1877
W. G. FARLOW
Digitized by Google


44 S67sLm ser.IV v.3
Harvard University
VE RI TAS
FARLOW
REFERENCE LIBRARY
OF
CRYPTOGAMIC BOTANY
Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS

DE LILLE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

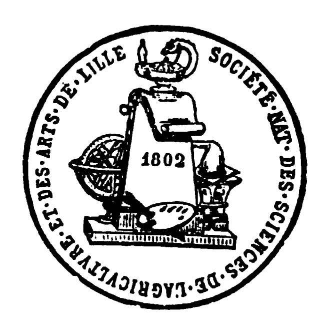
DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS

DE LILLE

ET

PUBLICATIONS FAITES PAR SES SOINS.

4e Série. — Tome III.



PARIS,
DIDRON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
23, rue Saint-Dominique.

LILLE,
L. QUARRÉ, LIBRAIRE,
64, Grand'Place.

1877.

RECHERCHES CHIMIQUES

SUR LES

PRODUCTIONS DES PAYS TROPICAUX

(SUITE)

Par M. B. CORENWINDER.

LA BANANE.

I.

Le bananier appartient à la famille naturelle des musacées. C'est une plante remarquable par son port élevé et ses feuilles gigantesques, qui atteignent souvent trois mètres de longueur sur soixante-cinq centimètres de largeur. Les botanistes comptent plus de cent espèces de bananiers, parmi lesquelles on peut citer comme espèces principales :

1°	Le	*musa paradisiaca*	ou bananier	du paradis ;
2°	id.	*sapientium*	id.	des sages ;
3°	id.	*sinensis*	id.	de la Chine ;
4°	id.	*coccinea*	id.	écarlate :
5°	id.	*rosea*	id.	à spathes roses ;
6°	id.	*textilis*	id.	*abaca*.

2

Généralement cet arbre, ou plutôt cette gigantesque plante herbacée, donne des fruits qui croissent en grandes grappes appelées régimes. Ces fruits ont beaucoup d'importance dans les régions tropicales, au point de vue alimentaire. On cultive particulièrement à Amboine et dans les îles Philippines, le *musa textilis (abaca)*, avec les fibres duquel on peut fabriquer des cordages, des toiles grossières et même des tissus délicats.

Si l'on considère que ce végétal est répandu dans une zone immense, s'étendant depuis le 38° de latitude nord jusqu'au 35° de latitude sud, on voit que son étude présente un grand intérêt. C'est pourquoi je me décide à publier les essais chimiques que j'ai effectués sur les fruits qu'il produit. Ces essais ont été faits en France ; ils auraient sans doute plus de valeur si j'avais pu opérer sur les lieux de production ; mais tout incomplets qu'ils soient, ils me paraissent encore dignes d'attention, d'autant plus que l'histoire chimique de la banane est fort peu avancée.

D'après M. Boussingault, « la culture de la banane est aussi importante entre les tropiques que celle des graminées et des tubercules farineux dans la zone tempérée. La facilité de cette culture, le peu d'étendue qu'elle occupe, la sécurité, l'abondance, la permanence des récoltes, la diversité d'aliments fournis par la banane suivant ses degrés de maturité, font de cette plante un objet d'admiration pour le voyageur européen. Sous un climat où l'homme sent à peine le besoin de se vêtir et de s'abriter, on le voit recueillir, presque sans aucun travail, une nourriture aussi abondante qu'elle est saine et variée. C'est le bananier qui a permis ce proverbe si consolant que l'on entend répéter sous la zone équatoriale : « Personne ne meurt de besoin en Amérique. » Dans la plus pauvre cabane, on accueille et l'on nourrit celui qui a faim. [1] »

(1) *Économie rurale*, tome 1er, p. 484.

Ce précieux végétal se cultive partout dans les pays tropicaux peu élevés au-dessus du niveau de l'Océan. M. Boussingault nous a appris que sa culture la plus avantageuse, celle dont les récoltes sont les plus abondantes, est située dans les contrées basses, où la température moyenne est de 24 à 27°. On peut juger du bas prix de la banane dans ces régions favorables par un fait que rapporte ce savant : sur les bords de la grande rivière de Magdelena, il en a acheté cent kilogrammes pour un franc.

De ce qui précède, il faut conclure que la culture du bananier est peu pénible et d'un grand rapport. D'après M. Paul Madinier [1], « une fois la bananerie créée, il n'y a plus, pour ainsi dire, qu'à récolter; car l'ameublissement qu'on donne au sol, deux ou trois fois par année, est bien peu de chose en comparaison des travaux que nécessitent les cultures européennes. Comme les plantes se renouvellent successivement à des degrés divers de développement, il s'ensuit qu'une bananerie offre à la fois des régimes chargés de fruits qui mûrissent, des régimes en fleurs et de jeunes pousses se préparant pour l'avenir, de telle sorte que l'on peut faire plusieurs récoltes dans une même année. Dans les meilleures situations, on compte trois régimes par chaque touffe de bananier, quelquefois quatre; en général, on obtient cinq régimes en deux ans. On profite de la cueillette des fruits pour donner quelques soins à la plantation ; on ne coupe pas seulement les tiges mères, on éclaircit les rejetons trop nombreux; on sarcle et on bine le sol environnant chaque touffe de plantes. »

Généralement, la banane destinée à l'alimentation est utilisée à l'état vert; elle possède en ce cas une chair blanche, presque insipide, dans laquelle domine l'amidon. Après l'avoir dépouillée de sa cosse, on la cuit sous la

(1) *Encyclopédie du cultivateur*, de MM. Moll et Gayot, article Bananier.

cendre jusqu'à ce que la partie externe soit légèrement rôtie, et on la mange comme si c'était du pain; d'autres fois, si l'on veut en faire des provisions, on la sèche au four, et pour la consommer ensuite on la fait bouillir dans l'eau.

Tout le monde sait que lorsqu'elle est encore verte, la banane renferme de l'amidon et du tannin; mais à mesure qu'elle approche de sa maturité, le tannin disparaît et l'amidon se transforme en sucre. Ainsi qu'on le verra plus loin, la banane entièrement mûre ne contient, pour ainsi dire, plus d'amidon. Lorsqu'on la laisse arriver à cet état, on la consomme crue ou légèrement rôtie.

II.

La science a beaucoup à profiter, à mon avis, de la comparaison qui reste à faire entre la constitution des plantes qui vivent dans les régions chaudes et celles qui sont propres aux climats tempérés. Leurs principes immédiats sont-ils les mêmes? Les substances azotées y résident-elles dans des proportions différentes? Quelles modifications y subissent les matières minérales? Ont-elles la même composition de part et d'autre? Eprouvent-elles les mêmes migrations? Toutes ces questions sont du plus haut intérêt pour la philosophie naturelle. Si je ne puis espérer de les résoudre, je me félicite au moins de les avoir posées.

Toutefois, il ne faut pas méconnaître les importants travaux qui ont été publiés sur les productions tropicales par un savant illustre, qui doit être considéré comme un des principaux fondateurs de la science agricole. Dans son intéressant traité d'économie rurale, M. Boussingault

nous a transmis de précieux renseignements sur l'agriculture des pays chauds, qu'il a étudiée dans ces pays eux-mêmes. C'est la lecture de ce livre et un souvenir fugitif des splendeurs de la nature tropicale que j'ai entrevue trop rapidement dans ma jeunesse, qui m'ont inspiré de l'attrait pour des études dont la poursuite est peut-être une chimère pour un observateur habitant un climat plutôt froid que tempéré.

En effet, il est assez difficile de se procurer des produits des pays chauds dans un état de conservation assez parfait, pour que les observations auxquelles elles donnent lieu, soient semblables à celles qu'on obtiendrait en opérant sur les lieux de production mêmes. Il est à désirer que de pareilles études soient poursuivies par des savants mieux placés que je le suis, pour les rendre complètes. On peut espérer que l'élan qui a été imprimé en Europe aux études agricoles, se propagera dans les régions intertropicales, à l'avantage de la science et de l'industrie.

Cependant, depuis l'établissement de communications rapides entre l'Amérique et l'Europe, on peut recevoir en France, certains fruits exotiques, assez bien conservés, pour en faire un examen chimique, qui n'est pas dénué d'exactitude. Ainsi, au mois de juillet 1875, il m'est parvenu à Lille un superbe régime de bananes qui avait été rapporté du Brésil, par un des paquebots qui naviguent entre cet empire et la ville de Bordeaux. Ces bananes ayant fait la traversée pendant l'été avaient parfaitement mûri en route; elles m'arrivèrent en très-bon état et j'en réservai une grande partie pour en faire une étude chimique.

Ce régime entier pesait . . . 8^{kil}.400

Il contenait 107 bananes qui avaient en moyenne 12 à 13 centimètres de longueur sur 3 à 4 centimètres de largeur.

En moyenne, une banane entière pesait . . .	68gr. 80
Le fruit intérieur seul	45 . 40
Une cosse	23 . 40

Le fruit complet est donc composé ainsi :

Cosse	34
Fruit intérieur.	66
	100

Ces bananes avaient la cosse extérieure d'un vert jaunâtre, indiquant une parfaite maturité. Leurs extrémités présentaient à peine quelques taches noirâtres. Elles possédaient cette odeur fraîche et suave qui les caractérise et qui rappelle, peut-être, l'éther amylique. Le fruit proprement dit, dépouillé de sa cosse, était doué d'une saveur délicieuse et il n'avait subi aucune altération.

Sucres. — Je recherchai d'abord à l'aide du saccharimètre et de la liqueur cupro-potassique, quelle était la nature des sucres contenus dans ces bananes et j'y trouvai un mélange en proportions variables de sucre de canne et de sucre interverti, celui-ci déviant à gauche le plan de polarisation de la lumière.

Le sucre de canne diminue rapidement dans le fruit après sa maturité complète. Au contraire, le sucre interverti augmente en proportion inverse. Peu à peu le sucre total disparaît jusqu'au moment où le fruit se gâte complètement, alors celui-ci devient acide et il est envahi par de petits vers blancs, qui se développent avec une rapidité inouïe.

Dans le tableau suivant, j'ai représenté les résultats de dix analyses, que j'ai faites des sucres contenus dans le fruit intérieur de la banane, depuis le 10 août 1875, époque où ces fruits étaient encore sains, avaient la

chair ferme et un goût exquis, jusqu'au 28 août suivant, alors qu'ils commençaient à entrer en putréfaction.

BANANES DU BRÉSIL,

Leur richesse en sucre cristallisable et incristallisable selon leur degré de maturité.

ÉTATS DES FRUITS.	SUCRE cristallisable dans le fruit intérieur ($C^{12}H^{11}O^{11}$).	SUCRE incristallisable dans le fruit intérieur ($C^{12}H^{12}O^{12}$).	SUCRE TOTAL.
1 Fruit mûr, sain, chair encore ferme	15.90	5.90	21.80
2 Id. id. id.	15.72	6.34	22.06
3 Id. id. id.	15.10	6.43	21.53
4 Id. id. id.	14.28	6 69	20.97
5 Fruit plus mûr, chair molle......	12.25	8.95	21.20
6 Fruit très-mûr, id.	10.16	8.92	19.08
7 Id. id.	9.26	9.75	19.01
8 Id chair blette	4.51	11.70	16.21
9 Id. id.	3.13	12.90	16.03
10 Id. chair très-blette...	2.84	11.84	14.68

La première analyse a été faite le 10 août 1875.
La dernière — le 28 août 1875.

On voit par l'examen de ce tableau que ces bananes renfermaient au moment de leur arrivée chez moi 1590 °/₀ de sucre de canne et 5.90 °/₀ de sucre déjà interverti, soit près de 22 pour cent de sucre total.

En dix-huit jours l'altération était à peu près complète, et il ne s'y trouvait plus que 2.84 pour cent de sucre de canne et le sucre total était réduit à 14.68 pour cent.

Ces analyses ont été effectuées à l'aide d'une liqueur cupro-potassique vérifiée avec du sucre pur. On dosait d'abord le sucre interverti préexistant, puis on interver-

tissait le sucre de canne à chaud avec un acide et on faisait une nouvelle détermination. En déduisant de celle-ci le premier résultat obtenu on connaissait par différence le sucre de canne (1).

Quelques déterminations ont eu lieu à l'aide du saccharimètre avant et après inversion; on a constaté que le sucre produit par l'altération déviait la lumière à gauche et que les proportions trouvées de sucre de canne différaient peu de celles qui ont été déterminées par la liqueur cupro-potassique.

Le sucre interverti est en général un produit de l'altération du sucre de canne. On sait, depuis les travaux du savant chimiste M. Dubrunfaut, que lorsqu'on met du jus de betteraves en fermentation, le sucre prismatique se change en sucre interverti avant de se transformer en alcool. J'ai constaté en outre que cette transformation préalable ne se fait pas tout d'une pièce : dans une cuve de jus de betteraves dont la fermentation est fort avancée, on trouve encore du sucre cristallisable qui s'intervertit par les acides. Il y a dans ces phénomènes des actions moléculaires qu'il serait bien intéressant d'étudier.

Au contraire lorsque le sucre de canne doit abandonner sa forme moléculaire pour entrer dans la circulation végétale, il se transforme en sucre qui dévie à droite le plan de polarisation de la lumière et qui réduit les sels de cuivre, c'est-à-dire en glucose. C'est ce qu'on observe au moins en examinant les feuilles qui se produisent sur les racines saccharifères, telles que les feuilles des betteraves conservées en silo.

J'ai déjà dit que le fruit du bananier contient avant sa maturité beaucoup d'amidon. Ce principe immédiat se transforme peu à peu en sucre de canne et l'on n'en

(1) Un jeune chimiste de Lille, très-exercé dans l'analyse des sucres, M. Flourens, a eu l'obligeance de faire de son côté l'analyse de quelques bananes que je lui ai procurées, et il a trouvé des résultats absolument semblables aux miens.

trouve plus une quantité bien sensible dans les bananes arrivées à une maturité complète.

M. H. Buignet (1) a suivi, à l'aide de l'analyse chimique, le développement du sucre dans des bananes qui croissaient dans la grande serre du jardin des plantes, et il a reconnu que, pendant toute la durée de l'accroissement, la matière sucrée était constituée entièrement par du sucre de canne. Il n'a pas eu l'occasion d'examiner le fruit à sa maturité mais il a observé comme moi que dans une banane qui a mûri en dehors de l'action végétative de l'arbre qui la portait, on trouve du sucre de canne et du sucre interverti.

Il est donc probable que dans les bananes qui mûrissent régulièrement sur l'arbre qui les produit, il existe un moment où ces fruits ne renferment que du sucre de canne. C'est ce qui devrait être examiné par des observateurs qui habitent les pays où croissent les bananiers. Il serait très-intéressant et très-facile de suivre la progression de l'amidon, et de saisir aussi le moment où celui-ci se transforme en sucre de canne qui, d'après les expériences qui précèdent, doit être abondant dans ces fruits au moment de la maturité.

Albumine végétale. — En exprimant le jus de bananes à froid et lavant la pulpe avec un égal volume d'eau froide, on obtient un liquide qui, soumis à l'ébullition donne un coagulum d'albumine végétale qui ressemble beaucoup à du blanc d'œuf. En filtrant ensuite le liquide bouillant, celui-ci se prend en gelée par le refroidissement. Le jus de ce fruit renferme donc, comme tous les fruits pulpeux, de l'albumine végétale et de la pectine.

En ajoutant un volume d'alcool à un volume de jus évaporé on sépare la pectine. Celle-ci est assez abondante dans la banane et lui donne probablement cette

(1) *Annales de physique et de chimie*, t. 6, p. 298.

consistance mucilagineuse qui est telle qu'un examen superficiel a pu faire supposer que ce fruit contenait de la matière grasse.

Matières azotées. — Ayant trouvé précédemment dans les bananes des quantités très-variables de matières azotées, je me suis appliqué à doser l'azote dans celles que j'avais à ma disposition et dont l'étude fait l'objet de ce mémoire.

A cet effet j'ai vérifié avec le plus grand soin tous mes liquides et mes réactifs et j'ai opéré dans les meilleures conditions deux dosages qui m'ont donné les résultats suivants :

1° 100 grammes de bananes sèches (fruit intérieur) contiennent :

Azote . . . . $1^{gr}\cdot 242$

2° 100 grammes de bananes sèches (fruit intérieur).

Azote . . . . $1^{gr}\cdot 242$

Précédemment j'avais trouvé dans d'autres fruits de même espèce mais d'origine différente :

Bananes de provenance inconnue,

Azote (du poids sec) . . . $0^{gr}\cdot 900$ °/₀

Petites bananes d'Algérie,

Azote (du poids sec) . . . $0^{gr}\cdot 614$ °/₀

Les proportions de matières azotées paraissent donc fort variables dans ces fruits. Cela dépend nécessairement de leur état de maturité, de leur origine, du terrain

dans lequel ils ont végété et des engrais qui leur ont été appliqués.

On sait, du reste, qu'il en est de même pour la betterave qui contient d'autant plus de substances azotées dans sa racine qu'elle en a reçu davantage avec les engrais qu'on a mis à sa disposition.

Le chiffre trouvé pour les bananes du Brésil indique donc ce que ces fruits contiennent de matières azotées, alors qu'ayant été cueillies vertes dans les pays d'origine, elles ont mûri pendant une traversée d'environ un mois. Ils ne préjugent pas ce que contiendrait ce fruit lorsqu'il mûrit sur l'arbre. C'est, je le répète, un sujet d'étude qui se recommande aux chimistes habitant les pays chauds.

Ayant déterminé en outre la quantité d'eau que contient la banane, ainsi que la cellulose et la totalité des matières minérales, j'ai pu réunir tous les éléments nécessaires pour établir la composition chimique de ce fruit séparé de son enveloppe :

La voici :

Composition de la banane du Brésil.

(fruit intérieur.)

Eau	72 . 450
Sucre cristallisable	14 . 900
Sucre interverti (déviant à gauche).	5 . 900
Cellulose	0 . 380
Substances azotées (0.342 d'azote)	2 . 137
Pectine	1 . 250
Matières grasses et colorantes, acide malique, etc	0 . 958
Matières minérales	1 . 025
	100 . 00

Ces bananes à l'état normal contenaient :

Azote. . . . . . . 0 . 342 %

Cette analyse a été effectuée sur des bananes très-saines, renfermant la moindre quantité de sucre interverti, c'est-à-dire sur les moins altérées de tout le régime. La matière grasse, qui est presque nulle, l'acide malique (1), ayant seuls été déterminés par différence, on voit que le résultat obtenu est parfaitement exact.

La faible proportion de cellulose que renferme la partie comestible du fruit du bananier, explique pourquoi celle-ci présente si peu de cohérence, elle fond, pour ainsi dire, dans la bouche; aussi, Bernardin de Saint-Pierre a-t-il pu supposer qu'elle était riche en matière grasse : « La banane, disait-il, est bien supérieure au rima (le fruit de l'arbre à pain); celui-ci, cuit au four, se change en mie et en croûte; le bananier donne sa pâte toute assaisonnée de beurre, de sucre et d'aromates. Le rima porte des petits pains et le bananier de la pâtisserie (2). »

On sait que cet illustre et charmant écrivain prêtait volontiers à la nature des propriétés de fantaisie, fondées, le plus souvent, sur la considération des causes finales. Il serait bien étonné d'apprendre, peut-être, que la banane est véritablement un excellent gâteau pour les habitants des régions intertropicales, mais que le Tout-Puissant n'a pas jugé à propos d'y mettre du beurre.

Quoique la banane ne renferme pas de matière grasse, ou plutôt, par cela même qu'elle n'en contient pas, elle constitue la nourriture principale des habitants des contrées torridiennes. La physiologie moderne nous

(1) M. Boussingault avait déjà annoncé que l'acide libre de ce fruit était l'acide malique.

(2) *Harmonies de la nature*, livre 1er.

permet d'attester qu'une nourriture grasse ne conviendrait pas à ces peuples, qui vivent dans un milieu inondé de lumière, de chaleur, où les forces vitales ne peuvent pas conserver l'activité propre aux populations des pays tempérés.

Pour connaître la composition des matières minérales contenues dans la partie interne de la banane, j'en ai incinéré, avec les précautions nécessaires, un poids determiné en opérant à une température modérée dans la crainte de volatiliser les chlorures. L'abondance des alcalis dans ces cendres ne permet pas de brûler le charbon par incinération directe. Il faut, au préalable, lessiver la matière insoluble avec de l'eau bouillante pour réduire la totalité du charbon et obtenir des cendres blanches. C'est ainsi qu'opèrent tous les chimistes.

La composition de la matière minérale de la banane, dépouillée de son enveloppe, est la suivante :

Chlorure de potassium	0 . 147
Potasse	0 . 495
Magnésie	0 . 034
Acide phosphorique	0 . 150
Acide sulfurique	0 . 017
Acide carbonique	0 . 141
Chaux	0 . 007
Sesquioxyde de fer	0 . 004
Silice, etc	0 . 030
	1 . 025

Potasse totale = 0.588

soit 57,4 % dans les cendres.

En groupant ces éléments sous forme de combinaisons salines, on obtient les résultats suivants. J'ai indiqué séparément les sels solubles dans l'eau et ceux qui ne se dissolvent pas dans ce liquide.

Sulfate de potasse			0 . 037
Chlorure de potassium			0 . 147
Phosphate de magnésie			0 . 023
Phosphate de potasse $PhO^5(Ko)^3$			0 . 278
Carbonate de potasse			0 . 427
			0 . 912
Phosphate de magnésie	0 . 067	}	
Carbonate de chaux	0 . 012	}	0 . 113
Sesquioxyde de fer	0 . 004	}	
Silice, etc.	0 . 030	}	
			1 . 025

Si l'on calcule ces données en centièmes du poids des cendres, on a les résultats suivants :

Sulfate de potasse			3 . 610
Chlorure de potassium			14 . 341
Phosphate de magnésie			2 . 244
Phosphate de potasse $PhO^5(Ko)^3$			27 . 122
Carbonate de potasse			41 . 658
			88 . 975
Phosphate de magnésie	6 . 537	}	
Carbonate de chaux	1 . 171	}	11 . 025
Sesquioxyde de fer	0 . 356	}	
Silice	2 . 961	}	
			100 . 000

Ces analyses montrent combien la potasse est abondante dans le fruit de la banane. On voit que la somme des sels ayant cet alcali pour base, dépasse 86 centièmes de la totalité des matières minérales. Une partie notable de la potasse préexiste sans doute dans le fruit à l'état de phosphate de potasse, mais la plus grande quantité s'y trouve en combinaison avec des acides organiques, formant des sels qui se détruisent par la chaleur et donnent le carbonate alcalin.

C'est un fait que les chimistes ont eu souvent l'occasion de constater, que la prééminence des sels de potasse dans les fruits ou les racines saccharifères. L'exemple que je viens de donner, confirme cette loi naturelle. Cette coïncidence ne peut pas être fortuite; aussi des savants éminents ont-ils émis depuis longtemps cette opinion qu'il existe dans les végétaux une solidarité intime entre la potasse et les principes immédiats carbonés (sucre, amidon, etc.), et que cet alcali joue un rôle actif dans l'élaboration de ces principes immédiats. Cette action réciproque paraît être un fait fondamental de la physiologie végétale.

Cependant M. Dehérain et moi, nous avons observé, il y a déjà longtemps, et à plusieurs reprises, qu'on n'augmente pas la richesse saccharine des betteraves en répandant des sels de potasse dans le sol où l'on cultive ces plantes. Ces résultats négatifs peuvent dépendre évidemment de ce que les sols dans lesquels nous avons expérimenté contenait antérieurement assez d'alcalis pour les besoins de ces plantes; ils prouvent simplement qu'il ne suffit pas toujours d'une manière générale, et dans le sens pratique, de fumer les betteraves avec de la potasse pour les enrichir en sucre. Les causes qui favorisent l'élaboration du sucre dans ces racines sont complexes et dépendent de circonstances nombreuses.

Le fruit du bananier renferme une certaine quantité de chlorure de potassium. Ce sel n'existe pas ou ne se rencontre qu'en faible proportion dans le périsperme des céréales et des graines oléagineuses, ainsi que je l'ai fait observer dans un précédent mémoire.

L'acide phosphorique est abondant dans les cendres de ce fruit, il s'y trouve particulièrement à l'état de phosphate de potasse, et il est probable que c'est sous cette forme qu'il préexiste en grande partie dans le fruit lui-même. Ces cendres contiennent aussi du phosphate de magnésie provenant sans doute de la

décomposition par la chaleur du phosphate ammoniaco-magnésien.

Ce qui m'autorise à formuler ces propositions, c'est la minime proportion de chaux qu'on rencontre dans la pulpe de la banane; cette base n'y existe probablement pas en combinaison avec l'acide phosphorique, mais elle est en relation intime avec la cellulose, dont elle incruste les parois. Il y a dans ce fruit peu de cellulose, conséquemment peu de chaux.

La chaux ne joue qu'un rôle secondaire dans les phénomènes de la vie végétale; les corpuscules organisés, vivants, de la plante s'en servent pour consolider leurs cellules, mais cette base n'entre pas dans la constitution de ces corpuscules. Elle abonde au contraire dans les tiges, les feuilles vieillies, les enveloppes ligneuses auxquelles elles donnent de la consistance et de la rigidité. J'ai exposé ces faits il y a déjà longtemps; je pense qu'il n'est pas inutile de les rappeler.

Ce qui milite en faveur de cette théorie, c'est qu'elle parait générale. Dans tous les organes destinés à la reproduction: l'amande, le périsperme, les cotylédons, en un mot dans la masse embryonaire, la chaux est en quantité d'autant moindre, que ces organes ont moins de consistance et de dureté.

On observe absolument le même fait lorsqu'on analyse la matière minérale contenue dans les organismes qui servent à transmettre la vie, tels que le pollen des fleurs, la laitance des poissons, les spores des cryptogames, les globules de la levure, la liqueur séminale de l'homme et des animaux. Ces organismes affectent des formes variables, mais leur constitution intime paraît avoir la plus profonde analogie. Ils sont tous à peu près dépourvus de chaux ou, au moins, ils n'en contiennent qu'une faible quantité, le phosphore y prédomine dans un état moléculaire encore indéterminé, souvent, on le suppose, à l'état de phosphate ammoniaco-magnésien.

On le trouve toujours sous forme de phosphate de potasse et de magnésie dans la matière minérale, provenant de l'incinération de ces corps organisés et vivants, quelquefois en partie à l'état d'acide phosphorique libre.

On doit admettre toutefois, que c'est ordinairement à l'état de phosphate de chaux que l'acide phosphorique pénétre dans les plantes par leurs racines. Ce sel terreux subit ensuite une dissociation pendant la circulation intercellulaire. Le corps vivant de la cellule, c'est-à-dire le protoplasme, opère peut-être cette dissociation, il absorbe et il organise l'acide phosphorique qui se combine avec la base alcaline et qui s'associe intimement avec les substances organiques azotées; la chaux devenant libre, s'ajoute aux matériaux qui incrustent la cellule.

L'ensemble de mes études sur la migration du phosphore dans les plantes donne aux théories précédentes un haut degré de probabilité. J'ai fait voir, il y a déjà longtemps, que lorsque les graines sont arrivées à maturité *complète*, elles ont condensé en elles tout l'azote et le phosphore qui avait circulé, à l'état organisé, dans les cellules; dès lors celles-ci ne sont plus que des cloisons agglomérées par de la silice, gorgées de salpêtre et d'autres sels organiques et minéraux en quantité d'autant plus considérable que la plante a besoin de plus de rigidité pour résister aux circonstances extérieures et assurer ainsi la maturité des graines, c'est-à-dire, pour favoriser la perpétuité de l'espèce, but final de la vie de tous les êtres.

Pour que ces phénomènes s'accomplissent dans leur plénitude, il ne faut pas séparer les graines de la plante avant leur maturité complète, car, en ce cas, il reste des phosphates non utilisés dans la tige, et les fruits n'en renferment pas en proportion normale. C'est ce qui explique pourquoi l'on trouve souvent de grandes variations dans les quantités d'acide phosphorique dosées dans

des graines d'une même espèce végétale, c'est au moins une des causes principales de ces variations [1].

Les phénomènes moléculaires que la chimie met en évidence démontrent combien cette science est indispensable pour découvrir les lois physiologiques qui président à l'accroissement des êtres. En vain le botaniste multipliera-t-il ses observations sur la forme des organes des végétaux, en vain fera-t-il mouvoir fréquemment les lentilles de son microscope : si la chimie ne vient pas à son aide, il ne connaîtra jamais les lois de la vie, ni la constitution intime des êtres dont il n'examine que les caractères extérieurs.

On voit par cet exemple que l'étude consciencieuse et approfondie d'un fruit, d'une graine, d'un organe, conduit le chimiste à des considérations importantes au point de vue des principes à peine ébauchés de la philosophie naturelle.

III.

Il y a quelques années, j'ai extrait une assez grande quantité de jus de bananes, je l'ai soumis aux opérations ordinaires de la fabrication du sucre, et j'ai obtenu un

(1) Je n'aurais pas rappelé ces faits si je n'avais eu l'occasion, dans une circonstance récente, de constater combien ils sont encore ignorés.

En effet, un chimiste étranger s'étonnait dernièrement d'avoir trouvé dans les cendres du blé une quantité d'acide phosphorique sensiblement inférieure aux chiffres constatés par d'autres savants, et il en concluait que les erreurs commises par ces derniers étaient de nature à fausser les calculs que font les agronomes pour apprécier la perte en principes utiles que subit un champ de blé qu'on a moissonné.

La divergence des résultats obtenus par ces savants ne prouve nullement que l'un d'eux se soit trompé. Elle peut dépendre de la cause que j'indique ou des conditions de culture.

Les calculs qui ont pour but d'apprécier ce que perd un champ par l'enlèvement des récoltes n'ont ordinairement qu'une exactitude très-contestable.

sirop dans lequel il s'est formé des cristaux de sucre de canne.

La facilité avec laquelle on obtient ce sucre et la proportion élevée qui s'en trouve dans la banane à un moment donné, me font croire que ce fruit pourrait être, avec avantage, l'objet d'une exploitation industrielle. L'extraction du jus n'exigerait pas ces puissantes machines que nécessite la désagrégation de la canne, le résidu serait de peu d'importance puisque, ainsi qu'on l'a appris par l'analyse précédente, la banane n'est pour ainsi dire qu'un sirop sucré renfermant une faible proportion de matières étrangères.

D'après ce que l'on a vu précédemment, la culture du bananier est facile et n'exige pas, à beaucoup près, les soins que nécessitent nos racines indigènes. On pourrait probablement obtenir ces fruits à bon marché, si, comme l'affirme M. Boussingault, un hectare de terre dans les climats les plus propices peut donner de 150 à 180,000 kilos de bananes, ce qui représente, à 20 pour cent, une production de 30 à 36,000 kilos de sucre pour cette superficie, c'est-à-dire 6 à 7 fois ce que contient un hectare de betteraves dans les meilleures conditions.

Ainsi que je le rappelais précédemment, M. Boussingault rapporte que sur les bords de la Magdelena, il a pu se procurer 100 kilos de bananes pour un franc. Il ne faut pas, à beaucoup près, que cette denrée soit à si vil prix pour devenir l'objet d'une importante exploitation industrielle.

Le jus extrait des bananes que j'ai reçues du Brésil avait une densité de 1093 à 23° de température. C'est à peu près le double de la densité du jus des betteraves de richesses moyennes, et ce jus est bien plus pur que celui de ces racines européennes.

Je pense encore, mais avec bénéfice d'inventaire, que le jus de bananes pourrait fournir un élément précieux de production d'alcool. Son rendement serait certaine-

ment considérable, et l'alcool probablement de fort bon goût. Peut-être y aurait-il avantage aussi à mélanger, dans une certaine proportion, le jus de ces fruits au vin de mélasse qu'on fait fermenter dans les pays chauds pour produire du rhum. On sait combien il est difficile, dans ces contrées où l'on manque de levure, de régulariser la fermentation et d'obtenir de forts rendements. Il est possible que l'addition du jus de bananes rendrait cette opération plus avantageuse : la matière azotée du fruit étant susceptible d'agir comme ferment. Dans nos climats tempérés on se trouve bien de faire fermenter les mélasses simultanément avec le jus de betteraves.

Il est peut-être téméraire de ma part de formuler les propositions qui précèdent sans avoir eu l'occasion de vérifier si leur réalisation est possible. Ne rencontrerait-on pas des difficultés inconnues de moi dans le transport et la manipulation de fruits aussi délicats que la banane? Ce fruit pourrait-il servir à la fabrication du sucre? Son altération rapide ne rendrait-elle pas cette opération impossible à cause du sucre interverti qui nuirait à la cristallisation du sucre de canne? La fermentation de la banane présenterait peut-être des difficultés que je ne puis prévoir? Je suis évidemment mal placé pour préjuger avec justesse les résultats qu'on pourrait obtenir.

Quoi qu'il en soit, les réflexions qui précèdent donneront peut-être l'idée à quelques personnes habitant les régions intertropicales, d'examiner ce que mes présomptions peuvent avoir de fondé, et en tout cas, en admettant que je me sois trompé, le dommage n'aurait aucune importance pour personne.

IV.

La tige du bananier donne des cendres riches en sels

de potasse. Les cosses des fruits sont dans le même cas; on les brûle dans les Antilles pour en faire la lessive.

J'ai fait aussi une analyse des matières fixes que l'on obtient par incinération complète de ces cosses, après lessivage avec de l'eau pour rendre possible la combustion complète du charbon. Cette analyse m'a donné les résultats suivants :

Sulfate de potasse.	1 . 895
Chlorure de potassium	19 . 958
Phosphate de potasse (Ph o^5 $(Ko)^3$)	10 . 561
Carbonate de potasse	48 . 400
Sesquioxyde de fer	6 . 965
Chaux, manganèse, silice, acide phosphorique	12 . 645
	100 . 424

On remarquera que dans la partie insoluble de ces cendres, il y a du manganèse et de l'oxyde de fer, ce dernier en proportion assez considérable représentant 6.965 pour cent de sesquioxyde de fer du poids des cendres totales.

J'ai déjà annoncé que la tige et les feuilles du bananier renferment de l'oxyde de fer.

La composition chimique de cette cendre est digne d'attention. On voit qu'elle est particulièrement riche en carbonate de potasse et en chlorure de potassium, deux sels ayant beaucoup de valeur dans le commerce, surtout le premier. On peut là considérer comme supérieure en qualité à celle qu'on extrait de la mélasse de betteraves qui contient bien rarement autant de carbonate de potasse.

Si cette potasse brute peut s'obtenir à peu de frais dans les pays tropicaux et surtout si la cosse de la banane n'y a pas d'emploi, ce que j'ignore, ce salin pourra devenir l'objet d'une branche de commerce

d'exportation. Même sur les lieux de production ne serait-il pas possible de l'utiliser pour la fabrication du savon mou, ou de la soumettre au raffinage. En ce dernier cas, elle donnerait beaucoup de carbonate de potasse presque pur.

Au Brésil, il y aurait lieu, peut-être, d'en tirer parti pour fabriquer du salpêtre, au moyen du nitrate de soude du Chili, qui doit y parvenir à un prix relativement peu élevé. Je soumets cette idée, sans y attacher trop d'importance, à ceux qu'elle pourrait intéresser.

En incinérant directement ces cosses à l'air ou dans des fours, on n'obtiendrait pas, il est vrai, un salin aussi riche, parce qu'il contiendrait plus ou moins de charbon, néanmoins il aurait encore beaucoup de valeur.

De ce qui précède on peut conclure que si la banane devenait un jour l'objet d'une exploitation industrielle, ce fruit aurait tous les avantages, considérablement accrus, de la betterave, il produirait des rendements élevés en sucre et en alcool, de la pulpe très-nutritive et sa cosse donnerait une excellente potasse. Quant à la proportion élevée de potasse que contiendraient les vinasses des mélasses après leur distillation, il est à craindre que le prix élevé du combustible dans les pays chauds ne rende impratiquable l'évaporation et la calcination de ces vinasses.

LA PATATE.

Cette plante (*Convolvulus batatas*) appartient à la famille des convolvulacées. Ses racines constituent pour les habitants des pays chauds une nourriture très-abondante. Elles renferment de l'amidon, du sucre et une faible quantité de substances azotées.

Il existe plusieurs sortes de patates. Celles dont je vais donner l'analyse étaient de la variété violette, elles venaient des Açores.

En voici la composition :

Eau	86 . 450
Sucre cristallisable	3 . 056
Glucose	0 . 982
Amidon, pectose	8 . 077
Cellulose	0 . 490
Substances azotées	0 . 394
Matières minérales	0 . 551
	100 . 000

Ces patates à l'état normal renfermaient :

Azote (moyenne de trois analyses) . . . 0 . 063 %

C'est, je crois, la plus faible quantité d'azote qu'on ait jamais trouvée dans une racine alimentaire. Aussi la patate est-elle peu nutritive.

Cependant d'après les recherches de M. Payen, les

subtances azotées peuvent varier considérablement dans ces tubercules.

Ainsi ce savant a trouvé :

1° Dans des patates ignames récoltées aux environs de Paris :

Substances azotées. . . . . . 1 . 10 %

Dans une patate d'Amérique (variété rouge) :

Substances azotées. . . . . . 1 . 50 %

Ces nombres sont bien supérieurs à celui que j'ai indiqué ci-dessus pour la patate des Açores. Le sucre et l'amidon varient aussi beaucoup dans ces racines.

De mon côté, j'ai fait récemment une analyse de quelques patates de la variété brune récoltées à Malaga, et j'ai trouvé les chiffres suivants :

Eau	69 . 100
Sucre cristallisable	2 . 783
Glucose	0 . 748
Amidon.	14 . 728
Cellulose, pectose, etc	10 . 116
Substances azotées	1 . 203
Matières minérales	1 . 322
	100 . 000

Ces variations dépendent nécessairement de l'espèce, de l'origine, des terrains où l'on a cultivé les patates, ainsi que des engrais qui leur ont été appliqués. Nul doute aussi que leurs principes immédiats ne doivent varier avec le degré de maturité qu'ont atteint ces tubercules au moment où on les retire de terre.

La patate, comme on vient de le voir, renferme en même temps du sucre cristallisable, de la glucose et de

l'amidon. Quel est celui de ces principes immédiats qui précède l'autre dans le cours de la végétation? L'amidon dérive-t-il du sucre de cannes ou celui-ci se produit-il seulement lors de la maturité par une transubstantiation de l'amidon, ainsi qu'on le remarque dans la banane? La glucose est-elle un état intermédiaire entre ces deux substances hydro-carbonées? Ces questions sont intéressantes et elles mériteraient de fixer l'attention d'un observateur qui serait placé pour les résoudre.

SUPPLÉMENT

A LA

NUMISMATIQUE LILLOISE

(QUATRIÈME PARTIE)

DEUXIÈME FASCICULE

PLOMMÉS DES INNOCENTS

PAR

ÉDOUARD VAN HENDE,

Membre de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille.

Le dernier travail que j'ai eu l'honneur de communiquer à la Société des Sciences, et qu'elle a bien voulu insérer dans ses Mémoires, a rapport aux méreaux de nos établissements charitables. Le classement et la description de ces modestes monuments historiques, d'une valeur purement nominative et conventionnelle, m'a fait entrevoir l'organisation de plusieurs catégories de secours donnés aux pauvres, aux infirmes et aux malades, sous forme d'allocations périodiques et de distributions générales ou particulières. Après avoir montré la sollicitude de nos ancêtres pour alléger les souffrances des pauvres, les moyens aussi ingénieux que multipliés qu'ils employèrent, il peut être intéressant d'envisager les mœurs locales sous un autre point de vue, celui des plaisirs du peuple.

J'y suis amené par mes recherches numismatiques, et je voudrais appeler l'attention des amateurs sur les plombs ou plommés des Innocents. Malgré le petit nombre de spécimens qu'on puisse, jusqu'à ce jour, attribuer avec certitude à la ville de Lille, ces plombs forment une série intéressante, en ce qu'ils rappellent des coutumes bisarres que le temps a fait disparaître.

On sait que le peuple de Lille était, comme celui des contrées environnantes, grand amateur de fêtes, et surtout de processions et de représentations en plein air. Les exhibitions du carnaval, de nos jours, et les allusions pleines de verve et d'actualité des chansons en patois de Lille, ne sont qu'un souvenir affaibli des farces théâtrales jouées autrefois sur les places publiques et les carrefours. Plusieurs siècles ont vu les habitués de certains débits de boissons se former en sociétés, où chacun versait une cotisation hebdomadaire parfois destinée à secourir les malades, mais le plus souvent à subvenir, en été comme en hiver, aux frais de représentations scéniques en plein air, dans les carrefours ou sur des chars parcourant les rues de la ville.

Ces fêtes, d'un caractère général, ne paraissent avoir laissé chez nous aucun document que la numismatique puisse enregistrer. Une procession grotesque qui se célébrait annuellement, a donné seule le sujet de médailles en plomb sorties du moule [1] dans un espace de temps assez restreint et récent, eu égard à son ancienneté et à la prolongation de sa durée.

Chaque année, la veille du jour des saints Innocents, on élisait, à la collégiale Saint-Pierre, un évêque des Innocents, pour présider, le lendemain, à l'office du chœur et à une procession qui parcourait les rues de la ville.

La population, toujours avide de spectacles et de

(1) Les moules servant à couler ces médailles de plomb se faisaient en pierre schisteuse, d'un grain fin et résistant à la chaleur.

démonstrations religieuses ou civiles, se pressait sur les pas de ce cortége, dont l'appareil avait le privilége de déroger à l'orthodoxie. L'usage s'était même répandu, parmi les ouvriers, d'imiter ces fêtes à leur manière : ils avaient leur pape des Guingans, l'abbé de Tout-y-Faut (qui manque de tout), le prince des Juifs, le prince d'Égypte, le prince Poulot, le prince des Amoureux, le prince des Coquards (débauchés), du Pau (peu) d'argent, du Pau-de-Sens, des Larges-Robes (peu scrupuleux), du Rucho (ruisseau), du Sahu (sureau), et de la Sotteresque (fontaine de la rue de la Quennette)[1].

Les désordres et surtout les scandales occasionnés par ces principautés de la place publique, dont les membres, s'attaquant presque toujours à la vie privée, ne dévoilaient que trop souvent des malheurs domestiques, forçaient le Magistrat de Lille à promulguer les bans les plus sévères contre ces joyeux compagnons[2].

L'Église, il faut le reconnaître, n'a jamais approuvé la Fête des Fous, et, pendant près de mille ans, les évêques firent de vains efforts pour l'abolir[3]. C'est l'attachement des populations aux fêtes traditionnelles du paganisme, qui fut la cause principale de cette résistance invincible. Pendant près de mille ans, depuis le concile de Tolède, tenu en 633, et dans un grand nombre de synodes et de conciles provinciaux, jusqu'à celui d'Aix, en 1585, il fut ordonné de faire cesser dans les églises, le jour de la fête des Innocents, tous les divertissements, tous les jeux d'enfants et de théâtre.

Néanmoins, après avoir célébré convenablement la fête de la naissance du Sauveur, les clercs, les diacres et les prêtres procédaient, dans plusieurs églises cathédrales ou capitulaires, à l'élection d'un évêque ou d'un arche-

(1) Derode, *Histoire de Lille*, t. II, p. 141.

(2) *Archives historiques du Nord*, 3e série, t. VI.

(3) Du Tilliot, *Mémoire pour servir à l'histoire de la Fête des Fous*. In-12, 1761, *passim*.

vêque des fous. Lorsque cette fête dégénéra de son institution primitive, la célébration en fut abandonnée au bas chœur. Dès lors, l'élection de l'évêque des fous fut confirmée par des bouffonneries qui lui servaient de sacre. Ce prélat de fantaisie officiait pontificalement avec la mître, la crosse et la croix épiscopale, et donnait la bénédiction publique et solennelle au peuple. Il prononçait même parfois un sermon ou discours dont le langage baroque excitait une hilarité déplacée. Le clergé qui l'assistait se composait des clercs et des enfants de chœur, revêtus d'ornements sacerdotaux déchirés ou retournés.

Dans certaines églises, l'office était chanté, le jour des saints Innocents, par les enfants de chœur occupant toutes les places honorifiques du clergé.

L'élection de l'évêque des Innocents avait lieu généralement le 27 décembre. Les enfants de chœur choisissaient parmi eux un évêque et lui rendaient, autant qu'il en pouvait être capable, les honneurs et les respects qui sont dus à un véritable évêque[1]. On sonnait les cloches en carillon, et quand le dernier coup de vêpres et de la messe était sonné, les enfants de chœur allaient en procession chercher l'évêque, en la maison de la maîtrise[2], et l'amenaient dans l'église avec la même cérémonie. Le jeune prélat se plaçait sur le siége épiscopal durant l'office de ce jour-là, et avait autour de lui ses officiers. Les chanoines cédaient leurs places à ces enfants et les remplaçaient dans leurs fonctions[3].

L'usage d'une élection analogue s'était répandu dans

(1) Du Tilliot, *loco citato*, p. 20.

(2) Lieu où les enfants de chœur recevaient l'instruction musicale.

(3) A la cathédrale de Laon, cette élection avait lieu le jour de la Saint-Éloi, premier décembre. L'épître était suivie du chant, en vers français, d'une hymne grotesque ou *farcie*, dans le langage du temps, et après la messe, les enfants de chœur et les élèves des écoles, c'est-à-dire les *Innocents*, jouaient un mystère sur un théâtre dressé dans la nef. La représentation terminée, toute l'assistance, Innocents, dignitaires et officiers de tous ordres, vicaires, curés et chanoines, se précipitaient par la ville en une

quelques monastères, où de modestes divertissements venaient parfois rompre la monotonie de la vie quotidienne. Il en était ainsi à l'abbaye de Flines, dont l'histoire a valu le prix Wicar, décerné par la Société, à M. le chanoine Hautcœur. Dans cette maison célèbre, où le respect de la règle monastique en facilitait les devoirs et perpétuait, à travers les âges, l'exemple d'une vie pure et édifiante, les distractions les plus mondaines, autorisées par les abbesses, étaient la fête des Rois et celle des Innocents qui a subsisté jusqu'en 1845. La plus jeune religieuse jouait, pendant un jour, le rôle d'abbesse, sous le nom de Madame des Innocents, et usait des priviléges de sa charge, à condition toutefois de ne point en abuser[1].

L'indulgence des évêques et des abbés pour un personnel sevré des plaisirs du monde, avait fait tolérer une coutume inoffensive en elle-même. Si on avait partout montré la réserve observée chez les Dames de Flines, bien des scandales eussent été évités ; mais on y introduisit çà et là des jeux si comiques et si bouffons que des protestations légitimes ne tardèrent pas à surgir; et cependant les tentatives de répression contre ces abus restèrent inefficaces, par suite de la tolérance accordée à un usage cher à ceux qui lui avaient conservé, à peu près intact, le caractère de son institution.

A Lille, l'évêque des Fous et celui des Innocents présidaient chacun leur procession; le fait est signalé au XIVe siècle dans les comptes du Domaine. C'est à l'obligeance de notre cher collègue, M. J. Houdoy, que je suis redevable de citer ici la mention la plus ancienne de ces personnages populaires. Le receveur des finances du duc

procession folle, où chacun faisait assaut de grimaces, de farces, de grivoiseries. Chaque chanoine, queue de soutane traînante, essayait de marcher sur la pointe de la robe de celui qui le précédait, afin de le faire trébucher et tomber, aux rires de toute la ville. Puis on rentrait dîner. (*Cinquante ans de l'histoire du chapitre de N.-D. de Laon*, par Édouard Fleury, 1875.)

(1) *Histoire de l'abbaye de Flines*, p 297.

de Bourgogne porte au chapitre des dépenses de l'année 1392-1393 :

« Évêque des Innocents en courtoisie pour faire sa fête au Noël. . . . . xxxii^{s}. »

« Évêque des fols de l'église Saint-Pierre pour faire sa fête le jour des III rois . . . . xl^{s}. »

C'était donc pendant l'octave de Noël que la procession des Innocents traversait les rues de la ville, et, vers le milieu du XVIe siècle, on y jetait ou distribuait les médailles reproduites plus loin. Quoique la distinction entre les deux évêques ne soit pas nettement établie par les documents qui concernent la collégiale, il faut admettre que l'évêque des Innocents était à la fois écolier du chapitre et enfant de chœur[1], et que celui des Fous était un homme fait.

Montlinot rapporte que le compte de la redîme[2] de l'église Saint-Pierre mentionne, à l'année 1408, le don fait à l'évêque des Fous d'une couronne d'or de 41 sous[3] pour les réjouissances qu'il fit faire à l'occasion de l'Union de l'église de Saint-Pierre[4].

L'évêque des Fous était donc un personnage de quelque importance, puisqu'il prenait l'initiative ou au moins se chargeait de l'organisation de réjouissances publiques ; les soins qu'il apportait à les rendre dignes des encou-

(1) Les comptes de la bourse dite du Marchant, à Aire, font connaître les allocations accordées, le jour des Innocents, à l'évêque et aux enfants qui l'accompagnaient. — *Revue num. belge*, 3e *série*, *t. IV*, *p.* 264.

(2) Redîme, impôt évalué au dixième du dixième.

(3) *Datum episcopo fatuorum, in solemnitate unionis ecclesiæ, unam coronam auri*, XLI^{s}. — *Histoire de la ville de Lille*, 1764, p. 341.

(4) Il n'en était pas de même à Dijon, où la fête des fous n'avait aucune attache religieuse. Au lieu d'élire un évêque, on y avait organisé une société dite de la Mère-Folie ou Mère Folle, dont les occupations et les statuts n'avaient pour but que la joie et le plaisir. Cette société, dont l'origine paraît se rattacher à celle du Fou, instituée à Clèves en 1381, fut confirmée, en 1454, par Philippe-le-Bon, puis en 1482, sous Louis XI, par l'évêque de Langres, lieutenant du roi, et par le gouverneur Baudricourt. Elle se composait de personnes de qualité, masquées et déguisées en habits de trois couleurs, pour faire sur des chariots le tour des rues de la ville. La censure des mœurs et des incidents plus ou moins scandaleux de la vie privée, étaient le sujet le plus ordinaire de leurs chansons et de leurs satires. V. Du Tilliot, *loco citato*, p. 79, 99, etc.

ragements du chapitre et du prince régnant, étaient également appréciés par l'autorité civile, toujours portée à favoriser ce qui contribuait à l'éclat des fêtes affectionnées par le peuple. Avant 1446, le chanoine Ector de Mailly, « évesque des folz » de l'église de Saint-Pierre, reçut des échevins 40 sous [1], comme allégement aux dépenses nécessaires pour donner des prix à ceux qui feraient « meilleures histoires de la ste escripture », le jour de la procession de Lille. Ce n'était pas une générosité insolite, car en 1446, son sucesseur, Nicaise Beselaire, « prestre et évesque de folz », reçut des échevins la somme considérable de 24 livres « pour l'aider à suppor-
» ter au jour de la procession de ceste ville, prochain
» venant, les grands frais, missions et despens que lors
» il lui conviendra faire, ayant alors l'intention de don-
» ner, à l'aide de lui et de ses compagnons, certains
» notables prix d'argent, tant aux villes du dehors,
» comme aux places de ceste dite ville, à jouer sur cars
» et carettes, histoires des anchien testament ou nouvel,
» pour décorer la procession [2]. »

Les deux nominations successives d'un chanoine et d'un prêtre aux fonctions de cet épiscopat de fantaisie, et les allocations accordées par l'Échevinage, attestent la bonne intention qu'on avait de diriger les plaisirs du peuple et d'attirer les étrangers dans la ville [3]. Tandis que la noblesse et la bourgeoisie s'attachaient aux splendeurs des joûtes de l'Épinette, alors en grand honneur et dans tout leur éclat, l'ancien et le nouveau Testament fournissaient les sujets des histoires jouées sur chars et en public, par des acteurs de profession ou des membres des sociétés de la ville.

(1) Le sou tournois et le sou parisis étaient alors des monnaies d'argent.

(2) *Archives historiques du Nord*, t. V, 3e série, p. 377.

(3) On trouve encore dans les comptes de 1522, au nombre des frais occasionnés par une procession, une somme donnée par la ville, aux vicaires de l'église Saint-Pierre, de Lille, *au support de la despense des pris par eux donnés à ceulx qui, à ladite procession, fuerent jeux, moralitez et de folie.*

Ce genre de représentations avait pénétré dans les mœurs des habitants de notre cité, qui paraît être la première où furent jouées, en France, au XIV[e] siècle, les légendes saintes et les gestes de la chevalerie[1]. En 1434, Nicolas Pippelart et d'autres acteurs reçurent de l'Échevinage cinq livres de gros, qui valaient soixante livres, « pour avoir représenté par personnages, pendant dix » jours consécutifs du mois de juin, la création d'Adam » et Ève, l'Annonciation, l'Incarnation, la Nativité, la » Passion, la Résurrection et l'Ascension de Notre-» Seigneur, la Visitation des apôtres à la Pentecôte, et » autres mystères avec la vengeance et la destruction de » Jérusalem[2]. » On peut supposer, par l'importance de ces fêtes éminemment populaires, qu'elles n'avaient pas le plaisir pour but unique, mais bien et avant tout, la prospérité commerciale de la ville. La foule qui venait du dehors, pour y assister, était déjà si considérable au milieu du XIV[e] siècle que, par mesure de prudence, le Magistrat faisait garder les portes[3]. Le goût des représentations de mystères et de moralités se répandit au loin, et les villes amies s'envoyaient réciproquement leurs troupes dramatiques.

Quant à l'évêque des Fous, on le rencontre encore à Lille à plusieurs reprises. « En 1453, messire Jacques » Lamand, prestre, évesque des fous pour cette année, » donne des prix d'argent à ceux qui, à la procession, » firent et jouèrent histoires, tant pour honneur d'icelle » procession, que de monseigneur le duc de Bourgogne,

(1) *Annales archéologiques*. — *Les joueurs de personnages lillois au XIV[e] siècle*, baron de la Fons-Melicocq, t. XIII, p. 168.

(2) *Annales archéologiques*, id. — Archives municipales.

(3) 1351. A VIII arbalestriers et I connestable, qui double, qui wetièrent as IIII portes quant on jua dou jeu de Ste-Katerine, à cascun XII truffets (monnaie), valent parmi le connestable.. XVI[s] fors.

Pour vin, fruit et fromage que no signeur despensèrent quant on jua auditj eu.. XVIII[s] fors.

Archives municipales, registres aux comptes. — *Annales archéol.*, *loco citato*.

» de la duchesse, de M. de Charolais et de toute la cour » qui y étoit »[1].

On sait que, dans ses fréquents séjours à Lille, le fastueux duc de Bourgogne se plaisait à donner de brillantes fêtes; le repas du Faisan (1454) a laissé, dans nos annales, un souvenir impérissable de la magnificence de ce prince surnommé, à juste titre, le grand duc d'Occident; il ne dédaignait point pour cela de montrer, par sa présence, l'intérêt qu'il portait aux fêtes populaires. Nous le trouvons, en 1453, faisant comparaître devant lui « les joueurs sur cars de sa bonne ville de Lille, pour juger de leur habileté. » Il assistait aux jeux de « folie moralisée » comme aux jeux de « joyeuse folie », et ces représentations spéciales étaient rehaussées par la musique des ménestrels et des fanfares.

En cette circonstance, l'évêque des Fous et sessuppôts, clercs et compagnons de l'église Saint-Pierre, les compagnons de l'Abbiette, ceux des Guingans, du Marché et de la Fasque, jouèrent devant le noble duc; et les échevins, le voyant prendre goût à ces ébattements, firent courtoisement paraître devant lui, d'abord les compagnons de Saint-Sauveur, puis, au mois de janvier suivant, d'autres sociétés analogues[2].

Mais les libéralités de l'évêque des Fous, élu pour une année, comme on l'a vu au sujet de Jacques Lamand, touchaient à leur terme : les comptes de la Ville font connaître que les prix accordés, en 1469, à ceux qui jouèrent à la procession, « histoires et jeux de folie, au- » devant de la Halle et ailleurs », prix dus, jadis, à la générosité de l'évêque des Fous, « qui à présent est mis » jus, » disent ces comptes, se faisaient alors par ordonnance d'échevins.

Peu de temps après, cette déclaration, d'où il résulte que l'évêque des Fous était, sinon supprimé, du moins

(1) *Archives historiques du Nord*, 3e série, t. V, p. 377.

(2) *Archives historiques du Nord*, t. V, *loco citato*.

mis à l'écart, se trouve contredite par des documents qui sont peut-être un indice des fluctuations de l'esprit public ou des hésitations de l'Échevinage. On constate, en 1472, que le « prince du Puy » remplace l'évêque des Fous pour ses munificences, et néanmoins, quatre ans plus tard, ce dernier figure encore une fois dans les fêtes de la Ville [1].

On appelait prince du Puy, le chef de la confrérie du Puy-Notre-Dame, assemblée tenue en Halle, au mois d'août, pour distribuer un prix aux auteurs des meilleures pièces de vers en l'honneur de la Vierge, comme à ceux qui composaient des ballades, des jeux-partis (dialogues) et d'autres genres de poésies alors en faveur. Le chef, élu chaque année, se chargeait de la dépense. Les personnages les plus distingués, tels que le gouverneur, le rewart, le capitaine de la ville, les abbés de Cysoing et de Warnêton, etc., tenaient à honneur d'accepter le titre et les charges de cette principauté poétique.

Au XV[e] et au XVI[e] siècle, les églises de plusieurs villes de l'Artois et de la Picardie eurent, comme Lille, etc., leur évêque des Fous [2]. D'après M. J. Rouyer, on jetait ou distribuait des plombs dans les cérémonies auxquelles donnaient lieu leur installation, leurs joyeuses entrées et toutes les démonstrations éphémères de leur simulacre de puissance [3]. Mais ces plombs étaient des

(1) Du Tilliot dit qu'on célébra à Lille la fête de la principauté des fous en 1547. — *Loco citato*, p. 87.

(2) Derode cite les vers suivants tirés des poésies de Martinfranc, édition de Galiot-Dupré, 1530, in-8°.

Va-t-en aux festes à Tournay,
A celles d'Arras et de Lille,
D'Amiens, de Douay, de Cambray,
De Valenciennes, d'Abbeville,
Là tu verras des gens dix mille
Plus qu'en la forest de Torfolz,
Qui servent par sales, par viles,
A ton dieu le prince des folz.

Histoire de Lille, t. II, p. 143.

(3) *Revue de la Numismatique belge*, 3° série, t. IV, p. 258

monnaies postiches, qui portaient en légende les expressions : *moneta episcopi*, avant le nom du titulaire. La plupart de celles qui furent émises à Amiens, représentent des rébus expliqués avec beaucoup de sagacité, par le Dr Rigollot, dans son curieux ouvrage des monnaies inconnues des Innocents et des Fous [1].

M. Deschamps de Pas, membre correspondant de l'Institut et de notre Société, a publié, dans la *Revue de la Numismatique belge* [2], plusieurs monnaies d'évêques, du même genre, provenant de l'église de Thérouanne et trouvées sur l'ancien emplacement de cette ville. Elles ont un caractère particulier et un air de famille qui en attestent la communauté d'origine. Cependant, M. J. Rouyer avait cru pouvoir en attribuer quelques-unes au Chapitre d'Aïre-sur-la-Lys [3].

Nous ne savons pas précisément si les Fous de Lille suivaient ou non l'usage de jeter ou distribuer leurs monnaies, mais celles des Innocents de cette ville complètent l'analogie de mœurs et d'usages entre la Collégiale de Saint-Pierre et les églises d'Artois et de Picardie. Il est néanmoins surprenant que l'on n'en connaisse point d'émises à l'époque où la procession avait le plus de vogue et d'éclat. Nos grands plommés se renferment dans une période restreinte, et précisément celle où la célébration de la fête était défendue. D'après Derode, le Magistrat interdit, en 1528, l'élection de l'évêque des Innocents et les promenades travesties qui se faisaient ensuite dans la ville. Cependant, les franchises du Chapitre de Saint-Pierre pouvaient lui faire regarder comme un empiètement sur ses prérogatives la défense, par l'autorité civile, de continuer ce qui se faisait à l'église. Les cérémonies subsistèrent à la Collégiale; peut-être même, dans certains quartiers de la ville, les compagnons en-

(1) Paris, Moulin, quai des Augustins, 7. 1887.
(2) 5e série, t. III, 3e et 4e livraisons.
(3) *Revue de la Numismatique belge*, 3e série, t IV. p. 258.

tremêlèrent-ils leurs fêtes d'allusions aux Innocents, jusqu'au moment où l'Échevinage, fermant les yeux, toléra de nouveau la sortie du cortége.

Ce doit être dans ces conditions que les évêques des Innocents, pour imiter les largesses des souverains à leurs joyeuses entrées, firent faire les grandes médailles qui semblent justifier le dicton : Aux Innocents les mains pleines. La série de ces plommés, incontestablement lilloise, appartient à la dernière période des processions publiques. Ils ne font point, comme ceux d'Amiens ou de Thérouanne, allusion à la personne du dignitaire, ni à ses prérogatives supposées. Au lieu de représenter des rébus ou une croix, au revers d'un sujet relatif à l'épiscopat, ils reproduisent des sujets propres à instruire et moraliser les masses, comme les mésaventures de l'Enfant Prodigue et des scènes tirées de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

L'histoire a enregistré les noms des nobles rois de l'Épinette(1) ; divers extraits d'archives ont permis de recueillir, comme on vient de le voir, ceux de quelques évêques des Fous ; celui des Innocents, personnage moins en relief, n'est guère plus favorisé, sous ce rapport, que les dignitaires des « principautés des places ». On doit à Millin la reproduction d'une épitaphe qui a sauvé de l'oubli le nom d'un évêque des Innocents de l'église Saint-Pierre, enterré dans le préau de la collégiale. « Au préau ci-devant gist Guillemot, fils de Mathieu de » Lespine et de demiselle Agnès de Bordebec, dit de le » Val, sa femme, lequel trespassa évesque des Innocents » de ceste église, le XXIXe jour de juing l'an mil V^{c} et » ung. Priez Dieu pour son âme »(2).

Cette unique mention nominative d'un évêque des Innocents, mort dans l'année de son élection, ne fait pas

(1) Lucien de Rosny, *Des nobles rois de l'Épinette*. 1886.

(2) Millin, *Antiquités nationales*, t. V, p. 54.

connaître son âge ; mais il existe un grand nombre de citations qui, sans satisfaire à ce *desideratum*, relatent le subside annuel accordé, par la collégiale, au jeune personnage bouffon. Grâce au concours obligeant de notre cher collègue, M. l'abbé Dehaisnes, j'ai pu, aux archives départementales, en relever l'annotation pendant une période de près de deux cents ans, dans les comptes de la redîme de l'église Saint-Pierre.

Les registres intitulés : « *Computus oficii redecime ecclesie sancti Petri insulensis* », portent en dépense, dès l'année 1418[1], une allocation de trente-trois sols accordée, sur l'ordre du Chapitre, à l'évêque des Innocents :

« Epc innocentù de manto capli . . . . xxxiiis. »

Ainsi, à un intervalle de vingt-six ans, le duc de Bourgogne et le Chapitre lui accordent l'un et l'autre la même gratification. Comme il a dû être subventionné par le Chapitre avant de recevoir les libéralités du comte de Flandre, la disparition des registres précédents est d'autant plus regrettable qu'elle empêche de remonter à l'origine de la fête. Ces registres existaient encore à la collégiale, avant la révolution, puisque le chanoine Montlinot y a relevé le don fait, en 1408, à l'évêque des Fous, pour les réjouissances qu'il avait organisées lors de l'union de l'église Saint-Pierre.

Après le compte de l'année 1418, il y a aux archives une lacune qui se prolonge pendant toute la durée du règne de Philippe-le-Bon ; viennent alors trois années consécutives où le registre porte les dépenses suivantes :

« 1468. Item epo innocen de gra capli. . . . . xxxiiis. »

Dans ce texte, l'ordonnance du chapitre s'est transformée en grâce ; l'année suivante, l'allocation est don-

(1) *Anno* 1419, *pro* 1418.

blée exceptionnellement sans indication du motif, et l'épiscopat des Innocents se trouve qualifié de seigneurie :

« 1469. Item dno episcopo innocen^m de grac capli, duos francos val (valentes). . . . . LXVI^s. »
« 1470. Item dno episcopo innocen^m de gracia capli. . . XXXIII^s. »

Les registres aux comptes manquent de nouveau et nous transportent à l'année 1538, très-voisine de l'époque où se trouve un millésime inscrit sur les plombs reproduits plus loin. En cette année, le chapitre de dépenses intitulé « *Datum varie* » porte :

« Ep^o innocen pro dono sibi facto et consueto in sui festo. XXXIIII^s. »

En 1539, le don est de 33 sous, pour s'élever encore à 34 sous en 1540, et descendre, l'année suivante, à 32 sous.

L'année 1542 signale de nouveau une dépense de 33 sous qui se répète jusqu'en 1548, où elle descend à 32 sous et se perpétue au même taux jusqu'à l'année 1592. Passé cette époque, il n'est plus question de l'évêque des Innocents.

Pendant la période de cinquante-trois ans que nous venons de parcourir en dernier lieu, le libellé de la dépense éprouve bien peu de variations. A partir de 1546, l'expression « *in sui festo* » est remplacée par « *in suo festo* ». Dès 1550, les comptes disent : « *Epô innocentium pro dono consueto sibi facto in suo festo* » jusqu'en 1559, où « *consueto* » disparaît de la formule qui conserve définitivement une véritable monotonie et un laconisme désespérant.

Il est regrettable que les employés aux écritures de la redîme n'aient pas été plus explicites au sujet d'un personnage spécifié dans les comptes, pendant une période de cent quatre-vingts ans, ni de faire connaître l'emploi de l'allocation annuelle si ponctuellement accordée par le Chapitre.

D'heureuses ou patientes recherches feront sans doute

encore découvrir de précieux documents sur cette matière. En attendant, nous croyons devoir réunir le peu de médailles ou monnaies qui sont parvenues à notre connaissance.

Malgré les rapprochements et les différences qui existent entre la forme, le type et les sujets de ces plombs, il est difficile de les classer dans un ordre précis. Les plus anciens paraissent être deux pièces dont la bordure, au lieu d'être circulaire, est formée par quatre lobes ou arcs de cercle.

1. — POVR LES INOCES DE LILLE POUR LES INNOCES INNOCENS INNOCES DE L D I. — Dans un entourage à quatre lobes, l'Enfant prodigue portant besace, gourde et bâton, fait paître son troupeau.

℟. MON (monnaie) POVR MON. OV. POV... I POVR LES INNOCHI..N... POVR NOVS MII POVR. — Trois Anges tiennent un écu sur lequel sont disposés les instruments de la Passion, parmi lesquels figurent les bustes du grand-prêtre et de Ponce-Pilate.

Diam. 50 millim. Musée de Lille.

2. — La deuxième médaille est anépigraphe. Elle représente, dans un quadrilobe, les colonnes d'un temple où une femme se tient debout devant un personnage à genoux, et lui montre une image à mi-corps de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, placée au-dessus de l'entablement. Ce sujet pourrait représenter la sibylle annonçant à l'empereur Auguste la naissance du Sauveur des hommes.

℟. La croix de Bourgogne sous l'écu à la double aigle impériale. Dans les quatre cantons de la croix, des écus armoriés au-dessus desquels plane le briquet étincelant.

Diam. 48 millim. Cabinets de MM. H. Rigaux et Dancoisne.

3. — COMEN ADAN ET EVE FVRE ..NTE DV FAVLX SERPENT RENPLI DI. (Comment Adam et Ève furent tentés du faux serpent rempli d'ire). — Adam et Ève tournés vers l'arbre de la science autour duquel s'enroule un serpent à face humaine.

℟. AVE NARIA GRATIA PLENA DOMINV. .ECVM BENEDICTATVS IN. — Tout le champ occupé par les instruments de la Passion.

Ce plomb trouvé, vers 1835, près de la motte du Cirque, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Dominicains, provient de la collection de M. Dancoisne.

Diam. 48 millim. Musée de Lille.

4. — POVR L-ES INNOCENS POVR LES INNOCENS POVR LES INNOCENS R POVR POUR LES. — Le Sauveur, assis sous un large dais et revêtu d'un manteau agrafé par devant et entr'ouvert, tient dans la main droite la boule du monde surmontée d'une grande croix ou d'un énorme poignard, symbole de l'immense douleur causée par le massacre d'environ 14,000 enfants, exécuté sur les ordres du roi Hérode.

℟. DOMINE JESV CHRISTE ADORO TE IN CRVCE PENDENTEM ET CORONAM SPINEAM POR(TANTEM). (Seigneur Jésus-Christ, je vous adore attaché sur la croix et couronné d'épines). — Dans le champ, le Christ en croix, entre les deux bustes d'Hérode et de Pilate. Le reste du champ est occupé par les instruments de la Passion : colonne, verges, fouet, lanterne, tenailles, marteau, clous, main, bourse, lance, roseau, éponge, avec le coq, les dés et les pièces d'argent. Au-dessus de la croix, la date 1549.

Cette médaille, trouvée sur le boulevard de la Liberté, près du boulevard Vauban, est remarquable par sa date, l'emploi de deux langues dans les légendes, et la réunion des sujets représentant les humiliations et les souffrances de l'Homme-Dieu, en opposition avec sa toute-puissance. Le soin qui a présidé à sa composition en fait aussi une pièce intéressante.

Diam. 43 millim. Ma collection.

Les fouilles récemment opérées rue de la Gare, au coin des Ponts-de-Comines, ont mis au jour une médaille représentant l'Arbre de Jessé, allégorie employée par le prophète Isaïe pour annoncer la naissance temporelle du Messie, qui devait descendre en ligne directe de Jessé, père du roi David : « *Egredietur virga de radice Jesse et flos de radice ejus ascendet.* — Il sortira une tige de la souche de Jessé, et une fleur s'élèvera de sa racine. » Ce plomb, comprimé et déformé dans le terrain où il a séjourné, est trop fruste pour qu'on ait pu en reconstituer toutes les parties. Du reste, le graveur du moule a simplifié le dessin par lequel les artistes du Moyen-Age interprétaient le verset prophétique [1]. Il a supprimé quelques personnages, et notamment Jessé lui-même, qu'on représentait ordinairement couché par terre, comme un homme plongé dans le sommeil ou la réflexion. Sa poitrine don-

(1) Voir *Iconographie de l'arbre de Jessé*, par l'abbé Poquet, chanoine honoraire de Soissons. — Laon, imp. de Ed. Fleury, 1857.

nait naissance à un arbre portant sur ses branches les divers personnages composant la généalogie du Sauveur dont la figure, entre les bras de sa mère, termine la partie supérieure de l'arbre.

La légende de cette pièce est indéchiffrable; il en est de même de celle de la plupart des suivantes. Je ne me suis pas hasardé à les expliquer.

5. — .... ESSE V.NEF.... LA.. ELLE..... — L'Arbre de Jessé : sur le haut du tronc, la Vierge à mi-corps, portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, sort d'une grande fleur. Les branches qui s'échappent du tronc portent divers personnages couronnés et tenant un sceptre à la main.

℟. — .. VRI.. LA... SUEL..... E.......... — L'Annonciation de la Sainte-Vierge. Sous deux arceaux reliant des colonnes, la Vierge, debout devant un vase à anses, d'où sortent de grandes tiges de lis fleuri, reçoit de l'ange Gabriel l'annonce de sa divine maternité. Derrière elle, entre la colonne et le cercle qui renferme le champ : HELAINE. Ce nom fait peut être allusion à l'impératrice sainte Hélène qui, en visitant la Terre-Sainte, éleva sur son passage des sanctuaires au Fils de Dieu et à la Vierge Marie.

Diam. 50 millim. Cabinet de M. H. Rigaux.

La médaille suivante montre plus de recherche que les précédentes. La légende inscrite sur une banderole repliée en festons à jour, entre deux cercles formés par des cordes à nœuds, lui donne un aspect qui a dû en faire apprécier la délicatesse et le fini par ceux qui l'ont possédée à son émission. La petitesse et le peu de relief des caractères en partie effacés, en rendent la lecture très-difficile.

6. — E N VICT OIRE DIEV...... NOM........ PAR LA * MOR T * BE...E* Jésus-Christ sort triomphant du tombeau; au second plan, des arbustes et un édifice surmonté de deux clochetons.

℟. S...A*V INC V*LE ET...IC ..E* COM .EM ..N ...R* .OR* V*. — Samson vainqueur du lionceau qu'il a rencontré, sur un chemin bordé d'arbres, lui arrache la langue. Dans le fond, la vue de Jérusalem.

Diam. 55 millim. Ma collection.

Le Docteur Le Glay, archiviste du Nord, donna au docteur Rigollot, d'Amiens, il y a environ trente ans,

une médaille probablement trouvée à Lille, mais dont il attribuait l'origine à Cambrai, à cause de la double aigle qui figure au revers, comme sur celle que nous venons de décrire sous le N° 2. La pièce parut à Rigollot assez remarquable pour être reproduite, quoique étrangère à la Picardie. Pour en justifier l'attribution à Cambrai, M. Leber fit un relevé des principales fêtes célébrées dans cette ville pendant le XVIe siècle, sans conclure que par des suppositions. Ce plomb appartient certainement à la série lilloise. Il vient tout naturellement prendre, avec ceux qui suivent, le rang que lui assignent sa date et la double aigle posée sur la croix de Bourgogne, type applicable à Lille et non à Cambrai. Les représentations théâtrales données par les bourgeois de la ville épiscopale, et la procession de Saint-Géry, où figuraient des chars couronnés de personnages historiques et mythologiques, attestent que les fêtes à spectacles étaient aussi goûtées dans le Cambrésis que dans la Flandre. Mais si l'aigle impériale pouvait figurer sur la monnaie des souverains temporels du pays, en souvenir de la protection de Charles-Quint, auteur de la restitution du Cambrésis à l'évêque, il ne paraît pas en être de même du briquet et de la croix de Bourgogne. L'année 1552 se prête d'autant moins à l'introduction de ces emblêmes, qu'on aurait pu y voir un signe d'adhésion aux projets du roi de France Henri II. Ce prince avait manifesté l'intention de reprendre l'évêché de Cambrai, comme il le fit pour ceux de Metz, Toul et Verdun. Cambrai n'avait jamais fait partie du domaine de l'ancienne maison de Bourgogne; Lille, au contraire, appartenait à l'Empereur à titre d'héritage de cette même maison, et depuis que le fils de Philippe-le-Beau avait délié la Flandre de tout hommage à la France, c'était, de la part des Lillois, être agréable à l'Empereur que de placer sa double aigle près du joyau de la Toison-d'Or et sur la croix feuillue de ses ancêtres.

7. — Hérode, dont la pose indique un air pensif, est assis sur un trône au bas duquel on lit : LE ROI . HERODES, et derrière : 1552. Dans le fond, devant un large pilier, au-delà duquel figurent un château et des arbres, les Trois Mages paraissant avoir pris congé du roi, et au premier plan, le Massacre des Innocents.

℟. HERODES INNOCN. NON. HEROD. NO. NB RO.. RODES.. NV MVM.. N.. MA... SS. NV. N. HOR. O. R. — Cette légende, tronquée par les plis d'un ruban formant des festons, et placée entre deux grènetis, est précédée de la couronne impériale. Le champ de la médaille est occupé par la croix de Bourgogne sous l'écu à la double aigle, portant, sur le tout, un écu au lion, un briquet surmonté d'un lis et trois étincelles.

La fente qui se retrouve sur l'épreuve que possède M. Rigaux et sur le dessin gravé dans l'ouvrage de Rigollot, permettent de supposer que notre collègue est devenu possesseur d'un exemplaire resté unique

Diam. 62 millim. Cabinet de M. H. Rigaux.

Nous devons à l'obligeance de M. Louis Marcotte la communication d'une variété de ce grand « plommé », trouvée place de la Gare. La composition en est plus simple, mais la conservation laisse plus à désirer.

8. — Hérode, moins replié sur lui-même, semble donner l'ordre du massacre où ne figurent que deux exécuteurs, une femme et deux enfants. Les Mages semblent également passer dans le fond, et l'inscription du trône se borne au mot : HERODES. Il n'y a nulle trace de date.

℟. — .... MORI. TOVS LES INNOC... — Cette légende rappelle, ainsi que le sujet, l'ordre donné par Hérode de faire mourir tous les Innocents. Elle est inscrite, comme dans la médaille précédente, sur un ruban replié en festons, autour de la croix de Bourgogne placée sous l'écu à la double aigle, et cantonnée d'un briquet et de trois étincelles.

Diam. 55 millim. Cabinet de M. Marcotte.

M. H. Rigaux, notre excellent collègue et ami, possède également deux plombs aux mêmes armes, mais avec des sujets qui s'éloignent du genre particulier aux pièces précédentes. Le premier a été trouvé dans l'ancien canal St-Clément.

9. —.ON... DAVID..ANIA ...ONT...... ERSABEE – ENTRA – EN AMOVR. — Bethsabée, prête à sortir du bain, se regarde dans un miroir qu'elle

prend des mains de sa servante. Dans le haut, à une fenêtre, le buste de David sceptre en main. Au-dessous, une tige fleurie.

℟. IN - NOC - ES D....NO. ESP - N.... POVR - S IN - V....E ..OV... INV - DV...., sur un ruban replié en festons et précédé de la couronne impériale. La croix de Bourgogne sous l'écu à la double aigle; un briquet dans le premier canton de la croix, une étincelle dans les autres.

Diam. 59 millim. Cabinet de M. H. Rigaux.

L'autre plomb, trouvé rue Neuve, dans les travaux de la couverture du canal, a été rogné et martelé; il ne laisse plus voir qu'une bordure de chaque côté.

10. — Un personnage debout, tenant la main gauche sur l'abdomen, laisse apercevoir un palmier placé derrière lui.

℟. — .. POVR - VOM - POVN - DOM - VEI...... Deux branches et deux feuilles de la croix de Bourgogne. Le reste de ce revers, figuré de haut en bas sur le dessin, est effacé.

Diam. 55 millim. Cabinet de M. H. Rigaux.

Il existe, au Musée de Lille, un fragment de moule en pierre de schiste, où se retrouve la gravure partielle d'une médaille soigneusement exécutée. Sur le fond d'un riche appartement, on voit ressortir le bras gauche et le tiers environ du corps d'une femme presque nue. L'arc de cercle de la bordure annonce un diamètre égal à celui de la pièce décrite sous le N° 3. Ce fragment fait partie du don de plusieurs moules de médailles et de plombs de commerce, fait en 1859, au Musée de la ville, par M. Lepan-Joire que nous avons confondu avec son père, dans un travail lu à la Société en 1873 [1]. Il n'est pas douteux que ce fragment de pierre, coupé à dessein pour lui donner un autre usage, ait servi à une médaille lilloise, comme les moules entiers qu'il accompagnait. On peut donc espérer qu'un exemplaire du plomb se retrouvera un jour et permettra de reconnaître le sujet incomplètement reproduit sur la planche.

(1) *Supplément à la Numismatique lilloise*, 4e partie, 1er fascicule.

11. — Partie d'une médaille représentant un salon et une femme à peine vêtue.

Diam. 53 à 54 millim. **Musée de Lille.**

Voici un plomb provenant de la collection Dujat : Il a été trouvé, en 1835, dans un puits, près du Pont-de-Roubaix. La parabole de l'Enfant Prodigue nous reporte aux idées qui ont présidé à la confection de la première médaille. La manière dont le personnage se mord les doigts, et le simple appareil de sa toilette, réduite au plus strict nécessaire, s'accordent bien avec le dicton, gravé en légende : « Malavisé a souvent peine et tout par malavise. »

Au revers, un jeune décavé, comtemporain de la médaille, sort la nuit d'une maison mal famée, sans autre vêtement que sa chemise et sa culotte. Cet innocent, triple sot (*ennochint*, *tros fos sot*), a les mains coupées, par allusion à sa mésaventure et au langage figuré que l'on applique aux gens devenus incapables, faute de ressources, de rien tenter, de rien faire. La date de cette médaille et la manière de la gravure attestent la négligence qui s'est glissée, peu à peu, dans la fabrication des plombs des Innocents.

12. — MALAVISÉ A SOVVENT PAINNE ET .TOVT PAR MALAVISE. . . .OIV. — L'Enfant prodigue, à peine vêtu, se mord les doigts et fait paître deux porcs dont l'un n'est pas en perspective, par suite d'une inadvertance du graveur.

℞. MALAVISE A SOVVEN. PAINNE • ET • TOVT PAR MALAVISE 1559. — Un jeune garçon, à demi-vêtu et les mains coupées, sort tout désappointé de la maison où il vient de se ruiner. Dans le champ, une bourse ouverte et renversée, des cartes, des billes et autres objets de jeu.

Diam. 50 millim. **Ma collection.**

Un des fondateurs de la Société de Numismatique belge, Ch. Piot, dont les premiers volumes de *la Revue* attestent l'activité et les connaissances variées, a fait insérer dans cette *Revue* [1] une courte notice sur une médaille

(1) 2e série, t. II, p. 422, pl. XVII (année 1852).

des Innocents trouvée à Courtrai, dans la Lys [1]. Sans rechercher la ville ou l'église qui peut revendiquer l'émission de cette pièce, le savant numismatiste y reconnaît le style du XVIe siècle. Nous ne l'avons point vue en métal, mais un simple coup-d'œil jeté sur le dessin permet de lui assigner sa place légitime parmi les plombs des Innocents de Lille. Quoique Ch. Piot n'ait point désigné le possesseur de la pièce, l'authenticité ne saurait en être mise en doute. Voici comment il l'a décrite :

12. — POVR LES INOCENS POVR LES INOCENS POVR LE INO. — On voit dans le ciel un individu à longues oreilles, un benêt, un âne, un fou, un *innocent* si l'on veut. Au devant de lui, une banderole portant une inscription dont on ne distingue plus que les dernières lettres : ...EDAR. Deux autres individus l'attaquent : l'un est couronné et tient en main une branche d'arbre; l'autre est un bon bourgeois, un membre d'une *gilde* peut-être, il tient une arbalète; un canon placé perpendiculairement en terre lance un boulet. Ni les projectiles de l'arbalète et du canon, ni les menaces du personnage couronné n'atteignent l'heureux mortel si haut placé. Il semble même, par le jeu de ses jambes, rire de ses ennemis.

℟. POVR LES INNOCENS POVR LES INNOCENS POVR LES INO. — On aperçoit, par une croisée, une femme à mi-corps, qui se donne un coup de poignard. C'est sans doute pour ne pas se tromper sur cette effigie que l'artiste, si artiste il y a, prit soin d'inscrire au-dessus : LVCRESIA ROM(ana), précaution excellente et même indispensable pour ne pas confondre Lucrèce, dont le cou est orné d'une croix, avec une chrétienne. Au-dessous se trouve une tête de fou entourée de rinceaux.

L'attaque dirigée contre l'heureux fou si haut placé est donc un acte de folie, bon *pour les innocents*. La sainte vertu de la chasteté est traitée tout aussi cavalièrement. Le suicide de Lucrèce est également un acte *pour les innocents*. On voit qu'au XVIe siècle on se souvenait du dicton que « femme déshonnête met son pain au four. »

Diam. 50 millim. — *Revue de la Num. belge*, 1852, pl. XVII.

L'impression produite sur Ch. Piot par cette médaille, qu'il a vue isolément, se serait sans doute modifiée s'il avait eu sous les yeux plusieurs pièces contemporaines de la même série; il aurait trouvé, dans l'aventure de

(1) Voir *Numismatique lilloise*, p. 255.

Lucrèce, rapprochée de celle de Bethsabée et de la parabole de l'Enfant Prodigue, unie aux souvenirs de la Passion, les éléments d'une appréciation différente des mœurs du XVIe siècle. Aux yeux de nos ancêtres, toutes ces représentations avaient un but moral. Pour eux, l'exemple des dangers auxquels la beauté peut exposer une femme, n'était pas plus l'objet d'une moquerie, que celui de l'inconduite d'un jeune homme victime de ses passions. Ce n'est point par ironie qu'ils rappelaient le massacre ordonné par l'ombrageuse cruauté d'Hérode, ou les souffrances et la gloire du Sauveur du monde. Lucrèce est ici représentée comme une femme énergique, ainsi que sur les jetons de Nuremberg, où, sous la désignation de *Lucretia lux romana*, elle figure au revers de Judith prête à emporter la tête d'Holopherne. La légende : *pour les Innocents*, répétée avec insistance, constate le motif de l'émission des plommés, où la représentation d'un *mystère* n'avait rien que de très-conforme aux usages.

Quoique les jeux de mystères eussent pour but d'instruire et de moraliser le peuple, la procession accusait sans doute d'une manière trop ostensible des allures choquantes et licencieuses : c'est que les meilleures institutions finissent par dégénérer, et, au siècle de la réforme, la malignité dut se faire jour dans les réflexions que suggéraient le cynisme ou la naïveté des moyens employés pour figurer des sujets scabreux.

Ces abus appelèrent la sévérité du pouvoir en lutte ouverte contre l'hérésie, surtout au moment où, à Lille et dans la châtellenie, les prédications subversives de quelques sectaires poussaient leurs adhérents aux derniers excès de la haine et du fanatisme.

Aussi le Magistrat fut-il de nouveau forcé d'interdire, avec la procession des Innocents, toutes les représentations théâtrales données par les corps de métiers. Quoique le registre aux délibérations ne fasse mention d'aucune

mesure prise à cet égard, de 1552 à 1567, Derode a donné des détails si explicites, qu'il a dû les recueillir dans une pièce authentique. Voici comment il s'exprime :

« Les guerres de religion offrirent une occasion plau-
» sible de supprimer les *mystères* que leur licence avait
» rendus intolérables, mais que l'on n'avait autorisés
» jusque-là que parce que le peuple les aimait passion-
» nément. En 1565[1], le Magistrat fit donc savoir que
» cette année serait la dernière où ces représentations
» auraient lieu.

» Les ordonnateurs y mirent d'autant plus de re-
» cherche, et les spectateurs affluèrent. Les *innocents*
» (fous), équipés le plus richement possible, parcouru-
» rent les rues en jetant aux jeunes filles des *plomez*
» (pièces de plomb) en manière de monnaie d'argent,
» leur offrant des coffrets et écrins contenant des pièces
» d'or et d'argent, du sucre, des dragées, etc. Dans le
» long cortége qui se déployait par la ville, on voyait
» les neuf Preux montés sur de beaux palefrois et armés
» comme les chevaliers ; les sibylles[2], vêtues comme des
» princesses, portées par des coursiers richement har-
» nachés, tenaient à la main des bannières avec devises ;
» un page menait leur destrier par la bride ; puis un
» *gean* et une *geanesse*, mannequins d'osier, hauts de
» soixante pieds, portés par la confrérie des pâtissiers et
» des corroyeurs. Chaque corps de métiers s'était ingé-
» nié pour trouver une belle *histoire*...., c'est-à-dire re-
» présenter un personnage de l'Histoire sainte.

» Dans le choix de ces scènes, on s'attendait à trouver
» quelque analogie avec la profession du corps qui
» l'avait adopté. Pourtant il n'en était rien, sauf l'em-
» blême du *serpent d'airain* pour les *febvres*, et de Jésus
» au milieu des docteurs pour les médecins. Il ne nous

(1) La suite semble indiquer que c'est plutôt 1567.

(2) Les sibylles figuraient encore dans les processions sérieuses du XVIII[e] siècle.

» a pas été possible d'établir la raison qui avait présidé » au choix des tableaux[1].

» On ne s'explique pas bien comment on pouvait re- » présenter ou mimer au milieu des rues, le roi Darius » recevant des baffes (soufflets), *Jésus flagellé, les Inno-* » *cents noyés*, etc., encore moins la scène où *la mère de* » *Moïse circoncit son enfant*, ni celle où le Sauveur se » soumettait lui-même à cette opération.

» Quoi qu'il en puisse être, pendant trois jours entiers, » sur la Petite-Place, devant les Halles et en divèrs » autres lieux de la ville, on fit ces parades religieuses. » La foule, ivre de joie, courait d'un théâtre à l'autre » voir ces inqualifiables représentations. »

La défense faite par le Magistrat dut avoir force de loi; à partir de 1566, la procession de l'évêque des Innocents fut interdite comme toute représentation de mystères.

(1) Nous croyons devoir transcrire ici cette curieuse liste, telle que nous la fournissent les manuscrits de l'époque :

Nautiers. — Balaam montre une étoile avec un billet contenant ces mots : Oritur *stella de Jacob* et Isaïe, une verge plantée avec ces mots : *Egredietur virga de radice Jesse*.

Porteurs au sac. — Abraham envoie Éliézer pour avoir femme à Isaac, et le serviteur s'adresse à Rebecca qui lui donne à boire.

Plucqueurs. — Dieu envoie l'ange saluer la vierge Marie.

Chartons. — Nature humaine, liée à l'arbre du bien et du mal, crie misericorde, et Sapience divine qui arrose un verger d'où Jesus est produit.

Savetiers. — L'ange voula occir Moyse parce qu'il n'estoit pas circoncis et sa[illegible]e le circoncit.

Futassiers et Mandeliers. — Jesus circoncis.

Fruitiers. — La reine du Midi vient voir Salomon.

Pineurs de sayette (peigneurs de laine). — Jésus est adoré de la Vierge et des rois.

Bonnetiers. — Samuel enfant est mené à Héli le grand-prestre.

Etainniers. — Jésus presenté au Temple, Simeon le prend dans les bras, puis est racheté de deux pigeons.

Crachiers (graissiers). — Pharaon fait noyer les enfants masles Hebreux et est sauvé Moyse.

Escriniers (menuisiers). — Herode fait meurtryr les innocents pensant occyr Jesus, mais Joseph l'emmene avec sa mere en Egypte.

Peintres et Voiriers (verriers). — Salomon montre sa sapience à l'endroit de l'enfant vif.

Medecins. — Jesus à l'age de douze ans entre les Docteurs au Temple.

Passementiers. — Elisée lave Naaman ladre au fleuve du Jourdain et fut guéri.

Charpentiers. — Jean-Baptiste et Jesus.

Foulons. — Jesus reput de cinq pains et de deux poissons environ cinq mille hommes sans les femmes et les enfants

Mais l'élection du joyeux évêque ne pouvait être entravée : les priviléges du chapitre offraient une échappatoire en vertu de laquelle l'institution survécut à l'abus. L'évêque des Innocents se renferma dans l'intérieur de la Collégiale et subsista jusqu'en 1592, ainsi que le prouvent les allocations portées dans le compte de la redîme.

M. Ach. Gentil, possesseur du riche médaillier commencé par son père, nous a obligeamment communiqué un plommé qui confirme cette opinion. Tout, dans cette pièce, dénote l'intention particulière de constater que l'évêque des Innocents de Saint-Pierre de Lille existe encore, de fait et de droit, en 1567.

Pour éviter toute équivoque, toute surprise, les chanoines ont repris la haute direction de la fête. Cette fois, le nom du titulaire figure sur le plomb avec les insignes épiscopaux ; la Collégiale, représentée par ses armoiries,

Bourgeteurs. — Melchisedech presente pain et vin à Abraham retournant de la bataille.

Sayetteurs. — Jesus fait la scene à ses apostres.

Tisserands de draps. — Joab en saluant *Aunassa* (sic) le tue.

Wievariers. — Judas par un baiser trahit Jesus.

Cordonniers. — Dalila lie Samson et le livre aux Philistins.

Tondeurs. — Jesus estant devant Anne, un brigand lui donne un soufflet

Tonneliers. — Michée, pour dire la vérité devant Achab, est souffleté.

Orfèvres. — Jesus mené en la maison de Cayphe, est prévenu des Scribes et des Pharisiens.

Chandeliers. — La concubine du roi Darius mettoit et ostoit la couronne de son chef et lui donnoit des baffes, et le roi le souffroit.

Epenniers. — Jesus battu de verges.

Teinturiers. — Jesus couronné et moqué en la maison de Pylate et lui mettant un roseau à la main.

Detailleurs de drap. — Jesus flagellé montré aux Juifs par Pilate disant *ecce homo*.

Brasseurs. — Job assis sur le fumier tout couvert de playes.

Tanneurs. — Isaac portant le bois.

Pelletiers. — Jesus jugé par Pilate porte sa croix.

Poissonniers. — Les fils de Jacob depouillent la robe de Joseph et la teignent au sang d'un bouc.

Bouchers. — Jesus depouillé au mont Calvaire, sa robe est jetée au sort.

Febvres. — Le serpent d'airain guerit les morsures de ceux qui le regardent.

Tisserands en toile. — Abraham veut immoler son fils.

Merciers. — Jesus en croix entre deux larrons.

Ciriers. — Jesus en limbes.

Boulangers. — La resurrection.

Taverniers. — Le jugement.

revendique l'évêque des Innocents, et pour montrer que toute frivolité est bannie de la fête, la légende exprime, sous la forme d'un pentamètre en langue liturgique, une invocation à un saint du pays.

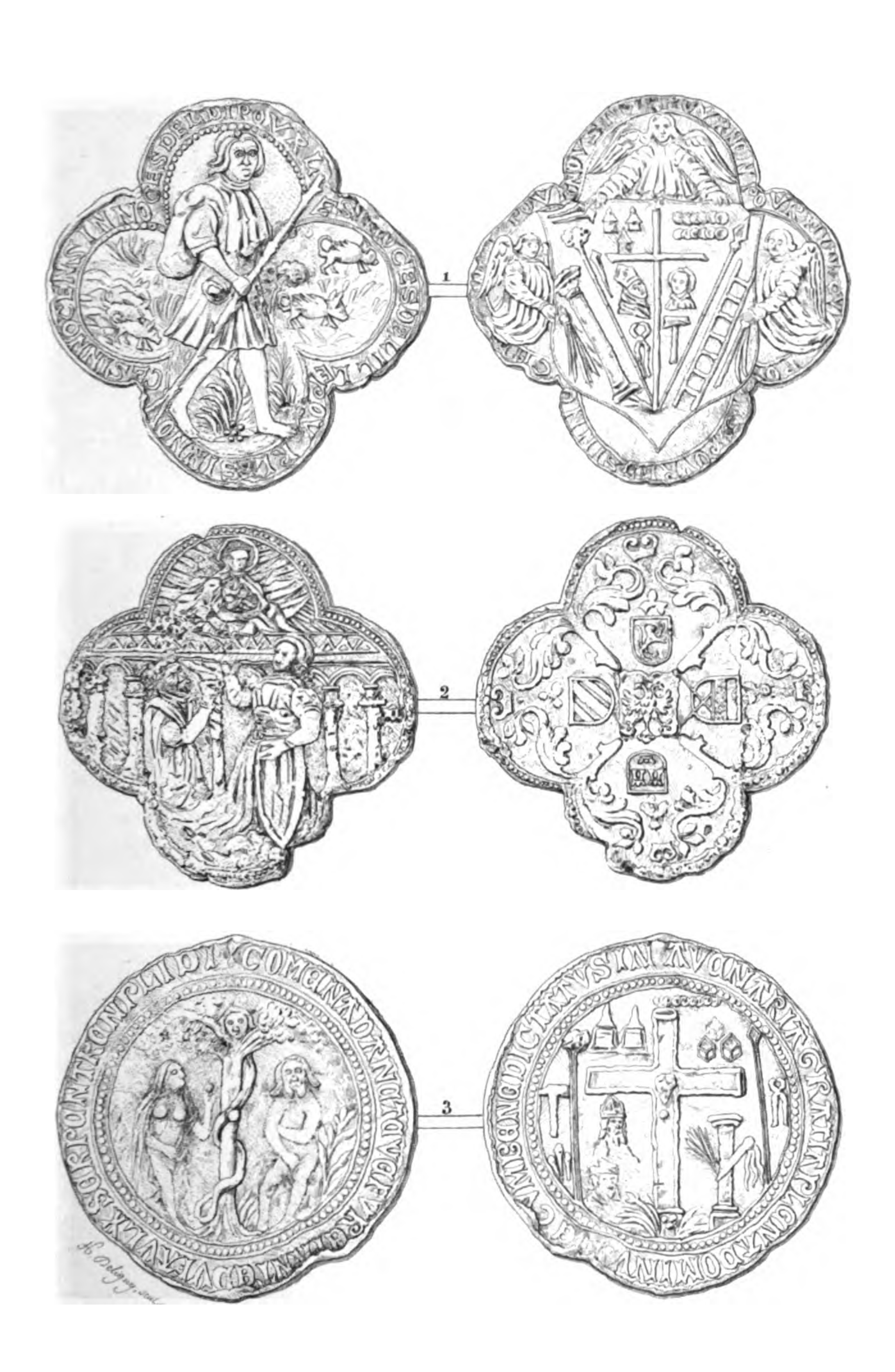
14. — ...BLAVET EVESQUE DES INNOCENS DE S[T] PIERE. — Mitre traversée par une crosse. Dans le champ : A LILLE. 1567.

℟. ORA • PRO • FAMVLIS SANCTE PIATE TVIS • (couronne). — Saint Piat debout entre deux écussons, l'un aux deux clefs, pannetons en chef, l'autre au gironné de huit pièces seulement. Dans le champ : LILLE.

Diam. 46 millim. Cabinet de M. Gentil.

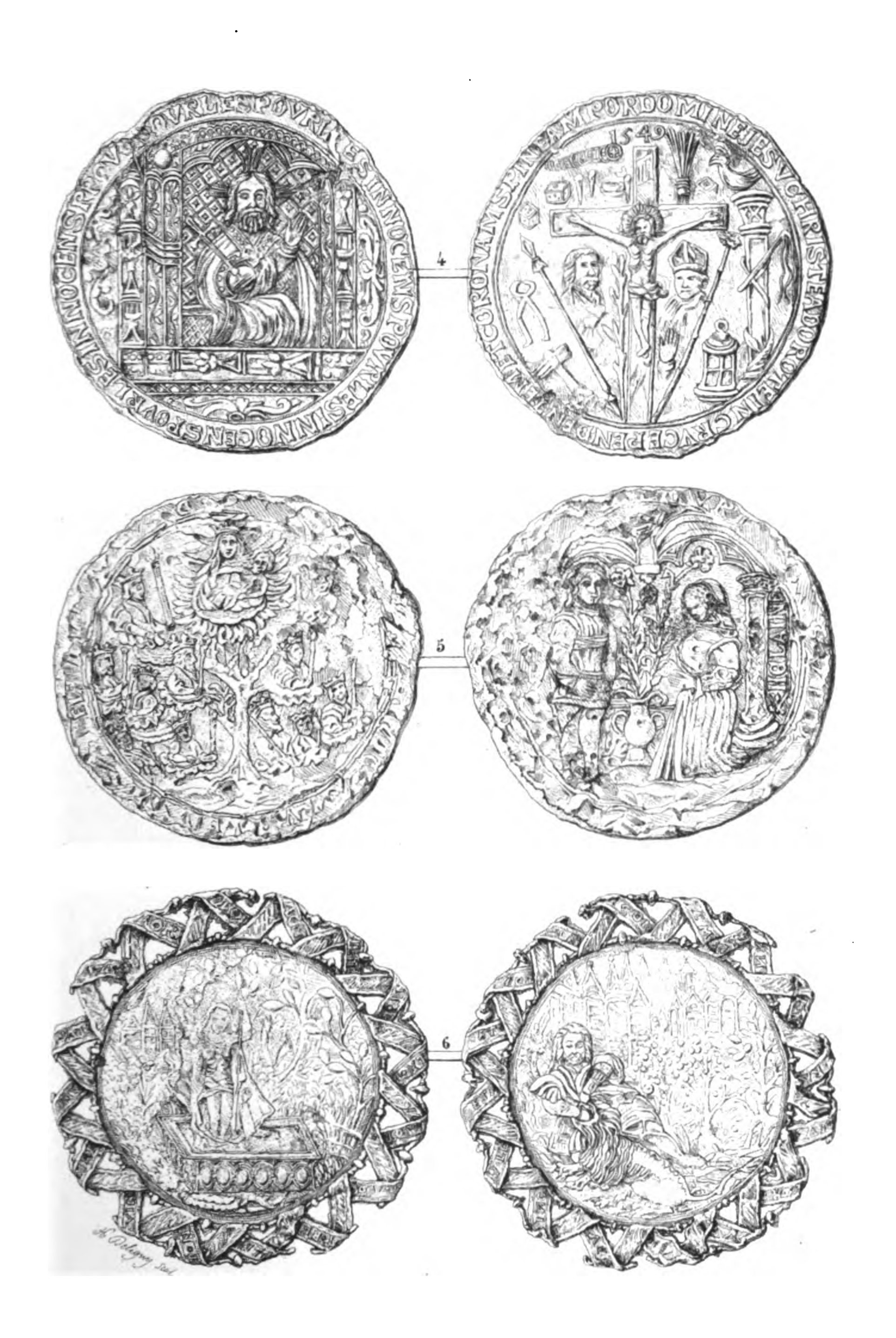
Doit-on regarder l'émission de cette médaille comme la suprême affirmation publique de l'existence de l'évêque des Innocents, ou faut-il espérer découvrir quelque nouveau spécimen applicable à la période des vingt-cinq dernières années, où le dignitaire grotesque fut rétribué par la Collégiale, c'est-à-dire de 1567 à 1592?

La réponse n'est pas encore possible, mais, une fois admises comme lilloises, les grandes médailles de plomb fabriquées pendant une trentaine d'années pour les Innocents, la solution se produira dès que leurs similaires auront appelé l'attention des amateurs. De nouvelles découvertes pourraient aussi amener la reconstitution d'une série analogne à celles dont Amiens et Thérouanne revendiquent, à bon droit, l'origine. Ces deux localités ont, comme Lille, donné un cachet particulier à leurs productions; elles ont vu, de nos jours, rassembler des suites importantes de leurs monnaies des Fous; le même résultat, pour notre cité, est aussi rationnel que désirable. Nos évêques des Fous et ceux des Innocents, acclamés par une population avide de cérémonies pompeuses, devaient tenir à simuler, comme leurs confrères des autres villes, la prérogative de battre monnaie. Il s'agit de déterminer le caractère des pièces que nos ancêtres employaient à cet usage.



PLOMBS DES INNOCENTS

L. Danel Lille



PLOMBS DES INNOCENTS



PLOMBS DES INNOCENTS

L Danel Lille

LA SŒUR DE LAIT

Par M. DELETOMBE,

Membre de la Société des Sciences, de l'Agriculture
et des Arts de Lille.

LE RETOUR (*)

L'air embaume de fleurs ; de ses tièdes haleines
Mai semble féconder les effluves des plaines ;
Chaque atome s'anime aux chauds rayons du jour ;
Voix, chants, gazouillements, mystérieux murmure,
Tout, en sa langue, dit son bonheur ; la nature
Exubère de vie et tressaille d'amour.

La poésie, à flots, sort de toutes les choses :
Des grands bois pleins d'oiseaux, des vergers pleins de roses.
Des champs couverts de lins, de colzats, de blés verts ;
L'alouette au ciel bleu, le ramier sur la branche,
Le troupeau qui bondit, la source qui s'épanche,
Célèbrent, à l'envi, l'hymen de l'univers.

(*) Voir : 1re partie, 3e série, 3e vol. (1866), page 333.
— 2e partie, 4e série, 2e vol., page 403.

Au sein de cette joie, en cette noce immense,
Ne semblerait-il pas que du sort l'inclémence
Dût une trêve aux maux, un répit aux douleurs?
Qu'à ce banquet d'heureux, où le Ciel nous convie,
Il ne puisse s'asseoir que santé, force et vie,
Libres de tout tribut de souffrance et de pleurs?

Pourtant, voyez, là-bas, au pied de la colline,
Sous les jardins bordés de lilas, où s'incline
Le pommier, dont les fleurs surplombent en arceaux,
Ce char, riche et léger, qui chemine en silence,
Et qui, sur ses ressorts, mollement se balance,
Comme un nid d'alcyon bercé dans les roseaux.

L'essieu semble dormir sur la pelouse verte;
Aux senteurs du matin la voiture est ouverte,
Et, couchée à demi sur le moëlleux coussin,
Une jeune malade apparaît, au front pâle,
Belle encor, mais à l'œil cerné d'un bleu d'opale,
Plus blanche que la fleur d'aubépine à son sein.

Oh! que dans ce corps frêle il loge de souffrances!
Que ce char est léger de vie et d'espérances!
On dirait d'une sainte en une châsse d'or,
D'une sainte d'amour, d'une sainte martyre
Du bonheur que le Ciel lui fit, qu'il lui retire!...
Mais la sainte n'est pas relique et prie encor.

Elle prie; un désir est toute sa prière:
Echanger son palais contre une humble chaumière,
Respirer l'air des champs, revoir ses prés si beaux,
Pouvoir se dépouiller de luxe et de parure,
Echanger le brocart contre un jupon de bure,
Chausser ses petits pieds de rustiques sabots;

Courir, autant que peut sa vigueur épuisée,
Le long des blonds sentiers, dans l'herbe et la rosée,
Se mirer aux étangs, se laver aux ruisseaux;
Avec la nuit rentrer, s'asseoir auprès de l'âtre,
Dormir, se reposer de la course folâtre,
S'éveiller le matin au doux chant des oiseaux,

Et puis recommencer, recommencer encore,
De l'aube jusqu'au soir, du soir jusqu'à l'aurore,
Se sentir vivre auprès de ceux-là qui sont chers,
D'une mère surtout retrouver les caresses,
D'un frère bien-aimé les ardentes tendresses,
Et dans ce paradis fixer son univers;

Ah! voilà le bonheur! et voilà sa prière!
Elle touche peut-être à son heure dernière,
Et cependant il semble, à l'aspect de ces lieux,
Que pour elle la vie éteinte recommence;
Qu'elle se sent guérie et qu'un bien-être immense
Fait déborder son cœur d'espoirs délicieux.

En la voyant, on songe à quelque frêle plante,
Qui penche et qui se meurt sur la terre brûlante;
Mais qu'une douce ondée, au soir, tombant du ciel,
Et qui, dans chaque pore, entre en sève et se glisse,
Ferait se relever, tige, feuilles, calice,
Avec tout son éclat, ses parfums et son miel.

Voyez, comme ses traits, comme son œil s'anime!
C'est que, là-bas, au loin, derrière cette cime,
Apparaîtra bientôt le site du désir;
Que du voyage on touche à la limite extrême;
Que de la vie est là le remède suprême,
Et que c'est là qu'on doit renaître et non mourir.

De la fiévreuse enfant l'impatience est vive :
« Ces chevaux ne vont pas ; allons, qu'on les active ;
» Courons, volons ; fouettez, cocher, ne craignez rien.
» Trop lente est à mon gré la course qui m'emporte ;
» Un miracle s'opère. . . . En avant ! Je suis forte. . . .
» Que ces champs, que ce ciel, que cet air me font bien !

» Doux nid des jours heureux, ô berceau de l'enfance,
» Je vais donc vous revoir ! Chaque pas qu'on avance,
» Rompt notre éloignement, me rapproche de vous.
» O mon Dieu ! qui mettez tant d'amour dans nos âmes,
» Qui créâtes ainsi le cœur des faibles femmes,
» De leurs rares bonheurs ne soyez pas jaloux.

» Je ne veux plus mourir, je suis si jeune encore !
» Et puis, j'ai tant souffert !... O Dieu bon ! que j'implore,
» Vous connaissez mes vœux, vous entendrez ma voix...
» Suis-je folle ? On dirait que ce soleil m'enivre !...
» Je me sens éblouie !... O mon Dieu ! je veux vivre...
» Le pays ! le pays ! Enfin, je le revois !...

» Salut, champs où j'aspire, horizon, vastes plaines,
» Solitudes, forêts, encore toutes pleines
» Des trésors du présent, de ceux du souvenir !
» Salut, toit paternel, calme et sainte demeure,
» Où je reviens mourir, si Dieu veut que je meure,
» C'est vous qui pour toujours allez nous réunir !... »

Elle dit ; tout-à-coup, du char elle s'élance :
Elle a vu, dans les champs, son frère de l'enfance,
Triste et malade aussi.... Courant, forte d'émoi :
» Frère, frère, ta sœur ; c'est ta sœur, criait-elle ;
» Je reviens au pays ; c'est ma voix qui t'appelle ;
» Tu ne m'entends donc pas ? Frère, reconnais-moi !... »

Et lui, comme frappé d'une muette extase,
Debout, au sol rivé, comme un bronze à sa base,
Impuissant à répondre aux appels entendus,
Voyait venir à lui la vision étrange,
Plus pâle qu'un fantôme et plus belle qu'un ange,
Rapide, s'avançant, les mains, les bras tendus.

Quand du ciel, devant lui, fût sortie une sainte,
De lumière vêtue et d'auréole ceinte;
Quand à ses yeux se fût ouvert le Paradis,
Il n'eût pas éprouvé de stupeur plus profonde,
N'eût pas été ravi davantage à ce monde,
Et ne fût pas resté les sens plus interdits.

Tout-à-coup, cependant, bondissant sur lui-même,
Il s'élance à son tour.... L'ange est celle qu'il aime!
Il l'étreint en ses bras, la serre sur son cœur....
Dans un long flux d'amour leurs larmes se confondent;
Leurs soupirs, leurs baisers, leurs sanglots se répondent,
Et de joie épuisés, ils tombent de bonheur!...

Près d'un bosquet touffu, dont la rose bruyère
Décore, avec l'ajonc, la modeste lisière,
Non loin d'un large étang, masqué d'arbres nombreux,
S'élève une chaumière, au toit verdâtre, où pousse
La joubarbe, implantée au milieu de la mousse,
Que couvrent, au-dessus, quatre noyers ombreux.

Dans le plus vieux des troncs loge une bonne Vierge,
Qu'honore quelquefois d'un bouquet ou d'un cierge,
Une mère alarmée, en un danger pressant;
Agreste et saint autel, où, le soir, réunies,
Les filles du hameau chantent les litanies,
Et devant qui chacun se découvre en passant.

Une étable, un enclos de deux acres, à peine,
Avec quelques hangars, complètent le domaine;
A l'angle, un large puits, desservi par un treuil;
Un abreuvoir, un four, propriétés banales,
Pleines de mouvement aux heures matinales,
Et qui font voir souvent des voisins sur le seuil.

Tout le long des torchis, que tapissent les treilles,
Sont rangés des paniers, peuplés d'essaims d'abeilles,
Au soleil activant leur travail merveilleux.
La nuit le rossignol, au matin les fauvettes,
Le pinson tout le jour, d'hymnes, de chansonnettes,
Complètent, à l'envi, le charme de ces lieux.

La colombe roucoule, en s'ébattant de l'aile;
L'étable retentit du cri de l'hirondelle;
La poule mère glousse, appelant ses poussins;
Ici, la vache paît; plus loin, la chèvre bêle,
Et voilà les grands bœufs que du joug on dételle,
Et qui descendent boire aux agrestes bassins.

Priant, de porte en porte, un mendiant qui passe,
Dont on aime à remplir la profonde besace,
Heureux qu'on est d'aider plus besoigneux que soi;
Et puis le vieux curé, qui bénit et pardonne,
Qui chemine, ignorant de ce que sa main donne;
Prodigue de l'obole et du pain de la foi.

Rien de plus primitif, ni rien de plus rustique,
Mais rien n'approchant plus de l'âge d'or antique,
Où chacun se laissait vivre, libre de soins,
Méprisant les grandeurs, les trésors, où la terre,
Des bénédictions du Ciel dépositaire,
En comblait l'homme heureux par-delà ses besoins.

On dirait que dans l'air la sérénité plane ;
Que le calme et la paix, loin de tout bruit profane,
Ont leur culte et leur temple en ce riant séjour ;
Que tout cède à leur charme et subit leur puissance,
Et que l'homme, meilleur, en reçoit l'influence,
Jusque dans son sommeil et ses labeurs du jour.

Or, c'est là, désormais, que la sœur et le frère,
De longs mois séparés par un destin sévère,
Voient avec le bonheur la santé revenir ;
Là, qu'au gré de leurs vœux et de leurs chastes flammes,
Sous l'œil de leurs parents, ils unissent leurs âmes ;
Là, que le prêtre, un jour, est venu les bénir.

VERNIS

DESTINÉ A

FACILITER L'ÉCRITURE SUR LE VERRE,

Par M. A. TERQUEM.

Depuis que l'emploi et un peu la mode des projections se sont introduits dans l'enseignement de la physique, on a cherché à représenter, sur des lames de verre, divers dessins ou tableaux que précédemment on dessinait à la craie ou au fusain. La photographie a été, dans ce but, souvent mise à réquisition; mais, il y a tel dessin trop simple pour employer ce moyen. D'un autre côté, dans un but plus sérieux, on peut avoir à dessiner sur verre des échelles divisées, à marquer sur des tubes des points de repère. Or, l'encre ordinaire, ou même l'encre de Chine, ne prennent que difficilement sur le verre bien propre; le vernis ne peut être posé qu'au pinceau et non à la plume.

J'ai cherché à composer un vernis à l'alcool qui recouvrît le verre d'une couche presque invisible, et sur laquelle on pût écrire et dessiner à l'encre. J'ai reconnu, d'abord, qu'on pouvait employer, dans ce but, tous les

vernis à l'alcool, quelle que fût la résine dissoute ; seulement, il est indispensable de verser le vernis sur la lame de verre légèrement chauffée, en opérant comme pour poser le collodion sur le verre pour faire une épreuve photographique.

Si l'on verse le vernis sur la lame de verre non chauffée, l'évaporation de l'alcool refroidit la lame de verre, et, l'humidité de l'air s'y déposant, empêche le vernis de prendre de la cohésion; la résine reste opaque, non adhérente, et donne au verre l'aspect de verre dépoli. On peut cependant éviter de chauffer le verre, en plaçant rapidement la lame couverte de vernis sous une cloche dont l'atmosphère a été desséchée d'avance à l'aide d'un vase rempli d'acide sulfurique.

L'eau que contient l'alcool employé pour la confection du vernis a aussi une influence fâcheuse sur l'évaporation du liquide, ainsi que sur la transparence et l'adhésion de la couche de résine. Aussi est-il très-important d'employer en général, pour tous les vernis, de l'alcool ayant au moins un titre de 95°, ou mieux encore de l'alcool absolu.

Pour parer à ces inconvénients, et pouvoir poser le vernis sur les objets froids, même le vernis à la gomme laque, les fabricants y ajoutent souvent une petite quantité d'essence, et particulièrement d'essence de lavande; celle-ci, en effet, retarde l'évaporation de l'alcool et maintient en dissolution la résine, quand l'alcool est évaporé, et cela malgré le dépôt de rosée; mais ces vernis, dits *vernis accélérés*, sèchent plus lentement que les vernis à l'alcool pur et jamais ils ne présentent le même éclat; la couche de résine est plus épaisse et moins égale. Il est donc préférable d'employer seulement de l'alcool absolu; de cette façon, le corps à vernir n'a besoin que d'être très-peu chauffé, à 40° au plus; si on le chauffe trop, l'évaporation est trop rapide et le vernis se dépose avec des stries.

Pour vernir le verre, j'ai donné la préférence spécialement à deux vernis :

Le vernis au mastic (alcool absolu 100$^{cc.}$, mastic 10$^{gr.}$), donne une couche absolument transparente, parfaitement unie, sans stries; l'écriture n'y est pas absolument facile, à cause du défaut de grain de la surface.

Le vernis à la sandaraque (alcool absolu 100$^{cc.}$, sandaraque 10$^{gr.}$) au contraire, subit une sorte de retrait ou tressaillure, perpendiculaire au sens de l'écoulement. Ces stries très-fines, parfaitement visibles, produisent très-nettement le phénomène des réseaux quand on regarde, à travers la plaque, une lumière éloignée. Pour l'écriture sur verre, il est préférable de prendre le vernis suivant : alcool 100$^{cc.}$, mastic 7$^{gr.}$, sandaraque 3$^{gr.}$; la surface présente un certain grenu qui rend l'écriture plus facile.

Si l'on pose le vernis au mastic à froid, on obtient une couche dépolie, peu adhérente, qui présente des colorations très-vives et donne le phénomène des couronnes, quand on examine une lumière éloignée, avec certaines particularités qui seraient dignes d'être étudiées avec soin.

Le vernis à la sandaraque à froid, donne, au contraire, au verre l'aspect complet de verre dépoli, sans colorations ; on peut, sur cette couche, inscrire des vibrations, comme on le fait sur le noir de fumée ; les inscriptions sont plus fines que sur ce dernier corps. On peut colorer la couche non enlevée, et la rendre plus opaque, en mêlant du violet d'aniline au vernis. On fixe l'inscription en plongeant la lame de verre dans une dissolution légère de gomme.

Le vernis à la sandaraque et au mastic, posé à froid sur le verre, donne une couche dépolie, avec des phénomènes de réseaux et de couronnes simultanés. On est obligé de recouvrir d'un second verre ces couches dépolies pour les conserver; de même pour l'écriture sur

vernis transparent, quoiqu'on puisse fixer l'écriture en plongeant la lame également dans de l'eau gommée: le pinceau enlève l'écriture, qui n'est que superficielle.

En superposant plusieurs lames de verre, recouvertes de vernis à la sandaraque, posé à froid, on peut obtenir des lames translucides qui seraient employées utilement dans la photométrie, pour remplacer les lames de verre amidonnées par le procédé Foucault, qu'il est difficile d'obtenir recouvertes d'une couche bien uniforme.

FAIENCE DE DIRUTA



Inscription placée sur les côtés :

PETRUS . PAULUS . MANCINUS . DE DIRUTA.

FECIT HOC OPUS AD SUI USUM, ETC. 1630.

Chromotypographie L. Danel, Lille

FAÏENCE DE DIRUTA.

La planche typochromique qui précède n'ayant pu paraître dans le dernier volume, avec la *Notice sur les faïences de Diruta d'après les documents nouveaux, par M. Casati*, juge au tribunal civil, archiviste-bibliothécaire de la Société des Sciences, nous croyons devoir joindre à cette planche un court extrait de la Notice :

J'arrive enfin au dernier objet de cette Notice : la plaque de faïence que je vous présente et qui porte le nom d'un artiste jusqu'ici inconnu de Diruta (1). Tous les auteurs s'accordent à reconnaître que les œuvres de la fabrique de Diruta, signées de noms d'artistes, et elles ne sont pas nombreuses, sauf les œuvres d'El Frate, présentent peu d'intérêt artistique. Il en est autrement, à mon avis, de cette pièce ; l'auteur s'est évidemment inspiré du Guide, dont il était le contemporain, et dont il a dû être l'élève ; et à quelque distance, vue d'en bas, cette figure, qui représente probablement sainte Madeleine, peut-être une Niobide, pourrait passer pour une œuvre du maître ; elle en présente et l'expression et le coloris un peu terne. La pose est à peu près la même que celle de la Cléopâtre qui se trouve au palais Corsini du Longarno, à Florence. Peu de faïences nous offrent des figures dessinées avec un faire aussi large, et il paraît évident que si l'auteur a produit

d'autres œuvres, il sera facile de les reconnaître, car celle-ci porte l'empreinte d'un talent essentiellement individuel et nettement caractérisé.

Cette plaque de faïence est d'une hauteur de 40 centimètres sur 30 de largeur; elle porte sur les côtés, en caractères romains, l'inscription suivante :

PETRUS . PAULUS . MANCINUS . DE DIRUTA.

FECIT HOC OPUS AD SUI USUM, ETC. 1630.

Quel était ce Pierre-Paul Mancini? Je n'ai pu recueillir aucun renseignement sur son compte ni à Florence ni à Pérouse. Le savant conservateur du musée de Pérouse n'avait jamais entendu prononcer son nom. Était-ce un peintre? Était-ce un amateur? Était-ce un céramiste? La mention *ad sui usum* laisse le champ libre à toutes les suppositions; car, tout ce qu'on peut dire, d'après l'inscription, c'est que cette pièce n'a pas été faite pour le commerce ; et, en effet, l'art doit la revendiquer comme un heureux spécimen de la céramique italienne au commencement du XVII[e] siècle.

(1) On peut donner dans l'inscription, à l'expression *de Diruta*, la valeur de *in Diruta*. S'il avait travaillé dans un autre lieu, P. P. Mancini en aurait ajouté la mention comme Jacopo Dagli Otrinci, qui date son œuvre de Bagnorea.

LETTRES ROYAUX

ET

LETTRES MISSIVES INÉDITES

NOTAMMENT DE

LOUIS XI, LOUIS XII, FRANÇOIS I[er], CHARLES-QUINT, MARIE STUART, CATHERINE DE MÉDICIS, HENRI IV, BIANCA CAPELLO, SIXTE-QUINT, etc.

RELATIVES AUX AFFAIRES DE FRANCE ET D'ITALIE,

Tirées des Archives de Gênes, Florence et Venise;

PAR

C. CHARLES CASATI,

Bibliothécaire-Archiviste de la Société des Sciences de Lille,

Juge au Tribunal civil de Lille,

Docteur en Droit et Lauréat de la Faculté de Paris, Archiviste-Paléographe

Membre correspondant de la Société des Antiquaires de France,

Chevalier des ordres d'Italie, d'un ordre de Suède, etc.



INTRODUCTION.

Pendant les séjours assez prolongés que j'ai faits en Italie, j'ai recueilli un grand nombre de documents inédits que je destinais à une œuvre de longue haleine sur les relations de l'Italie avec la France aux XVe et XVIe siècles, et sur l'influence exercée à cette époque par la civilisation italienne; je ne vois pas maintenant, préoccupé que je suis par d'autres travaux, si je pourrai jamais mener à fin cette vaste entreprise, et je crois meilleur, en attendant, de publier un certain nombre de ces documents, pensant qu'ils pourront servir à d'autres s'ils ne me servent pas à moi-même. [2]

(1) *Voir la description de cette médaille, page 162.*

(2) *Cette publication ayant été faite d'une manière un peu hâtive, d'autres documents paraîtront dans une publication ultérieure.*

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que c'est par la publication de documents inédits que se fait l'histoire sérieuse [1], *l'histoire scientifique, et non pas en ressassant d'anciennes publications, faites souvent sur des documents inexacts. L'histoire, même fondée sur d'anciennes chroniques et des mémoires particuliers, est loin d'offrir des garanties complètes de vérité; les auteurs de mémoires trompent souvent leurs lecteurs, de parti pris, et se trompent quelquefois eux-mêmes sans le savoir. Vous n'ignorez pas combien d'inexactitudes ont été relevées dans les Mémoires de Saint-Simon, et pourtant je ne crois pas qu'il y ait eu souvent un auteur de Mémoires mieux placé pour bien voir.*

Pour les faits eux-mêmes, on ne peut avoir une confiance entière que dans des documents authentiques, et l'on ne doit demander aux mémoires que des explications et des commentaires.

Les documents que je publie sont des actes officiels, authentiques, tirés des Archives d'État, des lettres de rois et princes, signées et contresignées, provenant des Archives de Gênes, de Florence et de Venise. [2]

(1) *Et c'est là la mission que remplissent l'Académie des Inscriptions et l'École des Chartes, auxquelles on doit tous les progrès de la science historique.*

(2) *Ce travail a été lu à la Société des Sciences de Lille, dans le courant de 1876.*

I.

GÊNES.

CONSIDERATIONS PRÉLIMINAIRES.

Les premières pièces que je vous présente sont relatives aux affaires de Gênes, à l'époque de la domination française, aux XVe et XVIe siècles.

Les relations de Gênes avec la France sont très-intéressantes à cette époque [1] et je suis persuadé que la domination française à Gênes a été une des causes des guerres d'Italie, (et une cause qui n'a été mise en lumière par aucun historien). C'est la facilité de cette conquête et ses profits qui ont contribué, je crois, à entraîner la France dans toutes ces tentatives aussi glorieuses que désastreuses contre les différents états d'Italie. [2]

La conquête de Gênes n'avait rien coûté à la France et lui avait beaucoup rapporté, Gênes s'était donnée d'elle-même au roi de France, et vous verrez notamment par les lettres de Louis XII et de François Ier que Gênes a

(1) M. Wallon a tracé un tableau très-remarquable des événements de cette époque dans le *Journal des Savants* (cahiers d'août, septembre et décembre 1869), à l'occasion de l'ouvrage de M: de Cherrier sur Charles VIII; il dit très-justement de Gênes, qu'elle était « une porte sans cesse ouverte à l'invasion. »

(2) L'habile et politique Louis XI prévoyait-il les dangers de cette seigneurie italienne lorsqu'il répondait aux offres des Génois: « Les Génois se donnent à moi, mais » moi je les donne au diable? » En fait, il céda Gênes à Galeas Sforza, et moyennant finances, comme on peut le voir page 8, note I.

fourni beaucoup d'écus d'or aux rois de France, qui ne cessaient de lui en demander. [1]

La seigneurie de Gênes après avoir été très-puissante sur mer était devenue très-riche à la fois par le commerce maritime, par l'industrie de la soie, et aussi par suite de cet esprit d'épargne qui est resté encore aujourd'hui un des signes caractéristiques du Génois.

Après ses guerres glorieuses avec Venise, après ses victoires contre les Pisans, Gênes se trouvait en proie à des dissensions intestines. Elle avait souffert longtemps des compétitions et de l'animosité des quatre grandes familles Génoises, les Doria et les Spinola, du parti Gibelin, et les Grimaldi et les Fieschi, qui représentaient le parti Guelfe. Elle devait rester longtemps déchirée par les luttes entre la noblesse et le peuple, et pour leur échapper se donner successivement à plusieurs souverains étrangers jusqu'à ce que le grand Doria lui donnat une constitution définitive,[2] André Doria, le dominateur de la Méditerranée, sur laquelle il régna jusqu'à ses dernières années, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-treize

(1) La seigneurie de Gênes était très-lucrative pour la France :

« En 1498, dit Philippe de Comines, le seigneur Ludovic l'avait recouvrée, et » donna a aucuns chambellans du roy huit mille ducats, pour avoir ladite investi- » ture, lesquels firent grand tort à leur maistre ; car ils eussent pu par avant avoir » Gennes pour le roy s'ils l'eussent voulu : et si argent ils en devoient prendre pour « ladite investiture, ils en devoient demander plus, *car le duc Galeas en paya une » fois au roy Louys mon maistre, cinquante mille ducats, desquels j'en eus trente » mille étcus contant, en don dudit roy Louys à qui Dieu fasse pardon.* » (Col. Petitot, t. 18, p. 18). — C'est, du reste, à Gênes que Charles VIII trouva l'argent nécessaire à son expédition. C'est encore Philippe de Comines qui nous le dit : « Toutes » choses nécessaires à une si grande entreprise leur défailloient, car le roy estoit » très-jeune, foible personne, plein de bon vouloir, peu accompagné de sages gens » ne de bons chefs, et n'avoit nul argent contant ; car avant que partir ils emprun- » tèrent cent mille francs de la banque de Soli (Sauli) à Gennes, a gros intérêt pour » cent. » (Loco citato, p. 2.)

(2) « Les principaux citadins vindrent devers André Dorie, et luy remonstrèrent » qu'il estoit en son pouvoir de remettre sa patrie en sa première liberté, chose qu'il ne » devait différer estant amateur du païs ; auxquels ledit André Dorie feit response que » ce qu'il pourroit faire pour son païs avec son honneur, il le feroit. » (Mémoires de Martin du Bellay, livre IIIe. — Petitot, t. 18, p. 66).

ans (1560), successivement amiral de François Ier et de Charles-Quint, apportant toujours la victoire à la cause qu'il embrassait.

En 1528, André Doria donna au gouvernement de Gènes la forme aristocratique qui fut conservée jusqu'à la fin de la République. (1) Le pouvoir était partagé entre un doge nommé pour deux ans et un Conseil composé des premières familles.

Jusqu'à cette époque, au milieu des luttes entre le peuple et la noblesse, la République de Gênes avait offert la suzeraineté à plusieurs rois de France, à Charles VI (2),

(1) La constitution donnée par André Doria aux Génois ne subit que des modifications peu importantes, sauf la suppression qui eut lieu en 1576 des 28 familles ou castes, dites *Alberghi*, dans lesquelles Doria avait fondu toute la population. Le grand Conseil, composé de 400 membres à l'origine, comprit, vers 1657, tous les nobles alors réduits au nombre de 700 environ. Ce grand Conseil nommait un Conseil des 200, bisannuel, les 8 conseillers de la seigneurie, les 8 procureurs de la commune et le doge dont les fonctions duraient également deux ans. Le pre ier doge fut Lazario Catani. Doria ne voulut accepter que les fonctions de censeur, lesquelles lui furent conférées à vie, tandis que les quatre autres censeurs ou syndics, chargés de la surveillance suprême sur toutes les magistratures, n'étaient nommés que pour quatre ans.

(2) La république de Gênes s'était donnée à Charles VI. On trouve dans les Mémoires du maréchal Boucicaut, qui fut gouverneur de Gênes (Coll. Petitot, t. VII, p. 6.), un chapitre intitulé : *Cy dit comment la cité de Gennes se donna au roy de France :* « Si adveint environ l'an de grâce 1397, que les Genevois, ainsi comme ils ont d'an- » cienne coutume de gouverner leur cité et le pays qui leur appartient soubs l'obéis- » sance d'un chef que ils eslisoient entre eulx avec le conseil d'un nombre des anciens » de la ville, selon leurs statuts esleurent pour duc celuy qui leur sembla homme plus » propice et idoine à les bien gouverner. Celuy duc estoit nommé messire Antoine » Adorne...

» Si s'advisa celuy duc pour le bien de la dicte cité d'une saige cautele. Car il feit » tant par dons, grandes promesses, et belles paroles, que les principaulx des nobles, » et qui debvoient avoir les plus grandes dominations en la ville, dont ceulx du peuple » les avoient chassez, ne y demeurer sinon peu d'eulx n'osoient, feurent d'accord » d'eulx donner au roy de France. Et ceste chose agreerent mesmement des principaulx » de ceulx du peuple. » Le chapitre V porte pour titre : *Cy dit comment le mareschal pour sa vertu et vaillance fut esleu et estably pour estre gouverneur de Gennes :* « Adonc par le roy feut commis au bon et seige mareschal Boucicault le gouverne- » ment de Gennes et de tout le pays qui aux Genevois compete et appartient et feut » faict propre lieutenant du roy représentant sa personne et ayant l'administration et » baillie de tout en tout, etc. » (Loco citato).

à Charles VII, à Louis XI, à Charles VIII, à Louis XII. Ce dernier avait choisi pour lieutenant un petit prince allemand, le sire de Ravenstein, qui avait rendu la suprématie à la noblesse. Le peuple s'étant révolté avait massacré quelques nobles et proclamé doge Paolo di Novi. En 1507, le roi Louis XII vint avec une armée puissante [1], s'empara de Gênes le 29 avril, fit exécuter un certain nombre de Génois, entre autres le doge, et après avoir partagé le gouvernement entre la noblesse et le peuple, laissa pour lieutenant à Gênes Raoul de Lannoy. [2]

Sous le règne de François Ier, depuis 1515 jusqu'au 13 septembre 1528, date à laquelle André Doria rendit la liberté à sa patrie, Gênes passa successivement de la domination de François Ier à celle de Charles-Quint, et je publie diverses lettres de Charles-Quint à la seigneurie de Gênes, les unes en latin, les autres en espagnol.

Je publie également quelques lettres de Marie Stuart, de Catherine de Médicis, de Charles IX, d'Élizabeth d'Angleterre et d'Henri III; dans l'une d'elles, ce dernier demande aux Génois non plus des écus d'or comme son ancêtre, mais de la poudre à canon pour lutter contre la Ligue.

— Le premier document est une lettre de Louis XI aux Génois dans laquelle il fait allusion à l'un des faits les plus dramatiques de l'histoire de Milan, la mort de Galéas Sforza, en 1476.

(1) C'est dans cette circonstance que l'on prête à Bayard ce propos peû généreux: « Or, marchands, défendez-vous avec vos aulnes, et laissez les piques et lances, lesquelles n'avez accoustumées. »

(2) Les monnaies que Louis XII fit frapper à Gênes à cette époque portent d'un côté: LUD. XII. REX. FRAN. IANUE. D. (*Janue dux*) et de l'autre côté: *Communitas Janue*.

Louis XII, on le sait, est le premier roi de France qui ait fait frapper des testons, monnaies représentant la tête du roi; on trouve des testons de Naples, mais je n'en n'ai pas vu de Gênes.

Galéas, second duc de Milan de la famille des Sforza, avait excité par ses vices et ses crimes la haine de plusieurs seigneurs milanais, une conjuration se forma contre lui; à la tête étaient Lampugnano, Carlo Visconti et Girolamo Olgiati [1].

L'historien de Milan, Corio, qui accompagnait Sforza en qualité de page, nous donne dans son livre des détails curieux sur cette journée du 26 décembre 1476 [2]. C'était la fête de saint Étienne, et Galéas devait se rendre en grand apparat dans l'église de Saint-Étienne pour entendre la messe. Le duc avait revêtu une cuirasse, puis il l'avait quittée disant que cette cuirasse le faisait paraître trop gros. Il entra dans l'église ayant à sa droite l'ambassadeur de Ferrare et à sa gauche celui de Mantoue. Les conjurés l'attendaient accompagnés de plusieurs de leurs amis. Lampugnano s'avança vers le duc, sous prétexte d'écarter le peuple pour lui faire place, et lui porta deux coups mortels, l'un au ventre, l'autre à la gorge. Visconti et Olgiati le frappèrent tous deux au même instant, de sorte que Sforza tomba mort sans proférer d'autre cri que « *O nostra Donna !* »

Lampugnano en voulant prendre la fuite s'embarrassa les pieds dans la robe d'une femme, tomba et fut tué par Gallo Mauro, écuyer de Sforza, Visconti fut massacré presqu'au même moment. Les conjurés comptaient sur un soulèvement du peuple qui, au contraire, traîna dans les rues le cadavre de Lampugnano en l'accablant d'insultes. Olgiati, après avoir échappé aux recherches pendant deux jours, fut pris, condamné et exécuté. Il montra un grand courage au milieu du supplice et

(1) Machiavel, dans ses *Istorie Florentine*, l. VII, in fine, dit, d'après la confession d'Olgiati, rapportée par Ripamonti, que l'âme de la conspiration fut le professeur Nicolas de Montano que Sforza avait fait fouetter sur la place publique.

(2) Io autore presente che insieme da undici altri camerieri l' havea in quel giorno servito alla messa. (Corio, *Historie Milanesi*, parte sesta, p. 42? Édition Bonelli, Venise 1554.)

mourut, suivant le témoignage de Corio, toujours témoin oculaire, en prononçant ces paroles : *Collige te Hieronyme, stabit vetus memoria facti, mors acerba, fama perpetua.* » Il avait vingt-trois ans.

L'héritier du duc était son jeune fils Galéas, sous la régence de sa mère Bonne de Savoie. Ses oncles, Ludovic le More en tête, excitèrent des séditions dans les provinces, notamment à Gênes. Trois ans après, Ludovic rentra à Milan grâce à l'appui du favori de la duchesse, Antonio Tassino, de Ferrare. Cecco Simonetta adressa alors à la duchesse, dont il était premier ministre, ces paroles qui nous ont été rapportées par Corio et par Machiavel : « Vous perdez l'État et je perdrai ma tête [1] »

En effet, dans le courant de l'année, Simonetta fut décapité, Tassino exilé, la duchesse chassée de Milan, et Ludovic le More régna d'abord sous le nom de son neveu, bientôt après en son nom propre.

Lorsqu'une pièce ne porte pas la date de l'année, la détermination de cette date offre certains dangers ; la lettre de Louis XI, datée d'Orléans 23 mars, en offre la preuve : Louis XI y disant : « nous avons presentement sceu le trespas de feu notre tres chier..... le duc de Milan », l'on pourrait supposer que ce document est de l'année 1476 ; mais Louis XI, ajoutant ensuite : « Nous avons esté advertiz qu'on a prins et arreste en Savoie notre tres chier et tres ame frère et cousin le comte Galleas son fils », on pourrait reporter cette pièce quatre ans plus tard, au moment où Bonne de Savoie, chassée de Milan par Ludovic, s'était réfugiée à Vercelli d'abord et ensuite à Abbiate Grasso. A ce moment, elle a dû implorer au nom de son fils l'appui de Louis XI, qui était

(1) « Duchessa illustrissima, a me sara tagliato il capo, e voi in processo di tempo perderete lo stato. »

son proche parent. La date serait alors le 23 mars 1480. L'année 1480 a commencé le 7 avril et fini le 22 avril. Je dois ajouter qu'on ne trouve dans le *Recueil des Ordonnances* aucune pièce datée d'Orléans, mais une pièce datée de Bourges, mars 1480.

DOCUMENTS.[1]

LOUIS XI.

Lettre de Louis XI sur parchemin.

A nos tres chiers et bons amys les anciens conseillers et universite de la cite de Gennes.

Loys par la grace de Dieu roy de France. Tres chiers et bons amis. Nous avons presentement sceu le trespas de feu notre tres chier et tres ame oncle le duc de Millan. Aussi avons este advertiz quon a prins et arreste en Savoie notre tres chier et tres ame frere et cousin le comte Galleas son filz a present votre duc duquel trespas et empeschement de la personne de notre dit cousin nous avons este et sommes plus desplaisans que jamais fusmes de chose qui nous soit advenue. Et pource que nous sommes bien informez que depuis que nous vous deslaissasmes audit duc de Millan afin que vous demouressiez en bonne paix et transquilité. Attendu les grans guerres tribulacions et dommages que par avant vous avoit convenu supporter, dont depuis vous en sont ensuyz grans

(1) Tous ces documents proviennent des archives de la République de Gênes transportées à Turin, où elles étaient de 1860 à 1865. A cette époque, il ne restait dans la ville de Gênes que les archives de la banque de Saint-George où j'ai également fait des recherches, et que l'on confond souvent avec les archives de la République elle-même.

biens et prouffiz, vous estes tousiours démontrez bons et loiaulx aud. duc, vous prions que en vous acquittant de vos loiautez vueillez continuer de bien en mieulx envers notre tres chiere et tres amée tante la duchesse et notre dit frere et cousin son fils et vous tenez certains que nous sommes deliberez de tenir la main et nous emploier pour eulx de toute notre puissance a leur garder et deffendre envers tous et contre tous leur estat et seigneurie. Et desia avons envoie oudit pays de Savoye nos ambassadeurs pour la delivrance de notre dit cousin et autres nos cappitaines et chiefz de guerre pour les emploier la ou besoing sera et se mestier est nous yrons en propre personne tant pour sad. delivrance que pour leur aider a preserver et garder lad. duchie de Millan. Car nous avons entencion de riens ny espargner amplus que ferions pour noz propres affairez. En oultre nous envoions de present nos ambassadeurs tant devers notre dite tante la duchesse que autres seigneurs et seigneuries d'Ytalie pour leur remonstrer le grant vouloir et affection a eulx et a la deffense de lad. duchie de Millan. Si vous prions de rechief que de votre part vous y vueillez emploier de tout voz povoirs et puissances et leur donner toute aide et confort. Et en ce faisant nous aurons tousiours vous et vos affairez en especiale recommandacion.

Donne a Orléans le XXIIII jour de mars.

LOYS.

LEROUX.

CHARLES VIII.

Adresse.

A nos tres cheirs et grans amys les nobles anciens conseil et communaulté de Gennes.

Tres chers et grans amys nous avons este advertiz comment en ensuivant la bonne amour et affection que vos predecesseurs et vous avez monstrée avoir a nous

et a la couronne de France vous estez deliberez vous mettre en nos mains et reduire entièrement soubz notre obeissance dont vous savons tres bon gre et vous en mercyons de bon cueur. Et pource que desirons ceste matière estre conduite a notre honneur et au bien de vous et de tout ce pays nous avons a ceste cause escript à nos depputez et ambassadeurs que avons ordonne aller a Gennes, etc...

Autre lettre de Charles VIII, où il désigne ses chargés de pouvoir :

De par le roy.

Tres chers et bien amez en ensuivant ce que vous avons escript nous envoions par dela devers vous notre amé et feal conseiller et chambellan Guy de Lozière ch[lr] baron de Lachapelle et senoschal de Quercy et notre cher et bien ame escuier de cuisine ausquelz nous avons donné povoir et charge de vous recevoir et mettre en notre main, aussi faire tout ce que besoing sera pour le bien et serviche des matières de la seigneurie de Gennes et les notres ainsi que par eux serez bien amplement advertiz. Et vous prions que de ce qu'ilz vous diront de par nous les vueillez croire et y adiouster foy comme a notre propre personne car notre seigneur conseiller est de ceux qui bien grandement vertueusement et longuement ont servi feu notre tres cher seigneur et pere que Dieu absoille et nous en nos grans et principaulx affaires et avons en luy entière et parfaicte fiance. Aussi il fera pour vous et vous traictera par manière que aurez cause den estre bien contens: Donne a La Fleiche le deurenier jour de septembre. (1)

CHARLES.

PARENT.

(1) D'après les indications bienveillantes de M. Léopold Delisle, cette pièce doit être du 30 septembre 1488 « époque à laquelle le roi était à La Flèche comme le prouve un acte publié dans le Recueil des ordonnances, t. XX, p. 99. »

LOUIS XII.

Turonibus die dom. 1506 XXVI juillet.

Adresse :

A nos chers et bien amez les anciens et officiers de la baillye de notre bonne ville et cite de Gennes.

De par le roy seigneur de Gennes.

Tres chers et bien amez nous avons este advertiz de l'esmocion et rumeur qui a este en notre ville et cite de Gennes entre les gentilz hommes et le peuple dont avons este et sommes tres deplaisans pour les maus et imconveniens qui en peuent advenir. Et pource que nous desirons sur toutes choses que lad. rumeur cesse et que nos subjectz vivent en paix et transquilite, nous avons escript a notre tres cher et amé cousin le grant maistre de France notre lieutenant general et gouverneur a Millan s'approucher dud. Gennes et y employer et mener aucuns bons personnaiges de notre conseil et senat audit Milan pour la adviser de paciffier ceste chose par tous les moyens que sont possibles. Et semblablement avons escript à notre cousin le S[r] de Ravastain sen aller audit Gennes en toute dilligence, ce que sommes seur qu'il fera bientost. Vous priant cependant de notre part en ce qu'il vous sera possible donner ordre que lad. rumeur cesse et que les armes soient mises ius une part et autre. Car ce est besoing pour le bien de vous et de toute la chose publicque de lad. ville que ainsi se face. Et nous esperons apres donner si bonne justice a tout ce qui sera requis que chacun aura cause de se contenter.

Donné aux Montils les Tours le XXVI[e] jour de juillet.

LOYS.

NOBLET.



Lettre carrée. Adresse — Papier de chiffes.

A nos tres chers et bien amez les officiers de la baillye de notre bonne ville et cité de Gennes.

De par le roy seigneur de Gennes.

Tres chers et bien amez nous avons estez advertiz par le S^gr^ de Champdomer notre lieutenant et gouverneur a Gennes de la bonne et grande demonstration que avez faicte et faictes chacun iour du bon vouloir que nous portez et que avez de continuer et demourer en vraye fidélité et obeyssence envers nous comme bons vrays et loyaulx subgetz. Et comme pour notre service et la seureté de notre estat et seigneurie de Gennes vous luy avez offert et accorde payer la moictié de la despense qui sera necessaire pour lentretenement de larmee de mer quil est requis tenir par de la, dont nous vous mercyons de bon cueur, vous priant que touiours vueillez continuer en votre bonne voulonte. Et en ensuivant ce que avez dit et accorde aux gouverneurs vueillez donner ordre que lad^ite^ moictié de la d^te^ despense soit fournie de votre part ainsy quil sera besoing et soyez seurs que de notre part ny aura point de facilité que ne fairons fournir a lautre moictié et davantaige mectrons et employerons pour la seureté de vous et conservation de lestat non seullement ce qui sera neccessaire pour le fait de la mer mais toutes nos forces tant d'Italie que de France sans aucune chose epargner jusques a notre propre personne si besoing est. Tres chers et bien amez notre Seigneur vous ayt en sa garde. Escript a Blois le XIIIIe jour daoust.

LOYS.

NOBLET.

FRANÇOIS Ier

Lettres de François Ier toujours demandant aux riches Génois des *écus d'or en or au soleil*, très-aimables lorsqu'il demande, grondeuses lorsqu'il se plaint qu'on ne lui envoie pas les subsides. La plupart ne portent pas la date de l'année.

Adresse :

A nos tres chers et grans amys les anciens et gouverneurs de la seigie et républicque de Gennes.

Tres chers et grans amys ayant este advertis de la bonne et ouverte demonstration damitié envers nous que vous avez puis naguerres fete en nous gratiffiant des navires que lon a nauligées a Gennes pour notre service. Nous vous en avons bien voullu remercyer tres affectueusement par la presente. Et vous dire et asseurer que si cy semble cas ou autre nous vous pouvons faire plaisir nous le ferons de tres bon cueur vous priant puis que vous avez ja tant fait pour nous en cest endroit que vous vueillez en continuant ordonner et poursuivre que lesd. nefs nauligées partent si toz quelles seront mandées par le capitaine Rolin notre conseiller et chambellan ordinaire. Et sur ce faisant fin prions le Createur tres chiers et grans amys que vous aye en sa sainte et digne garde.

Escript a Chambort le XXVIe iour de frevier mil VcXIX

FRANÇOYS.

BAYARD.

De par le roy duc de Millan, seigneur de Gennes.

Tres chers et bien ames vous estes assez advertiz des traictiez confederacions et aliances que prenons avec notre tres cher et tres ame frere lempereur et notre tres cher et tres ame le roy catholique et que nous avons prins avec les Suysses pour entierement asseurer et mettre en

paix et repos notre estat de dela les monts, au benefice desquels traictez vous participez autant et plus que nulz autres. Mais com bien vous entendez icieulx traictiez confederacions et aliances ne se sont peu faire ne conduire sans grandes et extresmes despenses et sommes quil nous a convenu et convient pour ce baillier et fournir ausquels jusques icy nous avons tousiours satisfaict et fourny de nos deniers et finances et par emprunets dons et octroys que nous ont faict plusieurs de nos bons subjectz. Et tellement que en cela et aux autres grandes despences que avons faictes pour le faict de notre conquest de Millan tout ce que nous avons peu fournir et recouvrer y a este employé . . . .
envoye un chambellan et conseiller pour vous prier et requerir de par nous en arguant besoing qi vous touche com dist est vous nous vueillez secourir et aydier par forme de don et octroy de la somme de six vingt mil escus dor en or au soleil. *Il leur conseille de s'executer de bonne grace* « sinon ils en auraient a jamais regret et lui desplaisir. »

Donne a St-Mort le XXIIIe jour de avril (1515).

FRANÇOYS.

De par le roy Sr de Gennes.

Tres chers et bien ames nous avons entendu parce que notre cher et feal cousin le S. Octavien Fregoso notre gouverneur nous a escript et fait dire par son secretaire qi est par deça que par votre bonne disposicion et inclinacion que avez eues a nous avez promptement fait provision de galleres et gens de pied affin de garder et conserver notre estat de par de là en ces temps de suspicion t brant de guerre dont grandement vous remercyons et vous prions vouloir continuer et de bien en myeulx par façon que led. estat demeure en bonne seuretté . . .

Escript à Lyon le IIIe jour davril.

FRANÇOYS.

A nos tres chers et bien amez les anciens etc.

De par le roy S[r] de Gennes.

Tres chers et bien ames Jehan Jacquin nous a presente votre lettre et nous a parle au long touchant les six galleres que vous avons requis pour subvenir a lentreprinse de Petro Navaro les raisons dont nous escripvez et celles que led. Jehan Jacquin nous a dit sont telles que se nous nous povyons passer desd. six galleres nous le ferions et les vous laisserions. Mais pour ce que ne nous en pourrions passer nous envoyons devers vous led. Jehan Joacquin auquel vous croyrez de ce quil vous dira de notre part tant touchant lesd. six gallères comme d'autres choses dont luy avons donne charge vous dire et remonstrer comme à vous mesmes et vous prions quil nyait faulte que soyons serviz desd. galleres. Et en ce faisant vous nous ferez ung tres grant et singulier plaisir. Tres chers et bien amez notre S. vous ait en sa garde.

Donné à Paris le II[e] jour de mars.

FRANÇOYS.

NOBLET.

Une autre datée de Peronne XV[e] jour de juing declare que le roy a été advertiz qu'il y a qq. temps par aucuns Gennevoys estant sur la mer fut par force prins certain navire chargé de laines entre autres marchandises vallant jusques à la somme de deux mille angeloz appartenant à un secretaire de son tres cher et tres ame frère et cousin le roy d'Angleterre.

Dont il ordonne restitution.

De par le roy duc de Millan Sr de Gennes.

Tres chers et bien ames vous savez que par maistre Adam de Baillon notre secretaire qui est par de la nous vous avons escript et prye vous voulussiez faire plaisir de nous prester cent mille escus pour subvenir à nos affaires et fournir au payement quil nous convient faire aux Suysses a ce Noel prochain qui est pour la conservacion et seurete de notre estat et subjects de dela. A combien que croyons que ne nous vouldriez faillir a ung si grand besoing et affaire, etc......Nous vous donnerons a congnoistre que ce ne sera ung service mis en oubli mais bien recongneu............

Escript d'Amboise le XXIIIe jor de novembre.

FRANÇOYS.

A nos tres chers et bien ames les anciens de notre ville de Gennes.

De par le roy seigneur de Gennes.

Tres chers et bien amez nous avons este advertiz que ung nommé Bardelle de notre S^ie de Gennes a prins sur mer q.q. marchandise appartenant au Sr Alexandre frere de notre tres cher et grant amy le cardinal Sanctorum Quattuor dont il nous desplaist pour lamour et affection que portons aud. cardinal. Et pource que nous voullons et desirons lad. marchandise estre rendue et restituee audit Sr Alexandre nous vous prions et mandons bien expressement luy fer et administrer sur lad. prinse bonne et briesve justice de sorte quil puisse promptement recouvrer lad. marchandise. *Et quil nyait faulte car tel est notre plaisir*. Donne a St Germain en Laye le XXIXe jour de may.

FRANÇOYS.

A nos très chers et bien ames les officiers
de la baillye de Gennes.

De par le roy duc de Millan seigneur de Gennes.

Tres chers et bien ames nous avons receu les lettres que dernièrement nous avez escriptes dattés du dixiesme de ce moys et dans lesquelles nous faictes scavoir que vous faictes la plus grande dilligence que vous est possible de faire forger la somme de quarante mille escuz pour incontinant les nous envoyer et que pour satisfaire a notre desir vous nous fournirez sil vous est possible jusques a la somme de cinquante mille escus ainsi que vous avons faict prier. Dont nous vous savons tres bon gre et mesmement de la bonne diligence que vous y faictes ainsi que maistre Adam de Baillon notre secretaire nous a faict savoir et pource que nos affaires croissent de jour en jour et nous sont plus expres et preufs que jamais comme assez pouvez entendre nous vous prions si plus affectueusement que faire povons que vous vueillez tant efforcer et faire pour nous fournir jusques à lad. somme de cinquante mille escuz desquels avons fait estat ainsi que par nos dernieres lettres vous avons escript vous advisant que en ce faisant vous nous ferez tres grant et singulier plaisir que sans nulle doubte nod. affaires ce requierent comme plus a plan pourrez entendre par notred. secretaire auquel vous adjousterez foy comme a nous mesmes. Et auquel nous mandons sen venir apres par devers nous ainsi que vous dira. Tres chers et grans amys notre S[r] vous ait en sa garde.

Donne a Millan le XIII[e] jour doctobre (1519).

FRANÇOYS.

De par le roy, duc de Millan Sr de Gennes.

Tres chers et bien ames. Par les lettres que vous avons nagueres escriptes vous avons affectueusement prie faire extresme dilligence de faire forger les cinquante mille escus dor que nous avez octroyes et pource que notre affaire est si tres expres et presse, etc.

Donne a Pavie le premier jour doctobre.

FRANÇOYS.

MARIE STUART.

A nos tres chers et grandz amys les duc et seigneurie de Gennes.

Tres chers et grands amys aiant receu par les Srs Thobie Palavicin et Jherosme Lumellin vos ambassadeurs devers le roy notre tres honnore Seigneur et espoux les lettres que vous nous avez escriptes. Et entendu deulx les bons et gracieulx propoz quilz avoient charge nous dire la dessus. Nous leur avons fait les responces et remerciemens que nous vous en devons. Ainsy que nous nous asseurons quilz vous scauront bien rapporter a leur retour devers vous. Dont nous vous prions les vouloir croire comme nous mesmes. Et nous supplierons le Createur tres chiers et grands amys quil vous ait en sa tressaincte et digne garde. Escript a Blois le VIIe jour de juing 1560.

MARIE.

Lettre autographe.

Une seule feuille de papier de chiffe pliée suivant la mode du temps, écriture allongée.

A mon oncle monsieur le duc de Savoye.

Mon oncle ayant entendu votre arivee a Lions avesque madame ma tante ie nay voullu faillir par ce mot de vous dire combien ieusse desire davoir cest heur de vous y voir tous deus et vous prier aussi de vous asurer davvoir en moy une bien fort affectionnee et bonne niepce et qui vous sera telle toute sa vie ie ne vous importunerays pour ce coup de plus long discours me contentant que la presente serve de me ramantevoir a votre bonne grace a laquelle en cest endroit ie presenteray mes recommandations apres avoir prie Dieu quil vous donne mon oncle en sante tres heureuse e longue vie.

Ce IX de septembre.

Votre bien bonne niepce,

MARIE.

ÉLISABETH D'ANGLETERRE.

Une lettre de la reine Élisabeth à la république de Gênes, qui montre l'importance qu'avait encore à cette époque la marine génoise dans le commerce et dans les affaires de l'Europe :

Elizabeth dei gratia Angliæ Franciæ et Hiberniæ regina....

Exc[me] Dux et ill[mi] Senatores Amici nobis syncere dilecti. Per Horatium Pallavicinum equitem e Genua oriendum et exploratæ fidei perdilectum famulum nostrum literæ vestræ nobis redditæ sum quibus frumenti in occidentalibus regionibus adusus vestros coempti transpor-

tationem per maris districtus, ac portus nostros serio ac amice petitis, utque naves hominesque in eis constituti, non solum sine vexatione aliqua aut injuria sed liberater etiam omni cum humanitate a nostris tractentur, quo liberiùs et commodiùs navigationem institutam perficere possint. Per eumdem etiam non semel intelleximus subditorum nostrorum naves in portubus ac regionibus vestris tuto versari solere, hominesque nostros humanis ac gratis omnibus officiis amantissime pertractari, in eoq. officiorum erga nos cursu vos constanter permanere velle. Id ut nobis summe acceptum et gratum est ita vestri in nos obsequii, et in nostros benevolentiæ tam immemores esse non possumus ut non parem vestris vicem largiter referre studeamus.

Quod vero frumenti ac armorum transportationem per districtus nostro edicta prohibuiremus id non nostra sponte sed regis Hispani iniuriis qui nos bello iniusto ac repentino laccessivit provocatæ fecimus, ne eum regem quamdius nobis hostis erit iis rebus in nos instrui et Armari sineremus. Sepe enim expertæ sumus per spetiem ejus in Hispaniam navigationis, et mercatorii commercii ex septentrione cum instrumentis bellicis et commeatu contra nos instructum esse, alioqui nunquam tantam classem ad nos invadendas quæ ante aliquot annos divini numinis favore a nobis fracta et dissipata est armare potuisse.

Sic igitur M. V. vobis firmiter persuadere volumus nulla in re nos studiis in nos vestris inferiores fore, sed si qua in re vobis subditisve vestris commodare aut gratificari poterimus (modo per eum prætextum Rex Hispadiæ ad bellum nobis inferendum non adjuvetur) id nos sine hæsitatione prompte et omni cum favore benigne ac libenter esse facturas. Bene et soliciter valeatis.

Dat. e regià nostra Richemundiæ die mensis novembris 29. Anno domini 1591 regni vero nostri XXXIIII.

ELISABETH.

CHARLES IX.

Deux lettres relatives aux affaires de Corse

7 aoust 1564

Tres chers et grans amys. Sur l'advis que nous eusmes presentement de la descente en lisle de Corse faicte par le collonel Sain Petro ayant emmene et sestant pour ce ayde de lune de nos galleres dont nous avons grande occasion de desplaisir et malcontentement a lencontre de luy. Nous advisasmes de lui en escripre au mesme Justain affin de le retenir et retirer dy executer aucune mauvaise entreprinse. Et pour ceste cause nous mandasmes a notre ame et feal gentilhomme ordinaire de notre chambre le Sr de Meudon gouverneur de notre ville de Marseille de fer partir expres lune de nos fregattes pour porter nos lettres aud. collonel. Ce qui fut fait.

Tres chers et bons amys desirant par tous moyens possibles entretenir garder et observer de notre part les traictes de paix cy devant faicts et principallement de veoir en repoz et tranquillite les affers de lisle de Corse nous avons donne charge au S^r baron de la Garde ch^lr de notre ordre et cappitaine general de nos gallaires de transporter en lad. isle et la fer poser les armes a ceulx qui aujourdhuy les ont en main............

Escript a Joynville le XVIIIe jour de fevrier 1569.

CHARLES.

Lettre concernant Nicolas Trivulcio.

Tres chers et bons amys Aiant entendu que le seigneur Nicollas Trivultio chl^r de notre ordre et gentilhomme ordinaire de notre chambre est a present a Genes ne

pouvant porter armes a cause de la deffense generalle qui est de nen porter en ladicte ville nous vous avons bien voulu escripre la présente pour vous prier de lui permettre les porter, tant pour ce quelles sont ornement et deffense des chevaliers de sa quallité que pour ce quil ne seroit pas raisonnable que notre ordre feust si peu respecte que les chevaliers qui en sont honnorez feussent privez de porter lesd. armes vous asseurant que luy concédant la faculté de les pouvoir porter vous ferez chose qui nous sera fort agreable. Priant a tant le Createur tres chers et bons amys vous tenir en sa saincte garde.

Escript a S[t] Germain en Laye le premier jour daoust 1570.

CHARLES.

Tres chers et bons amys nous avons commande a ce porteur Vincent de la Tour faire conduire et amener en notre ville de Paris une quantité de marbres quil a recouvretz et partye desquels sont de pui en vos terres pour les emploier a notre service. Et daultant quil pourroyt estre en peine de recouvrer vaisseaux pour les charger nous luy avons permis quil puisse sayder de ceulx de vos sujets quil trouvera en voz ports et havres en paiant de gre a gre et raisonnablement..... etc.

Escript a Vitry le Francoys. 1573.

CHARLES.

CATHERINE DE MÉDICIS.

Nos tres chers et grans amys les duc et seigneurie de Gennes.

Tres chers et grans amys. Avec loccasion de la depesche par dela du S[r] Jean Andrea Oudadei lung de nos gentils hommes servans nous avons bien voullu vous faire la

presente pour accompaigner celle que le roy notre tres cher S^r et filz vous escript presentement en faveur de notre cousin le conte Sipion de Fiesque chevallier de son ordre, le faict duquel nous vous prions aultant affectueusement que fer pouvons voulloir avoir pour lamour de nous en telle favorable recommandacion quil puysse obtenir de vous suyvant le traicte de paix la reintegration en ses biens selon que led. S^r roy notre filz nous escript par ses lettres vous asseurant que nous gratiffiant en cest endroit pour la satisfaction dud. S^r comte lequel pour nous appartenir aucunement nous avons en tres singulliere et specialle recommandacion nous le recongnoytrons par les meilleurs et apparens offices que nous pourrons pour lentretenement de lamyctie que vous porte led. S^r roy notre filz a laugmentation de laquelle nous tiendrons tousjours la main ainsi que plus amplement vous dira de notre part led. Sr Jehan Andrea dont nous vous pryons le croyre comme vous vouldriez fer notre propre personne. Et nous suppliions le Createur vous donner tres chers et grans amys ce que desirez.

Escript de Chenonceau le XVIIIe jour d'avril 1563.

CATERINE.

— Ci-jointes les lettres de Charles IX du même jour et sur le même sujet ; il ajoute « depeschant presentement » devers vous le Sr Jehan Andrea Oudadei gentilhomme » servant de la Royne notre tres honoree dame et mere » pour vous faire part des nouvelles de la pacificacion » des troubles de notred. royaume. »

M^rs il y a quelques moys que le roy monsieur mon filz vous recommanda lexpedicion du proces que le Sr Centurion a par de la contre aucuns de vos citoyens.

.... Jay bien voullu vous escripre la presente pour

vous recommander encore led. Centurion et la justice de sa cause et vous prier que en cest endroit et en toute autre chose vous le vueillez recognoistre comme chevallier ayme et favorise de moi et comme bon et loyal cytoyen de votre republique Vous asseurant que tout ce que vous ferez en sa faveur me sera grandement agreable et sur ce je prie Dieu mess^{rs} vous donner sa s^{te} grace. Escript a Paris le dernier jour daoust 1572.

CATERINE.

CHANTEREAU.

HENRI III.

Tres chers et bons amys nous avons entendu par vos lettres et de Sr Spinolla qui nous les a rendues la res jouissance que vous aves fete de notre joieux avenement a la couronne de France et hureuse arrivee en Italye avecques honnestes offres de nous accomoder de passage par les terres de votre estat et republicque pour retourner en notre royaume dont..., etc.

Escrit a Venise le VIe jour de juillet 1574.

HENRY.

Tres chers et grands amys aliez et confederez.

Ayans avise dresser et mettre sus une armée pour lemployer a lencontre de nos subjects rebelles pour par la voye de la force les ramener a lobéissance quilz nous doivent puisque celle de douceur et de notre clemence que nous leur avons offerte ne les y a peu disposer nous désirons nous servir en lad. armee de quelque nombre de Corses soubz la charge et conduicte du Sr Alphonse

Dornano pour la vaillance et experience que nous avons congneu estre en ceulx de ladicte au faict des armes.

Escript a Lyon le XXVIIIe jour de sept^re 1574.

HENRY.

Tres chers et grandz amys aliez et conf^res. Nous vous avons puis nagueres escrit par un gentilhomme des notres que nous vous avons envoye expres et prye vouloir permettre au Sr Alphonse Dornano de lever pour notre service jusquès au nombre de deulx mil hommes de gens de guerre corses...., etc.

Escript a Lyon le VIe jour doctobre 1574.

HENRY.

Tres chers et grands amys. Aucuns de nos speciaux serviteurs nous ont fait entendre quil y a en vos galeres ung nomme Jehan Paulo de Corty qui y a servy lespace de dix ans et y feust condempne et mis en laage de quinze en nous suppliant nous voulloir employer envers vous affin de retirer led. Paulo desd. galleres surquoy comme nous inclinons liberallement a la misericorde et ayant esgard a la peyne de dix ans que led. Paulo a desja enduree, et au bas aage auquel il feist la faulte pour laquelle il y feust mis...., etc.

Escript a Paris le XXVIIIe jour d'avril 1582.

HENRY.

Tres chers et bons amys. Nous désirons davoir et entretenir a notre service encores jusques a mil soldats corsses avec ceux que nous y avons deja, et pour ce nous vous faisons la presente.

Escript a St Germain en Laie le VIIIe jour de febvrier 1584.

HENRY.

Tres chers et bons amys. Les guerres civiles qui ont cy devant eu cours en notre royaume et celles qui sy sont a notre tres grand regret recentement esmeues ont tellement consommé les pouldres a canon qui estoient en icelluy, quau lieu que nous en pouvions fournir pour le secours de nos voisins nous nous en trouvons maintenant destituez et sommes contraincts davoir pour cest effect recours a eulx. Cest pourquoy nous confiant en la parfaicte amitie que vous nous avez tousiours portée nous vous prions affectueusement de fer delivrer a notre cher cousin le Sr de Joieuse mar^al^ de France notre lieutenant gn^al^ au gouvernement de Languedoc ou a ceulx quil commettra et depputera et par les mains desquelz vous recevrez la pre^nte^ la quantite des pouldres dont vous serez par eulx requis en vous paiant la juste et raisonnable valleur dicelles et vous nous ferez en cest endroict plaisir tres grand et tres agreable et duquel nous nous revancherons trez volontiers en toutes autres occasions priant Dieu tres chers et bons amys vous avoir en sa tres saincte et digne garde.

Escript a Paris le (en blanc) jour de mars 1586. (1)

HENRY.

(1) Je joins ici une lettre à la république de Gênes du gouverneur de la Provence, au temps de Henri III.

Tres illustres duc et messieurs les gouverneurs de la republicque ayant este advertiz que soubz pretexte de levasion dun esclave turc naturel du lieu de Vaona en la mer Noire nomme Amoufer de Moustaffa vous aves retenu Laurans Sauvaire patron dune barque de la ville de Thoulon et ses mariniers tous subjects du roy mons^r^ et encores que ceste façon de faire ne se peult soustenir comme nestans led. patron ny ses mariniers cause de la dicte evasion ni consentant a icelle neanlmoings per lamitye que s desire que soit en vous de moy comme ayant charge en ce gouvernement du roy ja bien voullu vous renvoyer ledict esclave (contre echange).

A Cisteron le X octobre 1580.

CHARLES-QUINT.

Magnificis honorabilibus spectabilibus comuni Genue civitatis nostre imperialis fidelibus nostris dilectis.

Carolus divina favente clementia elcus Romanorum imperator semper augustus.

Magnifici, spectabiles fideles dilecti Moniti presentis nuncii occasione quem isthuc remittimus pauca ad vos scribenda duximus ut intelligeretis salutem atque amplitudinem vestram ita nobis cure esse ac cuiuscumque alterius civitatis ditioni nostræ subiectte et cui optime velimus precipuamque quandam nos vestri tutelam atque protectionem suscepisse scripsisse que id prefectis nostris in exercitu ut vobis nullo loco desint. Tametsi enim sit quod de vobis conquerri liceret et non ea quæ decuisset facilitate atque promptitudine sub nostram ditionem redieritis; immo impense nimium, hostium nostrorum studia sequiti fueritis; unde tantum advos detrimenti; depopulata atque tam misere direpta urbe quod profecto nobis etiam molestissimum evenit. Attamen tanta in nos sunt istorum fratrum Adurnorum ill. Antoniotti et Mag[i] Hieronymi chambellani et consiliarii tam singularia merita tum præcipuæ quædam eorum virtutis rationes, ut in eorum graciam omnem vobis culpam condonatam libentissime velimus ac ea simul cogitemus, que ad vos honestandos modisque omnibus augendos pertinere possint. Ita etiam vestrum esse existimamus vosque monendos et hortandos esse censemus ut pro utribus contendatis, et tam erga nos prestare quam ipsos Adurnos pro firmamento eorum regiminis, quod ipsi Antonioto a nobis demandatum est. Sicuti iure merito a vobis expectandum esl. Si enim secus quod nequaquam credere volumus ullo unquam tempore accideret, coge-

remur et nos longe alea ratione nobiscum agere, mentemque nostram ad oportuna remedia tam publice quam privatim in vos, ubicumque intra dominia nostra reperiremini, convertere. Eritis itaque bono animo ac ita vos geretis quem admodum de virtute vestra nobis omnino sperandum credimus. Datum in oppido nostro Vallisoleti die IIa octobris anno dni MDXXII regni nostri romani quarto.

CAROL.

JO. ALEMANUS, sec.

Carolus divina favente clementia Romanorum imperator semper augustus Germaniæ Hisaniarum, utriusque Siciliæ Hierlm. et Rex.

Magnifici spectabiles dilecti. Quoniam quantopere vestra intersit, ut ita cum gallis hostibus agatur ne amplius vestram totiusque Italie quietem atque libertatem labectare eis liceat multo vobis notius arbitramur quod ut longioribus litteris exprimi necesse sit. Nosque nihil omnino magis cupiamus quam in dies magis de ipsa Italiæ libertate atque saluite bene mereri quum nullum tempus isto se plus idoneum offerre possit certum hominem nostrum istuc mittere constituimus (le Sr de Croy)... (Il termine en protestant de son dévouement à la liberté de l'Italie.)

In civitate nostra Pampilona XIIIo Xbris MDXXIII.

CAROL.

Magcis spectabilibus reipublicæ Genuensis fidelibus nobis dilectis.

Carolus, etc.

Mi spectes fideles, dilecti de republica multis nobiscum agere supervacuum ducimus cum unusquisque vestrum pro prudentia sua paucis quid facto opus sit,

moneri possit, sollicitant Galli Helvetios omnique studio conantur ut auxiliaribus eorum copiis Italiam perturbent, contra ipsi cum pontifice regeque anglo adnitimur, curamusque ut si Helvetii in partes nostras venire nolunt a contentionibus bellorum sem oti domi quiescant, et si hostes juvandos sumpserint Germanum militem conscribi partamque victoriam retineri jubemus.... federatos omnes appellamus monemusque ut muneri suo non desint.

Vallisoleti marcii MDXXIII.

CAROL.

— Par une lettre du 23 février 1528, il annonce envoyer comme ambassadeur dom Gomez Suarez de Figuerola.

— 10 octobre 1528. Lettre signée Carol. et souscrite Cesaræ et catholice majestis mandato, Io, Alemannus, sec., dans laquelle il appelle Andrea Doria son capitaine général.

— 16 février 1531. Lettre espagnole où il se félicite de l'élection de Baptista Spinola.

— Lettre du 31 décembre 1531 où il déclare qu'il a chargé son ambassadeur Figuerola de faire part aux Génois de la manière dont il a soutenu leurs intérêts auprès de François Ier, *apud ser^um^ regem Francie fratrem et sororium nostrum carissimum*. — Bruxelles.

— Lettre de Ratisbonne, 1er août 1532, par laquelle il réclame le paiement du tribut que le pape avait imposé sur tous les biens du clergé pour la guerre contre les Turcs.

Lettres dans lesquelles il invite les Gênois, après la mort du pape Clément, à persévérer dans la ligue, et il leur demande de consigner les contributions nécessaires au maintien de la ligue entre les mains d'Antoine de Leyva, prince d'Aculi et de Marino Carraciolo, protonotaire apostolique et conseiller impérial.

Plusieurs lettres, soit de créance pour des ambassadeurs, soit relatives au commerce. La plupart de ces dernières lettres en espagnol.

Carolus dei fav. Cle. Rom. imp. Augustus.

Ill[l] mag[i] fideles n[tri] dilecti. Siendo con ayuda de nostro senior conchiuda la paz entre noz y el ch[mo] rey de Francia, a laqual nos avemos tenido la voluntad que siempre por consideracion del bien pu[co] de la christiandad y obviar a los males que se siguen de la guerra e poder attender con la paz mas libre[t] e meso nel remedio de las cosas publicàs de la christiandad en loqual se ha tenido il respecto convenia a loque tocava. A essa republica ed ha sido comprehendido e nella nos apparescido cosa justa hazeros lo saber e screvimos a ntro embassador que es de razon dello mas particolarmente como del entendereys remittiendonos al qual noqueda que mas de rogaros le deys entera fee y credito.

Dat. en Cambresi a XXV de septembre MDXLIIII.

CAROL.

Adresse.

Illustri magnificis spectabilibus nostris et imperii sacri fidelibus dilectis Andreæ petra sancta centurioni duci et magistratibus camere et civitatis nostre imp[lis] Genue.

Carolus D. J. clementia romanorum imp. Augustus.

Ill[tris] magn. etc. Sobre algunas cosas que tocan à la persona de Thomas de Marin havemos scripto al comendador Gomez Suarez de figueroa nostro lugarteniente general en Lombardia que os hable o scriva de nostra parte lo que del entendereys. Rogamos os affectuosamente que dandose tan entera fee y creencia come a nostra propria persona, tengays por bien devenir en ello por nostro respecto, certificando os q nos sera muy grato, y que en ello nos hareys muy accepto plazer.

De Brussellas a XVIII[o] de dezembre MDLIIII[o].

CAROL.

VARGAS.

Adresse. *Ill[mi] magnificis spectab[us] nostris et imperii sacri fidelibus dilectis Jacobo de Promotoro duci et magistratibus camere et civitatis nostri imperialis Genue.*

PHILIPPE II.

Lettre par laquelle Philippe II annonce la renonciation de son père à la couronne de Castille et d'Aragon.

Illustri m[cis] et spectabilibus viris duci et gubernatoribus reipublicæ Genuensis Syncere nobis dilectis.

Philippus dei gratia Hispaniarum utriùsque Siciliæ, Angliæ, Franciæ et Hiberniæ, etc., etc., rex.

Illustris, Mag[ci], spectabiles syncere dilecti.

Pues del comendator Gomez Suarez de Figueroa embaxador del Emperador mi senor intendereis las causas que le han movido a renunciar en nostra persona los

reynos y senorios de la corona de Castilla, y de Aragon, solamente sera esta para rogaros que le deys, la misma fee y crehencia que a nostra propria persona en todo lo que de nostro parte os dixere..... De Anueres MDLVI.

VARGAS.

CHARLES VII.

Cette dernière pièce est un sauf-conduit avec formule exécutoire délivré par Charles VII aux ambassadeurs du duc de Savoie.

Extrait des archives de Turin.

De par le roy.

Cappitainnes de gens d'armes et de trait. Cappitaines aussi gardes et gouverneurs maires eschevins de bonnes villes cites chastiaulx forteresses pons pors passages juridicions et destroiz et autres nos justiciers escuiers et subjezts auxquelz ces presentes seront monstrées ou lor lieuxtenans. Nous vous mandons expressement enioingnons et commandons que nos tres chiers et bien amez le prothonotaire de Chypre Jehan de Montluel chevalier seigneur de Montaignie Mermet Arnault juge de Savoie Anthoine de la Balme escuier et prevost de Champremy lesquels sont puis naguerres venus par devers nous en ceste ville de Poitiers en ambassade de par notre très chier et tres amé cousin le duc de Savoye et depuis sen retournent par devers lui avec certaines nos lettres que lui escripvons et auxquelz pour leur conduicte nous avons baille Pontoise notre herault. Vous feuiffiez et laissiez ensemble ceulx de leur compaignie jusques au nombre de soixante personnes et autant de chevaulx ou

audessoubz avec leur or argent et habillemens quelsconques aler passer repasser seiourner demourer et retourner de jour et de nuyct par nos juridicions et destroitz par devers mesdit cousin oudit pays de Savoye ou autre part ou quil soit en leur donnant toute entree et yssue par icelle et destrois conseil confort guides conduis vivres et autres leurs necessites a leurs despens silz vous en requierent et besoing leur en est et sans leur faire ne donner aucun destourbier ou empeschement. Et gardez surtout que doubtez nous courroucer et mesprandre envers nous que ne faites le contraire, certains que saucuns le font nous les en ferons punir par manière que autres y prandront exemple. Ces presentes apres deux mois non valables.

Donne soubz notre scel de secret a Poitiers le VIII[e] jour daoust lan de grace mil CCCC quarante et trois.

CHARLES.

CHALIGANT.

J'ajoute ici, en appendice, trois lettres inédites d'une époque ultérieure, adressées à la république de Gênes, une lettre de Louis XIII, une de Marie de Médicis, et une lettre de Louis XIV, en faveur du prince de Monaco.

LOUIS XIII.

Tres chers et bons amys. S'en allant a Malte notre tres cher frere naturel le chevalier de Vendosme accompagne des deux galeres qui sont sous sa charge. Nous vous prions quen passant es portz et havrez de votre coste il y puisse recevoir le mesme bon et favorable accueil, etc.

Escript a St Germain en Laye le VIII[e] jour d'aoust 1611.

LOUIS.

MARIE DE MEDICIS.

Après avoir réclamé la restitution d'une cargaison de grains, Marie de Médicis termine ainsi :

Sur l'asseurance que nous voullons prendre de votre affection et sincere correspondance en ce qui concernera les subjectz du roy notre cher sieur et filz selon raizon équite et les debvoirs de bonne voisinance............

Escript a Paris le XXIXe jour de janvier 1618.

MARIE RÉGENTE.

LOUIS XIV.

Tres chers et bons amys le feu roy notre tres honore seigneur et pere nous ayant desja fait entendre l'affection quil avoit pour notre tres cher et bien ame cousin le prince de Monaco duquel il avoit pris la protection et voulants aussy vous tesmoigner comme nous l'affectionnons nous avons bien voulu vous en escrire par l'advis de la reyne regente notre tres honoree dame et mere pour vous en assurer plus particulierement et pour vous convier d'avoir grande consideration en tout ce qui dependra de vostre pouvoir pour tous ses interests lesquels nous sont en pareille recommandation que les nostres propres en quoy vous nous ferez plaisir tres agreable. Priant Dieu quil vous ayt tres chers et bons amys en sa sainte garde.

Escript a Paris le XXIX juillet 1648.

LOUIS

II.

FLORENCE.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

Viennent maintenant les lettres inédites tirées des archives de Florence et relatives aux affaires de France[1]; ces lettres émanent, en grande partie, de Catherine de Médicis dont je ne dirai rien parce que sa vie et son

[1] Je rencontre sur ce terrain la grande et belle publication de M. Abel Desjardins : *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, 5 vol. in-4°, qui reproduit particulièrement les dépêches des ambassadeurs toscans, mais ne contient aucun des documents que je publie.

Cette grande publication, faite par les soins du ministre de l'instruction publique, renferme des documents très-intéressants, presque tous inédits, sur l'histoire de cette époque; je regrette seulement qu'elle ne renferme pas, à côté des relations des autres ambassadeurs, celles de Machiavel, qui a été chargé de plusieurs missions importantes auprès du roi de France, du pape, de l'empereur, du duc de Valentinois, de J. Bap. Baglioni, de Pandolfo Petrucci, etc. Ces dépêches ont déjà été publiées, il est vrai, dans les œuvres complètes de Machiavel, (je les ai dans une édition de Milan, 1805), mais une nouvelle édition critique ne serait pas sans intérêt pour le texte qui a été souvent altéré. Il n'est pas besoin de dire qu'au point de vue de la finesse des aperçus, de la précision du style, ces dépêches sont supérieures à celles de tous les autres ambassadeurs. Machiavel était chargé des missions les plus délicates, et bien que dans les ambassades il n'eût officiellement que le rang inférieur, et remplît le plus souvent l'office de secrétaire, ses collègues eux-mêmes, et notamment Valori et François Vettori, savaient reconnaître sa réelle supériorité.

Dans sa première légation en France, en 1500, Machiavel accompagnait Francesco della Casa qui, malade, fut forcé de revenir et le laissa seul à la cour de France. Dans la seconde, il vint rejoindre Nicolo Valori en 1503. Dans la troisième, en 1508, il fut envoyé d'abord au camp devant Pise avec Antonio Filicaja, Alamanno Salviati et

caractère sont trop connus (1); mais je dois dire un mot des destinataires de ces lettres, Cosme, premier grand-duc, François et Ferdinand, ses fils. L'histoire des Médicis, à cette époque, est aussi brillante que terrible : elle présente un coup-d'œil de fêtes, beaux-arts, richesses, amours, triomphes, mais aussi à chaque pas on se heurte

Nicolo Capponi, puis seul en France, c'était la plus délicate de ses ambassades. Sa quatrième mission eut lieu en 1511 avec Robert Acciaioli. La situation de la république de Florence était très-difficile à cette époque, menacée qu'elle était à la fois par le roi de France Louis XII, par l'empereur Maximilien et par le pape Jules II, aussi agressifs et aussi avides les uns que les autres, et elle ne pouvait se maintenir que par des versements pécuniaires souvent répétés, particulièrement entre les mains de Louis XII et de Maximilien, tantôt de 20,000, tantôt de 100,000 ducats. Les autres républiques italiennes en faisaient autant de leur côté, et dans sa dépêche de Blois, datée du 11 octobre 1500, Machiavel rapporte que le roi s'irrite de voir les Florentins faire tant de difficulté pour payer une indemnité, alors que les Lucquois, les Génois et les Pisans offraient tous les jours des sommes considérables et sans condition aucune (*). L'Italie était très-riche, et on lui demandait toujours de l'argent. Mais si les Florentins versaient de grosses sommes dans les caisses du roi de France et de l'empereur d'Allemagne, il est vrai, contraints par une absolue nécessité ; ils ne se montraient pas aussi généreux vis-à-vis de leurs propres ambassadeurs ; alors, le sentiment d'économie reprenait le dessus ; et il est pénible de voir Machiavel, dans toute sa correspondance, mendiant des subsides, disant qu'il a emprunté mais qu'il n'a plus de crédit et qu'il n'a plus de quoi manger.

Les dépêches de Machiavel ont une certaine analogie avec celles de Joseph de Maistre, ministre à Saint-Pétersbourg ; à côté des portraits historiques saisissants de presque tous les personnages politiques de cette époque, Jules II, Alexandre VI, Maximilien, Louis XII, Petrucci, César Borgia, Baglioni, le cardinal d'Amboise, Robertet, etc., l'on trouve des détails douloureux sur les difficultés que Machiavel éprouve à s'acheter un habit et à entretenir son cheval à l'hôtellerie. Du reste, après avoir rempli de hautes fonctions pendant presque toute sa vie, Machiavel mourut sans laisser une obole à ses enfants.

(1) Je ne crois pas qu'on puisse admettre cette théorie nouvelle de Michelet, que Catherine ne conduisait pas les intrigues auxquelles elle a été mêlée et qu'elle a toujours servi d'instrument soit aux uns, soit aux autres. Pour se rendre compte du caractère dominateur de Catherine, pour apprécier sa volonté tenace et cruelle, il suffit de lire les mémoires de sa fille la reine de Navarre. Dans le récit de la scène qui précéda la Saint-Barthélemy, on peut voir que Catherine n'hésitait pas à sacrifier la vie de sa fille elle-même à l'accomplissement de ses desseins politiques.

« Le roy Charles qui estoit tres-prudent, et qui avoit este toujours tres-obeissant a

(*) E che alla Maestà del Re era tutto il giorno agli orecchi Lucchesi, Genovesi, Pisani et ciascun di loro proferiva somma grande di danari, e senza patto o obbligo alcuno.

à un cadavre, tantôt celui d'un frère, tantôt celui d'un père, plus souvent celui d'une femme.

Côsme I[er], grand duc, à qui Catherine de Medicis écrivait, comme on le verra dans sa lettre du 15 septembre 1572 au sujet de la Saint-Barthélemi : « Monsieur mon » filz reçoit très-grand contentement se voiant loué et » conforté des bons vertueulx en une si saincte et

» la reyne ma mère, et prince tres-catholique, voyant aussi de quoy il y alloit, prist » soudain resolution de se joindre a la reyne sa mere et se conformer a sa volonte....

» Je voyois tout le monde en action...... les Huguenots me tenoient suspecte » parce que j'estois catholique, et les catholiques parce que j'avois espouse le roy de » de Navarre qui estait huguenot. De sorte que personne ne m'en disoit rien, jusques » au soir qu'estant au coucher de la reyne ma mere, assise sur un coffre aupres de ma » sœur de Lorraine que je voyois fort triste, la reyne ma mere parlant a quelques-uns » m'apperceust et me dit que je m'en allasse coucher : comme je faisais la reverence » ma sœur me prend par le bras et m'arreste et se prenant a pleurer, me dist : « Mon » Dieu, ma sœur, n'y allez pas. » Ce qui m'effraya extremement. La reyne ma mère » s'en apperceut, et appelant ma sœur se courrouça fort a elle, et luy deffendit de me » rien dire. Ma sœur luy dit qu'il n'y avoit point d'apparence de m'envoyer sacrifier » comme cela, et que, sans doute, s'ils decouvroient quelque chose, ils se vengeroient » de moi. La reyne ma mere repond que s'il plaisoit a Dieu je n'aurois point de mal ; » mais quoy que ce fut il falloit que j'allasse de peur de faire soupçonner quelque » chose. Je voyois bien qu'elles se contestoient et n'entendois pas leurs paroles. Elle » me commanda encore rudement que je m'en allasse coucher. Ma sœur fondant en » larmes me dit bon soir, sans m'oser dire autre chose ; et moy je m'en allay toute » transie et eperdue, sans me pouvoir imaginer ce que j'avais a craindre.

» Sur cela le roy mon mary, qui s'estoit mis au lit, me manda que je m'en allasse » coucher. Ce que je fis et trouvai son lit entoure de trente ou quarante huguenots que » je ne connoissois point encore, car il y avoit fort peu de temps que j'estois mariee » (6 jours).... . Au point du jour le roy mon mary dit qu'il vouloit aller jouer a la » paume attendant que le roy Charles fust eveille, se résolvant soudain de lui deman- » der justice. Il sort de ma chambre et tous les gentilshommes aussi........ Vaincue » du sommeil je dis a ma nourrice qu'elle fermast la porte pour pouvoir dormir a mon » aise. Une heure apres, comme j'etois le plus endormie, voicy un homme frappant » des pieds et des mains a la porte et criant : « Navarre, Navarre ! » Ma nourrice, » pensant que ce fust le roy mon mary, court vistement à la porte. Ce fust un gen- » tilhomme, nomme M. de Tejan, qui avoit un coup d'epee dans le coude et un » coup de hallebarde dans le bras et estoit encores poursuivy de quatre archers qui » entrerent tous apres luy en ma chambre. Luy se voulant garantir se jetta dessus » mon lit. Moy sentant ces hommes qui me tenoient je me jette a la ruelle, et luy » apres moy me tenant tousjours a travers du corps. Je ne connoissois point cet » homme et ne sçavois s'il venoit la pour m'offenser, ou si les archers en vouloient

» recommandable résolution; » Cosme I[er] était, au point de vue moral, un digne correspondant de Catherine. Il monta sur le trône après l'assassinat du duc Alexandre par son cousin et confident intime Lorenzino ou Lorenzaccio. Le 6 janvier 1537, Lorenzino avait attiré le duc Alexandre dans un rendez-vous d'amour avec la Ginori, et il l'avait poignardé avec l'aide d'un bravo nommé

» à luy ou a moy. Nous crions tous deux, et estions aussi effrayez l'un que l'autre. » Enfin Dieu voulut que M. de Nançay, capitaine des gardes, y vinst, qui me trouvant en cest estat la, encore qu'il y eust de la compassion, ne se put tenir de rire, et » se courrouça fort aux archers de cette indiscrétion, les fit sortir et me donna la vie » de ce pauvre homme qui me tenoit, lequel je fis coucher et penser dans mon cabinet jusques a tant qu'il fust du tout guery. Et changeant de chemise parce qu'il » m'avoit toute couverte de sang, M. de Nançay me conta ce qui se passoit, et m'asseura que le roy mon mary estoit dans la chambre du roy et qu'il n'auroit nul mal. » Et me faisant jetter un manteau de nuict sur moy, il m'emmena dans la chambre de » ma sœur madame de Lorraine, où j'arrivoy plus morte que vive, et entrant dans » l'antichambre, de laquelle les portes estoient toutes ouvertes, un gentilhomme » nommé Bourse se sauvant des archers qui le poursuivoient, fust percé d'un coup » de hallebarde a trois pas de moy. Je tombay de l'autre costé presque evanouïe » entre les bras de M. de Nançay, et pensois que ce coup nous eust percez tous deux. » Et estant quelque peu remise, j'entray en la petite chambre ou couchoit ma sœur. » (Petitot, *Collection des Mémoires*, t. 37, p. 56). Là encore la reine de Navarre, si elle etait elle-même à l'abri, devait être poursuivie par d'autres victimes venant implorer son secours.

Charles IX montra plus de compassion pour le comte de La Rochefoucault que Catherine pour sa fille, mais sans pouvoir le sauver du massacre, le comte ayant refusé de passer la nuit au Louvre, comme le rapporte dans ses mémoires son écuyer Jean de Mergey. (*Collection des Mémoires*, Petitot, t. 34, p. 66).

« Le samedy, vigile de sainct Barthelemy, M. le comte de La Rochefoucault, selon » sa coustume, estant demeure le dernier en la chambre du roy, et se voulant retirer, » un gentilhomme des siens nomme Chamont et moy, l'attendions en la salle; et » entendant le remuement des souliers quand on faict la reverence, je m'approche » près de la porte, et entendis que le roy dist audict sieur comte: « Foucault, (car il » l'appelloit ainsi), ne t'en vas pas, il est desja tard, nous balivernerons le reste de » la nuit. — Cela ne se peut, luy respondit ledict sieur comte, car il faut dormir et » se coucher. — Tu coucheras, lui dit-il, avec mes valets de chambre. — Les pieds » leur puent, lui respondit-il; a Dieu mon petit maistre; » et sortant s'en alla en la » chambre de madame la princesse de Conde la douairiere a laquelle il faisoit l'amour, » ou il demeura encores pres d'une heure: au partir de la, s'en va en la chambre du » roy de Navarre, puis luy ayant donne le bon soir, sortit pour se retirer. » *Mémoires de Mergey*, loco citato).

Scoroncolo. Alexandre avait lui-même, un an et demi auparavant, le 10 août 1535, fait assassiner son cousin le cardinal Hippolyte de Médicis avec Dante de Castiglione et Berlinghiere Berlinghieri qui l'accompagnaient.

Cosme, premier grand-duc, avait été proclamé chef de la république par le sénat des quarante-huit sous l'influence du cardinal Cibo. Il fonda la grandeur de sa maison en s'alliant tour-à-tour à la France et à l'Espagne, en s'inféodant tantôt à François Ier et à Henri II, tantôt Charles-Quint.

La vie de Cosme Ier et celle de ses fils, François e Ferdinand, sont signalées par des assassinats et des empoisonnements dans le sein même de leur famille. Les crimes commis, en 1562, ont servi de sujet à la tragédie d'Alfieri, intitulée *Don Garcias*. Il est admis généralement comme vrai que le cardinal Jean de Médicis ayant été tué par son frère don Garcias, Cosme vengea la mort de Jean par le meurtre de Garcias, et qu'après avoir tué son fils, il tua sa femme Éléonore de Tolède, dont il ne pouvait supporter les reproches. Ces crimes furent commis avec le poignard [1].

Son fils François [2], qui lui succéda, employa le poison de préférence, il fut mêlé avec sa femme, Bianca Capello,

(1) De Thou fait allusion à ces faits dans ses mémoires : « De Thou vit encore à » Florence Georges Vazari d'Arezzo, excellent peintre et architecte qui le conduisit » partout. Il remarqua les portraits de Jean et de Garcia de Medicis, fils du grand » duc. Ayant su leur sort funeste assez confusément, il pria Vazari en particulier de » lui dire si ce qu'il en avoit appris étoit véritable. *Celui-ci ne répondit que par un* » *silence qui marquoit assez la vérité de ce qu'on en disoit en secret.* » (Coll. Petitot, t. 87, p. 249).

(2) Isabelle de Médicis, sœur de François et de Ferdinand, fille de Côme Ier grand duc qui avait épousé Orsini, duc de Bracciano, mourut en 1576, étranglée par son mari dans sa terre de Cerretto, à peu près au même moment, à quelques jours de distance de l'assassinat d'Éléonore de Tolède par Pierre de Médicis, frère d'Isabelle.

à des faits dramatiques sur lesquels règne encore une certaine obscurité. Je publie quelques lettres inédites de Bianca Capello adressées à son beau-frère le cardinal Ferdinand de Médicis, une au sujet de son frère Vittore Capello.

Bianca Capello est une des figures historiques de cette époque les plus connues. Née d'une famille patricienne de Venise, dont le palais existe encore non loin du Rialto, Bianca s'était enfuie de Venise avec un jeune florentin, Bonaventuri, commis d'une maison de banque. Bonaventuri poursuivi par les ordres du gouvernement vénitien se plaça sous la protection de François, alors régent de Toscane; François, amoureux de Bianca Capello, fit assassiner le mari en 1570, et épousa Bianca après la mort de sa femme Jeanne, archiduchesse d'Autriche, en 1578. Blanche, après avoir en vain simulé deux grossesses, essaya de se réconcilier avec son beau-frère, héritier présomptif du duché de Toscane, le cardinal Ferdinand de Médicis. La réconciliation eut lieu au Poggio à Cajano dans la maison de plaisance du grand-duc, au mois d'octobre 1587. Le grand-duc, tombé subitement malade, mourut le 18, et Blanche mourut elle-même quelques heures après, le 19 octobre. Ces deux morts furent attribuées au poison. L'auteur était-il le cardinal? On a prétendu que Blanche avait empoisonné son mari et elle-même en mangeant d'un gâteau qu'elle destinait à son beau-frère [1], par un sort pareil à celui d'Alexandre VI. Vous savez qu'Alexandre VI, s'il faut en croire le récit de tous les historiens, et notamment de Guicciardini, historien contemporain et écrivain d'une grande valeur, a été empoisonné ainsi que son fils César Borgia, par une bouteille destinée à leur convive le cardinal Adriano di Corneto, dont César Borgia con-

(1) Bocalini, cité par M. Saltini, dit que Bianca empoisonna son mari par jalousie et que se voyant découverte, elle s'empoisonna elle-même ensuite.

voitait les richesses. Vous pourriez voir le récit detaillé des circonstances dans Guicciardini (*Historia d'Italia*, libro sesto). César Borgia, du reste, dit Guicciardini, était coutumier du fait; et il cite notamment, dans le même cas que le cardinal de Corneto, les cardinaux de San-Agnolo, de Capua et de Modena, sans parler de l'assassinat de son frère, le duc de Gandia, et de son beau-frère, le second mari de Lucrezia.

Ces faits tragiques font frémir, et l'on peut se féliciter de ce que les progrès du droit et aussi les progrès de la chimie rendent de pareils crimes très-rares aujourd'hui, et, s'ils se commettent, ne les laissent pas impunis. Remarquez que ceci se passe à une époque qu'on appelle le bon vieux temps [1] et dans le pays le plus civilisé de l'Europe. Vous trouveriez des faits plus abominables encore chez des nations moins avancées dans la civilisation [2].

Au sujet des empoisonnements nombreux accomplis

(1) J'avoue très-sincèrement que je suis étonné quand j'entends parler de la pureté des mœurs antiques; je demande à quelle époque on se place et j'ai été très-surpris de voir un illustre ministre de l'instruction publique accepter ce lieu commun et soutenir que l'étude du latin dans les colléges était surtout nécessaire pour former les enfants à la morale. J'ose espérer, néanmoins, que les jeunes élèves ne prendront pas les mœurs de l'antiquité, ni celles de Socrate, ni celles de Senèque, ni même celles de l'illustre Caton d'Utique; il eût été plus juste de dire que l'étude du latin est indispensable pour connaître la langue française, qui n'est qu'une langue dérivée du latin.

(2) Vers ce temps là, en France, avaient lieu le massacre de la Saint-Barthélemy et le meurtre du duc de Guise; en Espagne, Charles-Quint et Philippe II faisaient exterminer des populations entières comme hérétiques; en Angleterre, Henri VIII faisait décapiter successivement ses femmes pour en épouser de nouvelles, et faisait périr dans les supplices environ 70,000 hommes ou femmes qui se permettaient de penser autrement que lui sur des questions de théologie et de casuistique. Pis encore avait lieu dans les pays encore barbares du Nord où régnaient Christiern II et Ivan Basilowich. Que sont, du reste, ces faits particuliers en comparaison de ces guerres continuelles sans motifs ou pour des causes futiles qui forcent à s'entretuer des milliers et des milliers d'hommes qui ne demanderaient qu'à vivre en paix? C'est cependant ce que l'on voit à chaque page de l'histoire de l'humanité!

dans le cours du XVI[e] siècle, je dois ajouter qu'il se forme en Italie une nouvelle école historique qui conteste la vérité de ces faits. Vous connaissez le livre récemment publié pour la réhabilitation de Lucrèce Borgia[(1)]. J'ai entendu, à Florence, à l'académie Colombaria, dont j'ai l'honneur d'être membre, la lecture par M. Saltini, archiviste, de fragments d'une histoire inédite de Bianca Capello[(2)], où il soutient que le grand-duc François et sa femme sont morts de maladie naturelle, et il s'appuie sur l'expertise faite après leur mort par l'ordre de Ferdinand, expertise qui ne présente aucun caractère d'impartialité. Un écrivain éminent, directeur des archives de Toscane, le chevalier Cesare Guasti, dans une lettre qu'il m'écrivait récemment à ce sujet, se rallie à cette dernière opinion et traite de fables toutes les histoires d'empoisonnements[(3)]. Je ne peux m'empêcher de trouver ce système un peu trop bienveillant pour les Medicis et pour les Borgia, en présence du témoignage

(1) *Lucrezia Borgia*, par Gregorovius. Stuttgard, Cotta, 1874. 2 vol. in-8°. Voir aussi *Una Vittima della Storia*, par M. Campori.

(2) Ces fragments ont été publiés dans l'*Archivio Storico* (anno 1863). Florence, Vieusseux.

(3) M. le chevalier Guasti invoque à l'appui de son opinion, en ce qui concerne Alexandre VI, le témoignage de l'ambassadeur vénitien Guistiniani, dont les dépêches viennent d'être tout récemment publiées par M. Villari (3 vol. in-8°, Florence, Lemonnier, 1876). Je ne partage pas son avis à cet égard; je trouve, au contraire, que Guistiniani, qui ne parle pas positivement de poison, le laisse implicitement supposer. Il est à remarquer, d'ailleurs, que Guistiniani, dans sa correspondance, donne très-peu de détails de vie privée, ne rapporte pas d'anecdotes, ne reproduit pas les bruits de cour et paraît se renfermer exclusivement dans sa mission politique. De ce qu'il ne parle ni des vices ni des crimes des Borgia faut-il en conclure que ceux-ci sont innocents ?

Quoi qu'il en soit, voici en quels termes Guistiniani rend compte de la maladie d'Alexandre VI : « Après dîner, il lui survint un accident, il vomit son repas et fut » pris de fièvre...... Le duc (César Borgia), lui aussi, est dans son lit avec la » fièvre, et il paraît que l'origine du mal de l'un et de l'autre c'est qu'un de ces » jours, il y a aujourd'hui huit jours, ils allèrent souper à la vigne du très-révérend Adriano et y restèrent jusqu'à la nuit. Il y avait aussi d'autres personnes, toutes

presqu'unanime des écrivains contemporains les mieux placés pour bien voir les choses, particulièrement de

» ont été atteintes du même mal; la première a été le cardinal Adriano lui même. » (Dépêche en date de Rome 18 août 1503).

Voici les termes de la dépêche :

« Hora 2 noctis.

« Dopoi manzar li venne un accidente, e vomitò il pasto cum alterazion di febre... » El duca etiam lui è in letto cum febre e par che l'origine del male dell' uno et dell' » altro si è che uno di questi zorni, e fo ozi otto di, andarno a cena ad una vigna del » reverendissimo Adriano e stettero fin a notte, dove intravenero etiam altre persone, » e tutti se ne hanno risentito, il primo è stato el proprio cardinale Adriano. (T. 11, p. 107). Guistiniani ajoute, il est vrai, dans une dépêche postérieure, d'après le témoignage du médecin Scipio, que la cause du mal est l'apòplexie « È da judicar che el » principio del suo male sia apoplessia. » L'on peut mettre en regard le témoignage de Costabili, ambassadeur de Ferrare, qui déclarait dans une dépêche du 14 août 1503, que l'on ne peut rien savoir de certain parce qu'on ne laisse sortir ni médecins, ni barbiers, ni pharmaciens: « Non se ne potere intendere cosa alcuna de certo per » non lasciarse uscire ne medici, ne spetiali, ne barbieri. » (Villari, t. 11, p. 456).

Guistiniani laisse encore supposer l'empoisonnement plutôt que l'apoplexie, par la description horrible qu'il donne du cadavre, en rendant compte de la cérémonie funèbre: « Ieri a mezzozorno fu portato de more in chiesa de san Pietro e mostrato al » popolo. Tamen per esser el piu brutto, mostruoso e orrendo corpo di morto che si » vedesse mai, senza alcuna forma ne figura de omo, da vergogna lo tennera un » pezzo coperto e poi avanti el sol a monte lo sepelirono ad stantibus duobus diaconis » cardinalibus de suoi di palazzo. (Villain, p. 119).

Cette peinture est conforme à celle qu'en a faite le marquis de Mantoue dans une lettre à sa femme, publiée par Gregorovius (*Lucrezia Borgia*, t. 11, p. 123): « Gli » è ancor chi afferma aver visti setti diavoli nel punto del respiro in sua camera, » morto chel fu il corpo commincið a boglire, e la bocca a spumare como farea uno » caldaro al focho (à sa mort le corps commença à bouillir et la bouche à écumer comme » ferait une chaudière sur le feu), assi perseverò mentre che fu sopra terra: divenne » anchor ultra modo grosso in tanto che in lui non apparea forma di corpo humano, » ne dala larghezza ala lunghezza del corpo suo era differenzia alcuna: ala sepultura » fu portato senza molto honore e delcatta letto fu trascinato per un facchino, cum » una corda ligata al pede.......... et per ultima sua fama ogni giorno se gli tro- » vano attachati li piu *vituperosi epitaphii del mondo* (22 sept. 1503). »

Comme modèle de ces oraisons funèbres, on peut voir celle que fait de lui le beau-père de sa fille, le duc Ercole de Ferrare, dans une lettre à son ambassadeur à Milan, en date du 24 août 1503 (Gregorovius, 2e vol. p. 118): « Zanzorzo, per chiarirte de » quello che da multi te è dimandato, se stamo de malavoglia de la morte del Papa, » te certificamo che per niun capo la ni è dispiaciuta: anci per l'honore de nostro » signore Dio, e per la universale utilità de la christianità, habiamo più di sono desiderato, » che la divina bonta e providentia facesse provisione de uno bono et exemplare pas- » tore, et che de la Chiesia soa se levasse tanto scandalo. » (Archives de l'état, à Modène).

Guicciardini dont la mort fut aussi attribuée au poison [1].

A cette époque, en Italie, comme en Espagne et dans les autres pays, les princes commettaient beaucoup de crimes, mais ils obtenaient le pardon de leurs péchés par des auto-da-fé et des exécutions en brûlant les hérétiques et les philosophes ; de cette façon, ils se croyaient quittes envers le ciel [2].

C'était cependant, particulièrement en Italie, une époque de grande prospérité et de haute civilisation ; Cosme Ier et ses deux fils, François, le mari de Bianca, et Ferdinand, ont fondé de grandes institutions, ils ont protégé les lettres et encouragé les artistes. Cosme Ier, fondateur de l'ordre de Saint-Étienne, éleva de magnifiques palais, acheva le palais Pitti qu'il avait acheté en 1549. Son fils, François, fonda en 1580 la célèbre galerie de Florence, il institua l'Académie de la Crusca, il protégea Alde Manuce, Ulysse Aldobrandi, Jean de Bologne, Allori ; lui-même cultivait les sciences, particulièrement la mécanique et la chimie, et c'était le plus souvent dans son laboratoire, au milieu des réchauds et des cornues, qu'il traitait des affaires de l'État. Son frère Ferdinand fut un grand agriculteur, c'est lui qui dessécha le val de Chiana, les plaines de Pise, qui fit la prospérité de

(1) Guicciardini avait rempli de très-grandes charges pendant sa vie, il avait été avec le cardinal Cibo l'auteur principal de l'élévation au pouvoir de Cosme, qui supportait avec impatience l'autorité acquise par ses mérites et ses services, et qui avait hâte de s'en débarrasser. Guicciardini avait été gouverneur de Modène, de Parme, de Bologne ; c'est lui qui, après la mort du célèbre Jean de Médicis, surnommé Giovani delle Bandenere, fut jugé digne de lui succéder dans le commandement de ses valeureuses troupes. — Je publie un passage d'une lettre de Charles IX concernant un membre de la famille de Guicciardini qui avait été en ambassade auprès de lui.

(2) Les hommes étaient brûlés, mais les femmes étaient enterrées vives pour ne pas blesser la pudeur du public. On voit des exemples assez nombreux de ces supplices en Flandre, sous Charles-Quint, à Tournai, à Louvain, à Douai, à Orchies, à Mons, etc. Il n'y a rien de terrible comme le fanatisme en religion et en politique. Rien ne peut arrêter le fanatique, plus il fait de mal plus il croit faire de bien.

Livourne ; il protégea Galilée et Jules Romain, et encouragea également la peinture et la musique[1].

— Les lettres de Catherine[2] font allusion à plusieurs événements importants, à la naissance de son premier fils, naissance qui fut la source de sa grandeur, au couronnement d'Henri III, à la mort de Charles IX, aux régences qui lui furent décernées, à la St-Barthélemy ; deux lettres adressées au duc François, régent pendant les dernières années du règne de Cosme Ier, font allusion à la maladie et à la mort de ce dernier. Je publie quelques lettres curieuses sur les derniers moments de Cosme, lettres écrites par Serguidi à Concino. Comme ces lettres sont en italien, j'en traduirai quelques passages.

L'auteur de ces lettres, Serguidi da Volterra, confident et ministre de François de Médicis, avait été envoyé par lui auprès de son père Cosme ; Serguidi les adresse à Concino, qui avait été son protecteur, lui avait donné en mariage une de ses filles, et qu'on lui reprocha plus tard d'avoir supplanté dans la faveur du prince François. Cosme se trouvait en ce moment malade à Pise. Dès 1564, dégoûté des hommes et des choses, atteint par une maladie grave, il avait résigné l'administration de ses états entre les mains de son fils François, qui était devenu en quelque sorte régent de la Toscane.

Les lettres de Serguidi renferment des détails intimes intéressants sur la vie de Cosme, sur le caractère de sa seconde femme, Camilla Martelli, qu'il avait épousée après avoir vécu pendant quelque temps avec une autre jeune fille d'une grande naissance, Éléonora Albizzi, dont il avait eu un enfant et qu'il avait mariée à un seigneur de sa cour. Camilla et Éléonora, vivant côte à côte

(1) Sources : Guicciardini, Burchard, Sismondi, Anguillesi, Settimani, Adriani, Varchi, Galluzzi, Alberi, Villari.

(2) Catherine de Médicis, née à Florence en 1519, était fille de Laurent de Médicis.

dans la petite cour du vieux grand-duc, n'étaient pas en très-bons termes, et Cosme faisait de vains efforts pour rétablir la paix entre elles. Il était le jouet des fantaisies et de la vanité de Camille, et passait ses journées à pleurer quand elle était de mauvaise humeur [1].

Un autre personnage dont parlent ces lettres est don Pierre Medicis, dernier frère des ducs François et Ferdinand, et fils de Cosme, qui se signala par une vie désordonnée et prodigue, et disputa à ses frères, particulièrement à Ferdinand, les richesses de sa famille. Il mourut en 1604; il avait épousé en premières noces Éléonore de Tolède, qu'il poignarda lui-même sur un soupçon, à Castagiolo, le 11 juillet 1576.

Dans une lettre adressée à Concino, à Florence, chez le régent, gran principe Francesco, en date du 22 février 1572, Serguidi s'exprime ainsi :

« Vous ayant écrit hier, je n'ai rien à ajouter sinon
» que Son Altesse continue à aller beaucoup mieux et
» se rétablirait bien vite sans les ennuis que lui donne
» une personne dont elle ne devrait certes pas en at-
» tendre; et pour entrer dans des détails, je vous dirai

(1) De Thou rapporte dans ses mémoires, dans quel état il vit le vieux grand-duc au palais Pitti : « Le grand-duc Côme vivoit encore et s'étoit retiré dans le palais Piti, » qui étoit joint à l'autre par une galerie couverte, batie sur la rivière d'Arne. Il » avoit confié les soins du gouvernement à son fils, et s'en étoit réservé le titre et les » honneurs. De Foix (l'ambassadeur de France en Italie, que De Thou accompagnait), » avec toute sa suite, alla le saluer. Il le trouva dans une grande salle auprès du feu, » en bonnet de nuit. Côme avoit été fort bel homme; mais il avoit alors la couleur » du visage jeunâtre et brune, et étoit frappé de la maladie dont il mourut peu de » temps après. Comme il entendoit avec peine et parloit de même; Camille Martelli, » qu'il avoit épousée après la mort d-Eleonor de Tolède, sa première femme, ne l'a- » bandonnoit point. Elle lui faisoit entendre ce qu'on lui disoit et répondoit souvent » pour lui. » (*Mémoires de De Thou*, livre Ier, coll. Petitot, t. 37, p. 247).

Camilla Martelli mourut dans un couvent en 1590, des suites des mauvais traitements auxquels elle fut en butte sous le gouvernement des deux fils de Cosme, les ducs François et Ferdinand.

» que la Camilla a toujours été vaine et peu affectueuse, » mais, d'après ce que me dit Felice, depuis quelques » jours, elle est pire que jamais, elle ne ferait pas un » pas pour S. A., elle ne lui met plus les morceaux à la » bouche dans les repas, comme elle en avait l'habitude, » elle a ordonné à Dona Costanza que quand la nuit elle » entend se plaindre S. A. elle n'aille pas auprès d'elle, » et elle se couvre de parures et de vanités plus que » jamais. Ce matin, elle a voulu aller à la messe parée » d'un voile d'or sur la tête, à la romaine, tellement que » quand S. A. la vit, m'a dit le Strada, son pouls s'étei- » gnit tout d'un coup, et elle ne voulut plus dormir jus- » qu'à ce que Camilla fût rentrée et tant qu'elle fut » dehors, ne fit autre chose que pleurer, tellement que » le Strada en venant dîner avec moi me dit que S. A. » est désespérée, et il ne voit pas remède à la santé de » S. A. à cause de la Camilla, etc. »

Dans la lettre précédente, à laquelle il fait allusion au commencement de celle-ci, le personnage en cause est don Pierre, et Cosme s'occupe de l'organisation de sa maison, « per esser don Pietro giovane et tutti li suoi » compagni fanciulli, » don Pierre était encore tout jeune.

Dans la lettre suivante, il s'agit d'un autre enfant de Cosme, d'un enfant naturel reconnu, Giovanni, à qui Cosme fait mettre une armure envoyée par son fils François, et il pleure de tendresse en voyant la belle figure et la grâce de cet enfant sous les armes [1].

(1) Don Giovani de Médicis devait en effet se distinguer comme général. Après avoir servi en Flandre sous le prince de Parme, il fut chargé de la défense du château d'If par le grand-duç Ferdinand, et en 1616, investi par les Vénitiens du commandement d'une armée. Giovanni était né en 1566, il mourut à Murano en 1661. Sa veuve Livie Vernana, Génoise d'une basse condition, et ses deux fils, furent indignement persécutés par la branche régnante des Médicis.

Une lettre du 24 février parle d'un changement de résidence pour Cosme; enfin, une lettre du 26 février nous donne de nouveaux détails sur Camille :

« Felice me dit que S. A. a à peine reposé cette nuit, » non par l'effet de la maladie, mais par suite de tour- » ments et d'ennui de la part d'une personne qui n'a » aucune cervelle. La Camilla est venue trouver S. A. et » l'a suppliée avec beaucoup d'instances de faire cham- » bellan de don Pierre, le chevalier Domenico Martelli, » son cousin. S. A. lui répondit que cela regardait le » prince, à qui il laissait faire ces nominations, et qu'il » ne voulait pas porter atteinte à ses droits; elle, alors, » s'agenouillant, renouvela ses instances et fut encore » repoussée; par ce motif, hier au soir, pleine de ressen- » timent elle s'est refusée à aller *imboccare* (mettre les » morceaux à la bouche) de S. A. au souper comme elle » en a l'habitude, bien que S. A. la demandât; et avant » d'aller au lit, il paraît qu'elle eut encore des difficul- » tés avec S. A., dont parleront Felice et Montalvo dans » leurs lettres. Cela suffit pour montrer que cette femme » cherche toute occasion de donner des ennuis à S. A., » etc.

» J'ai baisé les mains à S. A. de la part du prince au » sujet de la commanderie, et comme je lui représentai » ce que vous m'écriviez au sujet de l'amour paternel » que vous voyez croître tous les jours à son égard, » S. A. commença à pleurer de tendresse avec tant d'a- » bandon qu'elle se déchargea la poitrine par un crachat » dont elle ressentit beaucoup de soulagement. Je ne » puis passer sous silence que la Camilla s'est lamentée » avec Montalvo de la grâce que m'ont faite LL. AA., » en disant que le grand-duc savait bien qu'il lui avait » promis pour son père la première commanderie qui se

» trouverait vacante, et que depuis quatre jours que je » suis là, j'ai obtenu plus qu'elle n'aurait jamais pu obte- » nir elle-même. Mais Montalvo lui fit observer que le » grand-duc ne pouvait refuser cette commanderie au » prince qui l'avait demandée et que je n'étais pas un » serviteur de quatre jours, mais pour ainsi dire né dans » la maison. Vous pouvez ainsi apprécier la cervelle et » la nature de cette femme qui assombrit toute la » maison. »

Une dernière lettre parle des rapports entre Camille et Éléonore, les deux sultanes :

« Le grand-duc continue à aller mieux, mais ses en- » nuis domestiques ne cessent pas. La Camilla ayant eu » une altercation avec dona Leonora, S. A. voulut l'en- » voyer lui rendre une visite, mais elle n'y voulut jamais » consentir, tellement que S. A. fut forcée de l'y con- » duire elle-même, et pendant cette visite, la Camilla » n'ouvrit pas la bouche. Il y a, en outre, dans la mai- » son, des nouvelles à rendre fou l'homme le plus sage, » il suffit de dire que la Camilla s'est mise à persécuter » tous les serviteurs de S. A., etc. »

Les détails intimes que renferment ces lettres forment comme un épisode comique au milieu des drames terribles que nous présente l'histoire des Médicis.

DOCUMENTS.[1]

LOUIS XII.

Bibliothèque palatine.

Loys par la grace de Dieu roy de France. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront salut. Comme par le traictié de mariage fait et traictié entre feu de bonne memoire notre tres chier S^r et cousin le roy Charles que Dieu absoille et notre tres chiere et tres amee cousine la royne douairiere ait este expressement convenu et accorde que sil advenoit que notre dit feu S^r et cousin alast de vie a trespas sans hoirs de son corps et de notd^te cousine que pour eviter aux guerres et autres incommodités qui sanpourroient ensuivre. Icelle notre cousine la royne seroit tenue se remarier avecques le roy qui succederoit sil le vouloit et il fust licite ou avec autre plus prouchain successeur presumptif a la couronne. Et soit ainsi que notred. cousine nous ait fait requerir et supplier lui rendre et mettre entre ses mayns les chateaulx de Nantes et Brest et les villes et chasteaulx de Fougeres, St-Malo, et Conq. Par quoy nous qui de tout temps avons desire et desirons complaire a notredite cousine avons este et sommes contens de des a present faire mettre en ses mains ou de ses commis lesd. villes et chasteau de St-Malo, Conq et Brest. Et par ces presentes les lui promectons faire rendre et restituer. En retenant en noz mains pour seurete et accomplissement du contenu

(1) Tous les documents qui ne portent pas une mention spéciale proviennent des archives d'État.

oud. traictie de mariage de notre dit feu S[r] et cousin et icelle lesd. places de Nantes et Fougeres. Lesquelz pareillement promettons lui faire rendre et restituer ou cas que dedens le terme dun an nous ne lespousons licitement selon la loy de Dieu et ordonnance de l'Église. Ce que avons vouloir de faire incontinent que licitement comme dit est faire le pourrons. Et en outre voulons et entendons par cesd. presentes que sil advenaitque licitement nous ne peussions espouser notred. cousine la royne ou que alassions de vie a trespas avant que lespouser que Dieu ne vueille. En un chacun desd. cas lesd. places de Nantes et de Fougeres lui seront par nous rendues et restituees. Promettons en bonne foy et paroles de roy et sur les saincts Évangiles de Dieu et canon de la messe pour ce manuelement touchez le contenu ci-dessus entretenir garder et accomplir de point en point selon sa forme et teneur sans venir ne souffrir venir au contraire en quelque maniere que ce soit par cesd. presentes, lesquelles en tesmoing de ce nous avons signees de notre main et a icelles fait mettre notre scel. Donne à Estampes le XIX[e] jour de aoust, lan de grace mil CCCC quatre vings dix huit. Et de n[tre] regne le premier.

LOYS.

Lettre relative à Léonard de Vinci.

A nos tres chers et grans amys alliez et confidenz les Gonfalonnier perpetuel et S[gr] de Fleurence.

Loys par la grace de Dieu roy de France duc de Milan seigneur de Gennes.

Tres chiers et grans amys nous avons este advertiz que notre chier et bien ame *Leonard Davincy* notre paintre et ingenieur ordinaire a quelque differend et proces pen-

dant a Fleurence a lencontre de ses freres et pour raison de quelques heritages et pource quil ne pourroit bonnement vacquer a la poursuicte dud. proces pour l'occupacion continuelle quil a pres et alentour de notre personne aussi que nous desirons singulierement que fin soit mise oud. proces en la meilleure et plus brefve expedicion et justice que faire se pourra. A ceste cause vous en avons bien voulu escripre et vous prions que iceluy proces et differend vous veillez faire vuyder en la meilleure et plus briefve expedition de justice que faire se pourra. Et vous nous ferez plaisir tres agreable en ce faisant. Tres chiers et grans amys notre Seigneur vous ait en sa garde. Escript a Millan le XXVI[e] jour de juillet.

LOYS.

NOBLET.

HENRI II.

Mon cousin les bons et grans services que le cappitaine Millorin present porteur a faictz au roy monseigneur et pere et a moy au faict des guerres meritent bien une bonne et grande recompense comme jespere quil aura cy apres et que ledict seigneur et moy pareillement en ayons luy et ses affaires en bonne et singulliere recommandation. A ceste cause mon cousin et sen allant presentement par della ledit cappitaine Millorin pour combattre en camp et a toutes armes le chevallier Bouc dont la querelle est justement venue pour le service du roy mond[t] seigneur et pere, je ne lai voulu laisser partir sans lacompaigner de la presente qui sera pour vous prier mon cousin que venant a ceste raison de combat vous le veueillez avoir pour recommander et le supporter et favoriser en ce quil pourra pour cest effect avoir affaire de vous comme lung des bons serviteurs du roy mond. S[r] et

pere et myens, de façon quil puisse avoir cest heur destre traicte et congneu pour tel a lheure dudict combat ainsi que jespere bien que ferez qui me gardera de vous en faire plus longue lettre sinon pour vous asseurer que me ferez en ce faisant bien grant et agreable plaisir vous disant adieu mon cousin que vous aict en sa saincte garde.

De Argilly le XXIIe jour de sept^re^ 1546.

Votre bon cousin

HENRY.

CHARLES IX.

Mon cousin jay tant receu de consolacion de la visitation que vous mavez envoye faire par le Sr Guichiardini lun de vos gentishommes present porteur et aux bons et vertueulx propoz quil ma tenuz de votre part que je ne scaurai moins faire que de vous en remercier aultant quil mest possible, etc.

XXIIIIe jour de janvier 1560.

CHARLES.

Charles par la grace de Dieu roy de France.

Tres chers et bons amys nous avons este advertiz que Pierre Bischry natif de Florence demourant en Avignon treuve bien party en mariage a Ysabeau et Marguerite ses filles a aucuns qui ne sont pas de la nacion de Florence. Toutteffoiz il ne les vouldroit bonnement marier sans v^tre^ consentement. A ceste cause et que desirons led. Bischry et sesd. filles estre supportees et favorablement traictees en leurs afferes en faveur daucuns nos

especiaulx serviteurs qui nous en ont requis nous vous prions tant que faire povons et pour amour de nous vueillez permettre aud. Bischry de marier sesd. filles ou bon luy semblera et estre contens quelles aient leur mariage tel et ainsy quelles auroient si elles estoient mariees a Florence et vous nous ferez ung grand plaisir que recongnoistrons quant daucune chose nous requerrez. Tres chers et grans amys n[tre] seigneur vous ayt en sa saincte garde. Donne a Lyon le XXVII[e] jour de novembre.

CHARLES.

DU BOYS.

SAVONAROLE.

Au moment ou Charles VIII, dans sa marche triomphale à travers l'Italiė, allait entrer à Florence, le gouvernement de la république, les dix de Balie, donnèrent mission à Savonarole d'aller trouver le roi de France en leur nom; cette mission, ils recommandent à leurs ambassadeurs officiels (à la tête desquels marchait Pierre Capponi), de la tenir secrète, mettant tout leur espoir dans l'intervention de Savonarole.

Lettera dei dieci de balie che da commissione a fra Gerolamo. 14 vol. p. 16.

Die XVI juini 1495.

Fratri Hieronymo.

Venerando padre qual sia la fede che questa città e popolo ha nella paternità vestra sappiendo noi esservi nota non vela replicheremo altrimenti. Et accioche di questa vestra andata alla X[ma] M[à] seguiti quel fructo che noi desideriamo e speriamo, vorremo vi transferisti sino ad Siena primo che la sua M[a] partisse di quivi per haver

maggior commodita di parlarle : perche aspettando di farlo per il cammino sara più difficile e con maggiore incommodità vestra ed a questo effecto habbiamo commisso a nostri oratori che adoperino con il confessore de di S[a] M[à] o cón qualche altro che S[a] M[à] vi mandi qualche segno de sua per condurvi : ed a questo modo potrete securamente andare e noi efficacissimamente vene preghiamo.

In un altra indirrizzata or[bus] ap. X[mam] M[em] die XVIII p. 19.

Circa la parte del tener secreto le pratiche di fra Hieronymo si hara buona consideratione come voi ricordate.

Quelques années plus tard, un autre roi de France, Louis XII, avait à prendre lui-même la défense de Savonarole contre le gouvernement Florentin, et il écrivait aux prieurs gonfallonier et grant conseil de la seigneurie et communaulté de Fleurence, « ayant appris que lon » veult procéder a lencontre de luy a quelque sentence, » ......nous ne vouldrions que pour riens ainsy fust, mais » desirons singulierement que ceste chose soit differee. »

Cette recommandation portée par un « chevaucheur de l'escurie » du roi ne poüvait avoir aucun effet; elle partait de Soissons « IIII[e] jour de juing » et Savonarole était mort avec ses disciples frà Domenico da Pescia et frà Salvestro d'Andrea Maruffi da Firenze, supplicié et brûlé le 23 mai sur la place de la Seigneurie, victime d'Alexandre VI et de l'ingratitude des Florentins [1].

---

(1) Je ne donne pas le texte manuscrit de la lettre de Louis XII, elle a été publiée par M. Desjardins. — Consulter sur Savonarola, sa vie par Villari.

CATHERINE DE MÉDICIS.

Les archives générales de Toscane possèdent un très-grand nombre de lettres de Catherine dont plusieurs en partie de sa main, j'en compte jusqu'à 539 dans la même *filza*.

La première que je publie fait allusion à un fait très-important pour elle et qui changea complètement sa situation à la cour de France, la naissance d'un premier fils qu'elle avait vainement attendu dix années :

Mon cousin jay receu presentement vos lettres du XVIIe de decembre par lesquelles madvertissez du decedz de feue ma cousine votre mere et de lamertume et douleur quelle vous a layssee. Cest raison que nous le sentyons aultrement seroit nous publier nestre de chair ni naturelz. Mais aussi comme vertueulx se conformant a la voulonte de notre Seigneur sans prendre le reconffort que nous a donne et que puys quelle a faict tout le debvoir de bonne chrestienne soit partecipante de la gloyre de paradis comme prudent et saige vous laurez sceu bien faire. Et ne reste aultre pour le present sinon vous advertir que ja vous pourrez avoir entendu par Mess^re^ Jehan Baptiste mon maistre dostel comment apres avoir ete dellivree de mon enffantement le filz et la mere se portent tres bien graces a notre Seigneur que tous ceulx de notre maison debvons louer regratier et magnifier pour la seurete que ung chacun doibt prendre au grant support que de ce leur est survenu. Estant asseuree que cest lun des plus grans plaisirs que ayez eu de longtemps que de lavoir sceu correspondant a celluy que jay toujours eu de votre exaltation et grandeur et de tous ceulx de notre maison. Et se jen pouvoys faire quelque plus grande demonstration je le feroys de bien

bon cueur duquel je prie Dieu mon cousin apres mestre recommandee a vous quil vous donne ce que desirez.

Escript a Fontainebleault ce jor de febvrier MCXLIII.

Votre bonne cousine

CATERINE.

A mon cousin mons. le duc de Toscane.

Mon cousin vous entendrez par ce que le roi monsieur mon filz vous escript presentement comme pour les causes contenues en sa lettre je desire que vous ne permettez que aucun des tresoriers et recepveurs ayant cy devant manye les finances par deça et qui pour se sentir avoir malverse den leurs charges se vouldroyent absenter de ce royaulme affin de se saulver et retirer es terres de notre obeissance y soient seurement recuz. A quoy pour lasseurance que jai que vous vouldrez bien gratiffier led. S^r roy mon filz en ceste sienne requeste que jaccompaigne de la myenne je ne vous dyrai riens davantaige me remettant sur la lettre dud. S^r roy mon filz auquel et a moy semblablement vous ferez en cella bien agreable plaisir. Priant Dieu vous donner mon cousin ce que desirez. Escript a St Germain en Laye le XVIe jour de juillet 1561.

Votre bonne cousine

CATERINE.

NOBLET.

Mon cousin je masseure que vous voullez tant de bien au roy monsieur mon fils que vous serez tousiours bien ayse dentendre ce qui luy apportera honneur proffit et faveur et luy est cause que je nay poinct voullu faillir envoyant le Sr de Cerizolles en Itallie de le fere passer

par chez vous pour vous faire part de lheureuse victoir quil a pleu-a Dieu luy donner en luy faisant recouvrer la place du Havre que la royne dangleterre luy vouloit malgre luy garder, et ce pour avoir este lentreprinse si haulte et perilleuse comme elle a este sans perte dun seul cappitaine signalle et peu de blesses et tant de desavantaige et telle mortalite pour eulz quilz ne repasseront jamais la mer quilz naient perdu plus de cinq mil hommes et une infinite de noblesse. En quoy il se peult dire quilz ont esprouve la justice de Dieu qui nabandonne jamais la vesve et pupilles lesquelz il deffend de toute injure violence et opression. Le surplus de nos nouvelles vous entendrez par led. Sr de Cerizolles qui me gardera de vous fer la presente plus longue sinest pour vous prier le croire comme moy mesmes et je prieray Dieu mon cousin vous avoir en sa sainte et digne garde. Du camp du Havre ce dernier jour de juillet 1563.

V^tre^ bonne cousine

CATERINE.

Une lettre du XXIIIe jour de septembre 1553 a propos du mariage d'une des filles du duc de Toscane avec le Sr Paule Jordan Ursin (de la main de Catherine) [1] :

Je veodres mon cousin que vous creussiez veos bon parans et amis qui vous ayme mieulx que ne panses come le conestres quant vous veodres.

Votre bonne cousine

CATERINE.

(1) Il s'agit d'Isabelle de Medicis qui devait être, en 1576, étranglée par son mari, Giordano Orsini, duc de Bracciano.

Lettre relative à Jean Bologne.

Mon cousin pour ce que je desire singulierement que la statue que je faiz fer a Rome soit achevee et mise en telle perfection quelle puisse correspondre a lexcellence dung cheval qui est ja fait pour servir a cest œuvre je vous prye vouloir pour quelque temps licentier et bailler congié a ung nommé *Jehan Boullogne* sculpteur, qui est a votre service, pour sen aller a Rome, besongner et mectre la main a ce que dessus suivant ce que luy dira et fera entendre de ma part le S[r] Hannibal Rucelay, auquel jescriptz bien particulierement pour cest effet et masseurant que en ce vous serez contant de me grattifier. Je ne vous feray la presente plus longue, si n'est pour prier Dieu mon cousin quil vous aict en sa tres saincte et digne garde.

Escript a Fontainebleau le XXV[e] jour de mars 1567.

(De la main de Catherine). (1)

Je vous prie mon cousin ne me refeuser de comender au dist *Jean Bolognese* de aler a Rome pour fayre la stateue du roy mon signeur et ce vous me faystes cet plesir ie metre pouine de le reconestre come eun de plus grand que pour cest heur ie puise resevoyr, etc.

CATERINE.

Lettre relative à la Saint-Barthélemy.

Mon cousin ie vous ay de tout temps congneu si affectionné au service et a la gloire de Dieu, et particulierement au bien de ceste couronne, que ie me suys tousiours asseuree que vous recevrez singulier plaisir dentendre lheureux succes de lexecution de lamyral et ses

(1) L'ecriture de Catherine est encore plus irrégulière que son orthographe et souvent très-difficile à déchiffrer.

adherans, comme nos lettres du IIIIe de ce moys lont suffisamment tesmoigne, en quoy le roy monsieur mon filz receoit tres grand contentement, se voiant loue et conforte des bons vertueulx en une si saincte et recommandable resolution, de laquelle il espere que Dieu lui fera la grace de tirer le fruict necessaire a la restauration de son eglise et repos universel de la chretiente, et comme je scay que vous luy estes voue dune parfaicte affection vous fer aussy congnoistre lamytie et faveur que vous vous pouvez promectre de ceste couronne, priant sur ce le Createur mon cousin vous avoir en sa saincte et digne garde. Escript à Paris le XVe jour de septembre 1572.

(De la main même de Catherine).

Mon cousin je ne doubte jeames de votre bonne volente en notre endroyt et que ne vous reiousies de tout ce qui retourne a la gloyre de Dieu et conservation de nos vies et surete de ceste couronne, car ausi vous pouves vous asseurer que notre conservation sera tousiours pour vous ayder et favoriser plus que de aultre prinse que vous puisie aseurer. Je seres bien ayse de voir une fin du fest pour lequel ie vous ay envoye le conseiller Braci.

Votre bonne cousine,

CATERINE.

Mon cousin. Jay entendu par votre lettre et parce que ma dict le Sr Troylo Ursino laise et contantement que vous avez receu de lelection de mon filz au royaulme de Polongne en quoy jay congneu comme en toutes choses qui appartiennent au bien et prosperite de mes affaires la bonne volonté du grand duc notre pere et la votre envers nous, laquelle nous a tousiours este comme elle est

encore a present si agreable que vous pouvez estre asseure tant plus nous aurons de moyen de la recongnoistre detre dautant plus ayme et favorise de vous comme jay plus au long dict aud. S[r] Troylo qui en vous fera entendre de ma part. Priant Dieu mon cousin nous tenir en sa s[te] garde. Escript au chateau de Boullongne le VIII[e] jour daoust 1573.

V[tre] bonne cousine,

CATERINE.

A mon cousin le prince de Toscane.

Mon cousin par la lettre que vous mavez escripte du vingt-huitiesme du passe jay eutendu le deplaisir et la peine ou vous avez este de la maladie de mon filz le duc d'Allençon et du desir que vous avez dentendre des nouvelles de sa convalescence et de sa sante en laquelle il est a present entierement remictz graces a Dieu. Dont je vous ay bien voullu advertir affin que ainsi que vous avez receu desplaisir de son mal, vous aiez aussi plaisir dentendre les nouvelles de sa guerison. Je serois bien aise dentendre le semblable de celle de mon cousin le grand duc votre pere (1) la disposition duquel ainsi que jay veu par vosd. lettres nest pas telle que vous et moy desirons, mais je veulx croire et esperer que avec laide de Dieu et les bons remedes quil aura bien sceu prendre et recepvoir et la grande diligence que vous y aurez mise il luy sera a present entierement amende; et pour ce que je ne scaurois recepvoir nouvelles de ce cote la qui me soient plus agreables, je vous prye mon cousin me mander le plus souvent que vous pourrez de lestat et disposition de

(1) Il s'agit de Cosme I[er], grand duc, à la mort duquel fait allusion une lettre suisuivante.

la persoune vous asseurant que vous mavez faict grant plaisir de men avoir escript si au long et des remedes dont il a use jusques au temps de vosd.es lettres. Et si vous congnoissiez quil y aict en ma puissance chose qui puisse servir a sa sancte; je seray bien aise den estre advertie pour len secourir, priant Dieu mon cousin vous tenir en sa saincte garde. Escript a Paris le XXIIe jour de septembre 1573.

Vtre bonne cousine,

CATERINE.

Mon cousin, vous avez entendu la malladie du feu roy monsieur mon filz lequel cognoissant enfin que Dieu vouloit lappeller a soy a ordonne de sa derniere volunte pour ladministration des afferes de ce royaume et voulu men remectre la charge, attendant le retour en icelle du roy de Polongne monsieur mon filz, quelque temps apres il a rendu lesprit et quicte les miseres de ceste vie. Mayant laissee oultree de la douleur que naturellement peult avoir une mere, apres la perte de la chose quelle avoit la plus chere et precieuse qui me fait desirer de quicter et remectre tous afferes pour quelque tranquillite de vie. Neantmoins vaincue de linstante priere quil ma faicte par ses derniers propos dembrasser cest office au bien de ceste couronne a laquelle je recongnais estre tenue de tout ce que Dieu ma departy, jay este contraincte daccepter lad. charge, esperant que Dieu me fera la paix assistee de la bonne volunte de mon filz le duc d'Alençon, du roy de Navarre mon beau filz et autres princes et bons serviteurs de ceste couronne de conduire toutes choses avec telle moderacion et par si bon conseil et advis en ce desastre ancores quil soit le plus grand qui en peust advenir n'alterera riens du repos et tranquillite de cest estat dont je vous ay bieu voulu

advertir masseurant que vous participperez a cest ennuy tant pour la perte dud. seigneur qui vous estoit tres affectionne que pour lamitie que vous portez a ceste couronne envers laquelle je vous prye de la continuer, me voulant bien promettre que le roy de Polongne mond. S[r] et filz ambrassera tousiours de sa part la mesme affection que le deffunct avoit envers vous ne se vouldra de bon cueur disposer a toute la correspondance damitie et bonne intelligence que vous en pouvez desirer comme je feray aussy de ma part, priant sur ce le Createur mon cousin vous avoir en sa s[te] garde. Escript au ch[eau] du boys de Vincennes le XV[e] jour de may 1574.

V[tre] bonne cousine,

CATERINE.

Mon cousin jay entendu tant par votre lettre du XXV[e] du passe que par ce que le m[is] Horation dal Monte madict la mort de feu mon cousin le grand duc de Toscane v[tre] pere qui ma apporte un infiny regret et desplaisir tant pour la singulliere affection que je luy ay tousiours portee a vous et a toute v[tre] maison que pour la perte que a faicte toute la chrestiente dun si vertueux, prudent et saige prince que luy duquel la memoire sera tousiours vive aupres de moy. Ensemble ma bonne volonte et affection envers vous et tout ce qui luy appartient comme je prie led. S[r] M[is] vous dire de ma part lequel jusse bien desire faire voir ou roy M[r] mon filz pour sacquitter envers luy de la charge quil avoit de vous. Mais craignant que la nouvelle de la mort de v[tre] pere ne luy apportast si grand deplaisir qui luy donnast matiere daugmenter son mal jai prie led. S[r] Horation sen depporter.

Mon cousin, puisque les heureux evenemens apportent plaisir et contentement non seulement aux personnes qui les reçoivent mais aussi a tous leurs amys, je ne doubte point que deux actes si prospères que sont les couronnement et mariage du roy mon très hounore seigneur et frere ne vous ayent donne grand argument de resiouissance, ainsi mesmes que vous me lavez escript, et la m'a temoigné le commandeur Petouci.

Le Xe jour de may 1575.

Mon cousin jay entendu par votre lettre avec un extresme deplaisir et regret linconvenient de mort advenu a feue ma cousine lá grande duchesse de Toscane votre bonne espouze (1), et la grande perte que vous avez faicte de la mère et de lenfant tout a ùne fois, tant pour laffection et bonne volonté que je vous porte et à toute votre maison que pour le desir que jay de la veoir acroîstre et prosperer et vous satisfaict et contant par le moyen de quelque posterité, qui est cause que ienvoye par devers vous mons. lévesque de Beziers p^nt^ porteur pour vous dire a bouche et porter temoignaige de la douleur et du desplaisir que jay de tel accident advenu et vous offrir tout ce que je puis en telle occasion pour le soullaigement de votre juste douleur dont ie vous prie le croire comme vous feriez moy mesmes et me remettant sur luy je feray fin à la p^te^ priant Dieu mon cousin vous tenir en sa sainte garde. Escript a Paris le IIIIe jour de juing 1578.

V^tre^ h^ne^ cousine.

CATERINE.

(1) L'archiduchesse Jeanne d'Autriche dont la mort permit au grand-duc François d'épouser Bianca Capello.

Mon cousin je serais bien fort ayze de vous veoir, comme je congnois par votre lettre que vous estes au mêsme desir et de prendre pour ceste occasion la peine de venir jusques icy , si ny voyez trop de danger , mais comme vous dictes par votre lettre je craindrois que sur ces garbouges qui sont advenus ces jours icy ausquelles jespère neantmoins bientost avoir pourveu , il ne feyst pas a present trop seur pour sur les chemins dentre cy et Bordeaulx , et quil vous adveint inconvénient, par quoy je vous conseille mon cousin de prendre votre chemin dud. Bordeaulx comme jay entendu quaviez advisé sans vous détourner parmy ce danger , vous saichant très bon gré de votre bonne volonté et priant Dieu mon cousin vous avoir en sa s[te] et digne garde. Escript a Auch le VII[e] jour de decembre 1578.

Votre bonne cousine ,

CATERINE.

Mon cousin je ne puis que je ne me ressouvienne du temps que jay en mon plus jeune eage passe au monastère des emmurées[1] de Fleurance lesquelles jay tousiours congneu remplies dun sy grand zelle a lhonneur de Dieu tellement devostieuses que tout cella ensemble me semond a les faire ressentir de ma liberalité affin de les porter de plus en plus a continuer en leurs bonnes et devotes prières pour ma conservacion et pour lame du roy monseigneur a qui Dieu face paix : Et affin mon cousin de leur pouvoir donner quelque chose qui soit en leur bienseance et dont elles puissent bien et commodement jouyr jay advisé d'achepter dans létendue des terres de votre obeissance jusques a sept ou huit mille escuz de biens que je desirerois infiniment leur pouvoir donner francs et quictes de touz droictz et debvoirs a

[1] *Dolo Muratte*, couvent aujourd'hui transformé en maison d'arrêt.

vous deubz au moien de quoy je vous faiz la presente pour vous prier quil vous plaise pour lamour de moy et en ma considéracion les dispenser de tout le droit quelles vous debvront a cause de lacquisition que je feray en leur faveur desd. biens, comme aussy les descharger a tousiours mais de tous droitz de deymes et charges a vous deues sur lesd. biens affin quelles puissent entierement joiyr du revenu desd. biens pour leur ayder et subvenir a leur necessité. Je vous demande ceste grace sur l'asseurance que jay de votre piété et de laffection que vous portez aux devotes prières de ces paouvres relligieuses avec lesquelles je me joinct pour vous asseurer que vous me ferez ung bien grand plaisir de leur accorder ce que je vous demande suivant ce quelles vous diront plus au long de ma part. Et nestant la presente a autre fin etc. VI juillet 1583.

Deux autres lettres pour les mêmes relligieuses des murrattes de Fleurance:

Escrit a Paris le XIIIIe jour d'aoust 1584.

Desirant mettre a execution ceste mienne intention, jay acheptė du s^r^ Barthelemy Delbenne les titres qui sont speciffies au contrat lequel jenvoie presentement ausd. relligieuses affin quil vous plaise en vertu diceluy et de la donation que je leur en ay faicte, les faire mettre en possession libre et plaine dicelles terres et possession sans leur demander ny aud. Deblenne et les siens aulcun droit de gabelle, affin que ces paouvres relligieuses puissent tant plus tost garnir lesd. possessions que je leur donne de tout ce qui est nécessaire, jay fait remectre en la banque de Martelly mil escuz dor ditalie desquelz je desire quil en soit prins cinq cens

pour cest effect et du surplus quil soit mis au paiement dune statue de marbre qui me representera laquelle sera mise a genoulx avec son ornement en leglise desd. emmurées a main gauche allant vers lautel en lespesseur du mur affin quelle n'occupe riens de la place de lad^e eglise suivant le pourtraict que je vous en envoiray. Vous priant mon cousin commander a quelquun des votres de voulloir convenir de marche de lad^e statue a quelque bon et excellant ouvrier et quil prenne garde que tout soit bien faict et suivy ; et que la similitude du visaige aveques les mains soit de marbre blanc et tout le surplus de lad. statue de marbre noir, etc, etc.

Autre lettre du IIIIe jour de janvier 1588 où elle ajoute de sa propre main : Mon cousin je vous prye pour lamour de moy leur donner le droyt de gabelle pour ce que leurs ay donné et ie lestimerœ comme a moi mesme est faist.

Votre bonne cousine

CATERINE.

BIANCA CAPELLO.

All ill^mo sig et patrone mio sempre colendissimo il cardinale de Medici a Roma.

Illmo et rever^simo signor et patrone mio sempre colendissimo gli oblighi et le gratie et favori che del continuo ricevo da V. S. ill^ma sono innumerabili, che da me stessa arrosisco, et non so con che parole io la possa mai ringratiare, ma le diro solo questo, che io vivo con ardentissimo dessiderio di obedirla et servirla, et essere nella sua buona gratia, facendole fede, che le sono servitrice di cuore et oltre gli altri oblighi che sono infiniti, questo

è stato il colmo che mi ha favorito d'accettare nel numero degli altri suoi Ser[i] M° Curtio Bambini da Fano, dove gli è ne rendo quelle maggior gratie che posso et devo, non dessiderando altro al mondo che di servirla, et per più non l'infastidire, faro fine e con ogni riverentia le bascio la veste, dessiderandole ogni sua completa felicità.

Di Pisa alli 16 marzo 1577 di V[a] S[ia] ill[ma] et R[ma].

S[e] BIANCA CAPELLO.

Une lettre précédente venait de lui recommander son frère comme dernière faveur.

Ill[ma]

Verra fra pochi giorni a Roma il cla[mo] S[or] Vittor mio fratello, il quale dessidera in particolar di basciar la veste a V. S[ia] ill[ma] et offerirsela per suo affectionato servitore sicome le sono io.

E perche non la voglio più infastidire rimettendomi a quello che a bocca le dirà il S[or] mio fratello, faro fine, basciandole con ogni riverentia la veste, etc.

Di Bologna alli 5 marzo 1577.

Une lettre di Fiorenza li XVIII di gui° 1580.

All ill[mo] M Cognato il cardinale di Medici.

(N'est plus de sa main, le ton change).

L'incluso memoriale delle monache di S[ta] Chiara desidero io che sia favorito con ogni maggiore efficacia da V[a] S[a] ill[ma] alla quale mi e parso d'indirizzarlo, promettendomi, che l'havrà a cuore come cosa mia particolare siccome veramente lo stimo.

(La signature de sa main).

Aff[ma] cog[ta] e S[ta] la gran duchessa di T[na].

Autre du 24 décembre 1580.

Et la ringrazio della relatione che l'è piaciuto di fare di me a S. B^{ne} in quel modo che io aggradisco quella che piace a V. S. L. il di farmi della S^{a} S^{a} essendomi l'una et l'altra stata grat^{ma} ma aspettero bene che col riconoscerni lei per quella che le sono, ella mi dia occasione da potermene per me stessa certificare, accioche il martello ch' ella m'assicura accompagnarla inseparabilmente non sia con pregiùditio della mia fede, la quale corrisponde in cosi viva maniera, che non puo venire contaminata da gelosia ne da altro sospetto, etc.

Le XXIIII di X^{bre} 1580.

Aff^{ma} cog^{ta} e S^{la} la gran duchessa di T^{na}.

SERGUIDI.

Lettere di Antonio Serguidi presso Cosimo I° a Pisa al Concino in Firenze presso il reggente gran Principe Francesco. **1572.**

S^{a} A^{a} seguita nel miglioramento se bene i medici gli feciono questa mattina un servitiale per vuotar quella materia che scrissi hieri che havea presa la via della budella, e stato tutt' hoggi allegramente et mi ha richiesto la lista della casa del S. don Pietro la quale havendoli letta ben due volte l'ha approvata dè nuovo per scritto et la mando accio S. A^{a} possa stabilire hora le provisioni. Mi sovenne hoggi di dire a S. A^{za} che per esser don Pietro giovanne et tutti li suoi compagni fanciulli si puo dire se fosse ben darli un m^{tro} di camera quieto di governo, et che potesse reggere questi giovani perche vedeno che questi pochi che le servono hora son fra loro disuniti, et aggirono don Pietro dove vogliono, et perche fra tanto venne la Camilla et che egli havesse la fantasia al-

trove, mi rispose bisogna aspettare il ritorno del P. Ma° gli dissi poi per parte del R. Principe quello che S. A. mi scrive del Bocca, S. A. non milascio finire che disse pur troppo lo conosco per un tristo, et s'è fatto bene a non li dare luogo et replicandoli io che S. Aza l'haveva fatto solamente per medicar la casa di don Pietro et nettarla di persone rivoltose mi disse di nuovo ha fatto molto bene, et lo veddi molto brusco contro di lui. Gli domandai ancora quanti armati per cento si haveva da torre in quella cappata di soldati, et mi disse che bastava dieci per cento et che del Valdarno haveva inteso il Valdarno di sopra dove erano buon soldati et esercitati.

....

Aspetto il corriero p., etc. ....

....

Di Pisa il 20 di feb. 1572.

SERGUIDI.

Havendo scritto hieri a V. S. quanto occorreva, non so da dirle altro senon che S. Alza seguita di star assai bene et questa mattina se li è fatto un servitiale che l' ha evaquato come una medicina et caminerebbe molto più gagliardamente alla recuperatione della salute se non li fussino dati certi dispiaceri intimi da chi manco dovrebbe et per dire il particulare ha da saper V. S. che la Camilla e stata sempre vana et poco amorevole, ma per quanto mi dice felice da qualche giorno in quâ fa peggio che mai, ella non si moverebbe un passo per S. A. non l'imbocca più come soleva, ha comandato a Ma Costanza che la notte quando sente rammaricare S. Alza, non vadia da lui, et si adorna di veste et di vanita più che mai, et poi questa mattina e voluta andare alla messa tulla adorna ed un velo d'oro in capo alla romana; che quando S. Altezza la vidde, mi dice lo Strada che il polso se li attero tutto, nè volse mai mettersi a dormire fin che non

fu tornata, et mentre stette fuora non fece altro che piangere tal que lo strada che è venuto a desinar meco a posto mi dice che è disperato, et che non vede remedio alla salute di S. A^{za} rispetto a costei, et che per hora non si potrebbe far meglio che persuaderla ad accostarsi a Castello, si come tutti ci uniremo per farlo, ne havendo altro che dire le bacio le mani et prego Dio che la prosperi. Di Pisa il di 22 di febbrajo 1572.

SERGUIDI.

Altra.

E comparso il cap^{no} Jia^{o} Pucci et dommattina sarà introdotto a S^{a} A^{za} la quale è stata hoggi benissimo tratenutta dal P. don Giovanni al quale feci mettere l'armatura mandata li del principe nostro sign. et comparire con la picca et la matra ferrata avanti s^{o} padre che ne prese un gusto infinito piagnendo di tenerezza a veder quello fanciullo con quanta gravità et bravura appariva sotto quel le arme, et mi ha pregato che io ne ringrazii per sua parte il principe mio S^{re}.

Altra.

Il corr^{o} si mandò a spagna con tutto il suo ricapito, et hieri non si scrisse perche sua A^{za} stetti molto bene, si come anche sta questa mattina. Gli presentai il cestino dei tordi et gli lessi il capitolo che trattava di Castello, che subito lo fece intenerire et piagnere, et fui ajutato da Montalvo che comincio a lodarlo grande^{te} ma S. A^{za} non rispose mai. Procuro hora che questi medici faccino hora il loro sforzo et lo strada ci è ferven^{mo} ma n^{ro} Raccio disse che vorrebbe che l'equinottio di marzo lo trovasse quà, pûr gli saro d'attorno per concordarlo con lo Strada che è di ferma opinione che il muovere hora S^{a} A^{za} non possa nuocerli.

Di Pisa il di 24 di febbraio 1572.

S^{a} A^{za} seguita di star assai bene, ancor che questa notte mi dice Felice che si è riposato poco o non punto, non già per male che ci sia di nuovo, ma per qualche fastidio d'animo causatoli da chi non ha cervello; poi che viene la Camilla ando da S^{r} A^{za} e con molta instantia la supplico a far cam^{re} di don P^{ro} il cav. Dom^{co} Martelli suo cugino. Sua Al^{za} li rispose che q^{o} toccava al. R. Principe, al quale lasciava fare simil cose come haveva di già fatte ne voleva alterargliele, ella di nuovo ginocchiandosi gliene fece nuova instantia, et fu ributtata, onde hiersera sdegnata non volse andare a imboccar alla cena S^{a} Al^{za} siccome è solito, se bene S^{a} A^{za} domandò di lei, con la quale nell' andarsene al letto par che avesse alcune altre parole che le saranno scritte da Felice et Montalvo, basta che si vede che costei cerca di darli tutti i dispiaceri che la puo e la lettera di felice è venuta col procaccio, bacciai le mani al Al^{za} per parte del principe della comenda e nel representarle il capitolo di V. S. mene scriveva intorno all amor paterno che riconosceva ogni di più verso di lui, comincio a piangere dirottissimamente di tenerezza di maniera che sputò una buona ostrica che con molta fatica haveva tenuto sul petto un pezzo tal che rimase tutto scarico dicendomi che quella materia grossa era quella che l'ammatrava. Non voglio lassar di dirle che la Camilla si è doluta con Montalvo di questa gratia che mi hanno fatto loro Al^{ze} con dire che sapeva bene il granduca che gli haveva promessa la prima comenda che vacava per suo padre et che in quattro giorni che io son quà haveva ottenuto quellò che non ha potuto mai far lei; ma da Montalvo fû raccheta con dirli che S^{a} Al^{za} non poteva mancare al P^{e} che l'ha quiesta perche, che non era S^{re} di quattro giorni ma si poteva dire nato in casa, di maniera che V. S. può considerare il cervello et la natura di costei che tiene intenebrata tutta questa casa.

26 feb. 1578.

Il gran duca continua nel suo miglioramento et seguitano anco i dispiaceri domestici, sendo la Cam venuta a parole con D[a] Leonora dalla quale volendo S[a] A[za] mandarla a visitare. non ci volse mai capitare, tal che S. Al[za] fù forzata audarvi lei e menarla, se bene non parlò mai, oltre di questo vanno tante novelle per casa che a scriverle impazzerebbe ogni ben savio, basta che ella ha preso a perseguitare tutti i ser[i] di S. A[za] et pure hieri pubblicamente disse trajano se haveva altre novelle da riferire et se S. Al[za] le desse fede, come si vede che n· da rovinerebbe molti.

Al 2° aprile si finisce.

J'insère ici en hors-d'œuvre une lettre autographe et inédite aussi, je crois, du célèbre Frédéric de Prusse, surnommé le grand Frédéric, l'ami de Voltaire, de Maupertuis et d'Algarotti, adressée à ce dernier; cette lettre est extraite de l'ancienne bibliothèque palatine du palais Pitti.

FRÉDÉRIC DE PRUSSE.

Au m[is] Algarotti.

J'ai reçu avec plaisir la lettre que vous maves écrite, ce que vous mi dites de votre santé afoiblie me fait de la peine, j'espere que lair doux que vous respires la retablira entierement, le climat où nous sommes ne ressemble point au votre, mais nous ne sommes pas si delicats, les fatigues qui renaissent sans cesse endurcissent, mais si javois le choix javoue que je prefererois d'etre le spectateur de ces scenes dont je suis acteur bien malgré moi : tranquile dans ce beau pays que vous habités et dans le sein de la paix qui a toujours été lobjet de mes vœux,

jouissés de votre bonheur et du repos et n'alles pas rassembler sous ces arbres trionfale un concile pour nous excommunier, priez y plutot pour que lon se joigne a mes vœux et que lon fasse cesser les calamités qui affligent lhumanite depuis si longtems. Sur ce je prie Dieu quil vous ait en sa sainte et digne garde.

De Leipsick ce 9 decembre 1762.

FEDERIC.

III.

VENISE.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

Les archives de Venise ont été fouillées avec un soin tout particulier par mes honorables et savants amis le commandeur Barozzi, le chevalier Berchet, le chevalier Stefani, M. Armand Baschet, lequel y a travaillé pendant de longues années, et y a puisé tant de documents curieux [1]. J'emprunte à ces archives seulement quelques lettres inédites de Charles IX et d'Henri III à l'occasion de leurs relations diplomatiques avec la Turquie et la Moldavie; deux lettres inédites d'Henri IV, alors encore roi de Navarre, et des lettres autographes de Sixte-Quint.

Sixte-Quint, né en 1531, mort en 1590, est un des papes les plus vertueux et les plus habiles dont puisse se glorifier l'Église catholique. Il est célèbre par le talent avec lequel il sut capter les suffrages du conclave en feignant des infirmités qu'il n'avait point. Dès que le résultat du vote fut connu, il jeta loin de lui ses béquilles et entonna le *Te Deum* d'une voix puissante qui remplit de désolation tout le Sacré-Collége. Il répondit au cardinal de Medicis, qui le félicitait sur cette heureuse transformation, que jusque là il marchait courbé vers la terre

(1) L'on connaît les publications de M. Brown dans les *State papers*.

pour chercher les clefs du Paradis ; maintenant qu'il les avait trouvées, il pouvait lever la tête vers le ciel. Pendant les cinq ans qu'il occupa le siége pontifical, il sut réformer l'administration, mettre l'ordre dans les finances, rétablir la police dans les états de l'Église et la sécurité dans les rues de Rome. Je vous présente une médaille destinée à perpétuer ce souvenir (1).

Sous ses prédécesseurs, l'on volait et l'on assassinait librement et impunément jusque sous les fenêtres du Vatican ; le bon Grégoire XIII se bornait à en gémir, en adressant des prières au ciel. Par des mesures sévères mais justes Sixte-Quint sut faire disparaître tous ces désordres. (2) C'est lui qui donna au Sacré-Collége la constitution qu'il a conservée, le composant de 70 cardinaux, 6 évêques, 50 prêtres et 14 diacres, ayant chacun pour titre une église de Rome. Il fit construire de beaux monuments, créa la bibliothèque du Vatican, encouragea les beaux-arts et les lettres.

Au dehors, son action ne fut pas toujours aussi heureuse ; cependant, nous, Français, nous devons lui savoir gré d'avoir protégé Henri IV (3) contre les entreprises de ses ennemis et déjoué les intrigues de la cour d'Espagne. Je donne le sommaire d'une bulle de Sixte-Quint appelant les bénédictions du ciel sur la France, déchirée à ce moment par les guerres civiles et religieuses dont le patriarche Trevisani fait une peinture saisissante.

(1) Cette médaille, dont les inscriptions sont d'un côté : *Sixtus V, pont. opt. max.*; de l'autre : *Securitas populi romani* et *alma Roma*, au dessous de la figure de Sixte-Quint porte le monogramme L. PAR., *Lorenzo di Parma*. C'est la signature d'un célèbre graveur qui florissait à Rome sous le pontificat de Grégoire XIII et de Sixte Quint. Il signait d'autres fois L. P. ou encore LAV. PARM.

(2) « *Omnia tuta vides, caput Orbis, præside Sixto* », dit une inscription de la bibiiothèque Vaticane, citée par le P. Philippe Bonanni.

(3) Au moment de sa conversion Henri IV disait : « Je veux me faire catholique » quand ce ne serait que pour devenir le fils d'un si bon père. »

Les deux lettres autographes de Sixte-Quint que je publie sont adressées aux Pères du couvent des Frari dont il avait été régent pendant son séjour à Venise. Ces lettres montrent qu'il n'était point en mauvais termes avec ses anciens confrères comme on l'a prétendu; l'une est datée du 10 décembre 1569, elle est signée l'évêque de Sainte-Agathe; l'autre, du 5 juin 1570, est signée le cardinal de Montalto, elle est écrite à l'occasion de sa promotion à cette dignité par le pape Pie V.

Sixte-Quint, dont la vie avait été écrite par Gregorio Leti et par le père Tempesti, a été l'objet, dans ces dernières années, d'un travail considérable de M. le baron de Hubner. Les lettres que je publie aujourd'hui ne sont point comprises parmi les nombreux documents publiés par ce dernier dans son ouvrage.

DOCUMENTS.

CHARLES IX.

A noz tres chers et granz amys alliez et confederez les duc et seigneurs de Venise.

Tres chers et grans amys alliez et confederez. Par cy devant nous avons bien sceu l'emprisonnement par vous fait de Mahumut que le grans seigneur envoyoit devers nous. Mais nous nen avons jamais sinon que depuis peu de jours entendu les causes et occasions, et pource quelles nous semblent telles et tant importantes a notre honneur grandeur et repputation que nous ne

pouvons dissimuler l'extrême regret et déplaisir que nous en portons. Nous vous avons bien voulu escripre ceste presente et par icelle vous prier mettre en consideracion que estant led. Mahumut depesché par son maitre pour venir devers nous en ambassade, il ne povoit et ne devoit, passant par les terres de ceulx qui nous sont amys et confederez estre aucunement arreste ne emprisonne, comme vous avez fait sans violer lad. confederacion, chose qui tousiours nous seroit reprochee si nous ne nous mettons en devoir de poursuivre leslargissement et liberté dicelly Mahmut, ainsi que voulons fer visvement et ny rien oublier remonstrant partout ou besoing sera le tort que nous estimons nous estre fait en cest endroit et que malaisement le porrons nous supporter, pour les considéracions dessus dictes. Parquoy tres chers et grans amys alliez et confederez nous vous prions que pour l'amour et en faveur de nous et suivant le bénéfice et devoir de notre bonne amytié vous vueillez eslargir et mectre en pleine liberté led. Mahumut luy faisant rendre et restituer ses lettres papiers et autres choses quil avoit lors de son emprisonnement afin qu'il puisse continuer son voiage par deça ou sen retourner devers son maitre selon qu'il advisera, avec le S[r] du Ferrier nostre ambassadeur auprès de vous et levesque de Dacqz que nous envoyons en Levant lequel vous fera sur ce plus amplement entendre notre intencion et tout ce que nous en avons a vous dire qui gardera nous en remectant sur luy de vous en fer plus long discours, par ceste presente, vous priant surtout le croire comme vous vous vouldriez fer nous mesmes. Suppliant atant le Créateur tres chers et grans amys alliez et confederez qu'il vous ayt en sa S[te] et digne Garde.

Escript a Fontainebleau le XXIX[e] jour de juillet 1571.

CHARLES.

Tres chers et grandz amys alliez et confederez nous avons receu la lettre que vous avez escrite du XIII[e] de septembre dernier et entendu par votre ambassadeur résident pres de nous les causes qui nous ont meu de differer la délivrance de *Mahumet* que le grand Seigneur envoyoit pour son ambassadeur devers nous et d'aultant que la détention dud. Mahumet nous touche et regarde de si pres que nous ne pouvons dissimuler la continuation dicelle sans offenser notre honneur et reputation venant led. Mahumet devers nous soubz la foy publicque qui a de tout temps esté inviolablement gardée et observée par quelque nation que ce soit a tous ceulx qui ont esté remarquez du nom et tiltre qu'il portoit et que nous vous avons tousiours congneuz si exacts observateurs de l'amitié qui est des longtemps entre nous que vous ne vouldriez pour si petite et legere occasion l'enfraindre et violer. Nous vous prions et requerons aultant affectueusement qu'il nous est possible nous vouloir contanter et satisfaire de la juste prière et requeste que nous vous faisons en cest endroict qui est de mectre en liberté led. Mahumet sans plus nous donner occasion de vous en faire aultre instance, croiant que le refus dicelle ne nous pourroit tourner que à tres grand desplaisir et mescontantement contre l'oppinion que nous avons tousiours eu et esperé de vos bons et gratieulx offices. Ainsi que nous avons donné charge au s[r] du Ferrier notre ambassadeur résident près de vous, vous dire et fer entendre plus amplement de nostre part. Surquoy nous vous prions le croire comme vous feriez nous mesmes. Et que prirons Dieu tres chers et grandz amys alliez et confederez qu'il vous aict en sa S[te] et digne garde. Escrit à Bloys le VII[e] jour d'octobre 1571.

CHARLES.

HENRI III.

Noz tres chers et grans amys et confederez
les duc et seigneurie de Venise.

Tres chers et grandz amys alliez et confederez. Ayant reconnu l'equicte de la poursuicte du prince de Mouldavye que nous avons fait chevallier de notre ordre meuz de pitie et compassion du miserable estat auquel il se trouve reduict, nous avons commande au s^r de Vansy conseiller en nos conseil d'estat et prive de lacompaigner en son voiaige et lassister par lintervention de notre nom a landroict du grand Seigneur a ce quil se dispose a le remectre et reintegrer en ses estatz. Au moien de quoy sacheminent presentement par della, nous vous en avons bien volleu donner advix. et vous prier de voulloir favoriser le passaige dud. prince et dud. s^r de Vausy de toute la facilite et courtoisie dont ilz auront besoing et nestant la presente pour aultre effaict nous prions Dieu tres chers et grandz amys alliez et confederez quil vous ayt en sa tressaincte et digne garde. Escript à Chartres le XXIIIe jour daoust 1588.

HENRY.

BRULART.

Autre sur le même sujet :

Tres chers et grandz amys alliez et confederez. Le prince de Moldavie ch^ier de notre ordre se trouvant destitué de ses estatz puis quelques années en ça auroit recherche plusieurs moiens dy pouvoir estre restably et se seroit adresse à nous comme a son refuge plus asseuré pour luy departir notre support et appuy en ceste occasion. Ce que nayant voulu luy denier nous vous avons cy devant escript en sa recommandacion affin destre aide et secouru de vostre part en sa poursuicte pour

daultant plus luy preparer la voye d'y parvenir. Mais il nous a faict entendre que ses ennemis voullant destourner l'effect de la bonne volonté dont vous avez accoustumé d'embrasser ce qui vous est recommande de notre part auroient malicieusement faict semer envers vous une oppinion que le tiltre quil prend de lad. principauté est parluy faussement suppose et daultant que nous navons prins sa protection que sur le tesmoignage qui nous a este donne de la justice de sa cause que navons occasion d'en doubter nous vous avons bien voulu reiterer la mesme recommandacion que vous avons ja faicte pour luy et vous prier comme nous faisons tres affectueusement luy en departir si avant votre faveur et assistance quil puisse cognoistre navoir en vain son recours a notre credit et moien envers vous ny les calumnies de ses ennemis la force de vous divertir en son particullier des offices dhumanite que vous avez accoustume de rendre a ceulx qui sont non seulement de sa qualite mais encore de moindre considéracion. Ce qui vous tournera a gloire et honneur et a nous a singulier plaisir et contentement. Priant Dieu tres chers et grandz amys alliez et confederez quil vous ayt en sa sainte garde. Escript a Tours le XI jour de mars 1589.

HENRY.

HENRI IV. (1)

A noz tres chers illustres et grandz amys alliez et confederez les duc et seigneurie de Venize.

Tres chers illustres et bons amys. Nous avons entendu

(1) Ces deux lettres d'Henri IV, ne se trouvent pas dans le recueil de M. Berger de Xivrey.

au retour du S[r] de Duras notre ambassadeur lhonorable reception et favorable traictement accompaigne de plusieurs particulieres et bonnes demonstracions desquelles vous avez use en son endroict oultre les lettres quil nous a rapportees pleines daffection et bienveillance, dont nous avons bien voulu vous remercyer grandement recongnoissant par la que lancienne amityé quavez de tout temps portee aux Roys nos predecesseurs et a toute notre maison nest en rien diminuee laquelle aussi de notre part nous desirons entretenir et en toutes occasions qui se pourront presenter rendre la notre conforme, ce que vous congnoitrez en general et en particulier, en tous offices que nous pourrons prester a votre Republicque. Vous priant ainsi user pour votre part de telle correspondance que les effets et le fruict qui sen doyvent esperer nous puissent donner a tous ung commnn contentement. Attendant lequel prierons Dieu tres chers, illustres et bons amys vous continuer et conserver longuement en estat heureux et prospere. Escrit à Paris ce premier jour de septembre 1573.

Votre affectionne et grand amy le roy de Navarre.

HENRY.

Autre. Sans autre date que celle de l'année 1575, signée encore : « Votre tres affectionne et grand amy le roi de Navarre, » où il remercie les Vénitiens de « l'af-
» fection et bien vueillance qu'il vous plaist nous porter
» dont nous vous remercions tres affectueusement et
» vous prions de la nous vouloir contynuer comme a
» lung de vos meilleurs et plus certains amys.

SIXTE-QUINT.

Sommario della bolla del Smo Giubileo.

Di N. S. P. P. Sixto V.

Per chiedere il divino agiuto per la tranquillità et conservation del regno di Francia.

Non sperando la santità di N. S. Papa Sisto V che con l'humane forze over consigli senza il divino agiuto possa liberarsi il popolo christiano, et da presenti mali, et da soprastanti gravissimi pericoli, particolarmente l'amplissimo regno di Francia, gia nobile per il zelo della religione solito essere gagliardissimo sostegno del christianesimo, hora da contrarie fazioni sbattuto, de catholici contra heretici, de catholici in favor de medesimi heretici, dì questi contra catholici et de catholici tra se medesimi con ruine, stragge, incendii, crudeltà, et impietà inaudite; fomentando satanasso la medesima gente contro la medesima gente, lo stesso regno contro se stesso, gli heretici contro catholici con ferro, fuoco, homicidii et destruttioni di chiese di città di provincie e finalmente de tutto il regno. Percio affetuosamente chiede et paternamente ammonisce lutti i fedeli dell' uno, et l'altro sesso che con compontione, gemito, et humiltade pentendosi plachino il clementis. Iddio che per innanti con la colpa l'havevano offeso.

Notificando a ciascuno che le elemosine, che daranno li fedeli cristiani il mercordi nella chiesa cathedrale, tutti saranno delle povere miserabili convertite della zudecca.

JOANNES,

Trevisanus patriarcha venet.

Lettres autographes de Sixte-Quint.

All. rev. et miei hon il p^{dre} Guardiano et p^{dri} del convento di Venetia.

R^{di} P^{ri} miei hon.

Ho ricevuta et letta con molto mio contento la vostra lettera delli 3 di questo mese. Ho inteso per quella il desiderio loro di cantar lofficio et la messa di natale la sera della vigilia come era sollito et mi duole non trovar strada de poter consolar le p^{ta} vostre perche mercordi a mattina stetti da N^{o} S^{re} et me licentiai per queste feste non andar più da S. Sta, onde se lei non mi mandasse a chiamar non havrei ardimento andarvi et per questo mi duole, fino al mio cuor non potervi servir; et se me ne havessero scritto avanti havrei fatto l'officio con sua S^{a}, et credo per certo che mi avesse fatta la gratia perche più volte ho conosciuto che S. Sta ha charo che io vi faccia piacer, pero per quest' anno non vi vedo mezzo, del resto poi in quello ne posso servire me trovarete pron^{mo} sempre, et Dio N. S^{re} vi consoli.

Di Roma li X, X^{bre}, 1569.

Di V. V. P. P. affe^{mo} per servirle,
IL VESCOVO DI Sta-AGATTA.

Alli rev^{di} et miei char^{mi} li padri del convento di Venetia.
Venetia ai frari.

R^{di} pri miei char^{mi}.

Quanto più la bonta di Dio N. S. si è scoperta hoggi gratiosa verso noi, tanto più noi tutti devemo con ogni humiltà ringratiarla, et con affectuose preci supplicarla

che ne guardi con locchio della sua gran charità, ringratio dunque se non quanto debbo al men quanto posso le P^{ta} V.V. che habino sentita allegrezza della mia promotione et ne habino ringraziato dio, *io son persona di poco valor*, ma quale mi sia assecuratevi che sarro sempre pronto a farvi ogni piacer et servigio et con questo me li racc° et li prego ogni bene.

Di Roma li 5 giugno 1570.

Di V. V. P. P. aff^{mo} ser^{or},

IL CARD. DE MONTALTO.



Profil de Sixte Quint, d'après la médaille de Lorenzo di Parma, gravé par M. Weber.

Note additionnelle relative à la Lettre de Louis XI à la République de Gênes, datée d'Orléans, 24 mars (pages 13 et 14).

Il résulte, paraît-il, de documents qui se trouvent entre les mains de M. Vaesen, archiviste-paléographe, chargé, par la Société de l'Histoire de France, de la publication des Lettres de Louis XI, que Galéas Sforza a été arrêté en Savoie au moment où il revenait de France dans le Milanais après la mort de son père, Francesco Sforza. Il s'ensuivrait alors que cette Lettre de Louis XI aux Génois serait de l'année 1466 au lieu de 1476, ne ferait pas allusion à la mort de Galéas, mais à celle de François Sforza, et que la duchesse de Milan y désignée serait Blanche Visconti et non Bonne de Savoie. — Que l'on remarque cependant que cette pièce est écrite le 24 mars, tandis que Galéas Sforza, dont le père était mort le 8 mars, était rentré à Milan le 20 du même mois. — Cet exemple montre une fois de plus avec quelle réserve on doit assigner une date à une pièce qui n'en porte pas, lorsqu'on publie des documents inédits; aussi me suis-je borné à reproduire ces documents tels que je les ai copiés sur les originaux, sans y rien ajouter ni retrancher.

APPENDICE.

Je crois devoir joindre en appendice quelques pièces intéressantes dont j'ai pris copie dans les archives d'Italie et qui ont paru comme fragments dans la bibliothèque de l'École des Chartes, ce sont des dépêches diplomatiques des empereurs Maximilien et Charles-Quint, une charte de Charles d'Anjou à la République de Sienne et des lettres inédites d'Henri IV à la république de Gênes.

CHARLES D'ANJOU.

Charte de Charles d'Anjou à la République de Sienne (17 avril 1271), provenant des archives de Sienne.

A la date de cette charte, la République de Sienne était très-florissante ; l'on peut encore juger aujourd'hui de sa splendeur passée : il n'y a pas de ville qui ait conservé mieux que Sienne l'empreinte du Moyen-Age. Ses

grands palais fortifiés avec leurs larges assises de pierre, leurs massives ferrures et leur haute tour, sont encore debout comme au temps où les Gibelins y soutenaient des siéges ; sa vieille cathédrale est une des plus belles de l'Italie, son *palazzo della Signoria* est plein de grandeur et d'élégance ; la tour *del Mangia* est une merveille d'architecture. Il régnait à Sienne un grand mouvement artistique ; son école de peinture est peut-être la plus brillante de toutes les écoles primitives d'Italie.

Dans cette charte, qui donne une constitution à la ville de Sienne, Charles d'Anjou réglemente et réprimande tout à la fois. C'était au moment où il venait de consolider sa conquête du royaume de Naples et rétablissait son influence dans toute l'Italie.

Charles d'Anjou, cet homme noir, à figure d'oiseau de proie, ambitieux et avide à la fois, *poco parlante e molto adoperante* [1], qui n'avait pas les scrupules du roi saint Louis, son frère, avait accepté des offres du pape le royaume que saint Louis avait refusé ; il en avait fait rapidement la conquête, et à la suite de ces deux grandes victoires de Bénévent et de Tagliacozzo, souillées par le meurtre du jeune Conradin, il se trouvait à peu près maître absolu en Italie. Le parti Gibelin n'existait plus nulle part, comme dit Villani : « In poco di tempo, essendo in Toscana tutte città e castello a parte ghibellina, e simile Lombardia, e quasi di Guelfi non era ricordo, tornarono a parte guelfa. » (L. VII, c. xx.).

(1) Villani. Voici le portrait pittoresque qu'en a fait le chroniqueur florentin : « Savio, di sano consiglio, prode in arme, e aspro, e molto temuto e ridottato da » tutti li re del mondo, magnanimo, e d' alti intendimenti in fare ogni grande impre- » sa, sicuro in ogni avversitade, fermo e veritiere d' ogni sua promessa, poco par- » lante et molto adoperante, et quasi non ridea...... ; di feroce riguardo, grande di » persona e nerboruto di colore ulivigno, e con gran naso ; e bene parea maestà reale » più ch' altro signore ; molto vegghiava e poco dormiva, e usava dire che dormendo, » tanto tempo si perde. Largo fu a cavalieri d'arme, ma covidoso d' acquistar terra, » signoria, e moneta, donde che venisse, per fornire sue imprese e guerre. Di gente » di corte, ministrieri o giucolari non si diletto mai. » (*Istoria di Giovanni Villani*, in Fiorenza, Filippo e Jacopo Giunti, 1587, l. VII, c. 1).

Cette charte, dictée au lendemain d'une victoire, n'est pas aussi rigoureuse qu'on aurait pu s'y attendre :

« Karolus, Dei gratia rex Sicilie, ducatus Apulie et » principatus Capue, alme urbis senator, Andegavie, » Provincie et Forchalquerii comes, Romani imperii in » Tuscia per sanctam Romanam ecclesiam vicarius ge- » neralis, potestati, capitaneo, consilio et comuni civi- » tatis Senensis, devotis sancte Romane ecclesie et suis, » salutem et amorem sincerum. Fidei plerumque since- » ritas consuevit magis in contrariorum suorum opposi- » tione clarescere et firmior multotiens redditur dum » precedentis variacionis dispendia, favente malitia tem- » poris, experitur. Ideoque ad reformationem labentium » dominorum libenter se debet habilitare benignitas et » imploratam penitentibus gratiam liberalius impertiri. » Ambassatores igitur vestros nuper ad nostram ve- » nientes presentiam, et pro parte communis vestri tam » humiliter quam devote nostro culmini supplicantes ut » civitatem, comune, populumque Senensem et perso- » nas etiam singulares que sunt ad mandata comunis » ejusdem ad nostram dignaremur recipere gratiam, eos- » que nostri favoris presidio gubernare, gratanter rece- » pimus, et eorum supplicationibus clementer admissis, » volentes vobiscum micius agere, et in hac parte gra- » tiam facere specialem, civitatem, comune, populum- » que Senensem, remissi sibi quibuslibet injuriis et offen- » sis nobis et genti nostre per illos illatis, ad nostram » admictimus gratiam et amorem, exceptis illis qui » coacti vel spontanea voluntate civitatem exierunt eam- » dem, et qui usque ad kalendas mensis marcii proximo » preteritas ad civitatem istam minime redierunt, quos » deinceps redire nolumus, vel eorum bona sibi restitui, » absque mandato nostri culminis speciali. Intendentes » tanquam Romani imperii generalis vicarius in Tuscia » per sanctam Romanam ecclesiam ordinatus, civitatem

» et comune vestrum in omnibus honoribus et juribus
» vestris manutenere ac etiam conservare. Et quiacivita-
» tem eamdem cum honoribus et juribus suis regere et
» manutenere proponimus, omnia privilegia quibuscum-
» que civibus Senensibus, de comitatu, terris et vica-
» riatibus, seu in comitatu, jurisditione civitatis Senen-
» sis, per munificentiam nostram concessa, nisi, de
» consensu comunis ejusdem Senensis, aliqui de bonis
» seu jurisdictionibus hujusmodi eadem infra mensem a
» publicatione presentium in comuni predicto obtineant,
» aliquid quod nobis per dicti comunis litteras declare-
» tur, ex tunc revocamus, annullamus et etiam irrita-
» mus, volentes quod hii qui privilegia seu gratiam obti-
» nuerunt a nobis illis de cetero non utantur. Placet
» etiam nostre clementie quod Senenses in maleficiis ali-
» quibus deficientes, in regno nostro Sicilie vel in qui-
» buscumque terris nostri dominii ubi illa commiserint
» prout juris ordo exigerit, punientur, et pro suis
» delictis atque contractibus convenientur ibidem, ad
» quod comune ipsum seu personas aliquas singulares
» comunis et districtus ejusdem volumus non teneri,
» nisi, requisito primo comuni predicto, dictum comune
» non satisfecerit conquerentibus de predictis. De potes-
» tatibus et capitaneis ad vestre civitatis regimen annis
» singulis eligendis, volumus et excellentie nostre placet
» quod quatuor viros ydoneos et fideles, sancte Romane
» ecclesie nobisque devotos, in potestatem et capitaneum
» eligatis, nobisque in regno Sicilie, Italia vel comitatu
» Provincie existentibus, electionem hujusmodi presen-
» tetis, ut duos ex istis quos eligendos duxerimus, juxta
» nostrum bene placitum, confirmemus; alioquin, elec-
» tionem ipsam generali vicario nostro in Tuscia presen-
» tetis, per quem duos ex predictis quatuor ad hujus-
» modi officium volumus confirmari. Concedimus insu-
» per quod cives Senences et comitatus ejusdem in fide
» et devotione ipsius ecclesie ac nostra, morantes per

» regnum nostrum Sicilie, Provincie et Forchalquerii
» comitatus, aliasque terras nostri dominii, cum eorum
» mercimoniis, salvo jure curie nostre debito, ire et
» redire valeant ac etiam commorari, dummodo nos vel
» nostrorum fidelium aliquem non offendant. Quos
» Senenses pro eorum mercimoniis in doanis, portubus,
» fundicis aliisque dirictibus illa immunitate gaudere
» volumus, qua alii quicumque fideles Tuscie gaudent
» et utuntur pro mercibus eorumdem. Predicta autem
» nos tanquam Romani imperii generalis vicarius in
» Tuscia per sanctam Romanam ecclesiam ordinatus
» communitati vestre concedimus, mandato et ordina-
» tione sancte Romane ecclesie in omnibus et per omnia
» semper salvis. In cujus rei testimonium, presens pri-
» vilegium exinde fieri et sigillo majestatis nostre jussi-
» mus communiri.

» Datum Rome, per manus Gaufridi de Bellomonte,
» regni Sicilie cancellarii, anno Domini millesimo du-
» centesimo septuagesimo primo, mense aprilis, die
» septima decima ejusdem, quarte decime indictionis,
» regnante domino Karolo, Dei gratia gloriosissimo rege
» Sicilie, ducatus Apulie et principatus Capue, alme
» urbis Senatore, Andegavie Provincie et Forchalquerii
» comite, Romani imperii in Tuscia per sanctam Roma-
» nam ecclesiam vicario generali, regni ejus anno sexto.
» Feliciter. Amen. »

Cette charte est scellée en cire rouge, sur lacs de soie jaune et rouge. — Sous un pli du parchemin, on lit cette phrase, écrite en petits caractères : « In cujus rei testimonium, sigillo majestatis nostre jussimus communiri. » — Au dos de la pièce, se trouve cette note : « Recepta in cancellaria. Philippus de Salerno. »

MAXIMILIEN Ier ET CHARLES-QUINT.

Dépêches diplomatiques des empereurs Maximilien Ier et Charles-Quint, provenant des archives de Venise.

Le premier des documents, dont je donne un extrait, émane de l'empereur Maximilien Ier et présente sous un jour tout nouveau ce personnage chevaleresque que l'on se figure ordinairement tel qu'il est représenté dans ce bizarre, imposant et beau sarcophage de l'église des Franciscains à Innsbruck (œuvre de del Duca, des frères Godl et de Hans Lendenstrauch) (1), un chevalier de bronze à l'aspect terrible, entouré d'autres hommes de bronze comme lui, et que l'on ne croirait pas capable de ruses diplomatiques et de manœuvres contraires à la religion catholique.

Maximilien est considéré comme la dernière incarnation du Moyen-Age en Allemagne. Toujours à cheval et bardé de fer et toujours guerroyant, il s'est acquis un grand renom populaire. On trouve partout des peintures de l'époque reproduisant son long nez busqué et sa figure anguleuse, et il a laissé assez d'armures d'argent, d'or, d'acier ou de fer pour suffire à tous les musées d'Allemagne. Ce Maximilien, assez encensé par l'église pour qu'il ait songé à se faire élire pape (2), assez considéré au ciel enfin pour qu'il se fît des miracles en sa faveur (3),

(1) Les bas-reliefs de marbre du monument, par Alex Colin de Malines, sont cités comme un chef-d'œuvre.

(2) Dans une lettre à sa fille, en date du 18 septembre 1512, citée par M. Petrucelli, dans son histoire des Conclaves, il énumére tous les motifs qui lui font espérer le succès dans cette tentative.

(3) Une croix, placée sur un pic escarpé, au-dessus du cours de l'Inn, près de Zirl en Tyrol, fait foi du miracle. En 1493, Maximilien s'étant égaré à la chasse sur le Martinswand en poursuivant un chamois, un faux pas le fit rouler sur le bord du pré-

n'était point aussi confit de sainteté qu'on aurait pu le supposer, et n'hésitait point, comme le montre cette pièce, à sacrifier l'intégrité de l'église romaine à ses intérêts personnels.

Ce document, assez compromettant pour la mémoire de Maximilien, est une dépêche à ses envoyés à Rome par laquelle il leur donne ses instructions pour le conclave qui avait lieu en ce moment (29 octobre 1503), et d'où devait sortir l'élection de Jules II [1]. Dans cette dépêche, l'empereur leur recommande d'employer tous les moyens possibles pour faire triompher l'un des trois cardinaux qu'il leur désigne, et il n'hésite pas à déclarer qu'il préférerait faire un schisme plutôt que de laisser le siége pontifical à un cardinal du parti français ou même neutre. Cependant ce fut un cardinal ennemi qui fut nommé, Jules II, et Maximilien ne donna pas de suite à cette menace de schisme; il préféra se ménager des influences dans le sacré collége, espérant se faire nommer lui-même pape au prochain conclave.

Ce document, qui appartient aux archives de Venise, est sur papier de chiffe, plié comme l'est une lettre actuelle, scellé en cire rouge. Il porte comme suscription :

« Magnifico et honorabili fidelibus nobis dilectis fran-
» cisco de Montibus et Luce de Renaldis et ceteris ora-
» toribus nostris in Romana curia. »

cipice où il se cramponna à un arbuste. Le curé de Zirl accourut, suivi d'une foule de peuple, au pied du rocher, et au moment où il donnait l'absolution à l'empereur, on vit apparaître un ange qui arracha Maximilien au danger. Telle est la tradition populaire, consacrée par une chapelle élevée à cette époque sur la colline qui fait face au précipice, de l'autre côté de l'Inn.

(1) Le cardinal de San Pietro in vinculis, que l'empereur désigne comme appartenant au parti français, tout en déclarant qu'il le préfère à tout autre du même parti.

Voici les termes de la dépêche :

« Maximilianus divina favente clementia Romanorum » rex semper Augustus..... Ex omnibus litteris apertissime intelligetis mentem nostram circa creandum » novum pontificem. Committimus ergo vobis seriose ut, » ultra ea quæ ex aliis nostris intelligitis, omnibus curis » et diligentiis efficiatis quo magis r^mus D. cardinalis » Brixinensis, aut si id nequaquam fieri poterit, re^mus D. » cardinalis Sanctæ Crucis, aut si id nequat fieri, r^mus D. » cardinalis Ascanius (1) in pontificem eligatur ; quoniam » omnes hii tres partiales pro nobis et factionis nostræ » sunt. Quod si neuter illorum papatum consequi posset, » cuperemus potius quod fieret scisma, quam quod fieret » neutralis aut Gallus Papa.... — Die XXXIX octobris, » anno Domini MDIII, regni nostri XVIII. »

— Voici maintenant deux pièces de Charles-Quint qui établissent un fait historique jusqu'ici resté inconnu, en montrant qu'il était en relation avec la Perse, et qu'il s'occupait de la situation des chrétiens en Orient. L'on pourrait prendre ces dépêches comme point de départ de cette éternelle question d'Orient, qui renaît périodiquement, à des distances plus ou moins éloignées. Aucun des historiens de Charles-Quint n'a connu ces dépêches, bien plus, aucun ne fait mention des relations qu'il aurait pu avoir avec la Perse et la Syrie.

Une première dépêche, datée de Ratisbonne, 2 juin 1546, et adressée au patriarche d'Antioche est de pure courtoisie et ne renferme rien de particulièrement intéressant. Voici la suscription de cette lettre :

(1) Ascanio Sforza.

« Reverendissimo et venerabilissimo domino Petro
» Patriarchæ Anticheno, residenti in monte Libano nobis
» perdilecto. »

En voici la date :

« Ratispona die 2ª mensis Junii, anno Domini M D
» XLVI, imperii nostri XXVI et regnorum nostrorum
» XXXI. »

La seconde dépêche de Charles-Quint, également en date de 1546, est adressée au shah de Perse lui-même, Shah-Tamasp, appelé dans ce document Tsacho Dachmaso.

Shah Tamasp, prince bon, mais un peu indolent, était le fils du shah Ismael, fondateur de la dynastie des Sophis et vénéré par les Persans comme un saint. Shah Tamasp, vainqueur des Usbegs, se laissa battre par le sultan Selim. La gloire de son règne est le rétablissement sur son trône du grand mogol Hoomayoun, qui était venu se réfugier à la cour de Perse.

Shah Tamasp, que ce document montre en relation avec Charles-Quint, eut plus tard l'honneur de recevoir un ambassadeur de la reine Elizabeth d'Angleterre, Antony Jenkinson, auquel il fit un assez mauvais accueil. Jenkinson avait une mission commerciale et politique à la fois; ses lettres de créance citées par Malcolm dans son histoire de Perse, sont en date du 25 avril 1561.

Voici, en conservant le texte dans sa rigueur, la substance de la lettre de Charles-Quint à Shah Tamasp :

« Serenissimo principi Tsacho Dachmaso, regi Assi-
» riorum, Persarum, Medorum, etc.
» Carolus quintus divina favente clementia Romano-
» rum imperator, etc.

» Has modo literas ad serenitatem vestram dare cons-
» tituimus, partim ut post temporis intervallum illi salu-
» tem diceremus, partim ut eos Christianos qui aut in
» ditione tua sunt aut ita vicini ut tua auctoritate illis
» commodari possit, vestræ serenitati commendaremus.
» — Datum in civitate nostra imperiali Ratisbona Germaniæ anno MDXLVI, mensis maii die XXXI.

CAROLUS.

VARGAS.

(Papier de chiffe, grand format).

On le voit, la question des chrétiens d'Orient n'est pas née dans ces dernières années.

HENRI IV.

Lettres d'Henri IV à la République de Gênes [1], provenant des archives de Gênes.

Quelques-unes des lettres d'Henri IV à la République de Gênes, ont trait à la politique générale, d'autres à des faits particuliers. On a donné à Henri IV le surnom de Grand ; en effet, ses écrits et ses discours, comme ses actes, sont marqués d'un véritable cachet de grandeur [2]; voyez, par exemple, ce beau passage de la lettre écrite à Monceaulx, le XIIIIe jour de juillet 1590 : « Nos desseings sont bornez de la raison et de l'utilité publique et n'envions le bien d'autruy, nous voullons seulement, et

(1) Ces lettres ne se trouvent pas dans la collection publiée par M. Berger de Xivrey.

(2) « Par patience et cheminer droit, je vaincs les enfants de ce siècle. », écrit-t-il à madame de Grammont en 1586. « Voilà l'homme d'état », remarque M. Eugène Yung, dans un intéressant article sur les lettres intimes d'Henri IV (*Journal des Débats*, 8 sept. 1876).

Dieu nous en fera la grâce, s'il lui plaist, recouvrer et conserver l'eritage de nos pères qui nous appartient justement et qui toutes foys a esté et est encore debattu injustement. »

Voici cette lettre, qui, à l'occasion d'un fait particulier, entre dans des considérations générales d'une haute portée :

A nos tres chers et bons amys les duc et gouverneurs de la cite et republicque de Gennes.

Escript à Monceault, le XIIII° jour de juillet 1596.

» Tres chers et bons amys,

» Nous avons prins en bonne part vos lettres faisant » responce à la plaincte que nous vous avions faicte de la » prinse du navire marseillois conduit et despouillé en » vostre ville, estimant que les raisons avec lesquelles » vous excusez ce qui s'est passé procèdent d'autant de » sincerité et devotion en vostre endroit que le merite » nostre voisinance et la bonne amytié et correspondence » que les roys nos predecesseurs ont conservé avec » votre republicque ; car combien que vous n'ayez en» cores reçu de nous aulcuns effects de nostre bonne » volonté qui vous ayent deu asseurer d'icelle, toutes » fois, Dieu nous ayant honnoré de ceste couronne, » comme nostre intencion est de conserver pour amys » et pour voisins ceulx qui ont toujours esté telz, nous » attendons aussy le semblable de vostre part. Nos des» seings sont bornez de la raison et de l'utilité publicque, » et n'envions le bien dautruy ; nous voullons seulle» ment, et Dieu nous en fera la grace, s'il lui plaist, » recouvrer et conserver l'eritage de nos pères qui nous » appartient justement, et qui toutesfois nous a esté et

» est encores debattu injustement. Nous louons l'indus-
» trie de vos concitoyens, lesquelz ne recevront jamais
» de nous aulcun empeschement ni moleste en la con-
» duicte et poursuicte de leurs affers, mais aussy nous
» vous prions donner ordre qu'ilz ne soyent instrumens
» de la ruyne de nos subjects. Les maulx que nous endu-
» rons nous font souvent sortir du terme de la patience,
» et deliberer contre nostre propre volonté. Nous n'igno-
» rons point ce à quoy vostre liberté est asservie par les
» forces d'autruy et par l'interest de vos concitoyens,
» mais nous sçavons bien aussy qu'il est en vous de tenir
» la balance esgalle, et par la raison que vostre aucto-
» rité tempère et contienne les choses en l'estat qu'il
» convient pour vous conserver en bonne amytié et in-
» telligence avec vos voisins; c'est ce que nous deman-
» dons de vous, et non que vous vous mectiez en peine
» pour nous, sinon autant que la justice et vostre propre
» liberté vous conseilleront et obligeront de le fer. Quoy
» faisant, vous recevrez de nous telle correspondence et
» assistance que vous le pouvez d'ung prince qui veult
» estre heritier de l'affection que les roys de France ses
» ancestres ont longuement et utillement portée à vostre
» republicque, pour laquelle nous prions Dieu, très
» chers et bons amys, vous avoir en sa saincte garde. »

La plupart de ces lettres sont écrites pour trancher des difficultés élevées sur le commerce maritime entre Gênes et la France; le plus souvent c'est pour réclamer un vaisseau pris par la flotte d'André Doria; les marchandises ont été pillées et les hommes « miz à la cadène ». Il y a, dans cette correspondance du roi, et particulièrement dans celle du gouverneur-général de Marseille, beaucoup d'éléments pour l'histoire maritime de la Provence. Je ne veux citer comme exemple que deux lettres du duc de Guyse, qu'Henry IV appelle son « nepveu le duc de Guyse, gouverneur et lieutenant-général

en Provence »; l'une où il invoque le principe de la liberté du commerce, à l'occasion d'une prise faite par les Génois, l'autre écrite à l'occasion de la peste de Marseille.

Aux serenissime duc et excellentissimes gouverneurs de la republique et senat de Gennes.

» Sérénissimes et excellentissimes seigneurs.

» La réponse que vous m'avez faites aux lettres que je
» vous avois escrit sur la liberté du commerce d'entre les
» subjets du Roy mon seigneur et les vostres n'est pas
» conforme à ce que je m'estois promis de vostre part de
» la bonne amitié, confederation et intelligence qui es-
» toit entre les Francois et les Geneuois, et recongnois
» bien en cela, qu'encores que vous eussiez quelque
» volonté de la maintenir et observer comme elle vous
» est nécessaire, vous en estes retenuz et empeschez par
» les ennemys de cest estat, qui ont tellement empieté
» vostre liberté que vous estes forcés à faire ceste res-
» ponse. Sur quoy desirant sçavoir de vous une der-
» nière résolution et estre plus amplement esclairci de
» vostre intention avant que d'entreprendre aucune
» chose qui puisse altérer l'alliance qui est entre Sa
» Majesté et vous, j'ay bien voulu depescher exprès le
» Sr de Barbouil Ferrut, present porteur, par lequel je
» vous supplie me la vouloir mander incontinant et ap-
» porter avec vos prudens avis et conseils les considé-
» rations nécessaires à la conclusion d'une affaire de si
» grand poix, en sorte qu'elle puisse estre au commun
» bien et utilité des subjects du roy mon seigneur et
» des vostres. J'attendray donc le retour de ce d. porteur
» et vostre responce, laquelle estant telle que Sa Ma-
» jesté la desire, il ne vous en pourra réussir que beau-

» coup de bonheur et un contentement infiny. Au con-
» traire, vous acquerrez le juste blasme d'avoir rompu
» l'alliance de ces deux nations, à la passion d'une
» tierce qui sera enfin aussi ennemye de la vostre qu'elle
» est maintenant de la nostre. Et par ce que j'ay chargé
led. S. Ferrut de vous en parler plus particulièrement,
» je ne vous en diray autre chose, priant Dieu qu'il vous
» donne,

» Serenissimes et Excellentissimes Seigneurs, en par-
» faite santé heureuse et longue vie.

» Vostre afectioné à vous ferre servisse,

CHARLES DE LORRAYNE.
Duc de Guise.

Voici la seconde lettre du duc de Guyse :

A Marseille, le XXIX[e] mars 1596

» Serenissimes et Excellents Seigneurs,

» Desirant sçavoyr au vrai l'estat de la santé de la
» ville de Marseille, je m'y suys achemyné en personne
» pour recongnoistre ce qui en estoyt, et après m'en
» estre informé bien particullièrement, j'ai trouvé qu'il
» y a plus de 25 jours qu'elle est, graces à Dieu, entiè-
» rement exempte de la contagion qui y a eu cours,
» ayant esté mis ung si bon ordre pour purger et net-
» toyer les lieux qui en ont esté infestez.

VI novembre 1597.

CHARLES DE LORRAYNE.

Les lettres du roi interviennent sur des faits particuliers lorsque les instances du gouverneur n'ont pu réussir à obtenir justice des Génois. L'une, du 15 novembre 1595, est écrite à propos de la capture faite, par André Doria, d'un navire marseillais dans le port de la Ciotat.

A nos tres chers et bons amys les duc et gouverneurs de la cité et republicque de Gennes.

» Très chers et bons amys,

» Nous avons esté advertiz qu'un de nos subjectz » nommé Jacques Panent estant il y a cinq sepmaines à » quatre lieues de nostre ville de Marseille à la rade de » la Ciota, dedans ung navire à luy appartenant, armé » de trente pièces d'artillerie, et chargé de plusieurs » marchandises qu'il avoit acheptées à Venise pour » amener et débiter en nostre pays de Provence, l'ar- » chiduc cardinal d'Austriche, estant au mesme temps » arrivé au port de nostred. ville de Marseille, auroit » esté requis par l'un des consuls d'icelle nommé Cazau, » de fere prendre par les galères de vostre republicque, » qui l'avoyent amené soubz la conduicte du Sr Andrée » Doria, la personne, navire et marchandises dud. Pa- » nent, en passant près dud. lieu de la Ciota, ce qu'ilz » feirent sans qu'il leur fust donné aucun empeschement » par ceulx de lad. ville, lesquelz ayant quelques navires » en la coste de Gennes craignoient qu'en ce faisant » vous eussiez occasion d'estre de ressentiment en leur » endroit, si vosd. gallères les eussent rencontrez en » chemin, ou chose qui leur eust appartenu, tellement » que led. Panent se retrouve de present à Gennes, où » il est detenu prisonnier, tous ses gens à la cadenne, » et son navire et marchandises arrestez, qui vallent » plus de vingt mille escuz.... Escript au camp de Tran- » cey près la Fère, le XVe jour de novembre 1595.

HENRY.

Une autre lettre de 1596 est également relative à une capture faite par le prince Doria; je n'en cite qu'une partie :

« Très chers et bons amys,

» Les sieurs Martin et Jehan de Couvet, habitans de
» nostre ville de Marseille, se sont plainctz à nous de la
» capture que les galères du prince Doria ont faicte sur
» eux d'un navire nommé Saint-Christo, venant de
» Leuant, chargé de diverses marchandises et de ce que
» à vostre port que noz subjectz ont tousjours tenu pour
» amy et favorable lesdites marchandises ont esté ven-
» dues, et les hommes estans audict navire miz à la ca-
» dène, nous requerans vous vouloir prier d'employer
» vostre auctorité envers led. prince. qui est de vos
» concitoyens et subject à voz loys, etc. Escript à
» Amyens, le XXe jour de apvril 1596.

HENRY.

Des lettres du XXVIII janvier 1596, sont écrites « sur
» quelques oppositions qui ont été faictes à la réception
» de Jacques Marenco en la charge de consul pour la
» nation françoise à Gennes. »

D'autres, à l'occasion d'une réclamation adressée à Henri IV, par l'ambassadeur des Génois Rapallo, portent : « Très chers et bons amys, nous eussions esté bien
» ayses que vos lettres du XI de février, qui nous esté
» rendues par le Sr Francisco Rapallo, fussent plus toz
» tombées en nos mains, pour y fere consideracion. »

Des lettres du 23 juin 1598 se plaignent de la capture, faite par les Génois, d'un galion du connétable de
« Montmorancy, soubz coulleur des mauvais depporte-
» mens du capitaine. »

« Très-chers et bons amys,

» Nous avons entendu que vous avez retenu en vostre
» ville ung gallion appartenant à nostre très cher cousin
» le duc Montmorancy, connestable de France, soubz
» coulleur des mauvais depportemens de celluy qui a
» charge de la conduicte d'icelluy, et d'aultant qu'il
» n'est pas raisonnable que le gallion de nostredit cou-
» sin demeure responsable des fautes d'autruy, et que
» justement led. gallion ne peut estre arresté pour cest
» effect, nous vous en avons bien voullu escripre ceste
» lettre, par laquelle nous vous prions affectueusement
» de faire rendre et restituer à nostred. cousin led. gal-
» lion, sans le retenir plus longuement. Et si en aucune
» autre occasion nous pouvons user de revanche, nous
» le ferons très vollontiers, ainsi que vous coignoistrez
» par effect, priant Dieu, très chers et bons amys, qu'il
» vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript à Paris,
» le XXIIIe jour de juin 1598.

HENRY.

Plusieurs des lettres de Henri IV à la république de Gênes sont des lettres de créance pour des ambassadeurs qu'il envoie en Italie. En voici une, par exemple, du 11 janvier 1600 :

« Très chers et bons amys,

» Nous envoyons presentement à Rome devers nostre
» très sainct père le pappe le S^r d'Alincourt, chevalier
» de nos ordres et cappitaine de cent hommes d'armes
» de noz ordonnances, sur certaines occasions qui tou-
» chent et regardent le bien de noz affaire et service, et
» d'aultant qu'il prendra le chemin de vostre ville, en
» intention de s'embarquer par mer, et que nous dési-
» rons qu'il passe seurement, nous vous avons bien

» voulu escrire ceste lettre..... Escript à Paris, le XI[e] » jour de janvier 1600. »

Une autre, de mars 1600, remercie les Génois de « l'affection qu'ils ont démonstrée par le bon et favorable » accueil qu'ils ont faict au S[r] d'Alincourt. »

Des lettres du XXII[e] jour d'aoust 1600, portent: « Envoyons presentement en Itallie nostre cousin le » S[r] de Bellegarde, grand escuyer de France, et nous » promettans de vous les mesmes offices que par le » passé..... Escript au camp de Chambéry. »

Un brigantin de Marseille ayant été capturé par les Génois « ès environs de l'isle de Corsèque, » Henri IV écrit aux Génois, au mois de juillet 1601 :

« Très chers et bons amys,

« Nous sommes advertiz que vous detenez en vos gal- » lères aucuns de nos subjectz, mesme les nommés, etc., » pour avoir les dessusdicz esté trouvez par vosd. gallères » ès environs de l'isle de Corsèque, poursuivant avec » ung brigantin de Marseilles certain vaisseau d'Espa- » gnolz, suyvant le commandement et commission qu'ilz » avoient de nostre nepveu le duc de Guyse, gouverneur » et nostre lieutenant général en Provence, de leur faire » la guerre, de laquelle commission combien qu'ils vous » en eussent faict apparoir, n'auriez laissé de les con- » dampner èsdites gallères, et parce que telle détention » est au préjudice de la bonne amytié et intelligence qui » est entre lesd[es] couronne et la Seigneyrie de Gennes... » nous demorerons fort mal contanz sy nous estions » esconduitz en une si juste et raisonnable demande... »

Le XXVIII[e] jour d'octobre 1608, Henri IV écrit aux Génois : « Très chers et bons amys, envoyans présentement à Rome notre très cher nepveu le duc de Nyvernois et de Rethelois, pair de France, gouverneur et nostre

lieutenant général en Champaigne et Brye, prester en nostre nom l'obédience à nostre très sainct père le pape et au sainct siége, etc. »

Le doge répond :

« Sacra christianissima regia majesta.

« Si come ci è sommamente cara la gratia de V. M[tà]
» cosi habbiamo sentito grandissimo gusto del favore
» ch'ella si è degnata di farci con l'humanissima sua de
» 28 del passato e con la viva voce del S[r] duca di Nivers
» suo amb[re] per Roma, quale ci ha cosi vivamente e com-
» pitamente spiegata la buona volontà di V. M. e l'affet-
» tione che per sua benignità si compiace di mostrare
» alla nostra rep[ca] etc. Di Genoa a 12 di novembre 1608.

Et Henri IV lui réplique par une lettre de félicitation :

« Très chers et bons amys.

« Nostre nepveu le duc de Nyvernois et de Rethelois
» nous ayant rendu compte, à son retour d'Italie, de la
» bonne réception que vous luy avez faicte, lorsqu'il a
» passé en votre ville, nous en avons receu tout conten-
» tement, ainsi que nous vous témoignerons aux occa-
» sions qui se presenteront de vous grattifier et favoriser
» le bien et advantaige de vostre republicque en général
» et en particulier. Nous avons aussy eu à plaisir d'en
» tendre le choix que vous avez faict de la personne du
» S[r] Augustino Pinelle pour vostre duc, et nous en res-
» jouissons pour l'estime que nous faisons des bonnes et
» louables qualités qui sont en luy, etc.

» Escript à Fontainebleau, le XXIV[e] jour de juin 1609.

HENRY.



CHARLES-LOUIS CORBET

Dessin de M A. Herlin d'après le portrait de L. Boilly.

(MUSÉE DE LILLE).

ÉTUDES ARTISTIQUES

ARTISTES INCONNUS

DES XIV[e] XV[e] ET XVI[e] SIÈCLES.

ACADÉMIE DES ARTS DE LILLE.

CHARLES-LOUIS CORBET, Sculpteur.

Par JULES HOUDOY,

Membre résidant.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

Jakemon de Fives. — Marie de Sainte-Katerine dite la Poindresse. — Jehan de Sainte-Katerine. — Jehan le Chiboulour. — Pierre de Sainte-Katerine. — Pierre de Roncq. — Willaume Binart. — Jehan Mannin.

L'histoire officielle de la peinture flamande commence avec les frères Van Eyck ; mais une école n'arrive pas d'emblée à un tel degré de perfection relative, et Hubert et Jehan Van Eyck, dont les œuvres resteront l'expression la plus haute de l'art du XV[e] siècle, ont eu de nombreux prédécesseurs peu ou point connus jusqu'ici.

C'est même l'éclat de la renommée d'Hubert et de Jehan Van Eyck qui a laissé dans l'ombre, non seulement les peintres prédécesseurs de ces artistes, mais encore certains de leurs contemporains, célèbres à leur époque, et dont les œuvres sont aujourd'hui inconnues.

Il nous a paru qu'il ne serait pas sans intérêt, pour l'histoire de l'art, de signaler les noms et les travaux de quelques-uns des précurseurs qui préparèrent la gloire de l'école flamande ; et c'est aux archives municipales, aux comptes des églises et des monastères, que nous avons demandé ces révélations tardives. Elles serviront peut-être à faire attribuer certaines œuvres encore anonymes qui peuvent exister dans les musées publics ou dans les collections particulières.

Les tableaux du XIVe siècle qui ont survécu sont peu nombreux ; l'étude des archives prouve cependant qu'ils existaient déjà en grand nombre, car on en voit figurer dans les comptes, les inventaires et les exécutions testamentaires de cette époque, et la liste est longue de ceux dont la disparition est une perte sérieuse pour l'histoire d'un art si intéressant à étudier dans ses origines.

C'est par les notions sur ces artistes du XIVe siècle, dont l'existence nous a été révélée par les archives de Lille, que nous commencerons cette étude. La ville de Cambrai, qui fut au Moyen-Age le centre religieux le plus important du pays, nous a aussi fourni, dans les nombreuses archives de sa cathédrale et de ses abbayes, une foule de renseignements intéressants sur le même sujet. Ils feront l'objet d'une publication spéciale.

Les comptes municipaux de la ville de Lille, et ceux de la fabrique de la collégiale de Saint-Pierre, fondée au XIe siècle, contiennent, dès la première moitié du XIVe siècle, des renseignements sur des artisans (les artistes ne se séparaient pas des artisans à cette date reculée) qui exerçaient la profession de peintres ou de tailleurs d'images et parfois les deux réunies.

Les travaux pour lesquels ils figurent dans les comptes seraient aujourd'hui considérés comme des œuvres d'art, bien que les prix payés semblent parfois bien minimes. C'est qu'alors la valeur d'un objet avait pour mesure le

prix de la journée de travail, avec cette seule différence que la journée des maîtres était taxée naturellement à un plus haut prix que celle des varlets ou apprentis. Au commencement du XIVe siècle il semble résulter des comptes que la différence était environ de moitié, et que les maîtres peintres recevaient alors de trois à quatre sous pour une journée de travail. Au XVe siècle, cent ans plus tard, cette somme était au moins quadruplée [1].

La première mention d'un travail artistique que nous ayons vue consignée dans les comptes de la Ville, dont la série commence en 1317, concerne un entailleur d'images.

On lit dans le compte de 1328:

A Jakemon de Fives pour les ymaiges de le porte de Courtrai mettre plus parfond et pour repaindre les aumaires . . . . . . XLI s III d.

Ce Jakemon de Fives dont on voit figurer le nom, avec le titre de maître, dans les comptes, à partir de 1319 [2], nous paraît avoir été maître des ouvrages de la Ville. Aussi est-il difficile de savoir si le travail ci-dessus a été exécuté par lui personnellement, ou sous sa direction; ce que nous savons, c'est que le bas-relief que Jakemon de Fives fut chargé de retailler ou de faire retailler, en 1328, représentait *le Christ et la Madeleine;* il avait été sans doute exécuté à la date où la porte avait été construite (vers 1300), et ce sont des réparations postérieures [3] à celles exécutées par Jakemon de Fives,

(1) En 1453 les peintres appelés de toutes parts par Philippe-le-Bon pour la décoration des entremets du *banquet du faisan* reçurent en moyenne un salaire de XVI s par jour, les varlets un salaire de VI s.

(2) On lit dans le compte de 1319: A maître Jakemon de Five pour l'ouvrage de le capiele Saint-Jakes à Saint-Estiene. . . . . X l.

(3) 1499-1511 A Marquet Tournemine, peintre, en avancement à cause de la peinture et réparacion des imaiges et pourtraictures de notre Sauveur Jhesus et de la Madelaine étant à la porte de Courtray avec les armes du roy des Romains de M. S. l'arciduc et de N. T. R. dame et de la ville . . . . X l.



qui nous ont fait connaître le sujet représenté. A cette époque toutes les portes de la ville étaient décorées de sculptures où figurait naturellement le saint dont le monument portait assez souvent le nom, et ces bas-reliefs enluminés étaient protégés par des volets en bois, (les aumaires) décorés eux-mêmes de peintures.

Après Jakemon de Fives, nous voyons apparaître dans les comptes de la ville, comme dans ceux de la collégiale, une série de noms appartenant à une même famille qui comptait parmi ses membres une femme exerçant la profession de peintre.

Les comptes de St-Pierre la nomment Marie *la poindresse*. Le frère et la sœur exécutèrent pour la collégiale des travaux de sculpture et de peinture.

En 1337 Jehan de Ste-Katerine, frère de Marie, peignit les images qui décoraient la fierte (la châsse) de St-Pierre et aussi la statuette d'ivoire qui représentait la vierge Marie, tenant l'enfant Jésus, et qui, au XIV[e] siècle, servait d'ornement au grand autel de l'église [1].

L'usage constant, au moyen-âge, de peindre les statues de pierre et de bois et même les statuettes d'ivoire, de cuivre et d'argent, a vraisemblablement formé les premières écoles de peintres exécutant des tableaux de « plate peinture ». Pendant un certain temps, les mêmes ouvriers entaillèrent le bois et la pierre et illuminèrent ensuite leur travail d'une décoration polychrome où l'or jouait un grand rôle. De là, une similitude presque complète entre les sujets sculptés et les tableaux primitifs qui sont venus jusqu'à nous; quand l'usage de la plate peinture eut pris une suffisante extension, les peintres s'affranchirent peu à peu de l'imitation servile des sujets

(1) 1337. Pro ymaginibus positis sub lapidibus cristallinis.................. IIII l
Johanni de Sancta-Katarina pro pictura ymaginum Pharetri Sancti Petri et Sancte-Marie eburnee magni altaris .... XV s
Pro duabus coronis ymaginis eburnee tam pro matre quam pro filio .... XX s
Pro deauratione predictarum coronarum........................... XXXIII s.

sculptés, et l'imaginerie et la peinture furent définitivement pratiquées par des mains différentes. C'est vers la fin du XIVe siècle que cette séparation des deux professions dut devenir définitive.

En 1342, le frère et la sœur sont mentionnés comme ayant travaillé ensemble à une même œuvre. Cette fois, Jehan de Ste-Catherine sculpte un crucifix, et c'est sa sœur Marie qui le peint et l'illumine [1].

Enfin, en 1347, Marie exécute seule sur les châsses de l'église de délicats et importants travaux de peinture, à en juger par l'élévation relative de la somme qui lui est allouée; quant à l'explication de la mention concise du comptable, elle n'est pas facile à donner. Voici le texte:

1347. A Marie la poindresse *pro cassis* des vironicles *pingendis*, *V scuta valent* . . . . V l XV s.

En intercalant des expressions en langue vulgaire dans son latin, le comptable a préparé des soucis aux archéologues du XIXe siècle; la construction de la phrase s'oppose, en effet, (en interprétant *vironicle* par véronique, nom donné souvent à la représentation de la face du Christ), à ce qu'on lise: pour peindre des véroniques sur les châsses (*cassis*). Ce sont, au contraire, les châsses *aux véroniques* que Marie décore de peintures; il reste donc à déterminer qu'elle était la nature des châsses ainsi désignées, si, ajouterons-nous, *cassa*, doit ici se traduire par châsse? Nous avouons, quant à nous, ne pas

(1) Johanni fratri Marie pictoris pro crucifixo faciendo....II florenos valent XIII gr.
Eidem Marie pro pictura dicti crucifixi.............................. XXI gr.
Eidem pro imagine b. Marye eburnee reparanda .... X gr.
Eidem pro imagine St Petri argentei................................ III gr.
Eidem pro pace altaris sancti Nicolay .... II gr.
Eidem pro alis angelorum et capitibus reparandis .... IIII s.

pouvoir répondre à cette question(1). Mais, tout obscure qu'elle soit, cette mention est assez claire pour nous faire connaître que cent ans avant Marguerite Van Eyck qui, comme son frère, s'adonna à la peinture, une femme artiste avait employé son talent à l'exécution de peintures religieuses dans la collégiale de St-Pierre.

Marie et Jehan de Ste-Catherine étaient également les peintres en titre de la ville de Lille ; en 1343, Jehan dora la heuze qui surmontait la maison commune, la halle échevinale; il peignit « le pigniel » de la fleur de lis, c'est-à-dire les armes de la ville ; l'année suivante, il orna de peintures vingt-trois bannières pour les milices communales (2).

En 1347, c'est sa sœur qui figure dans les comptes municipaux et par un nouveau néologisme le clerc qui les rédige l'appelle Marie « la poingueresse » et enregistre une dépense de plus de vingt-cinq livres pour travaux de peinture et de dorure exécutés par elle au clocher de l'église St-Etienne(3).

Nous laissons pour un moment les descendants et les élèves (4) de Jehan et de Marie de Ste-Katerine, que

(1) Le même compte de 1347 porte aussi cette mention que nous reproduisons sans pouvoir l'expliquer :

Pro IIII^or^ virgis pour les vironicles et les vrevielles...................... IIII s.

Faut-il faire venir vrevielles de *vervex*, brebis, petite brebis ?

(2) 1343. A Jehan de Sainte-Katerine pour amendement de chou qu'il dora le heuse et le pinniel de la fleur de lis de la halle .... XX s.

1344. A Jehan de Sainte-Katerine pour le fachon dc XXII nooves banières et pour une viese refaire.. VI l XIII s.

Pour les estoffes des banieres à Pieron de la barre .... XXVIII l XII s.

(3) 1347. A Marie le Poinguereze sur l'ouvrage que elle fist à dorer le huese et le crois dou clocquier Saint-Estievene XXIIII florenches qui valoient adonc XI s III d la pieche .... XIII l X s.

Item à la dite Marie pour le parpaie de chou que on li deut pour le dit ouvrage et pour le kokoc redorer de nouviel XI florenches et IIII s si valoient adonc XIII s VI d la pieche valent parmi les IIII s.................................. VII l XII s VI d.

Item donné par halle à la dite Marie pour amendement de ces ouvrages....... C s.

(4) Le compte de 1351 mentionne un « varlez » de Jehan de Sainte-Catherine condamné à une amende.

nous retrouverons plus tard, pour nous occuper d'un artiste auquel les comptes de l'église St-Pierre donnent, de 1342 à 1370, le titre de chibouleur. C'était, d'après la nature des travaux exécutés, un « ymaginier » c'est-à-dire un tailleur d'images. En 1342, il entaille un tabernacle [1]; en 1367, il sculpte le portail de « la pourpenture » (parvis) qui venait d'être reconstruite[2], probablement à la suite de l'incendie de 1354 qui détruisit une partie de l'église St-Pierre. Enfin, en 1370, il sculpte l'aigle de l'église St-Pierre et les bas reliefs du pupitre ou jubé qui fut élevé entre la nef et le chœur de l'église [3].

Ce terme de chibouleur, que nous n'avons vu employé que dans les comptes de Lille [4], vient probablement de *chibolle*, *cibolle* pour ciboire; cela nous paraît résulter d'un article du compte de 1584, ainsi conçu :

A Nicolas Ledouch escrignier pour avoir tourné une coupe en forme de chibolle pour mettre deseure la teste d'un surnommé Hellebaut exécuté par la dite ville . . . . XVIIII s.

Un chibouleur était donc très-probablement un artisan qui joignait au métier de tailleur d'images celui de tourneur en bois.

Du reste, un document curieux nous a donné en langue latine la désignation de la profession exercée par le Jehan en question.

En 1365, une émeute populaire eut lieu à Lille; elle

[1] 1342. *Johanni* li cibollier, pro tabernaculo faciendo.................... LX s.

[2] 1367. A Jehan le cybouleur pour entailler le portal de la pourpenture. LXXIII gr.

[3] 1370. A maître Jehan le chiboulleur pour faire l'ouvrage du dit pupitre bien et suffisamment.. XLIII l IIII s.
Pour faire l'aigle qui est au pupitre............................. X gros.
Pour poindre le tabernacle des angéles mis au pupitre............ XII gr.
Pour poindre l'aigle.. XVI gr.

[4] Le *livre aux bourgeois*. En enregistrant le nom de Jehan dit: Jehans li entaillerez dis le chibolères.

En 1392, on trouve la même qualification appliquée à un autre individu : à Willes de Gult chibouleur pour avoir fait et entaillé certains ouvrages à la Bretesque faite nouvellement à la halle d'Eschevins.................................. ...... VIII l.

avait eu pour cause l'arrestation d'un bourgeois nommé Jehan Pinchon, dit Trippette, qui fut enfermé dans les prisons du Chapitre par le bailli de l'église Saint-Pierre. Sur le refus de rendre le prisonnier au Rewart de la ville, qui était venu le réclamer, une troupe de bourgeois s'assembla, força les prisons et remit Jehan Pinchon en liberté. Jehan *le Chiboulleur*, bien qu'il fût souvent employé, comme nous l'avons vu, aux travaux de Saint-Pierre, figurait parmi les bourgeois qui avaient pris, contre l'église, la défense de leurs priviléges. Il dut comparaître devant la justice du Chapitre et fut condamné à un pèlerinage. Les archives de Saint-Pierre ont conservé le certificat qui constate qu'il avait accompli le voyage qui lui avait été ordonné [1]. Dans cette pièce, Jehan est ainsi qualifié : « *Johannes incisor rerum lignearum, dictus* li Chiboulères. » C'était donc un sculpteur en bois, que l'on distinguait peut-être, par ce nom particulier, des tailleurs de pierre.

Revenons, en suivant l'ordre chronologique, aux successeurs de Jehan et de Marie de Sainte-Catherine. Jehan, qui exerçait à la fois la profession d'entailleur et celle de peintre, eut un fils, nommé Pierre, qui se forma dans l'atelier paternel, et plus probablement sous la direction de sa tante Marie, car il s'adonna exclusivement à la peinture. En 1351, à sa majorité, il se fit inscrire sur le Registre aux Bourgeois [2]. De 1355 à 1363, son nom est plusieurs fois mentionné dans les comptes communaux [3]. Il décore des armoiries de la ville, les

(1) Bibliothèque de Lille, Manuscrits. Cartulaire St Pierre f° 366 v°.

(2) Reg. N° 2, f° 79, r°.

(3) 1355. A Pieron de Ste-Katerine pour paindre XXXVI escuchoinnes des armes de la ville pour metre sur les arcs acatés à Me Willes du Lieu,............... X^{s} VIII^{d}.

1357. A Pierot de Ste-Katerine pour la pointure des IIII douzaines de pots d'étain à faire les présent pesans XII^{c} XXXVII^{l} d'étain, à.............. VI^{l} XVI^{s} IX^{d}.

1359. A Pieron de Ste-Caterine pour noirchir II sielles de keval, II glaves et I panais.. XXXVI^{s} IV^{d}.

1363. A Pierre de Ste-Katerine pour le fachon des pignons des trompes et des bannerettes mises à la fierte N.-D............................... XLVII^{s} I^{d}.

grands pots d'étain (chaque pot pesait vingt-cinq livres) dans lesquels le Magistrat présentait les vins d'honneur aux étrangers de distinction qui faisaient leur entrée dans la ville ; il peint des selles de cheval, des « glaves » (lances) des étendards, l'année où le roi Jean vint à Lille, et il décore les pennons des trompettes et les bannières de la châsse de Notre-Dame de la Treille.

Enfin, en 1363, il figure encore sur les comptes de la ville, et, cette fois, avec le titre de maître, pour une véritable œuvre d'art, un tableau d'église.

Les comptes de fabrique des paroisses de Lille, qui nous eussent donné une bien plus ample moisson que ceux de la ville, ont malheureusement disparu, et ce n'est que par hasard que les comptes municipaux nous renseignent sur les œuvres d'art exécutées pour les églises; il faut pour cela des circonstances exceptionnelles ; c'est ce qui se produisit pour l'œuvre de maître Pierre.

En 1360, la ville avait emprunté de l'argent à la fabrique de l'église Saint-Maurice, et, en 1363, le comptable mentionne, en ces termes, le remboursement d'une partie de cette dette :

A Maistre Pierre de Ste-Katherine pour se parpaie de le fachon de le taule du grant autel de l'église St-Meurisse payet en décompte de l'argent que le ville doit à le dite église . . . . XXIIII l X s V d.

Le terme de « parpaie, » employé par le comptable, indique clairement que la somme de vingt-quatre livres, payée par la ville, n'était que le solde du prix principal convenu avec le peintre, et dont la première partie avait été soldée par la fabrique. En résumé, c'était, cette fois, une œuvre d'art d'une grande importance, un tableau pour le maître-autel de l'église Saint-Maurice, que maître Pierre de Sainte-Catherine avait exécuté de 1362 à 1363.

Nous l'avons dit, les archives anciennes de cette église ne nous ont pas été conservées, et nous avons vainement cherché, dans des documents contemporains, quelques renseignements sur cette table d'autel; mais nous avons trouvé, aux Archives départementales, parmi quelques pièces isolées qui concernent les paroisses de la ville de Lille, un document qui pourrait bien s'appliquer à ce tableau. C'est le rapport officiel de deux peintres qui furent, au XVI[e] siècle, chargés d'examiner une ancienne table d'autel de l'église Saint-Maurice et de fixer la nature et le prix des restaurations que ce vieux tableau exigeait.

Le tableau est désigné comme existant alors dans la chapelle Saint-Sébastien, « sous une gourdine de soie, pour le préserver d'ordure, » mais il est très-possible, qu'après deux siècles, cette antique peinture n'ait plus été jugée digne ou convenable pour le grand-autel de l'église, qui fut changé au XVI[e] siècle, et que ce tableau ait été transporté dans une chapelle latérale.

Ce qui nous pousse à voir dans le tableau en question l'œuvre peinte au XIV[e] siècle, c'est que, d'après le rapport des experts, cette table d'autel était à la fois une œuvre de sculpture et de « plate peinture », et qu'elle rappelle, par cette raison, la table peinte quelques années plus tard par le flamand Melchior Broederlain pour la chartreuse de Dijon. Cette œuvre de Broederlain, qui a été conservée, présente aussi des sujets exécutés « en imaginerie » et des panneaux de « plate peinture », et elle est, pour l'histoire de l'art flamand, un des spécimens primitifs les plus précieux [2].

Voici le rapport des experts [3] :

« Visitation de la table d'autel en la chapelle Saint-

(1) Arch. dép. inventaire 1518.

(2) Voir Waagen, Dehaisne et Alfred Michiels (histoire de la peinture flamande)

(3) Arch. dép. fardes paroisses.

Sébastien, en l'église Saint-Maurisse, par Carle de Ber et Pierre de Brule, pointres. »

Pour le premier, avoir visité les quatre feuillet de la dite table par dehors, chest qu'il faut tout dorer tout dor bruncy come il eut esté faict aultre fois avecq ungne petite bordure de vermillon et desus le dit vermilion avoir semé des flouret de fin or mat, dont avecq fault tout nétoier et laver la platte pointure qui est dedans et dehors les dis huis de la table, dont avons estimé pour che vingt-quatre livres monnoye de flandre . . . . XXIIII[l].

Item. pour avoir visité pour la deusime partie chest qu'il fault retoffier les petites bordures qui est auprès de la platte pointure de dedens les dis huis et le fault estoffier tout dor bruncy dont pour ce avons estimé douze livres . . . . XII[l].

Item. pour avoir regardé dedens la table ce quy est rompu et adamagés pour le tailleur d'images, c'est qu'il y a ung ou deux pilier avecq une petite image et des cleres voies quil siect desus le dit table qu'il sont rompu et perdu . . . . IIII[l].

Item. pour la pointure de dedens la table, chest quil fault dorer la taille quy est perdue de fin or bruncy come lœuvre le requier et sil y a aucune chose esquaillié il le faut refaire et avecq che chest quil fault retoffer tous les visaiges. . . . . VIII[l].

Toute incomplète qu'elle soit, cette description ne peut s'appliquer qu'à une œuvre primitive. Ces images sculptées, ces bordures de vermillion semées de fleurettes d'or mat qui encadrent les panneaux de plate peinture, tout indique un tableau du XIV[e] siècle, et très probablement la table peinte par Pierre de Sainte Catherine.

Nous ne connaissons pas le résultat de cette expertise, et nous ne savons si le tableau fut réparé, ou si la dépense, fixée à quatre-vingt seize livres (monnoye de Lille) parut excessive aux « margliseurs » de l'église, qui préférèrent, peut-être, pour pareille somme, commander un tableau dans le goût de l'époque.

Parmi les causes auxquelles on doit la perte de beaucoup de peintures primitives, la principale est, entre toutes, la modification du goût; les générations qui se sont succédé ont toujours été injustes pour leurs prédé-

cesseurs immédiats, et c'est seulement après un temps assez long, que la postérité classe à leur valeur définitive les œuvres d'art que les caprices du goût et de la mode ont successivement exaltées et dédaignées.

Le tableau de Saint Maurice est le premier tableau lillois, mais ce n'est malheureusement pas le seul dont nous aurons à regretter la disparition.

A propos de l'œuvre de Pierre de Sainte Catherine, nous avons cité le nom de Melchior Broederlain ; nous nous permettons de rappeler ici que, dans un livre spécial (1), nous avons reproduit d'intéressants documents d'où il résulte que ce peintre célèbre avait été chargé par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, de la surveillance de fabriques de faïences *peintes* et *émaillées*, à une date de cinquante ans antérieure à la naissance de Luca della Robia, le fameux céramiste italien.

Revenons à Pierre de Sainte Catherine : Le tableau de Saint Maurice dut être un de ses derniers travaux. En raison de la notoriété dont il jouissait à Lille, il est naturel de penser que c'est à lui, ou du moins à l'un de ses élèves, que le Magistrat demanda, en 1366, les patrons des seize pièces de tapisserie qu'il fit fabriquer à Arras, pour les offrir au roi Charles V et au comte d'Étampes, alors que se négociait le mariage de l'héritière du comte de Flandre avec le duc de Bourgogne (2).

Voici ce que disent les comptes :

1366 à 1367. A Robert Canard pour le salaire dou paintre qui fist les patrons et exemples diceux draps . . . . 1 franc de XVI s II d.

Le prix relativement si minime payé pour les patrons et modèles de seize pièces de tapisserie d'Arras, nous

(1) Histoire de la Céramique Lilloise et documents inédits sur la fabrication de carreaux peints et émaillés au XIVe siècle. Paris. Aubry. 1869.

(2) Voir pour le détail de ces tentures : *Les Tapisseries de Haute-Lisse*. Paris. Aubry, 1871.

semble indiquer qu'à cette époque, les peintres ne fournissaient aux haut-lissiers que de simples croquis, et qu'une large part dans l'exécution était laissée à l'initiative des tapissiers. On ne leur donnait pas alors, comme on l'a fait plus tard, de véritables tableaux à copier.

En 1367, Pierre était mort; c'est sa veuve qui le remplaça et qui figure dans les comptes. Comme sa tante Marie, elle avait sans doute appris la peinture, et elle continua la profession de son mari avec l'aide des apprentis qui avaient travaillé sous les ordres du défunt. En 1367, elle peignit pour la ville les armoiries de deux des rois de *l'Épinette*. Ces armoiries se conservaient accrochées aux parois de la grande salle échevinale [1], en mémoire des royautés bourgeoises dont elles consacraient le souvenir. Au XVIIe siècle [2] le Magistrat, fit recopier toutes ces armoiries dans un livre spécial, qui fut l'œuvre de Jehan Fayet, peintre et architecte lillois. C'est vraisemblablement le manuscrit intitulé : *Veprecularia ou descente des nobles rois de l'Épinette* [3], qui existe encore à la bibliothèque de Lille.

En 1368, la veuve de Pierre décora quatre « kennes » nouvelles, aux présents de vin, que la ville avait commandées, en supplément aux anciennes, à l'occasion des fêtes qui devaient avoir lieu pour le mariage de Marguerite de Flandre avec Philippe-le-Hardi.

Mais l'atelier de Sainte-Catherine n'était pas le seul qui existât à Lille. En 1367; la fabrique de Saint-Pierre fit orner de peintures, par un nommé Pierre de Roncq, le portail de l'église qu'avait entaillé Jehan le

(1) 1367. A la vesve de mestre Piere de Sainte-Caterine pour II des escus de la halle d'Eschevins, qui mis y sont pour mémoire des espinettes, refere et repaindre pour ce qu'ils estoient brisiés et queus (tombés)................................ XXVI s II d.

1369. A la vesve de mestre Piere de Sainte-Catrine pour les IIII kennes noeves à faire presens pesans IIII xx livres et demie, paindre et enseignes................ XX s.

(2) Compte de 1610.

(3) N° 261 du catalogue de M. Le Glay.

Chiboulleur, et un autre peintre qui porte le nom de maître, Willaume Binart, fut chargé d'un travail que le comptable explique, insuffisamment pour nous, en ces termes :

1369. A Mestre Willaume Binart, peintre, pour le ouvrage, or et toute autre estoffe d'une couronne Saint-Jehan tout ouvrée de or ponchonet que Jehan des portes li fist faire pour le cambre des comptes à la saint Jehan-Baptiste d'arrain passet. . . . . XXXV s.

Et deux ans plus tard :

1371. A Mestre Willaume Bynart pour le fachon de IIII escuchonnes armoyés des armes des comptes de la hanse de cet présent an mis et attaquiés à la saint Jehan-Baptiste à la couronne de la cambre des comptes, et ossi pour refere un caston à celi couronne . . . . X gros.

Cette « couronne Saint Jehan » était-elle un lustre pour éclairer la salle où siégeaient les argentiers de la ville ? était-ce un *ex voto*, un reliquaire, un simple ornement suspendu au plafond ?

Nous penchons pour la première supposition, que nous paraissent justifier deux articles postérieurs des comptes de l'année 1383. Les voici :

A Jean de langle clerc de Saint-Meurisse pour l'étoffe et fachon d'une couronne de chire mise et pendue en le cambre ou sieent en halle Eschevins et li consauls de la ville . . . . LXIIII s

A Jehan Mannin paintre pour l'étoffe et fachon de VII bannerettes armoyées de Franche et de Flandre mises à le dite couronne parmy le chiel estant par deseure icelui armoyet des armes de la ville . . LX s.

Nous venons d'écrire le nom de Jehan Mannin que M. De Laborde a cité dans la savante introduction de son livre intitulé : *les Ducs de Bourgogne.* Jusqu'aujourd'hui, les mentions connues des comptes, qui concernent ce peintre, ne relataient que des travaux relativement peu importants. Ce qui avait frappé M. de Laborde, c'est que Mannin était signalé pour avoir exécuté un

travail de peinture « à olle, » dès 1382, et par conséquent, à une date bien antérieure à celle où Jehan Van Eyck perfectionna le procédé décrit par le moine Théophile, et l'appliqua, avec une supériorité incontestée, à la peinture proprement dite.

Jehan Mannin est inscrit, avec le titre de peintre, sur le registre aux Bourgeois, dès l'année 1375; mais il n'apparaît dans les comptes de la ville qu'en 1380. Nous reproduisons en note les différents articles de ces comptes, où son nom figure, de 1380 à 1406 (1). Ces citations sont curieuses pour l'histore et l'archéologie ; on y verra qu'il décora les portes de la ville, qu'il peignit des bannières et des étendards pour les arbalétriers envoyés par la ville à Nieuport et à Saint-Omer, et qu'il décora un chariot que le duc de Bourgogne devait faire transporter en Angleterre. Mais ces différents travaux intéressent assez peu l'histoire de l'art. Nos recherches persévé-

(1) 1380. A mestre Jehan Mannin, paintre, pour le fachon des bannerettes et pingnons parmi le desserte de tout attaquier as devant des instrumens des manestrels et fierte N D.. .... VII l.

1382. A maistre Jehan Mannin, paintre, pour avoir paincturé de *couleur à ole* IX capes de plonc servans le porte Saint-Saulveur et les pinnauls et bannierettes là ossi servans payet par certain marquiet de ce fait à lui par Henri le preudhomme XXVIII fs.. LIII l IIII s.

1384. A Jehan Mannin, paintre, pour estoffe et fachon de IIII bannierettes fighurées de keuwes de vin que on entendoit à présenter à N. S. le duc à son joyeux advenement et pour XXV escuchons armoyes tant de Bourgogne come de le ville pour achefvier et ordener les bœfs que ossi on entendoit à présenter à N. d. S............... LIIII s.

A lui pour lestoffe et fachon de VII bannerettes armoyés de Franche et de Flandre mises à la couronne de chire pendue en le cambre ou seient eschevins, parmi le chiel estant par deseure armoyet des armes de la ville .... LX s.

1386. A Jehan Mannin, paintre, pour se desserte de avoir painct et armoyet des armes de la ville I car (charriot) couvert de aisselles et les panais et banières pour les arbalestriers, canonniers et paviseurs de la ville qui furent ordené pour aller servir N. S. de Bourghongne au voiage que en entendoit à faire en Engleterre........... XX l.

1387 A mestre Jehan Mannin, paintre, pour estoffes et fachon de une bannière pour les soldoyers envoyés en le gharnison de Noefport .... LX s

1391. A mestre Jehan Mannin, paintre, pour son sallaire de avoir fâict et assis XVII fleurs de lis sur le vermeil drap des èchevins......................... XI l.

1406. A mestre Jehan Mannin, paintre, pour avoir painct une lanche vermeille et armoyé de fleurs de lis d'argent pour le pingnon des arbalestriers envoyés à Saint-Omer devers N. T. R. S .... X s.

rantes nous permettent aujourd'hui d'affirmer que Jehan Mannin ne fut pas seulement un peintre décorateur chargé de dorer et d'orner les lambris des appartements, les bannières et les étendards de la ville, mais qu'il exécuta de plus de véritables œuvres d'art. Or, cette dernière découverte, qui place Jehan Mannin parmi les prédécesseurs de Van Eyck, ajoute un certain prix à la mention du comptable de 1383, qui le cite comme ayant exécuté des peintures « à olle ».

Nous n'avons pas la prétention de faire de Mannin l'inventeur de la peinture à l'huile ; selon nous, et c'est, je crois, une opinion aujourd'hui acceptée, Jehan Van Eyck n'a fait qu'appliquer, avec un talent sans rival à son époque, un procédé connu qu'il a perfectionné; mais il n'a pas inventé ce mode de peinture. Nous ferons remarquer que si, en 1382, les comptes, dont les formules sont généralement si brèves et si peu explicites, ont exceptionnellement mentionné que la peinture exécutée par Jehan Mannin avait été faite à l'huile, c'est probablement parce qu'il s'agissait d'un procédé nouveau ; car les mentions postérieures relatives à Mannin et à ses successeurs ne répètent plus cette expression peinture « à olle ». Nous avons constaté le même fait dans les comptes de l'ancienne cathédrale de Cambrai, et nous reproduisons ici, à l'appui de notre opinion, ces citations inédites qui remontent à l'année 1394, et qui sont, par conséquent, postérieures de quelques années à celles qui concernent J. Mannin, bien qu'étant antérieures à Van Eyck.

1394. A Carlier pour entailler ung tabernacle et une reprise pour l'image de saint Jehan-Baptiste mise au cuer . . . . . IX ^{l} XIII ^{s}.

A Mestre Piere le pointre pour poindre de fin vert *à olle* le pilier à l'encontre d'icelle ymage semée de aigles de fin or et le tabernacle de blanc plonc et le reprise d'or fin . . . . VI ^{xxl} X ^{s}.

Ainsi que dans les comptes de la ville de Lille, c'est

la première fois que le comptable cambrésien fait usage de ces mots « peinture à olle. ». Il y a là, selon nous, plus qu'une coïncidence ; il y a, d'un côté comme de l'autre, à Lille comme à Cambrai, la constatation de l'emploi d'un procédé de peinture jusqu'alors inusité.

Les comptes de la ville ne pouvaient nous fournir sur Mannin que des renseignements insuffisants au point de vue artistique; un compte d'église, du XIVe siècle, exceptionnellement conservé aux archives départementales, nous a montré ce peintre sous un jour nouveau, et nous l'a révélé comme auteur de peintures religieuses.

Le compte en question provient de l'église Sainte-Catherine de Lille, et porte la date de 1385.

Comme l'église Saint-Maurice, dont nous avons précédemment parlé, Sainte-Catherine voulut avoir aussi une table d'autel, et elle passa marché avec Jehan Mannin. Le compte de 1385 enregistre le paiement de l'œuvre terminée. Nous citons : [1]

1385. Premiers. A Jehan Mannin, pointre, pour poindre Madame Sainte Caterine de propre marchiet fait à luy XVIII francs dou roy qui vallent XXXVI liv. et pour se part de le carité quant en en marchanda XVI s se monte à . . . . XXXVIII l XII s.

A lui pour ce qu'il disoit avoir faict plus d'ouvraige au dit ymaige qu'il ne devoit par teneur de son marquiet, paiet pour l'amendement. XVIII s.

Aux varlés du dit Jehan pour leur vin . . . . IX s.

Si un heureux hasard nous avait conservé, en même temps que le compte où nous avons copié cette citation, le marché qu'il mentionne et qui devait contenir, comme c'était l'usage, la description de l'œuvre, et même les procédés d'exécution, nous aurions un document qui trancherait la question de savoir si Jehan Mannin appliquait à la peinture religieuse le procédé de peinture « à olle » dont il fit usage dans les travaux exécutés pour la ville.

(1) Arch. dép. cartons paroisses, Sainte-Catherine.

Nous aurons un peu plus loin, à propos d'un article des comptes de Lille, à revenir sur cette intéressante question de la peinture à l'huile.

Malheureusement, le marché passé avec Jehan Mannin, pas plus que le tableau lui-même, n'a survécu; nous ne savons même pas si ce dernier est resté placé sur le Maître-Autel de l'église Ste-Catherine jusqu'au XVIIe siècle; et s'il n'a disparu qu'à la date où l'œuvre magnifique de Rubens: *Le Martyre de Ste-Catherine*, offerte à l'église par Jehan de Seur, vint, en sortant de l'atelier du peintre, prendre la place de l'œuvre lilloise du XIVe siècle. Ce serait au moins une consolation pour nous, si toutes celles que nous avons perdues avaient été remplacées par de semblables chefs-d'œuvre.

Les deux églises *St-Maurice* et *Ste-Catherine* avaient orné leur Maître-Autel d'un tableau de peinture. L'église *St-Étienne*, qui était la paroisse principale de la ville, voulut aussi avoir le sien, il fut exécuté la même année que celui de Ste-Catherine.

Cette concordance de date nous porte à penser qu'il fut aussi l'œuvre de Mannin. Nous n'avons pourtant que des conjectures à ce sujet; les comptes de la paroisse St-Étienne font complètement défaut dans les archives, et l'existence du tableau ne nous est révélée que par une libéralité du Magistrat, consignée dans les comptes de la ville.

1385. A Mons, le curé de Saint-Estevene accordé et donné en grace par halle pour et en ayde du dorement et painture de la tavle du grand autel de sa paroche. . . . . XII l.

Pas plus que les deux autres, cette œuvre n'a survécu, et ne figure dans notre riche musée où manquent malheureusement des spécimens de l'art Lillois, si brillant aux XIVe et XVe siècles, et dont nous nous efforçons aujourd'hui de reconstituer l'insuffisante histoire, d'après des documents incomplets.

QUINZIÈME SIÈCLE.

Les contemporains et les successeurs de Jehan Mannin. — Pierre Robert. — Jehan Collebaut. — Michel Morel. — Willaume Leidet. — Van Eyck, à Cambrai et à Lille. — Jehan Lenfant. — Jehan Queval. — Jehan de Pottes. — Jehan Desbonnés. — Jehan Pillot. — Pietre Antoine. — Pietre Van Malle. — Congrès de peintres.

Nous avons dit au chapitre précédent que le tableau du Maître-Autel de l'église *Ste-Catherine* fut probablement l'œuvre de Jehan Mannin ; son atelier n'était pourtant point le seul à Lille qui produisît des peintures, à la fin du XIV[e] siècle, et nous avons relevé sur les seuls comptes de la ville, les noms de quatre autres peintres.

Le premier est Pierre Robert qui travailla pour la ville de 1388 à 1426[1]. Nous reproduisons en note quelques unes des mentions qui le concernent, et nous

(1) 1418. A Pietre Robert pour avoir fait et assis deux grans escus des armes de la ville à la tente que l'on a délivré aux arbalestriers envoyés de par ceste ville au service du Roy N. S. et de N. T. R. S. en leur armée que ils ont mis sus pour résister contre les Anglois estant à siege devant la ville de Roen.......................... VII ˢ.

1424. A lui pour avoir empesé de tourmentine et autres estoffes et fait tout sus six tentes pour les feniestres du comble de la halle, icelles pointes à manière de voierie et en ce livré la dite tourmentine, rubans, daches, et autres estoffes de son mestier... CX ˢ.

1425. A lui pour avoir paint les IIII imaiges estant aux IIII faurains d'icelle maison (la maison du Beau Regard).. C ˢ.



appellerons l'attention sur celle de l'année 1424, où il est signalé comme ayant peint sur une étoffe « empesée de tourmentine » (*therebinthina resina*, dit Ducange), des tentes (des rideaux) « en manière de voierie » pour les fenêtres de l'étage supérieur de la halle échevinale.

Il ne faut pas croire, à propos de ces imitations de verrières, que Lille ne possédait pas de peintres verriers ; ce serait un grave erreur. Cette industrie artistique y fut, dès le début du XIVe siècle, largement exercée, et si nous ne parlons pas des peintres verriers dans cette notice, c'est que les documents qui les concernent sont assez importants pour que nous leur consacrions un travail spécial dont nous avons réuni tous les éléments.

Le second est Jehan Colbaut (de 1397 à 1423). Il est enregistré au livre des bourgeois, en l'année 1400, sous le nom de Jehan le Colbau. Il fut principalement chargé de décorer la Halle qui venait d'être reconstruite. Il peignit même, en 1397, un tableau pour la salle des échevins, mais le sujet n'en est pas indiqué[1].

Le troisième est Michel Morel, il ne figure que deux fois dans le compte de la ville, en 1399 et en 1410, et pour des travaux sans importance, mais nous le retrouvons, plus tard, sur les comptes de la maison de Bourgogne (en 1425 et en 1431). La mention de 1425 n'est pas sans intérêt :

A Miquiel Morel, paintre, demourant en la ville de Lille, pour les estoffes et facons des XXVIII escuchons tant grans come petis des armes de feu Jehan de Baviere pour mettre sur la représentation de son corps et autour des dits grans torches et cierges par accord fait à lui à LX gros.

Or, ce Jehan de Bavière, pour les obsèques duquel travailla Michel Morel, est le prince auquel Van Eyck était attaché comme varlet de chambre. Jean de Bavière

(1) 1398. A Jean Collebaut pour avoir paint le tabliel qui est en le halle d'eschevins, par marquiet fait à ly.. XII l.

mourut le 5 janvier 1425, et le 16 mai de la même année, Van Eyck fut pensionné en la même qualité par par Philippe-le-Bon.

Le choix fait par Philippe-le-Bon de Michel Morel, qui avait disparu des comptes de la ville depuis 1410, pour peindre les armoiries de Jehan de Bavière, n'indiquerait-il pas que ce peintre, auquel on ne donne pas le titre de maître, aurait temporairement quitté Lille, et que, peut-être, il était attaché depuis quelques années, en qualité de varlet, c'est-à-dire d'élève, au peintre Jehan Van Eyck? Michel Morel serait rentré à Lille lorsque celui-ci passa à la cour de Bourgogne et vint aussi résider à Lille, où il demeura, nous le verrons plus loin, de 1426 à 1428.

Enfin, le quatrième nom que nous avons à signaler, au début du XV[e] siècle, est celui de Willaume Liedet (1407-1414). Nous avons cité les travaux de ce peintre dans notre livre, *la Halle Échevinale*, nous ajouterons ici qu'il fut chargé, en 1414, par le Magistrat de peindre les patrons des robes d'échevins [1].

Nous voici arrivé à un article des comptes qui n'a que quelques lignes, mais qui présente un véritable intérêt historique :

> 1425 à 1426. A Jehan des Godeaux, fevre, pour l'acat à lui fait d'ung tabliel cloant a foellés, paint et figuré de la représentation de Dieu et Notre-Dame et aultres sains, à coulleur *à olle* et à or mis sur l'autel de la noefve cappelle de la halle . . . . VI[l].

C'est en 1425 que l'on inaugura cette nouvelle chapelle échevinale. Ainsi que le porte l'article ci-dessus, Jehan des Godeaux n'était pas un peintre. C'était le fèvre (le forgeron) assermenté de la ville, et chargé, à ce titre, de tous les travaux communaux. Fut-il dans

(1) Louis Liedet, enlumineur de livres, était peut-être son fils. Voir sur cet artiste la notice de M. Pinchart : *Miniaturistes et enlumineurs* Bruxelles, 1865.

cette circonstance un intermédiaire entre le peintre et la ville, ou bien céda-t-il à celle-ci un tableau que sa position de riche bourgeois lui avait permis d'acheter précédemment ? Ce n'est pas précisément ce qu'il serait intéressant de savoir, mais bien le nom du peintre qui exécuta ce tableau à l'huile.

En effet, ici se pose un dilemme : ou le tableau peint antérieurement à 1425 était une œuvre de Van Eyck, ou, d'autres peintres que Van Eyck pratiquaient couramment la peinture à l'huile à cette date.

Selon nous, l'article, tout concis qu'il soit, est cependant assez explicite pour que l'on décide que le tableau acheté pour la chapelle de la halle n'était pas une œuvre de Jehan Van Eyck,

Ce tableau, « cloant à foellés » c'est-à-dire à volets, ce triptyque en un mot, représentait Dieu le Père, la Vierge et d'autres Saints ; il était, dit le comptable, dans sa description sommaire « peint à coulleur à olle et à or. »

Si la date et les termes « peinture à l'huile » peuvent faire penser à Van Eyck, les derniers mots « à or » doivent au contraire faire rejeter cette supposition.

Ce qui constitue, en dehors du mérite de l'exécution, l'originalité du talent de Van Eyck, c'est qu'il fut le premier peintre qui introduisit le réalisme, l'imitation sincère de la nature dans la peinture religieuse. Aux larges auréoles, aux fonds d'or de la légende, il substitua, derrière ses personnages, les architectures fuyantes, les perspectives, les paysages baignés de la lumiére du ciel. Ce n'est plus la peinture hiératique du XIVe siècle ; Van Eyck copie ses modèles avec une conscience, avec un scrupule même exagéré, et au risque de donner à ses vierges des figures laides, une expression vulgaire ; aussi dans le portrait, il atteint à une perfection qui n'a pas été dépassée.

Or, le tableau de la chapelle échevinale nous paraît

avoir été un de ces tableaux à fonds d'or, l'une des dernières œuvres d'une école qui ne devait pas survivre à l'influence des leçons et de l'exemple de Jehan Van Eyck.

Toutefois, la mention que ce tableau était peint à l'huile prouve que, antérieurement à 1425, des peintres qui ne sortaient pas de l'école de Van Eyck pratiquaient aussi ce procédé de peinture.

Les tableaux à l'huile, antérieurs à l'année 1425, qui ont survécu, sont excessivement rares, si même il en existe d'authentiques. La date de 1417, inscrite, dit-on, sur un tableau du musée Stœdel, qui est signé de Pierre Cristus, est, selon nous, contestée avec raison, et devrait plus probablement être lue : 1457. Cette année serait, en effet, plus en rapport avec les dates des autres tableaux de ce maître qui ont été conservés.

Cristus acheta la bourgeoisie à Bruges, le 6 juillet 1444, afin de pouvoir se faire admettre dans la Gilde des peintres de cette ville[1]; nous avons vu figurer son nom en 1454, sur les comptes de la cathédrale de Cambrai pour trois copies de la Vierge attribuée à Saint Luc, et de plus, les biographes de Cristus ont trouvé la preuve qu'il existait encore en 1472, ce qui ôte toute probabilité à l'exécution d'une peinture à l'huile dès 1417, c'est-à-dire à une date où Cristus était encore presqu'un enfant.

Quant à Jehan Van Eyck lui-même, son premier tableau authentique est le retable de Saint-Bavon, commencé par Hubert vers 1422, et qu'il acheva après la mort de son frère survenue en 1426.

Ce tableau ne fut terminé et placé qu'en 1432, et tous ceux de Jehan Van Eyck que possèdent les collections et les musées sont postérieurs à cette date.

Un profond mystère entoure encore l'histoire des années

(1) *Keuren*. Bruges, 1867. p. 269.

de la jeunesse de Jehan Van Eyck, car ses biographes ne le suivent avec exactitude qu'à partir de 1425, année où il fut attaché à Philippe-le-Bon comme varlet de chambre. Nous l'avons dit, il remplissait antérieurement les mêmes fonctions, ou plutôt il portait ce titre chez le duc Jean de Bavière, évêque de Liége; mais on ne connaît aucune œuvre de lui pendant cette première période.

Nous avons été assez heureux pour trouver dans les comptes de Cambrai un renseignement inédit qui le concerne; il figure en effet sur les comptes de la cathédrale, pour un travail de peinture exécuté de 1421 à 1422, ce qui prouve son séjour dans cette ville à cette date.

Mais ce travail, d'un genre tout spécial, n'a pu nous être conservé. Jehan Van Eyck peignit et décora le cierge pascal de la cathédrale.

Des documents du XIV[e] siècle et du commencement du XV[e], que nous donnons en notes, nous apprennent que ce cierge monumental était exposé dans le chœur, de Pâques à la Pentecôte: il était placé sur un pied orné lui-même de peintures, et était modelé en cire autour d'un arbre en bois fixé sur un pivot en métal qui permettait de le faire tourner facilement.

En raison de son poids, la fabrique de l'église avait

(1) 1378. Quibusdam qui cereum pascale de ceraria deposuerunt et evenerunt in choro et in pentechoste iterum reposuerunt in ceraria........................ XX s,

Petro de Lyons pictori pro pictura pedis cerei paschalis.................. X s.

1393. Magistro Petro, le peintre, pro deaurando crocheam episcopi innocen. et pingendo pedem cerei paschalis.................................. XXXIII s VI d.

1415. Martino Dauvillers pro faciendo unum arborem pro cereo paschali ..... X l.

A Pierre pour faire un enghien noef pour tirer le chiron benit en cuer, car on ne s'osoit affyer au viez.. XVI s.

1427. Nicasio, le fondeur, pour un plomas de cuevre attaquiet à l'arbre du chiron pour tourner le dit chiron plus aise et à mains de freyt et poise IIII l............. XII s

1443. A Anthoine, le hugier, pour avoir fait le bas d'un tabernacle à VII pans pour couvrir d'ouvrages de chire de couleurs pour assir sur le bout du candelabre en hault.. XVIII s.

L'ouvrage de chire fut payé par M. le doyen et pour ce néant.

(Cet article de 1443 est extrait des comptes de l'abbaye de Saint-Amé de Douai).

Voir aussi Du Cange, au mot *Cereus Paschalis*.

du faire confectionner un engin spécial pour le dresser dans le chœur.

Dès 1339, nous avons trouvé dans les comptes de la fabrique une mention qui relate la peinture d'un cierge de ce genre par un artiste primitif.

1339. Roberto pictori pro cereo paschali pingendo . . . . XXV s.

Quatre-vingts ans environ plus tard le compte de la fabrique porte :

1421 à 1422. Johanni de Yeke pictori pro pictura cerei paschalis XII s.

Il est assez singulier que le même travail exécuté le siècle précédent ait été payé bien plus cher à Robert le peintre qu'il ne le fut à Van Eyck. Cela prouve, tout au moins, que, à cette date de 1422, Van Eyck ne se croyait pas en droit de demander pour son travail une rémunération supérieure à celle qui était allouée à ses confrères.

Il ne faut pas s'étonner non plus de voir un artiste auquel les temps modernes ont fait une réputation hors ligne, consentir à exécuter des travaux du genre de celui que nous venons de mentionner; nous avons lu dans une biographie de Fra Beato Angelico (Giovanni de Fiesole) que le célèbre peintre florentin, contemporain de Van Eyck, exécuta, pour la cathédrale d'Orviéto, pensons-nous, un travail identique à celui de Van Eyck pour Cambrai.

Les douze sols touchés par Van Eyck indiquent tout simplement qu'il ne consacra à la décoration de cet ouvrage de cire que deux ou trois jours de travail.

C'est en 1425, avons-nous dit, que Philippe-le-Bon l'attacha à sa personne moyennant une pension de cent livres par an. Pendant deux ans, de 1426 à 1428, le duc de Bourgogne paya de plus le loyer de la maison que Van Eyck occupa à Lille, et qui appartenait à un

nommé Michel Ravary. Les Ravary étaient une famille lilloise. A l'époque ci-dessus il existait à Lille deux Michel Ravary : l'un, fils de Jehan, potier de terre, était orfèvre, et fut reçu bourgeois en 1424, l'autre était bailly de l'église Saint-Pierre, et les archives du département possèdent une lettre signée de Philippe-le-Bon et adressée au doyen du chapitre, dans laquelle le duc sollicite la survivance de cette charge de bailly pour Pierre de Beaumaretz, neveu du titulaire (1).

C'est pendant le séjour de Van Eyck à Lille, en 1426, qu'eurent lieu les fêtes données pour la réception du duc de Belfort « régent de France ». Il avait épousé la sœur de Philippe-le-Bon qui l'accompagna à Lille et ils furent logés à l'hôtel de Roubaix. Lille vit, à l'occasion de ce voyage où se débattirent pour la France de si graves questions, une foule de grands personnages attirés dans ses murs ; parmi eux, nous citerons le cardinal d'Exester, or le peintre dut exécuter, sans nul doute, pour son maître, quelques portraits des nobles visiteurs auxquels le duc offrit l'hospitalité.

Van Eyck quitta sa demeure de Lille en 1428, pour remplir, en Portugal, une mission dont le chargea son maître ; mais si, à partir de cette date, la ville de Lille ne fut plus sa résidence habituelle, il dut y revenir plus d'une fois avec le duc, à l'époque des fêtes de la Toison-d'Or, et des entrevues que Philippe-le-Bon eut, dans cette ville, avec René d'Anjou, ce roi artiste, qui mit à profit, en Provence, les leçons que, pendant sa captivité, il prit, sans doute à Lille, de Jehan Van Eyck.

Il est impossible que l'influence de Van Eyck ne se soit pas fait sentir sur les peintres, dont les ateliers s'étaient multipliés à Lille, séjour de prédilection du fastueux duc de Bourgogne. Mais, si les comptes de la ville nous ont conservé le nom de ces artistes, ils

(1) Archives de Saint-Pierre. Liasse 85.

n'enregistrent que bien peu d'œuvres d'art proprement dites. Il faut le répéter sans cesse, les comptes des établissements religieux sont, pour ainsi dire, les seuls qui puissent contenir des mentions relatives à des tableaux. Nous en avons un exemple frappant dans les comptes de la Maison de Bourgogne; le nom de Van Eyck y reparaît nombre de fois; ils enregistrent des voyages, des salaires, des gratifications, mais, quoiqu'il fût peintre du duc, pas un seul des tableaux exécutés par Van Eyck, de 1425 à 1440, n'est mentionné dans ces comptes, où fourmillent les achats de joyaux, de costumes, de tapisseries.

Une véritable perte pour l'histoire de l'art lillois, c'est la disparition des comptes des églises et de ceux des riches abbayes de Loos et de Marquette, situées aux portes de la ville. On pourra lire, dans le volume, actuellement à l'impression, du *Bulletin de la Commission historique*, des notes relevées par nous sur un *Mémorial* de l'abbaye de Marquette, et qui sont relatives à quelques travaux d'art exécutés du XVe au XVIe siècle.

En 1462, on fit recoller, revernir et redorer, dit ce *Mémorial*, le tableau du maître-autel; il était, par conséquent, déjà ancien à cette époque: c'était vraisemblablement une œuvre de l'un des peintres primitifs que nous avons cités. En 1566, les Iconoclastes dévastèrent cette abbaye et brisèrent, entr'autres objets d'art, toutes les tables d'autel: « elles étaient au nombre de douze, » selon un témoignage contemporain que nous avons reproduit.

Non compris Jehan Collebaut et Michel Morel, dont nous avons parlé précédemment, les peintres résidant à Lille, à l'époque de Van Eyck, ceux, du moins, que mentionnent les comptes jusqu'en 1460, étaient au nombre de cinq, et tous portaient le prénom de Jehan. C'étaient: Jehan Lenfant, qui peignit, à la Halle, l'image de la Vierge; elle avait été sculptée « en franque pierre » par Gilles Paul, le tailleur d'images; Jehan Quéval,

Jehan Gauthier [1], Jehan de Pottes et, enfin, Jehan Desbonnés.

Nous avons reproduit, dans notre étude sur la Halle échevinale, la mention des travaux décoratifs qu'ils exécutèrent pour ce monument, nous ne les répéterons pas ici. En fait de peintures proprement dites, nous n'avons, du reste, à signaler que « deux parqués de ouvrage de coulleurs à olle, l'un *le Cruchifiement de N.-S.*, et l'autre *le Jugement*, » peints par Jehan Desbonnés, pour la « grande chambre des eschevins [2], » et « Nostre-Signeur estant en la chaisne [3], » c'est-à-dire *un Christ à la colonne*, exécuté par le même peintre, dans la salle à manger de la Halle.

Au XVe siècle, comme au XIVe, tous les travaux que nous appelons actuellement des travaux d'art donnaient lieu à un marché passé avec l'artiste, et ce serait ces documents détaillés qui, à défaut des œuvres disparues, pourraient fournir des renseignements intéressants sur les artistes mentionnés par les comptes, où les paiements seuls sont enregistrés. Ainsi, le marché passé par Philippe-le-Bon, « pour la tombe de Lille, » que nous avons retrouvé dernièrement dans une liasse de la Chambre des Comptes, non encore inventoriée, nous a donné des détails précis sur le fastueux tombeau de Louis de Male, qui existait dans l'église Saint-Pierre de Lille, et dont Montfaucon et Millin ont reproduit le dessin. Ce marché nous a fait connaître le nom de l'artiste qui l'a fondu et ciselé : il s'appelait Jacques de Gérines et habitait Bruxelles. Ce document, curieux pour l'art du XVe siècle, a paru dans une des dernières livraisons de la *Revue des Sociétés savantes*.

Ces mêmes liasses de la « *Chambre des Comptes* » nous

(1) Ce dernier ne figure que sur les comptes de Bourgogne en 1452.

(2) Compte de 1453 à 1454.

(3) Compte de 1460 à 1461.

ont également fourni une pièce originale signée par un peintre, dont nous n'aurions eu qu'à enregistrer le nom, sans pouvoir parler de ses œuvres, si nous en avions été réduit, en ce qui le concerne, aux mentions insuffisantes des comptes de la ville. Ils n'enregistrent, en effet, son nom que pour des travaux insignifiants qui n'étaient pas de nature à nous faire supposer qu'il fût, près de Philippe-le-Bon, un des successeurs de Van Eyck; ce peintre, jusqu'ici inconnu, se nommait maître Jehan Pillot.

En attendant que le palais de Rihour fût terminé, Philippe-le-Bon résidait, à Lille, à l'hôtel de *la Poterne*, dont partie était occupée par la *Chambre des Comptes*. Sur les ordres du duc, les Maîtres de cette Chambre firent, vers 1462, rebâtir et décorer une partie de cet hôtel, et, en 1464, ils passèrent marché avec un peintre nommé Jehan Pillot, qui se chargea de faire peindre et décorer la salle qui précédait la grande chambre, et, de plus, d'exécuter deux tableaux représentant, le premier, (nous copions) : « *La Mort adjournant ung chascun pour venir rendre compte des biens que Dieu lui a donné;* » le second : « *Nostre-Seigneur tenant son jugement, accompaignié des XII apostèles, et ung chascun resuscitant pour rendre son compte devant le grant tribunal.* » Telle est la désignation des tableaux donnée par le peintre lui-même.

Les Maîtres de la *Chambre des Comptes* avaient voulu que la poésie prêtât son concours à la peinture, et ils avaient demandé à l'inspiration de Georges Chastellain [1], le poète officiel, des vers, que le peintre inscrivit d'abord, en lettres d'or, sur ces deux tableaux, et qui étaient comme le commentaire de son œuvre. Un manuscrit de la Bibliothèque de Lille nous a conservé les vers

[1] A Georges Chastellain, pour se paine d'avoir fait les mètres pour les tableaux qui se mettront en la chambre.................................. VII l IIII s de XL gros.
A son messager .... XII patards.
(Registre aux nécessités de la chambre, 1474).



de Chastellain, mais sans citer le nom de l'auteur qui les avait composés [1], nom que nous connaissons aujourd'hui, grâce aux archives de la Chambre des Comptes.

Heureux privilége des poëtes et des écrivains anciens! le premier venu a pu, avec une plume, transmettre aux générations futures leurs inspirations et leurs œuvres, tandis que les peintures des artistes primitifs ont disparu, et disparaîtront, les unes après les autres, sans même, pour la plupart, laisser des copies, toujours insuffisantes, du reste, pour les faire apprécier à leur valeur réelle.

Revenons à Jehan Pillot. Son œuvre terminée, on demanda au peintre de transcrire les poésies de Chastellain sur un panneau spécial, et, par suite, il dut modifier la composition de ses tableaux, et y ajouter de nouveaux personnages pour remplir les vides. Ces travaux supplémentaires lui parurent de nature à motiver une augmentation du prix convenu. Il adressa donc, à la Chambre des Comptes, une requête que nous reproduisons pour compléter la description de ses œuvres. Nous donnons aussi, en *fac-simile*, la signature placée au bas de la quittance du peintre. Il reçut, en somme, quarante-deux livres de quarante gros, soit quatre-vingt-quatre livres, monnaie de Lille, sans le vin offert à ses apprentis.

Voici la requête en question :

A mes Tres honnourés S^eurs M. S. des comptes de M. T. R. S^eur M. S. le duc de Bourgogne, à Lille.

Supplie humblement votre obéissant serviteur Jehan Pillot, paintre, comme il soit ainsi que par lordonnance et commandement de vous mes dis S^eurs ledit suppliant ait nagaires fait et assouffy plusieurs ouvrages de son dit mestier au porge devant de la chambre des comptes desquels la déclaration s'en suyt :

[1] Manuscrit N° 371. M. Le Glay a reproduit ces vers dans son *Mémoire sur les bibliothèques du Nord.* Ils ont aussi été publiés par M. l'abbé Carnel dans le VIe vol. du *Bulletin de la Commission historique.*

Et premiers, ung tableau ouquel est la mort adiournant ung chacun pour venir rendre compte des biens que Dieu donne à ung chacun :

Item. ung autre tableau ouquel est nostre S^r tenant son jugement accompaignié des XII apostèles, et ung chacun resuscitant pour rendre son compte devant le grant tribunal.

Item. esdits deux tableaux avoir escript de lettres de fin or à chacun quatre couplés de rétorique, contenant chacun couplet VI lignes, et depuis, au commandement de vous M. d. S^rs le dit suppliant a deffait la dite lettre dorée, et ordonné au premier tableau deux prophètes tenans deux roleaux, et esdits roleaux escript deux mètres en latin prins en la sainte escripture.

Item. Pareillement à l'autre tableau a esté refait en la place de la dite escripture, deux angles tenant deux buisines et deux roleaulx et escripture semblablement.

Pour avoir fait deux nouveaulx tableaux danemarche les avoir paint tout blancq et escript de fin noir les metres lesquels estoient escripts par devant aux grans tableaux de lettres d'or.

Item. Avoir estoffé toutes les molures et ogives du dict grant porge et petit porget avec une entretoise bien et souffisamment, ainsi que au lieu appartient.

Item. Avoir revesti tout le lambrouch de feuilles et de fleurs et de arques ainsi que à l'œuvre appartient.

Item. Aussi avoir imprimé trois fois les murailles du dit grant porge et par dessus mis de fin vermillon à oille et fait la devise de mon dict S^eur le duc, de madame la duchesse, et de M. S. de Charollois ainsi que à l'ouvrage appartient.

Pour tous lesquels ouvrages fais et assouffis par le dit suppliant le mieulx qu'il a peu faire icelui suppliant requiert à vous M. S. à lui estre ordonné et tauxé la somme de VIII l de gros et lui semble les avoir bien gaigné et déservi et néantmoins il se submet et raporte à votre bonne discrétion et ordonnance.

Jehan Pillot

Les renseignements que le peintre donne sur son œuvre sont assez précis pour que l'on puisse, si, par impossible, ces tableaux existaient encore, les reconnaître et juger du mérite de l'artiste lillois. Selon nous, les maîtres de la *Chambre des comptes*, personnages lettrés et haut placés, avaient dû choisir pour orner leur résidence,

installée dans l'hôtel même du duc de Bourgogne, un artiste de haute valeur, et nous devons une fois de plus, déplorer la fatalité qui semble avoir poursuivi les œuvres lilloises.

De toutes celles que nous avons énumérées pas une seule n'est restée pour nous montrer ce qu'était l'école lilloise au XIVe et au XVe siècles.

Nous avons aussi retrouvé le nom de Jehan Pillot, dans les comptes de *l'hôpital Comtesse*.

En 1468, un incendie détruisit l'antique hôpital fondé par Jehanne de Flandre, ainsi que la chapelle, les tableaux et les sculptures qui la décoraient.

On se mit sans délai à reconstruire les bâtiments détruits, mais ce ne fut, comme nous le verrons, qu'au début du XVIe siècle, que l'on put songer à remplacer les œuvres d'art disparues. En attendant des décorations plus coûteuses, on fit exécuter, dès 1473, par un tailleur d'images nommé Louis de Marcque, pour orner la nouvelle chapelle, un *Christ en croix*, avec les statues de *St-Jean* et de la *Vierge*, ainsi qu'une image de *Ste-Elisabeth* pour décorer la chapelle de ce nom.

Jehan Pillot, le peintre précité, fut, de plus, chargé de peindre le portrait de la Prieure, « sœur Joye Larcher. » Les comptes mentionnent même le cadeau qui fut donné à la fille du peintre lors des noces de celle-ci célébrées en 1481.

En même temps que Jehan Pillot, travaillaient, dans la ville de Lille, deux peintres qui paraissent avoir joui d'une certaine célébrité. L'un est nommé dans les comptes Pietre-Anthoine, et l'autre Pietre Van Malle. Le premier peignit des riches bannières et des tableaux pour la Halle; nous signalerons, entre autres, un *Christ en croix, avec la Vierge et saint Jehan*, le *Jugement dernier*, et une « *Notre-Dame de Millan* »; il fut aussi chargé de nettoyer et de revernir le *Christ à la colonne* qu'avait peint Jean Desbonnés en 1460. Nous donnons en

notes [1] le texte des mentions qui concernent Piètre-Anthoine. Quant au second, Piètre Van Malle, il ne figure dans les comptes pour aucune œuvre de peinture, et son nom n'y est inscrit qu'une seule fois, dans un article qui enregistre un présent de vin, à l'occasion d'un fait dont il serait curieux, pour l'histoire de l'art, de découvrir l'explication.

Voici l'article en question :

1472. A Pietre Van Malle, paintre, IX los de vin de Beaune présentés le 1er jour d'aoust pour honneur de ce que le dit jour il tint à ses despens en ceste dite ville une congrégation de paintres des villes de Gand, Bruges, Bruxelles et autres villes des pays de mon dit seigneur le duc et les festoia, à la quelle feste il se conduisit honnourablement avec aucuns notables de la loi de la dite ville. Le dit vin au pris de VII s le los avec portage. . . . . LXIIII s VI d.

En 1454, année où le duc Philippe-le-Bon appela à Lille tous les peintres de Flandre pour travailler aux innombrables entremets de son *Banquet du Faisan,* nous nous serions expliqué facilement que tous ces artistes étrangers eussent été reçus et fêtés chez l'un de leurs

(1) 1475. A Anthoine Pietre, paintre, pour avoir paint une ymaige de Notre-Dame estans a l'uis de la chambre des eschevins et fait certaines escriptures en grosses lettres d'or au-dessous du dict ymaige. VI l.

1476. A Anthoine Pietre, paintre, pour son sallaire d'avoir fait et livré à la dite ville XVI bannières vermeilles et sur icelles mis et assis les XII apostres et autres sains tout d'or et d'argent, pour icelles bannières délivrer à chascun centenier une, adfin que chascun se trouvast sous sa bannière toutes les fois que effroy venroit à la dite ville en ensuivant la résolution prise par les estats de la dite ville en halle par marchie fait avecq le dit paintre. XVI l.

1429. A Anthoine Pietre, paintre, pour avoir fait et paint ung crucefis avec les ymaiges de Notre Dame et Saint-Jehan au lieu du Seel. . . . . XLII s.

A lui pour avoir nettoyé et vernyt de nouvel la représentation de la chaine de Notre-Seigneur estant en la dite chambre . . . . VIII s.

1480. A Anthoine Pietre, pour avoir peint ung tableau de la représentation du jugement pour mettre en la grande salle avecq une représentation de Notre-Dame de Millan pour la chapelle . . . . XVI l.

confrères, habitant la ville de Lille, et la libéralité du Magistrat eût été toute naturelle. Mais, en 1472, nulle raison de pareille nature n'appelait à Lille les peintres flamands, qui n'avaient aucun travail à y exécuter en commun. On en est donc amené à penser qu'ils n'ont dû se réunir que pour discuter des questions intéressant leurs statuts professionnels. Les archives de la corporation des peintres lillois ne nous ayant pas été conservées, nous n'avons pu y chercher la trace des délibérations du congrès de Lille. Peut-être les archives des corporations de l'une des villes flamandes qui fut représentée à ce congrès pourront-elles nous renseigner sur ce fait qui paraît singulier.

Mais une autre question nous préoccupe :

Quel était donc ce peintre Piètre Van Malle dont la notoriété était assez grande, la position assez élevée, pour qu'il pût convoquer chez lui tous les peintres de Gand, Bruges, Bruxelles « et autres villes des pays de M. S. le Duc », et pour les traiter à ses dépens.

Les artistes les plus renommés, ils étaient nombreux à cette époque, avaient dû répondre à son appel, car le Magistrat de Lille ne se contenta pas d'envoyer un présent de vin, il daigna prendre part au banquet qui termina le congrès, et, par ses ordres sans doute, mention fut faite dans les comptes « de la conduite honnourable » du peintre lillois.

Ce qu'il y a aussi d'assez singulier, c'est qu'à cette époque (1er août 1472), Piètre Van Malle qui habitait Lille, n'avait pas encore acheté le privilége de Bourgeoisie ; ce n'est que douze ans plus tard, après la Toussaint M CCCC IIIIxx IV, qu'il est inscrit sur le registre aux Bourgeois en ces termes :

Pietre Van Malle, fils de Martin d'Anvers, par accat . . . LX s[1]

(1) Registre II, folio 185 recto.

Cette mention nous apprend qu'il était fils de Martin Van Malle, d'Anvers.

Nous avons vainement cherché le nom de Martin Van Malle dans les archives de la Gilde de saint Luc, d'Anvers; le père de Piètre ne figure pas parmi les peintres. Nous y avons vu inscrit, pourtant, deux artistes portant le nom de Van Malle; le premier est Jan Van Malle, graveur de sceaux, reçu maître en 1455; le second, Henneken Van Male, inscrit, en 1484, comme apprenti de Me Cornelis de Geet, tailleur d'images [1].

Nous le répétons, les *comptes de la ville* ne mentionnent aucun travail exécuté par ce peintre. En 1474, on lit dans ces comptes :

Pour quatre bannerettes faites par le frère Pietre Van Malle à IIII s pièche pour les archiers . . . . XVI s.

Ce frère de Piètre Van Malle pourrait bien être, selon nous, le Piètre Antoine précédemment cité. Quant à lui, il n'exécuta aucune œuvre pour la ville. Sur les comptes de la maison de Bourgogne, Piètre Van Malle est mentionné : en 1468, il figure parmi les peintres appelés à Bruges pour les fêtes du mariage de Charles-le-Téméraire, et ses journées sont cotées à onze sols, tandis que celles de Jehan Desbonnés, peintre lillois, dont nous avons parlé précédemment, ne sont payées que huit sols. On retrouve, de plus, aux archives départementales, sur une liste d'orfévreries remises au fondeur, une note qui constate que c'est Piètre Van Malle qui dessina les patrons des quatre images « de sainte Claire, sainte Katerine, saint Quentin et saint Nicolaï » que le duc de Bourgogne fit exécuter en orfévrerie par Piètre de Grutère [2].

Voilà tout ce que l'on sait jusqu'ici sur Piètre Van

(1) *De Liggeren en andere historichie archieven*. Anvers. Jules de Koning. p. 9 à 86.

(2) Les ducs de Bourgogne, IIe vol. No 4812.



Malle. On trouvera peut-être, quelque jour, le mot de l'énigme sur laquelle nous appelons l'attention des curieux de l'histoire de l'art; car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce Piètre Van Malle dut tenir une grande place à son époque, bien que jusqu'ici ses œuvres soient restées absolument inconnues.

Enfin, dans la dernière année du XVe siècle, un peintre que les comptes de la ville appellent Hues de Respin, et ceux de *l'hôpital Comtesse*, Huchon de Resping, peignit pour la chapelle un grand tableau représentant Eloi de Faches, maître de l'hôpital, et son patron saint Eloi en adoration devant la Vierge. Mais c'est au début du XVIe siècle que l'hôpital *Comtesse* fit richement décorer sa chapelle reconstruite; nous citerons à leur date ces importants travaux d'art.

SEIZIÈME SIÈCLE.

Hues de la Motte. — Adrien Van Overbeke. — Pierre du Hem. — Jehan de Gand. — Willaume Becart. — Jehan Van Romme. — Henri Hennicot. — Nicaise de Hollande. — Jehan Richard. — Jehan Semettre. — Jacques Derpin. — Jehan de Hornes. — Jehan Braem. — Pierre Vergauwe. — Thomas Tournemine. — Gilles le Roi. — Martin Belgambe. — Georges Monoier. — Philippe Mesque. — Philippe de Vincq.

En commençant ce travail, nous avions l'intention d'arrêter nos recherches à la fin du XVe siècle, mais nous avons trouvé des documents du XVIe, pleins d'un si grand intérêt pour l'histoire de l'art, en général, et surtout, pour la ville de Lille, que nous avons élargi notre cadre. Nous ferons pourtant un choix parmi ces documents, et nous ne signalerons que les travaux artistiques d'une importance réelle. A l'époque où nous sommes arrivé, et surtout vers la fin du siècle, l'art commence à devenir distinct du métier, et l'artiste, quoique retenu dans les liens de la corporation, en arrive à recevoir, pour prix de son travail, une rémunération proportionnelle à l'estime dont jouissait son talent.

Nous avons, dans un livre spécial, énuméré les œuvres de sculpture et de peinture exécutées à *la Halle échevinale*

par les tailleurs d'images Jehan Bernard et Gilekin Reuzere, ainsi que par les peintres Marquet et Thomas Tournemine; nous ne nous occuperons plus ici de ces artistes, mais nous signalerons les travaux d'art effectués, au début du siècle, dans la chapelle que *l'Hôpital Comtesse* fit reconstruire après l'incendie du siècle précédent. En 1504, un peintre nommé Hues De la Motte, peignit deux grands tableaux, dont le sujet n'est pas mentionné; en 1508, il peignit aussi « ung drap de *l'arbre Jessé* » qui fut tendu dans l'église. Ce sont les seules mentions que fournissent les comptes sur ce peintre, dont, nulle part ailleurs, nous n'avons vu figurer le nom; mais, à en juger par le prix qui fut alloué pour ses œuvres [1], il devait jouir d'une grande réputation.

Le nom de Hues De la Motte figure sur les registres de la Gilde de Saint-Luc, de Bruges [2], qui le qualifient de peintre étranger (le nom est en effet français). Hues De la Motte avait été admis à la maîtrise en 1490. En 1511, il fut nommé juré (*vinder*) et il eut pour élève Pierson De la Motte, son frère. Il ressort des dates que nous avons citées ci-dessus, qu'entre sa réception à la maîtrise et son élévation aux fonctions de juré, il avait quitté Bruges pour habiter Lille, pendant quatre années au moins. C'est encore un des nombreux peintres dont on ne connaît aucune œuvre. Pourtant, tout célèbre qu'il fut alors, ce ne fut pas lui que l'on chargea d'exécuter le tableau de l'autel principal. On s'adressa, pour ce travail, à un maître de l'école d'Anvers. Voici l'article du compte, de 1509 à 1510, relatif à ce tableau :

A Adrien Van Overbeke, paintre, pour l'achat de la table d'autel mise

(1) Les citations relatives à l'hôpital *Comtesse* sont empruntées à l'inventaire manuscrit dressé par M Losfeld, chef de bureau aux archives du département Nous saisissons avec empressement l'occasion de le remercier de l'intelligent concours qu'il prête à tous les travailleurs.

(2) *Keuren* 1441-1774. Désiré Van de Casteele, Bruges, 1867.

au cuer du grant autel du dit hospital achetée à Anvers et livrée au dit hospital et mise sur le dit autel par quittance de Walleran Fascon, notaire, payet . . . . IIII c XXXVIII l.

Ce prix de quatre cent trente-huit livres est, pour l'époque, un prix excessif, et supérieur à ceux que recevaient, au commencement du XVIe siècle, Bernard Van Orley, Jérôme Bosch, Jehan de Maubeuge, etc., c'est-à-dire les artistes les plus renommés, employés et patronnés par la Cour.

Nous avons constaté, en compulsant les archives de la Gilde de Saint-Luc, d'Anvers, qu'Adrien Van Overbeke fut reçu maître en 1508, un an, par conséquent, avant la date où il exécuta le tableau de *l'Hôpital Comtesse*. En 1522, son nom figure encore dans les archives de la Gilde, qui enregistrent l'inscription de deux apprentis travaillant dans son atelier: ils s'appelaient, le premier, Jeronimus; le second, Goyvaert van Roye (1).

Adrien Van Overbeke était donc, à son époque, un artiste de premier ordre; il est, aujourd'hui, absolument inconnu: ni les historiens de l'École flamande, ni le Dictionnaire de Siret ne mentionnent même son nom. Qu'est devenu le tableau du maître-autel de *l'Hôpital Comtesse?* Il est pour ainsi dire impossible de le rechercher, le comptable n'ayant point indiqué le sujet représenté; l'hôpital étant sous l'invocation de *Notre-Dame*, ce tableau devait, très-probablement, représenter quelque épisode de la vie de la Vierge. La quittance passée devant le notaire Fascon, si on pouvait la retrouver, donnerait peut-être des renseignements plus précis. Nous aurons, plus loin, à nous occuper encore de ce tableau.

Le maître-autel ne fut pas le seul qui fut orné d'un tableau; la même année, on passa marché avec un peintre lillois, nommé Pierre Du Hem, pour la décoration de la chapelle Sainte-Élisabeth. Nous reproduisons,

(1) *De Liggeren* déjà cité, p. 69 et 101.

textuellement ce que les comptes nous ont conservé de ce marché :

Le XXIIIe d'apvril M V^{c} X fut marchandet à Pierre du Hem, paintre, pour paindre Sainte-Elisabeth [1] et le table de l'autel et tabernacle ainsi qu'il se comprent, en la fachon et manière ainsi comme est paint Saint-Augustin et toute la table, et avecq ce les quatre évangélistes sus et estans le cloture du cuer [2]. Et doibt estre la platte painture de la main de Jehan de Gand ou d'ung aultre, moiennant que la dite painture ne soit moindre que de la main du dit Jehan de Gand, et doibt estre faicte la dite œuvre environ le my d'octobre à la dédicasse de l'hospital pour le somme de dix livres de gros qui sont VI^{xx} livres parisis. Présens les religieux du dit hospital et Philippe Lepers, maistre carpentier du dit hospital.

Cet article est intéressant ; il montre la distinction qui commence à s'établir entre les peintres décorateurs et les peintres proprement dits. Le décor général, l'illumination des statues est confiée à Pierre Du Hem, mais celui-ci s'oblige à faire exécuter la plate peinture de l'autel, c'est-à-dire le tableau principal, par un artiste que l'on lui désigne, Jehan de Gand, ou, du moins, par un peintre d'une célébrité égale. Cette réserve était indispensable dans un marché de ce genre, sans cela, Pierre Du Hem, qui traitait à forfait avec l'hôpital, pour un prix déterminé, eût été à la merci du peintre Jehan de Gand, pour l'évaluation du travail de ce dernier.

Nous dirons plus loin, en parlant d'un tableau qu'il exécuta à Saint-Pierre, ce que nous savons de Jehan de Gand, qui, en outre du tableau d'autel de Ste-Elisabeth, peignit encore, à l'hôpital Comtesse, deux volets qui furent ajoutés à l'œuvre d'Adrien Van Overbeke [3]. On avait donc jugé le peintre lillois digne de compléter, sans la déparer, l'œuvre du maître d'Anvers. Nous avons

(1) C'est la statue sculptée en 1485 par Louis de Marque.

(2) Ces quatre évangélistes avaient été sculptés en 1506 par Jehan Bernard.

(3) 1510 à 1511. A Jehan de Gand, pour avoir paint deux grands feullés à mettre devant le table du grant autel à l'église .... XXIIII l.

reproduit, dans la *Gazette des Beaux-Arts* [1], un marché passé, en 1550, avec Pierre Pourbus, pour la peinture de deux volets à un tableau représentant *l'Adoration des Mages*, qui était l'œuvre d'un autre peintre, et nous avons signalé alors combien cette coopération de deux peintres différents, à une même œuvre, pouvait dérouter la critique et rendre difficile les attributions des tableaux anciens. Nous trouvons ici une nouvelle confirmation de ces remarques. Le tableau de l'hôpital Comtesse serait donc précieux à retrouver, à un double titre : il ferait à la fois connaître Adrien Van Overbeke et le peintre lillois Jehan de Gand, dont nous aurons, plus loin, à signaler un autre tableau.

En 1512, Pierre Du Hem, qui avait eu l'entreprise générale de la décoration de la chapelle Ste-Elisabeth, était mort ; les comptes portent, en effet :

1511 à 1512. A feu Pierre du Hem et à Jehan Legroul et Robert Fenart exécuteurs du dit Pierre du Hem, à cause de la peinture de Sainte-Élisabeth et cloans, table de l'autel de Sainte-Elisabeth et de quatre évangélistes mis sur la cloture du cuer du dit hospital par marchié fait et par quittance de Hues Gherbode, notaire, pour ce . . . VI^xx XIX l.

En 1516, ce fut la chapelle *St-Sébastien* qui fut décorée et ornée d'un tableau, et c'est encore un nouvel artiste qui fut chargé de ce travail.

On ne lui adjoignit point un peintre, comme on l'avait fait à Pierre du Hem, pour l'exécution du tableau d'autel. D'après la rédaction des comptes, il exécuta lui-même et l'illumination des statues, et la plate peinture du tableau principal.

1515 à 1516. A Willaume Becart (*alias* Becquart), paintre, pour avoir paint la table d'autel de Saint-Sébastien, de plate painture et les feullés, et les ymages de Saint-Sébastien, de Saint-Anthonne et de Saint-Bernard

(1) T. VIII, 2e période, p. 262.

et avoecq ce le revers et le dossiere des dits saints les angèles et les IIII coulombes par marchiet fait. . . . . II c XVI l.

Toutes les statues, toutes les sculptures, dont il est question dans cet article, avaient été entaillées au siècle précédent par Jehan Van Romme, tailleur d'images et par Martin Matreul, escrignier. Nous donnons en note le détail de ces travaux(1).

Mais nous ne quitterons pas l'hôpital *Comtesse* sans signaler quelques œuvres exécutées pour la décoration extérieure du monument.

Un tailleur d'images, Alart Prouvost, sculpta au portail de l'église « les deux angles et les deux comtesses de franque pierre ». Ces deux comtesses, c'étaient vraisemblablement Jeanne et Marguerite de Flandre. Le peintre Willaume Becquart dont nous venons de parler, peignit et illumina la statue de la Vierge qui était sculptée au-dessus de la porte de l'hôpital.

Il ne reste rien aujourd'hui de ces sculptures enluminées du XVIe siède, car le portail de l'hôpital fut reconstruit en 1659.

Nous allons voir quelques-uns des artistes dont nous venons de parler reparaître dans les comptes de la collégiale St-Pierre qui fut, elle aussi, richement décorée à cette époque.

Le peintre Henri Hennicot, peignit et dora la statue de la Vierge et celles des quatre anges qui ornaient, dans le chœur, l'autel de la première messe. Quant aux

(1) 1480, 1481. Aux tailleurs d'images et escrigniers. A Jehan Van Romme, tailleur d'images, pour avoir fait et taillé IIII coulombes de bois et sur icelles IIII angeles chascun de IIII pies de long et une image de Saint-Bernard et une autre de Saint-Anthoine, chascune de III pies demie de long, et une autre image de Saint-Sébastyen, de IIII pies de long et deux tirans à chascun lés du dit saint de III pies de long et tout de bos de quesne, pour tout ce. . . . . L l.

A Martin Matreul, escrignier, pour une table d'autel en tout IIII feulles et ung revers, une dossiere et ung revers de bos tout danemarche à mettre les dites images . . . . XXXII l.



sept anges qui entouraient le grand autel, ils furent peints et enluminés par Jehan de Gand dont nous avons précédemment parlé. Cet artiste exécuta, bientôt après, pour l'église une œuvre plus artistique que « l'illumination » de statues, bien que nous ayons vu, au XVe siècle, et principalement à Cambrai, les artistes les plus renommés chargés de ce genre de travail; il peignit, en partie aux frais des exécuteurs testamentaires de Jehan Adornes, un tableau à volets, où étaient représentés des épisodes de la vie de Ste-Catherine[1]. Voici l'article du compte :

1511. Johanni de Gand, alias Merette, pictori pro pictura tabulæ beatæ Sanctæ-Katharinæ ab intus et extra videlicet, pro tribus parquetis XLVI l et pro picturis clausuræ XL l sunt IIII xx VI l de qua summa defalcuntur XIX l XI s, quæ solutæ fuerunt per executores domini Johannis Adournes . . . . LXVI l IX s.

A défaut du testament de Jehan Adornes, un docucument curieux nous apprend pourquoi ce chanoine contribua par un legs au paiement du tableau de Sainte-Catherine.

Jehan Adornes, chanoine de St-Pierre de Lille, était issu d'une riche famille d'origine gênoise, fixée en Flandre depuis le XIIIe siècle[2]. En 1470, Jehan Adornes, accompagna son père Anselme[3], dans un voyage en Terre-Sainte, et il écrivit la relation de ce voyage dans un manuscrit latin que possède la bibliothèque de Lille[4].

Dans cette relation inédite, nous avons lu que le voyageur parvenu au monastère du mont Sinaï rendit grâces

(1) Le musée de Cluny possède une peinture sur bois de l'école flamande représentant la légende de Sainte-Catherine. N° 736.

(2) Opicius Adornes fut enterré à Saint-Pierre de Gand en 1309.

(3) Anselme Adornes, cher, fut chargé par Charles-le-Téméraire de missions diplomatiques en Perse et en Ecosse. Bibl. de Lille, manuscrit N° 298.

(4) N° 187 du Catalogue de M. Le Glay.

à Ste-Catherine, sa patronne, d'avoir pu, par son intercession, échapper aux mille dangers du voyage. Jehan Adornes ajoute qu'il attacha au tombeau de la sainte une prière improvisée et transcrite par lui sur un parchemin aux armes des Adornes[1].

Voici les quatre derniers vers de ces actions de grâce;

Nos, rogamus, fac redire
Illesos ad patriam,
Atque Flandriam adire
Ferentes tuam gloriam.

Si, comme cela est probable, les volets du tableau qui fut payé en partie avec le legs institué à cet effet, portaient, comme les actions de grâces du mont Sinaï, les armes du donataire, cela pourrait servir à le faire reconnaître, pour le cas où il existerait encore.

Anselme Adornes, le père du chanoine de Lille, était un amateur de peintures; il légua par son testament à chacune de ses deux filles, toutes deux religieuses, un tableau de Jehan Van Eyck, et il ordonna que son portrait et celui de sa femme, Marguerite Van der Banck, fussent peints avec soin sur les volets de ces tableaux. Nous savons de plus que Jean Memling, peignit le portrait d'Agnès Adornes, petite-fille d'Anselme, et nièce de Jehan Adornes, le chanoine de St-Pierre de Lille[2].

Puissions-nous savoir un jour si les œuvres de Jehan de Gand, le peintre lillois, étaient dignes d'être citées après celles de pareils artistes.

Nous n'avons pu trouver sur ce peintre de renseignements bien précis, ni même l'explication de ce surnom de Merette qu'enregistrent seuls les comptes de Saint-Pierre. Les registres aux Bourgeois de Lille mentionnent,

(1) De quo sibi gratias in quadam oratione quam celeriter feci atque sepulcro ejus affixi egimus, cujus orationis tenor est depictus armis Adournorum.

(2) Alex. Pinchart. Archives des Arts et Sciences, t. 1er p. 264.

dès 1340, un peintre verrier, nommé Jehan de Gand, fils de feu Jehan.

En 1474, un autre Jehan de Gand, verrier, fut aussi reçu bourgeois; c'est vraisemblablement le père de notre artiste, dont la famille était, par conséquent, fixée à Lille depuis de longues années. Au XV[e] siècle, les peintres et les verriers faisaient partie, à Lille, de la même corporation, et nous avons de nombreux exemples de tableaux exécutés par ces derniers.

A peu près à la même date où fut peint par Jehan de Gand, le tableau de Ste-Catherine, un autre tableau commémoratif fut placé à St-Pierre. Anne de Lestorre, veuve de Hugues Le Cocq, qui fut maître de la *Chambre des Comptes* à Lille, fit exécuter, en manière d'épitaphe, un triptyque, en souvenir de son mari enseveli dans l'église St-Pierre.

A la fin du XVII[e] siècle, les descendants de Hugues Le Cocq, firent graver ce tableau par un artiste nommé Jacques Harrewyn; mais, en examinant le travail de ce graveur de la fin du XVII[e] siècle, on voit facilement qu'il a défiguré l'œuvre du peintre, et il est impossible de reconnaître le style et le goût caractéristique des peintures flamandes qui, au début du XVI[e] siècle, s'inspiraient encore presqu'absolument des traditions du siècle passé.

A en croire un écrivain hollandais[(1)], ce tableau qui pourrait bien être, en raison de sa date, une des œuvres de Jehan de Gand, se trouverait actuellement au musée de Berlin; il doit, d'après la gravure, porter sur ses volets extérieurs les armoiries[(2)] de H. Le Cocq, et celles

(1) Voir *le Bulletin de la Commission Historique du Nord*, t. VI, qui renferme la notice que M. l'abbé Carnel a consacrée à cette gravure et cette gravure elle-même.

(2) D'argent au coq de sable, crété, becqué, barbé et membré de gueules.
D'azur à un chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles d'or percés d'argent. — Dans le registre *aux donations* le nom de la femme de Hugues Lecocq est écrit : Anne Scorre. (Arch. municipales).

de sa femme. Si la gravure ci-dessus citée, dont le cuivre a été offert au *musée* archéologique de la ville de Lille, est insuffisante pour se prononcer sur le talent du peintre, elle peut servir à faire retrouver le tableau.

Comme pour l'hôpital *Comtesse*, les comptes de l'église St-Pierre enregistrent, au début du XVI[e] siècle, de nombreux travaux d'art et de décoration dont nous ne citerons que les plus importants.

En 1516, un sculpteur que le comptable appelle Nicaise de Hollande, exécuta pour l'église quatre statues représentant quatre docteurs de l'église. La même année, fut commencée, en remplacement du jubé de bois, sculpté au XIV[e] siècle par Jehan *le chibouleur*, la construction d'un jubé en pierre, entre la nef et le chœur. La direction de ces travaux fut confiée à maître Jehan Richard, « *magister operis trini* » disent les comptes.

Ce Jehan Richard était un tailleur d'images de pierre et un architecte, et il fut, à la même époque, chargé de la construction du nouveau portail sculpté qu'on éleva à l'entrée de la *Chambre des Comptes*[2]. Ce fut encore lui qui, en 1541, avec Pasquier de Gand, un parent, sans doute du peintre Jehan, exécuta la décoration sculpturale de la façade des *Boucheries* reconstruites par la ville sur l'emplacement actuel du marché St-Nicolas.

Plusieurs sculpteurs travaillèrent sous ses ordres au jubé de St-Pierre : Jehan Semettre (*flamingus incisor imaginum*, disent les comptes) entailla « un couronnement de la Vierge » ; Allard Prouvost, de Lille, qui avait décoré le portail de la chapelle de l'hôpital *Comtesse*, sculpta

(1) *Nicasio de Hollandea* sculptori imaginum pro IIII imaginibus representantibus quatuor doctores ecclesiæ .... IIII xx X l.

(2) Nous avons retrouvé dans les papiers donnés à la ville par les héritiers de M Gentil-Descamps une vue perspective de ces constructions. M. l'abbé Dehaisnes en publiera une roduction en tête de son travail historique sur la *Chambre des Comptes*.

deux anges placés de chaque côté de la porte du chœur. Cette porte tout en cuivre avait été fondue et ciselée par Jehan Maldere, de Tournai; enfin, Jacques Derpin, de Lille, sculpta, dans des pierres d'Avesnes, cinquante bas-reliefs, statuettes et histoires, pour la décoration du jubé qui fut une des premières œuvres de la renaissance flamande exécutée à Lille, et certainement la plus importante, d'après des témoignages postérieurs. Une mention des comptes nous apprend que le seigneur Jehan Ruffaut, trésorier de Charles-Quint, prit à sa charge les frais de trois *des histoires* qui décoraient ce monument et qu'il les solda des fruits de la prébende de son fils Jérôme Ruffaut. C'est ce même lillois Jehan Ruffaut qui, en 1518, avait donné à l'église St-Étienne quinze pièces de tapisseries de laine et de soie, représentant « la vie et passion de St-Étienne. »

Le beau jubé de St-Pierre ne vécut pas autant que l'église, il fut abattu en 1719 par les ordres du chapitre, malgré l'opposition et les protestations d'un certain nombre de chanoines. Au commencement du XVIIIe siècle la destruction des jubés sévit, comme une épidémie, dans toutes les provinces de France, et J.-B. Tiers, curé de Champrond, écrivit à ce sujet un livre indigné contre les *ambonoclastes*[1]. Mais c'est au point de vue liturgique, et non dans un intérêt artistique, que le terrible champion poursuit de ses objurgations les destructeurs de ces antiques constructions qui existaient dans toutes les églises anciennes.

Les chanoines qui s'étaient opposés à la destruction du jubé paraissent s'être surtout préoccupés de la question artistique et nous n'avons pas à rechercher ici s'ils étaient mus par un autre motif; ils assignèrent le doyen et le chapître devant le tribunal de la gouvernance, et de

[1] *Dissertations ecclésiastiques sur les principaux autels des églises, les jubes, etc.* Paris, 1688. in-12.

là, *à minimâ*, devant le parlement de Flandre qui, en dernier ressort, condamna le doyen à une amende de 7,000 florins destinée à la réédification d'un jubé de marbre, qui ne fut jamais exécuté, croyons-nous.

Sur ce curieux procès, nous avons trouvé dans un recueil de pièces de procédures[1], faisant partie de la bibliothèque de Lille, un mémoire imprimé, signé par un avocat, nommé J. Lemesre. Ce mémoire est écrit « pour les doyen et chapîtres de l'église de St-Pierre, appelans des sentences rendues par les officiers de la gouvernance, les 19 décembre 1718 et 12 août 1719[2], contre les Srs de Chausnes, L'Hermitte, Masson et Consors, chanoines, appelans *à minimâ*, par devant N. S. de la cour du Parlement de Flandre ».

L'avocat consultant s'étonne, en débutant, des grandes colères et des disputes extraordinaires que la démolition de ce jubé à provoquées, « et qu'on aura peine à croire dans l'avenir ». Ce procès paraît évoquer dans son esprit le souvenir du *Lutrin* de Boileau, et il ajoute que ce débat « semble demander plutôt le sel et la gaîté de la poésie que le sérieux ministère des avocats qui respectent le tribunal souverain devant lequel ils ont à parler. »

Il combat l'opinion de ses adversaires qui proclament ce jubé « un monument de l'antiquité la plus respectable, un chef-d'œuvre de l'art, et le plus beau morceau d'architecture qui ait jamais paru dans le pays, et qui fait l'admiration de tous les étrangers de bon goût. »

Selon lui, ces ciselures à jour, ces petites figures mal taillées, placées dans des niches, n'avaient aucun mérite, et l'on peut nier ces prétendues beautés « sans insulter, dit-il, à la simplicité de nos pères. »

Il invoque le rapport des experts qui avaient été

(1) Jurisprudence N° 871, tome V.

(2) Voir aux archives communales, (Registres aux sentences définitives), les sentences ci-dessus.

nommés, et qui ne sont pas, selon lui, aussi enthousiastes. Si, comme il est probable, leur rapport se retrouve quelque jour, il donnera peut-être des détails plus précis sur ce monument; mais nous nous défions très-fort des appréciations artistiques des praticiens du XVIII[e] siècle, qui ont détruit tant de chefs-d'œuvre d'un art qu'ils ne comprenaient plus.

Quoi qu'en pensât l'avocat Lemesre, la simplicité de nos pères du XVI[e] siècle, au sens qu'il donne à ce mot, valait un peu mieux que le goût raffiné du XVIII[e] siècle, surtout au point de vue spécial de la décoration des églises. On nous pardonnera cette digression qui n'est pas sans intérêt.

Pour en finir avec Jacques Derpin, le principal sculpteur du jubé de St-Pierre, nous mentionnerons une statue d'albâtre, représentant *Saint-Martin*, qu'il sculpta en 1538, pour la même église. Cette statue fut en partie dorée par un peintre, nommé Jehan de Hornes, qui, l'année précédente, avait repeint les grands gonfanons de l'église.

Ce peintre, Jehan de Hornes, fut aussi employé par la ville. Il peignit sur le pont de Fins, situé rue de Paris, l'image de la *Vierge* « et deux images de chacun lés » et il exécuta, en 1545, pour la salle du conseil de la maison commune, un grand tableau représentant *un Jugement*[1]

En 1549, l'entrée solennelle du Prince d'Espagne, le futur Philippe II, qui vint à Lille recevoir le serment du Magistrat, fut l'occasion de fêtes qui dépassèrent en somptuosités toutes celles qui avaient eu lieu précédemment. Le Prince d'Espagne était accompagné de l'Empereur Charles-Quint, de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas et de la « Reyne blanche, de France » à qui le

(1) 1585. A Jean de Hornes, paintre, que accordé lui a été pour avoir paint ung tableau du jugement nouvellement mis en la chambre du conseil de la Halle de ceste ville ...., L l.

Magistrat offrit un riche présent d'orfévrerie[1]. Certains historiens ont pris ce qualificatif « blanche » pour un nom de baptême. Il s'appliquait à Éléonore d'Autriche, veuve de François Ier, qui portait encore, sans doute, le deuil de son royal époux. Non-seulement chacun de ces princes était accompagné de tous les officiers de sa maison, mais les ambassadeurs des principaux pays de l'Europe, le marquis de Pescaire, les princes d'Orange, d'Écosse et de Piémont, assistèrent à cette joyeuse entrée et reçurent de la ville les présents de vin.

Le Magistrat fit décorer toutes les rues de théâtres et d'arcs de triomphe, et malgré le nombre considérable de peintres que possédait la ville, et dont le compte des dépenses nous a conservé les noms, on dût faire appel aux artistes de Douai et de Courtrai.

Deux peintres Lillois, Jehan Braem et Pierre Vargauwe[2], furent chargés de diriger les travaux et de donner les patrons des décorations et des peintures qui furent exécutées par Thomas Tournemine, Mahieu, Sandre, Pol, Martin Belgambe, Antoine Baillet, Arnould Gosset, Arnould, Corneille Bernard, Corneille de Courtrai, Gilles le Roi de Courtrai, Gilles Van Anne, Guy Zutterman, Jehan Zutterman, Pierre Van Halle et Grard Lambert.

Les comptes énumèrent le nombre des journées employées, et le salaire payé à chacun des peintres ci-dessus; il en résulte que le prix maximum des journées était de

(1) A Jehan Lepers pour l'achat à lui faict d'une belle coupe d'argent doré pesant noef marcqs une onche II. Es. présentée à la royne blanche de France à la dite entrée au pris de IIII l l'onche.. III c XXVIII.

A Cornille Stacquembourg, orphebvre, pour un plat-lavoir et une esghière d'argent doré par lui livrés et icelle donnée à la Royne blanche de France, pt IX marcqs, I, on II es. qui ont cousté l'argent LXIII s l'onche, sans le fachon, l'or employé pour dorer CVI l XIII s, pour fachon et dorure XXVI l et pour le custode XX s.

III c LXIII l XVIII s.

(2) Le livre d'admission des peintres à Bruges (Keuren) mentionne un Jean Verghauwe, peintre étranger, reçu maître en 1517, il fut gouverneur en 1544, c'est vraisemblablement le père de Pierre.

quarante sols. Trois artistes seulement, Thomas Tournemine et Mahieu, peintres lillois, et Gilles le Roy, de Courtrai, furent payés à ce taux. Antoine Baillet reçut trente-quatre sous par jour; Martin Belgambe, fils de Jehan Belgambe[1] de Douai, trente-deux sous, Arnould Bernard, vingt-quatre; les autres ne reçurent que le le prix minimum, soit douze sous par jour.

Il est fâcheux qu'un manuscrit ne nous ait pas conservé la représentation de ces décorations artistiques, comme cela fut fait cinquante ans plus tard pour la joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle[2].

Revenons aux artistes lillois du XVIe siècle. C'est parmi eux que, en 1549, un grand personnage, Pierre de Werchin[3], chevalier de la Toison-d'Or et sénéchal de Haynaut, vint choisir un sculpteur pour élever, à la mémoire de Antoine de Werchin, sénéchal de Haynaut, un monument funéraire dans le chœur de la chartreuse de Chercq, près Tournai, qui avait été fondée en 1375 par Jehan de Werchin. Ce monument, en marbre blanc, est longuement décrit dans le marché qui fut passé à Lille entre Nicolas Manisent, receveur du Sr de Werchin et George Monoier, maître sculpteur.

Antoine de Werchin était représenté de grandeur naturelle, revêtu d'une cote à ses armes[4], et agenouillé devant un escabeau couvert d'un drap également armoyé. Son casque et ses gantelets étaient placés près de lui. Des deux côtés de la figure en ronde bosse s'élevait sur deux pilastres carrés une voûte à plein ceintre dont les caissons contenaient trente-deux écus, sur lesquels étaient taillées en relief et colorées, les armes

(1) Dans notre travail sur les peintres de Cambrai nous donnerons de nouveaux renseignements sur ce célèbre peintre douaisien.

(2) Nous avons publié *in extenso* les comptes de cette joyeuse entrée. Lille 1873.

(3) Pierre de Werchin avait épousé Hélène de Vergy; leur fille aînée, héritière de la sénéchaussée de Hainaut, épousa Pierre de Melun, prince d'Epinoi.

(4) D'azur billeté d'argent au lion de même.

des trente-deux quartiers du défunt ; au centre, sur l'entablement du monument, s'élevaient les armes et hachement du Sr de Werchin, soutenus par deux « hommes sauvaiges » de trois pieds de haut, tenant chacun une bannière armoyée. Enfin, de chaque côté de ces armes, au-dessus des deux piliers, étaient deux statuettes représentant *St-Antoine* et *Ste-Marguerite*.

Nous reproduisons *in-extenso* ce curieux marché qui nous a été conservé dans une sommation que le receveur du Sr de Werchin fit signifier au sculpteur qui n'avait pas terminé son œuvre aux époques convenues.

Cette pièce importante jette un jour curieux sur les relations des artistes et des seigneurs qui les employaient, et sur les précautions prises pour la sûreté des avances qui leur étaient faites.

Le joeudy treiziesme jour de mars XV^c quarante-noeuf, Nicollas Manisent, recepveur et Oste Havet procureur de noble et puissant S^r, Pierre Sr de Werchin, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or de l'empereur N. S^r, Seneschal de Haynault, remonstrèrent déclarèrent par devant moy notaire, et en la présence des tesmoings soubzscripts que le derrenier jour de may du dit an XV^c quarante-noeuf, Maistre George Monoier fils de feu George, demorant en ceste ville de Lille, avoit marchandé au dit Nicolas Manisent en la dite qualité de faire le tombeau et sépulture de feu noble homme Antoine de Werchin en son temps seneschal du dit Haynault Sr de Roubaix etc, au cœur de l'église des Chartreux de Tournay (1) en la forme et manière qu'il sensuyt. Assavoir : la représentation du dit feu S^r de fin albastre blancq estant en armes couvert de sa coste d'armes, à genoulx, les mains joinctes, et au devant de luy ung schabeau couvert d'un drap aussy armoyé de ses dites armes, et auprès du dit scabeau ses armes et gantelets La dite représentation de quatre pieds et demy de haulteur et de trois pieds de large. Icelle figure et représentation entièrement eslevée se monstrant de tous costés et les armoyries tant de la dite coste d'armes que du dit drap eslevées et coulourées selon que les armes le requereront et conformément à certain patron lequel, le dit jour, luy

(1) Cette chartreuse était située non à Tournai même, mais au village de Chercq près Tournai, au lieu dit Mont-Saint-André.

avoit esté délivré par le dit Manisent et à ces fins signé au dos, de J. Cuvillon, clercq signant au siége de la gouvernance du dit Lille.

Item de faire et érigier deux pilliers quarrés de ung pied de large et demy pied d'espesseur aussy d'albastre avecq soubz bas et mollure de meismes, le tout portant de noeuf pieds de haulteur. Les dits pilliers enrichis de chiraige et par dessus les dis pilliers et arcure érigier doubles molures que l'on dit frise portant ung pied de hault et entre icelles mollures escripre en gravures ce que bon plairoit au dit Sr Seneschal.

Item de faire et eriger par dessus la dite frize à lendroit des dits pilliers deux ymaiges l'une de la représentation Sainct-Anthoine et l'aultre de Sainte-Marguerite, chacune de pied et demy de hault, et sur le mytant d'icelle frize les armes du dit feu S^r^ avecq le tymbre et hachement portées de deux hommes saulvaiges tenant chacun une banière armoyée des armes telles quy luy servoient et furent délivrées; les dites armoyeries portées et tymbrées comme dit est eslevées de ung demy pied et de trois pieds de hault et de autant de large et le surplus de deseure de le dite frize enrichy d'antiquaige, le tout de fin albastre blancq.

Item de faire et furnir la dite arcure de pierres d'Avenne et en icelle eslever trente-deux escus esquels seroient taillées et eslevées les XXXII quartiers du dit feu S^r^, et au deseure des dis escus mis rolletz esquels seroient gravés les noms des armes et y faire asseoir les couleurs et metaulx selon que les armes le désireroient. Et le devant d'icelle arcure estoffée de molure de semblable albastre que dessus le tout mieulx que certain aultre patron quy luy avoit esté aussy délivré signé comme dessus ne monstroit. Et de avoir le tout faict besongné achevé et assis à ses couts, frais et despens audit cœur en dedans quinze jours ensuyvans le toussains lors prochain venant et présentement passé, et ce moiennant la somme de cent cinquante florins Carolus de vingt patars le florin. Et sievant ce que dessus le dit maistres George et avecq luy Caterine de Hauere, sa femme, icelle auctorisée de son dit mary, ce quelle olt pour agréable, averoient promis et chacun pour le tout de furnir au marchié dessus mentionné soubs l'obligation de leurs biens meubles cateulz et héritaiges et ceulx de leurs hoirs présens et futurs vers tous seigneurs et justices. Tant moings à laquelle somme le dit maistre George avoit confessé avoir eu receu la moictié portant soixante-quinze florins Carolus du dit Manisent et quant à l'aultre moictié le dit Nicollas Manisent le eust depuis furny. Et avoit esté devisé que se le cas advenoit que le dit maistre George ne eiust furny au dit marchié en dedans le temps dessus dit, en ce cas iceulx maistre George, sa femme, et avecq eulx Nicollas Moriel, taincturier de Wedde aussy demorant en ceste ville quy se constitua plesge et caution des dis conjoincts rendre et restituer au dit Manisent les dis soixante-quinze florins Carolus que le dit Georges receut,

et combien que le dit maistre George deuist avoir forny audit marchié selon et en dedens le temps que dessus, néantmoings il averoit et a esté en faulte ce faire au regret du dit S[r] Seneschal. A cause de quoy le dit Manisent et Havet ès qualités que dessus somèrent en la présence que dessus au dit maistre George en parlant à la dite Catherine, sa femme, estant en sa maison en la paroisse de Sainte-Catherine, en ceste ville que il mist à faire et parfaire incontinent et sans délay les dites tombes et sépulture sellon et ainsy que cy-devant est déclaré et que contenu est ès lettres du dit marchié à tel péril que ensuivre s'en polroit. Come aussy ils sommèrent au dit Nicollas Moriel, en la dite qualité de plesge et caution du dit maistre Georges et sa femme, de aussi incontinent et sans délay faire furnir au dit marchié selon le teneur d'iceluy ou en la faulte de ce, de rendre et restituer audit Manisent la dite somme de soixantequinze florins Carolus.

En protestant au surplus que le dit Manisent et Havet de tous dommaiges et interest dont et desquelles choses de la part des dits Manisent et Havet a esté requis à moy, notaire, avoir acte quy luy a esté accordé pour luy valoir ce que de raison. Ce fut ainsy faict par devant moi, Jehan Bayart, notaire, demorant au dit Lille, quy, en approbation de vérité ay ichy mis mon signé manuel.

BAYART (1).

Il fallait que Georges Monoïer jouît, à son époque, d'une véritable célébrité pour que le S[r] de Werchin vînt choisir, à Lille, l'artiste chargé d'exécuter un tombeau à placer dans une église située près de Tournai, et pourtant ce Georges Monoïer, qui a dû exécuter bien d'autres travaux, nous était complétement inconnu, avant que les registres du tabellion J. Bayart nous eussent livré ce document curieux, car le nom de Georges Monoïer ne figure point dans les comptes de la ville.

L'œuvre que nous venons de mentionner disparut quelques années après qu'elle fut achevée, et n'a pu, par conséquent, perpétuer le souvenir de l'artiste qui l'éleva. En effet, quinze ans plus tard, le 16 décembre 1566, les Iconoclastes ruinèrent, de fond en comble, la

(1) Actes passés devant le notaire Bayart. 1550. Arch. municipales.

chartreuse du Chercq, près Tournai, qui contenait aussi la sépulture de Jean de Werchin, tué à Azincourt, en 1415 (1). C'est cette même année 1566 que furent aussi détruits, comme nous l'avons dit, toutes les œuvres d'art accumulées dans les abbayes de Marquette et de Loos.

Nous manquons donc complétement de renseignements sur l'artiste lillois qui porte le nom de Georges Monoïer et, jusqu'ici, nous ne savons même pas s'il est, comme cela est probable, un des ascendants du célèbre peintre de fleurs, né à Lille, en 1636, et qui illustra ce nom de Monnoyer (2).

Autant la première partie du siècle avait été brillante et féconde, autant la période des troubles et des guerres de religion est pauvre, en fait de documents artistiques. Nous savons seulement que, pour réparer les dégâts commis à Marquette, l'abbesse Marguerite Damiens avait fait exécuter, en 1568, pour l'autel du chœur des prêtres, un magnifique tableau, dit le *Mémorial* de l'abbaye, sur lequel, « pour mémoire, elle est tirée au naturel, » et que, vers 1596, Madame Antoinette de Maulde fit don à la chapelle *Notre-Dame* « d'une belle et riche peinture, représentant les principaux miracles de *Notre-Dame de Cambron*, où l'on voyait son portrait et celui de sa sœur Agnès, ainsi que ses armoiries, qui sont un champ d'or à une bande de sable chargée de trois croix de Bourgogne d'argent liées ensemble par cette devise : *In infirmitate virtus.* »

(1) Bulletin de la Société historique de Tournai, t. 5, p. 91.

(2) Jean-Baptiste Monoyer, comme porte son acte de baptême du 12 janvier 1636, paroisse Saint-Maurice, est plus connu sous le nom de Baptiste. Les *Registres aux bourgeois* enregistrent en 1638, la bourgeoisie d'un George Monnoyer, fils de feu George et de Marguerite de la Porte ; c'est très-vraisemblablement le petit-fils de Georges Monnoier, le sculpteur. A quel degré était-il parent de Jean-Baptiste fils de Charles Monnoyer et de Marie Pancouke ?

Mais le *Mémorial*[1], où nous avons copié ces renseignements, « relevés sur les comptes, » ne mentionne pas le nom des peintres qui exécutèrent ces peintures. Selon toute probabilité, le tableau donné par Madame de Maulde dut être exécuté par un artiste qui, à la fin du siècle, jouissait à Lille d'une grande célébrité et qui s'appelait Philippe De Vincq. Nous citerons, plus loin, quelques œuvres de ce peintre, mais, en suivant l'ordre chronologique, nous mentionnerons la bannière donnée, en 1573, par la Ville, à la Compagnie bourgeoise sous les ordres du seigneur de Herbaumetz. Robert l'Arbalestrier avait peint sur cette enseigne « au mytan, un saint Etienne, avec les ruans de pierres, les armes du Roy N. S., celles de ceste ville de Lille, et le tout faict de bon or et argent et fine couleur à l'huile. »

A la fin du siècle, les arts refleurissent avec la paix, et annoncent le grand siècle de l'Ecole flamande, où Rubens et Van Dyck règnent et triomphent, comme Van Eyck et Memling au XV[e] siècle.

Devant ces grands noms, les petites réputations locales pâlissent et s'éteignent, et nous terminerons notre étude sur les artistes inconnus, après avoir consacré quelques mots aux deux peintres, de valeur différente, qui travaillaient à Lille à la fin du XVI[e] siècle.

Le premier est un nommé Philippe Mesque; c'est plutôt un décorateur qu'un peintre de tableaux, mais nous avons relevé son nom parce qu'il couvrit les murs de tous les édifices municipaux de décorations et « *d'histoires.* » Il dut aussi exercer sa verve et sa facilité dans les églises et les monastères. Pour donner une idée de ces travaux nous citerons textuellement deux articles des comptes de la ville :

A Philippe Mesque, pour avoir painct dans la chambre au siége des pouves une grande histoire à l'huylle, contenant le crucifiement de N.-S.

(1) Arch. dép. fonds de Marquette, N° 251.

avec la Vierge Marie et Saint-Jehan, Marie-Magdelaine et ung paysage, le tout bien et duement jusques à deux ou trois fois et en dessoubs la dicte histoire, painct la bordure, ung mantheau de cheminée avecq ung grant pan d'achelles le tout de bon rouge avec fleurs de lys . . . . CXII l.

A Philippe Mesque, painctre, pour avoir painct à la Cave St-Paul (1), en la cuisine, le plancher de hault de blancq et tiré plainc danticaiges de noir; painct toutes les gistes et sommiers de rouge et tout allentour blancq, painct des armoiries de noir et devant la cheminée ung grand compartiment avecq les armes de la ville et sur le mantheau escript ung *dictum* en lestres jaulnes sur un fon noir, pour avoir painct en la chambre devant tous les murs de blanc et noir d'anticaiges et le fon de jaulne aorné de rouge, item painct devant la cheminée une grande histoire de la *Conversion de Saint-Paul*, de touttes sortes de coulleurs bien et duement et escript sur le mantheau de cheminée ung *dictum* et painct sur les murs les armes de la ville. Item dans la grande chambre, tout alentour de coulleur de gris avecq les anticaiges partout noir et blanc, avecq les armes de la ville dedens ung compartiment, et painct devant la cheminée une histoire de *la décollation de monsieur Saint-Jacques* de blanc et noir et escript le contenu de l'histoire . . . . CXXII l.

Philippe Mesque était aussi, et surtout, un peintre héraldique, et l'un de ses successeurs, auquel nous consacrerons, quelque jour, une notice spéciale, Martin Doué, nous a conservé, dans un livre existant aux Archives départementales, et dans lequel il avait consigné une foule de renseignements généalogiques sur les familles du pays, la liste, écrite par Philippe Mesque lui-même, de tous les travaux héraldiques que ce dernier exécuta, de 1576 à 1588, pour les obsèques et funérailles « des nobles hommes et femmes, » qui eurent lieu à Lille ou dans les villages voisins.

Philippe Mesque était originaire de Tenremonde; en 1572, il acquit la Bourgeoisie à Lille et s'y maria. De ce mariage, il eut trois fils: Philippe, Maximilien et Lambert. Les deux premiers furent peintres, comme leur père; le dernier se fit *verrier*. Nous le retrouverons quand nous nous occuperons de ces artistes.

(1) C'était le cellier aux vins de la ville, situé rue d'Angleterre; le cabaret existant encore aujourd'hui au même lieu a conservé pour enseigne: à la Cave Saint-Paul.

Quant à Philippe de Vincq, ce n'est pas un décorateur comme Philippe Mesque, c'est une peintre, un artiste, et jamais jusque là, la ville n'avait payé des tableaux à des prix aussi élevés que ceux qui lui furent alloués, et pourtant, ses œuvres ayant disparu, son nom n'a acquis aucune notoriété, et nous ne le connaissons que par les mentions des Comptes de la ville.

Nous savons aussi par le *Registre aux Bourgeois* [1] qu'il acheta la Bourgeoisie en 1588; son inscription nous apprend qu'il était né à Lille, de Nicolas de Vincq, dont la profession n'est pas indiquée. Il avait épousé antérieurement à 1588, Magdelaine Duponcheaux, dont il eut un fils François, qui épousa Valentine Hangouard. Ainsi que son père, François est désigné comme peintre; il fut à son tour reçu bourgeois le 4 mars 1626. Le fils a laissé dans les Comptes de la ville moins de traces que son père.

En 1598, ce dernier peignit pour la chapelle échevinale une table d'autel dont les Comptes ne mentionnent pas le sujet; elle remplaça le vieux tableau « a olle et a or » achetée par la ville, en 1425, et qui avait coûté six livres; l'œuvre nouvelle fut payée à de Vincq deux cent quarante livres.

La même année, Philippe de Vincq peignit, pour la grande salle de la maison commune, un tableau représentant *le Jugement dernier*. Il reçut pour ce travail neuf cents livres. Même en tenant compte de la moindre valeur de l'argent, nous voici loin des sommes payées aux plus grands maîtres pendant le quinzième siècle.

Impossible, aujourd'hui, de savoir si le talent de Philippe De Vincq était réellement en rapport avec le prix auquel le Magistrat consentit à payer ses tableaux. Comme tous ceux qui ornaient la Halle ancienne, ils furent probablement transportés dans le palais de Rihour,

(1) Reg. N° 5, f° 158 v°.

devenu la Maison-de-Ville, en 1654, et la plupart périrent dans l'incendie qui consuma, en l'année 1700, l'aile principale de l'ancien palais de Philippe-le-Bon. Un inventaire, daté de 1728, mentionne pourtant encore, dans un salon de l'Hôtel-de-Ville, deux tableaux représentant *le Jugement dernier,* et il est très-probable que l'œuvre de De Vincq était l'un de ces deux tableaux; nous ne savons ce qu'il devint après cette date.

Un article du compte de l'année 1599 permettra, peut-être, d'attribuer à ce peintre des peintures encore existantes, mais d'une moins grande importance; le voici:

1599. A Philippe Vincq, painctre, pour avoir painct trois tableaux représentant les figures de Lois de le Malle, comte de Flandre, sa femme et sa fille, suivant marchiet faict à l'advenant de six livres par la pieche. XVIII l.

Le prix, relativement si peu élevé, demandé par le peintre, indique qu'il s'agissait tout simplement de copier, nous ne savons sur quels modèles, trois portraits qui manquaient à la collection que possédait la Ville.

Déjà, en 1593, le Magistrat avait acheté, à Guillaume Hangouart, recteur de la Maison des Pères Jésuites, plusieurs tableaux portant « les effigies des très-illustres princes, prédécesseurs du roi notre sire. » Le prix assez élevé (quatre cents livres) qu'il avait payé pour ces portraits, dont on ne donne pas le nombre, indique que ceux-ci étaient des originaux, comme les inventaires le disent du reste. La ville de Lille possédait donc, au XVIIIe siècle, la série complète des portraits des comtes de Flandre, ducs de Bourgogne et rois d'Espagne, et, en effet, dans un inventaire des objets mobiliers de l'Hôtel-de-Ville, dressé en 1728 [1], figure cette mention :

CHAMBRE SECRÈTE.

Un tableau représentant la comtesse Jehanne. — Trente-deux portraits

[1] Arch. mun. Carton 118, doss. 29.

originaux des comtes de Flandre, ducs de Bourgogne et princes souverains du pays.

L'inventaire de 1769 mentionne également ces trente-deux portraits, mais le dossier renferme une pièce ainsi conçue :

« Je soussigné, déclare d'avoir retiré de la chambre secrète par ordre de M. le Mayeur, un tableau représentant la comtesse Jeanne, un autre représentant le jugement de Salomon et trente-deux petits tableaux représentant les comtes de Flandre, lesquels je promets remettre à la ville lorsque je serai requis. »

Le 12 juillet 1769.

GUERET, professeur (1).

Le signataire de ce reçu est le peintre Guéret, professeur de l'école de peinture fondée par la ville. Le Mayeur lui avait-il livré ces tableaux pour servir de modèles à ses élèves, ou, plutôt, pour leur faire subir les restaurations dont ils pouvaient avoir besoin? Voilà ce que nous ne savons pas.

Dans tous les cas ils furent rendus, car ces trente-deux tableaux figurent dans un inventaire des meubles de l'Hôtel-de-Ville, daté du 7 avril 1790, et le même inventaire mentionne également cinq autres tableaux représentant les comtes et comtesses de Flandre. Or le Musée ne possède, aujourd'hui, que neuf des trente-deux portraits qui composaient cette collection, ce sont : Philippe-le-Hardi et Marguerite de Flandre, sa femme; Jean-sans-Peur et Marguerite de Bavière ; Philippe-le-Bon et Isabelle de Portugal ; Charles le-Téméraire et Isabelle de Bourbon ; Maximilien d'Autriche (2). Parmi ces portraits, quelques-uns sont très-remarquables, et certains experts n'ont pas hésité à les attribuer aux peintres les plus célèbres de l'Ecole flamande ; il est très-probable que

(1) Arch. mun. carton 477.

(2) Nos du cat. 675 à 683.

ces portraits ont été exécutés, à Lille, au XVe et au XVIe siècle. Quant à celui de Marguerite de Flandre, c'est vraisemblablement la copie faite par Philippe De Vincq.

Il existe, en outre, au Musée, vingt-huit tableaux, représentant la série des comtes de Flandre, depuis le fabuleux Lydéric, jusqu'à Marie de Bourgogne; mais cette seconde série provient, croyons-nous, de *l'hôpital Comtesse :* on lit, en effet, dans un inventaire des objets mobiliers, dressé en 1793 (22 juin): « vingt-sept tableaux représentant la généalogie de la fondatrice, » et dans un second inventaire, postérieur de quelques mois: vingt-huit tableaux formant la collection des comtes de Flandre.

Sur les vingt-huit portraits de cette collection existant actuellement au Musée, dix-neuf sont des œuvres d'Arnould de Vuez, c'est-à-dire des portraits de fantaisie, faits d'imagination pour la plupart, et, peut-être, pour quelques-uns, d'après des portraits originaux. Ces dix-neuf portraits sont peints sur bois; neuf seulement, peints sur toile, sont des peintures anciennes, qui remontent au XVe ou au XVIe siècle. Mais, parmi ces neuf portraits, cinq ont été repeints en partie, ou ont subi des restaurations qui les dénaturent; quatre, seulement, nous sont parvenus intacts, ils représentent: *Louis de Nevers,* dit de Crécy, mort en 1346; *Marguerite de France,* sa femme, morte en 1382; *Louis de Male,* dernier comte de la Maison de Flandre, mort en 1384; *Marguerite de Brabant,* sa femme, morte en 1382. Tous ces personnages sont représentés en pied, sur un fonds de tapisserie, qui n'occupe que le tiers central du panneau. Bien évidemment, ces portraits n'ont point été exécutés au XIVe siècle; le caractère des peintures, les ornements dorés, qui occupent les angles supérieurs du panneau, nous portent à croire qu'ils ont été peints d'après des vitraux anciens. Seul, le portrait de *Marguerite de Brabant* ressemble à une peinture du XIVe siècle, et il a dû être exécuté d'après un modèle du temps, car il

nous a conservé le costume exact et la laideur caractéristique de la femme du dernier comte de la Maison de Flandre. Nous nous refusons à y voir une peinture du XIVe siècle, mais c'est un *specimen* curieux qui reproduit, selon nous, et avec exactitude, une peinture du temps.

Il serait, du reste, très-possible que cette collection, reconstituée après coup, provint, en partie des tableaux de l'ancienne Maison-Commune, en partie de *l'hôpital Comtesse.*

Nous ne continuerons pas notre étude plus loin que la fin du XVIe siècle. A la date où nous sommes arrivé, il y a peu de peintres ignorés à faire connaître, peu d'œuvres anonymes, ou faussement attribuées, à rendre à leurs véritables auteurs. Tous les artistes du XVIIe siècle, qui ont eu un talent réel, jouissent de la célébrité à laquelle ils ont droit. Il n'en est pas de même pour les siècles précédents.

En 1772, parut à Lille, chez Jacquez, libraire, un *Guide des étrangers* qui énumère les œuvres d'art que possédaient les églises de la ville, les monastères et les hôpitaux. Il s'étend, avec complaisance, sur les tableaux de Rubens, Van Dyck, La Fosse, Arnould de Vuez, Jacques Van Oost, le vieux; Jacques Van Oost, le fils; Dominique Van Oost, le petit-fils (1); Langen Jean; Rossignol,

(1) L'existence de ce Dominique Van Oost, ignorée de la plupart des historiens, a provoqué des erreurs d'attribution. J. Van Ost, le fils, fut le père de Dominique; et plusieurs tableaux cités, au XVIIe siècle, comme étant de Van Oost, *le père*, ont été donnés à tort à Van Oost *le vieux*. Nous citerons entre autres les Nos 394 et 395 du musée de Lille qui sont de J. Van Oost fils.

Dominique-Joseph Van Oost, fils de Jacques Van Oost et de feue Marie Bourgeois, fut reçu bourgeois de Lille en 1699. Ce Dominique eut lui même un fils qui reçut les noms de son aïeul Jacques-Joseph et qui, à son tour, fut bourgeois de Lille en 1735.

Bergame, le père ; Jacques Van der Burgh et Dominique Van der Burgh, le fils, Wamps, J. D'Audenaerde; mais il ne cite pas un seul des anciens tableaux que les œuvres de ces peintres modernes avaient partout remplacés sur les autels et aux places d'honneur des églises. Ils existaient pourtant encore, et en grand nombre, car les inventaires dressés en 1793 les mentionnent en foule, malheureusement sans les décrire.

Nous avons compulsé, avec le plus grand soin, tous les inventaires dressés à cette époque, pour y chercher la trace des peintures que nous avons énumérées, mais nos soins ont été inutiles. En-dehors de quelques œuvres, relativement modernes, pour lesquelles le nom des peintres est désigné, tous les autres tableaux sont uniformément signalés sous ces rubriques commodes : vieux tableau, tableau de piété, portrait. Rien que dans l'inventaire de *l'hôpital Comtesse*, qui comprend deux cent cinquante-quatre tableaux, figurent soixante-cinq tableaux de piété, dix-sept vieux tableaux, soixante-trois portraits. Il en est ainsi pour tous les établissements religieux. Dans l'inventaire du couvent de *l'Abbiette*, fondé au XIII[e] siècle, la même façon d'inventorier se reproduit; pourtant, le peintre L. Watteau, qui avait été délégué par la Municipalité pour désigner les œuvres qu'il était intéressant de conserver, dressa, pour ce seul établissement, une liste sommaire qui comprend cent dix-sept tableaux, et pas un seul de ces cent dix-sept tableaux ne figure dans le Musée de la ville ! M. Reynart a écrit, en tête de son catalogue, l'histoire de notre Musée, et il a constaté, avec regret, la vente inintelligente faite, en 1813, de trois cent cinquante-quatre tableaux, qui produisit la somme dérisoire de 1,365 francs 50 centimes. Parmi ces centaines de tableaux, qui étaient restés pendant vingt ans entassés dans des greniers, et qui furent dispersés par une vente publique, figuraient, sans nul doute, plus d'une œuvre dont la perte est regrettable pour nos collections. Mais nous pensons,

pourtant, qu'il ne fut vendu que très-peu de tableaux primitifs, par la raison qu'on ne les avait pas même jugés dignes d'être recueillis, lorsque l'on forma, dans l'église des *Récollets*, le dépôt des objets d'art à conserver.

En effet, en compulsant avec soin l'inventaire détaillé qui fut dressé, le 1er prairial an III, par L. Watteau, en exécution des instructions données par la Commission centrale des Arts, nous nous sommes assuré que le dépôt lillois ne renfermait que très-peu de tableaux primitifs, ou même antérieurs à l'époque de Rubens. Il n'y figurait, par exemple, qu'un seul triptyque, ainsi désigné :

N° 327, un tableau à volets : Saint-Luc peignant la Vierge, et sur les volets Saint-Jehan l'évangéliste et Saint-Marc. Ce tableau est ancien et sans date et nom de maître.

L'auteur de l'inventaire ajoute, dans la colonne spéciale destinée à recevoir son appréciation sur l'état et la conservation des tableaux :

Ce tableau a été écaillé et repeint, il a du mérite, sa réparation demande beaucoup de travail. Hauteur cinq pieds, largeur trois pieds dix pouces, sur bois.

L'inventaire en question ne donne jamais la provenance des tableaux ; si celui-ci avait appartenu à *l'hôpital Comtesse*, ce pourrait être le tableau peint par Van Overbeke en 1509.

Le même inventaire mentionne un second tableau ancien :

N° 330. « Jésus au tombeau, tableau ancien sur un fond d'or, on le croit de Michel Coxis (sic).

Ce tableau est déjoint, il est sur bois, hauteur deux pieds dix pouces, largeur trois pieds un pouce. »

Cette attribution, pour un tableau à fond d'or, nous paraît douteuse.

Ces deux tableaux exceptés, toutes les œuvres décrites,

sauf peut-être quelques portraits, sont relativement modernes.

L'inventaire de Watteau est un document important pour l'histoire de l'art dans notre pays. Bien que, parmi les cinq cent quatre-vingt-trois tableaux qu'il contient, une soixantaine, à peine, soient entrés dans notre Musée, il est incontestable que les chefs-d'œuvre de Rubens et de Van Dyck que nous possédons y sont mentionnés. Nous avons vainement, jusqu'ici, cherché à quelles dates, et comment, les *Récollets* et les *Capucins* étaient devenus possesseurs de ces œuvres qui comptent parmi les meilleures de Rubens et de Van Dyck; nos recherches sont restées sans résultat. Le Rubens de l'église Sainte-Catherine est dû à la libéralité d'un paroissien, Jehan de Seur, Maître de la Chambre des Comptes; les Rubens des *Capucins*, les Van Dyck des *Récollets*, furent aussi, sans aucun doute, des présents faits à ces communautés mendiantes; mais il est assez étrange qu'aucun historien lillois, à défaut des archives disparues, n'ait conservé la mention de ces libéralités peu communes.

Il est aussi un fait assez singulier : *la Descente de Croix*, de Rubens, que possède le Musée, et qui ornait le maître-autel de l'église des *Capucins*, ne figure pas sur l'inventaire de Watteau, où sont consignés les autres tableaux de Rubens, provenant de la même chapelle. En 1785, M. d'Angivillier, Directeur des Bâtiments de la Couronne, avait vainement sollicité la cession de ce tableau pour la collection royale(1); peut-être Watteau eût-il peur, s'il le faisait figurer sur l'inventaire ordonné par la Commission centrale des Arts, de provoquer de nouvelles demandes, ou plutôt de voir réclamer ce tableau pour les collections que l'on formait à Paris.

Les seuls tableaux de Rubens repris à l'inventaire,

(1) M. Reynart a publié dans son catalogue la lettre de M. d'Angivillier que nous avons retrouvée dans les archives, nous croyons inutile de la reproduire ici

sont : *La Vierge présentant l'enfant Jésus à saint François*, les deux volets fermant jadis le chœur des *Capucins* et qui représentent *saint François* et *saint Bonaventure ; le Martyre de sainte Catherine*.

Quant à *l'Adoration des Bergers*, que le *Guide* de 1772 donne à Rubens, l'inventaire de Watteau le désigne comme appartenant à l'école de ce maître. Ce tableau a été deshonoré par des repeints qui pourraient peut-être être enlevés, il est actuellement dans l'église de la Madeleine. A propos des restaurations malheureuses infligées aux tableaux de Rubens, nous avons trouvé, aux Archives de la ville, une lettre curieuse du *Gardien des Capucins*, adressée au Magistrat, dans le but d'obtenir un secours pour faire restaurer les tableaux de ce maître [1]. *La Descente de Croix* est, de tous, celui qui eut le moins à souffrir des restaurateurs du XVIIIe siècle.

Nous publions, en appendice, l'inventaire de Watteau, ou plutôt la partie intéressante de cet inventaire relative aux tableaux perdus pour nos collections. Il nous a paru, en effet, inutile de reproduire la désignation des tableaux qui figurent dans le catalogue du Musée, où ils sont décrits avec bien plus de soin et d'exactitude que dans l'inventaire en question ; de plus, ce document enregistre et énumère un certain nombre de copies et de tableaux sans valeur,

(1) Lille, 17 février 1777.

Expose le frère Silvin, de Cambrai, gardien aux Capucins de cette ville, qu'une économie nécessaire qui est un des premiers devoirs de son office, l'ayant forcé de réparer cinq tableaux dépérissans placés dans leur église, pièces originales de Rubens qui font l'admiration des connaisseurs, l'édification du public et une des raretés de cette ville qui excite la curiosité des étrangers qui y viendent.

Les frais étant montés à 800 l., somme qui surpasse les forces et moyens d'une communauté mendiante qui n'a d'autre ressource que la charité des fidèles, il prend la confiance de s'adresser à vos seigneuries pour être aidé, ce qu'il espère de vos soins paternels dans un objet qui est plus à la satisfaction publique qu'à la sienne et celle de ses religieux.

Il est écrit en apostille sur ladite requête : Nous accordons à titre d'aumône 96 florins.

que nous avons cru devoir éliminer, pour ne conserver que ceux qui paraissent avoir une importance réelle.

Pour ce qui est des œuvres primitives que nous avons décrites dans les différents chapitres de cette étude, et qui, sans figurer dans l'inventaire de Watteau, ont disparu à la fin du XVIIIe siècle, les renseignements précis que nous publions, les armoiries qu'elles portaient le plus souvent, le sujet représenté, permettront peut-être d'en faire reconnaître quelques-unes.

S'il en était ainsi, nous nous déclarerions bien payé, nous ne dirons pas de nos peines, mais de notre travail. En effet, malgré le peu d'utilité pratique que nous espérons de nos recherches persévérantes, c'est avec plaisir, nous l'avouons, que nous nous sommes efforcé de reconstituer l'histoire de l'École lilloise.

Bien que la guerre, les incendies, le mauvais goût, eussent fait disparaître les œuvres et jusqu'aux noms de nos artistes, il nous semblait impossible que la ville de Lille, qui joua, au Moyen-Age et pendant la Renaissance, un si grand rôle dans l'histoire de la Flandre, fut seule restée étrangère au mouvement artistique qui fit la gloire des principales villes de ce pays : les pages qui précèdent prouvent surabondamment qu'il n'en fut pas ainsi.

Bien évidemment, parmi ces peintres oubliés aujourd'hui, aucun ne fut à la hauteur des Van Eyck, de Memling, de Rogier et de Stuerbout; mais, ces grands noms exceptés, les artistes que nous avons cités jouirent, à leur époque, d'une réputation égale à celle de leurs contemporains. Jusqu'aujourd'hui comment aurait-on pu, si quelques-unes de leurs œuvres ont survécu, leur en faire honneur, alors que leur nom lui-même n'était pas connu?

Les attributions des œuvres du XVe siècle sont souvent très-hypothétiques, et un grand nombre de tableaux figurent encore sans nom d'auteur dans les catalogues. Le Musée de Cluny, pour ne citer que celui-là, possède

beaucoup de tableaux et de fragments de tableaux de l'Ecole flamande dont il a été jusqu'ici impossible de nommer les peintres. Des travaux comme celui que nous publions aujourd'hui, pourront, petit à petit, compléter les biographies des peintres anciens, et diminuer le nombre des œuvres anonymes qui figurent dans les catalogues de tous les Musées de la France et de l'étranger.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES NOMS D'ARTISTES CITÉS DANS L'ÉTUDE QUI PRÉCÈDE.

1319. Jakemon de Fives, entailleur d'images et peintre.
1337. Marie de Sainte-Katerine, la poindresse.
1337. Jehan de Sainte-Katerine, entailleur d'images.
1342. Jehan le Chibouleur, entailleur d'images.
1351. Pierre de Sainte-Catherine, peintre de tableaux.
1367. Ve Pierre de Sainte-Catherine, peintre.
1367. Pierre de Roncq, peintre.
1369. Willaume Binart, peintre.
1380. Jehan Mannin, peintre.
1388. Pierre Robert, peintre.
1391. Melchior Broederlain, peintre.
1397. Jehan Collebaut ou le Colbeau, peintre.
1399. Miquiel Morel, peintre.
1407. Willaume Liedet, peintre.
1421. Jehan Van Eyck, peintre.
1431. Jehan Lenfant, peintre.
1439. Jehan Queval, peintre.
1445. Jehan de Pottes, peintre.
1448. Jehan Desbonnés, peintre.
1452. Jehan Gauthier, peintre.
1462. Jehan Pillot, peintre.
1472. Pietre Van Malle, peintre.
1473. Loys de Marque, tailleur d'images.

1475. Anthoine Pietre, peintre.
1480. Jehan Van Romme, tailleur d'images.
1499. Hues de Respin, peintre.
1500. Marquet Tournemine, peintre.
1504. Hues de la Motte, peintre.
1508. Henri Hennicot, peintre.
1509. Adrien Van Overbeke, peintre.
1510. Pierre du Hem, peintre.
1510. Jehan de Gand *alias* Merette, peintre.
1515. Wuillaume Becart, peintre.
1515. Alard Prouvost, tailleur d'images.
1516. Nicaise de Hollande, tailleur d'images.
1516. Jehan Richart, tailleur d'images.
1516. Pasquier de Gand, tailleur d'images.
1516. Jehan Semettre, tailleur d'images.
1517. Jacques Derpin, tailleur d'images.
1551. Jehan Braem, peintre.
1551. Pierre Vergauwe, peintre.
1551. Sandre Pol. peintre.
1551. Martin Belgambe, peintre.
1551. Cornille de Courtrai, peintre.
1551. Gilles le roi de Courtrai, peintre.
1551. Guy et Jean Zutterman, peintres.
1551. Grard Lambert, peintre.
1551. George Monoier, sculpteur.
1573. Robert l'arbalestrier, peintre.
1590. Philippe Mesque, peintre.
1598. Philippe Devincq, peintre.

DISTRICT
DE LILLE.

COMMUNE
DE LILLE.

CAHIER D'INVENTAIRE

DES TABLEAUX ET ESTAMPES PROVENANT DES COMMUNAUTÉS, MAISONS RELIGIEUSES ET D'ÉMIGRÉS, DÉPOSÉS AUX CI-DEVANT RÉCOLLETS DE LA COMMUNE DE LILLE, RÉDIGÉ CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LA COMMISSION DES ARTS.

Nota. — B désigne les tableaux peints sur bois, T ceux sur toile, C ceux peints sur cuivre.

2[1]. *L'Adoration des Bergers*, de l'école de Rubens.
Ce tableau a été rentoilé, a beaucoup souffert et a été repeint en partie.
(De 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de large, T.)

5. *Une Vierge avec l'Enfant Jésus*, par Simon Vouët.
Ce tableau est troué dans la draperie.
(Haut de deux pieds, large d'un pied six pouces, T.)

6. Un paysage avec figure et animaux, par Vanderkable.
Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 18 pouces large de 15 pouces, T.)

7. Deux tableaux pendants, marinne et port de mer, par Vanderkable.
Ces tableaux sont bien conservés.
(Haut de 7 pouces, large de 10 pouces, T.)

8. Deux marinnes, par Bonnaventure Peters.
Ces tableaux sont fort sales.
(Haut de 7 pouces, large de 8 pouces, B.)

(1) Ainsi que nous l'avons dit nous ne reproduisons pas les mentions relatives aux tableaux dont la description plus complète se trouve dans le catalogue du musée, ni celles qui s'appliquent aux copies et tableaux sans valeur artistique. Nous reproduisons cet inventaire avec son orthographe et son incorrection.

9. Deux marinnes, par Bre Peters.

Ces tableaux sont bien conservés.
(Haut de 11 1/2 pouces, large de 15 pouces, B.)

10. Deux marinnes, dont l'une représente *Le Calme* et l'autre *La Tempête*, par Bontre Peters.

Ces tableaux sont fort sales.
(Haut de 7 1/2 pouces, large de 11 pouces, T.)

11. Deux tableaux bareliefs, *Jeux d'enfants*, par Geraerts d'Anvers.

Ces tableaux sont bien conservés, il sont de forme ovale.
(De 36 pouces de diamettre, T.)

12. Tableau barelief représentant...? qui développe *Le Génie des Arts*, par Geraerts d'Anvers.

Ce tableau est d'une grande vérité et fait illusion.
(Haut de 4 1/2 pieds, large de 8 pieds, T.)

13. Deux paysages avec figures, de Baut et Boduin.

Ces tableaux sont fort sales.
(Haut de 15 pouces, large de 22 pouces, T.)

15. Deux tableaux représentant des marchés d'Italie avec figures et animaux, par Van Bredaël.

Ces tableaux sont en bon etat.
(Haut de 14 pouces, large de 23 pouces, T.)

16. *Attaque d'un pont par l'infanterie soutenue par un corps de cavaillerie*, par Le Bourginion.

Ce tableau est assez bien conservé.
(Haut de 18 pouces, large de 2 pieds, T.)

18. Une *Tentation de Saint-Antoine*, par Absoven, élève de Teniers.

Ce tableau est peint sur un panneau de plusieurs pièces, dont une est déjointe.
(Haut de 15 pouces, large de 17 pouces, B.)

21. *Jeux d'enfans* ou *Triomphe de Bacchanale*, signé Van Avout.

Ce tableau est très-bien conservé.
(Haut de 17 pouces, large de 21 pouces, B.)

22. Une marinne avec plusieurs figures sur le devant du tableau, par un peintre hollandais dont le nom est ignoré.

Ce tableau est bien conservé.
(De 18 pouces de haut, de 27 pouces de large, B.)

23. Un portique d'une très-belle architecture, et la vue d'un jardin orné de figures, par Van Dellen.

Ce tableau très-frais de couleur, a cependant été un peu repeint dans la partie de l'architecture.
(Haut d'un pied, large de 9 pouces, C.)

24. *Une danse villageoise dans un cabaret*, par Wolléyens.
Ce tableau est peu conséquent et est troué.

26. Portrait d'un homme et d'une femme vêtus à l'espagnol, figuré jusqu'aux genoux, par Gonzales Coques.
Ces deux tableaux sont bien conservés mais un peu sales.
(Haut de 8 pouces, large de 6 pouces, C.)

29. Des légumes avec un pôt sur le devant du tableau et fond de paysage, signé Gryff.
Ce tableau est en bon état.
(Haut de 7 pouces, large de 8 1/2 pouces, B.)

30. Un paysage avec fabrique et plusieurs figures, peint par Michau.
Ce tableau est très-frais de couleur et bien conservé.
(Haut de 10 pouces, large de 15 pouces).

32. Clair de lune, peint par Lantara.
Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 13 pouces, large de 16 pouces, B.)

33. Paysage avec figure, par Watters.
Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 10 pouces, large de 13 pouces, B.)

38. Deux bouquets de fleurs, par Baptiste Monnoyer.
Tableaux assez bien conservés.
(Haut de 17 pouces, large de 13 pouces, T.)

39. Sujet de conversation avec jeu de trictrac, par Palamedes.
Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 20 pouces, large de 26 pouces, C.)

41. *Un chimiste dans son laboratoir*, signé N.-V. Hellemont F.
Ce tableau est bien conservé et est en bon état.
(Haut de 14 pouces, large de 21 pouces, T.)

44. Têtes caractères peintes par La Mare. Têtes à demie nature.
Elles sont bien conservées.

47. Deux tableaux dont l'un représente *une charette avec une femme dessus*, et l'autre *un cavalier à cheval et une femme tenant un faucon*, par Pierre Vovermans.
Il y a un de ces tableaux qui est troué dans le clel, ils sont fort sales.
(Haut de 11 pouces, large de 8 pouces, T.)

48. Deux pendants, figures a mi corps, dont *un marchand de poisson* et l'autre *un paysan tenant un verre*, les maîtres ignorés.
Ces deux tableaux sont bien conservés.
(Haut de 8 pouces, large de 5 pouces environ.)

49. Un paysage avec deux figures, attribué à Teniers, mais il est douteux.

Ce tableau peint sur toille mais collé sur bois.
(Haut de 7 pouces, large de 10 pouces).

50. Deux pendans, tableaux d'animaux dont la signature presque effacée, laisse entrevoir un D, un B et C, on les croit de Berkem.

Il y a un de ces tableaux tout gersé.
(Haut de 8 pouces, large de 10 pouces, T.)

51. *Un combat de cavaillerie*, soldats romains. Manière du Bourguignon.

Ce tableau est fort dégradé et fort noirci et n'offre qu'une esquisse.
(Haut de 10 1/2 pouces large de 15 pouces, T.)

52. Différentes sortes d'oiseaux et fruits posés sur une table. Signé An° 1644, M. Adrianssens.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 13 pouces, large de 17 pouces.)

54. Portraits d'homme et de femme dont les maîtres sont ignorés.

Ces tableaux sont assez bien conservés, l'nn d'eux a été rentoilé.

55. *L'éducation de la Vierge par Sainte-Anne accompagnée de Saint-Joachim*, par La Marre.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 2 pieds 1 pouce, large de 3 pieds 2 pouces, B.)

56. *Une tabagie ou fête de village*, signé E. Doers, 1629.

Ce tableau est assez bien conservé mais sale.
(Haut de 10 pouces, large de 12 pouces, B.)

57. Une table sur laquelle sont une *écrevisse* et des *resains*, *citrons*, etc., par M.-V. Hellemont, 1649.

Ce tableau est troué à trois endroits et peut être restauré.
(Haut de 20 pouces, large de 30 pouces, T.)

60. *Fête du taureau* avec une multitude de monde sur la place de Saint-Marc, à Venise, par l'un des Franck.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 20 pouces, large de 26 pouces, B.)

61. *Deux jeunes savoyards tenant une marmotte*, par Voily.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 26 pouces, large 22 pouces, T.)

62. Paysage avec figure et animanx sur le bord d'un étang, par Antoine Watrelos.

Ce tableau est assez conservé, il est peint sur toile et collé sur bois.
Haut d'un pied, large de 15 pouces, T. B.)

64. ***Une hollandaise d'un certain âge qui plume une volaille***, le maître ignoré.

Ce tableau est en bon état.
(Haut de 17 pouces, large de 14 pouces, B.)

65. Paysage avec figure et animaux, attribué à Vanhuden.

Ce tableau a poussé au noir.
(Haut de 12 pouces, large de 18 1/2 pouces, T. B.)

67. Paysage avec plusieurs figures et animaux, sans signature, on le croit de Berkem.

Ce tableau est sale, il a été usé dans une partie du ciel jusqu'au panneau.
(Haut de 15 1/2 pouces, large de 13 pouces, B.)

68. ***Un Philosopphe*** avec plusieurs figures a mi corps qui l'accompagnent découvre une boule de verre dans laquelle refléchit les ridicule du monde, on le croit de Gerardouw.

Ce tableau a été repeint aux draperies.
(Haut de 8 pouces et large de 7, B.)

69. Un portrait habillé à l'espagnol, il est original, on ignore le nom du maître, il est peint dans la manière de Vandick.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut,22 pouces, large 17 1/2 pouces, T.)

70. Paysage, vue d'Italie avec plusieurs figures, par Van Bredael.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 15 pouces, large de 21 pouces, T.)

71. Un paysage représentant un hiver, par Breugle Le Vieux.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 11 pouces, large de 15 pouces, B.)

72. Un ancien portrait dont le maître est ignoré.

Ce tableau est fort sale.
(Haut de 12 pouces, large de 9 pouces, B.)

73. Un solitaire tenant un livre à la main, on ignore le nom du maître.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 9 pouces, large de 7 pouces, B.)

77. Marinne, ***un vaisseau arrivant au port***, par B. Peters.

Ce tableau est bien conservé, mais à nettoyer.
(Haut de 5 pouces, large de 6 pouces, C.)

79. Une ***fuite en Egypte*** avec plusieurs anges, le maître est ignoré.

Ce tableau a été rentoilé, il est en assez bon état.
(Haut de 15 pouces, large de 22 pouces, T.)

80. Une tête de vieillard, étude de l'école de Flandre.

Ce tableau est sale mais bien conservé.
(Haut de 22 pouces, large de 19 1/2 pouces, T.)

84. Conversation et concert, par Palamede.

Ce tableau est sale, a été repeint et les panneaux sont déjoints.
(Haut 22 pouces, large 23 pouces.)

85. *Les noces de Cana*, par Franck.

Ce tableau est peu conséquent, il est usé et repeint en partie.
(Haut de 28 pouces, large de 38 pouces, B.)

88. Un enfant appuyé sur une tête de mort tenant d'une main un labarum ou est écrit *nascendo morimur*, on ignore le maître, il est dans le genre de Michel Coxis.

Ce tableau est assez bien conservé quoi qu'ancien.
(Haut de 23 pouces, large 30 pouces, B.)

90. Petit paysage attribué au Poussin, dont les figures sont touchées avec esprit.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 8 pouces, large de 11 pouces, T.)

91. Une figure de femme à mi corps bien costumée, sans nom de maître.

Ce tableau est bien conservé mais fort sale.
(Haut de 23 pouces, large de 17 pouces, T.)

93. *Mercure* partant sur un nuage ayant averti des femmes qui cueillent et portent des fleurs pour les jetter sur un tombeau situé dans un temple, il est sans signature, on le croit de Gérard Lairesse.

Ce tableau est assez bien conservé.
(Haut de 20 pouces, large de 30 pouces, T.)

96. Un enfant couché sur un coussin appuyé sur une tête de mort et un sable à cotté, le nom du maître ignoré.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 19 pouces, large de 26 pouces, B.)

97. Tableaux représentants le portrait d'un écclésiastique et celui d'un Carme, bien peints sans noms de maître.

Ces deux tableaux bien conservés sont sous glaces quoique peints à l'huile.
(Haut de 27 pouces, large de 20 pouces, B.)

100. Quatre portraits d'hommes et femmes assez bien peints, costumes anciens; les maîtres ignorés.

Deux de ces tableaux sont sans chassis, et les deux autres forme ovale.
(Haut de 26 pouces, large de 22 pouces, T.)

101. Deux paysages avec figures, signé Carlo Armando, le reste du nom est effacé, ces tableaux sont d'un maître italien.

Ces deux tableaux sont bien conservés et peints avec fraîcheur, forme ronde.
(D'un pied de diamettre, T.)

103. *La mort qui surprend le riche parmi ses trésors*, sig. Thomas.

Ce tableau est bien conservé et a besoin d'être nettoyé
(Haut de 24 pouces, large de 30 pouces, T.)

104. Suite de portraits généalogiques d'hommes et femmes de la famille des Gilles, peint sur le même tableau copies faites d'après les originaux qui sont en Hollande.

Ces quatorze tableaux sont bien conservés et sont tous d'un même format.
(Haut 15 1/2 pouces, large de 20 pouces, T.)

110. Deux tableaux: *un fumeur* et *un joueur de violon*, sans nom de maître.

Ces deux petits tableaux sont peu intéressants.
(Haut de 6 1/2 pouces, large de 5 1/2 pouces, B.)

112. Deux tableaux paysages avec figures et traités avec gout. Le maître ignoré.

Ces tableaux sont sales il y en a un de repeint. T.

118. Paysage avec figures, par Wallaert.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 18 pouces, large de 24 pouces, B.)

124. Tableau de paysage avec figures annoncé dans un catalogue etre du Guaspre et les figures du Poussin, on le croit de même, mais fait sur la fin des jours de l'auteur.

Ce tableau a été agrandi.
(Haut de 35 pouces, large de 44 pouces, T.)

125. Deux ovales dont l'un représente *Saint-Jean l'évangéliste* par Vanost et *Saint-Roch*, par Watteau père.

Ces deux tableaux sont bien conservé.
(Haut 46 pouces, large 37 pouces, T.)

126. Concert et jeux d'échec, par Palamedes.

Ce tableau a souffert, une planche est déjointe, et a besoin d'être réparé.
(Haut de 34 pouces, large de 46 pouces, B.)

128. Figures à mi corps, comme nature: 1° *Vertumne et Pomonne;* 2° *Ariadne tenant une coupe;* 3° *une femme qui se fait sucer le sein par un aspic;* 4° *une figure d'homme* sans signe carractéristique, on en ignore l'auteur.

Ces tableaux de forme ovale ont bien du mérite, ils ont besoin d'être nettoyé.
(Haut de 37 pouces, large de 31 pouces, T.)

134. Figure à mi corps qui représente une femme en costume et manière française, le maître ignoré.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 19 pouces, large de 16 pouces, T.)

135. *Alexandre conduit par l'Hymen et les amours, met une couronne sur la tête d'une femme demie nue*, de l'école de Rubens.

Ce tableau a beaucoup souffert; et est en mauvais étât.
(Haut de 71 pouces, large de 56 pouces.

136. Un religieux en extase, par Jacques Vanoost.

Ce tableau est en mauvais état, mais par partie il peut servir d'études
(Haut de 72 pouces, large de 15 pieds.)

139. Un paysage avec figures et animaux, s. Risbrack.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 39 pouces, large de 48 pouces, T.)

140. Portrait d'une religieuse, bien peint, par Vanoost.

Ce tableau de forme ronde est bien conservé.
(Haut de 34 pouces, large de 34 pouces, T.)

143. 1° *Adoration des Bergers*, par la Mare; 2° beau paysage, sans nom de maître, on le croit de Huisman de Maline.

Le premier de ces tableaux a beaucoup souffert, et a été retouché.
(Haut de 4 pieds, large de 5 pieds, B.)
Le second est bien conservé.
(Haut de 4 pieds, large de 5 pieds, T.)

145. La représentation de *la Pentecôte*, par Vanost.

Ce tableau a été rentoilé il est dans un mauvais état.
(Haut de 6 pieds 6 poucss, large de 5 pieds 8 pouces, T.)

154. *La Vierge présente Sainte-Thérèse à Saint-Joseph*, d'un fond clair accompagné d'anges, par Vanost.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 6 pieds 4 pouces, large de 15 pieds, T.)

155. *Jésus*, *la Vierge et Saint-Joseph couronnant Sainte-Thérèse*, par Vanost.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 6 pieds 4 pouces, large de 15 pieds, T.)

156. *Jésus perçant la main de Sainte-Thérèse d'un cloux*, *et la Vierge lui mettant une couronne de rose sur la tête*, avec une gloire et des anges, par Vanost.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 6 pieds 6 pouces, large de 15 pieds 9 pouces).

158. Un religieux conduit par un ange accompagné de la Vierge, dans une gloire, soutenue d'anges, par Vanost.

Ce tableau est troué.
(Haut de 6 pieds 4 pouces, large de 15 pieds, T.)

159. *La Vierge sauvant un religieux du naufrage*, par Vanost.

Ce tableau est troué.
(Haut de 6 pieds 4 pouces, large de 15 pieds, T.)

160. *Jésus portant sa croix apparaît à un religieux*, par J. Vanost.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 6 pieds 4 pouces, large de 15 pieds, T.)

162. *Sainte-Thérese en extase soutenue par des anges*, par Vanost.
Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 6 pieds 4 pouces, large de 15 pieds, T.)

165. *La Salutation Angélique* avec le père éternel dans une gloire.
Ce tableau est bien conservé, il est sale.
(Haut de 5 pieds 6 pouces, large de 6 pieds 8 pouces, T.)

167. *Un combat de cavaillerie*, par un peintre flamand dont le nom est ignoré.
Ce tableau a du mérite, il a besoin d'être nettoyé.
(Haut de 5 pieds 6 pouces, large de 6 pieds 7 pouces, T)

168. *Un Christ*, par Vanost.
Cet tableau est bien conservé.
(Haut de 6 pieds, large de 8 pieds 1 pouce, T.)

169. *Une Sainte-Famille*, par un maître flamand.
Ce tableau est bien conservé
(Haut de 4 pieds 11 pouces, large de 8 pieds 7 pouces, T.)

170. L'intérieur d'une église, dans le goût de Petersnef.
Ce tableau est en bon étât.
(Haut de 8 pieds 8 pouces, large de 4 pieds 8 pouces.

171. Tableau représentant un orage, il est heurté et sans signature, on le croit de F. Millet.
Ce tableau est bien conservé et a besoin d'être nettoyé. T.

172. Un paysage avec figures, par F. Millet.
Ce tableau un peu dégradé a besoin d'être nettoyé.
(Haut de 25 pouces, large de 32 pouces, T.)

173. *Le reniment de Saint-Pierre avec la servante et les soldats*, figure à mi corps, s. Th. Rombouts.
Ce tableau est bien conservé. T.

178. *La Magdelaine* avec des têtes d'anges dans un fond de paysage, par Jacques Vanost.
Ce tableau a été troué dans plusieurs endroits.
(Haut de 4 pieds 4 pouces, large de 6 pieds 2 pouces, T.)

179. La préparation d'un bal avec quantité de figures, et musiciens dans un grand salon, on le croit de Palamedes.
Ce tableau a été rentoilé il est en bon étât.
(Haut de 38 pouces, large de 6 pieds 2 pouces, T.)

181. *Adoration des Mages*, on en ignore l'auteur.
Ce tableau est dans un étât très-délabré.
(Haut de 5 pieds 11 pouces, large de 6 pieds 5 pouces, T.)

184. ***Pilate présentant Jésus au peuple juif***, sujet peint à la clarté d'un flambeau par Jacques Jordans.

Ce tableau a été rentoilé et il est en bon état.
(Haut de 4 pieds 7 pouces, large de 8 pieds 6 pouces, T)

188. ***L'empereur Bauduin de Constantinople et la contesse Jeanne***, ***sa fille***, par J. Vanost.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 7 pieds 5 pouces, large de 5 pieds 5 pouces, T)

193. Un évêque apparaissant à un empreur, le maître ignoré.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 4 pieds 5 pouces, large de 6 pieds 7 pouces, T.)

195. ***La Vierge donnant un scapulaire à un religieux***, par Vanost.

Ce tableau a été troué et raconmodé.
(Haut de 8 pieds, large de 5 pieds 3 pouces, T.)

197. Une foire et marché avec quantité de figures dans un fond de paysage, sans signature, on le croit de Vinck Boons.

Ce tableau est assez bien conservé il a été repeint dans la jointure.
(Haut de 22 pouces 1/2, large de 29 pouces, B.)

198. ***Jésus au tombeau accompagné de la Vierge***, et plusieurs autres figures, sans signature, il est de l'école de Rubens.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 2 pieds 9 pouces, large de 3 pieds 3 pouces, B.)

199. ***Un jugement sur une place publique***, avec quantité de figures, par D. Franck.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 2 pieds 3 pouces, large de 3 pieds 2 pouces, B.

203. ***Une Sainte-Famille***, fond de paysage, de l'école française, le maître ignoré.

Ce tableau est à nettoyer.
(Haut de 22 pouces, large de 15 pouces, T.)

204. Un paysage avec figures et ***la fuite en Egypte***, des paysans travaillant à la campagne, la marque du peintre est un globe surmonté d'un croissant sur lequel est une figure qui se précipite, anno 1536.

Ce tableau est assez bien conservé.
(Haut de 17 pouces, large de 23 pouces, B.)

205. ***Le déjeuner d'un cavalier avec une jolie femme***, la table est garnie de vin et de fromage, signé Richaert 1650.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 21 1/2 pouces, large de 28 pouces, B.)

207. Paysage avec figure, *Vénus descendant des cieux à la mort d'Adonis Ateiseus.*

Ce tableau est fort sale.
(Haut de 24 pouces, large de 33 pouces, T.)

208. *Une descente de croix*, sans signature, on le croit une bonne copie d'après Rembrant.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 32 pouces, large de 26 pouces, T.)

210. Un religieux écrivant, par J. Vanost.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 38 pouces, large de 24 pouces, T.)

211. Une tête d'homme, signé Jacob Wost. P. F.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 12 pouces, large de 9 pouces, B.)

212. Sujet Bacchanal, manière du Poussin.

Ce tableau a été rentoilé, et mal repeint presqu'en entier.
(Haut de 35 pouces, large de 50 pouces, T.)

219. Deux portraits d'enfants grands comme nature, jouant avec un chien, par Graat, 1675.

Ce tableau est bien conservé.
(Haut de 5 pieds, large de 6 pieds 4 pouces, T.)

225. Deux tableaux, l'un représentant *la Seine* (la Cène), et l'autre *Jésus appellant les enfants*, par Oudenarde.

Ces tableaux sont bien conservés.
(Haut de 7 pieds 2 pouces, large de 9 pieds 7 pouces, T.)

235. Tableau représentant des pestiférés, avec un temple dans l'éloi gnement, on en ignore le maître.

Ce tableau est en mauvais état, il peut être réparé.
(Haut de 2 pieds 8 pouces, large de 3 pieds 7 pouces, T.)

237. Un chevreuil mort, avec un fusil et une gibecière, le maître ignoré.

Ce tableau a été rentoilé et en assez bon état.
(Haut de 3 pieds 4 pouces, large de 3 pieds 4 pouces.)

238. *Jésus à table avec les Pèlerins faisant la fraction du pain*, il est de l'école de Flandre.

Ce tableau a besoin de réparation.
(Haut de 4 pieds 11 pouces, large de 4 pieds 3 pouces, T.)

241. *Joseph avec l'enfant Jésus*, par J. Vanost.

Ce tableau a été racommodé.
(Haut de 3 pieds 5 pouces, large de 2 pieds 4 pouces, T.)

243. Tableaux de paysage avec figures représentant *Vénus qui pleure la mort d'Adonis*, on le croit de Kerings.

Ce tableau est bien conservé.

(Il a 7 pouces et demi de diamètre, C)

Un Christ, par J. Vanost.

Ce tableau est bien conservé.

(Haut de 8 pieds 6 pouces, large de 2 pieds 6 pouces, T.)

246. *Le Baptême de Jésus par Saint-Jean-Baptiste*, accompagné d'ange le maître ignoré.

Ce tableau est assez bien conservé.

(Haut de 4 pieds 10 pouces, large de 3 pieds 6 pouces, B.-T.)

247. *La Vierge accompagnée de Saint-Joseph ayant à ses pieds Sainte-Thérèse a qui elle met une chaîne de diamant*, par Vanost.

Ce tableau est en assez bon état mais fort sale.

(Haut de 10 pieds 3 pouces, large de 5 pieds 4 pouces.)

251. *La comtesse Jeanne et Marguerite de Flandre*, figure comme nature, par J. Vanost.

Ces tableaux sont en bon état.

(Haut 7 pieds 2 pouces, large 3 pieds 8 pouces, T.)

253. Six tableaux représentant différents sujets de la Passion, par Watteau père.

Trois de ces tableaux sont troués.

(Haut de 10 pieds, large de 6 pieds, T.)

255. *Adoration des Bergers*, de l'école de Flandre.

Ce tableau a été rentoilé, il est en assez bon état.

(Haut 6 pieds 3 pouces, large 4 pieds 4 pouces, T.)

256. *La Magdelaine chez Simon le pharisien aux pieds de Jésus*, de l'école de Flandre.

Ce tableau a été rentoilé, il est en assez bon état.

(Haut 8 pieds 5 pouces, large de 5 pieds, T.)

259. *L'enfant Jésus tenant sa croix*, au milieu d'une gloire d'anges, par J. Vanost.

Ce tableau est bien conservé.

(Haut de 6 pieds 3 pouces, large de 4 pieds 5 pouces, T.)

261. Deux figures à mi corps grands comme nature, appuyées sur un globe, rians de la folie des hommes, par Jordans.

Ce tableau a besoin d'être nettoyé, il est troué.

(Haut de 3 pieds 2 pouces, large de 3 pieds 4 pouces, T.)

2 2. *Saint-Joseph tenant l'enfant Jésus*, par Jacques Vanost.

Ce tableau est bien conservé.

(Haut de 6 pieds, large de 3 pieds 9 pouces, T.)

263. Portrait d'un *Religieux Augustin*, par Jacques Vanost.

Ce tableau est à nettoyer, il a du mérite.

(Haut de 4 pieds 6 pouces, large de 3 pieds 8 pouces, T.)

264 bis. *Les douze Apôtres*, deux sur chaque tableau, peints par La Mare.

Ces six tableaux ont été rentoilés.

(Haut de 2 pieds 6 pouces, large de 2 pieds, T.)

267. *L'Adoration des Bergers*, fond de paysage, par Romain Delarue.

Ce tableau a besoin d'être nettoyé.

(Haut de 4 pieds 10 pouces, large de 6 pieds 2 pouces, T.)

268. *Une Vierge* dans une gloire, dans le bas *Saint-Augustin et Sainte-Monique*, par Wamps.

Ce tableau est conservé, il est à nettoyer.

(Haut de 7 pieds 6 pouces, large de 4 pieds 8 pouces, T.)

271. *Jésus couronné d'épines*, avec plusieurs figures qui lui insultent, on ignore le nom du maître.

Ce tableau a été rentoilé et agrandi, il a beaucoup souffert.

(Haut de 5 pieds 8 pouces, large de 5 pieds 5 pouces, T.)

274. La vue du *Port de Dunkerque*, tel qu'il était dans son état primitif, avec plusieurs vaisseaux, le maître ignoré.

Ce tableau est fort sale.

(Haut de 3 pieds 4 pouces, large de 5 pieds 9 pouces, T.)

276. *Une Vierge avec l'Enfant Jésus* et des anges qui touchent de différents instruments, le maître ignoré.

Ce tableau a été repeint en plusieurs endroits.

(Haut de 3 pieds 9 pouces, large de 8 pieds 9 pouces, T.)

279. *L'entrée de Jésus à Jérusalem*, grande composition sans nom de maître, il est de l'école flamande.

Ce tableau est troué dans la partie du ciel.

(Haut de 4 pieds 8 pouces, large de 6 pieds 6 pouces, T.

280. *La Magdelaine chez Simon le pharisien*, le maître ignoré.

Ce tableau a été rentoilé et a souffert.

(Haut de 4 pieds 10 pouces, large de 6 pieds 4 pouces, T.)

284. *Un Christ* bien peint, sans nom de maître, il est dans la manière de Vandeik.

Ce tableau est très-sale, il pouroit être rentoilé.

(Haut de 5 pieds, large de 4 pieds 7 pouces, T.)

285. *Jésus parlant à la Magdelaine*, sur un beau fond d'architecture, on le croit de G. Lairesse.

Ce tableau est sale, a beaucoup souffert et est repeint.

(Haut de 18 pouces. large de 24 pouces, T.)

286. *Un Christ au tombeau*, avec deux anges, le maître ignoré.

Ce tableau est conservé.

(Haut de 3 pieds 1 pouce, large de 6 pieds 8 pouces, T.)

287. *L'Adoration des Mages*, sans signature, de l'école de Flandre.

Ce tableau est sale et troué.

(Haut de 4 pieds 8 pouces, large de 5 pieds 6 pouces, T.)

288. *Saint-Augustin sur le rivage parlant à un enfant*, le maître ignoré

Ce tableau est très-sale.

(Haut de 4 pieds, 1 pouce, large de 2 pieds 7 pouces, T.)

289. *Un Christ au tombeau avec la Vierge et Saint-Jean et autres disciples*, par J. Jordans.

Ce tableau est assez bien conservé.

(Haut de 4 pieds 2 pouces, large de 2 pieds 10 pouces, T,)

293. Excellente figure à mi corps comme nature, représentant *Saint-Paul appuyé sur une épée*, sans nom de maître, on le croit du Guerchin.

Ce tableau est chargé de crasse et seroit intéressant s'il étoit nettoyé.

(Haut de 2 pieds 6 pouces, large de 22 pouces, T.)

295. *Jésus parlant aux pharisiens en leur disant rendez à César ce qui appartient à César*, bonne copie d'après Rubens.

Ce tableau est bien conservé.

(Haut de 3 pieds 7 pouces, large de 4 pieds 10 pouces, T.)

296. *La Vierge*, dans une gloire, *Saint-Jean et des Chérubins*, par J. Vanost.

Ce tableau est fort sale.

(Haut de 2 pieds 10 pouces, large de 4 pieds, T.)

299. *Le Martyr de Sainte-Ursule et ses compagnes*, sans signature, on le croit de Martins Devos.

Ce tableau a besoin d'un peu de réparation.

(Haut de 4 pieds 10 pouces, large de 3 pieds 7 pouces, B.)

300. Plan perspectif de l'église des cy-devants Augustins de Lille, le maître ignoré.

Ce tableau a besoin d'être nettoyé.

(Haut de 3 pieds 8 pouces, large de 5 pieds 6 pouces, T.)

301. *Une Sainte-Famille*, signé A. Goubeau.

Ce tableau a été troué en plusieurs endroits.

(Haut de 4 pieds 11 pouces, large de 4 pieds 8 pouces, T.)

302. Deux pendants, l'un représentant *le Christ au tombeau*, et l'autre *la Résurrection*, on les croit de Janssens.

Ces tableaux ont été rentoilés, ont beaucoup souffert et ont été repeints

(Hauts de 6 pieds 4 pouces, larges de 5 pieds, T.)

305. *Une Vierge de douleur* avec plusieurs anges attristés, on en ignore le maître.

Ce tableau a besoin d'être nettoyé.
(Haut de 5 pieds. large de 7 pieds, T.)

307. *Jésus au tombeau avec la Vierge*, et autres figures, le maître en est ignoré.

Ce tableau est fort sale quoiqu'en bon état.
(Haut de 8 pieds 1 pouce, large de 6 pieds, T.

308. *La décolation de Saint-Jean-Baptiste dans le moment où Hérodias reçoit dans un plat la tête que lui présente le bourreau*, sujet au flambeau, il est d'un maître dont on ignore le nom.

Ce tableau a été rentoilé, il est fort défectueux et couvert de crasse.
(Haut de 6 pieds 3 pouces, large de 6 pieds 7 pouces.)

311. L'intérieur d'une tente où est un lit, au bas duquel sont deux figures mortes, et sur le coin du tableau sont deux figures nuds, armées d'une épée, on ignore le sujet et le nom du maître.

Ce tableau a été rentoilé et repeint, il est d'une crasse étonnante.
(Haut de 5 pieds 6 pouces, large de 6 pieds 5 pouces, T.

314. Un *Saint-Jérôme* avec les attributs de la penitence et un noir à ses cottés, fond de paysage, il est de l'école de Flandre.

Ce tableau a été rentoilé, il s'écaille.
(Haut de 4 pieds 5 pouces, large de 6 pieds 8 pouces, T.)

317. Deux enfants habillés, dont l'un mange du melon et l'autre du raisin, signé J.-B. 1688.

Ce tableau est sale et troué.
(Haut de 3 pieds 6 pouces, large de 2 pieds 8 pouces, T.)

318. Tableau de paysage avec figures, peint par Van Artois.

Ce tableau est troué.
(Haut de 3 pieds 11 pouces, large de 5 pieds 2 pouces, T.)

319. *Adoration des Mages*, de l'école de Flandre.

Ce tableau est assez bien conservé.
(Haut de 4 pieds 9 pouces, large de 7 pieds, T.

327. Un tableau, deux volets: *Saint-Luc peignant la Vierge,* et sur les volets *Saint-Jean l'évangéliste et Saint-Marc*, ce tableau est ancien, sans date ni nom de maître.

Ce tableau a été écaillé et repeint, il a du mérite, sa réparation demanderait beaucoup de travail.
(Haut de 5 pieds, large de 3 pieds 10 pouces, B.)

328. *Le martyr de Sainte-Catherine*, des femmes cherchent à la con-

server, et un grand prêtre l'invite à sacrifier à Apollon, le boureau se dispose à lui couper la tête, le fond est une gloire, par P. P. Rubens.

Ce tableau a été rentoilé et agrandi au bas d'environ six pouces, il a été repeint à la figure d'Appollon, au reste le tableau est intact et en bon état.

(Haut de 11 pieds 8 pouces, large de 7 pieds 6 pouces, B.)

329. Un cavalier prêt à monter à cheval, un domestique le tient par la bride, c'est un portrait, le maître ignoré.

Ce tableau a été un peu écaillé, il peut aisément se réparer.

(Haut de 15 pouces, large de 18 pouces, C.)

330. *Jésus au tombeau*, tableau ancien peint sur un fond d'or, on le croit de Michel Coxis.

Ce tableau est déjoint, il est sur bois.

(Haut de 2 pieds 10 pouces, large de 8 pieds 1 pouce.)

331. Deux marchands de chevaux, tableaux hollandais dont le maître est ignoré.

Ces tableaux sont bien conservés.

(Haut de 3 pieds, large de 4 pieds 11 pouces, T.)

332. Tableau de nature morte dans lequel se trouve peint un tableau de lettres, médailles, bronze, barreliefs et platres, brochure, estampes, par Dusillon.

Ce tableau est bien conservé.

(Haut de 19 pouces, large de 28 pouces, T.)

334. *Le reniement de Saint-Pierre*, attribué à Théodore Rombout.

Ce tableau est troué et fort sale.

(Haut de 4 pieds 3 pouces, large de 5 pieds 9 pouces, T.)

336. *Le Christ mort sur les genoux de sa mère accablée de douleur*, le maître ignoré.

Ce tableau est bien conservé et en bon état.

(Haut de 4 pieds 2 pouces, large de 2 pieds 8 pouces, T.).

338. *La Magdelaine parfumant les pieds de Jésus chez Simon le pharisien*, bonne esquisse dans le genre de Paul Veronese.

Cette esquisse est trouée et pourrait être rentoilée.

(Haut de 2 pieds 7 pouces, large de 2 pieds 2 pouces, T.)

341. Tableau de trois têtes de caractère, figurant *Suzanne et les deux vieillards*.

Ce tableau est sur bois et déjoint.

(Haut de 14 pouces, large de 22 pouces.)

342. *La naissance de Jésus*, avec la Vierge, Saint-Joseph et des anges, le maître est ignoré.

Ce tableau est sale.

(Haut de 18 pouces, large de 24 pouces, T.)

344. Des paysans qui font offrande avec des fruits de la terre à Cérès, des génies tiennent les attributs de l'agriculture ; de l'école de Flandre.

Ce tableau est conservé mais à nettoyer.
(Haut de 4 pieds 1 pouce, large de 24 pouces, B.)

349. *La Sainte-Famille*, et une gloire d'anges dans la partie haute, par Vanoost.

Ce tableau est bien conservé mais sale.
(Haut de 11 pieds 4 pouces, large de 7 pieds 7 pouces, T.)

350. *L'enfant Jésus tenant sa croix*, accompagné de plusieurs anges, le père éternel dans une gloire, par Vanoost.

Ce tableau est en bon état.
(Haut de 10 pieds 7 pouces, large de 7 pieds, T.)

354. *L'ange qui annonce aux bergers la naissance du Sauveur*, esquisse en grisaille.

Ce tableau est conservé.
(Haut de 10 pouces, large de 13 pouces, B.)

360. *Cléopatre*, figure à mi corps, le maître ignoré.

Ce tableau est en bon état.
(Haut de 3 pieds 2 pouces, large de 22 pouces, T.)

370. Un *Christ mort*, grand comme nature, on le croit de Vandick.

Ce tableau a besoin d'être rentoilé, nettoyé il deviendroit superbe, il est troué et déchiré au bas.
(Haut de 7 1/2 pieds, large de 4 pieds, T.)

372. Quatre tableaux : 1° *La Présentation de Jésus* ou *Jésus au temple ;* 2° *l'Adoration des Bergers ;* 3° *le Mariage de la Sainte-Vierge ;* 4° *Fuite en Égypte*. Par Vanoost.

Ces tableaux sont roulés, à réparer et à nettoyer.
(Hauts de 7 pieds 2 pouces, larges de 11 pieds, T.)

380. *Jésus couronnant Sainte-Thérèse*, accompagné de la Vierge, Saint-Joseph dans une gloire, par Vanoost.

Ce tableau est sale et troué.
(Haut de 10 pieds 2 pouces, large de 8 pieds 3 pouces, T.)

387. Deux tableaux représentant deux saints évêques.

Ces tableaux ont été troués et repeints.
(Haut de 4 pieds 3 pouces, large de 3 pieds 4 pouces, T.)

392. Deux sujets peints en miniature sous glace, l'un *Vénus intercédant Junon pour le départ d'Énée*, et l'autre *différentes divinités ;* le nom du maître n'est pas lisible.

Ces miniatures sont bien conservées.
(Haut de 6 pouces 1/2, large de 8 1/2 pouces, sur ivoire.)

393. Un ancien meuble entouré de treize petits tableaux, peints par un maître flamand dont on ignore le nom.

Ces tableaux sont assez bien conservés.
Ils sont peints sur cuivre.

432. *Un religieux Récollet touchant à la figure du Christ des médailles*, peint par un peintre flamand dont on ignore le nom.

Ce tableau a besoin d'être nettoyé, il est en bon état.
(Haut de 7 pieds 5 pouces, large de 4 pieds 4 pouces.)

Je certifie que les objets contenus au dit inventaire du dépot des cy-devant Récollets est véritable.

A Lille, le 1 prerial l'an 8e de la République.

L. WATTEAU père

Peintre et Commissaire des Arts

L'ACADÉMIE DES ARTS
DE LILLE.

Nous avons cru inutile, nous l'avons dit, de joindre à notre travail une étude sur les artistes du XVIIe, et du commencement du XVIIIe siècle, dont les œuvres sont suffisamment connues par les spécimens que possèdent les collections et les églises de la ville; M. Reynart leur a d'ailleurs consacré une notice dans le *Catalogue du Musée*. Nous aurions peu de renseignements à ajouter à la biographie des Van Oost, d'Arnould de Wuez et de Wamps ; mais il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots de l'école de dessin fondée à Lille en 1754, des expositions annuelles de peinture qui eurent lieu dans cette ville à partir de 1773, et de l'*Académie*, qui y fut établie en 1775.

L'école de dessin fut fondée avec la pensée, non-seulement de créer des artistes, mais aussi de donner à l'industrie des coopérateurs utiles. Elle fut établie sous la direction d'un peintre lillois nommé Le Tilier, dont toutes les œuvres nous sont inconnues. A la suite d'un conflit entre les commissaires-surveillants de l'école et ce professeur qui, sans les consulter, avait introduit dans l'atelier

l'étude du modèle vivant[1], Le Tillier donna sa démission et fut remplacé, le 14 juin 1756, par un peintre nommé Gueret, qui resta à la tête de l'école, de 1756 à 1778. En 1770, Louis Watteau, de Valenciennes, neveu du célèbre Antoine Watteau, fut adjoint à Gueret, avec promesse de survivance, et il devint professeur en titre en 1778. Son fils François lui fut adjoint, à son tour, comme professeur, en 1785.

A partir de 1773, furent organisées des expositions annuelles où figuraient, non-seulement les œuvres des élèves de l'école, mais celles des professeurs, des peintres et des amateurs habitant la ville. Les Archives et la Bibliothèque possèdent une collection, à peu près complète, des livrets imprimés qui contiennent la description des objets exposés chaque année, de 1773 à la fin du siècle. Il y a de curieuses recherches à y faire, pour l'histoire de l'art local.

En 1783, pour exciter à un plus haut point l'émulation des élèves, il fut décidé qu'à partir de l'année 1784 il serait, tous les trois ans, ouvert un concours, dont le lauréat recevrait une pension de la ville, afin d'aller continuer ses études à Paris. Du reste, antérieurement à cette date, le Magistrat avait entretenu dans la capitale certains élèves de l'école qui lui paraissaient avoir de l'avenir. Nous citerons, parmi ceux-ci : le sculpteur Roland, qui, en 1782, fut nommé agrégé de l'Académie royale, et qui envoya à sa ville natale la réduction en plâtre du Caton d'Utique, qui lui valut cet honneur.

Wicart, sur lequel on fondait les plus belles espérances, jouit de la même faveur. Il étudia d'abord dans l'atelier de Le Bas, le graveur, et envoya de Paris à l'exposition de 1780 deux dessins : l'un d'après un bas-relief de Puget, l'autre d'après un tableau. Il entra ensuite dans l'atelier de David, et, en 1784, il fit hommage au Magistrat d'un

(1) Ce fait, on le voit, est antérieur de quinze ans à l'époque où L. Watteau fut placé à la tête de l'École, et n'a pu par conséquent motiver sa démission.

tableau représentant *Joseph expliquant les Songes*, en reconnaissance de la pension que la ville lui faisait à Paris. Sauvage, membre de l'Académie royale, et David, peintre du roi, écrivirent au Magistrat les lettres les plus flatteuses pour le pensionnaire lillois (1). Le 24 mai 1784, le Magistrat envoya à Wicart une somme de 240 florins, à titre de gratification, et, après la mort de son père, il donna un emploi au frère de l'artiste, pour que celui-ci fût déchargé du soin de soutenir sa famille.

En 1786, Wicart, qui avait obtenu une médaille à l'Académie royale, envoya à l'exposition de Lille un tableau représentant *Le Jugement de Salomon*. Ce tableau, de cinq pieds de large, sur quatre pieds et demi de haut, n'est point celui qui est au Musée et qui représente le même sujet. Ce dernier, de plus petite dimension, est celui qui figura à l'exposition lilloise de 1810.

Si la ville fut généreuse envers Wicart, jamais dette de reconnaissance ne fut plus noblement acquittée que celle dont Wicart se crut débiteur envers la ville où il avait pris ses premières leçons, et qui subventionna ses études à Paris. En léguant à la *Société des Sciences et des Arts* les inestimables collections qui portent son nom, et qu'il avait formées pendant son long séjour en Italie, Wicart a fait de Lille, sa ville natale, un centre artistique, un des sanctuaires de l'art.

C'est aussi avant l'établissement du concours triennal, dont nous avons parlé plus haut, que les graveurs J.-B.

(1) Voici la lettre de David.

Paris, 22 avril 1780.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous attester que le tableau que vous allez voir de M. Vicart, et dont j'ai été on ne peut plus content, est bien de luy et qu'il y a tout à espérer d'un jeune homme qui fait un pareil tableau d'histoire, surtout pour son premier; je ne saurais trop vous exhorter à luy procurer les facultés de pouvoir le mettre à même de tirer parti des heureuses dispositions qu'il a reçues de la nature,

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DAVID, peintre du roy.

Liénard, Helman, Louis Masquelier, qui avaient commencé leurs études à l'école de Lille, allèrent perfectionner leur talent dans la capitale, avec les subsides de la ville. Ce fut plus tard Masquelier, le compatriote de Wicart, qui prêta à celui-ci son concours pour la gravure des planches de la *Galerie de Florence*. Ces gravures valurent à Masquelier la médaille d'or à l'exposition de 1802. Masquelier, le jeune, également pensionné par la ville, termina ses études à Paris, dans l'atelier de L. Masquelier, son parent.

Le peintre François Watteau, fils de Louis Watteau, le professeur adjoint de l'école, fut également envoyé à Paris pour suivre les cours de l'Académie royale, et les archives municipales possèdent le certificat original, signé de Cochin, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui constate que François Watteau a remporté un prix de dessin à Paris, en l'année 1777.

Les peintres pensionnaires nommés au concours, à partir de 1785, n'arrivèrent pas à la même célébrité que leurs prédécesseurs. Ce furent L. Martin Meurisse, lauréat en 1785, qui travailla à Paris dans l'atelier de Renaud, peintre du roi; Alexandre-Joseph Denoyelle, lauréat en 1788, qui obtint à Paris une première médaille. Tous deux figurent sur les livrets des expositions lilloises pour de nombreux tableaux, mais aucune de leurs œuvres ne nous est restée. Enfin, en 1791, ce fut un élève sculpteur, Henri Lortioit, qui obtint la pension. Il était fils de A. Lortioit, également sculpteur, et qui fit partie de l'Académie lilloise. Nous parlerons plus loin des travaux du père et de ceux du fils.

Arrivons à la création de l'Académie lilloise.

En 1775, pour mettre fin aux conflits sans cesse renaissants qui s'élevaient à tout propos entre les peintres étrangers et la corporation des peintres lillois, le Magistrat décréta, par une ordonnance, que « dorénavant, pour ne pas laisser plus longtemps les arts libéraux confondus avec

les arts méchaniques », les peintres et les sculpteurs seraient divisés en deux classes : la première « formerait un corps académique affranchi des assujettissements de la maîtrise », la seconde resterait soumise aux ordonnances et statuts qui régissaient la corporation des peintres et celle des sculpteurs. Pour réaliser cette décision, il ajoutait que l'Académie en question était, dès lors constituée par les artistes dont les noms suivent :

Gueret, peintre et professeur à l'*École de dessin*.
Watteau, Louis, peintre, professeur-adjoint.
Borne, Etienne, doyen des peintres, } adjoints pour la décision des prix de l'Ecole de dessin.
Dusillon, peintre,
Beghin (P.-L.-J.), peintre.
Noël, C., peintre.
Baudoux, ciseleur.
Lorthioit (A. J.), sculpteur.

Le Magistrat, en nommant académiciens les artistes ci-dessus, décida que chacun d'eux offrirait au *Salon des Arts* une œuvre exécutée par lui, en remplacement du morceau de réception dont il était dispensé. Quant aux artistes qui, postérieurement, voudraient faire partie de l'*Académie* et jouir ainsi des immunités que ce titre conférait, ils auraient, d'abord, à présenter, pour l'agrégation, une de leurs œuvres, et ensuite à exécuter un morceau dont le sujet et la dimension leur seraient indiqués. Après examen de ce travail, les académiciens titulaires se prononceraient sur l'admission définitive des agrégés.

Le *Salon des Arts*, qui devait conserver toutes ces œuvres, était situé rue *Comtesse*. En décrétant cette création, le Magistrat jetait, dès 1775, les bases d'un Musée qui se serait enrichi successivement des morceaux de réception de tous les agrégés et académiciens. Nous citerons les œuvres principales qui y furent déposées, et dont un certain nombre a figuré, jusqu'aujourd'hui, dans notre Musée, avec cette mention : provenance inconnue.

C'était aussi dans ce *Salon des Arts* qu'avaient lieu,

à l'époque de la foire, les expositions annuelles organisées par le Magistrat.

Il nous reste à donner une courte notice sur les académiciens de la fondation et sur ceux qui furent postérieurement reçus. Nous suivrons leur ordre d'inscription.

Gueret, professeur de l'école de dessin. Cet artiste n'a laissé, à notre connaissance du moins, aucune œuvre qui jouisse de quelque célébrité. En 1767, il exécuta les décorations pour la célébration du Centenaire du retour de Lille à la France; en 1770, il fut chargé de restaurer le grand tableau d'Arnould de Wuez, au *Conclave*.

En compulsant les livrets des expositions, nous avons constaté que, de 1773 à 1777, il exposa une trentaine de tableaux de genre, ou paysages, généralement d'assez petites dimensions; voici la désignation de quelques-uns de ces tableaux : *Vue d'Alger au clair de la lune. — Un clair de lune, l'atmosphère étant orageuse. — Une Boucherie. — Une Poissonnerie. — Représentation des ruines de Rome. — Ruines de Palmyre. — La Rencontre fortunée. — La Déclaration d'amour.* — Ces désignations serviront peut-être à faire retrouver où attribuer quelques œuvres de ce peintre qui doivent encore exister à Lille.

En 1777, et comme morceau d'académicien, il peignit pour le *Salon des Arts* un vaste tableau allégorique « haut de huit pieds sur quatre pieds six pouces de largeur » afin, dit le livret, de consacrer le souvenir de la création des écoles de dessin. Voici l'analyse écourtée de la description de ce tableau :

« La ville de Lille, figurée par une femme vêtue des couleurs de son écusson, présente à Minerve les génies de la peinture, de la sculpture et de l'architecture; dans le ciel, la Renommée vole vers le temple de Mémoire où elle va placer une médaille aux armes de la ville. » Ce tableau lui-même ne nous a pas été conservé, et le Musée de peinture de la ville ne possède aucune œuvre de Guéret.

Nous avons retrouvé dans un des cartons des archives municipales, un dessin à la plume signé Guéret. C'est un projet de cartouche pour le couronnement sculpté qui devait être placé au haut du cadre que le Magistrat fit faire, pour le portrait du Gouverneur, M. le prince de Soubise, offert par celui-ci à la ville. Ce dessin, représentant des Amours soufflant dans la trompette de la Renommée et entourés d'attribus guerriers est assez bien composé; il fut exécuté en 1767. Ce portrait du prince de Soubise, qui était placé au *Conclave*, figure encore dans un inventaire de 1790.

Le musée Wicart possède un portrait de Guéret, peint en miniature, par Helant, élève des écoles de Lille, qui exposa de 1776 à 1782.

WATTEAU Louis, professeur adjoint, né à Valenciennes, le 10 avril 1731, mort à Lille le 27 août 1798. Il était neveu du célèbre Antoine Watteau. Adjoint à Gueret comme professeur, en 1770, il lui succéda en 1778. Les livrets d'exposition, de 1773 à 1799, qui nous sont parvenus, énumèrent plus de deux cents tableaux exposés par lui pendant cette période, au *Salon des Arts*. Le genre de L. Watteau, est trop connu, pour que nous ayons besoin de donner ici la nomenclature des œuvres exposées. Il peignit aussi pour les églises du pays, de nombreux tableaux religieux, mais ce n'est pas à ce genre de travaux qu'il doit sa célébrité. Parmi beaucoup d'œuvres inégales, certains de ses tableaux de genre sont composés et peints avec esprit et facilité. Le musée de Lille possède quelques unes de ses œuvres les plus remarquables.

Pendant la *Révolution*, il joua un certain rôle politique, et son pinceau nous a laissé de curieux souvenirs de cette époque: *La Fédération lilloise* [1]— *Lille a bien mérité de*

[1] Il reçut une gratification de 800 livres pour la gravure de ce tableau dédié au Magistrat le 19 juillet 1791.

la patrie [1] — *Le Siége de Lille* [2]; ce sont des pages, qui, en outre du mérite artistique, ont et conserveront pour la ville un intérêt de plus en plus vif.

Nous ne savons ce qu'est devenu le tableau de réception que L. Watteau peignit pour le *Salon des Arts*, où il figura en 1776. Ce tableau de dix pieds neuf pouces de hauteur, sur six pieds neuf pouces de largeur, représentait *Bélisaire*, mendiant dans les rues de Constantinople, et reconnu par un de ses anciens lieutenants. C'est le sujet du tableau de David, qui figure dans notre Musée. M. Langlart-Tripier possède, parmi de nombreux tableaux de Watteau, les grandes compositions où il a peint les expériences aérostatiques de Blanchart, et son retour triomphal à Lille. — Ces deux tableaux ont été gravés.

Enfin ce fut Watteau qui dressa en 1795 l'inventaire des tableaux des églises et des communautés que nous avons publié en appendice; nous ne pouvons que regretter, sans lui en faire un reproche (le gout de l'archéologie artistique n'existait pas encore à son époque), qu'il n'ait compris, parmi les œuvres dignes d'être conservées, aucun des tableaux primitifs qui existaient encore alors à Lille en si grand nombre.

Borne Étienne (doyen des peintres). Il était fils d'Étienne Borne, peintre sur faïence, originaire de Nevers, qui vint s'établir à Lille au commencement du XVIII[e] siècle, appelé par Jacques Février, le faïencier lillois. Borne était déjà vieux lorsqu'il fut nommé académicien.

(1) Ce tableau qui figura à l'exposition de 1794 a été donné au musée par M. Lenglart-Barrois.

(2) Le tableau qui existe sous ce titre au musée n'est qu'une reproduction en petit du grand tableau qu'il peignit pour la ville, et qui fut exposé, en 1796, mais il a tellement souffert qu'il ne figure plus dans nos collections. Lors de l'apparition de ce tableau la *Société populaire* provoqua une souscription publique pour payer les frais de la gravure qui fut exécutée par Masquelier le jeune, élève des écoles de Lille. Nous connaissons de magnifiques épreuves de cette gravure.

Les livrets qui nous sont parvenus ne mentionnent pas l'œuvre qu'il exécuta pour le Salon. Nous n'y avons vu figurer son nom que trois fois. En 1773, par conséquent, avant sa nomination, il exposa deux copies d'après Carrache et Jordaens. En 1775, il envoya un bas-relief représentant l'Enfant-Jésus avec saint Jean et deux tableaux formant pendant : *Vertumne et Pomone, Zéphyre et Flore*. En 1782, « il exposa un tableau représentant un *petit chien* tel qu'il a été présenté à *la Reine* par le S[r] *Clavel* M[d] rue des Bonnes Filles, à Lille (h. huit pouces sur onze pouces et demi de l.)

Nous ajouterons que nous avons vu à Lille un portrait signé de lui. Ce portrait, d'une honorable médiocrité, ne fait pas trop regretter ses œuvres disparues.

Dusillon J.-B., peintre. Encore un artiste aujourd'hui inconnu. Il figure dans toutes les expositions de 1773 à la fin du siècle; généralement ses tableaux représentent des bas-reliefs, des architectures, des ruines, des paysages. Il peignit pour le Salon un grand tableau de dix pieds, neuf pouces de haut, sur six pieds, neuf pouces de large, représentant: *Pygmalion voyant s'animer la statue de Galathée*. Les quelques tableaux de lui qu'il serait intéressant de retrouver, sont ceux où il a représenté des vues de Lille et des chateaux des environs.

Il existe à Lille dans la collection de M. Lenglart un tableau de J.-B. Dusillon, peint en *trompe-l'œil*. Il représente une gravure à l'eau forte clouée sur une planche de sapin. C'est un ouvrage de patience plutôt qu'une œuvre artistique.

Dusillon eut un fils, Fidèle, qui suivit les cours de l'école de dessin et qui, comme son père, s'adonna à la peinture. Il peignit dans le pays un grand nombre de portraits en miniature. Jusqu'à ce jour, le plus grand mérite que nous reconnaissions à Dusillon, le père, c'est d'avoir été le premier maître de Donvé, dont nous parlerons plus loin.

Beghin P.-L.-J, peintre. Il exposa en 1773 deux tableaux ovales, représentant *saint Pierre* et *saint Paul*, et un grand tableau, la *Samaritaine*. Il avait 72 ans lorsqu'il fut, en 1775, nommé académicien. Son tableau de réception, de même dimension que ceux de Watteau et de Dusillon, représentait *Susanne au bain, surprise par les deux vieillards*. Son titre d'académicien ne lui servit qu'à une chose: à obtenir de la ville une pension de 180 livres, qu'il était dans l'impossibilité de payer, pour entrer à l'hôpital des *Vieux Hommes*, où il fut admis en 1786, à 83 ans.

Noel C., peintre. Il peignit beaucoup de portraits à l'huile et au pastel, et d'après les noms portés aux livrets, il avait une belle clientèle. On voit figurer parmi ses modèles des évêques, des chanoines en habit de chœur, des officiers en uniforme, et même une actrice, Mlle ***, en costume de théâtre (rôle de Zelmire). Pour payer sa dette à *l'Académie* il peignit, par exception, un grand tableau de dix pieds, neuf pouces de haut, sur cinq pieds, huit pouces de large, qui fut exposé en 1777. Il représentait: *Apollôn et la Sybille de Cumes;* cette dernière demande à Apollon de vivre autant d'années qu'elle a de grains de sable dans la main. Nous n'avons aucun renseignement sur la destinée de ce tableau. Quant aux portraits de C. Noël il doit encore en exister à Lille, mais jusqu'ici il ne nous a pas été donné d'en voir.

Baudoux, François-Joseph, ciseleur. C'était un orfèvre ciseleur qui jouissait, et avec raison, d'une grande réputation. Le compte de l'église de La Madeleine enregistre en 1766 un paiement de trois mille livres à valoir sur la façon de la châsse de l'église. Cette église possède encore de cet artiste une porte de tabernacle en argent doré représentant *le Serpent d'airain*, et signalée, comme un magnifique travail, dans l'inventaire des objets d'art des églises de Lille. En 1773 il exposa au *Salon des Arts* un

médaillon d'argent dans un cadre en cuivre orné de trophées ; ce médaillon représentait une *Chasse au lion*, et un autre, *le Crucifiement*. En 1774 il exposa un bas-relief en cire, *Alliance de Jupiter et de Junon ;* en 1785 une porte de tabernacle en argent, représentant *la Descente de croix ;* en 1776 quatre médaillons d'argent, etc. ; enfin, en 1777, après sa nomination à l'*Académie*, il offrit au Salon des Arts un bas-relief en cuivre ciselé et doré représentant *l'Enlèvement d'Hélène*. Du *Salon des Arts* cette pièce est passée dans le musée archéologique de la ville. Le travail en est excessivement remarquable ; quant aux qualités du dessin elles se ressentent du goût de l'époque, c'est du grec comme on le comprenait alors. Baudoux figure sur les comptes de la ville pour la fourniture de pièces d'argenterie destinées à faire des cadeaux. Nous citerons entre autres une soupière de 1200 florins que le Magistrat offrit à Lequeux, architecte, qui avait dirigé les décorations exécutées à Lille pour la fête de la naissance du Dauphin (1782). Baudoux eut un fils qui fut élève des écoles de la ville, et qui, après y avoir obtenu la médaille en 1779, alla travailler à Paris dans l'atelier de Moitte, sculpteur du roi [1]. Il exposa à son tour en 1784, au Salon des Arts un grand bas-relief (quatre pieds de l. sur trois p. de h.) représentant *le Fratricide de Caïn* ; il fut agrégé à l'Académie le 25 octobre 1785, après lui avoir soumis un bas-relief : *La Présentation de Notre-Seigneur au Temple*.

LORTHIOIR, LORTHIOIT ou LORTIOIT père [2], sculpteur. En 1773 il exposa une statue en terre cuite de quatre pieds de haut, représentant *Milon de Crotone*, et deux bustes : *le Printemps* et *l'Été* ; en 1775 un *St-Pierre pleurant ses*

(1) En 1785 Moitte exposa à Lille l'esquisse d'une frise en bas-relief représentant une fête à la déesse Cybelle.

(2) Le nom de ce sculpteur est écrit dans les comptes et sur les livrets de ces trois façons, quant aux signatures autographes du fils elles sont toujours orthographiées *Lortioit*.

péchés, figure en bois ; en 1777 il offrit au Salon la *Déesse des Arts*, figure en terre cuite, de trois pieds de haut, et exposa deux statues en bois, *saint Pierre* et *saint Paul*. En 1781, deux torchères, figures de femme, et en 1782 trois figures modelées, représentant *Junon, Pallas* et *Vénus*. Mais Lortioit le père n'était pas, paraîtrait-il, un artiste de premier ordre. Cette même année 1782 parut à Lille une petite brochure « *Martin au salon*, » qui passait en revue les œuvres exposées. Le Diderot anonyme, à propos des déesses de Lortioit, fait malignement remarquer que « les beautés et les grâces sont nuisibles à notre salut, et qu'en méprisant les créatures, le sculpteur s'achemine vers le ciel. »

Son fils, Lortioit Henri, suivit la même carrière, mais avec plus de succès. En 1787 il exposa une première œuvre en terre cuite représentant *l'Aurore*. En 1790 il obtint la première médaille et la pension pour aller continuer ses études à Paris. En 1790, il exposa un *Apollon* en albâtre, un *Prométhée* et un groupe en terre cuite représentant *Procris* et *Chépale*.

Pendant les études de Lortioit à Paris, le Magistrat écrivit à Lortioit père une lettre de félicitation sur les succès de son fils. En 1793 le pensionnaire de la ville fit présent à la commune de deux de ses œuvres ; voici la lettre qui accompagnait cet hommage :

Aux citoyens Maire et officiers municipaux de la ville de Lille (1).

Citoyens,

Au milieu des études que la bienveillance de la commune me donne la facilité de poursuivre, je n'ai rien de plus à cœur que de lui soumettre une preuve de mes efforts et de ma constante reconnaissance. Daignez donc, s'il vous plaît, Citoyens municipaux, agréer et accepter les deux figures de Cicéron et de Scévola, que j'ai l'honneur de vous présenter. Que ces objets rappellent quelquefois sur mes faibles essais votre indul-

(1) Archives municipales.

gence et vos bontés. Je m'applaudirai d'avoir prévu vos intentions, en leur offrant d'illustres modèles, mais pour prouver seulement qu'à Lille, aussi bien qu'à Rome, le patriotisme soutient les plus grandes comparaisons et qu'il s'honore par d'aussi belles vertus.

Lille, ce février 1798, l'an deuxième de la République Française.

Henri LORTIOIT,
Sculpteur, élève de l'Académie; pensionné à Paris par la municipalité.

Ce *Cicéron* et ce *Mutius Scœvola* figurèrent au salon de 1794 avec cette désignation: Figure de *Cicéron*, en plâtre, de deux pieds de hauteur; figure de *Mutius Scœvola*, même grandeur. Il exposa en même temps une esquisse lavée à l'encre de Chine représentant *Brutus jurant de venger la mort de Lucrèce et d'abolir la royauté.*

En 1796 parut son œuvre la plus importante: *Prométhée le bras levé vers le ciel.* Cette statue, de cinq pieds et demi de hauteur, a de grandes qualités et obtint un légitime succès; il exposa la même année une *Flore*, un *Zéphire*, et deux esquisses en terre cuite, *l'Égalité* et *la Liberté.* Bientôt après Lortioit fut chargé par la ville de modeler des bas-reliefs en terre cuite destinés à décorer le péristyle de l'*École centrale*, installée dans l'ancien couvent des *Récollets*. Les esquisses de ces bas-reliefs qui furent exécutés de quarante-huit pieds de longueur sur cinq pieds de hauteur, figurèrent à l'exposition de 1798. Les curieux en trouveront au *livret* la longue description. Ces bas-reliefs, qui ne furent placés qu'en 1807, furent payés 1500 francs. Il expose la même année une esquisse en terre du *Virginius poignardant sa fille* et deux grandes figures en plâtre: *Bacchus* et *Ariane.*

En 1807, Lortioit fut nommé du jury chargé de juger les concours annuels de l'école de dessin. Lortioit ne pouvant trouver à Lille des commandes qui lui permissent d'exécuter en marbre les statues qu'il avait modelées, se contenta de les mouler et d'en vendre

des exemplaires en plâtre. Les vestibules, les escaliers, les jardins des principales maisons de Lille étaient encore ornées, au commencement du siècle, de ces reproductions du Prométhée et du Bacchus de l'artiste lillois; mais, s'il en existe encore, la plupart sont défigurées par les peintures successives dont elles ont été chargées. Il serait bien désirable que l'on pût retrouver, pour les collections de la ville, des moulages intacts des principales œuvres de Lortioit. L'hôtel de ville ne possède de lui qu'un buste en plâtre de Gentil-Muiron, qui fut maire de Lille de 1800 à 1804. Lortioit a aussi exécuté un certain nombre de petites statuettes en terre cuite.

Nous en avons fini avec les académiciens choisis et nommés par le Magistrat; il nous reste à parler de ceux qui sollicitèrent et obtinrent postérieurement ce titre.

Sauvage (Piat-Joseph), né à Tournai en 1744, membre de l'Académie de Saint-Luc de Paris, fut le premier étranger qui sollicita le titre d'académicien lillois. Il fut reçu le 12 septembre 1776, et son tableau de réception figura au Salon de l'année suivante. Il représente, en bas-relief, *La Peinture et la Sculpture protégées par Minerve*. Ce tableau figure actuellement dans le musée de la ville sous le numéro 495. En 1783, Sauvage fut reçu à l'Académie royale de Paris, et, un an après, il exposa à Lille une *Bacchanale d'enfants*, tableau colorié (de treize pieds de largeur sur neuf de hauteur). Nous retrouvons une dernière fois son nom dans le livret de l'année 1810; il exposa « deux tableaux coloriés sur marbre blanc », l'un représentant un *Sacrifice à Vénus*. l'autre un *Sacrifice à Bacchus*, Le Musée possède un beau portrait de Sauvage, peint par un académicien lillois dont nous parlerons plus loin.

Helman (Isidore-Stanislas-Henri), graveur, né à Lille en 1743, mort à Paris en 1810. Élève des écoles de Lille, Helman reçut, en 1770, du Magistrat, une gratification

de 300 florins, pour la dédicace de sa première gravure. Il était graveur de Mgr le duc de Chartres, quand il se présenta à l'Académie, où il fut reçu le 1er mai 1779. Les premières gravures qu'il exposa, en 1773, étaient : *Les Pêcheurs fortunés* (Vernet); une *Chute d'eau* (Robert). Chaque année, il prit part aux expositions de sa ville natale, et, en 1787, il offrit au Magistrat un riche *Album* où il avait fait relier, en magnifiques épreuves, un choix de ses œuvres les plus remarquables. Helman reçut, à titre de remerciement, une lettre de change de 480 florins, qui lui fut adressée à Paris, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'hôtel de Noailles.

Ce recueil de gravures, sur lequel le Magistrat fit inscrire en lettres d'or le nom d'Helman, et la date du présent fait à la ville, figure actuellement dans la bibliothèque communale [1]. Helman a gravé les tableaux les plus importants de Louis Watteau. Trois autres graveurs, comme Helman, élèves de l'école de Lille, s'ils ne furent pas académiciens, prirent part aux expositions lilloises. Ce sont J.-B. Liénart, qui exposa, en 1773, *l'Enfant prodigue* (Gravelot), et un *Portrait de Vitruve*, et qui reçut aussi du Magistrat, en 1775, une gratification de 240 florins pour la dédicace d'une estampe dont le sujet n'est pas indiqué, et les deux Masquelier, dont le nom et les œuvres sont bien connus.

WETHERILL (Mlle Anne), Anglaise, reçue le 7 août 1780. Cette académicienne fut admise sur la présentation d'un tableau de paysage dont la dimension lui avait été indiquée par l'Académie. Il figura à l'exposition de 1780. « Ce tableau, de vingt pouces de hauteur sur deux pieds de largeur, représentait une vue des environs de l'abbaye de Marquette, ornée de figures et d'animaux. » Le livret de 1780 mentionne aussi trois portraits peints par elle, entre autres

(1) N° 1665 cat. Sciences et Arts.

celui du colonel Cambel. L'année suivante, elle prit encore part à l'exposition, et figure sur le livret avec son titre d'académicienne; bien qu'elle ait été reçue à titre de peintre de paysage, elle exposa des portraits, un tableau religieux, une miniature, et pas de paysage. Le livret de 1781 porte en effet sous son nom : Cinq portraits de grandeur naturelle dont on ne cite pas les modèles, un tableau représentant *la Vierge*, *l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste*[1], et une miniature ovale représentant *Hébé*. Nous n'avons plus vu reparaître son nom aux expositions postérieures; elle avait sans doute quitté Lille.

Violet (Pierre-Noël), peintre en miniature. Il fut reçu le 23 août 1782, après avoir exécuté, sous les yeux de L. Watteau, une miniature représentant Louis XVI. Ce portrait, qui fut exposé au Salon de cette année, resta comme morceau de réception. Violet exposa en même temps un cadre renfermant cinq miniatures, et un portrait à l'huile de forme ovale, de deux pieds de hauteur sur un pied et demi de largeur. C'était, d'après les indications du critique anonyme dont nous avons parlé plus haut, et qui est un grand admirateur du talent du peintre Violet, le portrait de M. Piérelevé, capitaine de dragons.

On ne voit plus reparaître Violet aux expositions suivantes; probablement, il n'avait demandé le titre d'académicien que pour pouvoir, de passage à Lille, y exécuter des portraits sans être tracassé par la corporation des peintres qui prélevait un droit sur toutes les peintures exécutées par des artistes non inscrits dans cette corporation, droits dont les académiciens seuls étaient exempts. A propos de peintres en miniature, nous citerons ici un sieur Jacquerye, lillois, médailliste des écoles, qui ne se présenta pas à l'Académie, mais qui exposa et exécuta beaucoup de portraits à Lille.

(1) Deux pieds de haut sur vingt pouces de large.

Roland (Philippe-Laurent), né à Pont-à-Marcq, le 13 août 1746, mort à Paris en 1816. Il fut reçu le 23 avril 1782. Il avait été, l'année précédente, admis comme agrégé à l'Académie royale. La réduction de son *Caton d'Utiqu.*, qu'il avait offert au Magistrat, fut déposé, en 1782, au Salon des Arts, et figure sur le livret de cette année. .La Commission du Musée de Lille vient de faire couler en bronze le *Caton* de notre célèbre concitoyen, et lui a assuré ainsi une conservation indéfinie. En 1774, Roland, encore élève des écoles, avait exposé deux dessins, *Judith tranchant la tête d'Holopherne, et le Martyre de saint Barthelemy*. En 1785, il exposa un bas-relief représentant le portrait de *Feutry*, poète lillois ; la même année, il envoya au Magistrat le moulage en plâtre d'un médaillon en marbre représentant *Louis XVI*, qu'il avait sculpté pour la nouvelle halle de Paris. Nous publions en note la lettre d'envoi de Roland et la réponse que lui fit le Magistrat de Lille (1). Le médaillon de Louis XVI,

(1) Paris, le 29 juin 1785.

Messieurs,

Ayant été chargé de faire le portrait de Louis XVI, en médaillon de marbre, qui est placé à la nouvelle halle de Paris, jai cru devoir en tirer un en plâtre imitant la terre cuite, pour votre hôtel de ville.

Jose espérer, Messieurs, que vous voudrez bien recevoir ce juste hommage d'un lillois qui doit à vos bontés les premiers principes de son art. Si je pouvais me servir de la plume comme de mon ébauchoir ou de mon ciseau, je tracerai ici cet amour de la justice, ce goût des arts et surtout les vertus qui règnent dans votre corps municipal, l'honneur et l'appui du citoyen de Lille.

Je suis avec un très-profond respect, MM. votre etc., etc.

ROLAND.

A Monsieur Roland, de l'Académie royale de Paris.

Nous avons reçu, Monsieur, avec beaucoup de satisfaction le portrait de Louis XVI que vous avez bien voulu nous adresser. Ce monument de votre amour pour le roi sera encore ici celui de votre reconnaissance et de vos progrès. Nous le faisons placer dans la salle de l'hôtel-de-ville où sont ceux des autres souverains et où il transmettra à la postérité toute l'estime que nous faisons de vos ouvrages. Continuez, Monsieur, à honorer votre patrie par vos talents, l'Ecole de dessin se glorifie de vous avoir eu pour élève, et votre exemple est bien fait pour encourager tous ceux qui la fréquentent. Nous saisirons toujours avec empressement l'occasion de vous donner les preuves des sentiments que vous méritez de notre part, et avec lesquels nous sommes, etc, etc.

encadré avec soin, fut placé à la maison de ville, et le poète Feutry, ami du sculpteur, composa à ce sujet un quatrain qui fut inscrit au bas du cadre.

Nous ne referons pas ici une biographie de Roland ; David d'Angers, son élève, s'est chargé de ce soin avec une compétence sans égale, et la *Société des Sciences* a décerné à ce travail une médaille d'or. Nous dirons simplement qu'un jour viendra sans doute, où l'organisation d'un musée de sculpture permettra d'exposer les moulages du *Condé*, de l'*Homère* et des chefs-d'œuvre de Roland.

Corbet (Charles-Louis), sculpteur, reçu à l'unanimité le 23 août 1782, dit le registre de l'Académie, sur la présentation de *la Mort de Méléagre*. Nous nous contentons d'inscrire ici le nom de cet artiste, auquel nous consacrerons plus loin une notice plus complète.

Lemire (Noël), graveur, reçu le 9 juillet 1783. Comme Masquelier de Lille, Lemire, né à Rouen en 1724, fut élève de Le Bas ; il a gravé beaucoup de tableaux de Teniers. Le *Portrait de Washington*, qu'il présenta à l'Académie lilloise, passe pour un de ses meilleurs ouvrages. Son œuvre la plus célèbre est le *Gâteau des Rois* (partage de la Pologne), dont la planche fut brisée par ordre supérieur.

Le livret de 1783 le qualifie de graveur des Académies impériales et royales, de celle des Sciences et Arts de Rouen. Il exposa :

La Crainte, estampe ;

Le portrait du général *Washington*.

Le livret de l'année suivante mentionne encore son nom et signale :

Le portrait de M. le marquis *de La Fayette*, pour sa réception à l'Académie.

Il exposa pour la dernière fois en 1787.

DUPRÉ (Augustin), graveur en médailles à Paris. Il fut reçu le 3 mai 1784, et présenta pour sa réception les six médailles suivantes, dont le livret reproduit toutes les inscriptions :

Le portrait de M. *de Suffren ;*

Le portrait de M. *de Francklin ;*

Frédéric II, roi de Prusse, passant ses troupes en revue ;

Médaille représentant *un Sacrifice à l'amour ;*

Médaille commandée par Louis XVI, à la gloire de M. *de Montgolfier ;*

Médaille représentant *l'Amérique indépendante,* pour sa réception à l'Académie.

Nous ne savons si Augustin Dupré est un descendant du célèbre graveur de Henri IV, Guillaume Dupré.

LEGRAND, peintre, agréé le 3 mai 1784, nommé académicien le 16 août.

Nous n'avons pu trouver ni le prénom, ni le lieu de naissance de ce peintre dont le nom ne figure sur les livrets d'exposition qu'en 1784, année de sa réception. S'il n'exposa qu'une fois, il faut reconnaître qu'il fut prodigue dans l'exhibition de ses œuvres. Elles comprennent vingt-cinq numéros parmi lesquels des portraits, des tableaux de genre, des esquisses de tableaux ; parmi celles-ci, nous citerons : *Eurypile dédiant la statue de Bacchus au temple de Diane, le Palais du sommeil* ; parmi les tableaux terminés : *la Mort d'Hippolyte, le Combat des Centaures et des Lapithes, le Massacre des Innocents*, et enfin son morceau de réception dont le sujet lui avait été imposé : *Les Pélerins au bourg d'Emmaüs,* de trois pieds de largeur sur quatre pieds de hauteur. Ce tableau ne figure pas dans le Musée de la ville, nous ne savons s'il y a lieu de regretter sa disparition.

WATTEAU, Joseph-François, né à Valenciennes, le 18 août 1758, mort à Lille, le 3 décembre 1823. Il fut

agréé le 11 avril 1785, académicien en 1786; son tableau de réception figura à l'exposition de cette année.

Watteau François était fils de Louis Watteau. Comme nous l'avons dit, en partant des écoles de dessin, il étudia à Lille, puis à Paris, où il obtint une médaille; en 1780 il dédia au Magistrat un tableau représentant *la Mort de Socrate* [1], et par une délibération en date du 3 mai 1780, le Magistrat lui accorda une gratification de 480 florins. En 1781 il exposa au Salon de Lille une esquisse terminée du *Martyre de St-Pierre* (de cinq pieds quatre pouces de largeur sur trois pieds et demi de hauteur); en 1783, *la Mort de M. de Montcalm*, « estampe gravée d'après le dessin orignal de F. Watteau. » Enfin en 1784, il aborda le genre auquel il doit sa réputation, et exposa trois petits tableaux: *Une dame à sa toilette*, *l'Amant difficile*, *l'Amante offensée* [2]. »

Nous ne savons ce que sont devenus ces trois tableaux. En 1785 il fut agrégé de l'*Académie* sur la présentation d'un tableau de deux pieds de hauteur sur environ deux pieds et demi de largeur « représentant un *Jardin pittoresque* dans lequel se reposent et se promènent des jeunes gens, des femmes et des enfants habillés à la mode du jour. » C'est très-vraisemblablement le charmant tableau du musée de Lille [3]. Les académiciens lui imposèrent, comme tableau de réception: « *Une fête champêtre et galante*, de cinquante-deux pouces de largeur sur quarante-cinq de hauteur. » Ce tableau de réception, qui ne figure pas au Musée, fut exposé en 1786 sous ce titre: « *Un tableau de composition galante*, de trois pieds neuf pouces de largeur sur quatre pieds quatre pouces de hauteur. » Sitôt agréé

(1) Ce tableau, qui figura à l'expostion de 1780, est exposé aux écoles académiques, dans la salle aux délibérations.

(2) Tableaux de 9 pouces de largeur sur 14 de hauteur.

(3) N° 620 du cat. *une fête au Colysée*.

par l'Académie, F. Watteau avait été adjoint à son père, avec promesse de survivance. En 1787 et en 1788 il exposa des tableaux de genre : *la Saint-Nicolas*, *la Satisfaction du mariage*, *les Raccoleurs*, *une Revue*, *un Concert dans un salon*. En 1790, le livret porte sous son nom : *une Fête des environs de Paris* (deux pieds et demi de hauteur, trois pieds de largeur).

Le Musée de la ville est riche d'œuvres de cet artiste [1]. Il possède de lui : deux *Batailles d'Alexandre* ; bien que ces tableaux aient valu à leur auteur une médaille d'or à l'exposition de Paris en 1802, nous leur préférons de beaucoup ses tableaux de genre. Watteau a peint aussi des tableaux historiques ou anecdotiques précieux pour la ville de Lille, ce sont : *la Procession de Lille* en 1787, qui nous a conservé l'aspect de la place de Lille à la fin du XVIIIe siècle, les costumes et les attributs des corporations ouvrières qui allaient disparaître ; *la Braderie*, coutume locale qui a survécu ; *le Broquelet*, fête des dentelières. Ce dernier tableau, légué à la ville par M. A. Leleux, jouit à Lille d'une grande célébrité. Il existe, en effet, une notice, imprimée chez *Danel*, qui décrit et commente, en six longues pages, le tableau du peintre lillois. François Watteau a laissé aussi un assez grand nombre de dessins et de croquis, curieux pour l'étude de la mode et du costume [2]. La dernière œuvre exposée en 1820 est un tableau représentant le *Mausolée de Monseigneur le duc de Berry* [3]. Les curieux pourront lire au *livret* la longue description de cette peinture allégorique.

Ommeganck (P.), peintre né à Anvers en 1755. Il fut reçu à l'unanimité le 6 juin 1785, à charge de faire un

(1) N°s 617 à 624, le N° 619 *Choc de cavalerie* fut exposé en 1806, à Lille.

(2) La famille Lenglart de Lille possède un grand nombre de tableaux et de dessins de Louis et François Watteau.

(3) Un mètre 190 millimètres de hauteur sur 893 millimètres de largeur.

tableau « d'animaux et paysage ». Nous ne savons s'il remplit cette condition, car nous n'avons pas vu figurer son tableau sur les livrets d'exposition.

En se faisant recevoir académicien à Lille, Ommeganck acquérait le droit d'exposer et de vendre ses tableaux à Lille.

Dupont (François-Léonard), né en 1756, mort à Lille en 1821, fut agréé à l'unanimité, le 3 octobre 1785, à charge de faire un tableau de *nature morte* « de dimension à remplir l'espace qui reste au-dessus de celui du sieur Legrand ». Tels sont les termes de la décision qui relate sa nomination. Il fut reçu définitivement le 2 janvier 1786. En 1782, il avait épousé la fille de Louis Watteau, professeur de l'école; aussi est-il surtout connu à Lille sous le nom de Dupont-Watteau. Il commença à exposer, en 1783, des pastels et des miniatures. En 1785, le livret mentionne un cadre renfermant plusieurs miniatures, un *Christ* sur fonds de velours noir, *Bacchus*, le *Génie de la Santé*. « Ces trois morceaux sont en nature morte, » ajoute le livret. Ce fut, en effet, son genre préféré, et le Musée possède son morceau de réception[1] : *Attributs des Beaux-Arts*, instruments de musique, buste en marbre blanc et statuette en terre cuite. C'est un tableau assez estimable.

Il exposa, la même année, un autre tableau, aujourd'hui dans la galerie de M. Lenglart, comprenant une pendule, (marbre blanc et bronze doré), représentant Louis XV[2], un verre de cristal et autres objets posés sur une table couverte d'un tapis vert. En 1787 et en 1788, on eût de lui cinq tableaux, *natures mortes* et *bas-reliefs*, dont les sujets ne sont pas indiqués, et une étude peinte d'après le *Vase Médicis*.

(1) N° 181 du Catalogue.

(2) Cette pendule fait actuellement partie, nous a-t-on dit, de la collection de M. Double.

A la fin du siècle, Dupont-Watteau renonça à la peinture et s'adonna à l'étude de la mécanique; il exposa, en 1796, un outil d'horloger, « *à fendre toutes les roues et pignons quelconques et à arrondir.* »

Donvé (Louis-Joseph), né à Lille le 6 janvier 1760, mort le 3 décembre 1802[1]. Il commença ses études dans l'atelier de Dusillon, l'académicien lillois. En 1777, il exposa, pour la première fois, trois dessins au crayon noir. Le livret de 1778 mentionne encore trois dessins au crayon noir exécutés par lui, dont un représentant *le Tombeau du maréchal de Saxe*. En 1779, il exposa un *Portrait de Louis XV*, à la terre d'Italie, deux dessins, aux crayons noir et blanc, représentant *Pâris* et *Vénus*, et un portrait, aussi au crayon, sur papier bleu.

Il entra ensuite à l'école, y obtint une médaille, et se rendit à Paris, où il devint l'élève, puis l'ami intime de Greuze. En 1783, il reparaît sur les livrets de l'exposition lilloise, avec cette mention: élève de Dusillon et de Greuze, et y expose deux portraits dont les modèles ne sont pas indiqués. En 1785, il se donne toujours comme élève de Greuze et envoie à l'exposition de Lille :

Un *portrait du sieur Deplanque fils,* professeur de harpe à Paris, peint en pied, costume de chasseur[2].

Trois portraits en buste. — Cinq têtes d'étude.

Un dessin sous glace, aux deux crayons, d'après le tableau original du sieur Fragonard, représentant *Gabrielle de Vergie* (sic).

Un tableau d'après Greuze, représentant *les Sévreuses*[3].

Connaissant le talent avec lequel il imitait son maître,

(1) Le catalogue du Musée de Lille lui donne les prénoms de Jean-François, le fait naître à Saint-Amand en 1736, et mourir à Lille en 1799. Ces prénoms et ces dates s'appliquent au père de Donvé et non à cet artiste, il y a eu confusion dans les renseignements fournis à M. Reynart.

(2) 3 pieds 8 pouces de large, sur 5 pieds 1 pouce de hauteur.

(3) 2 pieds 9 pouces de large sur 1 pied 5 pouces de hauteur.



il est à croire que cette copie de Greuze par Donvé est actuellement attribuée à Greuze lui-même.

Ce fut à la suite de cette exposition que Donvé fut agréé par l'Académie, qui le chargea d'exécuter, pour son morceau de réception, le portrait de Sauvage, membre des Académies de Paris et de Lille. Cette belle œuvre a passé du Salon des Arts dans le Musée de Lille. En 1787, il il exposa neuf portraits d'hommes et de femmes; en 1790, Donvé exposa encore deux portraits.

Nous avons aussi vu figurer sa signature au bas d'une requête adressée, en 1793, à la municipalité, par les artistes lillois chargés de présenter des esquisses pour la décoration du *Temple de la Raison*. Cette pièce est signée par Louis et François Watteau, Donvé, Denoyelle et L. Meurisse, qui avaient été les pensionnaires de la ville de Paris.

Donvé avait épousé Julie Telliez, le 18 fructidor an II. De ce mariage naquit un fils, Edouard, le 14 prairial an III (2 juin 1795), qui se fixa plus tard à Paris.

Le Salon de 1796 comprenait onze portraits de Donvé qui jouissait à Lille d'une grande réputation; en 1799, il exposa encore trois portraits. Enfin, en 1801 (an IX), le livret porte sous son nom :

Un portrait en pied (de cinq pieds six pouces de haut sur quatre pieds de large);

Deux portraits en buste;

Le portrait d'une citoyenne habitante de Paris, portrait ovale.

C'est la dernière mention relative à ce peintre qui mourut le 3 décembre 1802, âgé de moins de quarante-quatre ans.

Nous l'avons dit, Donvé ne fut pas seulement l'élève de Greuze, il fut son ami. Greuze a plus d'une fois placé le portrait de son élève dans ses compositions; c'est Donvé qui

(1) N° 172 du catalogue.

(2) Edouard Donvé ne suivit pas la même carrière que son père, il s'est acquis une certaine réputation comme chansonnier.

posa pour le fils prodigue, dans la *Malédiction paternelle*. Donvé s'est aussi peint lui-même, et le Musée de Lille possède deux très-intéressantes études où il s'est représenté avec des expressions de figure différentes.

Les trois beaux portraits du Musée de Lille, trois portraits de famille appartenant à l'auteur de cette notice [1], une charmante tête d'étude peinte sur panneau, et qui a absolument l'aspect d'un tableau de Greuze [2] sont tout ce qui reste, à notre connaissance du moins, des œuvres nombreuses sorties du pinceau de Donvé, à Lille et à Paris, et qui l'ont placé au rang des meilleurs portraitistes de son époque.

Il est une conclusion qui ressort tout naturellement de cet exposé rapide; c'est l'influence féconde des écoles et des expositions provinciales. Ces vérités, qui sont aujourd'hui des lieux communs, n'avaient pas encore été vérifiées, au XVIIIe siècle.

En 1755, la ville avait fondé des écoles de dessin et de peinture; en 1773, elle organisait des expositions annuelles; enfin en 1775 elle créait une Académie des Beaux-Arts. Grâce à ces mesures, qui étaient alors des nouveautés, en moins d'un quart de siècle, la ville de Lille vit sortir de ses écoles des graveurs comme J.-B. Liénart, Helman, les deux Masquelier; des sculpteurs comme Roland, Corbet, Lortioit; des dessinateurs et des peintres comme Wicart, F. Watteau et Donvé, nous ne citons que les noms les plus célèbres; de plus elle développait dans la population le goût des arts à un degré assez élevé pour que des artistes étrangers et d'une valeur réelle crussent de leur

(1) L'un de ces trois portraits porte la signature de l'auteur et la date : germinal an X, (mars 1802). C'est par conséquent une des dernières œuvres de Donvé.

(2) Cette peinture est la propriété de M. H. Verly, elle a été donné par Donvé à François Verly, son condisciple aux écoles de Lille.

intérêt de venir solliciter chez elle le titre d'académicien et prendre part à ses expositions annuelles.

Si, à l'époque actuelle, bien plus qu'au siècle passé, Paris seul peut donner aux artistes une célébrité définitive, la province n'en a pas moins son rôle à jouer.

Comme autrefois, en développant l'enseignement artistique libéralement et généralement offert à tous, en organisant des expositions fréquentes, elle révèle à eux-mêmes, des artistes, dont la vocation a besoin pour se manifester d'un concours de circonstances favorables. En ce qui concerne la ville de Lille, nous n'avons pas besoin de citer des noms, qui sont dans toutes les bouches, pour avoir le droit d'affirmer que nos écoles continuent dignement leurs traditions séculaires.

CHARLES-LOUIS CORBET

SCULPTEUR.

CORBET Charles-Louis, enfant naturel, naquit à Douai, en 1758, et fut baptisé à la paroisse Saint-Pierre, le 27 janvier [1]. Il fit ses premières études à Douai, puis à Paris chez le sculpteur Berruer; il obtint une médaille à l'Académie Royale de Paris, et vers 1780, c'est-à-dire, à l'âge de vingt-deux ans, nous le retrouvons à Lille, où il fut agréé par l'Académie, sur la présentation de quelques unes de ses œuvres modelées, et définitivement nommé académicien, dès qu'il eut terminé *la Mort de Méléagre,* sujet qui lui avait été donné à exécuter pour son morceau de réception. Avant de juger l'artiste et d'apprécier les œuvres qui nous sont connues, nous reproduirons textuellement, d'après les livrets des expositions lilloises, la nomenclature des différents travaux qu'il exposa de 1782 à 1790 [2].

(1) D'après M. Arthur Dinaux (Archives historiques du Nord), sa mère, Jeanne-Thérèse Tondeur, déclare qu'elle a conçu cet enfant de Louis *Corbé*, né à Ay, en Champagne. Il fut inscrit sous le prénom de Charles; le catalogue de l'exposition de Lille, de 1782, porte également *Corbé*. Toutes les signatures de cet artiste qui ont passé sous nos yeux sont écrites, *Corbet*.

(2) Les numéros reproduits sont ceux des livrets des expositions annuelles.

1782. 75. Louis XVI, environné des vertus qui le caractérisent, la religion, la sagesse, la prudence et l'humanité, reçoit le plan de l'hôpital militaire présenté par la ville de Lille.

Ce bas-relief de 2 pieds 10 pouces de longueur sur 2 pieds de hauteur, doit être exécuté en pierre au dessus de la principale porte de l'hôpital, et doit avoir 10 pieds et demi sur 7 (1).

76. Un buste en terre cuite d'après nature.

77. *La mort de Méléagre.*

A la chasse du sanglier de Calydon, ce prince tua ses oncles; et Althée, sa mère, pour s'en venger, mit au feu le tison fatal duquel dépendait ses jours, et il se sentit consumer. (Métamorphoses d'Ovide).

Cette figure en terre cuite de 2 pieds 10 pouces de proportion est le morceau de réception de l'auteur à l'Académie des Arts de Lille.

78. Le buste de M.***, en terre cuite, grandeur naturelle.

79. Le buste d'un artiste.

80. Plusieurs esquisses sous le même numéro.

81. Un portrait au crayon.

.113. *Philoctète abandonné dans l'isle de Lemnos.*

Cette figure en terre, d'un pied de proportion appartient à M. de Calonne, intendant de Flandre et d'Artois.

1783. 67. Un bas-relief d'après une estampe de Boucher, représentant des *Bacchantes endormies.*

De 18 pouces de diamètre.

68. Portrait de *M. Gretry.*

D'un pied de hauteur.

69. Portrait de M. ***, grandeur naturelle.

70. Portrait de M^e ***.

D'un pied de hauteur.

71. Une esquisse en plâtre représentant *la Médecine.*

De 2 pieds et demi de proportion.

72. Une esquisse en terre cuite, représentant *Voltaire et la Mort.*

73. Un bas-relief représentant une *Bacchante* cueillant du raisin et portée par un *Satyre* et un *Faune.*

(1) Ce bas-relief dont l'esquisse modelée fut vivement admirée ne put être exécuté faute d'argent, les travaux de restauration ayant absorbé tous les fonds. On peut voir encore aujourd'hui, au-dessus de la porte d'entrée, le vaste espace vide qu'il était destiné à remplir.

En 1783, Corbet exécuta une statue en terre cuite, de cinq pieds et demi de hauteur, qui lui fut commandée par l'architecte Gombert, pour décorer le jardin de l'*ancienne Intendance*, située rue Française (actuellement quartier-général). Cette statue, qui ne figura pas à l'Exposition, représentait *une baigneuse*. Elle fut placée dans une niche au fond du jardin de l'Intendance [1].

Revenons aux livrets des expositions lilloises :

1784. 79. ***Prométhée.***

Prométhée monta au ciel avec le secours de Pallas, et y déroba le feu céleste, pour animer les premiers hommes qu'il fit de terre et d'eau. Jupiter, irrité du vol de ce mortel, ordonna à Vulcain de l'attacher sur le mont Caucase, où un vautour lui mangeoit le foie à mesure qu'il renaissoit; ce supplice dura jusqu'à ce qu'Hercule vînt l'en délivrer.

80. Esquisse terminée de ***Philoctète.***

De 18 pouces de proportion.

81. Buste de grandeur naturelle.

Portrait de ***M. de Calonne***, premier président honoraire au parlement de Flandre.

82. Un bas-relief représentant une ***fête à Flore.***

83. Autre bas-relief représentant un ***sacrifice à Pan.***

84. Portrait de ***M. de Villedieu***, commandant de Douay.

85. Portrait de M. de ***, grandeur demi-naturelle.

86. Portrait de M. de L ***. grandeur naturelle.

1785. 79. Une frise représentant ***la Tragédie***, ***la Comédie***, ***la Musique*** et ***la Danse***, proposée pour une salle de spectacle [1].

Bas-relief de terre cuite de 4 pieds 8 pouces de longueur sur 9 et demi de hauteur.

80. Portrait du chevalier ***Gluck***, l'un des neuf bustes proposés pour le foyer de la nouvelle salle de spectacle en cette ville.

Buste en terre cuite de grandeur naturelle.

[1] C'est une requête de Corbet, apostillée par Gombert et adressée à la municipalité, le 29 prairial an IIe, qui nous a donné ce renseignement. Corbet réclame quatre cents livres pour prix de sa statue.

[2] On construisait alors le théâtre de Lille.

1785. 81. Portrait de *M. Larive*, pensionnaire du Roi.

82. Portrait de *M. Blanchart*, citoyen de Calais et pensionnaire du Roi.

83. Portrait de Me ***.

84. La mort d'*Ajax le Télamonien*.

Petite esquisse dont le sujet doit être exécuté de 3 pieds de proportion.

1786. 59. *Pocquelin de Molière*.

Buste en terre cuite, l'un de ceux projetés pour le foyer de la nouvelle salle des spectacles.

60. Le portrait de Me de W***.

Buste en terre cuite de grandeur naturelle.

61. Portrait de Mr ***.

Enfant de quatre ans en terre non cuite.

62. 63. 64. 65. Quatre bas-reliefs représentant *des jeux d'enfants*. sous les allégories des *quatre saisons*.

De 4 pieds 2 pouces de largeur sur 1 pied 8 pouces de hauteur, exécutés par ordre de MM. du Magistrat pour la nouvelle intendance (1).

66. *Tydée*, figure en terre cuite.

Tydée au siége de Thèbes blessé à mort par Menalippus, qui fut tué à son tour par Tydée ; ce dernier survécut quelques instants à son ennemi, il se fit apporter sa tête, en ouvrit le crane avec ses dents pour assouvir sa rage, puis il expira.

D'un pied de hauteur sur cinq de largeur.

67. Portrait de Melle C ***.

Bas-relief en miniature, en cire.

68. Portrait de M. F***.

Buste en terre cuite de grandeur naturelle.

1787. 51. *Télémaque et Thermosiris*.

Thermosiris, prêtre d'Apollon, expose à Télémaque les merveilles de la nature.

Ce morceau est une esquisse terminée, en terre non cuite, d'un pied et demi de hauteur.

(1) Ils furent en effet payés par la ville.

1787, à Corbet, sculpteur, pour avoir modelé et livré quatre bas-reliefs en plâtre représentant des jeux d'enfants pour le salon de compagnie de l'intendance, 499 florins.

1787. 52. Un modèle en plâtre, représentant un *Génie* qui pleure sur une urne cinéraire.

Ce bas-relief de 2 pieds de large sur 1 pied 8 pouces de hauteur doit être exécuté de même grandeur en marbre blanc, pour être placé aux Capucins de Tournay sur un tombeau érigé par M. le comte de ***.

53. Buste en terre cuite, grandeur naturelle, de M. le chevalier de R***.

54. Portrait de M^e de W***, buste grandeur naturelle.

55. Portrait d'un enfant de quatre ans, de grandeur naturelle.

56. Portrait de M. B*** fils, âgé de huit ans, de grandeur naturelle.

57. Portrait de Melle C***, bas-relief en cire de couleur.

De 4 pouces et demi de diamètre.

1788. 57. Une figure d'étude représentant *Prométhée* enchaîné aux rochers du mont Caucase, avec le vautour qui lui mange le foie.

Cette figure de 2 pieds 8 pouces de largeur, est beaucoup plus grande que celle que l'on a vue du même auteur, il y a trois ans, au salon; cette dernière qui représente également Prométhée et qui est d'une composition différente est actuellement dans le cabinet de M. *de la Mairie* (1) et n'est proprement qu'une esquisse.

Comme celle qui est exposée cette année au salon appartient à l'auteur, les amateurs qui désireront en faire l'acquisition, pourront s'adresser au sieur *Corbet*, rue de l'Abbaye de Loos, pour en savoir les conditions.

1790. 47. *Louis XVI*, Roi des Français, buste de terre cuite, de grandeur naturelle, appartenant à MM. les négocians de la Société du Salon.

48. Portrait de Madame le J***, buste en terre cuite, de grandeur naturelle.

49. Portrait de M. A. V***, buste en terre cuite, de grandeur naturelle.

50. Une tête de *Vestale* de grandeur naturelle; bas-relief en plâtre fin appartenant à M. le J***.

(1) M. de la Mairie habitait Lille, cette statuette de Corbet est peut-être encore la propriété de M. de Vennevelles, son petit-fils.

1790. 51. *Une Artémise* embrassant une urne funéraire, figure de cabinet en terre non cuite, d'un pied 6 pouces de hauteur, appartenant à M. V. A*** (1).

52 Une figure d'une jeune femme représentant une *Driade* sortant e son chêne; ce morceau d'un pied 10 pouces de hauteur, en terre cuite, est un flambeau à deux bobêches, appartenant à M. P***.

53. 54. Deux figures dans le style antique, faisant pendans, l'une représente *Hébé*, l'autre *Flore*, ces figures d'un pied 8 pouces chacune, sont à M. de R***.

55. 56. Deux lions domptés par des enfants, symbole de la douceur, faisant pendans ; ces groupes de 8 pouces de long, appartiennent à M. R***.

57. Portrait de M. H., buste en terre cuite, de grandeur naturelle.
Portrait de M. de R***. capitaine au régiment de Dauphiné, en garnison à Toulon, buste de grandeur naturelle.

58. Esquisse d'un projet proposé par souscription dans les trois départements confédérés à Lille, et particulièrement proposés aux Citoyens Patriotes de cette ville. Ce monument auroit été érigé en marbre dans le champ de la *Confédération*, en mémoire de la liberté conquise.

PROGRAMME DU SUJET.

« Sur un piédestal de huit pieds de hauteur, s'élève un terme ou pierre milliaire quarrée, dont les anciens marquaient les limites des possessions et des pouvoirs particuliers. La Liberté décorée des attributs qui la caractérisent y attache les marques distinctives des différentes communes ainsi que des corps militaires confédérés. Ces objets suspendus à l'Echarpe nationale sont enlacés de fleurs, afin de montrer que si nous avons encore des chaînes, elles nous viennent de la nature et sont légères à porter, ce sont celles de l'obéissance aux lois, des devoirs envers la société, etc.

La plus belle proportion de ce monument serait de vingt à vingt-cinq pieds de hauteur. »

(1) Probablement M. Van Ackère qui a donné au musée le buste de Bonaparte dont nous parlerons plus loin.

Voici la lettre que Corbet adressa à la municipalité et dans laquelle il avait formulé son projet de souscription. L'époque à laquelle appartient ce document vient encore ajouter à l'intérêt que le nom de Corbet suffirait à lui donner.

A Messieurs,

Messieurs le Maire et Officiers Municipaux de la ville de Lille.

Messieurs,

Cette ville, se proposant de consacrer à jamais la mémoire de la fête touchante et religieuse de la confédération de nos provinces, je viens d'esquisser le projet d'un monument, qui serait élevé à l'endroit même où le serment d'union a été prononcé. Je le soumets à vos lumières. J'ai tâché de réunir de la manière la plus simple, les idées qui peuvent rappeler l'histoire de la Révolution française et le pacte sacré de tous les citoyens des villes et des corps militaires confédérés.

Je demande votre appui, Messieurs, pour publier ce projet et ouvrir sur le champ une souscription à cet effet. Les citoyens de la garde nationale, tous les autres citoyens patriotes de cette ville et des communes confédérées, s'empresseront de contribuer de tout leur pouvoir à l'exécution d'un monument, qui rappellera à l'esprit et au cœur, la plus belle, la plus attendrissante fête qu'on ait encore vue en France. Vous désignerez vous mêmes, Messieurs, en quelles mains l'on pourra souscrire et vous nommerez des commissaires qui seront particulièrement chargés de veiller à l'exécution de l'ouvrage.

Ce beau monument, érigé à la Liberté, sera exécuté en marbre; la pierre milliaire et le piédestal seront en marbre de couleur et la statue en marbre blanc; il peut encore être fait en pierre de Tonnerre ou de Conflans. Au reste, la richesse et la durée de la matière seront proportionnées au produit de cette souscription patriotique.

Les noms des souscripteurs seront mis en lettres d'or sur les faces de la pierre, et la contribution sera indéterminée et à la volonté des citoyens, qui auront la gloire d'avoir été les premiers à élever un trophée, en mémoire de la liberté française.

Veuillez, Messieurs, accueillir ce projet et prendre quelqu'intérêt au citoyen plein de zèle qui le propose. Depuis dix ans que je suis fixé dans

cette ville, j'ai été, je le dis hautement, le soutien de ma famille à qui je tiens lieu de père, je n'ai jamais pensé que l'on dût me tenir compte de cette vertu, puisqu'elle a sa seule récompense dans le plaisir même qu'il y a à l'exercer; mais il m'est bien douloureux de rappeler que dans toutes les occasions où j'ai montré mon amour pour les arts, j'ai toujours échoué, j'ai toujours été indignement traité, et par cela même souvent abattu, découragé. Il est vrai que nous étions esclaves alors; nous sommes libres maintenant! Je suis encore dans le malheur et si, sous l'ancien régime, c'était une des plus fortes raisons pour n'être pas écouté, parce qu'il n'y avait de considération, de *protection*, que pour les Riches et les Charlatans; comme il est heureusement très-vrai que tout a changé, que tout ce qui était mal se convertit en bien; que les honnêtes gens délivrés de l'oppression ne gémissent plus, mais au contraire, en se montrant sans obstables semblent, pour ainsi dire, sortir de dessous terre comme les hommes de Cadmus, je reprends donc, avec le courage, des espérances qui, si elles ne se réalisent pas sur moi, pourront peut-être au moins servir à me consoler de mes pertes et de toutes mes infortunes.

C.-L. CORBET, sculpteur,
Statuaire, médailliste de l'Académie de Paris,
Membre de celle des Arts de Lille.

Lille, le 10 juin 1790.

Travailler le marbre ! C'était le rêve de Corbet. L'occasion lui paraissait favorable pour attacher son nom à un monument grandiose, dont l'exécution eût flatté à la fois ses aspirations d'artiste et de patriote. Watteau, son collègue à l'Académie, avait peint la Fédération lilloise et son tableau nous est resté. Corbet fut moins heureux; la marche rapide des événements fit évanouir le projet de monument rêvé par lui, comme elle empêcha l'exécution de ceux que David conçut deux ans plus tard, pour éterniser la mémoire du siége de Lille de 1792.

On nous excusera de nous étendre quelque peu sur ce sujet; il nous ramènera à l'artiste qui fait l'objet de cette notice.

On sait l'enthousiasme que provoqua dans toute la France, l'insuccès des armées ennemies devant Lille, et l'héroïque

conduite de ses habitants pendant les horreurs du bombardement.

L'âme d'artiste de David en fut profondément émue. La Convention avait décrété, sur la motion de Gossuin : 1° que *Lille avait bien mérité de la patrie;* 2° qu'il serait fait don à la commune de Lille, d'une bannière aux trois couleurs, portant pour exergue : *A la ville de Lille, la République reconnaissante*. Ce n'était point assez aux yeux de David; le 9 novembre, il fit une motion accueillie par la *Convention* et qui avait pour principal objet, la construction d'un monument impérissable. Nous citons :

« Je vous propose donc d'élever dans cette ville, ainsi que dans celle de Thionville, un grand monument, soit une pyramide ou un obélisque, en granit français provenant des carrières de Rhetel, de Cherbourg ou de celles de la ci-devant province de Bretagne ; je demande qu'à l'exemple des Egyptiens et autres anciens, que ce monument soit élevé en granit, comme la pierre la plus durable, et qui portera à la postérité le souvenir de la gloire dont se sont couverts les habitants de Lille et de Thionville.»

Nous ne reproduisons que ces quelques lignes de la longue motion de David, qui appartient à l'histoire, et dont il envoya à la municipalité une minute certifiée conforme à l'original, et revêtue de sa signature [1].

A cette pièce était jointe une lettre que nous croyons devoir reproduire *in extenso :*

Aux généreux, braves et intrépides républicains composant le corps électoral du département du Nord, la Munipalité de Lille, et aux dignes habitans de cette ville à jamais illustre.

Citoyens et citoyennes,

Votre civisme, votre valeur et votre intrépidité ont excité dans mon âme le désir brûlant de faire revivre en votre gloire l'exemple et le souvenir des plus beaux tems de l'antiquité.

(1) Archives municipales, carton 782, doss. 10.

Ma motion ayant été accueillie par la Convention nationale, je me fais un devoir aussi doux qu'honorable de vous en adresser une copie littérale que je vous prie, citoyens et citoyennes, d'agréer comme une preuve convaincante de mon admiration.

La Convention nationale a décrété le renvoi de ma motion à son comité d'instruction publique (dont j'ai l'honneur d'être membre) pour en faire son rapport.

Mais avant de nous en occuper, nous souhaitons, mes collègues et moi, d'y réunir tout ce qui peut vous être glorieux, utile et agréable.

C'est pourquoi j'espère, citoyens et citoyennes, que vous voudrez bien vous joindre à moi, et me faire parvenir vos observations, ainsi qu'un plan de votre ville, afin que je puisse connoître le local que vous croirez le plus convenable pour y élever le monument que j'ai proposé, et dont j'espère que, d'après notre rapport, la Convention nationale décrètera l'exécution.

Ne vous paraîtrait-il pas préférable, citoyens et citoyenses, d'élever ce monument dans le quartier Saint-Sauveur comme ayant été le plus exposé et ayant le plus souffert du feu destructeur de nos barbares ennemis?

S'il se trouve quelques artistes dans votre ville, j'engage ces confrères de me communiquer leurs idées le plus tôt possible, parce qu'il me sera flatteur de les nommer dans le rapport et de faire connoître leurs talents à la Convention nationale, à la République entière et par conséquent à toute l'Europe.

Il sera glorieux pour ces braves citoyens artistes de concourir à l'exécution de ce monument.

Un de vos députés m'a dit qu'une fontaine publique serait aussi utile dans votre ville qu'agréable à ses habitants. En connaissant vos désirs et vos intentions, il sera facile de réunir dans un même monument le souvenir de la gloire que vous vous êtes acquis avec l'utilité et l'agrément publique.

Permettez-moi, citoyens et citoyennes, de vous rappeler l'accueil aussi honorable que flatteur dont vous avez daigné me combler en 1781, pendant le séjour que j'ai fait à Lille avec mon confrère et ami le bon citoyen Sauvage[1].

Daignez donc, citoyens et citoyennes, agréer avec l'hommage de ma reconnaissance, celle de mon admiration.

(1) P. Sauvage, peintre, membre de l'Académie de Paris et de celle de Lille.

P. S. Le comité des pétitions et de correspondance a renvoyé au comité d'instruction publique la pétition faite par les bons citoyens de la ville de Lille à leur maire et autres officiers municipaux pour demander qu'une médaille soit frappée à leurs frais pour être distribuée à tous ses défenseurs.

Vous verrez, citoyens et citoyennes, par la lecture de ma pétition que j'ai à me féliciter d'avoir prévenu vos désirs et vos vœux.

J.-L. DAVID, peintre,
Député par le département de Paris
à la Convention Nationale.

Paris, ce 9 novembre 1792, l'an premier de la République.

Le corps municipal se hâta de répondre à David :

..... « Vous avez fait sentir avec toute la dignité convenable à l'un des représentants d'un peuple souverain que ce n'est que par des monuments capables de braver toutes les injures du temps et de résister à la durée des siècles qu'il convient d'éterniser la mémoire des grands événements qui vont faire de la nation française l'émule de la Grèce et de Rome. »

« C'est au génie créateur de l'artiste célèbre qui a conçu le projet de ce monument à l'élever à la hauteur du sujet, et nous sommes si certains de son succès que nous nous flattons qu'un jour toute l'Europe accourra dans nos murs, moins pour verser des larmes sur nos décombres et gémir des maux que nous avons soufferts, que pour admirer les chefs-d'œuvre qui doivent en conserver la mémoire. »

Dans sa lettre, David avait fait appel aux artistes lillois dont il sollicitait les avis et les projets. Presque tous répondirent à son appel; nous citerons entre autres F. Verly, architecte, élève des écoles, qui exposa ses projets au salon de 1794. L. Watteau, qui avait peint sur une grande toile, aujourd'hui au musée de la ville, la cérémonie de la proclamation du décret de la Convention, cérémonie qui eut lieu sur les ruines du quartier Saint-Sauveur, le dimanche 11 novembre 1792, adressa

une longue lettre au peintre David dans laquelle, après avoir discuté la question de l'emplacement du monument en question, il expose ainsi *son projet* :

« Mon projet serait d'élever sur le vaste terrain du champ-de-mars, bordé d'un coté par un canal et une promenade très-fréquentée, et de l'autre par la citadelle, une obélisque dont la base du piédestal servirait de fond à un autel, sur lequel s'élèverait la figure en bronze de la *Liberté*, tenant de la main droite des tables sur lesquelles seraient gravés les droits de l'homme, et de la main gauche ses attributs ordinaires. Il faudrait que les degrés pour y monter fussent exaucés, afin que le peuple en se rendant sur ce terrain, qui peut contenir quatre-vingt mille âmes, puisse jouir du spectacle de voir et d'entendre ses officiers municipaux lui expliquer les lois et le motif de son rassemblement.

En conséquence, la plate-forme du dessous de l'autel devrait être assez vaste pour contenir quatre-vingt personnes; à coté de l'autel s'élèverait des trespieds pour y brusler des parfums, sur le milieu des degrés dans les angles, il y aurait des plates-formes pour y placer soixante vétérans, trente de chaque coté; sur la fin des degrés se placeraient des soldats adolescents. Il serait élevé en avant de l'obélisque quatre colonnes milliaires qui marqueraient l'emplacement et laligment (alignement) de douze mille hommes, tant troupes de ligne que gardes nationales, la cavalerie qui se trouverait dans la place, formerait l'enceinte d'un quarré long, usité dans les cérémonies civiques.

Le tableau que je viens de vous tracer par rapport à la distribution des citoyens qui doivent remplir l'amphithéâtre de l'autel, offrait le beau spectacle d'un peuple assemblé dans un lieu qui fut si souvent l'écho de ses serments qu'il n'a jamais parjuré, et lui rappelleroit sans cesse le courage qu'il a montré dans les moments de dangers et qui lui a bien mérité de la patrie.

Voilà, cher citoyen et ami, les idées d'un républicain, qui n'a rien tant à cœur, que la rigide exécution des lois qu'il prêche à ses enfants par son exemple, obéissance sans laquelle il n'est point de vertu, et sans vertu point de républicains, dont la devise est d'être sévère à eux, et justes envers les autres.

M. Lenglart, artiste amateur, adressa aussi à David un projet que nous ne connaissons pas, mais qui nous est

révélé par la réponse qu'il reçut de David le 11 décembre 1792, et dans laquelle il dit à M. Lenglart qu'il n'a pas perdu le souvenir des beaux tableaux qu'il a vus chez lui [1].

Corbet, le sculpteur lillois, envoya naturellement aussi son projet, que les archives lilloises n'ont pas conservé, mais que nous avons retrouvé, en partie du moins, dans une lettre intime écrite par lui à l'un de ses amis de Douai. Nous ne supprimons pas le début de cette lettre qui est étranger au projet en question, car c'est surtout dans les documents qui n'ont pas été écrits pour la publicité, que les hommes se révèlent tout entiers. Or, c'est à propos de Corbet que nous avons été amené à nous occuper du monument du siége de Lille.

Voici donc la lettre de Corbet :

Lille, le 20 juin 1793, l'an 2e de la République Française.

Hé quoi ! vous êtes en colère mon cher et brave ami [2] ? Appaisez vous donc, et écrivez moi plus longuement. Diminuez beaucoup de la bonne opinion que vous avez de moi, si vous ne voulez pas être trompé à la journée. Vous me croyez riche et je suis pauvre ! je ressemble assez à ces terrains que l'on a comblé de décombres, et dont on a recouvert la véritable stérilité d'une couche de terre grasse. Au reste, comme chaque objet a toujours un bon côté, je suis réellement très-riche en bonne volonté, mais je finis sur ce point, car on pourrait croire, peut-être le croiriez-vous, vous même, que je me fais des compliments, ce qui serait d'une indécence... scandaleuse.

Le nouveau bibliothécaire qui ressemble un peu à une aiguille aimantée, tant il est menu, m'a remis votre petite lettre, après l'avoir gardée environ six ou sept jours dans sa poche, selon sa coutume, et l'aversion qu'il a pour les courses d'obligations ; il est du reste très-bon enfant, il m'a promis la communication libre avec les *esprits enrayonnés* et les *sottises*

(1) Nous devons la communication de cette lettre à l'obligeance de M. Lenglart-Tripiez qui a mis aussi à notre disposition la série des catalogues des expositions lilloises où figurent de nombreuses œuvres de son grand père.

(2) Cette lettre qui faisait partie de la collection d'autographes de M. Gentil-Descamps ne porte pas le nom de la personne à laquelle elle est adressée.

reliées en veau, dont il va être le gardien ; je crains seulement que par son influence il ne fasse devenir *calembours*, tous ces Messieurs, serrés en bataille depuis si longtemps, le front couvert de poussière éternelle, comme le sommet des Alpes l'est de neige, et dont beaucoup d'entre eux ne seraient fondés en appel à aucun tribunal.

Je crois que j'aurai le plaisir de vous voir chez vous, avant que vous puissiez faire le voyage de Lille, que vous cherchiez si bien à me cacher. Je passe incessamment à Douai, pour me rendre dans la ci-devant province de Champagne et y faire vendre une petite partie de biens patrimoniaux [1]. Vous voyez, que je choisis bien mon temps pour voyager ! L'amitié, dans ce passage, me donnera l'hospitalité, et, *fouette cocher !* je pars pour revenir... après avoir rempli mes *hautes destinées*.

En attendant, je vous transcris le projet de monument que je fais passer à *David*, député, etc. Vous ferez, mon très-brave ami, abstraction des principes; s'ils ne sont pas d'accord avec les votres, quoique, pour le fond, je suis persuadé que vous pensez comme moi, que, si l'on ne peut pas avoir une forme de Gouvernement plus rapprochée de la nature, c'est la faute des hommes et non des choses, etc., etc., au fait.

..... « Il s'agit donc, citoyen David, de consacrer la mémoire du bombardement atroce de la ville de Lille, et de la belle résistance de ses habitants à l'oppression ! Il me semble qu'il faudrait que ce monument fut autant en mémoire de l'abolition du règne dévorant et pervers de la Royauté, en mémoire de l'établissement solennel de la République, qu'en l'honneur de la ville de Lille qui, étant une partie de la République, a fait son devoir en repoussant avec fermeté les esclaves des rois. Le projet suivant que je soumets à vos lumières est conçu sous ces différents rapports.

On élèverait sur la place publique ou sur les ruines de Saint-Sauveur, mais je pense qu'il conviendrait mieux que ce fût au centre de la ville, car c'est la ville que l'on a attaquée ; (plusieurs de ses autres quartiers n'ont pas moins soufferts, les dégâts sont seulement plus séparés), on élèverait, dis-je, une piramide quarrée de cinquante pieds de hauteur avec son piédestal. Sa pointe serait coupée comme les termes ou pierres milliaires des anciens. Sur la partie avancée du piédestal et adossée à la base de la piramide, serait un laboureur dans toute la respectable simplicité de son costume, appuyé d'une main sur le mancheron de sa chârue, et montrant de l'autre, avec une fierté républicaine, sans affectation, sans

(1) Ceci justifie le dire de sa mère.

insolence, les sceptres, les couronnes, les marques nobiliaires, titres, cordons, etc., toutes ces inventions corruptrices de l'égalité sociale, seules causes des malheurs des peuples, foulées, brisées, sous la roue de la chârue! Sur la face principale de la piramide, c'est-à-dire sur le côté de la statue, serait gravé en lettres d'or le décret qui abolit la Royauté, celui qui proclame la République, et plus bas la loi qui punit de mort celui qui demanderait un roi, un dictateur, ou qui tenterait d'être l'un ou l'autre. Sur les autres parties de la pierre milliaire il y aurait des tables ou médaillons artistement suspendus, sur lesquels on inscrirait les noms des citoyens qui auraient sauvé la patrie dans un danger éminent, et de ceux qui auraient remporté les prix décernés à la vertu, dans les fêtes nationales. Sur le devant du piédestal, après la corniche, on lirait, gravée en lettres d'or, cette inscription décrétée :

La ville de Lille a bien mérité de la Patrie!

Et au-dessous, il y aurait un bas-relief représentant l'officier autrichien au milieu du Conseil municipal recevant la réponse écrite à la sommation de rendre la ville.

Sur les autres faces du piédestal on y verrait des bas-reliefs relatifs à la défense de la place, au courage des citoyens, etc. La piramide serait en granit français, le piédestal en marbre de couleur ou et même en granit, la statue en marbre blanc, les bas-reliefs en marbre ou en bronze. Les matières seraient fournies par la République, les frais de détail soumis à une Commission nommée, et le salaire de l'artiste ou des artistes qui auraient le bonheur d'exécuter un monument si propre à honorer leur ciseau, déterminé selon l'importance de l'ouvrage. »

« Je choisis un laboureur pour représenter l'Égalité Républicaine, parce que de toutes les professions de l'homme, il n'y en a point de plus respectable, de plus touchante, de plus digne de la vertu, si je puis parler ainsi, il n'en est point où l'homme soit plus près du bonheur et plus éloigné de la corruption, parce qu'en effet il est plus près de la nature. S'il habite dans le fond des terres, loin du voisinage des villes, c'est vraiment l'homme même de la nature, bon, généreux, sensible, n'ayant pas plus d'ambition que de politesse. L'agriculture est une des principales sources de la prospérité des empires; comme elle suffit avec abondance à nos premiers besoins; il n'y a point de doute qu'elle seule serait la véritable grande richesse d'un État composé d'hommes sages et modérés, témoin l'Amérique libre, témoin tous les peuples agricoles!

Je m'arrête; cette idée, bon citoyen David, me mènerait à celle d'un

bonheur trop loin de nous, et que notre corruption, les efforts infatigables des ambitieux et des méchants parviendront peut-être à éloigner davantage encore. Ah ! s'il est vrai que l'agriculture, que le citoyen des champs ait perdu un peu de sa simplicité antique, de son respectable caractère, c'est la corruption des villes, c'est son funeste voisinage, la forme dégradante et perverse des gouvernements qui en sont la cause ; tel qu'il est cependant aujourd'hui il appartient plus à la nature qu'à nos mœurs, c'est encore la plus pure image qu'il y ait de la vertu sur la terre. »

Je vous fais grâce du reste, mon cher ami, je ne puis pas me faire un mérite du fond du sujet parce qu'il tient à mes plus chères idées, que je puis appeler mes chimères.

Je ne serais pas fâché (vous me feriez même plaisir) que vous montrassiez mon projet au citoyen Delsarte [1], sa physionomie est si parfaitement celle d'un brave et honnête homme qu'il est impossible qu'il soit autre chose. Quand je songe parfois, pour me consoler, qu'il y a encore d'honnêtes gens sur la terre, il est toujours du nombre, et vous aussi; j'aurais bien voulu être un peu moins bête pour pouvoir travailler avec lui.

J'ai été obligé de faire des pieds de mouche dans l'espoir de tout mettre dans une petite feuille, et vous aurez du mal à me lire.

Avons-nous besoin de le dire, tous ces beaux projets restèrent enfouis dans les bureaux de la Convention, et ce ne fut qu'un demi-siècle plus tard que Lille vit s'élever au centre de la place publique, sur les plans de l'architecte Benvignat et avec le concours du sculpteur Bra, le monument commémoratif du décret de la Convention.

Comme Watteau, Corbet avait accueilli avec enthousiasme la révolution de 1789; plus instruit, plus lettré que le premier, il joua à Lille un rôle plus considérable : il fut l'orateur des réunions populaires, l'organisateur des fêtes publiques[2].

Le 13 septembre 1791, il offrit à la Société populaire un

(1) Delsarte était un des administrateurs du département.

(2) Voir, entre autres, la description imprimée de la fête organisée à l'occasion de la prise de Toulon.

buste de Primat, l'évêque constitutionnel, et quelque temps après il fit lecture à cette société d'un écrit « contre l'Angleterre et son gouvernement corrompu. » La Société applaudit l'orateur, et émit le vœu platonique que son discours fut traduit et imprimé dans toutes les langues.

Malgré ses succès d'écrivain, Corbet n'oubliait pas qu'il était sculpteur, et il obtint du représentant du peuple, Florent Guiot, d'être chargé de la décoration principale de l'église Saint-Maurice, transformée en *Temple à l'Éternel*. Nous avons trouvé aux archives une pièce manuscrite, écrite et signée par Corbet, que nous croyons devoir reproduire.

Corbet croyait toucher enfin à la réalisation de ses désirs ; il caressait déjà, en pensée, ce beau bloc de marbre de trente pieds cubes, d'où allait sortir, sous son ciseau, cette statue de la Liberté, depuis longtemps rêvée. Nous lui laissons la parole :

État et devis approximatif des dépenses pour l'exécution en marbre blanc de la statue de la* Liberté *pour le temple de l'Éternel, à Lille, fournis par le citoyen Corbet, sculpteur-statuaire, chargé de l'exécution.

La statue sera de six pieds et demi à sept pieds de proportion.

Les études et le modèle de la statue de la Liberté fait de la même grandeur qu'elle devra être exécutée en marbre	6,000 fr.
Chevalés, charpente pour l'exécution du modèle en terre, pour celui en marbre, les frais de plâtre de Montmartre rendu à Lille, armatures, salaire du mouleur et l'exemplaire en plâtre rendu, réparé, de la grandeur du modèle, en attendant l'exécution en marbre	2,400
Le bloc de marbre blanc statuaire de vingt-huit à trente pieds cubes pris à Paris et rendu à Lille	16,000
Frais d'exécution de la statue rendue en place.	15,000
Fournitures de plâtre pour la jonction des assises de pierres du rocher et les différents effets à produire en masse tant liées que saillantes, etc.	1,600
	40,0000 fr.

Il faut compter sur trois ans de travail pour l'exécution raisonnée de la statue originale en marbre; cependant elle sera faite environ un an plus tôt, si je puis trouver un praticien sur lequel je puisse compter. L'exécution en marbre sera absolument la même que le modèle en plâtre qui sera posé au temple en attendant; de cette façon il n'y aura aucun intervalle. Dans l'entretems de la fourniture du premier modèle, il sera possible de trouver un bloc de marbre sans doute à meilleur compte.

Je déclare que j'ai pris des renseignements stricts sur les frais des matières et de main-d'œuvre énoncés ci-dessus. Je les mets à découvert afin que la Commission nommée pour les travaux du temple et le représentant du peuple Florent Guyot puissent y voir aussi clairement que moi. Je déclare en outre dans toute la franchise de mon âme et la bonne foi d'un républicain, et je ne dois pas le laisser ignorer, je déclare, dis-je, que j'ai mis la même sévérité pour le prix de mon travail, je l'ai porté, sur la totalité, à un bon demi-tiers de moins que j'aurais pu justement le fixer, mais j'ai mis toute ma vie en pratique cette maxime qu'il faut travailler pour vivre et non pour s'enrichir.

La Commission chargée des travaux du Temple soumit la question au Conseil de la commune, qui, par une délibération en date du 18 messidor (2e année républicaine), accueillit la proposition de Corbet, mais décida que celui-ci exécuterait son modèle en grand, et que, « lorsqu'il serait prêt à être mis en place, les artistes et amateurs éclairés de la ville, réunis en jury, prononceraient s'il y a quelques modifications à y faire avant de l'exécuter en marbre. » De plus, le Conseil déclara en référer au représentant Florent Guiot, pour qu'il désignât la caisse dans laquelle seraient puisés les fonds nécessaires à l'exécution du projet.

Enfin, par un arrêté du 16 fructidor an IIe, Florent Guiot, représentant du peuple, envoyé près l'armée du

Nord, autorisa la municipalité à prendre, sur les 225,000 francs mis à sa disposition, les fonds nécessaires au modèle en plâtre de la statue de la Liberté par le citoyen Corbet. En vertu de cet arrêté le Conseil de la commune fit verser à Corbet la somme de 5,000 livres pour l'exécution du modèle.

La statue en plâtre fut terminée pour l'ouverture du temple qui eut lieu le dernier jour de la IIe année républicaine (21 septembre 1794), et ce fut Corbet qui, au nom du Conseil général de la commune dont il faisait partie, prononça le discours d'inauguration [1].

Corbet avait demandé trois ans pour l'exécution de sa statue en marbre; trois ans! c'était un siècle alors; elle ne fut jamais commencée.

La sculpture ne pouvant suffire à le faire vivre, Corbet sollicita auprès des administrateurs du département du Nord, la place de sous-bibliothécaire du district de Lille, en remplacement du titulaire Bresou, qui avait été requis pour prendre dans les armées de la République, le service de chirurgien. Bresou, malgré le titre que lui donnait cette réquisition à conserver son emploi, appuya la demande de Corbet, en faisant valoir que celui-ci « s'était imposé le généreux devoir de partager avec de malheureux parents le produit médiocre de ses talents distingués. »

Par un arrêté du Directoire, en date du 3 octobre 1793, Corbet fut nommé sous-bibliothécaire, mais à peine installé, la mort du bibliothécaire en chef, Carré-Delarue, lui permit de solliciter et d'obtenir le titre de ce dernier. Corbet resta, pendant cinq ans au moins, à la tête du dépôt qui prit le titre de bibliothèque de l'école centrale.

(1) Ce long discours a été imprimé chez Jacquez, à Lille.

On lit dans une note qui accompagne ce discours: « Le Temple de la commune de Lille représente un Élisée; on y voit des lacs, des massifs de bois, des grottes, des collines lointaines, des pyramides et des tombeaux avec des inscriptions à la mémoire des grands amis de la Liberté. Dans le milieu se voit la statue de la Liberté, sur l sommet d'un rocher. »

Dans la requête qu'il adressa au Directoire du district, on peut voir que la sculpture était toujours sa préoccupation constante :

« Cultivant les arts, dit-il, livré à l'étude des lettres qui en est inséparable, le goût même qui l'y attache répondra de ses soins et justifiera, selon son espérance, le choix que le Directoire aura bien voulu faire de lui. »

« Le soussigné conçoit même, dès à présent, le projet, si on l'agrée, dans le temps et quand on aura déterminé un local convenable, d'embellir la bibliothèque des bustes des grands hommes dans les différents genres, etc. (*sic*), de ceux, qui par leurs mâles écrits dictés par la vérité pure, ont éclairé les peuples sur leurs véritables droits ; de ceux enfin, qui, malgré les fureurs de l'inquiet despotisme, malgré le bruit des chaînes qui pesaient sur toute l'Europe asservie, ont conservé une âme fière et indépendante, préparé la chûte des tirans, le règne des justes lois, et le réveil de l'antique amour de la patrie, fruit précieux de l'amour brûlant de la liberté [1]. »

La bibliothèque dont la direction ou plutôt l'organisation fut confiée à Corbet, n'avait pas encore d'installation définitive ; elle fut bientôt après établie aux *Récollets*, sous ce titre de bibliothèque de l'École centrale, avant de devenir bibliothèque municipale. L'emploi de bibliothécaire fut pour Corbet à peu près une sinécure ; la besogne était faite par le sous-bibliothécaire Desmazières. Il arriva même qu'en l'an IV, en raison de l'absence de Corbet, le Directoire nomma un nouveau titulaire, Blondela, employé de la commune ; mais sur la réclamation de Corbet, appuyée par la municipalité, cette nomination fut annulée par ce motif que si Corbet avait cessé son service, c'est qu'il avait été chargé d'une mission en Belgique par le représentant Briet ; nous n'avons pu nous renseigner sur la nature de la mission confiée à Corbet.

(1) Arch. mun. cart 506. Bibl. Lettre du 5 octobre 1798

Cette mission devait être une mission artistique, dans le genre de celle dont fut chargé Wicart en Italie, et qui avait pour but le choix des chefs-d'œuvre à envoyer en France.

Le 11 messidor, an IV, Corbet écrit de Paris, à Rohart, secrétaire de l'administration municipale; et, après l'avoir entretenu des affaires de la bibliothèque, il ajoute :

..... « Je cherche à suivre ici quelque chose d'intéressant pour moi sous le rapport des Arts, si je réussis, je t'en ferai part.

Adieu, mon ami, je vois ici de belles choses et cela me remonte la tête, j'étais devenu affamé. Lagarde m'assure que nous pourrions bien voir l'*Apollon du Belvédère* faire un voyage à Paris, ainsi que plusieurs autres belles statues antiques. Eh bien! les Romains les ont enlevées aux Grecs, et les Français les enlèveront aux modernes romains. Ainsi va le monde!

Salut et amitié.

Dans son enthousiasme artistique, il cherchait une excuse, une justification à ce dépouillement des pays conquis, contre lequel sa conscience protestait sans doute tout bas.

En 1796, il était encore bibliothécaire, et le maire le chargea de faire, en cette qualité, le discours qui devait être prononcé le 10 Germinal, à *la fête la jeunesse*. Voici la lettre par laquelle Corbet répondit à cette invitation :

C. CORBET, ARTISTE, BIBLIOTHÉCAIRE DE LA COMMUNE,

Aux Membres composant l'Administration Municipale de Lille.

Citoyens,

J'avais conçu le projet de faire un discours sur les Arts, en apprenant qu'il y aurait une distribution de prix aux élèves de l'école du dessin; mais quand je sus que cette distribution se ferait sur la place publique, j'y renonçai uniquement par rapport à la difficulté de se faire entendre du plus grand nombre. Votre invitation, citoyens, ne me laisse plus d'excuse

et en faisant quelque chose pour l'amour des arts et de l'étude, je donnerai au discours, autant que le peu de temps qui nous reste pourra me le permettre, quelque extension sur l'objet essentiel de la fête. C'est un bonheur pour moi de trouver l'occasion de parler de nos devoirs envers la patrie et la liberté; l'amour-propre y a bien moins de part que le pur sentiment qui m'anime. Il serait à souhaiter que ces fêtes se renouvelassent plus souvent; elles ranimeraient l'esprit public. Je cours quelquefois des journées entières sans rencontrer un républicain, en revanche je trouve beaucoup de déclamateurs contre les principes les plus sacrés des droits et de la liberté et contre le Gouvernement. Il est impossible que ce que j'écris ne se ressente pas un peu de cette peine [1].

Salut et fraternité,

C. Corbet.

Lille, le 7 germinal an IV de la République.

Nous n'avons point retrouvé, à notre grand regret, le discours de Corbet; nous eussions aimé à connaître ses idées et ses théories sur l'art.

On nous pardonnera les nombreuses citations que nous avons faites; ces citations sont, selon nous, le seul moyen de faire connaître l'homme qu'il s'agit d'apprécier.

En l'an V (le 21 Brumaire), Corbet donna à Desmazières une procuration afin que ce dernier pût retirer, pendant son absence, les paquets et les lettres qui arriveraient sous son nom à la poste; il était donc encore titulaire à cette date, et nous ne savons exactement à quelle époque il résigna ses fonctions.

De 1793 à 1799, nous n'avons trouvé mention d'aucune œuvre d'art exécutée par Corbet. Il est hors de doute pourtant que pendant ces six années, il dut en produire quelques unes; elles sont à retrouver. Corbet, sans cesse en contact avec les représentants du peuple, avec les généraux de l'armée du Nord, s'était créé des relations puissantes, des amitiés dévouées; c'est grâce à elles, sans doute, qu'il

(1) Carton5, dossier 178.

fut, en l'an VII, mis en relation avec Bonaparte à son retour d'Égypte et qu'il exécuta le buste du jeune général.

Fixé alors définitivement à Paris, il exposa en 1801 un buste colossal de la République française, qui lui valut une mention honorable.

Deux ans plus tard il termina le buste en marbre du premier Consul qu'il avait exécuté en 1799, avant l'élévation de Bonaparte à cette dignité.

Le maire de la ville de Lille écrivit à l'artiste pour lui en demander un exemplaire, et il termine sa lettre en disant à Corbet : « Ce buste rappellera sans cesse à notre souvenir un compatriote dont la mémoire nous sera toujours chère. »

Ce buste du premier Consul, qui fit sensation, valut à son auteur des commandes officielles. Il fut chargé de sculpter, pour l'arc de triomphe du Carrousel, la statue du *Dragon Français*, et pour l'escalier du Sénat la statue du général Caffarelli [1], qui figura au salon de 1806, avec un buste du général Béraud, aussi commandé par le Gouvernement.

Corbet mourut vers 1808; il était sans famille, de sorte que personne n'a pris soin de sa mémoire; personne n'a recherché ce qu'étaient devenues les œuvres qu'il exécuta avant la *Révolution*.

Le musée de Lille possède trois bustes de Corbet, qui permettent de suivre et de constater ses progrès.

Le premier porte la date de 1782; c'est une terre cuite représentant Gombert, architecte, qui organisa à Lille la première école d'architecture, et qui fut chargé de la reconstruction de l'hôpital militaire, pour lequel Corbet avait exécuté le projet de bas-relief qu'il exposa en 1782; il fit sans doute le portrait de Gombert pour se concilier

(1) Lettre du 28 prairial an XI. (Arch. mun.)

(2) Voir sur ces œuvres *le Pausanias Français*, 1806, p. 489 et *Notices sur les statues du Sénat* Paris, Didot, an XII.



ses bonnes grâces ; c'est une œuvre correcte, mais un peu sèche, où l'on sent encore l'élève.

Le second est aussi en terre cuite; il porte la date de 1786, et représente un homme jeune encore, d'une figure intelligente et caractéristique; les cheveux abondants sont rejetés en arrière, le buste est drapé dans un manteau jeté sur l'épaule droite et qui laisse voir les broderies d'un habit à la française; le cou est nu, la chemise ornée d'un large jabot de dentelles, déboutonnée et largement entrouverte, découvre la poitrine. A côté de la signature *Ch. Corbet*, gravée dans la terre, a été imprimé, avant la cuisson, un cachet qui donnerait le nom du personnage représenté si la petite dimension de ce cachet permettait de le déchiffrer suffisamment [1].

Il y a dans ce buste une facilité, une verve d'improvisation, qui dénotent les progrès de l'artiste, dont tout le talent éclate dans l'œuvre qu'il nous reste à décrire.

Le troisième est une reproduction en plâtre du buste du général Bonaparte. Cette épreuve est d'autant plus précieuse, qu'elle est, dit-on, unique en France, et que le marbre a disparu. Le musée le doit à la générosité de M. Vanackère, qui possédait d'autres œuvres de Corbet, d'après le livret de 1790.

Quant à celui auquel la ville avait souscrit en 1803, il fut brisé, le 18 janvier 1816, sur la place publique, le jour de l'installation du nouveau maire de Lille [2], en même temps que l'on livrait aux flammes le portrait du premier Consul, peint par David.

D'après une lettre de M. Denon, directeur du musée Napoléon, ce portrait « représentait le premier Consul donnant l'ordre de délivrer un drapeau d'honneur aux Lillois, pour perpétuer la mémoire de la vigoureuse dé-

(1) Le renseignement donné à M. Reynart et inscrit dans son catalogue est évidemment erroné; ce n'est pas là le cachet de la corporation des sculpteurs de Cambrai.

(2) Arch. mun. Lettre du Maire au Préfet en date du 23 janvier 1816.

fense qu'ils firent de leur ville contre les armées coalisées. »

Mais revenons au buste de Corbet. Bonaparte porte l'uniforme à large collet rabattu, il est drapé dans un manteau jeté sur l'épaule gauche, le cou est enfoui dans une haute cravate molle, la tête, de trois-quarts, présente le profil maigre et caractéristique du jeune général, alors dans tout l'éclat de sa renommée. C'est encore « le Corse aux cheveux plats » des *Iambes* de Barbier. En effet, les cheveux longs et plats couvrent le front et retombent de chaque côté en larges mèches jusque sur le collet de l'habit.

Corbet, qui devait être un admirateur passionné du général Bonaparte, a mis tous ses soins à rendre la physionomie intelligente de son modèle; mais son œuvre n'a rien d'exagéré, rien de théâtral; les lèvres minces dessinent une bouche finement modelée, les yeux, à demi fermés, indiquent la concentration de la pensée. On interroge avec curiosité cette figure impassible qui pense, mais qui ne dit pas son secret; c'est, en un mot, un merveilleux portrait historique que la Commission du musée fera quelque jour couler en bronze pour en assurer la conservation.

A propos de ce buste, il y a lieu de faire une remarque: l'exemplaire que possède le musée porte, gravé sur un pli du manteau : *Général Bonaparte, premier Consul de la République en l'an VIII, fait par Ch. Corbet, en l'an VII.* Cette inscription, de la main de Corbet, indique clairement que Bonaparte posa devant l'artiste après son retour d'Égypte et avant le 18 brumaire.

Après l'élévation de Bonaparte au consulat, Corbet retoucha le buste en question pour en faire un emblème officiel; ceci semble résulter d'une lettre qu'il adressa au

(1) Arch. mun. Lettre de Denon du 16 pluviose an XII.

maire de Lille, et que nous n'avons pu retrouver, mais que nous possédons en substance dans une délibération du Conseil de la commune de Lille, du 28 floréal an XI; on y lit en effet : « Le maire donne lecture d'une lettre du citoyen Corbet, sculpteur à Paris, par laquelle ce citoyen offre ses services pour procurer à la commune un buste du premier Consul parfaitement ressemblant, *d'après la dernière main qui lui a été permis d'y mettre.* » Il est fâcheux que cet exemplaire, acheté par la ville en 1803, ait disparu, car il serait curieux de le comparer à l'œuvre primitive de l'an VII, et de constater les modifications que Corbet fit subir, quatre ans plus tard, à son œuvre primitive, pour lui donner un caractère officiel.

Dans le genre gracieux, il existe aussi dans la galerie d'un collectionneur lillois une statuette en terre cuite représentant Vénus; il serait très-difficile de donner la description de cette statuette; nous dirons simplement que la déesse prend un intérêt un peu vif aux amours de ses oiseaux favoris qui se becquètent à ses pieds.

Il existe également au Musée de Douai quelques terres cuites de Corbet, mais elles n'ont pas grande importance. Des œuvres plus sérieuses figurèrent aux expositions qui eurent lieu dans cette ville en 1811 et en 1813, et par conséquent après la mort de l'artiste.

Le livret de 1811 mentionne *un buste de Voltaire* en marbre.

Celui de 1813 : « deux bustes en marbre sortis de l'atelier de feu M. Corbet, statuaire, décédé à Paris il y a peu d'années. » L'un de ces deux bustes était celui de M. Paulée, riche propriétaire. Ce fut à ce buste que la Commission de l'exposition décerna la médaille qu'elle avait le regret, dit la notice, de ne pouvoir plus offrir à l'artiste.

Ces bustes en marbre doivent encore exister dans les familles pour lesquelles ils furent sculptés.

Nous ajouterons que la notice consacrée à Corbet dans

le livret de l'exposition de 1813 signale, parmi les œuvres qu'il exécuta à Paris, un des bas-reliefs de la colonne Vendôme.

Nous connaissons à Lille deux portraits de Corbet : l'un, daté de 1790, est un croquis au crayon fait par F[ois] Verly, dessinateur et architecte, qui fut nommé Membre correspondant de la Société des Sciences, à la même date que Corbet. Le second est une peinture à l'huile que possède le Musée et qui fait partie des vingt-sept portraits originaux exécutés d'après nature, en 1800, par Louis Boilly [1], pour un grand tableau représentant *l'Atelier d'Isabey*. Cette œuvre, véritablement artistique, nous a conservé la tête fine et intelligente du sculpteur lillois.

Le tableau de Boilly, où Corbet figure à côté d'Isabey, de Carle Vernet, de Gérard, de Girodet, en un mot parmi les principales célébrités contemporaines, prouve jusqu'à l'évidence que l'exécution du buste du général Bonaparte avait placé Corbet au niveau des artistes les plus renommés de son époque, et qu'à Paris, comme à Lille, son caractère aimable et son talent lui avaient créé les meilleures relations.

Corbet, on l'a vu par la lettre du maire de Lille, avait conservé avec sa ville d'adoption les relations les plus amicales. En 1806, il sollicita le titre de membre de la Société des sciences et des arts, et la Société s'empressa de l'inscrire au nombre de ses membres correspondants.

Les nombreux extraits de ses lettres que nous avons cités prouvent surabondamment que Corbet était plus lettré que la plupart des artistes de son époque ; c'était une nature dévouée, enthousiaste, sympathique, en un mot, un véritable artiste. Il mourut jeune encore, et dans

(1) L'œuvre de Louis Boilly, né à La Bassée, près Lille, en 1761, mort à Paris en 1845, mériterait une étude spéciale que l'on fera sans doute quelque jour.

toute la force de son talent. N'eût-il fait, du reste, que le buste de Bonaparte, cette œuvre seule suffirait à assurer à son auteur une place honorable parmi les sculpteurs français nés au XVIIIe siècle. Nous espérons que cette notice fera rechercher et retrouver quelques-unes des œuvres de sa jeunesse et appellera l'attention sur celles que nous avons signalées.

TABLE DES MATIÈRES.

Lille. L. Danel.

MÉMOIRE

SUR LA DISTRIBUTION DU SUCRE

ET DES PRINCIPES MINÉRAUX

DANS LA BETTERAVE

Par M. Charles VIOLLETTE

Doyen de la Faculté des Sciences de Lille.

Les recherches de M. Decaisne sur l'organisation anatomique de la betterave (1) ont établi qu'il existe dans cette racine trois tissus différents : 1° Le parenchyme celluleux général (tissu cellulaire) ; 2° Le tissu vasculaire, formé de vaisseaux réticulés qui doivent à leurs parois plus épaisses l'aspect de veines blanchâtres, opaques, sous lequel leurs faisceaux se présentent; 3° Enfin, le tissu cellulaire allongé, plus fin, plus délicat et plus transparent qui accompagne ces vaisseaux, et qui, par rapport à eux, se trouve toujours placé plus extérieurement; tissu qui par sa position et par les vaisseaux du latex qu'il renferme, correspond en même temps au tissu ligneux et au tissu fibreux cortical ou liber.(2)

Le savant rapporteur, M. Ad. Brongniart, chargé de rendre compte à l'Académie des deux mémoires de MM. Peligot et Decaisne, après avoir reconnu dans son rapport combien il était important de déterminer le mode

(1) C. R, t. 8. 1839, p. 46, et brochure de MM. Peligot et Decaisne sur l'analyse et la composition de la betterave. — Librairie L. Mathias, Paris, 1839.

(2) Voir à la fin de ce mémoire, p. 365, la note sur la structure de la betterave.

de répartition de la matière sucrée entre ces trois sortes de tissus, s'exprime de la manière suivante : [1]

« Tout le monde s'accorde à reconnaître, dit-il, que le parenchyme général (tissu cellulaire) ne contient que peu ou point de sucre. L'absence complète de cette substance paraît une opinion trop exclusive ; mais il est certain qu'au goût même cette partie est moins sucrée que les zones cellulo-vasculaires.

» Ce serait donc, ou dans les vaisseaux mêmes, ou dans les cellules d'une forme et d'une texture spéciale qui les accompagnent que le sucre se déposerait. »

Les recherches ultérieures de Payen[2] sont venues corroborer cette opinion par des données numériques fournies par l'analyse de la betterave disette et de la betterave à sucre. Ce savant dit, dans les conclusions de son mémoire : « que le sucre est secrété, pour la plus grande partie, dans le tissu des betteraves qui accompagne les faisceaux vasculaires, tissu spécial formé de cellules cylindroïdes étroites, décrites et figurées par M. Decaisne, » désigné plus tard sous le nom de tissu saccharifère.

Dans son Précis de Chimie Industrielle, Payen est encore plus explicite. En décrivant les différents tissus qui composent la betterave, il dit : [3] « Le tissu particulier, à petites cellules cylindroïdes ou prismatiques, entourant les faisceaux vasculaires, forme les zones les plus blanches ; c'est le plus volumineux dans les bonnes variétés, et *celui qui contient la secrétion du sucre.* » Plus loin, il ajoute : [4] « Les zones blanchâtres A, B, C, D, E, montrent dans cette coupe les tissus saccharifères entourant les vaisseaux ; les portions intermédiaires entre

(1) C. R. t. 8, 1839, p. 49.
(2) C. R. 1847, t. 24, p. 909 et suiv.
(3) *Précis de Chimie industrielle*, 5e édit., t. 2, 1867, p. 264.
(4) Id. id. p. 265.

ces zônes contiennent *très-peu ou ne renferment pas de sucre,* » et un peu plus loin (p. 265, ligne 13) : « Entre ces cercles (de tissu saccharifère), le tissu cellulaire est *pauvre en principe sucré ou dépourvu de ce principe immédiat.* »

On verra par les faits contenus dans ce mémoire que cette opinion du savant académicien est beaucoup trop exclusive.

I. — DISTRIBUTION DU SUCRE DANS LES TRANCHES PERPENDICULAIRES A L'AXE DE LA BETTERAVE.



Lorsqu'on découpe dans une betterave une tranche mince perpendiculairement à l'axe de la racine, on distingue des zônes concentriques blanches A, B, C, D, assez nettement terminées dans la partie centrale qui, vues par reflexion, se détachent sur un fond d'apparence sombre. Si l'on interpose ces tranches entre l'œil et la lumière, les zônes blanches paraissent opaques par rapport au reste du tissu plus transparent qui semble alors former des zones translucides, M, N, P. Au-delà de la région centrale, ces deux sortes de zônes se confondent, et ce qui augmente encore la confusion, c'est que des bandes provenant des racines situées seulement des deux côtés de la betterave viennent couper ces zônes.

Ces bandes M, N, P, sombres par réflexion ou translucides par transparence sont constituées uniquement par du tissu cellulaire ordinaire; elles peuvent être facilement isolées du tissu saccharifère en raison de leurs dimensions.

Les bandes blanches par réflexion, ou opaques par transparence, sont constituées par les tissus saccharifère et vasculaire disséminés dans une masse de tissu cellulaire qui les pénètre, en sorte qu'il est très-difficile d'isoler complètement le tissu saccharifère. La séparation de ce tissu d'avec les deux autres deviendrait impraticable si l'on opèrait sur un poids notable de la racine.

Dans les expériences que je vais rapporter, je ne me suis pas attaché à isoler chacun des tissus pour en faire l'analyse, mais je me suis borné à séparer le tissu cellulaire d'avec les zônes blanches, opération facile, et à enlever de ces zônes blanches le plus possible du tissu cellulaire qui reste adhérent à leurs contours. Mes analyses portent donc sur le tissu cellulaire pur d'une part et d'autre part sur le mélange des trois tissus que je désignerai sous le nom de zône saccharifère, parce que le tissu considéré jusqu'ici comme le siége de la production du sucre y prédomine.

J'ai analysé dans diverses betteraves des poids égaux de ces deux sortes de zônes, pris dans les mêmes tranches, à peu près au quart de leur hauteur, à partir du collet, et j'y ai déterminé l'humidité par dessiccation à 100 degrés, le sucre par la liqueur cuivrique de Barreswill, en suivant les prescriptions données dans mon Traité du dosage du sucre par les liqueurs titrées, les matières minérales par incinération à basse température, et les matières organiques autres que le sucre par différence.

Je rapporterai un certain nombre d'expériences faites sur des betteraves d'origine, de richesse, d'année différentes, en me bornant aux principales.

N° 1. — Betterave blanche de Silésie, du poids de 460 gr., récoltée le 17 novembre 1867, dans la ferme de Wattines, à Cappelle (Nord).

Cette betterave appartient à l'une des meilleures espèces cultivées pour la fabrication du sucre; elle est pivotante, de forme régulière, et n'a qu'un collet très-minime. Les deux sortes de zones ont la composition suivante :

		Zône transparente. (Cellulaire).	Zône opaque. (Saccharifère).	
Sucre		13,89	14,50	
Tissu et matières organiques	4,39	3,69	3,38	3,98
Matières minérales (cendres)		0,70	0,60	
Humidité		81,72	81,52	
		100,00	100,00	

On voit que, contrairement à l'opinion de Payen, le tissu cellulaire est loin de renfermer très-peu de sucre; il y en a dans ce tissu presqu'autant que dans la zône saccharifère.

Afin de rendre la comparaison plus facile entre les deux tissus sous le rapport du sucre, rapportons ce principe immédiat non pas à 100 de betterave, mais à une partie de la matière sèche (organique et minérale), qui loge ce sucre, et nous trouverons que puisque 4,39 de matière sèche logent 13,89 de sucre dans la zône transparente, et que 3,98 de cette même matière logent 14,50 de sucre dans les zônes opaques, que

Une partie de zône saccharifère, loge	3,643	de sucre.
Une partie de zône cellulaire, loge	3,164	id.
Différence en faveur des zônes sacch. .	0,479	

L'analyse suivante porte sur une betterave, appartenant à une espèce distincte de la première.

N° 2. — ***Betterave blanche de Silésie***, du poids de 865 gr., récoltée le 17 novembre 1867 à Cappelle (Nord)

Cette betterave appartient aux espèces pauvres en sucre ; elle est moins pivotante que la précédente, plus renflée et possède un collet beaucoup plus fort. Ses deux sortes de zônes ont offert la composition suivante :

	Zône transparente. (cellulaire).	Zône opaque. (saccharifère).
Sucre	6,76	10,64
Tissu (mat. org. minér.)	5,29	5,36
Humidité.	87,95	84,00
	100,00	100,00

Une partie de zône saccharifère loge . . .	1,985	de sucre.
Id. cellulaire.	1,277	
Différence en faveur des zônes sacch. .	0,708	

Les résultats sont donc encore ici de même sens que dans l'expérience précédente.

N° 3. — ***Betterave blanche de Silésie***, du poids de 925 gr., récoltée à Cappelle (Nord), en 1873.

Cette betterave appartenant aux variétés les plus pauvres en sucre, m'a fourni les résultats suivants :

		Zone transparente (Cellulaire).	Zône opaque. (Saccharifère).	
Sucre		5,55	8,47	
Tissu et matières organiques .	4,73	3,46	4,25	5,09
Matières minérales (cendres) .		1,27	0,84	
Humidité. . . , ...		89 72	86,44	
		100,00	100,00	

Une partie de zône saccharifère, loge . . .	1,664	de sucre.
Id. cellulaire, loge	1,173	id.
Différence en faveur de zônes saccharifères.	0,491	id.

N° 4. — Betterave blanche de Silésie, du poids de 850 gr., récoltée à Chauny (Oise) en 1873.

Cette betterave, de qualité moyenne, provient de terrains beaucoup moins riches en principes salins que les terrains du Nord.

		Zone transparente. (Cellulaire).	Zone opaque. (Saccharifère).	
Sucre		9.09	10,87	
Tissu et matières organiques	4,01	2,95	3,03	3,83
Matières minérales		1,06	0,80	
Humidité		86,90	85,30	
		100,00	100,00	

Une partie de zône saccharifère loge	2,838	de sucre.
Id. cellulaire	2,267	id.
Différence en faveur des zônes saccharifères	0,571	id.

N° 5. — Betterave blanche de Silésie, du poids de 725 gr., récoltée à Cappelle (Nord), le 10 septembre 1873, et analysée immédiatement.

Les expériences précédentes N°s 1, 2, 3, 4, portant sur des betteraves conservées depuis quelque temps en silo, il était à craindre que la dissémination du sucre dans le tissu cellulaire ne se fut produite pendant l'intervalle de temps écoulé entre l'analyse et l'arrachage.

L'expérience N° 5 est destinée à éclairer cette question; elle porte sur une betterave appartenant aux meilleures espèces sucrières. L'analyse des deux zônes faite immédiatement après l'arrachage a fourni les résultats suivants :

		Zône transparente. (Cellulaire).	Zône opaque. (Saccharifère).	
Sucre		11,50	14,08	
Tissu et matières organiques	4,96	3,81	5,71	6,38
Matières minérales (cendres)		1,15	0,67	
Humidité		83,54	79,54	
		100,00	100,00	

Une partie de zône saccharifère loge. . . .	2,207	de sucre
Id. cellulaire	2,399	id.
Différence en faveur de la zône cellulaire . .	0,192	id.

Les résultats fournis par l'analyse des deux zônes de cette betterave sont donc dans le même sens que les précédents, à part ce qùi concerne le tissu cellulaire qui paraît ici plus riche que le saccharifère. La durée du séjour de la betterave dans les silos ne paraît donc pas avoir d'inflence sur la diminution du sucre dans le tissu cellulaire.

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, démontrent que l'on ne saurait admettre, avec Payen, *que le tissu cellulaire soit pauvre en principe sucré, ou dépourvu de ce principe immédiat.* A la vérité, il y a toujours dans les exemples cités un peu moins de sucre dans les zônes cellulaires que dans les zônes transparentes, mais la différence est minime, et si l'on rapporte la richesse au tissu sec qui loge le sucre, il peut arriver, comme dans l'exemple N° 5, qu'il y ait relativement plus de sucre dans le tissu cellulaire que dans le tissu saccharifère.

Si donc, comme l'a admis le savant rapporteur du mémoire de M. Decaisne, le sucre se trouve primitivement logé dans « le tissu cellulaire allongé qui, par sa position et par les vaisseaux du latex qu'il renferme, correspond en même temps au tissu ligneux et au tissu fibreux cortical ou liber », ce principe immédiat n'y reste pas entièrement; il se dissémine par endosmose dans le tissu cellulaire voisin. et la racine, avec ses zônes opaques et ses zônes transparentes, fonctionne comme un véritable appareil d'osmose de M. Dubrunfaut.

L'opinion trop exclusive de Payen provient très-probablement du procédé d'analyse suivi par ce savant, procédé qui consiste à précipiter par l'éther le sucre de

sa dissolution dans l'alcool à 90°. Or, ce procédé, comme je le démontrerai bientôt, est surtout défectueux pour le dosage du sucre dans le tissu cellulaire.

On peut, du reste, à priori, voir que l'analyse de la betterave à sucre, citée par Payen dans son Mémoire, de 1847, est nécessairement inexacte, surtout pour les zônes du tissu cellulaire.

En effet, on peut représenter de la manière suivante l'analyse de Payen, rapportée dans les Comptes-rendus pour 1847, t. 24, p. 912.

		Tissu cellulaire.	Tissu saccharifère.	
Sucre		1,92	8,83	
Tissu et matières organiques	12,33	10,86	6,88	7,43
Matières minérales		1,47	0,75	
Humidité		85,75	83,54	
		100,00	100,00	

Or, et Payen l'a reconnu lui-même dans son *Précis de Chimie industrielle*, (t. 2, p. 267), jamais, dans la betterave, la matière sèche qui loge le sucre n'atteint le chiffre 12.33, comme le suppose son analyse. Il résulte d'un très-grand nombre de déterminations inédites que j'ai faites, que ces matières sèches sont généralement comprises entre 4 et 6, et qu'en prenant 5 en moyenne, on a grande chance d'arriver à un résultat exact à 1 °/₀ près sur le dosage du sucre.

Appliquant cette règle, indiquée du reste par Payen dans son *Traité de Chimie*, t. II, p. 266, 1867, à l'analyse précédente, on trouve que le tissu cellulaire de la betterave étudiée par Payen, contenant 14,25 °/₀ de matière sèche devait renfermer 9,25 °/₀ de sucre et que le tissu saccharifère de la même betterave, contenant en matière sèche 16.26, devait renfermer 11,26 °/₀ de sucre. Ces nombres, 9,25 et 11,26, sont, comme on le voit, en

rapport avec ceux qui m'ont été fournis par l'analyse des cinq betteraves citées plus haut.

L'analyse de la betterave disette, rapportée dans le même mémoire, est vraisemblablement plus exacte. En effet, les nombres donnés par Payen peuvent être groupés de la manière suivante :

	Tissu cellulaire.	Tissu saccharifère.
Sucre	2,60	5,87
Tissu et matières minérales	6,03	4,85
Humidité	91,37	89,28
	100,00	100,00

Ces nombres, mieux interprêtés par l'illustre académicien, auraient dû le conduire à une opinion moins absolue. On voit en effet, par cette analyse, que la proportion du sucre du tissu cellulaire est loin d'être négligeable par rapport à celle du tissu saccharifère, puisque cette proportion représente sensiblement la moitié du sucre du tissu saccharifère.

II. — DISTRIBUTION DU SUCRE SUIVANT L'AXE DE LA BETTERAVE.

On sait depuis longtemps que le sucre augmente dans la betterave depuis le collet jusque vers l'extrémité de la racine. La loi qui régit cette augmentation résulte des expériences suivantes :

Expérience N° 1. — Betterave rose de Silésie, du poids de 710 gr., récoltée à Cappelle (Nord) en 1865.

En dosant le sucre dans sept tranches prises à égale distance l'une de l'autre, depuis la naissance du collet,

jusque vers l'extrémité renflée de la racine, j'obtins les résultats inscrits dans le tableau suivant :

N°s d'ordre des échantillons.	SUCRE POUR 100 PARTIES de l'échantillon.	DIFFÉRENCES DU SUCRE entre deux échantillons successifs.	MOYENNE DES ANALYSES.
1	10.42		
		0.12	
2	10.54		
		0.16	
3	10.70		
		0.10	
4	10.80		10.83
		0.14	
5	10.94		
		0.17	
6	11.11		
		0.22	
7	11.33		

Les différences entre les quantités de sucre de deux échantillons consécutifs, pris à égale distance sur l'axe de la betterave, sont sensiblement constantes; leurs écarts sont très-peu considérables. Toutefois la dernière différence 0,22 est plus grande que les autres ce qui peut s'expliquer par le faible diamètre de la dernière tranche qui a obligé, afin d'obtenir un poids convenable pour l'analyse, de prendre une épaisseur plus grande; il en est résulté que la matière analysée a été prise sur l'axe à une distance plus grande que celle des tranches précédentes.

On remarquera que la moyenne des sept analyses donne un nombre 10,83, très-peu différent du nombre 10,80, qui exprime la richesse de la quatrième tranche, prise vers le milieu de la betterave, et que ce nombre 10,80 est la moyenne entre les nombres qui résultent de l'analyse des échantillons 3 et 5, 2 et 6, et 1 et 7, en tenant compte, pour ces derniers, de l'observation faite plus haut.

Expérience N° 2. — Betterave collet vert de Silésie, très-riche, provenant de Cappelle (Nord), en 1865.

Un 1er échantillon, pris près de la tête, renfermait : sucre				13,75 %
Un 2e	—	vers le milieu,	—	14,90
Un 3e	—	vers l'extrémité,	—	16,80
Moyenne des trois résultats				15,15 %

La moyenne 15,15, différe peu, comme on le voit, du nombre 14,90 (la différence est égale à 0,25), qui représente la quantité pour cent de sucre contenu dans la tranche du milieu, prise à égale distance des deux autres.

Un échantillon prélevé obliquement à travers la couche traversée par les trois tranches analysées contenait 14,90 % de sucre, c'est-à-dire la même quantité que la tranche moyenne. Il y a donc dans cet échantillon compensation entre la partie supérieure plus pauvre et la partie inférieure plus riche.

Expérience N° 3. — Betterave de Pologne, très-pauvre, récoltée en 1864, à Cappelle (Nord).

La tranche supérieure, près le collet, renfermait : sucre. .	3,88 %
— du milieu.	4,95
Une 3e tranche, vers la partie inférieure, prise à la même distance de la 2e	6,58
Moyenne	5,13
Différence de la moyenne avec la tranche du milieu . .	0,18 %

Expérience N° 4. — Betterave blanche de Silésie, du poids de 385 gr., d'une longueur de 35 c., récoltée à Cappelle (Nord), en 1873.

Tranche supérieure. . . . . sucre.	7,40 %
Tranche moyenne.	7,86
Tranche inférieure équidistante	8,39
Moyenne	7,88
Différence de la moyenne avec la tranche du milieu. .	0,02 %

Ces expériences faites sur des betteraves d'origine, d'année, de richesse différentes, permettent de conclure, d'une manière générale, que la proportion pour cent de sucre contenue dans les différentes parties de la betterave augmente depuis le collet jusque vers l'extrémité de la partie renflée de la racine, en suivant, très-sensiblement une progression arithmétique, ce que l'on pouvait prévoir, du reste, d'après la loi de continuité des phénomènes naturels.

Comme application de cette loi, et en admettant que la betterave puisse être assimilée à une sorte de cône, on voit qu'en multipliant la proportion de sucre pour cent, trouvée dans la tranche prise au quart de la hauteur, à partir du collet, par le poids de la betterave privée de sa tête et de ses appendices, on aura la quantité totale du sucre contenue dans la racine.

III. — DISTRIBUTION DES MATIÈRES MINÉRALES SUIVANT L'AXE DE LA BETTERAVE.

On sait que la terre végétale se loge fréquemment dans les replis de l'épiderme de la betterave, et qu'il est souvent fort difficile de l'enlever par des lavages. Afin d'éviter toute cause d'erreur provenant de l'introduction de tout élément étranger dans les cendres de la racine, j'ai enlevé avec soin l'épiderme dans toutes les trancher qui devaient être incinérées. L'incinération avait lieu à température aussi basse que possible, après dessiccation à 100 degrés, et lavage du charbon, lorsque cette opération était nécessaire.

1. — *Betterave de Silésie*, *collet rose*, du poids de 810 gr.; récoltée à Cappelle (Nord) en 1873. — Sa longueur, tête comprise était de 28 cent.; elle renfermait 6,04 °/₀ de son poids de sucre.

Les portions N°s 1, 3, 5 et 7, représentant la moitié de la betterave, ont été incinérées et ont fourni :

N° 1. — Tête	30 gr.	ont fourni	0,gr.	306	de cendres, soit	1.02 %
N° 3. — Partie supér.	175 gr.	—	1,	367	—	0,780
N° 5. — Part. moyen.	130 gr.	—	0,	988	—	0,760
N° 7. — Partie infér.	70 gr.	—	0,	557	—	0,796

En faisant abstraction de la tête, qui contient beaucoup plus de matières minérales que le reste, on voit que les cendres vont en diminuant depuis le collet jusqu'au milieu, pour aller ensuite en augmentant jusqu'à la partie inférieure.

2. — *Betterave de Silésie, collet rose*, du poids de 700 gr.; récoltée à Chauny (Oise) en 1873. — Sa longueur, tête comprise, était de 25 cent., elle renfermait 8,77 % de son poids de sucre.

La moitié de la betterave, privée de sa tête, fut partagée en trois parties et incinérée comme dans l'expérience précédente.

N° 1. — Partie supérieure,	100 gr.	ont fourni, cendres	.	0,681 %
N° 3. — Partie moyenne,	100	—	. . .	0,653
N° 5. — Partie inférieure,	60	0,gr. 410,	soit .	0,681 %

Il y a donc encore dans cet exemple, comme dans le précédent, diminution des matières minérales en allant de la partie supérieure vers le milieu, puis augmentation en allant vers l'extrémité. Mais ce fait d'un minimum de cendres vers le milieu ne se reproduit pas dans l'exemple suivant. fourni par une betterave dont il a été déjà question page 343, N° 5 de ce mémoire.

3. — *Betterave blanche de Silésie*, du poids de 725 gr., récoltée à Cappelle (Nord), le 10 septembre 1873, et analysée immédiatement.

Cette betterave a une longueur de 30 cent. à partir du collet ; elle contient environ 13 % de son poids de sucre (voir pour plus de détails, sa composition p. 343.)

On a incinéré trois tranches du poids de 50 grammes, prises dans les

parties supérieure, moyenne et inférieure de la racine, et l'on a obtenu les résultats suivants :

1re tranche prise à 4 c. du collet,	cendres pour 100 de	better.		1,210
2e —	11	—	— . . .	1,154
3e —	19	—	— . . .	1,056

Les chlorures furent dosés dans chacune de ces tranches, et en supposant tout le chlore uni au sodium, on a trouvé :

1re tranche,	chlorure de sodium	pour 100 de betterave . .	0,098
2e —	—	— . . .	0,077
3e —		— . . .	0,055

Les chlorures sont donc plus abondants dans la partie supérieure de la betterave qu'à l'extrémité de la racine, comme l'a démontré M. Peligot. On verra ci-dessous l'explication de ce fait important pour la pratique.

On remarquera que la diminution des chlorures a lieu d'une façon régulière, et que les nombres ci-dessus forment très-sensiblement une progression arithmétique, puisque la différence entre les deux premiers est égale à 0,021, et la différence des deux derniers, 0,022, c'est-à-dire une quantité sensiblement constante.

Les chlorures et le sucre varient donc suivant l'axe, de manière à former deux progressions arithmétiques, l'une décroissante, l'autre croissante, à partir du collet.

On remarquera aussi que l'ensemble des autres principes minéraux ne donne lieu à aucune variation régulière, puisque dans les deux premiers exemples la proportion totale des cendres présente un minimum dans la partie moyenne, et que dans le dernier exemple, la somme des matières minérales, diminuée des proportions relatives de chlorure de sodium, donne la série des nombres 1,112, 1,077, 1,001, dont les deux premiers diffèrent de 0,035, et les deux derniers de 0,076.

IV. — DISTRIBUTION DES MATIÈRES MINÉRALES DANS LES ZÔNES SACCHARIFÈRES ET CELLULAIRES DES TRANCHES PERPENDICULAIRES A L'AXE DE LA BETTERAVE.

Considérons d'abord la totalité des matières minérales, et, pour faciliter la comparaison, rapportons-les à 100 parties de sucre, au lieu de les exprimer en centièmes du poids de la betterave.

N° 1. — *Betterave blanche de Silésie*, du poids de 460 gr., récoltée le 17 novembre 1867, à Cappelle (Nord), (voir sa description p. 341, I, N° 1).

On a trouvé pour les deux sortes de zônes la composition suivante :

	Zône cellulaire.	Zône saccharifère.
Sucre.	13,89	14,50
Tissus et matières organiques. . .	3,69	3,38
Matières minérales (cendres) . . .	0,70	0,60
Humidité	81,72	81,52
	100,00	100,00

Pour 100 parties de sucre, il y a en matières minérales totales :

Dans la zône saccharifère	4,14
Dans la zône cellulaire	5,04

C'est-à-dire 1,2 de fois plus de matières minérales dans la zône cellulaire que dans l'autre.

N° 2. — *Betterave blanche de Silésie*, du poids de 925 gr., récoltée à Cappelle (Nord) en 1873 (voir sa description p. 342, I, N° 3).

On a trouvé ci-dessus, pour les deux sortes de zônes :

	Zône cellulaire.	Zône saccharifère.
Sucre	5,55	8,47
Tissu et matières organiques . . .	3,46	4,25
Matières minérales	1,27	0,84
Humidité.	89,72	86,44
	100,00	100,00

D'où l'on déduit que pour 100 parties de sucre, il y a en matières minérales totales :

Dans la zône cellulaire.	22,88
Dans la zône saccharifère.	9,92

C'est-à-dire 2,3 fois plus de matières minérales dans la zône cellulaire que dans l'autre.

N° 3. — Betterave rose de Silésie, du poids de 850 gr., récoltée à Chauny (Oise), (voir sa description p. 343, I, N° 4).

On a trouvé :

	Zône cellulaire.	Zône saccharifère.
Sucre.	9,09	10,87
Tissu et matières organiques . . .	2,95	3,03
Matières minérales	1,06	0,80
Humidité.	86,90	85,30
	100,00	100,00

D'où l'on déduit que pour 100 parties de sucre, il y a en matières minérales totales :

Dans la zône cellulaire.	11,66
Dans la zône saccharifère.	7,36

C'est-à-dire 1,6 fois plus de matières minérales dans la zône cellulaire que dans l'autre.

N° 4. — Betterave blanche de Silésie, du poids de 725 gr., récoltée à Cappelle (Nord), 10 septembre 1873. (Voir sa description p. 343, I, N° 5).

On a trouvé :

	Zône cellulaire.	Zone saccharifère.
Sucre.	11,50	14,08
Tissu et matières organiques . . .	3,81	5,71
Matières minérales	1,15	0,67
Humidité	83,54	79,54
	100,00	100,00

D'où l'on déduit que pour 100 parties de sucre, il y a en matières minérales totales :

Dans la zône saccharifère	4,76
Dans la zône cellulaire.	10,00

C'est-à-dire 2,1 fois plus de matières minérales dans la zône cellulaire que dans l'autre.

On peut donc, d'après ces expériences, considérer comme démontré ce fait de la proportion beaucoup plus considérable de matières minérales dans les zônes cellulaires que dans les zônes saccharifères. Payen avait déjà signalé ce fait dans son mémoire de 1847, mais il m'a paru utile de l'établir sur des bases nouvelles et en opérant sur plusieurs variétés de betteraves, lesquelles donnent des résultats très-différents, comme on vient de le voir.

V. — NATURE ET PROPORTIONS DES MATIÈRES MINÉRALES DES ZÔNES SACCHARIFÈRE ET CELLULAIRE.

La connaissance de la nature et de la proportion des matières minérales qui entrent dans la constitution des différents tissus de la betterave intéresse à la fois la physiologie végétale et l'industrie sucrière. On doit s'attendre sans doute à des résultats variables suivant la nature de la betterave et suivant son origine; mais quelles que soient ces variations, il importe de savoir si les deux principaux tissus de la betterave, formant ce que j'ai appelé les *zônes cellulaires* et *saccharifères*, contiennent les mêmes principes minéraux, suivant les mêmes proportions, ou bien si certains d'entre eux prédominent dans l'une quelconque de ces zônes.

Comme les chlorures alcalins jouent un rôle considérable dans l'industrie du sucre, mon attention a été attirée tout d'abord sur leur détermination, qui a été faite sur plusieurs betteraves, comme je vais l'indiquer.

N° 1. — Détermination des chlorures dans les zones de la betterave blanche de Silésie, du poids de 725 gr., dont il a été question ci-dessus. (I, N° 5, et III, N° 4, p. 343 et 353.)

Des poids égaux des deux zônes furent incinérés à basse température,

après dessiccation, et l'on obtint pour 100 parties de betteraves à l'état normal :

Dans la zône saccharifère,	0gr. 085 de chlorure d'argent.
Dans la zône cellulaire,	0. 455 —

Ce qui fait, en supposant que tout le chlore soit uni au sodium pour 100 parties de betteraves à l'état naturel :

Dans la zône saccharifère,	0gr. 036.4 de chlorure de sodium.
Dans la zône cellulaire,	0. 185 —

Soit 6,5 fois plus de chlorure de sodium dans la zône cellulaire que dans la zône saccharifère.

Et si l'on rapporte le sel marin au sucre, on trouve que pour 100 parties de sucre, il y a 7,8 fois plus de sel marin dans la zône cellulaire que dans l'autre.

N° 2. — Détermination des chlorures dans les zones de la betterave rose de Silésie, du poids de 850 grammes, dont il a été question ci-dessus, (I, N° 4, et IV, N° 3, p. 343 et 353.)

On a trouvé dans les cendres de 100 parties de cette betterave :

Pour la zône saccharifère,	0gr. 050 de chlorure d'argent.
Pour la zône cellulaire,	0. 170 —
Ce qui fait :	
Pour la zône saccharifère,	0gr. 020 de chlorure de sodium.
Pour la zône cellulaire,	0. 069 —

Soit 3,45 fois plus de chlorure de sodium dans la seconde que dans la première. Et si l'on rapporte le chlorure de sodium à 100 parties de sucre, 4,14 fois plus de sel marin dans la zône cellulaire que dans l'autre.

N° 3. — Détermination des chlorures dans les zones prises en poids égal dans cinq betteraves récoltées à Cappelle fin septembre 1874.

On a trouvé dans les cendres de 100 parties de chacune de ces zônes :

Pour la zône saccharifère,	0gr. 048,8 de chlorure de sodium.
Pour la zône cellulaire,	0. 130.4 —

Soit 2,68 fois plus de chlorure de sodium dans la seconde que dans la première, soit trois fois plus si l'on rapporte le sel à 100 parties de sucre.

Ces expériences démontrent donc qu'il y a beaucoup plus de chlorures alcalins dans les zônes de tissu cellulaire que dans les zônes de tissu saccharifère de la betterave ; la proportion est variable pour chaque espèce de betterave comme on l'a par les analyses ci-dessus ; mais dans les espèces qui ont été analysées, les limites de la variation sont entre 4 et 8.

De ce fait découlent plusieurs conséquences importantes :

La première est d'expliquer l'erreur dans laquelle est tombée Payen, en affirmant qu'il y avait peu ou point de sucre dans le tissu cellulaire, erreur qui vient du procédé de dosage du sucre employé par l'illustre académicien. On sait, en effet, que le sucre a la propriété de former avec les chlorures alcalins, des combinaisons qui cristallisent difficilement ; et comme dans les zônes cellulaires il existe une proportion de chlorures beaucoup plus considérable que dans les zônes saccharifères, rien d'étonnant que dans le procédé suivi par Payen, une grande partie du sucre soit restée à l'état de mélasse, et que, dosant le sucre uniquement d'après le poids des cristaux isolés, l'illustre savant ait commis cette erreur considérable relevée plus haut, erreur qui peut, du reste, être rectifiée à priori comme on l'a vu ci-dessus, page 345.

Une autre conséquence, c'est de rendre compte de l'accumulation des chlorures dans la partie supérieure de la betterave, fait signalé par M. Péligot. On sait, en effet, que les couches de tissu saccharifère sont emboîtées les unes au-dessus des autres comme une série de surfaces paraboloïdales allongées, dont les sommets partiraient sensiblement du même point, tandis que les ouvertures iraient en s'élargissant. Les intervalles entre ces couches de tissu saccharifère sont remplis par du tissu cellulaire très-riche en chlorures ; rien d'étonnant, dès-lors, qu'en prenant des poids égaux de betterave à des

distances différentes sur l'axe, on prenne relativement plus de tissu cellulaire vers le collet qu'à l'autre extrémité de la racine, et, par suite, une proportion d'autant plus grande de chlorures que l'on se rapproche plus du collet de la betterave.

On est même en droit de supposer, d'après ce qui précède, que les chlorures n'existent qu'en proportion très-minime dans le tissu saccharifère proprement dit. Nous voyons, en effet, dans les zônes saccharifères analysées ci-dessus (voir Nos 1, 2, 3, p. 354 et 355) 0 gr. 036; 0 gr. 020; 0 gr. 049 de chlorure de sodium dans ces zônes, tandis qu'il y a 0 gr. 185; 0 gr. 069; 0 gr. 130 de ce sel dans les zônes cellulaires correspondantes; mais les zônes saccharifères contiennent une proportion notable de tissu cellulaire, et il suffirait qu'elles en renfermassent 1/6,5; 1/3,45; 1/2,68 de leur poids respectif, pour expliquer que le chlorure de sodium soit apporté dans ces zônes par la présence du tissu cellulaire.

On peut aussi, d'après ce qui précède, se faire une idée beaucoup plus nette des phénomènes de la végétation de la betterave, qui m'apparaissent de la manière suivante. Le sucre et les autres principes immédiats formés dans les feuilles sous l'influence de la lumière viendraient s'accumuler avec les autres principes minéraux et organiques de la sève descendante dans le tissu cellulaire allongé décrit par M. Decaisne, et qui, d'après ce savant « par sa position et les vaisseaux du latex qu'il renferme, correspond en même temps au tissu ligneux et au tissu fibreux cortical ou liber », tissu qui est habituellement désigné sous le nom de tissu saccharifère. D'autre part, viendrait par les racines un autre courant formé d'eau, des principes solubles du sol, chlorures, nitrates, etc., qui se répandraient dans tout le tissu cellulaire dans lequel le tissu précédent forme des couches concentriques. Alors s'établiraient entre ces couches des phénomènes d'endosmose, analogues

à ceux qui se produisent dans les appareils employés actuellement par l'industrie, et il se formerait, suivant les lois indiquées par Graham, un équilibre entre les cristalloïdes et les colloïdes, qui aurait pour effet de faire passer une grande partie du sucre dans le tissu cellulaire où il se trouverait mélangé avec une proportion notable de sels solubles tandis que les principes non cristallisables de la sève descendante resteraient dans le tissu saccharifère.

De là aussi une conséquence capitale pour l'industrie sucrière qui peut, dès à présent, trouver une marche certaine pour rechercher les meilleures espèces de betteraves employées comme porte-graines. On devra évidemment préférer celles qui, pour une quantité donnée de sucre, contiennent le moins de chlorures, par conséquent celles dans lesquelles les zônes de tissu cellulaire sont le moins développées. Tous les efforts des producteurs de graines doivent donc se diriger de façon à lutter contre l'extension du tissu cellulaire.

On s'explique d'après cela les avantages que l'on retire pour la production du sucre et pour la production des meilleures porte-graines de la culture en semis serrés, mode de culture que MM. Despretz, de Cappelle (Nord), propagent depuis près de vingt ans dans le nord de la France, et que les expériences que j'ai entreprises dans les grandes cultures sucrières de ces Messieurs, vers 1864, ont justifié aux yeux des agriculteurs du pays.

L'importance que jouent les matières minérales dans la constitution de la betterave m'a engagé à en faire une étude complète ; mais comme une pareille étude serait impossible si on opérait sur une seule betterave, en raison de la difficulté que l'on éprouve à séparer une quantité un peu notable de chaque zône, j'ai opéré sur les zônes de plusieurs betteraves de même espèce, comme on va le voir.

N° 4. — Détermination de la nature et des proportions des matières minérales fournies par les cendres des zônes cellulaires et saccharifères.

J'ai opéré sur les zônes provenant de cinq betteraves récoltées à Cappelle (Nord), fin septembre 1874. Je détachai sur ces cinq betteraves des poids égaux de chaque espèce de zône ; 250 gr. de chaque sorte furent employés pour l'incinération; le reste servit pour le dosage du sucre et des matières sèches. Le mélange intime des zônes des cinq betteraves offrait la composition suivante :

	Zône cellulaire.	Zône saccharifère.
Sucre.	12,04	13,89
Tissu et matières organiques . . .	3,85	4,40
Matières minérales (cendres) . . .	1,05	0,69
Humidité	83,06	81,02
	100,00	100,00

L'incinération de 250 gr. de chaque espèce de zône fut faite à basse température, après dessiccation. Les cendres lessivées fournirent une partie soluble, qui fut amenée au volume de 250^{cc}, dans lequel on dosa le chlore, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique, la potasse, la soude et l'alcalinité. La portion insoluble des cendres fut analysée séparément; on y dosa l'acide phosphorique, la chaux, la magnésie, la silice, l'alumine, l'oxyde de fer, les alcalis fixés à l'état insoluble ou peu soluble par l'acide phosphorique, la silice, l'alumine, les pertes d'analyses furent dosées par différence.

Les résultats de l'analyse furent vérifiés et contrôlés par le poids des sels solubles, le titre des alcalis, le poids des deux chlorures ayant servi à doser la potasse.

Pour rendre les résultats comparables, on a supposé tout le chlore uni au sodium, et il est resté dans chaque zône des quantités notables de soude.

Les résultats de l'analyse sont consignés dans les deux tableaux suivants, le premier indiquant la composition des cendres en centièmes, le second exprimant la composition des cendres pour 100 parties de chaque espèce de zône.

COMPOSITION DES CENDRES EN CENTIÈMES.

		Zônes saccharifères.		Zônes cellulaires.
PARTIE SOLUBLE.		—		—
Chlorure de sodium		7.085		12.433
Acide sulfurique (SO^3)		6.969		4.119
Acide Phosphorique (Ph^2O^5)		1.916		2.517
Acide carbonique	combiné à la potasse K^2O = 13,124; combiné à la soude Na^2O = 5,052	18.176	combiné à la potasse K^2O = 16,553; combiné à la soude Na^2O = 1,640	18.193
Potasse		40.070		45.271
Souds.		7.085		2.327
PARTIE INSOLUBLE.				
Acide phosphorique		4.762		4.805
Chaux		6.388		3.356
Magnésie		4.994		3.280
Silice et matières insolubles dans H Cl		0.813		0.343
Alumine, oxyde de fer et oxydes alcalins fixés pertes		1.742		3.356
Totalité des cendres		100. »		100. »
Acide phosphorique, total		6.678		7.322
Soude, totale		10.839		8.945

COMPOSITION DES CENDRES POUR 100 PARTIES DE BETTERAVES.

		Zônes saccharifères.		Zônes cellulaires.
PARTIE SOLUBLE.		—		—
Chlorure de sodium		0.0488		0.1304
Acide sulfurique (SO^3)		0.0480		0.0432
Acide phosphorique (Ph^2O^5)		0.0132		0.0264
Acide carbonique	combiné à la potasse K^2O = 0,0904; combine à la soude Na^2O = 0,0348	0.1252	combiné à la potasse K^2O = 0,1736; combiné à la soude Na^2O 0,0172	0.1908
Potasse		0.2760		0.4748
Soude		0.0488		0.0244
PARTIE INSOLUBLE.				
Acide phosphorique (Ph^2O^5)		0.0328		0.0504
Chaux		0.0440		0.0352
Magnésie		0.0344		0.0344
Silice et matières insolubles dans H Cl		0.0056		0.0036
Alumine, oxyde de fer et oxydes alcalins fixés pertes		0.0120		0 0352
Totalité des cendres		0.6888		1.0488
Acide phosphorique, total		0.0560		0.0768
Soude, totale		0.0748		0.0936

La comparaison des nombres inscrits dans ces tableaux montre que les deux sortes de zônes de la betterave présentent des différences notables, dans les proportions relatives des matières minérales qui entrent dans leur constitution.

Les chlorures, comme on l'a fait déjà remarquer, sont beaucoup plus abondants dans le tissu cellulaire que dans les zônes saccharifères.

En supposant tout le chlore uni au sodium et en retranchant des alcalis ce qu'il faut de sodium pour saturer tout le chlore dans les cendres des deux zônes, on voit que les portions restantes d'alcalis s'équivalent très-sensiblement, puisque ces quantités d'alcalis sont combinées à des proportions d'acide carbonique sensiblement égales. 18, 176, d'une part et 18, 193 de l'autre. Il en résulte que les quantités d'acides organique et nitrique qui existent primitivement en combinaison avec les alcalis dans les zônes de la betterave elle-même sont sensiblement équivalentes dans les deux sortes de zônes.

La proportion de magnésie qui existe dans chaque zône est très considérable, elle atteint presque la proportion de chaux qui s'y trouve; si on la rapporte à 100 parties de cendres, on voit qu'elle est plus grande dans les zônes saccharifères que dans les zônes cellulaires; c'est le contraire de ce qui arrive pour le chlorure de sodium. Ce rapport inverse entre le chlorure de sodium et la magnésie, qui paraît être un fait général entre toutes les plantes de la même famille, trouve donc ici sa vérification.

La chaux et la silice sont beaucoup plus abondantes dans les zônes saccharifères que dans les zônes cellulaires; la proportion est sensiblement du simple au double.

L'acide phosphorique est à peu près en égale quantité de part et d'autre; il paraît y en avoir un peu plus cependant dans le tissu cellulaire.

L'acide sulfurique est plus abondant dans les cendres des zônes saccharifères que dans celles des zônes cellulaires. Ce corps a une double origine : d'une part il provient des sulfates qui existent normalement dans la betterave, et d'autre part du soufre des matières albuminoïdes. Comme les sulfates naturels sont peu abondants dans la betterave, il est probable que la proportion plus grande observée dans les cendres des zônes saccharifères provient de leur richesse plus grande en matières albuminoïdes, ce qui viendrait confirmer ce que nous avons dit ci-dessus sûr le mode de végétation de la betterave.

Les observations qui précèdent ne s'appliquent, bien entendu qu'aux zônes des cinq betteraves cultivées dans un terrain argilo-siliceux du département du Nord, fertile et bien approvisionné en engrais propres à la betterave ; il serait intéressant de voir si elles s'appliquent à des terrains d'une autre nature et à des cultures moins perfectionnées.

Il y aurait aussi à déterminer les principes organiques autres que le sucre, qui entrent dans la constitution des deux sortes de tissus, ainsi que les proportions de nitrates et des métaux rares qui entrent dans la constitution des zônes : c'est là une étude longue et délicate que je me propose de poursuivre.

De l'ensemble de ce travail, je crois pouvoir déduire les conclusions suivantes qui le résument.

CONCLUSIONS.

I. — Contrairement à l'opinion admise jusqu'ici, les tissus cellulaire et saccharifère de la betterave contiennent des proportions de sucre peu différentes.

II. — Le sucre augmente très-sensiblement en progression arithmétique, suivant l'axe de la betterave depuis le collet jusqu'à l'extrémité de la racine.

III. — L'ensemble des matières minérales n'éprouve point de variation régulière, suivant l'axe de la betterave, mais, comme l'a constaté M. Péligot, les chlorures sont plus abondants vers l'extrémité.

J'ajouterai que la proportion de chlorures suit une progression arithmétique décroissante depuis le collet jusqu'à l'extrémité.

IV. — La proportion des matières minérales est plus considérable daus le tissu cellulaire que dans le tissu saccharifère

V. — La proportion des chlorures est considérablement plus grande dans le tissu cellulaire que dans le tissu saccharifère. Elle peut être de 3 à 8 fois plus grande.

Ce fait conduit à des conséquences importantes telles que :

L'explication des erreurs commises dans les procédés de dosage du sucre en nature.

L'explication de l'abondance des chlorures, signalée par M. Péligot, dans la partie supérieure de la betterave ;

Il permet de se faire une idée plus nette de la végétation de la betterave et de la répartition inégale des principes minéraux et organiques suivant les lois de l'osmose ;

Il fournit à l'industrie sucrière un procédé pratique pour le choix des porte-graines, et rend compte des avantages des semis serrés dans la culture de la betterave proposée dans le Nord, depuis vingt ans environ, par MM. Despretz, de Cappelle.

VI. — La plupart des principes minéraux subissent des variations dans les deux sortes de tissus, mais moins grandes que les chlorures.

VII. — La chaux, la magnésie, la silice, rapportées à un même poids de cendres, sont plus abondantes dans les zones sacchariféres que dans les zones cellulaires. La magnésie s'y trouve en quantité presque égale à la chaux.

VIII. — Les acides organiques et l'acide nitrique, unis aux alcalis, potasse et soude, se trouvent dans les deux sortes de zones en quantités sensiblement équivalentes.

IX. — L'acide phosphorique est sensiblement en même proportion dans les deux sortes de zones.

X. — L'acide sulfurique est beaucoup plus abondant dans les cendres des zones sacchariféres que dans celles des zones cellulaires, ce qui provient très-probablement de la richesse plus grande des zones sacchariferes en matières albuminoïdes.

NOTE

SUR LA STRUCTURE DE LA BETTERAVE.

D'après les recherches les plus récentes, la racine de betterave présente la structure suivante :

1° Une enveloppe épidermique.

2° Une couche corticale cellulaire.

Ces deux parties n'existent que sur la racine jeune et disparaissent plus tard par suite de son développement.

3° Une couche rhizogène, facilement visible sur la racine jeune, donnant naissance aux radicelles.

4° Un parenchyme cellulaire formant le corps central et renfermant :

1° Des faisceaux vasculaires (faisceaux primitifs) au nombre de deux dans la racine jeune, et plus tard refoulés vers le centre de la racine où on a peine à les retrouver.

2° Des faisceaux libero-vasculaires, parfaitement figurés par M. Decaisne (fig. 1, *a*, *b*, de sa brochure).

Ces faisceaux sont d'abord au nombre de deux, composés d'éléments libériens, alternes avec les faisceaux vasculaires primitifs. Leur nombre augmente ensuite, et ils se produisent par zones centrifuges ; la plus jeune étant par conséquent la plus éloignée du centre.

Chaque faisceau renferme de gros vaisseaux grillagés dans sa partie centrale, et dans sa partie périphérique des cellules allongées étroites. (Tissu saccharifère de Payen).

RECHERCHES CHIMIQUES SUR LA VÉGÉTATION

(SUITE).

FONCTIONS DES FEUILLES. — ORIGINE DU CARBONE.

PAR M. B. CORENWINDER.

(Lu à la séance du 21 Juillet 1876).

On sait depuis longtemps, par suite des expériences de Priestley, Sennebier, Ingenhousz, Th. de Saussure, MM. Boussingault, Garreau et d'autres physiologistes, que les feuilles des végétaux ont la propriété d'absorber l'acide carbonique de l'air, lorsqu'elles sont exposées à la lumière du soleil, et d'exhaler en même temps de l'oxygène. Dans un premier mémoire, publié en 1858, j'ai confirmé cette loi par un grand nombre d'expériences, qui ont été opérées sur des plantes maintenues dans leur état normal.

De ce phénomène important, les observateurs ont conclu, dès le principe, que les végétaux puisent dans l'atmosphère un des éléments principaux de leur organisation : le carbone. La conclusion était rationnelle, mais il importait, évidemment, de la justifier par l'expérience.

C'est ce qu'a tenté, le premier, Th. de Saussure, en montrant que des feuilles confinées dans une atmosphère

privée d'acide carbonique ne peuvent y soutenir leur existence que pendant un temps fort limité. Voici en quels termes cet éminent physiologiste rapporte l'observation qu'il a faite sur ce sujet :

« J'ai placé, dit-il, des plantes de pois qui végétaient dans l'eau sous des récipients fermés dont l'ouverture reposait sur des soucoupes pleines d'eau de chaux. Le troisième jour, les feuilles commencèrent à jaunir, et entre le cinquième et le sixième jour les tiges étaient mortes ou entièrement défeuillées. L'atmosphère des plantes, examinée à cette époque, s'est trouvée viciée; elle ne contenait plus que 16/100 de gaz oxygène. »

J'ai eu souvent l'occasion de faire des expériences analogues, qui ont confirmé l'observation de Th. de Saussure; mais avant d'en publier les résultats, j'ai voulu instituer à cet égard des recherches plus précises, en opérant, non pas sur des tronçons de végétaux, mais sur des plantes entières, des rameaux, des feuilles, maintenus dans leur état normal.

L'expérience suivante a été le point de départ de ces recherches.

I.

Le 25 avril 1869, j'ai fait passer dans un grand ballon à trois tubulures un rameau de figuier attenant à un jeune sujet qui végétait convenablement depuis un an dans un pot à fleurs rempli de bon terreau. Je lutai solidement la tige dans la douille du ballon, et j'adaptai à une des tubulures latérales, à l'aide de tubes en caoutchouc, un récipient contenant de l'eau de baryte concentrée, puis un flacon laveur suivi d'un aspirateur en verre de grande dimension. L'autre tubulure du ballon fut mise en communication avec un flacon contenant de

la dissolution de potasse caustique, destinée à retenir l'acide carbonique de l'air[1].

Au moment où j'introduisis la branche dans le ballon, elle portait trois petites feuilles qui commençaient à s'épanouir, et deux bourgeons. L'arbuste avait en outre deux autres rameaux, l'un terminal, l'autre axillaire, qui portaient : l'inférieur, quatre feuilles naissantes et un bourgeon ; le supérieur, cinq feuilles pareilles et un bourgeon. Ces deux derniers rameaux restèrent en-dehors du ballon pour servir de terme de comparaison.

L'appareil fut monté près d'une large vitrine, qui laissait passer une lumière abondante. Il recevait la lumière directe du soleil pendant quelques heures de la journée, mais pour en affaiblir l'éclat, on avait soin alors de couvrir le ballon d'une mousseline blanche. Sans cette précaution, on s'expose à faire brûler les feuilles par les rayons du soleil agissant sur la partie convexe du récipient.

Je m'assurai d'abord que l'air extérieur ne pouvait pénétrer dans le ballon qu'en traversant la dissolution alcaline, et je commençai l'expérience.

Je faisais couler l'aspirateur pendant toute la journée et même pendant la nuit, afin d'empêcher la viciation de l'air et pour enlever l'acide carbonique émanant de la respiration des organes foliacés naissants. L'écoulement était lent, régulier, et comme l'aspirateur avait une capacité d'environ vingt litres, je savais, après en avoir réglé l'écoulement, à quel moment, à peu près, il fallait renouveler l'eau qu'il contenait.

Ayant commencé mon opération le matin, je constatai que les jeunes feuilles exhalaient pendant le jour de l'acide carbonique, mais la quantité en était faible, parce

(1) La figure 2 indique la disposition générale de l'appareil à l'aide duquel je fais mes expériences. Pour le cas actuel, il suffit de remplacer l'éprouvette D par le ballon à trois tubulures qui entoure la branche que je veux mettre en expérience et d'allonger au besoin les tubes de caoutchouc.

que ces organes étaient en petit nombre et qu'ils recevaient beaucoup de lumière. La nuit suivante, le dégagement fut plus abondant. Les choses se passèrent ainsi jusqu'au 23 mai. A partir de cette époque, l'exhalation nocturne même diminua sensiblement; le 30 mai, elle était positivement nulle; enfin, le 6 juin, les jeunes feuilles ayant donné de nouveau de l'acide carbonique en proportion sensible, je les examinai de près et je vis qu'elles commençaient à s'altérer.

Je démontai l'appareil et j'enlevai le ballon. Il était temps d'arrêter l'expérience, car les feuilles avaient déjà quelques moisissures et leurs extrémités étaient gâtées.

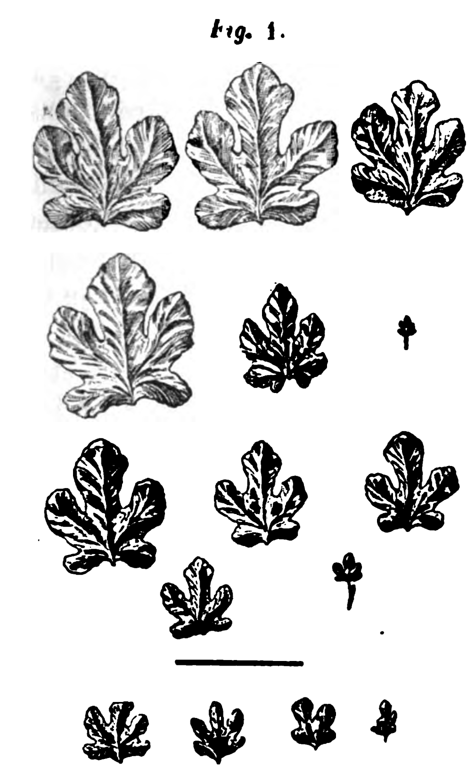
En examinant ce qui s'était passé dans le cours de cette expérience, je vis que les feuilles confinées n'avaient éprouvé qu'un faible accroissement, un des bourgeons s'était épanoui, le cinquième était resté stationnaire. Au contraire, les feuilles extérieures avaient acquis leur développement normal.

Je détachai avec précaution les feuilles de ce figuier, puis je pesai séparément celles qui avaient poussé à l'air libre et celles qui avaient été enfermées dans le ballon.

Les deux rameaux extérieurs portaient ensemble neuf feuilles; celui qui avait été confiné en possédait quatre.

Les neuf feuilles extérieures pesaient ensemble. . . .	26gr.	37
Les quatre feuilles confinées pesaient ensemble. . . .	2	78
Le poids moyen d'une feuille libre était donc.	2	93
Celui d'une feuille confinée.	0	695

Pour mieux représenter les résultats de cette expérience, je plaçai ces feuilles dans un grand registre pour les faire sécher et les conserver. Elles furent fixées ensuite sur une feuille de papier et on en fit une image photographique. Les feuilles inférieures placées au-


Fig. 1.

dessous du trait, sont (il n'est pas nécessaire de le dire) celles qui avaient été privées d'acide carbonique. Elles sont un peu déformées, parce que, ainsi que je l'ai fait remarquer, elles avaient éprouvé un commencement d'altération. On voit que la différence est capitale (fig. I.)

Cette première expérience, je le répète, fut effectuée en l'année 1869. J'avais l'intention de poursuivre des études analogues l'année suivante, mais elles furent fatalement interrompues par les sinistres événements dont la France fut le théâtre à cette époque.

Je les repris au printemps de l'année 1872.

A cet effet, je fis passer sous une cloche ou dans un ballon fermé des plantes vivant dans des pots à fleurs, c'est-à-dire dans des conditions normales. Les pots et leur terre se trouvaient, bien entendu, en-dehors des appareils dans lesquels les feuilles étaient confinées. Sous les cloches, on introduisait de la chaux vive ou de la dissolution concentrée de baryte caustique.

Les expériences eurent lieu avec un jeune rosier, un sophora de petite taille, d'autres plantes; et aussi avec un grand nombre de rameaux coupés sur des arbustes ou sur des végétaux vivaces et annuels.

On conçoit que dans cette atmosphère limitée où on

avait mis de la chaux vive, toute trace d'acide carbonique devait immédiatement disparaître, et que les feuilles n'en avaient pas à leur disposition. Bien plus, l'acide carbonique qu'elles formaient pendant la nuit avec l'oxygène confiné, c'est-à-dire l'acide émanant de leur respiration, était absorbé également; les plantes se trouvaient alors dans les conditions les moins favorables: aussi, conformément à ce qui a été observé par Th. de Saussure, se flétrirent-elles avec rapidité.

C'est ainsi que le rosier perdit toutes ses feuilles au bout de deux à trois semaines. Celles du sophora avaient jauni en une dizaine de jours. Elles tombèrent peu de temps après. Les autres plantes subirent le même sort. Quant aux branches et aux rameaux détachés, ils résistèrent généralement moins longtemps dans un pareil milieu.

On doit conclure de ces expériences, dont les dernières ne sont que la confirmation de ce qui a été observé par Th. de Saussure, que les plantes ont besoin pour vivre d'absorber par leurs feuilles de l'acide carbonique. Si elles en sont privées, elles meurent d'inanition. Le carbone formant un des principes essentiels à leur organisme, s'il vient à leur manquer, il importe peu qu'elles reçoivent par leurs racines les autres éléments utiles à l'entretien de leur vie.

Cette conclusion résulte nécessairement de la nature des expériences que je viens de citer; elle n'est pas contestable si on l'applique à des végétaux de faible dimension que l'on prive totalement d'acide carbonique; mais avant de lui donner un caractère général, il m'a paru nécessaire d'opérer de semblables recherches sur des plantes organisées d'une autre manière, ou, par exemple, sur un nombre très-limité de feuilles appartenant à un arbre de haute taille, en les maintenant dans leur situation naturelle, c'est-à-dire fixées au point ou elles ont pris naissance.

Une observation fut faite sur un tubercule de dahlia, qui commençait à donner des feuilles. Celles-ci seules étaient confinées sous la cloche, le tubercule se trouvait au-dehors, ses extrémités inférieures plongeant dans un peu d'eau pure.

Quoique l'air confiné fût entièrement dépouillé d'acide carbonique par la chaux vive que j'y avais placée, la tige du dahlia continua de se développer. Il se forma des feuilles nouvelles, vigoureuses et bien vertes. La plante se soutint ainsi pendant un mois. A partir de ce moment, les feuilles présentèrent des indices d'altération, trois semaines plus tard, elles étaient gâtées.

On aurait, sans doute, les mêmes résultats avec toute autre plante dont la racine est pourvue d'une abondante provision de substances alimentaires appropriées aux besoins des feuilles primordiales. Aussi longtemps que cette nourriture n'est pas épuisée, les feuilles peuvent se passer à la rigueur de l'acide carbonique extérieur, mais lorsque cette provision manque, cet acide leur devient absolument nécessaire.

On a vu, précédemment, que les bourgeons confinés du figuier ont acquis un certain développement qui n'a pas été dépassé. L'accroissement que les jeunes feuilles ont atteint en cette circonstance a été limité par la proportion de matière alibile contenue dans les bourgeons; quand cette réserve a été consommée, l'accroissement s'est arrêté [1].

(1) En général, les jeunes pousses qui prennent naissance par suite de la germination des graines ou de l'évolution des bourgeons, vivent d'abord aux dépens des matières alibiles contenues dans ces organes; mais aussitôt que les feuilles sont formées, elles puisent du carbone dans l'atmosphère.

De même lorsque des feuilles se produisent sur une racine (la betterave par exemple), elles se nourrissent d'abord du sucre que celle ci avait emmagasiné; mais aussitôt que ces feuilles ont acquis un certain développement, elles ne touchent plus à cet aliment, elles assimilent le carbone de l'acide carbonique.

C'est ce que j'ai prouvé, il y a déjà vingt ans. Lorsqu'on plante une betterave pour en obtenir la graine, les petites feuilles en naissant lui empruntent une certaine proportion de sucre; ces organes se développent ensuite à la faveur du carbone qu'ils

Le 16 mars 1872, j'entrepris des observations sur des arbres de taille élevée. Je citerai entr'autres l'expérience suivante qui les résume toutes.

Je fixai dans l'intérieur d'un grand ballon à trois tubulures un bourgeon de marronnier encore fermé. La branche qui portait ce bourgeon fut lutée hermétiquement dans le col du ballon, et j'adaptai aux deux tubulures latérales : d'une part un récipient contenant de l'eau de baryte concentrée, suivi d'un grand aspirateur, d'autre part les appareils nécessaires pour retenir l'acide carbonique de l'air.

Il est bien entendu que la branche resta fixée sur l'arbre qui avait à peu près six à sept mètres d'élévation.

Je vais reproduire les faits observés, tels qu'ils sont consignés dans mon registre de laboratoire.

Le 20 mars, pendant le jour, quoique la température ne fût que de trois à cinq degrés au-dessus de zéro, le bourgeon encore fermé exhalait une quantité sensible d'acide carbonique.

Des expériences incontestables m'autorisent à affirmer qu'en même temps cet organe avait inspiré de l'oxygene; l'acide carbonique formé émanait donc de sa respiration.

Le 21 mars, à six heures du matin, il gelait, il tombait de la neige ; la température était à — 1°. Ayant fait couler l'eau de l'aspirateur, j'observai de suite, par le blanchiment de la dissolution de baryte, que le bourgeon avait exhalé pendant la nuit une grande quantité d'acide carbonique. Cette exhalation persista durant toute la journée.

Le lendemain matin, à la même heure, la température était à — 2°, le ballon était couvert d'une couche épaisse

puisent dans l'atmosphère, car on constate que, pendant une certaine période, il n'y a plus de diminution de sucre dans la racine. Le sucre ne commence à disparaître de nouveau qu'au moment de la formation des graines, et on sait que lorsque celles-ci sont arrivées à maturité, la racine n'en contient plus de traces : ce principe immédiat s'est métamorphosé en amidon pour se condenser dans le périsperme.

Ces faits sont très-importants pour l'étude de la *glycogénie* dans les plantes.

de neige, néanmoins il contenait beaucoup d'acide carbonique. Après avoir fait marcher longtemps l'aspirateur, je renouvelai l'eau de baryte du récipient, et je m'assurai que, pendant le reste de la journée, le bourgeon continua d'expirer le même acide.

Le 26 mars, les feuilles commencèrent à s'épanouir. Le 29, elles étaient développées en partie, le temps était plus doux, le thermomètre monta à 15°, l'expiration d'acide carbonique diminua sensiblement sous l'influence de la lumière du jour.

Enfin, le 8 avril, les feuilles étaient entièrement étalées : pendant le jour, température 6 à 7°, elles n'exhalèrent plus sensiblement d'acide carbonique; la nuit, au contraire, elles en produisaient en quantité considérable [1].

Le 13 avril, je pris note d'un fait important que je remarquais depuis plusieurs jours et dont on ne pouvait plus douter: *les feuilles confinées dans le ballon étaient parfaitement saines et visiblement plus grandes que les feuilles extérieures.*

Enfin, vers la fin de mai, le ballon était entièrement rempli de feuilles et celles-ci pressées les unes contre les autres; j'observai que celles du centre qui étaient privées de lumière commençaient à jaunir. J'arrêtai l'opération. La branche qui avait été confinée étant mise en liberté, continua de pousser comme les autres.

Ayant pensé qu'en opérant à l'aide d'un aspirateur on pouvait craindre qu'il ne restât toujours un peu d'acide carbonique dans la cloche, lequel ne serait pas enlevé avec une rapidité suffisante, j'ai établi sur une autre branche de l'arbre un second ballon disposé comme le premier, avec cette différence qu'au lieu d'enlever l'acide avec un aspirateur, on avait placé dans le fond de ce ballon une mince couche de chaux vive. De cette manière, l'acide carbonique était absorbé rapidement à mesure

(1) J'ai donné l'explication de ces faits dans un précédent mémoire.

de sa production, et l'on pouvait être certain que les feuilles confinées n'en avaient pas à leur disposition.

Malgré cette modification, les choses se passèrent absolument de la même manière que dans le premier cas, c'est-à-dire que le bourgeon s'épanouit, les feuilles se développèrent et elles devinrent au moins aussi grandes que celles qui étaient à l'extérieur.

II.

D'après les faits que je viens d'exposer, il est probable que non-seulement les feuilles acquièrent du carbone par leur surface extérieure, mais qu'elles peuvent assimiler aussi le carbone de l'acide carbonique qui circule dans leurs tissus. J'ai démontré autrefois qu'on trouve toujours de l'acide carbonique dans le tronc des arbres et en général dans tous les végétaux [1]. Ce gaz acide est-il attiré dans les feuilles, et décomposé par elles sous l'influence de la lumière?

C'est l'opinion de Th. de Saussure qui l'a justifiée par une expérience que je vais rappeler.

Cet observateur a vu que lorsqu'on enferme un rameau feuillé attenant à un arbre en pleine végétation, dans un ballon plein d'air privé d'acide carbonique, cet air s'enrichit sensiblement en oxygène en deux ou trois semaines [2].

(1) Le 30 juin 1866, j'ai fait, à 50 centimètres au-dessus du sol, un trou profond dans un orme de grande taille, dont le tronc avait 1 m. 20 de circonférence, et j'y ai adapté hermétiquement un bouchon percé d'un tube que j'ai mis en communication avec des récipients renfermant de l'eau de baryte. Ces récipients étaient suivis d'un aspirateur. L'écoulement de l'eau avait lieu avec beaucoup de lenteur, ce qui prouve qu'elle n'aspirait que de l'air confiné dans les interstices de l'arbre. En mesurant l'eau écoulée et faisant les corrections ordinaires, j'ai trouvé que cet air contenait par litre 9cc.8 d'acide carbonique, soit près d'un pour cent en volume.

(2) De Saussure annonce ce fait d'une manière très-affirmative et il s'appuie sur des expériences précises. Cependant, il serait utile de le vérifier

Cet oxygène serait le résultat de la décomposition de l'acide carbonique qui circule librement dans les feuilles et qui y parvient par une voie qu'il importe de mettre en évidence.

III.

On se demande, dès-lors, quelle est l'origine de l'acide carbonique qui circule dans l'intérieur des plantes. J'ai fait à cet égard de nombreuses recherches, mais je ne crois pas devoir les publier encore. Un sujet aussi important, qui se rattache aux phénomènes essentiels de la vie végétale, exige un examen approfondi.

Je me bornerai pour aujourd'hui à énoncer les hypothèses qui peuvent être faites pour expliquer l'origine de cet acide carbonique intercellulaire :

1° On peut supposer d'abord que les feuilles faisant pendant le jour d'abondantes inspirations d'acide carbonique dans l'atmosphère, cet acide n'est pas immédiatement décomposé par elles en totalité et qu'il en pénètre une faible proportion dans la circulation végétale. Un arbre chargé de beaucoup de feuilles pourrait en acquérir ainsi une quantité notable.

2° Pendant quelques années, on a enseigné que les racines des végétaux aspirent directement dans le sol de l'acide carbonique qui monte dans leurs tissus. Il paraît probable que les organes radiculaires, en absorbant de l'eau dans le sol, recueillent en même temps l'acide carbonique et les bi-carbonates que cette eau tenait en dissolution; mais il n'est pas prouvé que les racines inspirent directement dans le sol l'acide carbonique à l'état de gaz. Aucune expérience n'est venue confirmer cette hypothèse, au contraire toutes mes recherches lui sont défavorables, c'est ce que j'ai annoncé il y a déjà longtemps, en (1867).

3° Il est une autre source d'acide carbonique qui me paraît moins contestable. Elle a été découverte par Th. de Saussure, et de nombreuses observations m'autorisent à admettre sa réalité et son importance. La voici :

Les racines font constamment dans le sol d'abondantes inspirations d'oxygène ; aussi les plantes, chacun le sait, ne prospèrent jamais dans un sol compacte où l'air ne peut pénétrer [1]. D'après cet éminent physiologiste, cet oxigène se transforme en acide carbonique aux dépens du carbone qui fait partie de la substance propre des racines ou des éléments qu'elles ont absorbés.

En opérant sur des racines isolées, de Saussure a constaté qu'une faible partie de l'oxigène inspiré par elles est absorbée directement et que le reste est consumé, c'est-à-dire transformé en acide carbonique qui s'échappe au-dehors et qu'on peut recueillir.

Lorsque au contraire les racines sont encore en communication avec la tige et les feuilles des plantes auxquelles elles appartiennent, elles continuent d'inspirer de l'oxygène, mais elles ne dégagent plus d'acide carbonique ; celui-ci est absorbé par ces organes, et il s'élève dans les feuilles qui le fixent et l'élaborent *(Note)*.

De Saussure semble croire que, dans ce dernier cas, tout l'oxygène inspiré est transformé en acide car-

(1) On n'a pas prêté assez d'attention à cette propriété caractéristique dont jouissent les racines. C'est cependant un des faits les plus importants de la vie végétale. Une plante ne peut vivre si ses racines sont privées d'oxygène. Ceci explique la nécessité des labours, des hersages, des défoncements, en un mot de toutes les façons qu'il faut donner au sol pour l'ameublir et le rendre poreux. Le drainage est avantageux non seulement parce qu'il donne un écoulement à l'eau stagnante, mais aussi parce qu'il introduit de l'air dans les interstices de la terre. On voit fréquemment pénétrer des racines d'arbre dans les tuyaux de drainage et les obstruer. Elles s'y développent plus vigoureusement que dans le sol lui-même, parce qu'elles y respirent mieux et plus abondamment.

Quand on maintient la racine d'une plante dans de l'air pur, en ayant le soin de faire plonger ses extrémités dans de l'eau, on voit l'oxygène disparaître peu à peu. Si, au contraire, on la met dans de l'air mélangé d'acide carbonique, non seulement elle n'absorbe pas cet acide, mais la plante périt en peu de temps, dès que la quantité d'acide carbonique dépasse certaine limite.

bonique [1]. Il est probable cependant qu'une certaine quantité de ce gaz est absorbée directement pour entrer dans d'autres combinaisons. La production des acides organiques justifie cette hypothèse.

Cette dernière fonction des racines n'a pas encore exercé la sagacité des physiologistes. Elle est fort importante cependant et son étude dévoilera bien des mystères concernant la vie des végétaux [2].

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, il est probable que la quantité d'acide carbonique qui peut pénétrer dans les feuilles par la voie intérieure est peu importante comparativement à ce qu'elles en absorbent directement dans l'atmosphère. S'il en était autrement, les feuilles confinées du figuier, dans l'expérience précédente, n'auraient pas cessé de croître. Au contraire, si le développement des feuilles du marronnier n'a pas été arrêté, c'est parce que cet arbre avait de grandes dimensions et qu'il contenait une provision d'acide carbonique suffisante pour le petit nombre de feuilles que j'avais isolées de l'air atmosphérique.

IV.

Je viens de discuter l'origine probable de l'acide carbonique qu'on trouve dans le tissu des végétaux et qui a dû servir de pourvoyeur de carbone aux feuilles confinées qui se sont développées dans l'expérience sur le marronnier.

(1) Le gaz oxygène ne s'assimile point immédiatement aux racines, mais il forme avec leur substance du gaz acide carbonique qu'elles absorbent et qui est élaboré par les feuilles.— (De Saussure.— *Recherches chimiques sur la végétation* (1804), page 114).

(2) M. Dehérain s'occupe, de son côté, de ce sujet difficile. Il a annoncé au congrès de Clermont (août 1876) que, d'après ses expériences, les racines des plantes inspirent de l'oxygène et exhalent ordinairement une proportion d'acide carbonique inférieure à celle de l'oxygène inspiré.

On peut se demander cependant s'il est bien nécessaire d'admettre que pour croître et se développer, ces feuilles ont eu besoin d'absorber l'acide interne et de le décomposer.

L'objection est spécieuse, mais il est facile de l'infirmer.

Il est certain que beaucoup d'organes de végétaux croissent et acquièrent le carbone qui entre dans leur constitution sans avoir la propriété de décomposer l'acide carbonique. Telles sont, en général, les parties des plantes qui n'ont pas de matière verte, c'est-à-dire le bois, les fruits, les feuilles blanches ou les parties blanches des feuilles panachées. En ce qui concerne ces dernières, on sait qu'elles ont une croissance très-lente et que leur impuissance résulte de l'absence de matière verte [1].

Pour ces différentes parties des plantes, le carbone leur est fourni incontestablement par la sève qui sert d'aliment à leurs organes ; mais pour les feuilles vertes, par cela même qu'elles contiennent de la chlorophylle, elles ne peuvent manquer d'exercer la fonction qui est propre à cet organisme, c'est-à-dire absorber de l'acide carbonique et en fixer le carbone. On ne concevrait pas l'existence et la multiplication d'organismes qui ne rempliraient pas la fonction pour laquelle ils ont été créés.

Or, dans le cas spécial de mon expérience, les feuilles confinées du marronnier étaient aussi vertes que les feuilles libres du même arbre, et leur croissance a été aussi rapide que celle de ces dernières : il est admissible dès-lors qu'elles ont exercé les unes et les autres les mêmes fonctions.

[1] On connaît un érable à feuilles panachées qui décore agréablement nos jardins. Cet arbre pousse lentement. Souvent on voit se développer sur son tronc des branches qui ont des feuilles vertes. Les jardiniers appellent celles-ci des branches gourmandes et ils s'empressent de les couper.

Il y a quelques années, j'ai voulu laisser croître une de ces branches à feuilles vertes sur un érable panaché que j'avais dans ma propriété. Un an après, elle était devenue plus grosse que le tronc principal de l'arbre.

NOTE.

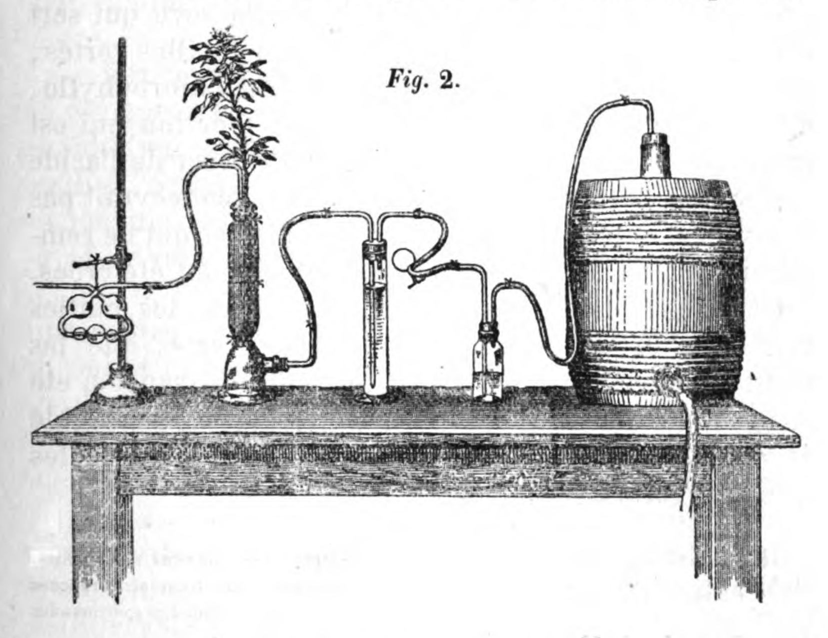
J'ai indiqué, précédemment, les conclusions que de Saussure a tirées de ses recherches sur les fonctions des racines. Je les rappelle pour l'intelligence de ce qui va suivre :

1° Les racines jouissent, en général, de la propriété d'absorber de grandes quantités d'oxygène [1].

2° Séparées de leur tige elles absorbent de l'oxygène et exhalent de l'acide carbonique.

3° Lorsqu'on opère sur des racines qui sont encore en communication avec la tige et les feuilles des plantes

Fig. 2.



[1] J'ai eu souvent l'occasion de vérifier l'exactitude de ce phénomène et d'en mesurer l'intensité

auxquelles elles appartiennent, ces racines continuent d'absorber de l'oxygène, mais elles ne dégagent plus d'acide carbonique : celui-ci est retenu par ces organes et il s'élève dans les feuilles, où il est décomposé sous l'influence de la lumière du soleil.

J'ai fait, sur ce sujet, depuis une dizaine d'années, un grand nombre d'expériences, à l'aide de mon appareil qui me permet d'apercevoir les conditions des phénomènes mieux qu'on ne pouvait le faire du temps de Th. de Saussure; j'ai constaté ainsi que les conclusions de cet observateur sont exactes et qu'elles ne souffrent que de légères exceptions.

Je poursuivais d'abord ces recherches en opérant sur des plantes retirées du sol et dont je lavais soigneusement les racines; mais depuis plusieurs années, j'ai adopté une disposition d'appareil qui me permet de faire mes observations sur des végétaux maintenus, autant que possible, dans une situation normale.

La figure II donne le dessin de cet appareil. Les plantes végétent dans du sable pur que j'arrose avec de l'eau distillée. Je leur donne pour engrais une minime quantité d'un mélange de nitrate de potasse, sulfate d'ammoniaque, superphosphate de chaux, silicate de potasse. Dans ces conditions, certaines plantes se développent d'une manière convenable.

Il faut avoir la précaution de couvrir de papier noir l'éprouvette qui contient la racine, car sous l'action de la lumière il se forme, dans l'intérieur de l'appareil, de la matière verte qui absorbe l'acide carbonique exhalé par cet organe. Si l'on néglige ce soin, les résultats diffèrent des procédés de la nature.

A l'aide de cette disposition, je puis me rendre compte de l'action des racines lorsque les plantes sont encore entières et intactes, puis séparant les tiges et les feuilles, observer la fonction des racines isolément.

J'ai constaté ainsi, d'une manière générale, que les

racines, avant séparation des tiges et des feuilles, n'exhalent ordinairement qu'une faible quantité d'acide carbonique très-variable suivant leur nature, leur forme et leur grandeur comparée à celle des organes aériens. Cette quantité augmente beaucoup quand la température s'élève, et particulièrement lorsque les feuilles commencent à se flétrir.

Au contraire, si les racines sont isolées complétement, elles expirent une proportion d'acide carbonique ordinairement plus considérable, conformément à l'observation de Th. de Saussure. C'est ce que j'ai vérifié pour un grand nombre de végétaux.

Cependant les résultats que j'ai constatés ne sont pas aussi absolus que ceux que Th. de Saussure a cru voir dériver de ses expériences. Je trouve qu'il n'y a pas toujours, entre l'action des racines isolées et celle des racines surmontées encore de tiges et de feuilles une différence aussi tranchée que le prétendait ce physiologiste. Il existe des plantes, le maïs par exemple, qui encore intactes exhalent par leurs racines une proportion très-sensible d'acide carbonique; mais, dans tous les cas, l'exhalation des racines augmente lorsqu'on a enlevé les tiges et les feuilles.

Parmi les végétaux qui retiennent bien l'acide carbonique formé dans leurs racines par combustion lente, je puis citer le *Canna indica*. Un sujet entier d'environ 80$^{cm.}$ de hauteur n'a expiré par sa racine, en vingt-quatre heures, que des traces d'acide carbonique. Après avoir enlevé la tige et les feuilles, la racine seule a produit dans le même temps et les mêmes conditions 51 centimètres cubes de gaz acide. Dans un mémoire spécial que je publierai prochainement sur ce sujet, j'indiquerai un grand nombre de plantes qui m'ont donné les mêmes résultats.

Dans l'un et l'autre cas, les racines font dans le sol d'abondantes inspirations d'oxygène; l'acide carbonique

formé résulte donc d'une combustion à laquelle la matière organique de la racine sert d'aliment; si cet acide carbonique n'apparaît pas ou diminue, lorsque la plante est encore munie de ses feuilles, c'est que d'après l'opinion de Th. de Saussure, celles-ci l'attirent, l'élaborent et en fixent le carbone.

Il est clair que par l'exercice de cette fonction les racines subissent constamment une perte en carbone qu'elles doivent réparer. Comment a lieu cette réparation? Je suis porté à admettre qu'un grand nombre de plantes ont besoin, pour vivre, de puiser des matières carbonées dans le sol: en général, même celles qui, à la rigueur, peuvent végéter à l'aide de matières minérales, en absorbant uniquement l'acide carbonique de l'air, ne prospèrent jamais aussi bien que lorsqu'elles poussent dans un sol humifère. Ce seraient donc ces matières carbonées qui, brûlées par l'oxygène absorbé par les racines, donneraient naissance à l'acide carbonique qu'on trouve dans le tissu des végétaux. Le rôle des racines, que je viens de confirmer, explique ainsi et justifie celui de l'humus, au moins en ce qui concerne l'acquisition du carbone.

Je publierai plus tard, en détail, toutes les recherches que j'ai faites sur cet important sujet et celles que je me propose de poursuivre. Aujourd'hui, je me borne à en énoncer les traits principaux. Ces phénomènes sont de premier ordre pour la physiologie des plantes, ils ne sont pas si simples qu'on pourrait le croire de prime-abord, et il importe de les élucider complétement, avec soin et persévérance, avant de les introduire définitivement dans le domaine de la science.

EMPLOI

D'UNE GLACE ARGENTÉE

COMME CHAMBRE CLAIRE,

Par M. A. TERQUEM.

Tout le monde sait combien est fatigant l'emploi prolongé des chambres claires. employées habituellement pour dessiner les objets en relief ou les objets microscopiques. Cet appareil est très-commode cependant, quand on veut reproduire le dessin d'objets dont la perspective est difficile à obtenir directement, tels que certains appareils de physique; la photographie ne peut pas toujours être employée, quand le dessin ne doit pas reproduire intégralement l'objet lui-même avec tous ses détails.

J'ai trouvé qu'on pouvait, avec grand avantage, substituer à la chambre claire habituelle, soit à une, soit à deux réflexions, une glace demi-argentée par les procédés de MM. Foucault et Martin. Il suffit, dans ce but, de laisser la glace dans le bain d'argent de une à deux minutes au maximum, suivant la force du réducteur et surtout suivant la température extérieure, dont l'influence sur la réduction de l'argent est très-notable.

Je me suis servi d'une simple lame de verre ayant

1 décimètre de largeur sur 1$^{décim.}$5 de longueur. La glace demi-argentée a un grand pouvoir réflecteur, et cependant reste très-transparente ; elle présente seulement un léger voile brun.

On sait que M. Foucault avait conseillé de revêtir de cette demi-argenture les objectifs des lunettes destinées à être dirigées vers le soleil, afin d'arrêter la presque totalité des rayons de chaleur obscure (1).

Quand la glace est argentée, lavée et séchée, on fixe l'argent, que le moindre frottement pourrait enlever, en recouvrant la glace d'une couche de vernis transparent. Pour cela on la fait chauffer à 40° environ, et on verse sur la face argentée le vernis suivant : Alcool 100 cc., mastic en larmes 10 gr. La mince couche de résine qui persiste est très-transparente et a une surface très-unie ; le pouvoir réflecteur de la glace diminue un peu, mais il est encore suffisant. On pourrait recouvrir la surface argentée d'une autre lame de glace, mais on aurait des réflexions multiples qu'on évite en se servant du vernis.

La glace est alors fixée, quand le vernis est sec, par un de ses bords, dans une pince adaptée à un pied, permettant de donner à la glace diverses inclinaisons par rapport à l'horizontale. Si l'objet à dessiner est vertical, on doit évidemment préférer l'angle de 45°. Au-dessous on fixe la feuille de papier sur laquelle le dessin doit être fait. Au-dessus de la glace il est indispensable de placer un œilleton destiné à donner à l'œil une position complètement fixe ; si l'objet a, en effet, un fort relief, les images des diverses parties se font derrière la glace à différentes distances, et la perspective change suivant la position de l'œil ; il en est de même de la coïncidence des points de la feuille de papier et des diverses parties

(1) Cette même disposition serait employée avec grand avantage dans les appareils d'agrandissement photographiques, où la chaleur solaire fait quelquefois casser les clichés.

de l'image à dessiner. Cet œilleton est formé simplement par une petite lame de carton noirci, percée d'une petite ouverture ; celle-ci peut être supportée par l'appareil qui soutient la glace.

Si l'éclairement de l'objet à dessiner, placé à une hauteur et à une distance convenables devant la glace inclinée est dans un certain rapport avec celui de la feuille de papier sur lequel le dessin doit être fait, on peut voir, sans aucune fatigue, à la fois l'image de l'objet, le crayon, et même le trait du dessin, à mesure qu'on l'exécute. A l'aide d'écrans ou de volets on réalise facilement les conditions de l'éclairement.

L'avantage de cette chambre claire sur celle que l'on emploie habituellement tient à ce que la réflexion a lieu sur une large surface, ce qui donne plus d'intensité, et surtout, à ce que la visibilité simultanée du crayon et de l'image est indépendante de la position de l'œil de l'observateur, et ne dépend que de certaines conditions d'éclairement que l'on règle facilement avant de commencer l'exécution du dessin. Il serait facile, en prenant deux glaces parallèles, dont l'une aurait reçu la demi argenture et l'autre une forte couche d'argent, de faire une chambre claire pouvant s'adapter sur les microscopes, et qui serait plus commode que celles l'on emploie actuellement.

LE ZÉNAGA

DES TRIBUS SÉNÉGALAISES.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA LANGUE BERBÈRE

PAR

LE GÉNÉRAL FAIDHERBE.

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION.

M. Renan, dans son ouvrage publié en 1863 sur les langues sémitiques, proposa de former une famille dite Chamitique de la langue égyptienne et de ses congénères. Il disait que des recherches ultérieures révèleraient si les idiomes berbères, formes actuelles du libyen, devraient être rangés dans la même famille. Il posait dès-lors comme établi que ces idiomes n'appartiennent pas à la famille des langues sémitiques, bien qu'ils aient avec cette famille des affinités grammaticales.

Depuis lors, à mesure que l'on parvenait à mieux con naître l'égyptien dans ses différents âges et les dialectes berbères, on devenait plus à même de comparer ces langues entre elles et de déterminer leur degré de parenté avec les langues sémitiques.

C'est ce que vient de faire M. le Marquis de Rochemonteix, dans un travail qu'il a présenté au Congrès international des Orientalistes à Paris, en 1873, et qu'il vient de publier en 1876[1].

Ses conclusions sont que (page 75) : « La race berbère et la race égyptienne ont eu les mêmes racines pronominales et ont employé pour former le pluriel et les pronoms absolus des procédés identiques. L'action du temps et le génie de chaque langue n'ont apporté que des modifications superficielles qui laissent aisément retrouver les mêmes éléments des pronoms. »

Il ajoute (page 87) que « l'étude des formes grammaticales montre que les deux langues ont le même point de départ et emploient pour la création des nuances verbales des substantifs et de leur pluriel, les mêmes matériaux qu'elles traitent par les mêmes procédés. »

Au sujet de la comparaison des idiomes berbères avec les langues sémitiques, il reconnaît des règles communes dans la conjugaison ; il dit (page 98) : « Je suis porté à croire que, longtemps en contact avec la race sémitique, les peuples berbères initiés à une conjugaison toute faite dans une langue qui leur devint familière, conjugaison qui donnait à l'expression une précision plus grande, adaptèrent à leur temps rudimentaire les formes de l'aoriste sémitique. »

Il se résume en disant (page 10) qu'il a constaté l'identité des éléments grammaticaux de l'égyptien et du berbère.

Mais M. de Rochemonteix déclare (page 69) qu'il n'a pu interpréter que les faits pris dans les deux dialectes berbères dont le Général Hanoteau a publié les grammaires, savoir : la grammaire kabyle en 1859 et la grammaire touareg en 1863.

(1) Essai sur les rapports grammaticaux qui existent entre l'Égyptien et le Berbère, par le Marquis de Rochemonteix. — Imprimerie de Mme veuve Bouchard Huzard, rue de l'Éperon, 5, Paris.

Ayant eu l'idée, après avoir pris connaissance du travail de M. de Rochemonteix, de lui communiquer une étude sommaire que j'avais faite en 1854 sur le dialecte Zénaga, parlé par les berbères du Sénégal, il me dit qu'il estimait que la publication de ce travail serait fort utile à la science.

C'est pourquoi je me décide à le donner au public, tel quel, c'est-à-dire tel qu'il a été fait en 1854, alors que n'avaient encore paru ni les grammaires du Général Hanoteau, ni celle de M. H. Stanhope Freeman (1862).

Je crois utile de donner d'abord quelques notions historiques sur les berbères-zénaga dont il s'agit.

Sans remonter aux Libyens dont j'ai eu à parler dans plusieurs travaux que j'ai publiés depuis 1868[1], je me contenterai de puiser dans l'excellent ouvrage d'Ibn-Khaldoun, historien arabe du XIVe siècle. «Toute l'Afrique Septentrionale jusqu'au pays des noirs, dit-il, a été habitée par la race berbère, et cela, depuis une époque dont nous ne connaissons ni les événements antérieurs ni le commencement.»

Les nations les plus célèbres de la race berbère étaient les Zénata, les Zénaga, puis les Masmouda...., etc.

Les Zénaga, dont le nom écrit par les Arabes est devenu Senhadja, s'étaient étendus dans les régions du sud du Maroc jusqu'au Sénégal, dont les deux rives étaient alors habitées par les Noirs et par les Pouls. Nomades braves et farouches, ils parcouraient ces contrées brûlantes avec leurs chameaux, qui faisaient leur principale richesse, et trafiquaient avec les noirs à

(1) Recherches anthropologiques sur les tombeaux mégalithiques de Roknia (Algérie), Bône, 1868.

Collection complète des Inscriptions numidiques (libyques), avec des aperçus ethnographiques sur les Numides, Lille, 1870.

Les dolmens d'Afrique, Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1873.

qui ils achetaient de l'or et des esclaves, en échange de leurs chevaux et du sel gemme qu'ils apportaient de divers points du Sahara.

Après le législateur Mohammed (VIIe siècle de notre ère), les Arabes envahirent l'Afrique Septentrionale, conquirent la Berbérie sur les Grecs du Bas-Empire qui y dominaient, subjuguèrent et convertirent une partie des tribus berbères et prirent pied dans ces belles et vastes contrées. Ils furent renforcés, dans les siècles suivants, par des invasions successives, et finirent par se partager tout le pays, qui, autrefois, n'avait, dans l'intérieur, d'autres habitants que les Berbères. Parmi ceux-ci, les uns se soumirent et se mêlèrent aux vainqueurs pour faire avec eux la conquête de l'Espagne; les autres se dispersèrent et furent refoulés dans les lieux les plus inaccessibles, soit par leur altitude, soit par leur latitude; mais leur fuite dans le sud ne les mit pas à l'abri de la poursuite des Arabes, qui supportaient au moins aussi bien qu'eux la rude vie du désert, et depuis lors, les habitants de l'Afrique Septentrionale, depuis le littoral de la Méditerranée jusqu'au pays des noirs, sont un amalgame de populations berbères et arabes.

Dans le Ve siècle de l'Hégire (XIe siècle de notre ère), les Zénéga, des bords du Sénégal (fleuve auquel nous avons donné leur nom et que les écrivains arabes ont confondu avec le Niger, sous le nom de Nil des noirs) jouèrent un grand rôle dans le monde.

Ils formèrent la secte des *El Morabetin*, mot dont les historiens européens ont fait les *Almoravides* et dont les navigateurs et commerçants du Sénégal ont fait *Marabouts*, et, poussés par l'enthousiasme religieux, ils remontèrent vers le nord, se grossirent de nombreux adeptes et fondèrent, sous le célèbre Youcef-ben-Tachfin le Sénégalais, de la tribu des Lemtouna, l'empire Almoravide, qui comprit toute la Berbérie (États Barbaresques),

le Sahara, les îles Baléares, la Sicile et la moitié de l'Espagne.

En même temps, ils se mirent à faire la guerre sainte tout le long du Sénégal et du Niger, contre les noirs fétichistes, les convertirent en partie, refoulèrent ceux qui résistaient, et fondèrent, chez ceux qui se firent musulmans, quelques colonies fixes, qui devinrent les centres de commerce les plus importants du Soudan.

La puissance des Almoravides ne dura en Afrique que jusque dans le VIIe siècle de l'Hégire (XIIIe siècle de notre ère). Depuis lors, les nombreuses fractions dans lesquelles se divisa la nation Zénaga eurent les destinées les plus diverses.

Entre autres invasions arabes, il y en avait eu une très-importante vers le milieu du Ve siècle de l'Hégire. Elle se composait principalement des tribus de Hilal et de Soleim. Avec elles se trouvait la tribu de Makil, tribu hymiérite ou de l'Yémen, et, par suite, ne descendant pas d'Ismaël, fils de Jacob ; cette tribu, peu nombreuse au moment de l'invasion, se multiplia par la suite, au point de devenir une des plus puissantes de l'Afrique Occidentale. Les Makil se divisèrent en trois fractions : les Beni-Obéïd-Allah, les Beni-Mansour et les Beni-Hassan. Ces derniers, nomades par excellence, s'étendirent dans les régions sablonneuses du désert jusqu'aux lieux qu'habitaient les Zénaga, affaiblis après la chute de la puissance Almoravide, dont ils avaient été les fondateurs, c'est-à-dire dans le VIIe siècle de l'Hégire (XIIIe siècle de notre ère). Les arabes Beni-Hassan ou Hassan subjuguèrent les tribus berbères Zénaga, les soumirent à l'impôt, et dominèrent à leur place sur les bords du Sénégal. Ils achevèrent contre les noirs l'œuvre commencée de conversion et de refoulement. Cependant, quelques berbères reprirent le dessus dans le haut du fleuve, par exemple les Douaïch.

NOTIONS GRAMMATICALES.

Le langage dont nous allons donner une grammaire sommaire est celui des tribus Zénaga faisant partie de la confédération des Trarza, comme les Tendra, les Ouled-Diman, les Aïdou-El-Hadj, etc.; il ressemble beaucoup, croyons-nous, à celui des Chlouah du sud du Maroc.

Ce langage a tous les sons du français; il a de plus: 1° le *zal* arabe que nous représentons par un *dh*, lettre très-fréquente et qui a le son du *th* anglais; 2° le *dhâ* arabe que nous représentons par *dh*, lettre assez-fréquente et qui a le son du *th* anglais plus accentué et donne à la voyelle qui l'accompagne un son sourd comme *ou*; 3° le *tsa* arabe, cette lettre a le son du *c* castillan devant *e* et *i* et de l'*s* des Andalous; 4° le *kha* arabe; 5° le *rhaïn* arabe que nous représenterons par *r'*; 6° le *djin* qui correspond au *g* italien devant *i* et *e*, mais dont le son est souvent confondu par les indigènes avec celui de notre *j*; 7° le *tch*, c'est-à-dire le *c* italien devant *e* et *i*; 8° le *âïn* arabe qui a les sons de *a*, *eu*, *ou*, prononcés de la gorge.

Les sons du *j* français et du *ch* français sont très-fréquents. Les consonnes successives se rencontrent souvent; en somme, c'est une langue très-rude. Pour le prouver il nous suffira de citer les phrases suivantes:

Ichou iadh ouor-achokouiak, ifench iadjmandar, iar'er' amarzinch chifa. Takaoüen chebbechench ?

Ce cheval ne me plaît pas; sa tête est belle mais il a une vilaine croupe. Quel âge a-t-il ?

ARTICLE.

Il n'y a pas d'article proprement dit en Zénaga.

cheval.......	*ichou*	chevaux......	*ichen*
le cheval.....	*ichou*	les chevaux...	*ichen*

Il y a bien le mot *idh* qui se met après le substantif et en détermine et restreint le sens général, mais c'est plutôt comme pronom démonstratif que comme article indéfini.

Ainsi : *ichou idh* correspond, selon nous, plutôt à *ce cheval* que à *le cheval.*

SUBSTANTIFS.

GENRES.

Les substantifs qui expriment des êtres animés ont les genres masculin et féminin.

vieillard....	*agroum*	vieille femme...	*tagroumt*
chameau....	*euguim*	chamelle.......	*teuguimt*
fils........	*ogzi*	fille...........	*togzit*
coq........	*aouajoud*	poule..........	*taouajoudt*

On voit que le nom de la femelle se forme du nom du mâle en mettant un *t* et avant et après ce nom.

Exception. — Si le nom du mâle finit par les lettres *dj* ou *tch*, le nom de la femelle prend le *t* initial, mais au lieu de prendre le *t* final il change *dj* ou *tch* en *l*.

Exemples :	ami.........	*omdokoudj*	amie..........	*tomdokoul*
	beau-fils.....	*adobbidj*	belle-fille	*tadobbel*
	esclave mâle..	*obedj*	esclave femelle..	*tobel*

Les noms des êtres inanimés sont aussi du masculin ou du féminin, et l'adjectif s'accorde avec eux.

ADJECTIFS.

GENRES.

Les adjectifs ont aussi le masculin et le féminin.

Le féminin de l'adjectif se forme soit en mettant un *t*

devant le masculin, soit en le faisant suivre d'un *i* avec ou sans lettre euphonique, soit en faisant les deux à la fois.

1°	honteux.....	*idjkad*	honteuse.....	*tidjkad*
	marié.......	*iomdjak*	mariée.......	*tomdjak*
	grand.......	*ozouf*	grande	*tozouf*
2°	petit........	*mazzig*	petite........	*mazzigui*
	jaune.......	*iéré*	jaune........	*iérédi*
3°	rouge.......	*jobba*	rouge	*tejobbi*

NOMBRES.

Le Zénaga a le singulier et le pluriel.

Le pluriel ne se forme pas d'une manière régulière. Le seul signe caractéristique qui ne manque jamais, c'est l'*n* finale.

ane.......	*ajig*	ânes.......	*oujiguen*
poitrine ...	*gourgueur*	poitrines....	*gourgueren*
cheveu....	*anzou*	cheveux	*anzoun*
lèvre......	*taza*	lèvres......	*touzaoun*
bouc......	*éjédiou*	boucs......	*jédion*
tente.	*in*	tentes......	*anen*
pillard	*guin*	pillards	*ganouen*
montagne..	*eurgoum*	montagnes..	*ragmen*
village....	*irmi*	villages	*ormen*

Quand le singulier finit par les lettres *j* ou *ch* elles se changent au pluriel en *z* et en *s*.

main...........	*fouch*	mains.....	*ofessan*
puits (ordinaire)..	*amouj*	puits......	*mouzzen*

Quand le singulier finit par les lettres *dj* ou *tch* elles se changent en *l*.

bras......	*itch*	bras (pluriel) ..	*allen*
cœur	*outch*	cœurs........	*elloun*
peau	*idj*	peaux........	*ellemoun*

Les substantifs féminins en *l* *tobel* (femme esclave) dont le masculin finit en *dj* ou *tch* (*obedj*, esclave mâle) reprennent ces lettres au pluriel.

obedj.. captif, plur. *obedjen* — *tobel*.. captive, plur. *tobedjoum*.

GÉNITIF.

Le rapport indiqué par la préposition *de* exprimant possession et répondant au génitif des langues qui ont des cas se rend par *in* interposé entre les deux substantifs (comme le *de* français et le *von* allemand) lorsque le premier substantif, celui qui est déterminé par l'autre, est au singulier.

Le fusil de Samba[1]......	*Afakhch in Samba.*
Le mari de Détéialla[1]....	*Oudjatchin in Détéialla.*
Le pied du cheval........	*Adhar in ichou.*
La chaleur du soleil......	*Tarradh in tofoukt.*
Le fils de Demba[1].......	*Ogzi'n Demba.*

On voit par le dernier exemple que l'*i* de *in* s'élide quand le premier substantif se termine déjà par cette lettre.

Quand le substantif déterminé par l'autre est au pluriel on se contente de juxtaposer les deux substantifs.

Les fusils de Samba......	*Oufoukhchoun Samba.*
Les fils de Demba	*Ogzan Demba.*
Les pieds du cheval......	*Adharan ichou.*

C'est évidemment là une élision provenant de ce que les pluriels se terminent déjà en *n*.

(1) Ces noms propres sont wolofs et non berbères.

PRONOMS PERSONNELS ISOLÉS.

Les pronoms personnels isolés sont :

moi.... *nika*	nous.... *[illegible]*
toi..... *kouk*, féminin *koum*	vous.... *netnin*
lui..... *nenta*, fém. *nentaï*	eux..... *nahnen*

PRONOMS PERSONNELS RÉGIMES.

Ce sont des affixes qui s'ajoutent au verbe en guise de terminaisons.

Ioua..... Il a frappé.

Ioua-idh...	Il m'a frappé.		
Ioua-tkou..	Il t'a frappé.	*Ioua-tkem*...	Il t'a frappée.
Ioua-tou...	Il l'a frappé.	*Ioua-ti*.....	Il l'a frappée.
Ioua-ianek.	Il nous a frappés.		
Ioua-tkoun.	Il vous a frappés.		
Ioua-ten...	Il les a frappés.	*Ioua-tinied*..	Il les a frappées.

PRONOMS POSSESSIFS.

Ce sont des affixes qui s'ajoutent aux noms en guise de terminaisons :

oubedj...... esclave

oubedj-in.........	mon esclave
oubedj-ink........	ton esclave
oubedj-inch.......	son esclave
oubedj-ennen......	notre esclave
oubedj-ennoun.....	votre esclave
oubedj-ennechchen..	leur esclave

Nous avons écrit plus haut *obedj* et *oubedj*, c'est que le son de la voyelle initiale de ce mot est intermédiaire entre *o* et *ou*. On peut mettre l'un ou l'autre.

Les mêmes affixes servent pour les pluriels : mes, tes, ses, nos, vos, leurs; seulement, comme le substantif pluriel se termine déjà par *n* il y a contraction, élision, et les trois premiers affixes deviennent *en*, *enk*, *ench*.

Oubedjen, *oubedjenk*, *oubedjench.*

PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Les pronoms démonstratifs se placent après les noms. Ce sont pour les objets dont on parle sans les montrer :

ce... *idh*, cette... *idh*, ces... *idh*.

Pour les objets rapprochés qu'on montre :

ce... *iadh*, cette... *adh*, ces... *idh*.

Pour les objets éloignés :

ce... *en*, cette... *en*, ces... *en*.

cheval.....	*ichou*	ce cheval.....	*ich-idh*
femme.....	*ténichkimt*	cette femme...	*ténichkimt-idh*
ce cheval-ci....	*ichou-iadh*	ces chevaux-ci.	*ichen-idh*
cette femme-ci..	*ténichkimt-adh*	ces femmes-ci..	*ténichigmoun-idh*
ce cheval-là....	*ichi-en*	ces chevaux-là..	*ichen-en*
cette femme-là..	*ténichkimt-en*	ces femmes-là..	*ténichigmoun-en*

PRONOM RELATIF RÉGIME.

(Que, à qui, de qui).

Le cheval que tu m'as vendu est bon.

Ichou-idh idh-i téjinjadh idjennef.

Mot à mot :

Cheval ce que à moi tu as vendu est bon.

Le premier *idh* veut dire ce, et *idh-i* veut dire que à moi.

Le cheval à qui j'ai donné du grain est mort.
Ichou idh ar ougfak illen ioummi.

Mot à mot :
Cheval ce à qui j'ai donné... etc

C'est à toi que j'ai donné du grain.
Kouk ar ougfak illen.

Mot à mot :
Toi à qui j'ai donné du grain.

CONJUGAISON.

VERBE RÉGULIER. — 3 Consonnes. — *Esker*... Faire.

TEMPS PASSÉ.

Masculin.		Féminin.	
eskeurek....	j'ai fait		
teskaradh...	tu as fait		
ieskeur.....	il a fait	*teskour*......	elle a fait
neskeur.....	nous avons fait		
teskerem....	vous avez fait	*teskeuriniedh*.	vous avez fait
eskeren.....	ils ont fait		

Nous donnerons après chaque temps la transcription en écriture arabe telle que la pratiquent les Zénaga du Sénégal. Ils ne connaissent pas l'écriture touareg.

		Masculin.		Féminin
Singulier..	1re pers.	اسكرك		
	2e pers.	تسكرظ		
	3e pers.	يسكر	———	تسكر
Pluriel....	1re pers.	نسكر		
	2e pers.	تسكرم	———	تسكرنيظ
	3e pers.	اسكرن		

TEMPS PRÉSENT OU FUTUR.

Masculin.		Féminin.	
sekerek**.....**	**je ferai**		
tesakaradh**..**	**tu feras**		
isekeur**.....**	**il fera**	***tesekeur*****.......**	**elle fera**
***nesekeur* ...**	**nous ferons**		
tesekerem**...**	**vous ferez**	***tesekeriniedh*****...**	**vous ferez**
sekeren**.....**	**ils feront**		

		Masculin.	Féminin.
Singulier..	1re pers.	سكرك	
	2e pers.	تسكرظ	
	3e pers.	يسكر ——	تسكر
Pluriel.. ..	1re pers.	نسكر	
	2e pers.	تسكرم ——	تسكرينيظ
	3e pers.	سكرن	

IMPÉRATIF.

Masculin.		Féminin.	
eskeur**.....**	**fais**		
eskerem**....**	**faites**	***eskeriniedh***	**faites**

		Masculin.	Féminin.
Singulier....	2e pers.	اسكر	
Pluriel......	2e pers.	اسكرم —	اسكرينيظ

On voit que les terminaisons sont les mêmes au futur et au passé, de sorte que, à ne considérer que l'écriture en lettres arabes, il n'y aurait pour ainsi dire qu'un temps. Mais, souvenons-nous que le berbère n'est pas une langue écrite, et la différence de prononciation (consistant dans le

placement de la première voyelle) suffit pour constituer deux temps distincts : le passé et le futur ou présent.

Tous les verbes qui ne renferment pas les voyelles *ou*, *i*, *a*, se conjuguent comme *esker*.

Verbe *Ioua*..... Il a frappé.

TEMPS PASSÉ.

Masculin.		Féminin.	
ouik.......	j'ai frappé		
touedh.....	tu as frappé		
ioua.......	il a frappé	*toua*.......	elle a frappé
noua......	nous avons frappé		
touim.	vous avez frappé	*touiniedh*...	vous avez frappé
ouvin......	ils ont frappé		

		Masculin.	Féminin.
Singulier..	1re pers.	ويك	
	2e pers.	تواظ	
	3e pers.	يوا	توا
Pluriel....	1re pers.	نوا	
	2e pers.	تو يم	تو ينيظ
	3e pers.	او ين	

TEMPS PRÉSENT OU FUTUR.

Masculin.		Féminin.	
oukaiak....	je frapperai		
toukaiadh..	tu frapperas		
iouka......	il frappera	*touka*.....	elle frappera
nouka.....	nous frapperons		
toukaiam. .	vous frapperez	*toukanieidh*.	vous frapperez
	ils frapperont.		

		Masculin.	Féminin.
Singulier. .	1re pers.	وكاديك	
	2e pers.	توكاديظ	
	3e pers.	يوكا ——	توكا
Pluriel. . . .	1re pers.	نوكا	
	2e pers.	توكايم —	نوكا نظ
	3e pers.		

IMPÉRATIF.

Masculin.		Féminin.	
aoui......	frappe		
aouim.....	frappez	*aouiniedh*.....	frappez.

		Masculin.	Féminin.
Singulier....	2e pers.	اويم	
Pluriel......	2e pers.	اوي —	اوينيظ

On voit que ce verbe présente une différence avec le verbe régulier, c'est l'introduction d'un *k* au présent ou futur.

En général, les verbes qui renferment les lettres *a*, *i*, *ou*, présentent des particularités dans leur conjugaison (analogie avec l'arabe et l'hébreu). Nous n'avons pas le temps d'en étudier un grand nombre pour en découvrir les lois. Nous nous bornerons à donner encore un exemple.

Iama...... Il s'est assis.

TEMPS PASSÉ.

Masculin.		Féminin.	
amek.....	je me suis assis		
tamedh...	tu t'es assis		
iama.....	il s'est assis	*tama*......	elle s'est assise
nama....	nous nous sommes assis		
tamam....	vous vous êtes assis	*tamaniedh*.	vous vous êtes assis
aman.....	ils se sont assis.		

		Masculin.	Féminin.
Singulier..	1re pers.	امك	
	2e pers.	تامظ	
	3e pers.	تام —— يام	
Pluriel....	1re pers.	نام	
	2e pers.	تامانيظ - تامام	
	3e pers.	امن	

TEMPS PRÉSENT OU FUTUR.

Masculin.		Féminin.	
tamak.....	je m'assiérai		
tétimadh...	tu t'assiéras		
itimou....	il s'assiéra	*tétimou*.....	elle s'assiéra
netimou...	nous nous assiérons		
tétimam...	vous vous assiérez	*tétimaniedh*.	vous vous assiérez
timan.....	ils s'assiéront.		

		Masculin	Féminin.
Singulier..	1re pers.	تامك	
	2e pers.	تتيماظ	
	3e pers.	نتيم —— بتيم	
Pluriel....	1re pers.	نتيم	
	2e pers.	نتيمانيظ — تتيمام	
	3e pers.	تيمان	

IMPÉRATIF.

Masculin.		Féminin.	
imou......	assieds-toi		
imam.....	asseyez-vous	*imaniedh*....	asseyez-vous.

		Masculin.		Féminin.
Singulier....	2ᵉ pers.	ايم		
Pluriel......	2ᵉ pers.	ايهام	———	يهانيظ

La négation *ne pas* s'exprime par *ouor,* qui se met devant les différentes personnes du verbe.

Nous terminerons par la numération; voici les noms de nombre.

un	***ioun*, *niou*, *néioun*.**
deux...........	***nchinan*, *chinan*, *néchin*.**
trois	***karat*, *karath*.**
quatre	***akoz*, *akouz*.**
cinq	***chammouch*.**
six	***chodouch*.**
sept	***ichcha*.**
huit	***ittem*.**
neuf	***touza*.**
dix	***méreg*.**
onze	***ioun id méreg*.**
douze	***chinan id méreg*.**
treize	***karath id méreg*.**
quatorze........	***akouz id méreg*.**
quinze	***chammouch id méreg*.**
seize	***chodouch id méreg*.**
dix-sept	***ichcha id méreg*.**
dix-huit........	***ittem id méreg*.**
dix-neuf........	***touza id méreg*.**
vingt	***téchinda*.**
trente	***karat dé tmérin*.**
quarante	***akouz dé tmérin*.**
cinquante.......	***chamch dé tmérin*.**
soixante	***chodouch dé tmérin*.**
soixante-dix	***ichcha dé tmérin*.**
quatre-vingt	***ittem dé tmérin*.**
quatre-vingt-dix.	***touza dé tmérin*.**
cent	***tmathi*.**

Saint-Louis (Sénégal), Janvier 1854.

On voit que ces notions sur la conjugaison zénaga sont bien incomplètes ; nous allons les comparer, telles qu'elles sont, avec les conjugaisons kabyle et touareg que nous devons à MM. Hanoteau et Freeman et avec la conjugaison arabe.

Prétérit du verbe *irgel*, attacher, tiré de la grammaire touareg de Freeman, en caractère tifinar (écriture des touaregs).

		Masculin.		Féminin.	
Sing.	1re pers.	⁝ll·l·O·	*irgelar'*		
	2e pers.	Λll·ꞦO+	*tirgeled*		
	3e pers.	ll·l·O·	*irgel*	ll·l·O+	*tirgel*
Plur..	1re pers.	llꞱOl	*nirgel*		
	2e pers.	Ɔll·l·O+	*tirgelem*	+Ɔll·l·O+	*tirgelemt*
	3e pers.	lllꞱO·	*irgelen*	+llll·ꞱO·	*irgelent*

Aoriste du verbe *elkem*, suivre, tiré de la grammaire touareg d'Hanoteau.

		Masculin.		Féminin.	
Sing.	1re pers.	⁝Ɔ·⁚ll	*elkemer'*		
	2e pers.	∩Ɔ·⁚ll+	*telkemed*		
	3e pers.	Ɔ·⁚ll	*ielkem*	Ɔ·⁚ll+	*telkem*
Plur..	1re pers.	Ɔ·⁚lll	*nelkem*		
	2e pers.	ƆƆ·⁚ll+	*telkemem*	+ƆƆ·⁚ll+	*telkememt*
	3e pers.	lƆ·⁚ll	*elkemen*	+lƆ·⁚ll	*elkement*

Aoriste du verbe *ourar*, jouer, tiré de la grammaire kabyle d'Hanoteau.

		Masculin.	Féminin.
Singulier..	1re pers.	*ourarer'*	
	2e pers.	*thouraredh*	
	3e pers.	*iourar*	*thourar*
Pluriel..	1re pers.	*nourar*	
	2e pers.	*thourarem*	*thouraremth*
	3e pers.	*ouraren*	*ourarent*

Sans insister sur quelques légères variantes qu'on remarque dans la conjugaison des différents dialectes berbères, à l'inspection de ce tableau, nous reconnaissons qu'il y a de commun entre tous ces dialectes et l'arabe : 1° comme caractéristique de la 2e personne du singulier et du pluriel un *t* initial; 2° comme caractéristique de la 3e personne du singulier l'*i* initial au masculin et le *t* initial au féminin; 3° comme caractéristique de la 1re personne du pluriel l'*n* initial.

Le zénaga confirme donc les observations de M. de Rochemonteix sur les rapports entre les conjugaisons berbère et sémitique.

Ce sont là des coïncidences entre ces langues qui ne peuvent être attribuées au hasard. L'important serait de savoir à quel âge du berbère elles remontent ; ce renseignement historique serait nécessaire pour que l'on pût en tirer des conséquences linguistiques sur la parenté de ces langues ; les inscriptions libyques nous révèleront-elles quelque chose à ce sujet, nous n'osons l'espérer.

L'étude ci-dessus a été faite pendant que j'étais Gouverneur du Sénégal, avec l'aide des deux noirs sénégalais : Sidi-el-Hadj-Bou-el-Moghdad, assesseur du Cadi de St.-Louis, Officier de la Légion-d'Honneur, et Alioun-Sal, mort sous-lieutenant de spahis sénégalais et Chevalier de la Légion-d'Honneur (1).

Je donnerai, comme deuxième partie, un vocabulaire et une suite de phrases en zénaga du Sénégal. J'en déduirai un complément aux éléments grammaticaux.

On pourra approfondir l'étude de ce langage et de celui des Chlouah que je crois analogue, soit au Sénégal, soit à Mogador. Comme, d'un autre côté, grâce à l'intérêt que veulent bien prendre à la question le Ministère de l'Instruction publique et le Gouvernement de l'Algérie, M. le professeur Masqueray, chargé d'une mission archéologique et linguistique dans le sud de la province de Constantine, étudie en ce moment le dialecte chaouia de l'Aourès et peut-être le zénatia des Beni-Mzab, on peut espérer que nous aurons bientôt une connaissance satisfaisante de la langue berbère, grammaire et vocabulaire.

(1) M. Hanoteau a fait ses études sur le kabyle avec l'aide de Si-Saïd-Ben-Ali, kabyle des Aït-Boudrar (Djurjura) et ses études sur le touareg avec l'aide de Salem-ag-Mohammed, nègre de Taguelat dans le Haoussa, élevé chez les Touareg du Ahaggar. La transcription en tifinar' a été faite par le touareg Bedda-ag-Idda.

M. Freemann a eu recours, dans son travail sur le touareg, au Cheikh Si Mohammed-Aoussouk, Cadi de Ghat.

COMMUNICATION

SUR LE

GISEMENT DE CUIVRE ARGENTIFÈRE

DES MINES DE LA PRUGNE ET CHARRIER

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Par AUGUSTE SCRIVE.

Lu à la séance du 22 décembre 1876.

Messieurs,

Je vous disais, l'an dernier (*), que je croyais l'exploitation des minerais de France lancée dans une bonne voie, et que, dans un temps peut-être peu éloigné, notre pays serait doté d'une entreprise nouvelle. J'ai voulu, cette année, me rendre compte, me renseigner de nouveau. Je suis allé passer quelque temps dans ce pays, afin de me mettre en communication directe avec les ingénieurs. Aujourd'hui, je viens, Messieurs, vous soumettre les nouveaux détails que M. le Directeur a bien voulu me procurer sur l'entreprise de la Société. Cette communication vous dira quelques mots sur les richesses minières et métallurgiques de France.

En jetant les yeux sur les tableaux du commerce extérieur, on reconnaît que la production des combustibles et du fer ont fait pendant ces dernières années des progrès considérables, tandis que la production des métaux

(*) Voir tome II, 4e série, page 281.

autres que le fer est restée stationnaire et se réduit à des chiffres extrêmement faibles.

Est-ce la conséquence de l'absence des mines métalliques, et notre sol est-il deshérité d'une source de richesses qui est la base du crédit de plusieurs états étrangers ?

On peut répondre aujourd'hui que le sol de la France est riche en minerais métalliques autres que le fer; ces mines montrent leurs traces dans tous les groupes montagneux de la France. Nous retrouvons ces roches dans les Pyrénées, les Alpes et dans le Centre, etc., etc. On reconnaît ces filons quartzeux qui sillonnent les contrées véritablement métallifères. Liés intimement aux productions métalliques, dit M. A. Caillaux, dans son rapport à la Société des Ingénieurs civils, ils ne sauraient avoir perdu chez nous leur caractère propre; ils l'ont perdu d'autant moins, que dans quelques départements français, on peut voir autour d'eux des gisements qui offrent la plus grande analogie avec ceux du Hartz, de l'Oural et de la Suède.

Malgré cela, la France reste tributaire des pays étrangers pour les métaux autres que le fer, la production nationale est fort restreinte, la plupart des usines se bornent à travailler les vieux métaux et à affiner quelques qualités étrangères.

La France reçoit des minerais de cuivre du Chili, de la Bolivie, de l'Italie; la majeure partie du cuivre fabriqué provient de l'élaboration du vieux cuivre. Le cuivre métallique importé arrive d'Angleterre, du Chili, de l'Espagne, etc.

J'arrive maintenant aux travaux entrepris aux mines de Laprugne.

Dans ma première communication, je vous disais qu'un grand épanchement de minerais avait été signalé à la partie supérieure vers l'ouest; en effet, l'exploitation à ciel ouvert a eu un résultat d'une grande importance,

l'ingénieur avait signalé que, dans le sol de la tranchée préparatoire de l'exploitation à ciel ouvert, on constatait un épanchement de minerai vers l'ouest, déterminé alors comme étant d'environ 6 mètres en dehors de la figure tracée sur le plan pour le premier amas.

L'exploitation a montré que cet épanchement de minerai s'étend bien au-delà de cette dernière limite; car, dans la paroi actuelle vers N.-O. et l'O. de la carrière d'exploitation, où l'on constate encore du minerai jusque dans le pied, on est encore à environ 15 mètres de la limite primitivement assignée au premier amas, c'est-à-dire que l'on trouve ainsi que l'épaisseur superficielle du premier amas doublée dans la direction N.-O. S.-E.; mais ce n'est pas encore là la limite. dans cette direction, du premier amas: par l'observation attentive de l'allure de la formation dans la tranchée d'exploitation et par induction, on a été amené naturellement à reprendre une ancienne galerie abandonnée dont la direction était vers l'épanchement de minerai constaté, cette galerie partant près du puits Saint-Charles et primitivement entreprise, a été abandonnée à une longueur d'environ 30 mètres dans des roches stériles.

Cette galerie reprise, on a traversé d'abord 5 mètres environ de roches stériles, puis on est entré dans du minerai absolument identique au minerai du premier amas, et d'une richesse au moins égale à la moyenne du gîte. La philippsite domine dans ce minerai qui est, du reste, plus ou moins carbonaté et altéré par sa proximité du sol. La galerie est avancée de plusieurs mètres dans ce minerai et elle y reste: le sol aussi bien que les parois et le toit sont dans les véritables roches de l'amas, et donnent du bon minerai. Cette galerie est dirigée comme figurée au plan ci-joint, on peut croire à n'en pas douter, à la continuation du premier amas.

La recherche dans la galerie d'écoulement, suivant la

constatation d'un banc cuprifère au point R, est en rapport avec la découverte dont nous venons de parler.

Quelle est l'importance en surface et en profondeur de la découverte de minerais que nous venons de signaler?

C'est ce que la continuation du travail à ciel ouvert dans cette direction apprendra bientôt.

La galerie Viguié sera, du reste, d'abord poussée jusqu'à percer dans la carrière du premier amas. Une autre découverte, peu déterminée jusqu'ici comme valeur réelle, mais qui a une grande valeur géologique, a été faite aux mines de Laprugne, vers le puits Saint-Charles, au sud de l'entrée de la galerie Viguié (au point M), à une distance horizontale de 67 mètres du puits Saint-Joseph, un chef mineur a fait voir des shistes altérés enduits de carbonates de cuivre vert dans les joints, l'ingénieur a fait découvrir les roches en cet endroit, où elles ne sont recouvertes que d'environ 0,30 c. de terre végétale, et quelle ne fut pas sa surprise de constater que ces schistes enduits de carbonate de cuivre sur une longueur d'environ un mètre, étaient des shistes chloriteux vert-foncés altérés, identiques à ceux de la partie superficielle des amas connus et exploités, et de reconnaître que, sur une longueur de 5 à 6 mètres vers le nord, du côté de l'entrée de la galerie Viguié, les roches étaient également des schistes chloriteux qui semblaient stériles, mais qui sont la gangue de la formation cuprifère de Charrier ; M. l'Ingénieur a trouvé dans ces roches la présence de fer oxidulé magnétique et tous les caractères si tranchés des shistes des amas ; on a même trouvé de la pyrite cuivreuse non altérée. Une tranchée plus importante dans ce terrain, dont la Société est propriétaire, renseignera sur la valeur de cette découverte.

L'Ingénieur de la Société attache une grande importance à cette découverte, car, jusqu'ici, ces schistes chloriteux vert-foncé si caractéristique, ne se sont rencontrés dans la localité nulle part ailleurs que dans la for-

mation cuprifère; ces roches sont, du reste, métamorphiques et ont été produites par les causes géologiques qui ont formé le gîte de cuivre.

Il ajoutait qu'il espérait que ce point n'est pas là tout isolé, mais en rapport avec la partie connue de la formation métallifère; c'est ce que les travaux ultérieurs d'exploitation à ciel ouvert apprendront; de plus, on a toujours trouvé étrange et jusqu'ici inexplicable la *soi-disant terminaison* en profondeur du premier amas, que l'on semble constater par les galeries intérieures qui sont en-dessous de la partie primitivement connue du premier amas.

Ce qui a été appelé premier amas, n'est-il pas lui-même un épanchement d'un amas plus important dont le nœud central et la racine seraient ailleurs? Nous devons attendre les plus grands éclaircissements sur l'allure réelle de la formation cuprifère de Charrier par la continuation de l'exploitation à *ciel ouvert*, en vue d'abattre le minerai constaté par la galerie Viguié.

En septembre dernier, ces messieurs prévenaient déjà des avantages que l'on devait retirer des travaux à ciel ouvert, que tous les éclaircissements que l'on obtient par là sur l'allure de la formation métallifère, renseignements qui occasionnent des recherches rationnelles et amènent des découvertes de minerais.

Les recherches par galeries, si coûteuses, renseignent sur de si petits rayons, doivent être multipliées dans une formation aussi irrégulière que celle de Charrier.

Mais, ce n'est pas seulement vers le S.-O. et l'O. qu'il y aurait lieu de développer l'exploitation à ciel ouvert. En effet, on remarque dans la carrière du premier amas, vers le sud, des bancs de minerais, et même, de ce côté, du minerai très-riche, bancs de minerais qui semblent se prolonger vers le sud en passant à l'ouest du puits Saint-Joseph.

Ces parties métallifères sont également en dehors des anciennes limites présumées du premier amas.

De même vers le S.-E., se dirigeant vers la partie supérieure du deuxième amas, vers la chenevière, on constate de grands bancs de minerais dont on ne connaît pas l'importance en direction. Mais, si rien n'arrête le développement de l'exploitation à *ciel ouvert*, vers le S.-O. vers la galerie Viguié, il n'en est pas de même dans les deux directions, dont nous venons de parler; il y a des obstacles à surmonter.

FONDERIE.

Pour tirer parti des minerais que l'on extrait dans les diverses couches de la mine, des travaux importants ont été exécutés depuis un an à l'usine de triage et de fusion. Ces travaux sont fort bien réussis comme construction et paraissent répondre parfaitement à leur but et constituent un élément de bonne marche pour l'avenir. Une bascule est établie sur la voie à la sortie de la galerie d'écoulement, cette bascule est abritée et sert au pesage de tous les wagons des matières utiles extraites.

Un grand bâtiment, nouvellement construit, parallèle au bâtiment de la fonderie, et couvrant une surface de 33 mètres sur 16, abrite les diverses opérations du triage des minerais et de la préparation des lits de fusion.

Sous ce grand bâtiment sont installés les deux appareils de concassage et de triage.

La première partie de ce bâtiment, du côté de la galerie d'écoulement, sur environ les deux tiers de la longueur totale, est utilisée pour la réception des minerais; le premier classement se fait ainsi à l'abri des intempéries.

Ensuite sont les deux concasseurs avec leurs tables de triage, établis parallèlement l'un à l'autre et commandés par la nouvelle machine à vapeur. Les transmissions de mouvement sont bien établies, il n'y a pas de vibration.

Des bancs pour les trieurs sont établis des deux côtés des tables, c'est une amélioration des conditions du travail.

La troisième partie du bâtiment est utilisée pour la préparation des lits de fusion. Un changement a été apporté à la fonderie, d'après le conseil de M. Mesdagg, par l'établissemeut d'un grand lanterneau au faîte et sur toute la longueur du toit, par l'élargissement des cheminées des fours qui ont une section plus que doublée.

Le résultat de ce dernier travail est qu'il n'y a plus de refoulement de fumée dans l'intérieur de la fonderie et surtout au gueulard de chargement des fours.

Dans le prolongement du bâtiment de la fonderie, on a établi un troisième four qui est terminé.

La conduite de vent en tôle est fort bien installée, dans les meilleures conditions pour la facilité des manœuvres des buses soufflantes et des tuyères; il n'y a plus aucune fuite de vent, c'était là une des conditions *sine qua non* pour que le ventilateur Perrigault pût alimenter deux fours à la fois.

Ce qui importe aujourd'hui à la réussite de la fonderie, c'est de recevoir en *quantité suffisante* des minerais pour obtenir un travail régulier et constant.

Je me résume, Messieurs. Toutes ces considérations permettent de penser que les montagnes de notre pays ne le cèdent pas comme richesses métalliques à celles des pays voisins, où les mines sont le plus exploitées.

Les travaux des anciens sont une preuve de l'abondance de nos richesses minérales et considérant que les moyens d'action des anciens exploitants étaient des plus limités, il est permis de croire qu'ils n'ont pas tout recon-

nu, et que d'abondantes mines sont encore intactes. De plus, il semble que l'on puisse profiter des travaux existants, en recherchant à des niveaux auxquels les anciens ne pouvaient aborder, les mêmes minerais que ceux extraits à la surface, où des qualités plus pures, comme cela arrive le plus souvent, se trouvent en profondeur.

On peut donc croire avec quelque fondement que l'industrie actuelle, mieux outillée et favorisée par des voies de communications qui faisaient défaut aux travaux des anciens, pourrait facilement trouver dans le sol national les éléments d'entreprises fructueuses, et capables de produire une grande partie des métaux que la France va demander à l'étranger, soit pour une somme de 117,412,503 francs.

En cuivre..................	21.693.416
En plomb.....................	15.052.805
En zinc.	9.172.651
En argent.....................	45.280.000
En or	7.830.000
En étain.......................	16.024.561
En bismuth.	897.183
En nickel......................	297.000
En antimoine..................	176.382
En cobalt	41.300
En mercure.	647.225
Total.............	117.412.503

On voit par ces chiffres qu'il y a un grand intérêt à encourager les sociétés qui étudieront le sol français au point de vue des métaux autres que le fer.

Pour compléter le service de la mine, la Société a fait construire un grand bâtiment pour y installer un fourneau économique et une cantine qui approvisionneront les ouvriers qui sont actuellement trop exploités par les gens du pays; des logements commodes et un corps-de-

garde pour les hommes d'équipe y sont construits, etc., tout sera prévu dans cette partie du service de l'établissement, au double point de vue, pour l'ouvrier, du confort et de l'économie. Vous voyez, Messieurs, que cette Société est entrée dans la véritable voie du progrès, souhaitons-lui donc la réussite, car en faisant des sacrifices momentanés, elle recueillera, n'en doutons pas, dans un temps plus ou moins éloigné, les fruits de cette paternelle et intelligente organisation, qu'un effet utile plus grand sera donné par tout le personnel de cette nouvelle entreprise ; que l'ouvrier sache une fois pour toutes que ce n'est que par le travail et l'économie que l'on arrive à grandir son domaine et à dompter les éléments.

Voici le relevé des minerais de cuivre importés en Angleterre pendant l'année 1874, celui de 1875 n'étant pas encore publié :

	Tonnes.	Livres sterlings.
De Norwège	797	7.480
D'Allemagne	549	9.039
De France	1.162	10 670
De Portugal	1.722	23.166
D'Espagne	3.450	74.289
D'Italie	7.655	66.255
Des États-Unis d'Amérique	764	12.750
Du Mexique	554	7.090
De Bolivie	4.355	68.872
Du Chili	7.456	122.466
Des possessions anglaises de l'Afrique du sud	12.668	239.358
D'Australie	484	6.201
De l'Amérique Anglaise du Nord	4.858	46.767
Autres pays	1.392	19.308
Total	47.866	713.712
	En francs	17.842.800

Ci-dessous, le relevé des cuivres bruts et en partie travaillés importés en Angleterre, en l'année 1874; le tableau de 1875 n'étant pas encore publié.

	Tonnes.	Livres sterlings.
De France	315	28.575
Des États-Unis d'Amérique	718	62.632
De la Nouvelle-Grenade	421	34.690
Du Pérou	3.437	267.387
Du Chili	21.689	1.756.989
De la République Argentine	360	28.342
D'Australie	10.274	914.473
Des autres contrées	530	43.052
Total	37.754	3.136.140 (*)

Ces chiffres indiquent l'importance d'affaires que fait chaque pays avec la Grande-Bretagne.

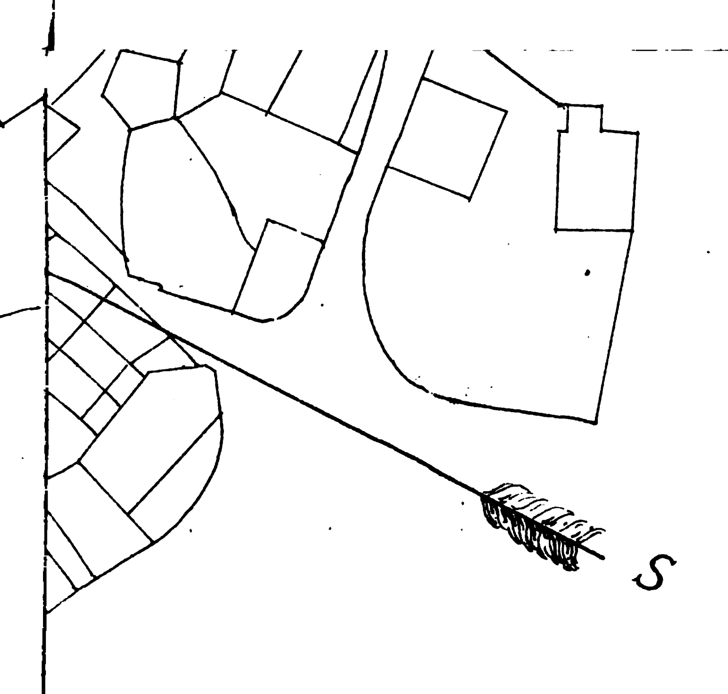
(*) Au change de 25 fr. 15 c. pour la livre sterling = 78,871,192 francs.
La France ne reçoit que pour 21,693,416 fr. de cuivre, ce qui donne une différence en moins pour notre pays de 57,178,505 francs ! ! !

arg

ites des

s de la Société.

C Chenevière d'Aujardias.



SUR LES COURBES

DUES A LA COMBINAISON DE DEUX MOUVEMENTS VIBRATOIRES PERPENDICULAIRES [1],

Par M. A. TERQUEM.

PREMIÈRE PARTIE.

Préliminaires.

Les courbes dues à la coexistence de deux mouvements vibratoires perpendiculaires ont été étudiées par MM. Lissajous et Melde. Le premier physicien auquel on doit le moyen de les produire facilement à l'aide de diapasons munis de miroirs, a indiqué les propriétés principales de ces courbes.

M. Melde, dans l'ouvrage *(die Lehre von den Schwingungscurven,* Leipsig, 1864), a repris cette étude et l'a étendue aux courbes dues à la coexistence de deux mouvements elliptiques ainsi que d'un mouvement elliptique et d'un mouvement rectiligne. Pour étudier les propriétés géométriques des premières courbes, il est plus commode de conserver les deux équations qui représentent les

mouvements composants, et de prendre par suite comme variable auxiliaire le temps.

Ces deux équations sont, comme l'on sait, les suivantes :

$$x = a \cos. 2 \pi m (t + \delta) \quad (1)$$

$$z = b \cos. 2 \pi nt \quad (2)$$

L'une des molécules exécute m vibrations suivant l'axe des x, et l'autre n suivant l'axe des z perpendiculaire au premier, pendant un certain intervalle de temps que l'on prend pour unité. La forme de la courbe que décrirait une molécule possédant ces deux mouvements simultanés dépendra des trois quantités, m, n et δ (la différence de phase δ variant au maximum de o à $\frac{1}{m}$). M. Lissajous a en outre fait remarquer que l'on peut remplacer l'un des deux mouvements pendulaires, celui que représente l'équation (1) par exemple, par un mouvement de rotation uniforme sur une circonférence de rayon a. On sait, en effet, que si une molécule se meut sur une circonférence d'un mouvement uniforme, sa projection sur un diamètre quelconque possède un mouvement pendulaire; la molécule devra donc, dans le cas actuel, décrire m circonférences dans l'unité de temps; l'arc y parcouru pendant le temps t sera exprimé par :

$$y = 2 \pi m a (t + \delta) \quad (3)$$

L'autre mouvement pendulaire concomitant $z = b \cos. 2 \pi nt$ s'exécutera suivant la perpendiculaire au plan de la circonférence menée par le centre de cette dernière. On peut admettre, pour trouver le mouvement résultant, que le mouvement oscillatoire a lieu suivant les génératrices du cylindre ayant la circonférence $2 \pi a$ pour base, et par suite la molécule vibrante, pendant l'unité de temps fait m fois le tour du cylindre tout en exécutant

n oscillations sur sa surface[1]. On obtient ainsi une courbe tracée sur la surface du cylindre, que je désignerai sous le nom de *courbe cylindrique*, et dont la projection sur un des plans diamétraux du cylindre reproduit la courbe plane due à la composition de deux mouvements vibratoires perpendiculaires. Grâce à cette construction on peut éliminer, ainsi que l'a fait remarquer M. Lissajous, l'influence due à la différence de phase δ; la forme de la courbe cylindrique ne dépend plus absolument que des valeurs de m et de n, c'est-à-dire des nombres des vibrations simultanées.

On pourra obtenir, en effet, en projection toutes les courbes planes correspondant aux diverses valeurs de δ, soit en laissant le cylindre immobile et faisant tourner le plan de projection, soit en laissant ce dernier plan immobile et faisant tourner le cylindre.

On pourra donc, pour trouver l'équation de la courbe cylindrique, poser $\delta = o$. Si l'on suppose déroulée la surface latérale du cylindre, l'équation de cette courbe devient, en remplaçant t par sa valeur :

$$z = b \cos. 2\pi \frac{n y}{2\pi m a}; \qquad (4)$$

ou encore :

$$z = b \cos. 2\pi \frac{n y}{m l}$$

en posant $2\pi a = l$, longueur de la circonférence de base du cylindre.

Pour construire cette courbe, il suffirait de construire n fois la courbe sinusoïdale :

$$z = b \cos. 2\pi \frac{y}{l'}$$

(1) Dans tout le reste de ce travail, la lettre m indiquera le nombre des oscillations exécutées suivant l'axe des x, ou le nombre de rotations suivant la circonférence de la base du cylindre, et n le nombre d'oscillations effectuées suivant l'axe des z, ou à la surface du cylindre.

avec $l' = \frac{ml}{n}$ sur une surface plane indéfinie, puis d'enrouler sur le cylindre cette surface avec la courbe tracée; les diverses portions de cette courbe se couperont en formant nécessairement une courbe fermée, puisque ces n sinusoïdes sont tracées sur une surface égale à m fois celle du cylindre.

Des propriétés de cette courbe cylindrique, on peut déduire plus simplement que par l'emploi des équations (1) et (2) un certain nombre des propriétés des courbes planes, résultant de la composition de deux mouvements vibratoires perpendiculaires.

Il faut donc, dans ce but, chercher l'équation de la courbe tracée sur la surface déroulée du cylindre, ou sur cette surface même en prenant comme coordonnées des portions de génératrices (z) et des arcs de cercles (y). L'équation de la courbe ainsi tracée sur la surface déroulée indéfinie est celle d'une simple sinusoïde, c'est-à-dire :

$$z = b \cos. 2\pi \frac{ny}{ml}. \qquad (5)$$

Supposons que l'on mène des parallèles à l'axe des z, à des distances $l, 2l, 3l, \ldots (m-1)l, ml$[1]. La courbe représentée par l'équation (5) est divisée ainsi en m parties, et chacune de celles-ci représente une des portions de la courbe enroulée sur la surface du cylindre. Il suffira pour avoir l'équation de chacune de ces parties isolément de changer son équation, de telle sorte que y n'y varie plus que de o à l.

L'équation de la première partie est donc :

$$z_1 = b \cos. 2\pi \frac{ny}{ml};$$

(1) l est égal, comme on l'a vu, à $2\pi a$, longueur de la circonférence de la base du cylindre.

Celle de la deuxième partie (en remplaçant y par $y + l$) :

$$z_2 = b \cos. 2\pi \left(\frac{ny}{ml} + \frac{n}{m}\right);$$

Celle de la troisième partie devient par la substitution de $y + 2l$ à y,

$$z_3 = b \cos. 2\pi \left(\frac{ny}{ml} + 2\frac{n}{m}\right)$$

. . . .

Et celle de la $m^{ième}$ partie sera :

$$z_m = b \cos. 2\pi \left(\frac{ny}{ml} + \frac{(m-1)n}{m}\right)$$

L'équation générale de la courbe tracée sur la surface du cylindre sera donc :

$$(z - z_1)(z - z_2)(z - z_3) \ldots\ldots (z - z_m) = o \qquad (6)$$

y variant dans les z_1, z_2, z_3,... z_m, seulement de o à l; si y, du reste, varie au-delà de l, on retombe sur des valeurs de z déjà trouvées.

Je me propose, dans ce travail, d'étudier les proprietés principales des courbes cylindriques représentées par l'équation (6), d'en déduire les propriétés des courbes planes obtenues en projetant les premières sur divers plans diamétraux du cylindre, et enfin de donner la description d'un appareil de démonstration, permettant de vérifier expérimentalement les déductions de la théorie.

IIe PARTIE.

Etude des propriétés des courbes cylindriques.

Les valeurs des $z_1, z_2, z_3 \ldots\ldots z_m$ qui entrent dans l'équation (6) peuvent être simplifiées; en effet, dans les nombres fractionnaires tels que $\frac{pn}{m}$ (n et m étant premiers entre eux, et p un nombre quelconque inférieur à m), on peut supprimer la partie entière et ne conserver que la partie fractionnaire; on sait, en outre, que si l'on multiplie une fraction irréductible ou un nombre fractionnaire $\frac{n}{m}$ par les nombres successifs $1, 2, 3 \ldots\ldots m-1$, les restes de la division sont égaux à ces mêmes nombres rangés dans un autre ordre.

On pourra donc conserver l'équation (6) :

$$(z - z_1)\,(z - z_2)\,(z - z_3) \ldots\ldots (z - z_m) = o \qquad (6)$$

pour représenter la courbe cylindrique; seulement, les quantités $z_1, z_2, z_3 \ldots\ldots z_m$ ont les valeurs suivantes :

$$z_1 = b \cos. 2\pi \frac{ny}{ml}$$

$$z_2 = b \cos. 2\pi \left(\frac{ny}{ml} + \frac{1}{m}\right)$$

$$z_3 = b \cos. 2\pi \left(\frac{ny}{ml} + \frac{2}{m}\right)$$

$$\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots$$

$$z_m = b \cos. 2\pi \left(\frac{ny}{ml} + \frac{m-1}{m}\right)$$

La courbe représentée par l'équation (6) jouit de certaines propriétés générales, quels que soient m et n; d'autres propriétés particulières, au contraire, varient suivant que m et n sont pairs ou impairs.

Théorème I. — ***Si la molécule vibrante fait* n *oscillations sur la surface du cylindre parallèlement à l'axe de ce dernier, la courbe résultante est formée de* n *parties identiques, quel que soit le nombre* m *de rotations exécutées pendant le même temps.***

Si, en effet, dans l'équation (6), on remplace y par $y + \frac{kl}{n}$, k étant un nombre inférieur à n, les quantités constantes ajoutées à la partie variable $\frac{ny}{ml}$ dans les quantités $z_1, z_2, z_3 \ldots\ldots z_m$, que je désignerai désormais par le signe z_i, deviennent :

$$\frac{k}{m}, \quad \frac{k+1}{m}, \quad \frac{k+2}{m}, \ldots\ldots \frac{k+m-1}{m}.$$

Si k est inférieur à m, on peut poser $k + p = m$, et les restes des divisions sont : k, $k+1$, ... $m-1$, 0, 1, 2, ... $k-1$, identiques, sauf l'ordre, aux numérateurs des fractions qui figurent dans les z_i. Si k est supérieur à m, on peut écrire : $k = mr + q$, supprimer le produit mr et ne garder que q, ce qui ramène au cas précédent.

L'équation (6) ne changeant pas par suite du remplacement de y par $y + \frac{kl}{n}$, les valeurs de z sont les mêmes pour $y, y + \frac{l}{n}, y + \frac{2l}{n}, \ldots\ldots y + \frac{(n-1)l}{n}$; la courbe que représente cette équation est donc formée de n parties identiques; il suffira, dans l'équation (6), de faire varier y de o à $\frac{l}{n}$ pour avoir l'élément constitutif de la courbe cylindrique, puisque cette figure se trouve répétée n fois sur la surface du cylindre.

Comment construire facilement cette *figure élémentaire?* Dans l'équation (6) ou dans les z_i, je pose $l' = \frac{ml}{n}$; comme il suffit, ainsi qu'on l'a vu, de faire varier y de o à $\frac{l}{n}$

pour avoir ce que j'ai appelé la *figure élémentaire*, cela revient à faire varier cette quantité de o à $\frac{l'}{m}$, puisque $\frac{l}{n} = \frac{l'}{m}$. Or, l' est la base de la sinusoïde primitive à tracer sur la surface indéfinie du cylindre développé.

On obtiendra donc la figure que représente l'équation (6), quand y varie de o à $\frac{l}{n}$ ou à $\frac{l'}{m}$, en traçant une sinusoïde quelconque $z = b \cos. 2\pi \frac{y}{c}$, coupant la courbe en m parties par des parallèles à l'axe des z équidistantes, et reportant les divers tronçons de courbe ainsi obtenus, entre deux droites parallèles à l'axe des z, séparées par un intervalle égal à $\frac{c}{m}$.

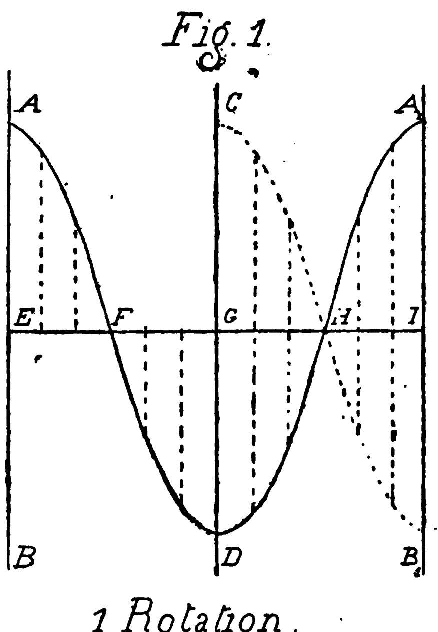
Ainsi, en résumé, *le nombre de rotations m*, exécutées par la molécule vibrante pendant l'unité de temps détermine la forme de *la figure élémentaire ou l'élément constitutif* de la courbe cylindrique, quel que soit le nombre d'oscillations exécutées à la surface du cylindre. *Le nombre d'oscillations n*, indique combien de fois cette figure élémentaire doit être répétée à la surface du cylindre, quelque soit le nombre m des rotations simultanées.

Les figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 (planche 1), représentent les figures élémentaires correspondant à 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 rotations, quel que soit le nombre des oscillations; évidemment les paramètres de la sinusoïde choisie, sont complètement arbitraires, et ne changent rien à la forme générale.

THÉORÈME II. — ***Dans la figure élémentaire, la parallèle à l'axe des z menée par le milieu est un axe de symétrie.***

Si en effet, on a, d'une manière générale, deux arcs de courbe symétriques par rapport à une certaine droite, la symétrie subsistera encore, si l'on fait glisser ces deux arcs de quantités égales vers cette droite, même si on la dépasse.

Or, à cause de la symétrie de la sinusoïde (*fig.* 1), par rapport à la ligne CD, les m tronçons de courbe provenant de la division de la sinusoïde en m parties sont et resteront dans des positions symétriques par rapport à cette ligne CD, si on les fait glisser parallèlement à la ligne E F G H I, de manière que tous se trouvent compris entre deux droites menées de part et d'autre de CD à des distances égales à $\frac{c}{2m}$; c'est ainsi, en effet, qu'on pourrait procéder à la construction de la figure élémentaire.



1 Rotation.

Si, du reste, dans l'équation (6), on remplace y successivement par $\frac{c}{2m} + y_1$ et $\frac{c}{2m} - y_1$, on trouve pour z la même valeur.

Théorème III. — ***Les parallèles* AB, $A_1 B_1$ *à l'axe des z qui limitent la figure élémentaire sont des axes de symétrie, quand celle-ci est répétée plusieurs fois, ou même si* n *étant égal à* 1, *elle se trouve tracée sur la surface du cylindre.***

Ceci résulte de ce que chaque figure élémentaire est formée de deux parties symétriques, par rapport à une parallèle à l'axe des z. On démontre du reste que, dans l'équation (6), z conserve la même valeur quand on change y en $-y$.

Théorème IV. — *Si* m *est pair, la figure est symétrique par rapport à l'axe des* y.

En effet, si m est pair (*fig.* 1), CD étant un axe de symétrie de la sinusoïde, les points de division de la ligne EI, dans chacune des moitiés EG et GI, tombent à la même distance des points E et G. Si l'on fait tourner la courbe DHA_1 de 180°, autour de EI, elle devient la courbe CHB_1 identique à AFD. On peut admettre, comme on l'a vu précédemment, que l'on forme la figure demandée, en faisant glisser les divers trançons de courbes parallèlement à EI, jusqu'à ce que le milieu de chacun se trouve sur CD; les divers tronçons de courbe provenant de CHB_1 se superposeront aux tronçons correspondants de AFD; si donc on effectue ensuite la rotation inverse de celle qui a été faite primitivement, ces derniers deviennent les symétriques de ceux avec lesquels ils coïncidaient. On peut démontrer du reste, que dans l'équation (6), les z_1 sont deux à deux égaux et de signes contraires.

Les lignes CD, AB, A_1B_1 étant dans les figures, 2, 4, 6, 8, des axes de symétrie, ainsi que la ligne EF, les points d'intersection E, F et G sont des centres.

Théorème V. — *Si* m *est impair, l'axe des* y *n'est plus un axe de symétrie, mais il y a dans chaque figure des centres aux points* $y = \frac{c}{4m}$ *et* $y = \frac{3c}{4m}$, *sur l'axe des* y.

Pour démontrer cette proposition, il suffit de faire voir que si dans l'équation (6) pour $y = \frac{c}{4m} + y_1$, on a $z = z_1$, pour $y = \frac{c}{4m} - y_1$, on aura $z = -z_1$.

Posons, pour abréger, $\frac{2\pi y_1}{c} = \varphi$; les arcs dont on aura à

prendre les cosinus pour avoir la valeur des z_1, seront pour $y = \frac{c}{4m} + y_1$:

$$\varphi + \frac{\pi}{2m}, \varphi + \frac{5\pi}{2m}, \varphi + \frac{9\pi}{2m}, \ldots\ldots \varphi + \frac{(4m-3)\pi}{2m}.$$

Les coefficients de la fraction $\frac{\pi}{2m}$ sont donc :

$1, 5, 9 \ldots\ldots 4m - 3$, de la forme $4p + 1$, p variant de 0 à $m - 1$.

Si m est impair est égal à $2m' + 1$, on trouvera parmi ces nombres $4m' + 1 = 2m - 1$ et $4m' + 5 = 2m + 3$.

Les arcs précédents peuvent donc être séparés en deux séries de la manière suivante :

$$\varphi + \frac{\pi}{2m}, \varphi + \frac{5\pi}{2m}, \ldots\ldots \varphi + \frac{(2m-1)\pi}{2m},$$

$$\varphi + \pi + \frac{3\pi}{2m}, \varphi + \pi + \frac{7\pi}{2m}, \ldots\ldots \varphi + \pi + \frac{(2m-3)\pi}{2m}.$$

En remplaçant $\frac{c}{4m} + y_1$ par $\frac{c}{4m} - y_1$, ce qui revient à changer seulement y_1 en $-y_1$, ou φ en $-\varphi$, les arcs précédents deviennent :

$$-\varphi + \frac{\pi}{2m}, -\varphi + \frac{5\pi}{2m}, \ldots\ldots -\varphi + \frac{(2m-1)\pi}{2m},$$

$$-\varphi + \pi + \frac{3\pi}{2m}, -\varphi + \pi + \frac{7\pi}{2m}, \ldots\ldots -\varphi + \pi + \frac{(2m-3)\pi}{2m}.$$

Si l'on retranche les arcs de la première moitié de π et ceux de la deuxième moitié de 3π, on aura :

$$\varphi + \frac{(2m-1)\pi}{2m}, \varphi + \frac{(2m-5)\pi}{2m}, \ldots\ldots \varphi + \frac{\pi}{2m},$$

$$\varphi + \pi + \frac{(2m-3)\pi}{2m}, \varphi + \pi + \frac{(2m-7)\pi}{2m}, \ldots\ldots \varphi + \pi + \frac{3\pi}{2m};$$

c'est-à-dire, dans un autre ordre, les arcs obtenus pour $y = \frac{c}{4m} + y_1$. Les cosinus des arcs correspondant à $y = \frac{c}{4m} - y_1$, seront donc égaux et de signes contraires à ceux que l'on obtient en posant $y = \frac{c}{4m} + y_1$. Les z_1 pour ces deux valeurs de y étant égaux et de signes contraires, il en sera évidemment de même pour les valeurs de z. Le point $z = o$, $y = \frac{c}{4m}$ est donc un centre; il en sera de même pour le point $z = o$, $y = \frac{3c}{4m}$ à cause de l'axe de symétrie qui passe par le milieu de la figure. On peut vérifier ce théorème dans les figures 1, 3, 5 et 7 (*pl.* 1).

THÉORÈME VI. — *Valeurs de* z *pour* $y = o$ *et* $y = \frac{c}{2m}$.

Supposons d'abord m *pair;* les arcs dont on aura à prendre les cosinus pour avoir les valeurs de z correspondant à $y = o$, seront les suivants :

$$o, \frac{2\pi}{m}, \frac{4\pi}{m}, \ldots \frac{2(m-1)\pi}{m}.$$

Admettons que $m = 2m'$, on pourra diviser par 2, et on aura ainsi :

$$o, \frac{\pi}{m'}, \frac{2\pi}{m'}, \ldots \frac{(m'-1)\pi}{m'}, \frac{m'\pi}{m'}, \frac{(m'+1)\pi}{m'}, \ldots \frac{(2m'-2)\pi}{m'}, \frac{(2m'-1)\pi}{m'}.$$

On peut grouper ces arcs de la manière suivante :

$$o \left| \frac{\pi}{m'}, 2\pi - \frac{\pi}{m'} \right| \frac{2\pi}{m'}, 2\pi - \frac{2\pi}{m'} \left| \pi - \frac{\pi}{m'}, \pi + \frac{\pi}{m'} \right| \pi.$$

Il y aura deux points par lesquels ils ne passe qu'une seule courbe correspondant aux arcs o et π; tous les autres seront l'intersection de deux courbes ou des points doubles,

puisque l'on a deux arcs différents, dont les cosinus sont égaux; par suite, il y a deux points simples $z = \pm b$, et $\frac{m}{2} - 1$ points doubles, correspondant aux intersections des diverses portions de courbes.

On n'aura donc à prendre que les cosinus des arcs :

$$0, \frac{\pi}{m'}, \frac{2\pi}{m'}, \ldots\ldots \frac{(m'-1)\pi}{m'}, \pi.$$

Les cosinus de ces arcs sont égaux deux à deux et de signes contraires, ce qu'il était facile de prévoir, vu la symétrie de la figure par rapport à ligne EF; de plus, si $\frac{m}{4}$ est un nombre entier, c'est-à-dire, si m est doublement pair, le point $z = \cos\frac{\pi}{2} = o$, se trouvera sur la ligne AB; il ne s'y trouvera pas si m est simplement pair.

Pour $y = \frac{c}{2m}$, on aura pour z les cosinus des arcs :

$$\frac{\pi}{m}, \frac{3\pi}{m}, \frac{5\pi}{m}, \ldots\ldots \frac{(2m-1)\pi}{m},$$

qu'on peut grouper de la manière suivante :

$$\frac{\pi}{m}, 2\pi - \frac{\pi}{m} \left| \frac{3\pi}{m}, 2\pi - \frac{3\pi}{m} \right| \ldots\ldots$$

Tous les points seront donc doubles, c'est-à-dire l'intersection de deux courbes; ces points correspondent du reste, au milieu des arcs dans lesquels la sinusoïde a été décomposée.

En s'arrêtant au milieu, puisque m est supposé pair; on devra prendre les cosinus des arcs :

$$\frac{\pi}{m}, \frac{3\pi}{m}, \frac{5\pi}{m}, \ldots\ldots \frac{(m-3)\pi}{m}, \frac{(m-1)\pi}{m},$$

cosinus égaux deux à deux et de signes contraires; le nombre de valeurs de z est égal à $\frac{m}{2}$.

Si m est doublement pair, on n'aura pas $z = o$; si m est simplement pair, on aura $z = \cos \frac{m \pi}{2 m} = o$, parmi ces valeurs.

En résumé, s'il y a m rotations, *et que* m *soit pair*, il y a dans chaque figure élémentaire, *sur l'axe de symétrie* $A B$ (fig. 2, 4, 6, 8) (Planche 1), *deux points simples* correspondant aux maxima $2 = \pm b$, et $\frac{m}{2} - 1$, *points doubles* ou *intersections des diverses branches de courbes; sur l'axe* $C D$, *il y a* $\frac{m}{2}$ *intersections*, ce qui donne, en somme, dans chaque figure élémentaire $(m - 1)$ *intersections sur les lignes* $A B$ *et* $C D$. Si m est doublement pair le point $z = o$ se trouve sur la droite $A B$; si m est simplement pair, ce point $z = o$ se trouve sur la droite $C D$.

Supposons m *impair*.

Pour $y = o$, on a, comme précédemment, à prendre, pour avoir les valeurs de z, les cosinus des arcs :

$$0, \frac{2 \pi}{m}, \frac{4 \pi}{m}, \ldots\ldots \frac{(2 m - 1) \pi}{m}.$$

Sauf l'arc 0, tous les autres points sont doubles, c'est-à-dire que par chacun d'eux passent deux courbes ; on devra donc s'arrêter au milieu et ne prendre que les arcs :

$$0, \frac{2 \pi}{m}, \frac{4 \pi}{m}, \ldots\ldots \frac{(m - 1) \pi}{m}.$$

ce qui donne un point simple $z = b$, et $\frac{m - 1}{2}$ points doubles.

Pour $y = \frac{c}{2 m}$, les arcs dont on prendra les cosinus seront :

$$\frac{\pi}{m}, \frac{3 \pi}{m}, \frac{5 \pi}{m}, \ldots\ldots \frac{(2 m - 1) \pi}{m};$$

tous ces points sont doubles, sauf celui qui correspond à l'arc placé au milieu de la série; on n'aura donc à prendre que les cosinus des arcs :

$$\frac{\pi}{m},\ \frac{3\pi}{m},\ \ldots\ldots\ \frac{(m-2)\pi}{m}\ \text{et}\ \frac{m\,\pi}{m}\ \text{ou}\ \pi.$$

Les cosinus de ces arcs sont égaux et de signes contraires à ceux des arcs qui correspondent à $y = o$; si, en effet, on retranche les derniers de π, on obtient :

$$\frac{(m-1)\pi}{m},\ \frac{(m-3)\pi}{m},\ \ldots\ldots\ \frac{2\pi}{m},\ 0,$$

arcs identiques à ceux qu'on a obtenus pour $y = 0$, mais rangés en sens inverse.

Donc, si m *est impair*, il y a *sur la ligne A B* (Planche 1) *un point simple correspondant à* $z = b$, *et* $\frac{m-1}{2}$ *intersections;* de même *sur la ligne C D;* seulement les points sont disposés en sens inverse, ce qu'on pouvait prévoir, puisqu'il y a un centre, sur l'axe des y, au milieu de la ligne EG. Il y a donc en tout $m - 1$ *intersections sur les droites A B et C D*, comme dans le cas précédent. Le point $z = 0$ ne se trouve plus sur aucune des deux lignes *A B* et *C D*, mais aux centres, c'est-à-dire aux points $y = \frac{c}{4\,m}$ et $y = \frac{3\,c}{4\,m}$.

Pour bien saisir la forme des courbes cylindriques, il est indispensable de répéter au moins deux fois chaque figure élémentaire; on obtient ainsi les courbes représentées dans les figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 (*pl.* 1).

On voit que si m ou le nombre de rotations est pair, la figure générale est formée d'une série de quadrilatères à côtés courbes, ayant les diagonales perpendiculaires, se touchant par les sommets et se répétant périodiquement; entre-ceux-ci, sont placés d'autres quadrilatères, dont chaque rangée est terminée par deux triangles curvilignes.

Il y a sur une rangée $\frac{m-2}{2}$ quadrilatères et sur la deuxième $\frac{m-4}{2}$ et deux triangles. Si m est impair, il y a sur chaque rangée $\frac{m-3}{2}$ quadrilatères et un triangle ; la rangée suivante peut s'obtenir en prenant la symétrique de la première et la faisant glisser ensuite de la quantité $\frac{c}{2m}$.

IIIe PARTIE.

Propriétés des courbes planes provenant de la projection des courbes cylindriques.

Les équations de la courbe due à la composition de deux mouvements vibratoires perpendiculaires sont, comme on l'a vu :

$$x = a \cos. 2\pi m (t + \delta). \qquad (1)$$

$$z = b \cos. 2\pi n t. \qquad (2)$$

On peut encore écrire l'équation (1) :

$$x = a \cos. 2\pi (mt + \Delta) \text{ avec } \Delta = m\delta.$$

Théorème I. — *La différence de phase δ ne doit varier que de* 0 *à* $\frac{1}{n}$, *ou* Δ *de* 0 *à* $\frac{1}{mn}$.

Comme la projection de la courbe cylindrique s'effectue sur un des plans diamétraux du cylindre, l'axe des x est la projection de la circonférence de la base du cylindre, et la valeur de z reste la même.

On a vu que la courbe cylindrique se compose de la même figure élémentaire répétée n fois sur la surface du

cylindre ; il suffira donc que le plan diamétral sur lequel se fait la projection tourne d'un angle égal à $\frac{2\pi}{n}$, pour que l'on obtienne toutes les courbes représentées par les équations (1) et (2).

La quantité δ doit donc varier seulement de o à $\frac{1}{n}$ ou Δ de o à $\frac{1}{mn}$. Or, comme dans un temps égal à l'unité, la molécule vibrante fait m rotations et n oscillations, la fraction $\delta = \frac{1}{n}$ de la durée de l'une des m rotations correspond à la fraction $\frac{1}{m\,n}$ du temps total pris pour unité. Il suffira donc que le temps Δ, qui sert à exprimer la différence de phase des deux vibrations simultanées varie de o à $\frac{1}{m\,n}$, pour obtenir toutes les courbes dues à la composition des deux mouvements vibratoires ; ce temps $\frac{1}{m\,n}$ correspond à la fraction $\frac{1}{m}$ de la durée d'une des n vibrations, ou à la fraction $\frac{1}{n}$ de la durée des m vibrations.

Si le rapport des nombres des vibrations, au lieu d'être exactement $\frac{n}{m}$, en diffère très-peu, on sait que la courbe obtenue présente la forme caractéristique de l'accord exact $\frac{n}{m}$, mais passe successivement par toutes les formes correspondant aux diverses valeurs de Δ. Du temps nécessaire pour obtenir toutes les transformations successives et revenir à la même forme de courbe, on peut déduire, ainsi que l'a fait voir M. Lissajous, la différence du nombre des vibrations de l'un des sons à celui qui donnerait exactement l'intervalle $\frac{n}{m}$, l'autre son restant fixe.

En effet, supposons qu'il se produise en une seconde p transformations complètes des courbes correspondant à l'accord exact $\frac{n}{m}$; quel est le rapport des nombres de vibrations faites en une seconde ? On peut admettre qu'en une

seconde il y a nk oscillations sur la surface du cylindre; et, par suite, dans le temps $\frac{1}{p}$, $\frac{nk}{p}$ oscillations; pendant ce temps la molécule accomplit $\frac{mk}{p} + \frac{1}{n}$ rotations, puisque l'on peut supposer que, pendant ce temps $\frac{1}{p}$, le plan de projection a tourné d'un angle égal à $\frac{2\pi}{n}$. Le rapport des nombres de vibrations sera donc :

$$\frac{\frac{mk}{p} + \frac{1}{n}}{\frac{nk}{p}} = \frac{mk + \frac{p}{n}}{nk}.$$

Le signe de $\frac{p}{n}$ peut être négatif; on ne peut s'assurer du signe de cette quantité, qu'en haussant ou abaissant le son correspondant à m vibrations par exemple, et voyant si p augmente ou diminue. Supposons que $\frac{p}{n}$ soit positif; on peut écrire le même rapport égal à

$$\frac{mk'}{nk' - \frac{p}{m}}.$$

En égalant l'une à l'autre ces deux valeurs, on trouve $k - k' = \frac{p}{mn}$. Il est donc indispensable de connaître k ou k', c'est-à-dire, de connaître le nombre M ou N de vibrations de l'un des deux sons par seconde; on aura alors pour le rapport des nombres de vibrations, soit :

$$\frac{\frac{Nm}{n} \pm \frac{p}{n}}{N}, \text{ soit } \frac{M}{\frac{Mm}{n} \mp \frac{p}{m}}.$$

La méthode optique employée pour accorder deux ins-

truments présente donc cet avantage, que, plus le rapport $\frac{n}{m}$, qui exprime l'intervalle des deux sons est compliqué, plus l'accord peut être établi avec précision, puisqu'une seule vibration en plus ou en moins de l'un des deux sons produit soit n, soit m, transformations complètes de la figure caractéristique de l'intervalle $\frac{n}{m}$; le degré de précision que donne l'oreille, au contraire, est d'autant moindre que le rapport $\frac{n}{m}$ est plus compliqué.

Théorème II. — *La courbe projetée est enfermée dans un rectangle projection de la surface du cylindre; il y a* n *contacts sur les côtés parallèles à l'axe des* x, *et* m *sur les côtés parallèles à l'axe des* z.

La même figure élémentaire se trouvant répétée n fois sur la surface du cylindre on a dans chacune $z = \pm b$; il y aura donc n contacts sur les parallèles à l'axe des x; dans chaque figure, il y a m branches de courbes, et par conséquent m contacts sur chacune des parallèles à l'axe des z qui représente la projection du contour apparent du cylindre.

Théorème III. — *Dans toutes les figures correspondant au même intervalle* $\frac{n}{m}$, *les ordonnées et les abscisses restent les mêmes; la seule différence est due au mode de groupement de ces coordonnées.*

Puisque les figures dues aux différentes valeurs de y, peuvent être obtenues par la rotation d'un cylindre, ayant pour axe, soit l'axe des x, soit l'axe des z à volonté, et sont la projection de la courbe tracée sur ce cylindre, il en résulte que les coordonnées restent toujours les mêmes en valeur absolue; leur relation seule change d'une figure à l'autre.

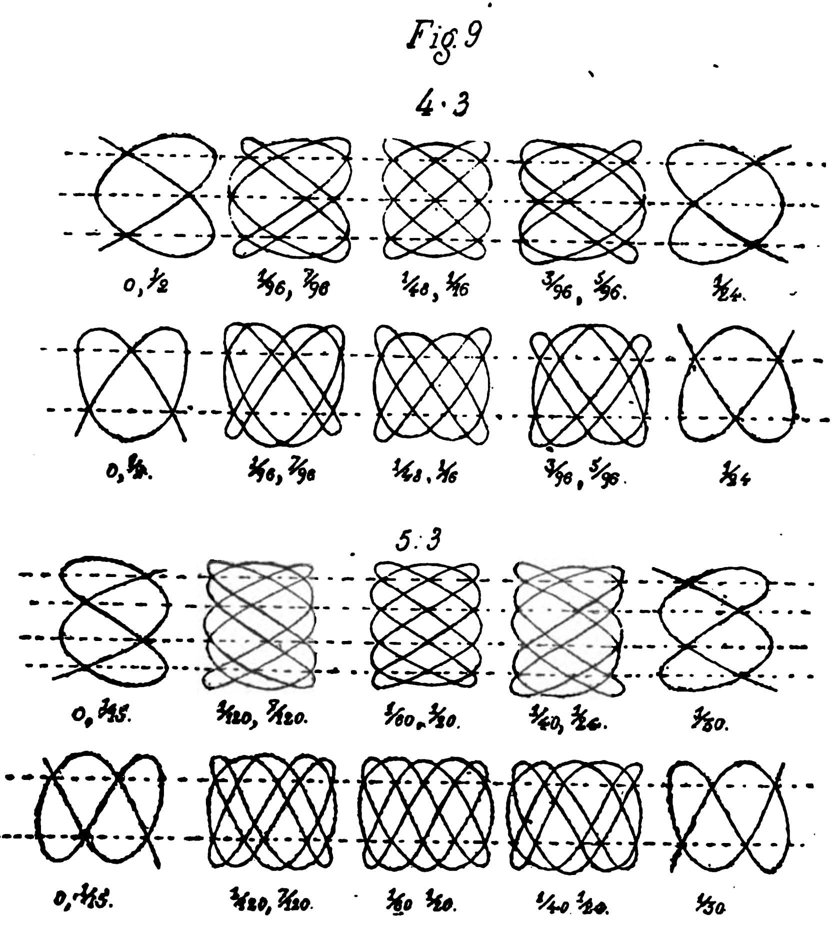
Théorème IV. — *Il existe en général* $2mn - (m + n)$ *intersections situées sur des parallèles à l'axe des* x *et des* z; *certaines de ces parallèles se déplacent quand* Δ *varie; d'autres restent fixes.*

Supposons en premier lieu le nombre m *des rotations pair et le nombre* n *des oscillations impair;* on sait qu'il y a dans ce cas, *fig.* 2, 4, 6, 8 (pl. 1), dans chaque figure élémentaire $\frac{m}{2} - 1$ intersections sur la ligne AB, et $\frac{m}{2}$ sur la ligne CD, en tout $m - 1$ intersections. Comme dans toute la courbe cylindrique, on peut mener n lignes telles que AB et CD, il y aura $\frac{m}{2} - 1$ intersections sur des parallèles à l'axe des z, passant par les maxima et $\frac{m}{2}$ sur n autres parallèles passant par les intersections les plus voisines de ces maxima, en tout $(m - 1)n$; ces points sont en outre répartis sur $(m - 1)$, parallèles à l'axe des x, n sur chaque parallèle; ces dernières lignes occuperont toujours la même position quelle que soit la valeur de Δ. Il y a, en outre, d'autres intersections qu'on peut supposer dues aux projections sur un même plan des parties antérieures et postérieures à ce plan de la courbe cylindrique. On peut obtenir ces dernières en considérant la courbe plane, comme la projection d'une courbe cylindrique tracée sur un cylindre perpendiculaire au premier, et formée par n rotations et m oscillations. Comme le nombre de rotations ici est impair, il y aura d'après la forme de la figure élémentaire, $\frac{n-1}{2}$ intersections sur $2m$ parallèles à l'axe des x, qui se déplacent quand Δ varie; chaque parallèle passe par un maximum et les points sont disposés en sens inverse sur deux parallèles voisines; ces mêmes points sont distribués aussi à raison de m sur $n - 1$ parallèles à l'axe des z, parallèles qui restent fixes, quand Δ varie.

Si m *et* n *sont impairs tous deux,* on appliquerait au nombre m ce qui a été dit précédemment du nombre n;

mais le nombre des intersections reste toujours le même est égal à $(m-1)\,n + m\,(n-1) = 2\,m\,n - (m+n)$, sauf le cas où les projections des parties antérieures et postérieures se superposent.

Comme vérification de ce théorème, j'ai disposé dans la figure 9, différentes courbes correspondant aux rapports 4 : 3 et 5 : 3, de manière à mettre en évidence les parallèles aux axes qui restent fixes, quand varie Δ.



La plupart des autres propriétés des courbes acoustiques se démontrant différemment suivant que l'on a m et n pairs ou impairs, je vais énoncer ces propriétés, dont je donnerai successivement la démonstration.

Théorème V. — *Si l'on a* m *pair et* n *impair, l'axe des* x *est un axe de symétrie; si l'on a* n *pair et* m *impair, l'axe des* z *est un axe de symétrie quel que soit* Δ; *l'autre axe n'est pas, en général, un axe de symétrie.*

Théorème VI. — *Si* m *et* n *sont impairs, la courbe n'a plus, en général, d'axes de symétrie, mais l'origine des coordonnées en est le centre.*

Théorème VII. — *Pour* $\Delta = 0$ *et* $\Delta = \frac{1}{2\,m\,n}$, *la figure est simplifiée par la superposition des projections.*

Théorème VIII. — *Pour* $\Delta = \frac{1}{4\,m\,n}$ *ou* $\frac{3}{4\,m\,n}$, *la figure est symétrique par rapport aux deux axes, quels que soient* m *et* n.

Théorème IX. — *Pour* $\Delta = \Delta_1$ *et* $\Delta = \frac{1}{m\,n} - \Delta_1$, *on a les mêmes courbes, mais parcourues en sens contraires.*

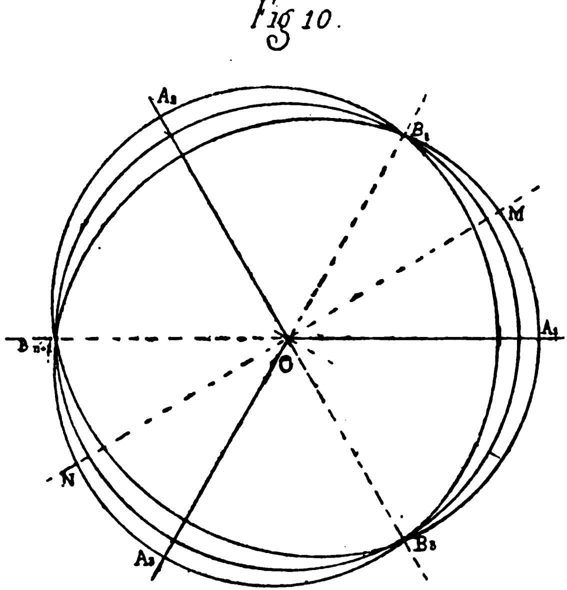
Théorème X. — *Pour* $\Delta = \frac{1}{4\,m\,n} \pm \Delta_1$, *les deux courbes sont différentes; si* m *est pair et* n *impair, elles sont disposées symétriquement par rapport à l'axe des* z; *si* m *est impair et* n *pair, elles sont symétriquement placées par rapport à l'axe des* x; *si* m *et* n *sont impairs tous deux, elles sont symétriquement placées par rapport aux deux axes à la fois.*

Pour la démonstration de ces divers énoncés, j'emploierai des figures schématiques différentes, suivant que *m* sera supposé pair ou impair, puisque c'est le nombre de rotations qui détermine la forme de la figure élémentaire, qui en se répétant constitue la courbe cylindrique, dont on étudie la projection.

Supposons donc d'abord que m soit pair et n impair, c'est-à-dire, qu'il y ait, suivant les conventions établies, *m* rotations et *n* oscillations sur la surface du cylindre.

Pour tracer la figure schématique, nous admettrons par exemple que $n = 3$, avec m quelconque, mais pair (*fig.* 10).

Fig 10.



Les plans diamétraux, OA_1, OA_2, OA_3 (représentés ici par leurs traces sur la base du cylindre), séparent les parties répétées identiquement sur le cylindre et sont en même temps des plans de symétrie. Les plans diamétraux OB_1, OB_2, OB_3, sont également des plans de symétrie alternant avec les premiers, et divisant en deux parties égales l'angle de deux plans voisins. La courbe cylindrique étant dans le cas actuel symétrique par rapport à l'axe des y, je la représenterai par deux courbes tracées de part et d'autre de la circonférence de base, afin de rappeler sa forme générale. On peut d'abord faire les remarques suivantes :

α. Comme la figure élémentaire se trouve répétée un nombre impair de fois sur la surface du cylindre, *un plan diamétral passant par un des axes A, passe par un des axes B*, puisque, si $n = 2n' + 1$, dans une demi-circonférence la même figure se trouve répétée un nombre de fois égal à $\frac{2n' + 1}{2}$ ou $n' + \frac{1}{2}$.

β. *Le plan perpendiculaire à un plan diamétral de symétrie (passant par un axe A et un axe B), passe lui-même par la génératrice située au quart ou au trois-quarts d'une figure élémentaire;* dans un quart de circonférence, en effet, il y a $\frac{2n'+1}{4}$ ou $\frac{n'}{2}+\frac{1}{4}$ divisions, ce qui donne le point $\frac{1}{4}$ ou $\frac{3}{4}$ pour la division à laquelle aboutit la perpendiculaire à un plan de symétrie, suivant que n' est lui-même pair ou impair.

γ. *Si l'on mène un plan diamétral quelconque, les* z *correspondant à ses deux intersections avec la courbe cylindrique seront différents en général sur les deux parties opposées du cylindre;* les deux génératrices qui y correspondent sont en effet équidistantes l'une d'un axe A, l'autre d'une axe B.

Ces remarques générales faites, la démonstration des théorèmes précédents devient très-facile et presque intuitive.

THÉORÈME V. — *L'axe des* x *est seul un axe de symétrie.*

Chaque figure élémentaire est en effet symétrique par rapport à la ligne des y sur la surface du cylindre; la projection le sera donc par rapport à l'axe des x; l'axe des z en général n'est pas un axe de symétrie, puisqu'aux deux extrémités d'un plan diamétral quelconque les z sont différents.

THÉORÈME VII. — *Pour* $\Delta = o$ *et* $\Delta = \frac{1}{2mn}$, *on a la figure simplifiée.*

Pour $\Delta = o$, en effet (fig. 10), le plan diamétral passe par deux axes de symétrie A, et $B_{n'+1}$, $(n = 2n'+1)$;

les projections de la partie antérieure et de la partie postérieure de la courbe cylindrique se superposeront ; en outre, pour $x = o$, on a $z = \pm b$; ce contact avec les côtés du rectangle où la courbe est renfermé, compte comme simple, les autres comptent comme étant doubles.

Pour $\Delta = \frac{1}{2mn}$, on a également une courbe simplifiée ; mais elle est symétrique de la précédente par rapport à l'axe des z, puisqu'à l'intersection du plan de projection et de la surface du cylindre l'axe A est remplacé par un axe B et réciproquement.

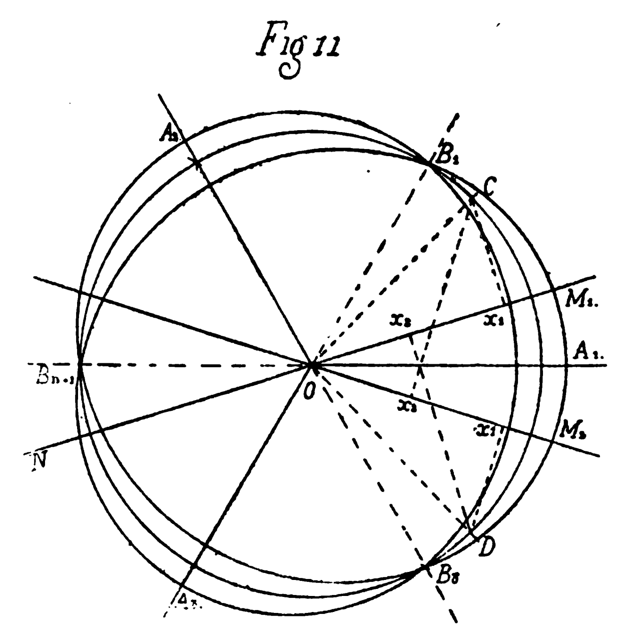
THÉORÈME VIII. — *Pour $\Delta = \frac{1}{4mn}$ et $\Delta = \frac{3}{4mn}$, l'axe des z devient également un axe de symétrie.*

Le plan perpendiculaire au plan de projection passe, dans ce cas, par un axe A ou B. En effet, quand le plan de projection passe par un axe A ou B, le plan perpendiculaire passe au contraire par le point $\frac{1}{4}$ ou $\frac{3}{4}$ d'une figure élémentaire. Dans le cas actuel, la courbe cylindrique est donc symétriquement placée par rapport à ce plan perpendiculaire au plan de projection, et par suite l'axe des z sera un axe de symétrie de la projection, puisque pour $+x$ et $-x$, on aura le même z. La partie antérieure et la partie postérieure donnent des projections différentes.

THÉORÈME IX. — *Pour $\Delta = \Delta_1$ et $\Delta = \frac{1}{mn} - \Delta_1$, on a la même courbe, mais les deux mouvements ont lieu en sens contraires.*

Au lieu de prendre deux plans faisant avec le plan primitif correspondant à $\Delta = o$, les angles $2\pi\Delta_1$ et $2\pi\left(\frac{1}{mn} - \Delta_1\right)$, on peut prendre deux plans faisant avec le

premier les angles $\pm 2\pi\Delta_1$, puisque la courbe est la même identiquement si on augmente ou l'on diminue Δ de $\frac{1}{mn}$. Je démontrerai donc que sur les deux plans OM_1 et OM_2,



faisant avec OA_1 (fig. 11), des angles égaux, les projections seront identiques. Soient en effet, deux lignes OC et OD correspondant aux arcs $+y$ et $-y$ menées de part et d'autre du plan OA_1 ; comme le plan $A_1 O B_{n+1}$ est un plan de symétrie de la courbe cylindrique, les z correspondant aux points C et D ou à $+y$ et $-y$ (quel que soit y) seront égaux.

Par rapport au plan OM_1, les y des deux points C et D deviendront $y-2\pi\Delta_1$ et $-y-2\pi\Delta_1$, et par suite pour le même z on aura en projection les deux abscisses x_1 et x_2. Par rapport au plan OM_2, les y des deux points C et D seront $y+2\pi\Delta_1$ et $-y+\pi\Delta_1$, qui, en projection, donneront les mêmes abscisses x_1 et x_2, seulement l'abscisse x_1 correspondant à la partie antérieure pour le plan OM_1 correspond à la partie postérieure pour OM_2

et réciproquement ; donc les z restant les mêmes dans la projection, les courbes projetées sur OM_1 et OM_2 seront identiques, mais parcourues en sens contraires par la molécule vibrante. Il en sera par suite de même si l'on compare les projections effectuées sur les plans correspondant aux valeurs $\Delta = \Delta_1$ et $\Delta = \frac{1}{mn} - \Delta_1$.

On conclut de là que pour $\Delta = \frac{3}{4mn}$, on doit avoir la même courbe que pour $\frac{1}{4mn}$, et par conséquent la courbe symétrique par rapport aux deux axes ; si Δ varie de o à $\frac{1}{mn}$, on a donc deux fois chaque courbe, sauf celles qui correspondent à $\Delta = o$ et $\Delta = \frac{1}{2mn}$, qui sont les courbes simplifiées.

THÉORÈME X. — *Pour* $\Delta = \frac{1}{4mn} \pm \Delta_1$, *les deux courbes sont symétriquement placées par rapport à l'axe des* z ; *de même pour* $\Delta = \frac{3}{4mn} \pm \Delta_1$.

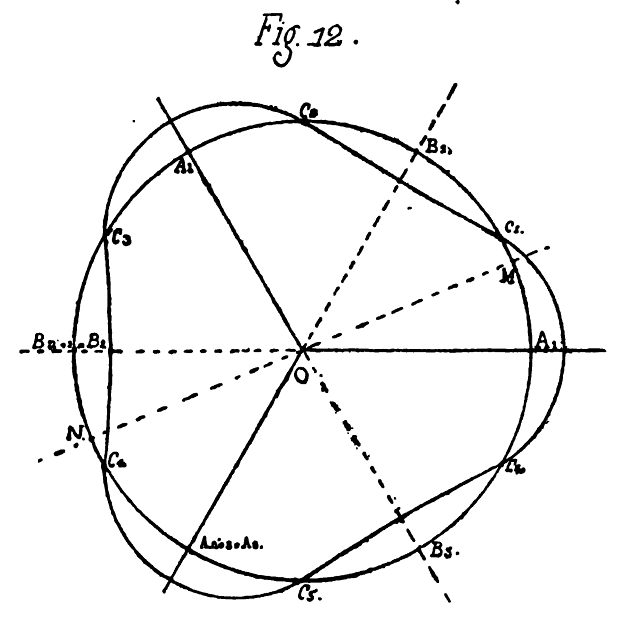
Quand le plan de projection a, en effet, la position OM_1 (fig. 11), correspondant à $\Delta = \frac{1}{4mn}$, le plan perpendiculaire est, comme on l'a vu, un des plans de symétrie de la courbe cylindrique, qui est le plan $A_2\,o\,B_2$ dans le cas de la figure 11 ; en répétant exactement le raisonnement qui a servi dans la démonstration précédente, on reconnaîtra facilement que les projections sur deux plans faisant des angles $+2\pi\Delta_1$ et $-2\pi\Delta_1$ avec le plan MON seront symétriquement placés par rapport à l'axe des z.

Supposons m et n impairs tous les deux.

La figure élémentaire n'est plus dans ce cas symétrique par rapport à l'axe des y, mais, comme on l'a vu, il y a

des centres aux points $y = \frac{c}{4}$ et $y = \frac{3c}{4}$. On pourra donc représenter la courbe cylindrique comme on l'a fait dans la figure 12 où avec m impair et quelconque, on suppose

Fig. 12.



encore $n = 3$; A_1, A_2, A_3, sont la projection des axes de symétrie passant par les points $y = o$, $\frac{l}{n}$, $\frac{2l}{n}$; B_1, B_2, B_3, les projections des axes passant par les points $x = \frac{l}{2n}$, $\frac{3l}{2n}$, $\frac{5l}{2n}$; C_1, C_2, C_3, C_4..., sont des centres de la courbe cylindrique rectifiée; par suite, pour des valeurs égales de y comptées de part et d'autre de l'un de ces points, on trouve des valeurs de z égales et de signes contraires.

On peut faire d'abord les remarques suivantes:

α. *Un plan diamétral passant par un des axes A, passe également par un axe B, puisque n est impair.*

β. *Le plan perpendiculaire à un plan diamétral passant par un des points* c_1, c_2,... $\left(\frac{1}{4} \text{ ou } \frac{3}{4}\right)$ *passe par un axe A et B, et se trouve être un plan de symétrie de la courbe cylindrique, et réciproquement.*

γ. *Si l'on mène un plan diamétral quelconque M N, les z correspondant à son intersection avec la courbe cylindrique seront égaux et de signes contraires à ses deux extrémités.* Si en effet, on pose $A_1 M = y$, $N B_{n'+1} = y$ $(n = 2n' + 1)$ également ; or à des distances égales d'un axe A et B, les z sont égaux et de signes contraires, puisque le milieu de la distance d'un axe A à l'axe B le plus voisin se trouve un centre C.

Il y a dans le cas actuel à démontrer en particulier les théorèmes suivants, en laissant de côté ceux dont la démonstration est la même que précédemment.

Théorème VI. — *La courbe projetée n'a plus, en général, d'axe de symétrie; l'origine des coordonnées en est le centre.*

Deux points diamétralement opposés sur le cylindre, ont des z égaux et de signes contraires, et en projection donnent des points dont les abscisses sont $+ x$ et $- x$.

Théorème VII. — *Pour* $\Delta = 0$ *et* $\Delta = \frac{1}{2mn}$, *la figure est simplifiée par la superposition des projections.*

Même démonstration que précédemment; seulement pour $y = o$ ou $x = a$ on a $z = + b$, et pour $x = - a$ $z = - b$.

Théorème VIII. — *Pour* $\Delta = \frac{1}{4mn}$ *ou* $\frac{3}{4mn}$, *la figure est symétrique par rapport aux deux axes.*

On démontrerait exactement de la même manière qu'on l'a fait que la figure projetée est symétrique par rapport à l'axe des z, puisque le plan perpendiculaire au plan de projection est un plan de symétrie de la courbe cylindrique. Cet axe passant par le centre de la courbe, il en résulte

que la droite perpendiculaire est également un axe de symétrie. Car on a les points $(+x_1, +z_1)$ et $(-x_1, +z_1)$, l'axe des z étant un axe de symétrie. L'origine étant un centre, on aura aussi les points $(-x_1, -z_1)$ et $(+x_1, -z_1)$. Donc en groupant ainsi ces points $(+x_1, +z_1)$, $(+x_1, -z_1)$ et $(-x_1, +z_1)$, $(-x_1, -z_1)$, on reconnaît que l'axe des x est également un axe de symétrie.

THÉORÈME IX. — *Pour* $\Delta = \Delta_1$ *et* $\Delta = \frac{1}{mn} - \Delta_1$, *on a les mêmes courbes, mais parcourues en sens contraires.*

Même démonstration.

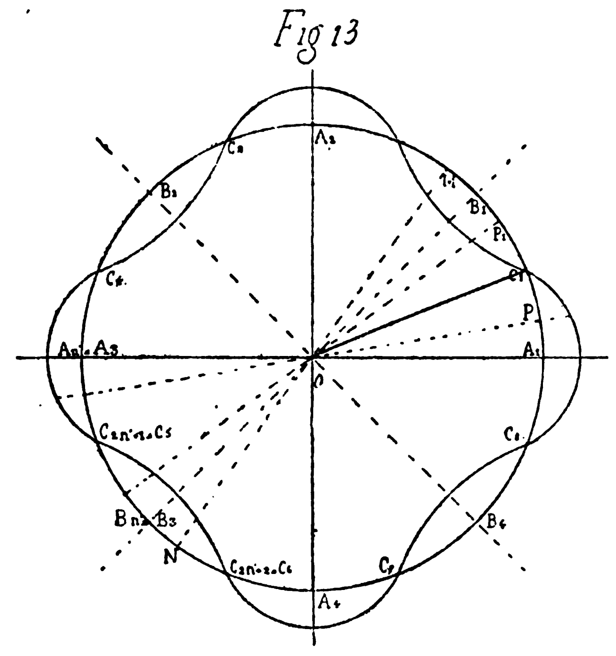
THÉORÈME X. — *Pour* $\Delta = \frac{1}{4mn} \pm \Delta_1$, *les courbes sont symétriquement placées par rapport aux axes des* x *et des* z.

On démontrerait comme précédemment que les deux courbes sont symétriquement placées par rapport à l'axe des z; et on en conclut, comme pour le théorème VIII, qu'elles sont également placées symétriquement par rapport à l'axe des x.

Supposons enfin m impair et n pair.

Il serait presque superflu d'examiner ce dernier cas, puisque la considération de la courbe cylindrique n'est destinée qu'à simplifier les démonstrations et qu'il suffirait de considérer un cylindre perpendiculaire au premier, sur lequel il y aurait n rotations accompagnées de m oscillations. Cependant pour compléter l'emploi de la méthode précédente, j'indiquerai rapidement la démonstration des theorêmes relatifs à ce dernier cas; on doit arriver à démontrer que toutes les propriétés des courbes projetées

par rapport à l'axe des z se rapportent actuellement à l'axe des x et réciproquement.



La figure 13 représente d'une manière schématique le cas actuel, avec m quelconque mais impair, et n égal à 4.

On reconnaît facilement :

α. *Qu'un plan diamétral passant par un axe de symétrie A passe à son autre extrémité par un axe de même nature; de même pour un plan diamétral passant par un axe B.*

β. *Deux points diamétralement opposés M et N, ont des z égaux et de mêmes signes.*

Théorème V. — *L'axe des z est un axe de symétrie, quel que soit Δ.*

Deux points diamétralement opposés de la courbe cylindrique ont en effet des z égaux et de mêmes signes et donnent en projection des points ayant pour abscisses $+x$ et $-x$.

Théorème VII. — *Pour* $\Delta = 0$ *et* $\Delta = \frac{1}{2mn}$, *on a les courbes simplifiées.*

Ceci résulte, comme on l'a déjà vu, de ce que le plan de projection est un plan de symétrie de la courbe cylindrique ; dans ce cas, les deux courbes seront disposées symétriquemcnt par rapport à l'axe des x. Si l'on prend deux points, P et M équidistants l'un d'un axe A, l'autre d'un axe B, à ces deux points projetés l'un sur O A, et l'autre sur O B, correspondront le même x, et des z égaux et de signes contraires.

Théorème VIII. — *Pour* $\Delta = \frac{1}{4mn}$ *et* $\Delta = \frac{3}{4mn}$, *la figure est symétrique par rapport aux deux axes.*

Dans ce cas, en effet, le plan de projection passe par un des centres de la figure élémentaire ; donc à deux arcs $+ y$ et $- y$ donnant en projection le même x, correspondent des z égaux et de signes contraires ; la courbe est donc symétrique par rapport à l'axe des x, et elle l'est, comme on le sait, par rapport à l'axe des z.

Théorème IX. — *Pour* $\Delta = \Delta_1$ *et* $\Delta = \frac{1}{mn} - \Delta_1$, *on a les mêmes courbes parcourues en sens contraires.*

Même démonstration.

Théorème X. — *Pour* $\Delta = \frac{1}{4mn} \pm \Delta_1$, *on a deux courbes placées symétriquement par rapport à l'axe des* x.

La démonstration est analogue aux précédentes.

Si le plan de projection était O C_1 (fig. 13), deux points P et P_1 correspondant à $+ y$ et $- y$, ayant des z égaux et de signes contraires, donneraient en projection deux points ayant le même x.

Pour un plan faisant un angle α avec le premier, les arcs $+y$ et $-y$ deviennent $y-\alpha$ et $-y-\alpha$, correspondant aux abscisses x_1 et x_2.

On a donc les deux points en projection $(+x_1, +z)$ et $(x_2, -z)$.

Pour le plan qui ferait un angle $-\alpha$ avec O C $_1$, les arcs y et $-y$ deviennent $y+\alpha$ et $-y+\alpha$, auxquelles correspondent en projection les abscisses $+x_2$ et $+x_1$; en aura donc sur ce second plan les points $(+x_2 + z)$ et $(+x_1, -z)$.

Les deux figures sont donc placées symétriquement par rapport à l'axe des x.

IVe PARTIE.

Vérification expérimentale.

On a pu vérifier toutes les propriétés géométriques des courbes dues à la composition de deux mouvements vibratoires perpendiculaires, en se servant de diapasons munis de miroirs. La disposition imaginée par M. Mercadier donne une fixité absolue de l'accord, et même de la phase. On peut employer aussi, dans le même but, les appareils qui produisent mécaniquement la composition des deux mouvements, tels que celui de M. Stœhrer, constructeur à Leipzig; mais pour l'étude spéciale de la méthode indiquée dans ce travail, l'emploi de reliefs en carton des courbes cylindriques paraît préférable.

J'ai exécuté les reliefs des courbes cylindriques correspondant aux intervalles 1:1, 1:2, 2:1, 2:3, 3:2, 3:4, 4:3 (le premier chiffre indique le nombre des rotations et le second celui des oscillations).

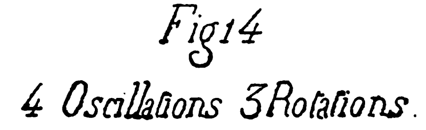
Je me suis servi, dans ce but, d'un cylindre de bois, parfaitement tourné, ayant un diamètre de $52^{mm},2$; la longueur de la circonférence développée est égale à 164^{mm}. J'ai tracé ensuite, par points, sur du carton, des demi-

sinusoïdes ayant toutes une ordonnée maxima égale à 26^{mm}, et pour base de la sinusoïde entière :

$$l,\ 2l,\ \frac{l}{2},\ \frac{3l}{2},\ \frac{2l}{3},\ \frac{4l}{3},\ \frac{3l}{4}.$$

J'ai découpé le carton suivant la courbe tracée, en ajoutant une petite portion, et j'ai obtenu ainsi des patrons permettant de tracer les courbes cylindriques développées avec une grande netteté.

J'ai dessiné, de cette façon, ces courbes sur du carton mince, et tracé ensuite deux traits équidistants de cette


Fig 14
4 Oscillations 3 Rotations.

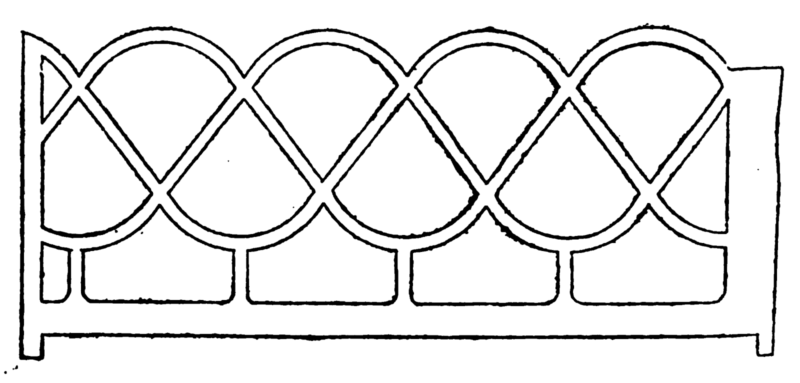
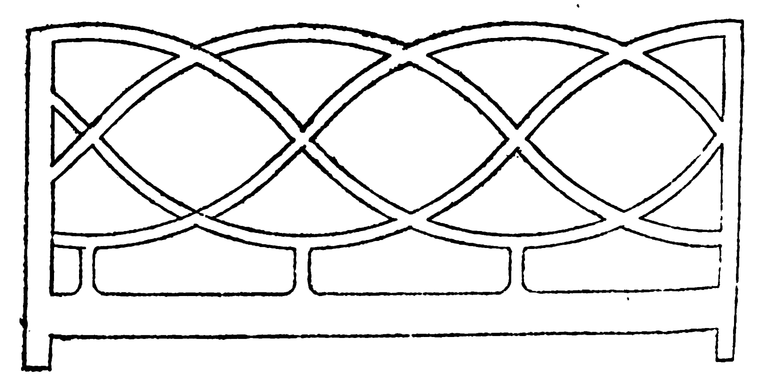


Fig. 15.
3 Rotations - 4 Oscillations.



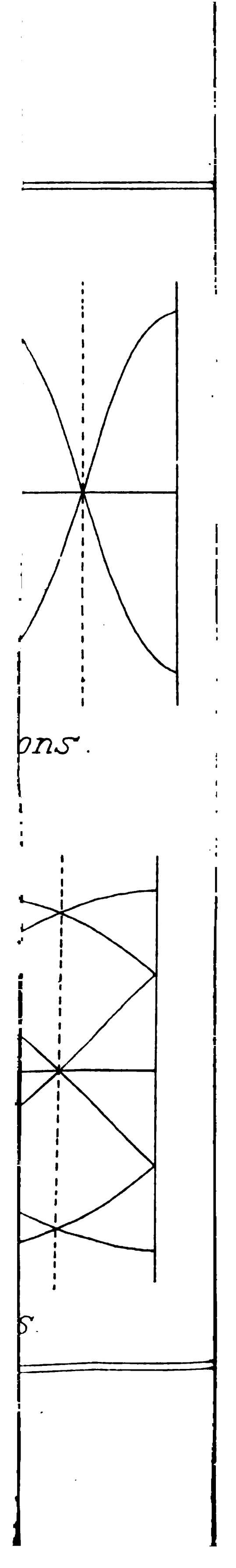
courbe, de manière à obtenir une bande ayant environ 4mm de largeur; puis, j'ai fait découper, en cuivre mince, les bandes ainsi obtenues. Les figures 14 et 15 représentent deux de ces bandes découpées, correspondant aux nombres 4:3 et 3:4.

Avec ces bandes de cuivre, posées sur une feuille de carton mince ou de papier Bristol, et fixées à l'aide de poids, on peut, avec un crayon fin, tracer les courbes cylindriques développées; on découpe ce dessin avec des ciseaux ou un canif, et on amincit, avec un canif, les bords des bandes qui doivent se superposer. Le carton découpé ayant été mouillé et placé sur le cylindre de bois, on colle, avec de la gomme, les parties qui se superposent; il faut maintenir le carton sur le cylindre avec une corde qui en fait plusieurs fois le tour et que l'on serre fortement. Quand le carton est bien sec, on l'enlève du cylindre, dont il conserve la forme, et dans le cercle de base, on colle un cercle de carton égal à la base du cylindre. Les figures 16.17.....24 *(pl. II)* représentent ces divers reliefs. On consolide ces reliefs avec de la colle forte; puis, on les vernit en noir, avec le vernis noir nommé *vernis japonais*. On peut aussi métalliser le carton, après l'avoir trempé dans de l'acide stéarique fondu, et le recouvrir par la galvanoplastie d'une couche de cuivre.

Pour démontrer, à l'aide de ces reliefs, les propriétés des courbes projetées sur divers plans diamétraux du cylindre, on les place sur un support, représenté *fig.* 25. Il se compose d'une tige creuse A B, terminée par un cadran divisé A A′, et supportée par un pied C C′. Un disque D D′ est fixé sur une tige qui pénètre dans la tubulure centrale et y peut tourner facilement. Sur le disque D D′, on peut placer, successivement, les divers reliefs de carton; une aiguille fixée sur le disque parcourt les divisions du cadran A A′ et indique les angles dont on a fait tourner le relief pour le projeter. On peut observer

directement la projection de la courbe cylindrique sur un des plans diamétraux, en plaçant l'œil à la même hauteur et à une certaine distance, et mettant de l'autre côté une feuille de papier blanc.

Pour effectuer la projection même de la courbe, on place le relief dans un faisceau cylindrique de rayons lumineux, un peu plus large que le relief; au-devant de ce dernier, on met une lentille convergente à foyer assez long (20 à 25$^{cent.}$) et d'une grande ouverture. Un objectif de photographie (plaque entière) convient parfaitement dans ce but. Afin de faire voir facilement l'influence, sur la forme de la courbe projetée, de l'angle dont on a tourné le cylindre, on peut fixer une petite tige verticale sur l'un des sommets de la courbe cylindrique ; la position de cette tige sur la projection indique suffisamment l'angle dont on a fait tourner la courbe cylindrique.



SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE
ET DES ARTS, DE LILLE.

SÉANCE SOLENNELLE

Du 27 Décembre 1874 (1).

DISCOURS

de M. CHON, Président.

Messieurs,

Il y a des contrées prévilégiées où la nature semble inviter l'homme aux jouissances de l'esprit et du cœur. Sous un soleil plus brillant et plus chaud, une température plus douce, un ciel plus profond, un air plus limpide et plus pur, l'imagination s'éveille, l'âme est transportée vers les régions de la science, de la poésie et de l'art. Sans attribuer au climat plus d'influence qu'il ne convient, cependant il est hors de doute que les aptitudes d'un peuple, ses instincts artistiques ou litté-

(1) Le compte-rendu de la séance publique du 27 décembre 1874 n'avait pas été imprimé par suite de l'incendie de l'imprimerie Danel, nous le donnons ici pour éviter une lacune dans la série des séances insérées dans les Mémoires de la Société.

raires, ne sont pas sans relation avec l'aspect, le caractère du pays qu'il habite.

Voyez l'Italie. Lorsqu'on a franchi l'imposante barrière des Alpes, on se sent tout-à-coup dans une atmosphére lumineuse et favorable à l'inspiration; c'est bien la patrie des penseurs, des artistes et des poètes. Tout y charme les yeux et y réchauffe les âmes. On comprend facilement que l'Italie ait été la nourrice de tant de grands génies. Ils devaient éclore d'eux-mêmes sur un sol qui rappelle tant de souvenirs, et qui présente tant d'admirables prespectives. Ses rivages sont caressés par une mer azurée ; des lignes harmonieuses terminent ses horizons; les montagnes, les lacs, les forêts, ont toute la fraîcheur de la jeunesse, ou cachent les mystères du passé.

Ici apparaissent les monuments de l'histoire, les restes d'un empire qui contint le monde et qui l'opprima, les créations chrétiennes à côté des ruines du paganisme; là, les merveilles des arts et ces œuvres innombrables suffiraient a faire d'illustres écoles, quand même on n'y admettrait que les talents de second ordre. Après Rome, Gênes, Florence, Venise, Milan et toutes les villes qui sont si chères aux historiens, aux archéologues, aux amateurs de la beauté dans tous les genres, quelle profusion de sites enchanteurs où l'esprit se complaît, se nourrit et s'exalte!

Lorsque balancé sur le flot bleu du golfe de Naples, vous voyez auteur de vous les molles ondulations de Baïes et les rochers de Capri, et puis, d'une part, les verdoyantes collines de Sorrente, de l'autre, les sommets du Pausilippe; entre le berceau du Tasse et le tombeau de Virgile, vous sentez la poésie vous monter au cerveau comme par bouffées. L'homme le plus épais, le plus insensible, éprouve, je ne sais, quelles émotions jusqu'alors inconnues.

Je me demande, sans l'espérer, si l'Italie retrouvera,

au milieu de ses agitations, le secret de ses grandeurs ; mais il fut un temps où cette terre de foi, de poésie et de science, enfantait toutes les gloires. C'était dans ces siècles de là renaissance, lorsque les Souverains-Pontifes, les Princes, les Républiques, rivalisaient de zèle et de générosité. Sans doute, on a pu regretter alors une fâcheuse infiltration païenne dans la société austère et chrétienne du moyen-âge, mais aussi, quelle éblouissante expansion d'œuvres incomparables ! Dante, Galilée, Raphaël ! ces noms résument toute une époque, et l'histoire de toute une nation.

Un grand écrivain a pu dire, dans un accès de courtisannerie : *C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.* Pour être vrai, c'est du Midi, c'est du pays où fleurit l'oranger qu'est parti le mouvement des intelligences qui a bientôt entraîné l'Europe moderne. Partout, à chaque pas, les voyageurs y suivent les vestiges qu'il a laissé derrière lui. L'Italie dont il fait l'orgueil en tire maintenant peut-être un prôfit trop vulgaire ; comment oserait-on néanmoins la blâmer de ses richesses ?

Aujourd'hui aucune contrée n'a plus le monopole des choses de l'intelligence. Après l'âge fécond des Médicis, le mouvement s'est propagé de proche en proche. comme une heureuse contagion à travers l'Europe qui, depuis le siècle de Saint-Thomas d'Aquin, paraissait retombée dans l'ignorance. L'étude s'est généralisée ; elle ne connaît plus les latitudes. Autrefois les lettres et les sciences étaient concentrées dans des universités locales ; maintenant le monde civilisé tout entier est une immense université.

Le travail est partout, et partout l'activité studieuse ; les académies fondées dans les capitales et jusque dans les villes de médiocre importance rivalisent d'ardeur et de découvertes. Saint-Pétersbourg donne la réplique à Paris, Paris à Londres, Berlin et Vienne à Lausanne et à Rome. C'est une lutte bienfaisante dans laquelle les

nations, au lieu de se poser en ennemies les unes en face des autres, se tendent la main et s'embrassent sur le terrain pacifique de la science. Il se fait réellement un libre échange des produits de l'esprit humain. A travers l'Océan, la jeune Amérique envoie à la vieille Europe les fruits de ses recherches.

Un jour viendra où quelque statisticien bien avisé, inaugurant une nouvelle espèce de géographie, dressera la carte académique du globe et marquera d'un signe distinctif toutes les localités qui sont un centre de méditation et d'études.

La France a, depuis des siècles, tenu le premier rang dans les travaux qui honorent l'humanité : ses établissements d'instruction regorgeant d'élèves étrangers et indigènes dès l'époque de Saint-Louis, n'avaient pas assez de professeurs pour l'affluence des auditeurs. Les états européens lui empruntaient docilement ses règlements et ses méthodes pédagogiques ; elle donnait le ton ; elle était la maîtresse, d'abord sous la discipline de l'Église et ensuite auprès de l'Église.

Notre merveilleux XVII[e] siècle n'a fait, en définitive, qu'hériter des temps qui l'avaient précédé, et l'on peut dire que, malgré ses divisions, ses révolutions, ses revers et ses tristesses, la France est restée encore, parmi les peuples policés, celui vers lequel les regards sont tournés comme vers le pôle du progrès scientifique, artistique et littéraire.

Que d'autres fassent résonner la terre du bruit de leur armure ! Nous préfèrerons désormais les lauriers qui ne sont pas tâchés de sang. Jamais sol ne fut mieux préparé : je ne sais s'il existe un pays qui possède plus de sociétés vouées au culte de l'étude dans tous les genres. Elles se sont multipliées au point de peupler non-seulement les chefs-lieux mais encore les plus humbles villes de nos départements. C'est par là, en partie, que nous retrou-

verons, avec le respect des autres nations, la vigueur morale qui, peut-être nous a fait défaut.

Que de fois n'avons-nous pas entendu dire, avec une pointe d'ironie : « A quoi servent les Sociétés savantes, les Académies ? » Voici la réponse. Elles servent à ramasser en faisceau, d'abord toutes les forces intellectuelles d'une contrée et ensuite, dans les sociétés elles-mêmes, toutes les forces individuelles pour les faire concourir à un but commun. Artistes, savants, poètes, sont moins étrangers qu'on ne pense les uns aux autres ; les divers facultés de l'esprit ont, dans l'homme, un foyer unique où elles trouvent la lumière et la chaleur pour y composer un ensemble harmonieux. Arago, nourri des sciences exactes, a été un écrivain de premier ordre ; le génie, en effet, quelle que soit sa spécialité, est naturellement poète ; parce qu'il touche au sublime.

S'il est une région où le goût des travaux de l'esprit se soit rapidement répandu, c'est le nord de la France. Nous n'essayerons pas de donner la liste des Sociétés qu'elle compte, des institutions où le besoin d'atteindre le beau et le vrai trouve à se satisfaire ; noble émulation entre les villes qui forment notre magnifique département !

Mais je ne crois pas me montrer partial pour la cité qui a daigné me reconnaître comme son enfant adoptif, si je dis qu'elle se distingue entre toutes par les encouragements qu'elle prodigue avec une libéralité sans égale aux progrès intellectuels. Nous n'hésitons pas à rendre ici, sous ce rapport, un sincère hommage à l'Administration dont le digne représentant est assis à mes côtés. Et pourtant le ciel de Lille n'est pas le ciel de l'Italie ; l'on ne confondra jamais la Deûle avec l'Arno, ni les bélandres de ses canaux avec les gondoles de Venise. Mais, en vain, les préoccupations de l'industrie et du commerce semblent absorber ses habitants, en vain, l'air y est obscurci par la fumée noire des cheminées à vapeur,

Lille a prouvé qu'elle a véritablement une étincelle du feu sacré.

Je ne puis oublier que le lieu où je parle est l'Académie de musique et qu'à deux pas d'ici les arts du dessin produisent des élèves qui attestent le mérite de leurs maîtres. Des écoles de tous genres, des facultés où les sciences s'allient aux belles-lettres, des archives d'un prix inestimable, des musées qu'on chercherait inutilement ailleurs, des cours libres et officiels, etc. C'est un élan superbe et riche d'espérances. Lille a dans ses murs héroïques, et les hommes et les instruments du vrai progrès. Il y a quelques jours encore, elle montrait, avec un légitime orgueil, l'un des plus beaux établissements typographiques de la France ; il n'a fallu qu'une heure pour l'anéantir dans une nuit de deuil. Mais, patience, il se relèvera bientôt grâce à l'énergique et généreuse impulsion du descendant des vieux imprimeurs lillois et des travaux dont il était la vulgarisation, reprendront leur marche un moment interrompue.

Enfin si la modestie n'était une qualité qui sied aussi bien aux corps savants qu'aux individus, je pourrais citer notre Société des Sciences, je répéterais avec bonheur quelle part elle a prise au développement de l'intelligence sous ses diverses formes, par ses séances, par ses Mémoires, et par ses concours. C'est ainsi que Lille apporte sa pierre à l'œuvre de la régénération sociale. Il ne s'agit plus à présent, d'évoquer les passions irritantes et le génie de la guerre. La France doit se contenter des conquêtes de la paix. Elle a été a la tête de la civilisation européenne ; qu'elle y reste ou qu'elle s'y replace. On a beau faire, on ne lui enlèvera pas cette prééminence qu'elle a obtenue depuis si longtemps ; son front aujourd'hui mutilé gardera toujours la trace des couronnes que lui ont méritées ses artistes, ses savants et ses poëtes.

Quelqu'un trouvera sans doute mal à propos de cé-

lébrer ainsi une nation abattue; mais qui ne pardonnerait à un fils de rappeler les gloires de sa mère, la patrie? de dire ce qu'elle fut et ce qu'elle peut être encore? Elle saura conserver son rang par l'accord des études qui grandissent l'âme et des principes éternels, divins, qui l'épurent.

Il me semble, Messieurs, que notre passé a été assez beau pour que nous ayons le droit de compter sur l'avenir.

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Par M. GOSSELET, Secrétaire-Général.

Messieurs,

Parmi les travaux qui incombent aux Sociétés savantes de province, il en est qui leur sont en quelque sorte imposés, qu'elles seules peuvent et doivent faire. Ce sont les études de science locale, telles que le recensement ou, pour mieux dire, le catalogue des animaux du pays. Nous n'avons jamais manqué à cette œuvre. Les Macquart et les Degland ont chez nous des successeurs. Si M. de Norguet a dû interrompre, momentanément, ses publications de zoologie, pour remplir ses fonctions d'archiviste et faire la table de la troisième série de nos Mémoires, M. Lethierry nous a donné une seconde édition, considérablement augmentée, du Catalogue des Hémiptères du département; puis il est allé poursuivre ses recherches sous le climat brûlant de l'Algérie. Je dois aussi citer ici le Catalogue des Lépidoptères du département du Nord. Bien que son auteur, M. Leroy, fonctionnaire du Chemin de fer du Nord, ne fasse pas partie de notre Compagnie, nous avons néanmoins publié son travail, parce que nous nous intéressons vivement à tout ce qui peut augmenter la somme de connaissances que l'on a sur les productions naturelles du pays.

Concurremment aux travaux de zoologie systématique, viennent se placer les recherches d'anatomie et de physiologie de M. Giard. Il n'est rien de tel que les fonctions de professeur pour exciter l'esprit d'investigation. En parcou-

rant, dans l'enseignement, toutes les parties de la science, on ne peut manquer d'être frappé des lacunes et de trouver même quelques faits nouveaux sur les points qui paraissent les mieux connus. Ainsi M. Giard, ayant à exposer, devant ses élèves, les fonctions du système nerveux, voulut répéter les expériences de Flourens sur la destruction des diverses parties du cerveau. Il enleva, à un jeune cochon d'Inde, une grande partie de cet organe; l'animal fut comme frappé d'hébétement, néanmoins il ne mourut pas; la plaie se cicatrisa; peu à peu les mouvements reparurent et le petit cobaye se montra tout aussi intelligent que n'importe quel individu de sa race.

Notre savant confrère a organisé, à Wimereux, un laboratoire, où le monde de la mer lui offre un nombre infini de sujets d'observation. Il a pu y poursuivre ses travaux sur les Tuniciers. Vous savez que pour beaucoup de zoologistes tous les animaux dérivent d'un être primitif unique. Leur immense diversité proviendrait de modifications successives subies par l'organisme, dans la durée des temps géologiques. L'un des problèmes les plus difficiles soulevés par cette théorie, consiste à expliquer la parenté des vertébrés et des invertébrés; comment et par suite de quelles transformations les premiers sont issus des seconds. Or, M. Giard a retrouvé, chez certaines Molgules, animaux de la classe des Mollusques Tuniciers, des rudiments de corde dorsale et d'arcs vertébraux comparables à ceux qui existent chez les vertébrés les plus dégradés. Il est donc porté à admettre, comme l'avaient déjà fait plusieurs naturalistes, que les vertébrés ont eu pour ancêtre quelque animal voisin de ces Tuniciers.

Nous devons encore à notre infatigable confrère, une note sur la Sacculine et une autre sur l'Embryogénie des Rhizocéphales.

La physiologie végétale continue à offrir à M. Corenwinder un vaste champ de fécondes explorations. Il s'attaque

aux questions les plus ardues et les plus importantes de la science.

Depuis longtemps on se demande quelle est l'origine du carbone, qui entre pour une si grande part dans le tissu des végétaux. Deux théories sont en présence. Toutes deux admettent que le carbone pénètre dans le végétal à l'état d'acide carbonique, qui est ensuite décomposé par l'action de la chlorophyle. Suivant les uns, l'acide carbonique est puisé, par les feuilles, dans l'atmosphère; suivant d'autres, il entre par les racines à l'état gazeux.

En prouvant, il y a seize ans, que les feuilles absorbent, sous l'influence de la lumière, de grandes quantités d'acide carbonique, M. Corenwinder a justifié la première théorie, jusqu'alors insuffisamment démontrée. Il vient de lui donner un nouvel appui, en prouvant, par des expériences nombreuses, que les plantes cessent de vivre lorsqu'on les maintient dans de l'air confiné, privé absolument d'acide carbonique.

Ajoutons que notre confrère, avec sa circonspection habituelle, ne soutient pas que cette source de carbone soit la seule que la nature ait mise à la disposition des végétaux: il admet seulement que c'est la principale. Aucune de ses observations, plusieurs fois répétées, ne confirme la théorie de l'absorption de l'acide carbonique gazeux par les racines: elles lui sont plutôt contraires. Tout au plus peut-on admettre, dit-il, que les racines, en puisant de l'eau dans le sol, absorbent en même temps la faible proportion d'acide carbonique ou de bi-carbonate que cette eau contient.

Telle n'est pas l'opinion d'un autre de nos collègues, M. Bachy, qui s'est fait le défenseur de la seconde théorie et qui a également institué plusieurs expériences pour la démontrer.

Dans le domaine de la géologie, la Société a entendu son Secrétaire-général lui exposer la structure du terrain éocène inférieur du Nord de la France et de la Belgique,

en les comparant avec le bassin de Paris et le bassin de Londres.

Un de nos membres titulaires, devenu, l'année passée, notre correspondant par suite de son départ de Lille, a profité de sa présence momentanée parmi nous pour nous entretenir des études qu'il avait poursuivies, pendant plusieurs années, sur les couches aquifères du pays et sur les moyens d'en profiter.

L'eau est une des plus précieuses richesses du sol; sans eau pas de civilisation, pas d'industrie. Anciennement, l'homme ne plaçait ses demeures qu'à proximité des sources et des cours d'eau. Plus tard, il trouva moyen de se rendre moins dépendant de la structure extérieure du sol en allant chercher, à l'aide de puits, l'eau qui circule souterrainement dans les couches aquitères. L'art du forage a fait, depuis quelques années, des progrès considérables, mais qui ne suffisent pas cependant à satisfaire aux besoins du pays. C'est que les grandes agglomérations de population industrielle consomment beaucoup d'eau. Elles absorbent rapidement les réservoirs naturels et, ce qu'il y a de plus grave, elles les infectent. Pendant longtemps les eaux sales des villes s'épurent en filtrant à travers les couches superficielles du sol, de manière à pouvoir être reprises par les puits et à servir de nouveau; mais il vient un moment ou la couche filtrante s'est tellement chargée d'impuretés qu'elle ne peut plus fonctionner: l'eau ne s'y épure plus et la nappe aquifère qui alimente la ville est infectée. C'est un résultat nécessaire, fatal, qui arrive pour toutes les grandes villes, un peu plus tôt, un peu plus tard, selon l'épaisseur et la qualité de la couche filtrante. Et l'expérience prouve que cette infection arrive subitement, au moment ou on y pense le moins, à la veille, peut-être, d'une épidémie. De là le devoir, pour toute administration d'une grande ville, d'aller chercher au-dehors, ou dans des couches plus profondes, le précieux liquide, aussi indispensable à l'industrie qu'à l'alimentation.

Le mémoire de M. Menche de Loisne répond à l'un de ces besoins, en donnant le moyen de creuser, pour l'eau, des fosses d'exploitation comparables à celles que l'on établit pour extraire le charbon.

Avec M. Menche de Loisne, je viens de vous dire : sans eau pas de vie, pas d'industrie ; je vais ajouter, avec M. Kolb : sans phosphore, pas de pain, pas d'agriculture. Le blé exige 14 kilogrammes de phosphore par tonne. Chez nous, il les trouve dans notre sol végétal, si riche naturellement, si parfaitement cultivé. Mais, dans d'autres pays moins favorisés, on ne peut obtenir de récoltes abondantes qu'en amendant la terre avec des phosphates. De là est née une industrie spéciale, qui a pour but d'aller chercher les phosphates naturels que l'on trouve enfouis dans les couches du globe et de leur faire subir certaines préparations qui permettent de les employer comme engrais. M. Kolb a étudié la théorie de la fabrication des superphosphates et les moyens de doser leur richesse.

Le phosphore, si précieux pour l'agriculture, nuit à certaines industries. Jusqu'ici, il suffisait qu'il se trouvât, même en très-petite quantité, dans le fer pour qu'on ne pût transformer celui-ci en acier. M. Kuhlmann a présenté à la Société un fragment de rail, d'un acier particulier, dans lequel le carbone est en grande partie remplacé par du phosphore, et qui, néanmoins, résiste à la pression et au choc tout autant que le meilleur acier Bessmer. On l'obtient en fondant d'anciens rails en fonte phosphorée avec de la fonte au bois, des débris d'acier et un alliage de fer et de manganèse. Ce dernier métal paraît jouer un grand rôle dans la fabrication du nouvel acier. C'est là un fait intéressant, au point de vue théorique, et dont notre industrie saura faire tout son profit.

M. Viollette a appliqué sa science à une autre grande industrie du pays.

Le sucre brut est vendu par les fabricants aux raffineurs, en défalquant du poids les impuretés, que l'on estime à

cinq fois les cendres. On dose celles-ci en incinérant le sucre additionné d'acide sulfurique; mais, en agissant ainsi, on a augmenté le poids des cendres de celui de l'acide, et l'on estime que les cendres réelles ne sont que les 0.9es des cendres sulfatées. M. Viollette avait déjà montré que ce rapport est trop élevé; par une série de recherches, il a reconnu que les cendres réelles ne sont que les 0.9es des cendres sulfatées, pour les sucres ordinaires, et seulement les 0.7es pour les sucres de premier jet. L'estimation des impuretés naturelles du sucre était donc trop forte. Si le commerce admet les données de notre confrère, ce sera un gain de 50 centimes à 1 franc, pour le fabricant, sur chaque sac de sucre.

M. Viollette a étudié aussi la distribution du sucre et des matières salines dans la betterave; il est arrivé à des conclusions nouvelles, qui intéressent à la fois la physiologie végétale et l'agriculture.

M. Savoye, membre correspondant, nous a envoyé un travail très-précis, et néanmoins très-complet, sur l'industrie du sel gemme en Angleterre.

M. Terquem a présenté à la Société quatre diapasons auxquels on peut, à l'aide d'un curseur, faire rendre tous les sons d'une octave. Chaque diapason porte une petite lentille, qui est l'objectif d'un microscope, dont l'oculaire est fixe. Si on regarde un point lumineux placé sur un corps qui vibre lui-même perpendiculairement au diapason, on voit une courbe lumineuse, et d'après sa forme on peut déterminer le nombre de vibrations du corps. C'est le procédé le plus exact et le plus simple pour déterminer la hauteur absolue des sons.

M. Terquem nous a aussi décrit diverses expériences qu'il a faites, en collaboration avec M. Tranin, dans le but de démontrer, devant un nombreux auditoire, les lois de la réfraction de la lumière. Une de ces expériences lui a suggéré l'idée de construire un appareil fort simple, destiné à mesurer l'indice de réfraction des liquides. Ce procédé,

fondé sur la réflexion totale, est beaucoup plus rapide que le procédé habituel et tout aussi exact.

M. le Dr Chrestien nous a communiqué ses recherches sur le mouvement de la population à Lille, de 1866 à 1872, période particulièrement intéressante, car elle comprend les funestes années 1870 et 1871. A Lille, nous avons moins ressenti les maux de la guerre que d'autres parties de la France. Si les décès sont plus nombreux que pendant la période de paix 1851 à 1856, on doit en accuser l'épidémie de variole, car l'augmentation porte, presque uniquement, sur les décès d'enfants âgés de moins d'un an. Cependant, l'inquiétude morale se traduit par la diminution des mariages. On pourrait s'étonner de voir, en même temps, augmenter les naissances, si on ne savait que la natalité d'une population croît souvent en sens inverse de la richesse et du bien-être.

Ce temps, qui est si près de nous et qui cependant semble déjà appartenir à l'histoire, nous fait penser aux guerres de Flandre, alors que notre pays servait de théâtre aux hostilités. Quelle triste époque! Les armées ravageaient les campagnes; une soldatesque sans discipline, mal payée, tuait et pillait sur son chemin et portait, en pleine paix, dans les villes, les habitudes turbulentes et batailleuses des camps. M. l'abbé Dehaisne nous a rappelé toutes ces misères, d'après les registres des Chartes de l'Audience, où se trouvaient enregistrées les Lettres de rémission ou de grâce que l'on accordait à certains condamnés. Et dire que dans ce triste tableau, on n'a pu citer que les criminels dignes d'indulgence. On peut juger de ce que nos ayeux eurent à souffrir.

Dans son Histoire de Lille, M. Van Hende raconte leurs luttes contre les ennemis du dehors, leurs résistances aux empiétements de l'autorité souveraine, leur générosité envers les pauvres, leurs habitudes laborieuses. Son but est de montrer aux jeunes générations que, par leur courage, leur patriotisme et leur dévouement, les anciens

Lillois nous ont légué un patrimoine d'honneur qu'il ne faut pas laisser déchoir.

M. Leuridan nous a présenté quelques dessins de l'église du village d'Annappes, dont il nous avait déjà lu l'histoire.

M. Dépret nous a fait plusieurs lectures sur Charles Dickens, le grand romancier anglais. Il nous a raconté sa vie, a apprécié son caractère, et nous a même analysé quelques-uns de ses romans les moins connus.

Nous devons à un de nos correspondants, M. Deletombe, d'Orchies, deux pièces de poésie : *la Sœur de lait* et *le Couronnement de Notre-Dame de la Treille*.

M. Chon, qui a eu la bonne fortune de faire un voyage en Italie, nous a lu quelques pages de ses souvenirs sur Florence.

M. Casati nous a montré une fayence provenant de la fabrique italienne de Diruto et signée par un artiste de mérite, Pierre-Paul Mancini, dont le nom était encore inconnu.

Enfin, je ne puis passer sous silence la part active prise par M. l'abbé Dehaisnes à l'Exposition des Arts religieux. C'est grâce à son zèle et à celui de ses collaborateurs que nous devons d'avoir pu admirer les merveilles artistiques qu'enfanta la piété de nos ayeux.

En présence de ces travaux si nombreux, si approfondis dans toutes les branches du savoir humain, qui éclosent, en un an, dans notre chère cité de Lille, vous ne devez pas vous étonner que l'Association française pour l'avancement des sciences ait choisi notre ville pour y tenir sa troisième session. Notre Société a fourni le noyau du comité local. Notre vénéré doyen, M. Kuhlmann, dont nous venons de célébrer le jubilé comme membre de notre Société, avait été l'instigateur de la réunion. Ce fut lui qui présida à tous les détails de l'organisation. Grâce à son activité, toujours si juvénile ; grâce à l'influence que lui ont acquise, dans tout le pays, sa science et son intelligente générosité, la troisième session de l'Association scientifique a complète-

ment réussi. Les savants étrangers ont trouvé chez nous des auditeurs venus de tous les points du département, avides de les entendre et d'applaudir à leurs découvertes. Ils ont pu aussi constater, par nos nombreuses communications, combien est grande la vie intellectuelle de notre province. Si parfois elle semble sommeiller, la moindre circonstance la réveille. Ce qui nous manque surtout, avouons-le franchement, c'est cette activité que produit l'émulation, que surexcite même les nombreuses compétitions de la capitale. Nous sommes trop loin les uns des autres ; nos relations avec les savants de Valenciennes, de Douai, de Dunkerque, sont trop peu suivies ; souvent nous ne nous connaissons pas. Nous devons donc remercier l'Association française de cette occasion qu'elle nous a procurée de nous mettre en rapport les uns avec les autres. Nous devons lui savoir gré du mouvement scientifique qu'elle est venu exciter dans le pays. En lui témoignant publiquement notre reconnaissance, je ne suis que l'interprète de tous ceux qui, dans le Nord, travaillent ou s'intéressent aux œuvres de l'intelligence.

Dans sa modeste sphère d'action, la Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts cherche aussi à développer autour d'elle l'activité intellectuelle. Cette année, elle a encouragé, en les publiant, les recherches d'un jeune chimiste, M. Duvilliers. Elle eût bien voulu pouvoir accorder la même faveur à un travail considérable qui lui a été soumis, par un jeune légiste lillois, sur la législation des mines, mais il y avait dans ce mémoire, très-remarquable sous beaucoup de rapports, des doctrines économiques auxquelles nous n'avons pas cru pouvoir attacher notre approbation.

Nous suivons avec intérêt les études que fait, à Rome, le pensionnaire entretenu sur l'Œuvre pie Wicar. Les envois qu'il vient de nous adresser nous ont pleinement satisfaits et nous donnent l'espoir que M. Cordonnier sera un jour un artiste dont nous pourrons être fiers.

Messieurs, après vous avoir entretenu de nos travaux,

j'ai à vous parler des changements survenus dans notre personnel.

Depuis un an, notre Société s'est augmentée de deux nouveaux membres : M. Matrot, Ingénieur des Mines, et M. Flament, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Le premier nous était recommandé par un mémoire sur le Traitement mécanique des Minerais dans le Harz et par un rapport très-remarquable sur l'Exploitation des Salines dans l'ouest de la France ; le second avait reçu de nous une médaille d'or pour un avant-projet de canal destiné à conduire à la mer les eaux industrielles de l'arrondissement de Lille. Il avait publié, antérieurement, d'autres travaux de mécanique, dont un sur la stabilité des terres.

J'ajouterais, Messieurs, que nous n'avons perdu aucun des nôtres, si je pouvais oublier qu'il y a un an à pareil jour, je félicitais un de nos confrères appelé au Rectorat de Toulouse et devenu, par suite de son départ, notre correspondant. Ceux d'entre vous qui, depuis plusieurs années, assistent à nos réunions publiques, ont pu apprécier les intéressants comptes-rendus que faisait M. Guiraudet, comme Secrétaire-général, son éloquent discours de présidence et les savants rapports dont il se chargeait avec tant de dévouement. Ils doivent juger combien son souvenir était vivace parmi nous et quelle a été notre douleur en apprenant sa mort.

Je ne terminerai pas avec ce souvenir de deuil, car il me reste un devoir bien doux à remplir, celui de féliciter notre confrère, M. Parise, que l'Académie de Médecine vient de mettre au nombre de ses correspondants. C'est un honneur qui rejaillit sur notre Compagnie. L'on ne s'étonne pas du rang qu'occupe, parmi les Académies de province, une Société qui compte toujours dans son sein plusieurs correspondants de l'Institut et de l'Académie de Médecine.

RAPPORT

SUR LES CONCOURS.

Par M. GOSSELET.

Messieurs,

La Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille, avait l'habitude de confier à plusieurs de ses membres le soin de rendre compte des résultats des concours. Cette année, afin de diminuer la durée de la séance, elle a préféré charger son Secrétaire-général de faire un rapport unique. En m'inspirant de ses préoccupations et de son désir, j'entrerai donc en matière immédiatement et sans préambule. Je dois cependant, comme j'aurai à parler de plusieurs sujets pour lesquels j'ai peu d'autorité, prévenir les lauréats et le public que je ne suis ici que l'interprète des diverses commissions spéciales : c'est à leurs rapports que j'emprunte mes pensées, souvent même mes expressions.

Seize pièces de vers ont été envoyées au Concours : les unes, telles que *les Plongeons des fossés de Ferrare*, *les Roitelets du Colysée*, *le Retour*, sont trop courtes pour mériter l'honneur d'une récompense ; d'autres, bien que plus longues, ne sortent pas d'une honnête médiocrité. Nous ne pouvons guère nous y arrêter que pour citer quelques strophes d'un rhythme harmonieux dans *le Christ au XIXe siècle ;* une versification facile dans *la Pierre qui vire ;* une scène touchante dans *le Soir du Combat*. *Wissembourg*, souvenir du 4 août 1870, se fait remarquer par le souffle de patriotisme qui l'anime, mais le style n'est

pas toujours à la hauteur de l'idée. *Le Ballon* se lit avec plaisir, parce que c'est l'expression d'une aimable idée enfantine, en même temps qu'une naïve inspiration du cœur. Cette charmante petite pièce ne pourrait pas, à elle seule, prétendre à une récompense, mais elle est du même auteur qu'un autre morceau un peu plus étendu, *la Photographie*, qui serait mieux intitulé *le Portrait d'une Mère*: un malheureux artiste, au désespoir, veut mourir; en cherchant l'arme qui doit finir sa vie de misère, il trouve la photographie de sa mère, il l'embrasse, il pleure, il est sauvé! Il y a là une situation vraie, peinte avec autant de vigueur que de naturel.

Le Coucher du soleil à Venise et *les Oiseaux voyageurs* sont aussi sortis d'une même plume. Ces deux pièces se recommandent par la correction et l'harmonie du style, aussi bien que par les idées, graves et élevées dans *le Coucher du soleil à Venise*, touchantes et gracieuses dans *les Oiseaux voyageurs*. Voici quelques strophes de cette dernière pièce:

L'hirondelle, si chère à mon heureuse enfance,
Vient encore nicher à l'ombre de nos toits;
Le loriot siffleur sur l'onde se balance,
Et de la tourterelle, amante du silence,
Les plaintes enchantent les bois.

Voici la huppe, au front couronné d'une aigrette,
Le coucou paresseux, qui pond au nid d'autrui,
La caille qui s'en va glaner aux champs, pauvrette,
Et le rale qui trouve une douce retraite
A l'ombre du gazon fleuri.

La linotte choisit les vignes de mon père ;
Le tarin gazouillant aime notre ruisseau,
Et le bouvreuil, au fond du taillis solitaire,
De la laine échappée aux mains de la bergère,
Prépare son léger berceau.

La fauvette revient, mère tendre et timide,
Confier sa famille aux épineux buissons,
Et la bergeronnette, au pied toujours humide,
Sous l'arche d'un vieux pont, au bruit du flot rapide,
Endort ses heureux nourrissons.

La Société accorde une mention honorable à l'auteur de *Wissembourg*. Elle accorde aussi une mention honorable à M. Manso, graveur, à Lille, auteur de *la Photographie* et du *Ballon*. Elle décerne une médaille d'argent à M. Alfred Bézard, de Tourcoing, auteur du *Coucher du soleil à Venise* et des *Oiseaux voyageurs* [1].

Nous avons été heureux de trouver, dans les plis cachetés, les noms de deux de nos compatriotes. Si nos Concours sont ouverts à tous, nous aimons a y voir figurer, avec honneur, les poètes du pays, parce que c'est le génie et le travail lillois que nous avons pour mission spéciale d'encourager.

C'est vous dire que nous avons regretté de ne pouvoir pas accorder une récompense à un autre auteur des environs de Lille qui, en se fondant sur l'élasticité de nos Concours, nous avait envoyé tout un volume de vers. Le livre renferme quelques beautés, mais le style ne se maintient pas toujours à la hauteur exigée par la poésie.

Le Concours Wicar, pour 1874, était affecté à la sculpture. On demandait une fontaine monumentale, à ériger sur une des places de Lille. Trois projets nous ont été envoyés.

Le premier, portant l'épigraphe *Anch'io*, au lieu de nous offrir, comme ce doit être dans une fontaine monumentale, de beaux effets d'eau, amenés par des formes élégantes et gracieuses, nous montre beaucoup de pierres et très-peu d'eau. La statue de Jeanne de Constantinople, qui la surmonte, n'est pas sans mérite, mais son costume est inexact.

La devise *Hommage à la ville de Lille* s'applique à un

(1) M. Bézard n'ayant pu justifier qu'il était réellement l'auteur de ces poésies, la médaille lui a été retirée.

projet qui appelle l'attention par les grandes dimensions du modèle, le nombre des figures qui s'y trouvent disséminées et la recherche excessive des effets pittoresques. L'ensemble s'élève bien et quelques détails sont heureusement trouvés, mais il n'y a aucune harmonie entre les éléments; ils se nuisent mutuellement, soit par l'absence d'échelle, soit parce qu'en perspective ils se cachent les uns les autres. Les quatre figures placées sur les piédestaux sont négligemment traitées; enfin, le tout n'est pas en équilibre.

Le troisième projet, qui a pour devise *Travail et Persévérance,* est un peu supérieur aux deux autres. Il est simplement et clairement conçu; les figures sont assez habilement modelées; il y a, enfin, une certaine élégance, mais le style manque d'ampleur; les effets d'eau sont réduits à quelques petits jets mal agencés. Enfin, la Société ne lui reconnaît pas les mérites suffisants pour obtenir le prix Wicar. La question reste au Concours.

Un mémoire d'architecture nous a été remis, en réponse à une demande du programme, avec le titre d'*Etude sur les moyens de rendre les édifices incombustibles, par le mode de construction.* Il promet plus qu'on ne lui demandait et plus qu'il ne peut tenir, car on n'a trouvé, jusqu'ici, aucun moyen d'empêcher les ravages du feu; au contraire, les constructions en fer s'écroulent plus rapidement que les autres, à cause de la dilatation du métal. Nous en avons eu un exemple frappant dans le récent incendie qui nous a si douloureusement affecté, car, par les services qu'il rend à l'art typographique, à la science et à notre Compagnie en particulier, le chef de l'établissement détruit est presque un des nôtres. Le mémoire qui nous a été envoyé, après avoir constaté notre impuissance à rendre les bâtiments incombustibles, énumère, comme nous le désirions et sans trop d'omissions, les moyens connus de réduire, autant que possible, l'étendue et l'importance des sinistres. Il termine par l'énoncé des conditions particulières qui pourraient être adoptées pour différentes catégories d'édifices.

Ce mémoire répond assez bien à la question pour que nous décernions une médaille d'argent à son auteur, M. Nicolle, architecte, à Haubourdin, qui a déjà été le lauréat d'un des concours précédents.

Après les praticiens, voici les écrivains :

M. Durieux, archiviste, à Cambrai, nous a envoyé, sous le titre : *les Artistes cambrésiens du IXe au XIXe siècle*, une histoire de l'art à Cambrai, ornée de belles et nombreuses gravures. C'est un ouvrage utile à consulter par tous ceux qui aiment à suivre le mouvement artistique des siècles passés. On peut regretter le développement qui est donné aux temps modernes aux dépens des époques anciennes, bien plus intéressantes. Pour celles-ci, les documents faisaient peut-être défaut à Cambrai, mais l'auteur les eût trouvés à Lille, dans les archives de la cathédrale et des abbayes. Un de nos confrères, qui va publier l'histoire de la cathédrale de Cambrai, pourrait témoigner combien ces précieux dépôts sont riches en renseignements de ce genre.

La Société décerne une médaille d'argent à M. Durieux.

Nous avons reçu de M. Lhote un livre intitulé : *Leçons du Portique*. C'est un recueil d'articles d'esthétique et d'archéologie, qui ont déjà paru dans différents journaux ; aussi, quelles que soient les qualités de forme qui les distinguent, n'avons-nous pas jugé pouvoir leur attribuer une récompense.

L'histoire ne figure dans notre Concours que pour mémoire, car on peut à peine donner le nom d'histoire au tableau généalogique de Mme d'Epinoy, envoyé par M. Clément, employé aux bureaux de l'Etat-Civil de Valenciennes. C'est un travail de patience ; mais il n'entre pas dans la catégorie de ceux que nous récompensons.

L'archéologie, au contraire, nous a fourni un mémoire du plus haut intérêt.

Un jeune Lillois, déjà connu du monde savant, M. Henri Rigaux, nous a envoyé un travail intitulé : *Belges*,

Romains, Francs, sur le territoire de Lille. Depuis plusieurs années, il consacre son temps à étudier nos environs. Dès qu'il apprend qu'on fait une excavation, il y court, scrute le sol, interroge les ouvriers, ne laisse échapper aucune antiquité. S'il découvre quelques traces d'une habitation ou d'un cimetière, il entreprend des fouilles à ses frais. On le voit alors, quel que soit le temps, par le soleil, comme par la pluie, comme par la neige, rester des heures entières dans la tranchée, manier luimême la bêche, de peur qu'un ouvrier trop ardent ne brise quelque objet, ou gratter la terre avec un couteau, pour recueillir, intacte, une pièce qui, sans ces précautions, tomberait en poussière. C'est que M. Rigaux entend l'archéologie à sa façon ; ce qu'il cherche, ce n'est pas une belle potiche, quelque pièce de monnaie rare, ou un bijou précieux ; il cherche l'homme ; il veut reconstituer l'histoire de notre pays, dans un temps pour lequel les documents écrits sont muets.

On se figurait jusqu'ici qu'avant le Xe siècle, le sol des environs de Lille était couvert de marécages et de forêts impénétrables. C'était une erreur. Par plusieurs découvertes, faites dans Lille même, M. Rigaux prouve qu'à l'âge de la pierre, notre pays était déjà habité ; qu'il continua de l'être pendant l'âge du bronze et pendant l'âge du fer.

A Bouvines, il a réouvert une tranchée qui avait anciennement été creusée pour la défense et où se trouvaient empilées des armes en fer et des poteries aux dessins bizarres. La monnaie n'avait pas encore pénétré chez nos ancêtres, mais ce ne devait pas être long, car, près de là, notre jeune archéologue trouva, avec les mêmes poteries, quelques monnaies datant de la conquête de César.

A Bouvines, à Seclin, à Ronchin, à Esquermes, à Wazemmes, il rencontra les restes des maisons et des tombes gallo-romaines. Il constata que les environs de Lille étaient alors très-peuplés, et que les Gaulois avaient

promptement accepté les mœurs et les usages des conquérants.

Sous le rapport historique, M. Rigaux signale une circonstance d'une importance extrême: toutes les monnaies romaines qu'il a exhumées sont antérieures à la fin du règne de Posthume. C'est un fait général qui s'étend à tout le nord de la France, à la Belgique et au Luxembourg. Il l'attribue à une invasion qui aurait eu lieu entre les années 261 et 266 et qui aurait complétement dévasté la région. Et comme si ce n'était pas assez de l'invasion, le ciel s'était mis de la partie: les rivières avaient débordé; la Deûle, aujourd'hui si paisible, avait charrié des graviers.

Le pays se remit difficilement de tant de ruines et c'est à peine si l'on trouve quelques monnaies des successeurs de Posthume, pour prouver qu'il ne s'était pas complétement transformé en désert.

Mais, trois siècles plus tard, voici venir de nouveaux envahisseurs, les Francs de Childéric et de Clovis, qui, cette fois, s'y établiront et ramèneront la prospérité.

M. Rigaux fouilla deux cimetières mérovingiens, et, grâce aux coutumes d'inhumation de l'époque, il put pénétrer dans les mœurs de ces populations.

« Nous les avons rencontrés dans leurs tombes, dit-il, l'épée au côté, la francisque et la framée à la main, le bouclier au bras, le rude couteau de combat à la ceinture; il n'est pas jusqu'aux enfants à qui on n'ait donné, pour jouet, une petite francisque ou un javelot. Tout ce monde semble encore au poste du combat et n'attendre qu'un signal pour se précipiter dans la mêlée. Près des guerriers, et comme pour mieux les exciter à la lutte, étaient leurs compagnes, parées de ce bagage féminin, en tout temps si estimé, l'ambre de la Baltique, les colliers, les pendants d'oreilles, les broches, les bagues; mais, jusque dans l'ornementation elle-même, on trouve un cachet de rudesse qui sent la guerre; on voit qu'on n'a plus affaire à des

Gallo-Romains énervés par le luxe, mais à une nation qui marche à la conquête d'une patrie nouvelle. »

Alors, les prescriptions sanitaires de nos jours n'existaient pas, on superposait les tombes les unes aux autres. C'est ce qui a permis à M. Rigaux de suivre les modifications survenues dans les habitudes et les armes de nos ancêtres. Il a pu aussi, en comparant les stations de Bouvines et d'Esquermes, reconnaître que la première avait été un poste de pauvres et robustes guerriers chargés de défendre le passage de la Marque, tandis que la seconde était un village riche, où l'industrie préludait déjà aux merveilles de nos jours. On y soufflait le verre.

Mais, hélas ! l'homme est toujours l'homme ; nos ancêtres ne valaient pas mieux que nous. A côté du courage et du travail, on trouve la trace du vice. Presque toutes les tombes ont été violées. On volait les morts ! A peine étaient-ils ensevelis, que des mains criminelles venaient leur arracher ces bijoux, destinés à faire la parure du défunt dans l'autre monde.

M. Rigaux ouvre aussi ces tombes, mais c'est dans l'intérêt de la science. Quand il y trouve quelque objet de valeur, si le propriétaire du terrain ne le réclame pas, il le dépose généreusement au Musée de notre ville. Lille lui devra bientôt un musée local, authentique, bien préférable à toutes les antiquités qu'on pourrait aller acheter de côté et d'autre et qui, moins intéressantes pour les Lillois, sont aussi moins instructives pour les étrangers.

La Société, félicitant M. Henri Rigaux de sa générosité et de son dévouement à la science, lui décerne une médaille d'or.

L'histoire naturelle ne nous a offert qu'une seule réponse à nos nombreuses demandes, une *Étude sur les Turbellariés de nos eaux douces.*

Les Turbellariés sont des vers plats, ayant la forme de disques ou de rubans, généralement très-petits. Les uns,

tels que les Némertes, vivent dans la mer; les autres, comme les Planaires, habitent les eaux douces.

L'auteur du mémoire a reconnu vingt-huit espèces dans nos fossés ; il en figure plusieurs, mais on peut regretter qu'il n'en ait pas donné une diagnose plus complète. La partie la plus intéressante de son travail est celle qui concerne l'anatomie, la physiologie et l'embryogénie. C'est une étude très-difficile, car elle ne peut se faire qu'au microscope; de plus, le corps de ces animaux est si délicat, qu'il se dessèche avec la plus grande rapidité; si transparent, qu'il faut inventer des réactifs pour distinguer, l'un de l'autre, les divers tissus. Souvent, l'animal est imparfaitement développé ; on doit attendre une saison plus avancée; l'été arrive, le fossé se dessèche et on n'y trouve plus que des cadavres.

Je ne puis entrer dans le détail des faits nouveaux et intéressants découverts par l'auteur; je me bornerai à signaler l'existence d'un cœur pulsatile transversal chez le Prostome, et la division des organes producteurs de l'œuf en deux parties bien distinctes, l'une qui donne naissance au rudiment de l'être futur, l'autre qui sécrète une substance particulière destinée, ultérieurement, à nourrir l'embryon. Chez quelques Turbellariés mâles, l'organe correspondant présente une division analogue, une partie produit l'élément fécondateur, tandis qu'une autre portion fournit une substance destinée à lui conserver sa vitalité s'il doit séjourner quelque temps hors du corps de l'animal. C'est un résultat extrêmement curieux qui ressort du travail présenté.

Chez le *Prostomum lineare*, ces organes accessoires du mâle sont transformés en glandes à venin. Singulier contraste ! ce qui est généralement chargé de produire la vie, se trouve, dans une espèce spéciale, destiné à engendrer la mort.

Ce mémoire est accompagné de planches nombreuses, parfaitement dessinées, dont plusieurs sont supérieures,

comme détails anatomiques; à tout ce que l'on connaissait à ce sujet. Il répond largement à la question proposée et révèle même des faits qu'on ne pouvait pas soupçonner.

La Société accorde à l'auteur, M. Paul Hallez, pharmacien, à Lille, une médaille d'or.

Qu'il me soit permis de terminer ce rapport par quelques paroles toutes personnelles. Je désire féliciter le jeune zoologiste qui vient d'être récompensé et qui, pendant plusieurs années, a été mon préparateur. Je désire féliciter aussi mon collègue de la Faculté, qui a su, en deux ans, arriver à faire produire à son enseignement de si beaux résultats. Cette première palme conquise par un de ses élèves, n'est que le prélude de beaucoup d'autres. Un tel succès est la plus belle récompense du professeur, car il est une preuve manifeste du devoir largement entendu et courageusement accompli.

RAPPORT

Sur la prime Parnot et les examens des chauffeurs.

Par M. BOIRE.

MESSIEURS,

Il y a environ dix-huit ans, la Société des Sciences créait, pour les ouvriers chauffeurs, une école où ils pussent acquérir les connaissances élémentaires les plus indispensables pour leur métier.

Depuis cette époque, les cours ont été, à Lille, à Roubaix, à Tourcoing, à Armentières, suivis par un auditoire nombreux, dont l'assiduité témoigne hautement de l'intérêt attaché à l'enseignement de l'École des Chauffeurs.

Les manufacturiers recherchent les élèves diplômés de cette école, parce qu'ils trouvent en eux des chauffeurs-mécaniciens qui s'acquittent avec intelligence de la besogne difficile qui leur est confiée.

L'œuvre de la Société des Sciences a donc déjà rendu des services réels.

Afin de donner à l'École des Chauffeurs un développement en rapport avec les besoins actuels de l'industrie, nous avons chargé M. Thorain, Professeur du cours, de créer une division supérieure dans laquelle l'enseigne-

ment théorique prendrait une place plus large. Les ouvriers, les chauffeurs déjà diplômés, qui suivent ces cours avec succès, reçoivent un brevet supérieur de capacité.

M. Thorain s'est acquitté de cette tâche avec l'intelligence et le zèle qu'il a constamment apportés dans l'accomplissement de sa mission. Il nous a présenté cette année un grand nombre d'élèves, parmi lesquels quelques-uns ont subi avec succès les les examens règlementaires pour l'obtention du brevet supérieur et du brevet ordinaire de capacité.

La Commission, chargée par la Société des Sciences, d'examiner le degré d'instruction des éléves de l'École des Chauffeurs, a été également chargée d'examiner les titres des nombreux candidats à la prime Parnot.

D'après le vœu de la donatrice, une prime de 100 fr. doit être décernée, chaque année, au chauffeur le plus méritant de l'arrondissement de Lille.

Les nombreux concurrents qui se sont présentés pour obtenir cette distinction, sont tous recommandables à divers titres. Notre choix s'est porté sur un ouvrier chauffeur qui, depuis vingt ans, remplit ses devoirs d'une façon exemplaire. Auguste Devaux, après avoir été sept ans sous les drapeaux, est entré, en 1855, chez MM. Mahieu-Delangre et fils, à Armentières. Dans le vaste établissement de ces manufacturiers, Devaux a été successivement manœuvre, faiseur de feu, puis chauffeur conducteur de machine. Sa sobriété, son exactitude, son assiduité au travail, lui ont valu, de la part de ses patrons, les témoignages les plus flatteurs.

La Société des Sciences, sur le rapport de sa Commission spéciale, décerne, en conséquence, la prime Parnot à :

. **Auguste Devaux, chauffeur-mécanicien chez MM. Mahieu-Delangre et fils, filateurs à Armentières.**

Elle décerne en outre, pour l'École des Chauffeurs, des brevets supérieurs de capacité à :

MM. Dubuisson, Auguste, né à Lille en 1840, employé chez M. Boyer, à Lille.

Fortry, Désiré ; né à Marquette en 1840, employé chez MM. Vasseur et Fremaux, à Lille.

Heuclin, Émile. né à Solesmes en 1854, employé à la Compagnie de Fives-Lille.

Spinart, Rodoldhe, né à Lompret en 1849, employé chez M. Victor Saint-Leger, à Lille.

Villette, Octave, né à Lille en 1856, employé chez M. Castille, à Lille.

Et des brevets ordinaires de capacité à :

MM. Charles, Charles, né à Lomme en 1845, employé chez M. Mercher, à Lille.

Dutrieux, Auguste, né à Potte (Belgique) en 1842, employé chez M. Courtois, à Lille.

Derae, Désiré, à Somain en 1844, employé à la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

Deven, Pierre, né à Saint-Bavon (Belgique) en 1845, employé chez M. Arnold fils à Lille.

Guerlache, Henri, né à Berlaère (Belgique) en 1843, employé chez M. Warton, à Lille.

Jan, Auguste, né à Lille en 1842, employé chez MM. Wallaert frères, à Lille.

Leplat, Fleury, né à Lille en 1846, employé chez M. Villain-Verstaen, à Lille.

Perignon, Jean-Baptiste, né à Ascq en 1827, employé chez M. Crespel-Descamps, à Lille.

MÉDAILLES D'HONNEUR

DÉCERNÉES AUX VIEUX SERVITEURS.

RAPPORT

Présenté par M. AIMÉ HOUZÉ DE L'AULNOIT.

I. — *Agents de l'industrie manufacturière.*

1° Jean-Baptiste LEFEBVRE, ouvrier hâcheur, depuis 54 ans à la Manufacture des Tabacs de Lille;

Il n'a cessé pendant ce long espace de temps de mériter l'estime de ses chefs par sa bonne conduite et son assiduité au travail.

2° Hubertine DUFOUR, épouse Lenieux, ouvrière aux rôles, depuis 52 ans à la Manufacture des Tabacs.

Se recommande par les mêmes qualités que Jean-Baptiste Lefebvre.

3° Joseph FRÈRE, magasinier, depuis 45 ans chez MM. Crespel et Descamps, fabricants de fils retors, à Lille.

A toujours rempli ses fonctions avec un zèle et une régularité dignes des plus grands éloges.

4° Prosper DUBOIS, filtier, depuis 45 ans chez M. Descamps-Beaucourt, à Lille.

Rangé, laborieux, Dubois a été de tout temps un modèle pour les autres ouvriers. Son père, Alexandre Dubois, a travaillé 48 ans dans le même établissement; il a reçu en 1852 une mention honorable, et la médaille en 1863. De tels exemples ne sauraient être passés sous silence; ils font l'éloge des ouvriers et des patrons.

5° Charles Roussel, tisserand-échantillonneurs, depuis 44 ans chez MM. Lefebvre-Ducatteau frères à Roubaix.

Roussel commence par payer sa dette à sa patrie; embrigadé dans le 2e régiment d'artillerie à pied, il fait, en 1823, la campagne d'Espagne et se retire du service avec les meilleurs certificats. Rentré dans ces foyers, il commence chez M. Lefebvre-Ducatteau cette carrière si bien remplie dans laquelle il a su conquérir la considération et l'estime de ses patrons. Préposé à la fabrication des échantillons, c'est-à-dire à la partie la plus délicate et la plus difficile de l'industrie, il apporte dans ses fonctions une habileté exceptionnelle, un véritable génie d'invention. Par son bon goût et son discernement dans le choix des dessins et des couleurs, on peut dire, sans exagération, qu'il est devenu le coopérateur le plus actif de ses patrons.

Heureux dans sa famille, il vient de célébrer, il y a peu d'années, son jubilé, entouré de ses nombreux enfants et petits-enfants.

6°. Antoine Lemay, fileur de coton, depuis 42 ans chez M. D. Derrevaux, à Lille.

Se distingne par son zèle, son exactitude; son assiduité au travail; n'a jamais volontairement manqué à l'atelier pendant ce long espace de temps.

7° Prudent-Napoléon Buttin; rubanier, depuis 41 ans chez MM. Lauwick, frères, à Comines.

Cet excellent ouvrier est célibataire; pendant longtemps il s'est dévoué avec sa sœur pour pourvoir aux besoins de ses père et mère qui se sont éteints dans un âge très avancé. Après leur mort, obéissant à ce sentiment admirable de la charité qui enfante des miracles, il a recueilli et adopté trois jeunes orphelins, ses neveux; pendant plus de vingt ans, sa sœur et lui, les ont entourés des soins les plus touchants, lui comme un père, elle comme une mère, pour emprunter à MM. Lauwick une expression saisissante. Mais cet espoir de leur vieillesse devait bientôt leur échapper, et ces trois enfants, déjà grands, furent successivement enlevés à leur tendresse en l'espace de quelques mois.

8° Louis Scamps, contre-maître depnis 40 ans dans la filature de coton de MM. Debnchy, à Tourcoing.

Ce vénérable octogéniaire, un des rares débris des guerres du premier empire, a déjà reçu en 1867, lors de l'exposition universelle, une médaille d'honneur comme coopérateur de MM. Debuchy. Type de dévouement, défenseur infatigable des intérêts de ses maîtres, il n'a point encore voulu prendre une retraite si noblement acquise. Malgré son grand âge, il ne laisse à personne le soin des détails les plus minutieux de ses fonctions.

9° Louis Lampin, raffineur de sucre depuis 40 ans chez MM. Berna d frères, à Lille.

10° Albert Soury, raffineur de sucre depuis 40 ans dans le même établissement.

Choisis tous les deux sur une liste de sept ouvriers aussi dignes d'intérêt, aussi laborieux, aussi exacts qu'eux, mais moins anciens, Lampin et Soury continuent la longue série d'ouvriers modèles que cette importante maison propose chaque année à nos récompenses.

11° Florentin Boscart, tisserand depuis 40 ans chez MM. Lemaître, Demeester et fils, à Halluin.

Dévouement et fidélité à ses patrons, telle a toujours été la devise de cet excellent ouvrier.

II — *Ouvriers de corps de métiers.*

1° Alfred Pauwels, typograyhe depuis 52 ans chex M. Danel, à Lille.

2° Charles Cambier, typographe depus 48 ans dans le même établissement.

L'éloge de ces deux excellents ouvriers n'est plus à faire : à défaut de leur patron si cruellement éprouvé, mais dont l'active sollicitude veille toujours sur eux, leurs camarades les proclameraient des modèles de dévouement et d'honorabilité professionnelle.

3° Aimable Tilleul, tanneur-corroyeur depuis 48 ans chez M. Albéric Bouchery à Wambrechies.

A toujours tenu une conduite exemplaire, tant sous le rapport de l'énergie, de l'assiduité au travail, que sous celui de l'honnêteté.

4° Pierre Ferrant, charpentier depuis 46 ans chez M. Leduc, à Bousbecques.

Ferrant est signalé non-seulement par ce dernier comme méritant pour ses longs et loyaux services une récompense exceptionnelle,

— —

mais encore par M. le maire de Bousbecques, pour sa probité et sa bonne conduite. Aussi affectueux pour ses camarades que pour sa propre famille, on l'a vu souvent passer la nuit auprès d'ouvriers malades, avec lesquels, dans sa pauvreté, il partageait ses faibles ressources, et auxquels il se donnait tout entier par le cœur!

5° Louis Duthilleul, préparateur de bains de teinture depuis 43 ans chez M. Soins, à Lille.

D'une sobriété à toute épreuve et qui n'a jamais été en défaut. Duthilleul a toujours travaillé dans l'atelier, avec zèle, exactitude et dévouement.

6° Charles Boussemard, maçon depuis 43 ans dans la manufacture de produits chimiques du Nord, à Loos.

Boussemard est aujourd'hui le plus ancien ouvrier de l'usine de Loos; pendant cette longue période de temps qui remonte à 1831, il n'a cessé de donner à M. Kuhlmann, son savant directeur, la plus entière satisfaction au triple point de vue de la conduite, de l'exactitude au travail et de la probité.

7° Jean Crombet, teinturier depuis 42 ans chez MM. Obin frères, à Lille.

Successivement attaché aux ateliers de M. Vandewynkèle-Fonsony et de MM. Obin qui ont repris la suite de ses affaires, Crombet a donné toute satisfaction à ses maîtres. Sobre, rangé et économe, il avait su dans ses relations avec la clientèle recueillir d'universelles marques de sympathie. MM. Obin nous affirment que notre société ne saurait jamais récompenser un plus digne sujet.

8° Jean-Baptiste Bruenne, maçon depuis 42 ans dans la manufacture de produits chimiques du Nord, à La Madeleine-lez-Lille.

Bruenne appartient comme son camarade Boussemard à cette catégorie d'ouvriers modestes que les patrons entourent jusqu'à cette enceinte de toute leur sympathie.

9° Charles Collier, peintre en bâtiments depuis 42 ans chez M. Coyart-Camus, à Lille.

Vivement recommandé par son patron pour ses bonnes qualités.

10° Désiré Destailleurs, contre-maître depuis 40 ans chez M. Castiaux, imprimeur, à Lille.

Entré dans l'imprimerie de M. Blocquel-Castiaux en 1835, à l'âge de 13 ans, Destailleurs se fit bientôt remarquer par son aptitude. Après

quelques années, M. Blocquel lui accorda toute sa confiance et le mit à la tête de son imprimerie, qu'il a depuis lors dirigée avec une remarquable intelligence, et un dévouement qui ne s'est jamais démenti.

Cet ouvrier, dit M. Castiaux, est le meilleur modèle à proposer à la classe laborieuse.

11° Edouart FLAHAUT, brossier depuis 40 ans chez M. Patout-Desmons, à Lille.

Flahaut est un ouvrier tellement appliqué au travail que son patron a pu dire de lui qu'il n'avait jamais perdu une heure. Il appartient à cette race d'enfants qui conservent le culte de la famille et partiquent le dixième commandement du Décalogue. Il a renoncé au mariage pour se consacrer à sa vieille mère qu'il a seul soutenu et entretenu jusqu'à sa mort survenue à l'âge de 76 ans.

12° Marcellin VANDERMESCH, lamier depuis 40 ans chez Mlle. Hortense Morel, à Halluin.

Après avoir travaillé sous les ordres de M. Morel père, Vandermesch prit à sa mort, survenue en 1839, la direction de la maison. Mlle. Morel était alors trop inexpérimentée; il accepta seul tout le fardeau de la responsabilité; incapable d'abuser de cette situation pour élever des prétentions exagérées, il a toujours servi sa maîtresse avec le zèle le plus louable. Elle n'hésite pas à déclarer que c'est à lui, à ses bons et loyaux services qu'elle doit la situation prospère dans laquelle elle se trouve.

13° Jean-Baptiste DELOBEL, garçon brasseur depuis 40 ans chez M. Vandame-Grandel, brasseur à Lille.

C'est encore un type de bon et dévoué serviteur.

III. — *Ouvriers en métaux et produits chimiques.*

1° Claude MORLOT, surveillant de la salle des fourneaux depuis 42 ans à l'établissement du gaz, à Lille.

Bonne conduite exemplaire, probité sans reproche, a élevé honorablement une très-nombreuse famille,

2° Florimond CORNILLE, mécanicien-ajusteur depuis 39 ans chez M. Boyer, à Lille.

Cet habile ouvrier, élevé à l'école et sous les yeux de M. Pierre Boyer, fondateur de cette importante maison, est recherché dans tous les établissements industriels où les machines doivent être montées. Il a

atteint dans cette profession une habileté véritablement remarquable; aussi M. Boyer fils se fait-il un devoir de nous le proposer comme un modèle de l'ouvrier intelligent, sobre et courageux.

3° Auguste Pasbecq, cérusier, depuis 39 ans chez M. Théodore Lefebvre et Cie, à Lille.

Dans cette profession dangereuse, les longs services de Pasbecq méritent d'être signalés, lors surtout qu'ils ont été accomplis à la plus entière satisfaction de ses patrons.

4° Cyr Desmettre, forgeron depuis 38 ans chez MM. Descat frères, teinturiers à Roubaix.

Desmettre s'est toujours distingué par une exactitude et une assiduité au travail véritablement exemplaires; grâce à son économie et à sa bonne conduite, il est parvenu à assurer à ses cinq enfants une position des plus honorables.

5° Auguste Malagié, tollier, depuis 34 ans chez M. Blancho-Capon, serrurier à Lille.

Excellents renseignements.

6° Adolphe Foulon, ferblantier-lampiste, depuis 33 ans chez M. Herbomez, à Lille.

Orphelin dès son apprentissage, il s'est livré aux travaux de son état avec un zèle qui ne s'est jamais démenti. Travailleur sobre et actif, dévoué aux intérêts de son patron, il a acquis dans l'atelier une telle importance et une telle autorité, que c'est lui que la nombreuse clientèle réclame toujours de préférence aux autres ouvriers.

IV. — *Hommes et Femmes de confiance.*

1° Florentine Deschamps, lingère depuis 53 ans à l'hospice Comtesse, à Lille.

L'administration des hospices a rarement usé du droit de recommander ses anciens serviteurs à la Société des Sciences. Elle a cependant fait une exception en faveur de Florentine Deschamps, dont la vie a été signalée par la plus obscure, mais en même temps la plus noble abnégation. Prodigue de ses veilles au lit des malades; désignée lors du choléra de 1832 comme ayant rendu les plus grands services, on la trouve plus tard se sacrifiant pour ses neveux et nièces qui, jeunes encore, venaient de perdre leur mère; leur appliquant son faible

salaire et les entourant d'une sollicitude qui ne s'est jamais démentie. Le nom de Florentine Deschamps demeurera, dans le souvenir reconnaissant de nos jeunes pensionnaires, comme un type de dévouement.

2° Pauline DUJARDIN, fille de confiance, depuis 52 ans chez MM. Debuchy, filateurs de coton à Tourcoing.

Par son zèle affectueux et ses bons services, elle a trouvé dans la reconnaissance de ses maîtres qui lui ont assuré une rente viagère, sa première récompense; la Société des Sciences lui décerne aujourd'hui la seconde.

3° Catherine MILLESCAMPS, veuve de Jacques Olivier, domestique depuis 51 ans chez MM. Blondeaux, bouchers à Haubourdin.

Sa conduite a toujours été irréprochable; quoique pauvre, elle partage ses faibles ressources avec sa vieille mère aveugle et indigente, âgée de 96 ans.

4° Charlotte VILETTE, fille de confiance, depuis 50 ans chez Mme. Veuve Laloy, propriétaire à Deûlémont.

Entrée à l'âge de 15 ans chez M. Laloy Dillies; elle a servi ses maîtres pendant un demi siècle avec un zèle et un dévouement inaltérable.

5° Hyacinthe LAMÉRAAD. domestique durant 48 ans dans la famille de M. Auguste de Maulde, propriétaire à Lille.

Pendant les vingt premières années de son sevice, attachée à M. et Mme de Maulde; elle a élevé leurs quatre enfants avec une tendresse et une vigilance de tous les instants. Lors du mariage de Mme de Rosny, elle la suivit à Boulogne, où durant trente ans, elle se consacra à cette nouvelle famille avec le même zèle et la même ardeur. Aussi n'est-ce pas sans émotion que nous transcrivons ici les lignes que lui écrivait, alors que ses infirmités l'avaient obligée à revenir à Lille, M. de Rosny, son maître: « A Boulogne, comme à Lille, vous serez toujours aimée et estimée par ceux que vous avez si bien servis. »

6° Fidéline MAZURE, domestique depuis 47 ans chez M. François MASUREL, négociant à Tourcoing.

A prodigué ses soins pendant les longues et douloureuses maladies qui ont atteint plusieurs membres de cette famille, et par son attentive sollicitude a adouci les derniers instants de ses anciens maîtres.

7° Joséphine DEBEAUDRINGHIEN, domestique depuis 45 ans chez M Louis Delahaye, clerc de notaire à Tourcoing.

Dans le cours de son existence, consacrée toute entière à la famille Delahaye, elle a traversé les phases diverses de bonne et de mauvaise fortune de ses maîtres. Pour donner une idée de la multiplicité de ses travaux, de sa responsabilité, il suffira de dire que M. Delahaye, ancien maire de Tourcoing, a eu 15 enfants et qu'elle les a tous élévés. Lorsque survinrent les jours mauvais et qu'une catastrophe ébranla l'édifice de la fortune de M. Delahaye, Joséphine demeura ferme à son poste. Bien mieux, elle exigea que ses gages fussent réduits de moitié, confondant ainsi son patrimoine avec celui de ses maîtres. M. Delahaye a caractérisé par un mot ce touchant attachement, il dit : « Ce n'est plus sous le nom de Joséphine Debeaudringhien qu'elle est connue à Tourcoing, c'est sous celui de Joséphine Delahaye. »

8° Marie Flament, femme de charge, depuis 41 ans chez M. Leblan-Houvenaghel, propriétaire à Lille.

Après être demeurée au service de M. Houvenaghel-Descamps jusqu'en 1860, et lui avoir fermé les yeux, Marie Flament entra chez M. Leblan, où elle continue à donner les preuves du plus affectueux dévouement.

9° Joséphine Salomon, lingère depuis 40 ans à l'hospice Stappaert.

Comme sa digne émule de l'hospice Comtesse, Joséphine Salomon a consacré sa vie au service des jeunes filles de cet établissement. Malgré des gages plus que modestes, elle n'a jamais cessé de se prodiguer toute entière ; les religieuses rendent le plus éclatant hommage à cette excellente femme.

10° Julie Chrétien, domestique depuis 40 ans chez M. Baratte, propriétaire et Maire de Templeuve.

Le père de Julie Chrétien a reçu, il y a quelques années, une médaille d'honneur pour son long séjour chez M. Lambelin, Maire d'Ennevelin ; sa fille a marché sur ses traces ; depuis deux générations, elle continue ses services avec un zèle et une activité que l'âge n'a point ralentis.

11° Fanny Grimonpret, épouse Lardemer, femme de confiance depuis 37 ans dans les magasins du Service des Lits militaires à Lille.

L'Administration n'a eu que des éloges à fournir sur cette excellente femme.

12° Joséphine Bonte, depuis 32 ans chez M. Mullier-Eloy, fabricant d'étoffes à Roubaix.

Cette fille dévouée a rempli dans la famille de M. Mullier, composée

de 13 enfants, l'office de seconde mère, multipliant autour de toute la famille ses soins intelligents et dévoués en santé et en maladie.

Une probité et un désintéressement à toute épreuve lui ont conquis une place honorable au foyer de ses maîtres. Respectée des enfants, écoutée de tous, attirant à elle toutes les affections, elle appartient désormais à la famille.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE
ET DES ARTS, DE LILLE.

SÉANCE SOLENNELLE

du 31 décembre 1876.

DISCOURS

de M. VAN HENDE, Président de la Société

Messieurs,

L'honneur de prendre la parole au nom de la Société des Sciences est aujourd'hui pour moi un périlleux devoir. Quelle que soit l'indulgence que n'ont cessé de me témoigner mes bienveillants collègues, dans nos réunions ordinaires, je ne ressens pas moins la crainte d'être au-dessous de ma tâche de président, dans une assemblée accoutumée d'entendre des voix plus autorisées que la mienne, l'entretenir de nos travaux annuels

C'est au Secrétaire-Général qu'il appartient de vous

exposer la part de chacun dans l'œuvre commune; de payer, en cette circonstance, le tribut de nos regrets aux collègues dont la mort nous a trop tôt séparés, et de rendre hommage à la pensée de l'homme généreux qui, au-delà de la tombe, nous charge de récompenser le travail et la science. Les comptes-rendus confiés à des rapporteurs spéciaux, témoignent à la fois, et de l'empressement des auteurs à nous soumettre leurs œuvres, pour en consacrer la valeur, et du soin que nous prenons d'aller au-devant du mérite qui s'ignore ou craint de se montrer avide de distinctions. Ils constatent également combien sont restés vivaces, parmi les ouvriers de notre laborieuse population et les dévoués serviteurs de nos familles, la probité, le zèle et l'attachement que nous nous faisons un devoir d'honorer publiquement et de récompenser devant vous. Mon rôle est donc restreint à des limites que je ne pourrais franchir sans sortir de mes attributions; j'emploierai les instants qui me sont accordés à vous entretenir de notre histoire locale.

Il me semble encore entendre aujourd'hui la voix de mon prédécesseur, traçant un magnifique tableau des progrès de la chimie à notre époque; mais quelques merveilles qu'ait enfantées le XIXe siècle, les sciences physiques et chimiques et leurs applications à l'industrie, n'ont pas été seules à progresser. L'histoire aussi prend part au mouvement intellectuel qui tend à universaliser les connaissances humaines.

Au centre du cortége que lui forment la chronologie, la géographie, l'ethnographie et l'archéologie, l'histoire, appuyée sur la vérité, marche d'un pas plus ferme à la reconstitution de l'image du passé. Elle trouve, dans le concours de ces utiles auxiliaires, une voie sûre pour remonter à travers les âges, rattacher les anneaux de la chaîne des temps, et retrouver la trace des événements dont l'homme a perdu le souvenir.

Les progrès de l'archéologie ont révélé, dans toute la France, les faits les plus inattendus sur l'origine de cités importantes, comme sur la vie des populations qui couvraient le sol de la Gaule et se sont fusionnées pour former la grande famille française.

C'est en rassemblant tous les vestiges de leurs divers états de civilisation, tous les documents qui rétablissent sur ses bases primitives l'organisation morale et politique de chaque peuple, de chaque contrée, que l'on remontera à la cause de cette vitalité nationale, dont notre époque inquiète et tourmentée a besoin de chercher le secret, pour rendre la stabilité à nos institutions.

Il en est de même de l'histoire de notre cité lilloise; une saine critique parvient à la dégager des erreurs dont le voile en a trop longtemps obscurci l'origine, et à faire mieux saisir l'enchaînement des causes qui, sous le régime de l'indépendance municipale, ont contribué à former le caractère de ses habitants. De fructueuses investigations servent à préparer les matériaux qui permettront d'atteindre ce double but; l'Administration Municipale tient à honneur d'y contribuer, et plusieurs des membres de notre société sont entrés dans la voie qui mène sûrement au succès.

Le résultat actuel de ces recherches nous permet d'examiner quel fut primitivement l'état du territoire de Lille, et comment s'est formé le caractère particulier de ses habitants.

Les opinions contradictoires qui ont surgi, au sujet de l'origine de Lille, sont enfin conciliées. La haute antiquité de nos ancêtres a été démontrée, dans un mémoire couronné ici même, il y a deux ans; nous en avons pour garant les vestiges des âges de la pierre polie et du bronze, les Romains et les Mérovingiens exhumés dans la nouvelle enceinte de Lille.

Plus récemment encore, la découverte dans les marais de la Deûle, à Houplin, d'habitations sur pilotis ou

palafittes, retrouvées au sein de la tranchée destinée à l'alimentation des eaux de la ville, nous a donné un genre d'habitations qui n'étaient représentées en France que par quelques stations lacustres voisines de la Suisse.

Depuis la taille de la pierre, servant à façonner les outils et les armes, jusqu'à la fabrication de la poterie et à celle de la verrerie, une des parties les mieux traitées de l'art franc, on peut suivre maintenant les progrès de l'industrie chez les habitants de notre territoire.

Le développement de la richesse avait marché de pair: des travaux de terrassement entrepris aux environs de la *Fontaine del Sauch*, ont fait découvrir les substructions de divers édifices dont les murailles intérieures étaient revêtues de crépis coloriés semblables à ceux des habitations de Pompéï.

Comment ces faits se sont-ils effacés de la mémoire des hommes? C'est qu'une terrible invasion, partie des bords du Rhin, au troisième siècle, et que l'on peut suivre, par ses ravages, à travers plusieurs provinces de la Gaule, est venue brusquement interrompre la vitalité du pays. La dépopulation à peu près complète des campagnes amena, sur un autre point du département, les effets les plus désastreux; la mer brisa ses digues et prit possession d'immenses étendues de territoire. Sur les rives de la Deûle, les conséquences géologiques de l'invasion des barbares furent moindres; mais, en débordant, la rivière alla couvrir de ses eaux des terres qu'elle avait abandonnées, et le sol antique fut enseveli peu à peu sous une épaisse couche d'argile tourbeuse.

C'est à ces diverses catastrophes, inconnues des vieux chroniqueurs, qu'il faut attribuer l'opinion généralement répandue, que le sol lillois avait toujours été marécageux et inhabité.

Les terrains fouillés depuis l'agrandissement de la ville, en donnant la mesure réelle du plus ou moins de crédit qu'il faut accorder à cette assertion populaire, ont en même temps rendu vraisemblable le récit légendaire de *Lydéric*. Un ermite peut avoir vécu aux environs de la Fontaine del Sauch, dans les ruines des habitations gallo-romaines, condamnées à l'abandon après le massacre de leurs hôtes, et dont les indigènes auraient repris possession vers l'époque mérovingienne.

C'est ainsi que le sol, fouillé à diverses profondeurs, a révélé d'une manière générale, mais sans lacune, l'histoire des temps anciens, depuis l'ère des palafittes jusqu'à celle des documents écrits. Dès lors, les faits apparaissent dans leurs détails et revêtus d'un intérêt digne de toute notre attention.

Nous saisirons sur le vif, en les étudiant, les qualités distinctives du caractère lillois, et nous pourrons nous rendre compte des causes qui l'ont maintenu, avec son cachet d'originalité, depuis ces époques reculées jusqu'au temps où nous vivons.

Les populations de la Flandre se sont toujours distinguées par leur prudence, leur indomptable énergie et une persévérance dans leurs entreprises, que rien n'a pu fatiguer. Soit que, les premières en Europe, elles conquièrent l'indépendance communale, soit qu'elles aient à la défendre ; soit encore qu'elles élèvent tous les genres d'industries à un degré inouï de prospérité, on voit briller ces qualités natives à toutes les pages de leur histoire. La mise en pratique des institutions que les peuples de Flandre s'étaient fait octroyer, maintint et accrut les qualités que nous venons de signaler. Nous espérons vous le démontrer, pour ce qui concerne notre cité, en traçant une rapide exquisse de son organisation et de sa vie intime ; vous verrez si l'énergie, la prudence et la persévérance ne trouvaient pas à s'y exercer noblement.

Qu'était la commune de Lille au Moyen-Age? Un véritable petit État, moins la souveraineté.

A la condition de s'acquitter envers le comte de Flandre de tous les devoirs dûs à un suzerain, la commune pouvait s'administrer librement. L'*Échevinage* exerçait sur toute la population, et principalement sur la bourgeoisie, les pouvoirs les plus étendus. Formé au premier rang de douze échevins ou juges qui possédaient le droit de haute, de moyenne et de basse jutice, il devait à cette prérogative principale la qualification de *Magistrat* qu'il reçut de ses administrés, avec la jouissance d'une autorité entourée de respect.

Pour s'éclairer sur les matières délicates, il avait auprès de lui quatre voirs-jurés ou conseillers légistes, gardiens spéciaux et permanents de la loi et des franchises de la cité, et en confiant aux *paiseurs* ou *apaiseurs* la charge de juger les affaires de peu d'importance, et aux *gard'orphènes* la gestion des biens des orphelins, il restreignait la multiplicité des causes dont il se réservait la juridiction.

On sait que le *Renouvellement de la Loi*, qui n'est autre chose que l'élection annuelle de l'Échevinage, se faisait par les délégués du seigneur de la terre et que, pour obtenir l'honneur d'être appelé à des fonctions municipales, il fallait être bourgeois de naissance et marié.

L'aptitude à l'élection, nettement définie et s'appliquant à un nombre de citoyens assez considérable, excitait au sein de la bourgeoisie une émulation salutaire. Chacun aspirait à se rendre digne de prendre part aux honneurs et aux fonctions d'une magistrature puissante et respectée, dont les prérogatives étaient aussi variées qu'étendues.

La défense des priviléges de la ville et de la bourgeoisie assurait au Magistrat le concours d'une population dévouée. Il en avait fait transcrire les titres dans

le *Livre Roisin*, véritable Palladium de la cité. Appuyé sur des textes authentiques et sacrés pour lui, il résistait à toutes les tentatives d'empiètement des officiers du prince et, à chaque infraction, se faisait délivrer des lettres de non préjudice.

Quant au *Rewart*, qui était toujours le *Mayeur* sortant de charge, il avait pour mission de représenter la ville, dans les relations avec le Souverain et dans les cérémonies publiques, de veiller à sa défense et à la police générale de la cité. Il avait, lui aussi, pour le maintien du bon ordre dans la ville, un tribunal où venaient se terminer les petites difficultés de tous les jours.

Le Magistrat étendait encore le domaine de son contrôle sur l'organisation de la charité, la moralisation du peuple et la direction des fêtes publiques. Pour venir au secours de l'étranger, du pèlerin, de l'indigent de tout âge et de tout sexe, la bienfaisance avait revêtu les formes les plus variées : l'incurable, l'insensé, le lépreux et l'orphelin trouvaient, dans des asiles spéciaux, les soins de la plus pieuse sollicitude.

Indépendamment des fondations d'hospices, comme *Comtesse*, *Saint-Nicolas*, *Gantois* et tant d'autres, et des secours publics distribués en exécution du testament de *Jacques Louchard* qui, pour ce bon exemple, serait digne de donner son nom à une rue de la ville, la charité privée, loin de s'en tenir aux bienfaits qu'elle répand çà et là journellement, s'ingénie à remédier à toutes les infortunes. Les fondations d'écoles, de lits, de prébendes, de messes suivies de distributions de pains, et quantité d'œuvres spéciales et généreuses, toujours placées sous la surveillance de l'Échevinage, se sont multipliées de telle sorte qu'il nous a été possible de former plusieurs *agendas* annuels dont toutes les éphémérides signalent un fait de la charité lilloise.

Dans son attachement solide et sincère à la religion, il respectait le culte de l'Église dans ses manifestations

extérieures, sans renoncer à aucune de ses propres attributions. Il réglait l'ordre des processions et des services religieux comme celui de toutes les fêtes populaires. Les tournois de l'*Épinette*, les représentations de mystères et de moralités, les fêtes du *Puy-Notre-Dame*, les exhibitions sur chars et sur estrades étaient tous soumis à sa surveillance et, selon son gré, favorisés, subventionnés.

Par une sollicitude si active, le Magistrat maintenait chacun dans le devoir, et son exemple inspirait à tous, grands et petits, le respect de la loi et les sentiments élevés de l'homme qui, à la conscience de la force de son droit, joint le respect de l'autorité. Grâce à nos libertés municipales sagement comprises, la population s'est rompue à cette activité commerciale qui a fait de notre contrée, depuis le Moyen-Age jusqu'aujourd'hui, l'une des régions les plus industrielles, les plus riches et les plus libres du monde entier. Elle s'est formée en même temps à la vie publique, et toujours elle est restée unie à l'Échevinage quand il s'est agi de défendre l'intégrité des priviléges et du sol natal.

C'est là cette énergie prudente qui l'a distinguée en tous temps. Quelques exemples suffisent pour le démontrer.

Avant que la comtesse Jeanne eût réglementé à nouveau, par un acte solennel, des droits précédemment acquis, il arriva un jour que le roi Louis VI voulut faire reconnaître, comme comte, Guillaume Cliton qu'il désirait pourvoir d'une province, au préjudice de Thierry d'Alsace. Mais bientôt les Lillois chassèrent, de la place publique et de la ville, ce prince qu'ils considéraient comme un usurpateur des droits de leur légitime Souverain. Le Roi, informé du mécontentement qu'avaient excité plusieurs actes de son indigne protégé, se vit contraint de l'abandonner.

Plus tard, sous la domination directe de la royauté, après la capitulation de 1297, où la commune fit recon-

naître solennellement toutes ses prérogatives, nous voyons les Lillois montrer leur attachement pour le descendant de leurs anciens comtes. A plusieurs reprises, ils procurent à Louis-de-Male l'abri de leurs remparts, contre la poursuite de ses sujets révoltés.

Les guerres de Charles-Quint avec la France et les troubles religieux du XVI[e] siècle, arrêtent l'essor de l'industrie et du commerce, en retenant deux générations sous les armes ou sur le qui-vive. La population n'en reste pas moins calme : attachée à ses coutumes, elle les fait confirmer par l'Empereur; fidèle à la foi des aïeux, elle résiste aux suggestions des novateurs et, pendant que ceux-ci se livrent à de déplorables dévastations, elle fait respecter, même en faveur des hérétiques, le privilége de non confiscation des biens.

Aussi quand, après le rappel du duc d'Albe, le mécontentement des provinces, les désordres causés par les troupes espagnoles et l'ambition des princes, engendrent de nouvelles complications, de nouveaux troubles, notre Magistrat conserve sa prudence et sa fermeté. Sans se déclarer ni pour ni contre le gouverneur des Pays-Bas ou les États de Bruxelles, le prince d'Orange ou l'archiduc Mathias, il appelle les Lillois à faire le serment de défendre la ville contre tous les étrangers, et proclame l'état de siége. On se tient prêt à canonner et arquebuser tout parti qui se présenterait : espagnol, hollandais, ou protestant.

Ce caractère énergique ne devait pas se démentir : au bombardement de 1792, c'est au Conclave de l'Hôtel-de-Ville, que fut rédigée la célèbre réponse adressée à Albert de Saxe et gravée sur notre colonne commémorative. On vit alors éclater en prodiges les qualités qui constituent le fond du caractère lillois. Tandis que, dans la ville, l'émoi causé par les premières bombes se dissipe, les enfants se servent d'ustensiles de ménage pour relever les boulets rouges, le barbier Maes avec son éclat d'obus

et l'agile Anzelin-le-Bossu excitent le rire et les bravos de la foule ; sur les remparts et devant l'ennemi, Reboux, Niquet, Pottier, Ovigneur, déploient à l'envi l'adresse, l'entrain, la vigueur, la hardiesse et la prudence, le sang-froid et l'abnégation qui forment, avec le dévouement de la garnison et les secours des volontaires, un faisceau de résistance contre lequel viennent se briser les efforts de l'assiégeant.

Nos pères avaient écrit, avec leur sang, la première page de cette grande épopée militaire que les soldats de la France allaient tracer, avec leur épée victorieuse, sur les champs de bataille de l'Europe.

Des citoyens unanimes à repousser l'étranger ne pouvaient pas tourner contre eux-mêmes leurs armes glorieuses. Malgré l'installation du tribunal révolutionnaire, malgré les promenades de Dufresse avec son hideux fourgon, malgré l'arrestation d'un grand nombre de suspects, l'accueil fait à Joseph Lebon, par la jeunesse lilloise, proteste contre les excès; il dénote que l'antique union des citoyens n'a laissé que de bons souvenirs, et qu'il n'y a pas lieu d'user de représailles.

Je me tais sur notre époque. La reconstitution de l'état social, les progrès de l'industrie et de la civilisation, les créations de toute nature en rapport avec les besoins matériels et moraux d'une population croissante, le prodigieux développement et les splendeurs de la ville agrandie, la multiplicité des efforts tentés en faveur de l'instruction publique à tous les degrés, les grandes et touchantes manifestations dont nous avons été les acteurs ou les témoins, à la suite de nos malheurs, et la diversité des opinions et des tendances qui passionnent les masses, ont soulevé assez de problèmes pour exiger de l'activité, de la prévoyance et du dévouement, et nécessiter l'emploi des immenses ressources de nos richesses.

Messieurs, je vous ai montré une population calme au milieu des orages. Elle a conservé, pendant six siècles,

des institutions qui ont fait sa force et lui ont permis de remplir fidèlement ses devoirs civiques, tout en sauvegardant son indépendance. C'est ainsi qu'elle a pris l'empreinte de cette originalité qui fait le fond de son caractère. Mais rien n'a pu altérer en elle le plus pur patriotisme; si elle s'est montrée lilloise, elle n'a jamais cessé d'être française. Comment aurait-elle pu oublier son orgine nationale? Lille faisait autrefois partie du premier fief laïque de la couronne de France. Si la force a pu le séparer un certain temps de la mère patrie, le droit lui a rendu sa nationalité primitive, et plaise à Dieu qu'il en arrive de même, de nos jours, pour des provinces qui nous sont restées chères! Les deux siècles qui se sont écoulés depuis le retour de notre ville au sein de la grande nation, ont toujours vu ses habitants, dont le bon sens est proverbial, se montrer, dans les diverses phases des événements, prudents et raisonnables. Que notre génération les imite, et nous pourrons dire avec un certain orgueil: Nous sommes Lillois, nous sommes Français!

COMPTE-RENDU ANNUEL

DES TRAVAUX,

Par M. DE NORGUET, Secrétaire général.

Messieurs,

La Société des Sciences de Lille a continué, dans le courant de cette année, la tâche qu'elle s'était imposée il y a bientôt trois quarts de siècle.

Cette tâche, nos fondateurs l'avaient suffisamment indiquée par l'emblême et la devise qu'ils s'étaient choisis : Une ruche, avec les mots : *Utile dulci ;* le travail utile et le travail agréable ; la recherche et la démonstration des vérités pouvant concourir au bien de tous, l'encouragement et la récompense du labeur profitable, et, à côté, l'agrément de la forme et la distraction de l'esprit, le miel de l'imagination et l'aiguillon de la science positive.

Quand on parcourt les procès-verbaux de toutes les séances qui se sont succédées depuis 1802, les soixante-quatre volumes de nos Mémoires, et les comptes-rendus de nos concours, on reconnaît bien vîte que jamais la Société ne s'est départie de la route qui lui avait été tracée, et qu'elle a toujours marché vers son but.

L'aperçu sommaire que j'ai à vous tracer des travaux de 1876, vous prouvera que cette année n'a pas été une des moins fécondes.

Pour commencer par le *dulci* d'Horace, voici quel a été notre contingent littéraire et artistique :

Dans un travail intitulé : *La Poésie en Amérique*, M. Louis Dépret a raconté la vie et analysé les œuvres

du poète Longfellow. Il a joint à cette étude un tableau des esprits et de la littérature en Amérique, et un aperçu des principaux ouvrages originaires de ce grand pays et de ceux aussi qui lui ont été consacrés par les voyageurs anglais ou français.

En outre, M. Dépret a joint, cette année, aux publications qui avaient si bien consacré sa réputation: *le Roman de la Poupée*, *Nouvelles anciennes*, *Chansons et Sérénades*, et il a publié une nouvelle édition de l'*Album de Karl*, ce charmant recueil de pensées, où l'humour et la profondeur se disputent le pas.

M. Houdoy, secouant un instant la poussière des archives, nous a offert une *Étude sur la beauté des femmes dans la littérature et dans l'art, du XIIe au XVIe siècle*, où il passe en revue les premières manifestations que l'idée de la beauté humaine a inspirées à nos écrivains nationaux, comparées aux premiers essais des arts plastiques.

M. Deletombe, membre correspondant, a terminé son petit poème: *la Sœur de lait*, où il a su mettre heureusement en contraste le bonheur de l'innocence champêtre et les dégoûts du vice luxueux.

Un autre de nos correspondants, M. Jules Breton, nous a fait hommage d'un volume de poésies: *les Champs et la Mer*; nous avons pu y constater que le célèbre artiste chante comme il peint, et que, sous sa plume, la paysanne artésienne ou bretonne se poétise, comme sous son pinceau.

M. Benvignat nous a présenté le projet d'une médaille que la Société désire faire frapper, afin d'avoir un type particulier pour les récompenses de ses concours.

M. Lavainne a ajouté à son œuvre, déjà si considérable, de nouvelles symphonies, parmi lesquelles nous citerons: *la Légende symphonique*, exécutée aux concerts du Vaux-Hall de Bruxelles, où les œuvres de notre compatriote sont accueillies avec la plus grande faveur, et *la Pastorale*,

dont le succès à Paris a été un triomphe. L'écho des applaudissements qui l'ont suivie au concert des Champs-Élysées est venu retentir jusqu'à Lille.

Je dois aussi mentionner d'autres de nos collègues qui, d'une façon différente, ont bien mérité de l'art. Les conservateurs qui augmentent, embellissent, étiquettent, cataloguent leurs musées; le professeur qui voit ses élèves tenir la tête des concours, ne doivent-ils pas prendre leur place parmi les travailleurs qui honorent la Société dont ils font partie? Vous avez déjà nommé MM. Reynart, Bachy et Colas.

Mais M. Colas ne se contente pas de faire de bons élèves; ceux qui ont visité les remarquables grisailles dont il vient d'orner l'église d'Estaires, ont compris les succès des élèves, en constatant ceux du maître.

L'histoire ne doit pas être éloignée de la littérature; n'est-ce pas, en effet, la littérature au service de la vérité, comme la poésie est au service du sentiment?

Dans cette branche, j'ai à vous signaler d'abord une série de documents, recueillis par M. Casati dans les principaux dépôts d'archives de l'Italie, concernant les relations de la France et de l'Italie, aux XVe et XVIe siècles. En trouvant encore à glaner, là où tant d'autres ont déjà récolté, M. Casati a fait preuve d'un zèle dont tous les historiens lui sauront gré.

Nous retrouvons ensuite M. Houdoy, avec un intéressant travail sur les artistes flamands des XIVe et XVe siècles, ces *pointeurs* ou *tailleurs d'imaiges*, prédécesseurs des Van Eyck, dont l'existence ne nous est révélée que par les comptes de la Ville et de la Collégiale de Saint-Pierre. Le temps a emporté leurs œuvres, mais leurs noms sont restés et ils attestent que Lille, à cette époque, n'était pas plus étrangère aux arts qu'à la poésie et à la philosophie.

M. l'abbé Dehaisnes nous a lu de curieuses notices sur

plusieurs églises de l'arrondissement de Lille et sur les objets archéologiques qu'elles renferment.

Il nous a retracé, une autre fois, la carrière artistique et historique de M. de Coussemaker, dont la mort a fait parmi nous un vide qui ne sera pas comblé de longtemps.

Bien qu'un an se soit écoulé depuis le décès de M. de Coussemaker, vous avez encore présente à la mémoire l'expression des regrets universels qui l'ont suivi, il me suffira, pour payer un dernier tribu à sa mémoire, d'emprunter les termes mêmes de la notice de M. l'abbé Dehaisnes :

« Cet homme éminent n'était pas seulement le premier, peut-être, parmi ces érudits de la province qui recueillent et publient, à la suite de longues et intelligentes recherches, les matériaux que, plus tard, les esprits généralisateurs mettront en œuvre, il avait acquis, comme historien de l'art musical au Moyen-Age, une supériorité que nul écrivain ne lui contestait ; . . . . . il avait créé ou vivifié de son esprit des sociétés savantes, dont il dirigeait et exécutait lui-même presque tous les travaux ; . . . . comme magistrat, comme homme public, il n'a pas cessé de rendre d'importants services à la société. . . . . Sa famille a perdu un époux, un père aimant et dévoué ; sa patrie, un représentant qui ne négligeait jamais les intérêts du public et des particuliers ; le Nord de la France, un érudit qui était l'âme des travaux intellectuels opérés dans cette contrée ; les Sociétés savantes, un membre dont le nom faisait leur gloire ; l'histoire de la musique, son écrivain le plus savant et le plus autorisé ; la religion et la société, un défenseur convaincu, toujours prêt à soutenir les principes et les institutions sur lesquels repose l'ordre public. »

Au moment où M. de Coussemaker nous a été enlevé, il terminait une histoire des troubles religieux dans la Flandre maritime, au XVIe siècle. Tous ceux qui attendaient avec impatience la publication de ce volumineux

travail, ont appris avec bonheur que M. l'abbé Dehaisnes s'était chargé d'y mettre la dernière main et d'en surveiller l'impression.

M. Van Hende nous a lu un Mémoire sur les Plombs ou Plommés des Innocents, espèce de monnaie fictive qui, au XVIe siècle, se jetait à la foule, avec des dragées, dans une procession organisée par la Collégiale de Saint-Pierre.

Le sujet a fourni à l'auteur l'occasion de rappeler la part prise par le clergé, les souverains et l'échevinage, dans l'organisation des fêtes populaires et le soin qu'on prenait d'instruire et de moraliser les masses au sein de leurs plaisirs. Les Plombs des Innocents sont comme les Méreaux de la Charité; de peu de valeur artistique et intrinsèque, ces modestes monuments de notre numismatique lilloise ont le mérite de faire revivre un souvenir des mœurs et des usages d'autrefois.

M. Aimé Houzé de l'Aulnoit a donné lecture de nouveaux chapitres de son travail sur le paupérisme et les secours publics de la ville de Lille; il y entre dans des considérations pratiques sur les causes physiques, matérielles et morales qui entretiennent, à Lille, la plaie de la misère et qui livrent le pauvre, sans défense, aux crises politiques et industrielles.

Ces études l'ont conduit à rechercher quel a été le mouvement de la population de notre ville, depuis le dernier recensement, au double point de vue de la résidence et des familles secourues. Il nous a montré que les Belges constituent près du tiers des habitants de Lille et que cette énorme proportion se retrouve dans la répartition des secours.

A cette occasion, M. Houzé de l'Aulnoit a signalé l'étrange discordance existant entre les législations française et belge, au sujet des étrangers pauvres. La législation française est muette à l'égard de ces derniers, et les règlements hospitaliers leur imposent, suivant les

localités, un domicile de secours de trois, cinq et même six ans. En Belgique, au contraire, la loi admet les étrangers à participer à tous les secours des Bureaux de Bienfaisance, mais elle laisse à l'État la charge de ces secours, tant que l'étranger n'a pas encore le domicile légal de cinq ans.

Il a exprimé le vœu, déjà formulé au Congrès de Bruxelles, qu'une loi plus équitable fasse disparaître d'aussi regrettables divergences et rétablisse l'égalité de ceux qui souffrent vis-à-vis de l'Assistance publique.

M. Telliez, étudiant les ressources de la France, a cherché à se rendre compte des moyens employés pour subvenir aux frais de la guerre de 1870 et à découvrir leurs conséquences économiques en Allemagne et en France.

Si nous passons maintenant aux sciences, nous rencontrons d'abord la médecine, représentée par deux notices de MM. Parise et Hallez; la première sur un calcul vésical, de grosseur tout-à-fait insolite, dont l'habileté de l'éminent praticien a délivré heureusement un malade; la seconde, sur une interversion complète des viscères, observée chez un homme mort à l'hôpital Saint-Sauveur. Cet homme ne s'était jamais douté qu'il avait le cœur à droite et le foie à gauche et qu'il justifiait ainsi Sganarelle.

C'est, paraît-il, la relation d'un fait semblable qui donna à Molière l'idée de sa fameuse plaisanterie : *Oui, c'était ainsi autrefois, mais nous avons changé tout cela, et nous faisons maintenant la médecine d'une méthode toute nouvelle.*

M. le docteur Houzé de l'Aulnoy nous a donné un compte-rendu sommaire du Congrès d'hygiène de Bruxelles, auquel il a pris une part active, et nous a présenté divers opuscules, publiés en-dehors de la Société, sur la mortalité des enfants dans la ville de Lille, sur les caisses de secours et de retraites, et sur la force élastique

les bandes de caoutchouc, expérimentée par la méthode des poids.

Dans les autres branches des sciences, il faut citer M. Corenwinder, qui a continué ses études sur les productions intertropicales. Il nous a donné une monographie du bananier, au point de vue industriel. L'analyse des fruits de cet arbre lui a fourni la certitude que, si sa culture pouvait devenir l'objet d'une exploitation industrielle, il y aurait là un élément précieux de production sucrière et alcoolique. Il a fait le même travail sur la patate, qui lui a donné des doses importantes de sucre, de glucose et d'amidon.

M. Corenwinder nous avait entretenu, l'année dernière, de ses recherches sur l'influence de l'effeuillaison des betteraves ; il a continué ses études sur cet objet, et ses nouvelles expériences l'ont confirmé dans ce résultat : que l'ablation des feuilles, avant la récolte, diminue, dans une proportion notable, les principes saccharins de la racine.

Poursuivant ses études, déjà anciennes, sur la physiologie des plantes, il nous a lu ensuite un mémoire sur les fonctions des feuilles et celles des racines. De ses expériences, il résulte que, non-seulement les feuilles élaborent l'acide carbonique de l'atmosphère, mais encore celui qui circule dans leur tissu.

Recherchant l'origine de cet acide carbonique intercellulaire, l'auteur est conduit à admettre que ce sont les racines qui le produisent, en exerçant une fonction qui leur est propre. Ces organes inspirent constamment de l'oxigène et ils le transforment en acide carbonique, aux dépens de leur propre substance ou des matières carbonées qu'ils puisent dans le sol. Cet acide est retenu par les racines et il monte dans les feuilles qui en fixent le carbone.

Cette théorie avait déjà été annoncée par De Saussure, M. Corenwinder admet qu'elle est très-vraisemblable.

Quant à l'opinion, qui a été émise par des savants, que les racines des plantes absorbent directement l'acide carbonique tout formé dans le sol, M. Corenwinder démontre, de nouveau, qu'elle n'est pas justifiée par les faits.

Un autre jour, il nous a montré un échantillon de sucre renfermant 15 $^{0}/_{0}$ de salpêtre, dont la présence est occasionnée par l'abus déplorable que font les cultivateurs du nitrate de soude employé comme engrais pour la betterave.

La chimie a encore été représentée par deux mémoires, offerts à la Société par M. Duvillier et analysés par M. Corenwinder. Le premier traite de l'acide phosphorique dans toute la série géologique; le second, d'une méthode pour retirer le platine des chloroplatinates. La Société, toujours heureuse d'accueillir les travaux de mérite, qui lui arrivent même des étrangers, a décidé l'insertion de ces deux notices dans ses Mémoires.

J'ai à vous signaler, en histoire naturelle, des observations de M. Gosselet sur la position géologique du calcaire de Givet, sur l'étendue et l'épaisseur de ses couches dans le bassin de la Meuse, et *la Faunule des Hémiptères de Biskra,* par M. Lethierry, en collaboration avec un de nos correspondants, M. Puton. C'est le résultat des chasses hémiptérologiques de ces deux intrépides explorateurs, pendant leur séjour sur les confins du désert.

La vogue est aux tramways; personne n'en est plus convaincu que l'habitant de Lille qui traverse la place de la Gare. M. Flamant nous a donné une étude sur leur mode de traction. Passant en revue les nombreux essais qui ont cherché à supprimer les chevaux, il accorde la préférence à un système américain, où le mouvement est obtenu par la vapeur d'eau emmagasinée.

Nous devons à M. Terquem la formule d'un vernis, composé d'alcool et de sandaraque, destiné à permettre

d'écrire sur le verre avec plus de facilité qu'on ne pouvait le faire jusqu'aujourd'hui.

Enfin, je rappellerai les observations météorologiques que M. Meurein poursuit depuis vingt ans avec une patience et un soin au-dessus de tout éloge.

Tels sont, Messieurs, les travaux que la Société des Sciences de Lille a accomplis en 1876 et qu'elle s'apprête à poursuivre avec un zèle toujours nouveau. Ce zèle a été stimulé, cette année, par un témoignage flatteur. Le docteur Pingrenon, ancien chirurgien militaire, nous a laissé, par testament, une rente sur l'État, dont les revenus seront consacrés à un prix bisannuel de cinq cents francs, destiné à l'auteur d'un mémoire de médecine ou d'hygiène relatif à la ville de Lille.

Cette fondation, appelée, comme la prime Parnot, à produire dans nos concours de fructueux résultats, suscitera des imitateurs, et nous pourrons ainsi étendre de plus en plus la sphère de notre action.

Une tâche pénible m'est imposée au terme de ce rapport, celle de vous signaler nos pertes. J'ai déploré plus haut la mort de M. De Coussemaker; ce vide est heureusement le seul qui s'est fait dans les rangs de nos membres titulaires, mais il n'en est pas de même pour nos correspondants. La Société a perdu MM. Henri Kolb et Thémistocle Lestiboudois; tous deux se rattachaient à nous par des liens plus étroits que nos autres correspondants, puisque tous deux étaient enfants de Lille et avaient été membres résidants.

M. Kolb s'est signalé par l'importance de ses travaux d'ingénieur et par l'excellente direction qu'il donna à ceux qui se sont accomplis dans le Nord pendant qu'il y exerçait les fonctions d'ingénieur en chef. La Société lui avait décerné, en 1863, une médaille d'or à la suite des desséchements d'Emmerin, et l'avait à cette époque admis dans son sein, mais un avancement mérité l'appela bientôt à Paris.

M. Lestiboudois, fils et petit-fils de membres de la Société, dont je n'ai pas besoin de rappeler le souvenir, leur succéda dès l'âge de vingt-trois ans, par droit de mérite plus encore que par droit de naissance. Dès-lors, il fit insérer dans nos publications une foule de mémoires sur la médecine, la botanique et l'économie sociale ; l'énumération en serait trop longue, il me suffira de citer ses notices sur l'insertion des organes floraux, ses recherches sur la canne à sucre, le lin, la betterave, le tabac, son mémoire sur la phyllotaxie anatomique, son voyage en Algérie, ses rapports sur la question des sucres et des bestiaux.

Lorsque ses fonctions politiques l'éloignèrent de Lille, il ne cessa pas pour cela de nous faire part de ses travaux, car Lestiboudois eut le rare privilége de pouvoir mener de front la science et les fonctions publiques, la physiologie végétale et les applications pratiques de l'histoire naturelle.

Il fut trois fois président de la Société et son nom restera parmi nous comme le représentant d'une famille de savants et l'exemple du travail utile et du dévouement public.

RAPPORT

DE M. FLAMANT

SUR LE CONCOURS SCIENTIFIQUE, L'EXAMEN DES CHAUFFEURS ET LA PRIME PARNOT.

Messieurs,

De toutes les sciences, la moins cultivée dans l'arrondissement de Lille, si l'on en juge d'après les travaux présentés à la Société, est la science mathématique. La Société a proposé pour le prix Wicar, une question d'un haut intérêt scientifique, et jusqu'à présent, aucune réponse ne lui a été adressée. Elle n'a reçu en 1876 qu'un seul travail de mathématiques appliquées, intitulé: « Recherche sur la manière d'équilibrer les corps immergés. » Ce travail n'a aucune importance au point de vue scientifique, mais la solution donnée par l'auteur est exacte. La Société a cru devoir lui décerner une mention honorable à titre d'encouragement. L'auteur est M. Thomas, ingénieur civil à Lille.

La terre, vous le savez, Messieurs, est animée dans l'espace d'un double mouvement. Elle tourne sur elle-même en vingt-quatre heures, et en même temps, elle tourne autour du soleil et met une année entière à accomplir cette seconde révolution. Mais l'axe de la terre n'est pas perpendiculaire au plan dans lequel s'effectue la rotation autour du soleil et qui s'appelle plan de l'écliptique, il en résulte, dans la manière dont la terre se trouve disposée par rapport au soleil, des variations qui constituent le phénomène des saisons.

L'explication de ce phénomène aux enfants des écoles primaires n'est pas sans présenter quelque difficulté, et elle peut être rendue beaucoup plus claire par l'emploi d'appareils représentant les divers mouvements qui le produisent. Mais ces appareils sont en général compliqués et coûteux.

M. Tilmant, directeur de l'Ecole primaire supérieure, et M. Cochez, professeur à la même école, ont présenté à la Société des instruments très-simples, disposés de manière à atteindre le même but. Ces instruments sont formés essentiellement d'une feuille de carton représentant l'écliptique, au centre de laquelle un petit disque figure le soleil. Une tige mobile autour de ce centre porte à son extrémité un autre disque représentant la terre. L'axe de la terre, dans le mouvement annuel autour du soleil, doit rester parallèle à lui-même, et ce parallélisme est obtenu par une disposition fort ingénieuse.

La Société a pensé que l'usage de ces appareils dans les écoles primaires pouvait être d'une grande utilité, et, prenant en considération les services rendus par M. Tilmant à l'enseignement primaire supérieur à Lille, elle lui décerne, ainsi qu'à son collaborateur, M. Cochez, une médaille de vermeil.

M. Trannin, ancien préparateur de physique à la Faculté des sciences de Lille, a présenté un travail répondant à l'une des questions posées par la Société : « Comparaison des radiations simples constituant les diverses sources lumineuses. »

Pour comparer les radiations simples de deux spectres fournis par deux sources lumineuses, M. Trannin a cherché à constater l'égalité d'éclairement dans une région déterminée du spectre. Il superpose en partie les deux spectres après leur avoir fait traverser des lames cristallisées, chacun d'eux est alors sillonné de bandes d'interférences obscures, parallèles aux raies de Frauenhofer;

et ces bandes obscures disparaissent complètement en un point des deux spectres superposés, lorsque, en ce point, les deux spectres sont également éclairés. Cette égalité s'obtient soit en déplaçant l'une des sources lumineuses, soit en faisant tourner un prisme bi-réfringent.

Après de nombreux tâtonnements et de longs essais, l'auteur est parvenu à faire construire un appareil permettant d'exécuter cette comparaison d'une manière tout-à-fait satisfaisante. Il a pu ainsi comparer entre elles quelques sources lumineuses usuelles.

M. Trannin a voulu se rendre compte de la précision de ses observations. Il a donc répété chacune d'elles vingt fois de suite, et déterminé par les méthodes du calcul des probalités, l'erreur probable commise sur la moyenne de ces vingt observations; erreur dont l'importance donne le degré de précision sur lequel on peut compter. Il a reconnu que cette précision croît rapidement depuis le rouge extrême jusqu'au jaune, où elle atteint son maximum et décroît ensuite lentement jusqu'au violet.

L'appareil imaginé par M. Trannin permet de résoudre une des questions les plus importantes de photométrie et d'entreprendre de nouvelles recherches sur des sujets inabordables jusqu'ici. Les applications qu'il en a faites sont d'un haut intérêt. La Société a décerné à M. Trannin une médaille d'or.

La plupart d'entre vous, Messieurs, ont visité une filature de lin; vous avez vu par quels ingénieux mécanismes les filaments du lin sont rendus parallèles, étirés, tordus, et enroulés sur les broches ; vous avez pu juger par quelle multiplicité de rouages et d'organes s'obtiennent les diverses transformations de mouvement, nécessaires pour produire tous ces résultats.

Les descriptions qui sont faites de ces appareils dans les ouvrages spéciaux sont, en général, purement empiriques; on n'y trouve pas suffisamment mis en évidence le principe fondamental sur lequel ils reposent. Il en

résulte que beaucoup d'hommes pratiques, contre-maîtres, directeurs de filature, n'ont, sur les divers mécanismes dont ils ont à surveiller l'action, que des notions insuffisantes, sinon erronées.

M. Grégoire, dans un ouvrage intitulé : « Du travail mécanique de la filature de lin », a réuni la description raisonnée de tous les appareils de filature ; il en a donné la théorie, mise à la portée de tous. La théorie du mouvement différentiel dans les bancs à broches, la théorie des torsions, la représentation graphique de la loi des torsions et du profil hyperbolique des cônes y sont exposées de main de maître. Tout y est clair, les calculs sont simples et faciles à comprendre, même pour les personnes les moins familiarisées avec les connaissances algébriques.

L'ouvrage de M. Grégoire serait d'une grande utilité pour les directeurs de filature et même pour les constructeurs de métiers. Il aurait pour effet de corriger bien des erreurs de routine.

La Société des sciences, appréciant tout le mérite de ce travail, a décerné une médaille d'or à son auteur.

S'il est une question qui présente un puissant intérêt, non-seulement au point de vue scientifique, mais encore au point de vue industriel et économique, c'est assurément la description complète de notre bassin houiller.

Dès 1865, la Société des Sciences de Lille proposait pour sujet de concours des sciences, une étude sur la distribution des végétaux fossiles dans le bassin houiller du nord de la France. Elle ne reçut alors aucune réponse, mais elle maintint la question dans son programme annuel. En 1872, M. Ludovic Breton envoyait une étude du terrain houiller de la concession de Dourges, et il lui fut décerné une médaille d'or. Cette année, le même ingénieur adresse à la Société une étude analogue sur la concession d'Auchy-au-Bois.

Cette concession, vous le savez, Messieurs, se trouve à l'extrémité occidentale du grand bassin du Pas-de-Calais, près du point où l'on perd sa trace et où se font maintenant tant de travaux de recherches. Aussi ce second travail de M. Breton est-il encore plus important que le premier, par l'exposé des idées théoriques de l'auteur sur le prolongement probable de la zône houillère du Pas-de-Calais, et par la comparaison établie entre le bassin d'Auchy-en-Bois et celui d'Hardinghem, dans le Boulonnais.

Après avoir décrit les principales veines du bassin houiller d'Auchy, qu'il divise en trois groupes principaux, l'auteur énumère les végétaux fossiles qu'on y a rencontrés. De leur comparaison avec ceux que l'on trouve vers Valenciennes ou vers Douai, l'auteur conclut que les couches houillères d'Auchy sont géologiquement plus récentes que celles de la partie orientale du bassin ; qu'à l'époque où elles se sont déposées, le fond du bassin houiller, formé par le calcaire carbonifère, avait une pente générale vers l'est, et que les dépôts, en le comblant, gagnaient peu à peu vers l'ouest.

Parmi les faits géologiques importants, découverts par M. Breton, il convient de signaler la présence au sud de la zône houillère de fossiles analogues à ceux du calcaire de Tournai ; ce qui serait tout-à-fait en contradiction avec l'absence générale de ce calcaire à la partie méridionale du bassin houiller.

D'après toutes les observations qu'il a recueillies, M. Breton pense que le bassin houiller doit se prolonger à l'est de Fléchinelle ; mais qu'il y est recouvert par des terrains plus anciens qu'une dislocation de l'écorce terrestre a ramenés au-dessus de lui.

En résumé, le travail dont je viens de vous parler, Messieurs, présente un grand intérêt. Il est rempli de renseignements importants et fournira des éléments indispensables à la solution du grand problème industriel

qui consiste à découvrir le prolongement du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais.

La Société des Sciences décerne à M. Breton une médaille d'or.

L'an dernier, Messieurs, j'ai eu l'honneur de vous entretenir d'un appareil de sauvetage imaginé par M. Bondues, serrurier à Lille, et dont le modèle avait été présenté par lui à la Société. Depuis lors, M. Bondues a réalisé en grand son échelle de sauvetage, il a introduit dans sa construction divers perfectionnements et a su éviter les obstacles et les difficultés que l'on rencontre presque toujours lorsqu'il s'agit d'arriver à l'exécution pratique d'une idée.

La Société lui décerne une médaille de vermeil.

J'ai encore à vous rendre compte, Messieurs, du résultat des examens subis par les élèves de l'école des chauffeurs. Cette école, patronée par la Société des Sciences, continue à être assez fréquentée; je n'ai pas à vous rappeler les services qu'elle a rendus. On ne saurait trop engager les industriels à en faire suivre les cours, non-seulement par leurs chauffeurs, mais encore par leurs contre-maîtres qui sont appelés à diriger les chauffeurs, à les remplacer au besoin.

Les examens qui ont eu lieu cette année ont permis de délivrer des brevets supérieurs de capacité, à :

MM. Charles, Charles, né à Lomme, en 1845, employé chez M. Merchez-Godefrin, à Lille;

Dutrieux, Auguste, né à Potte (Belgique), en 1842, employé chez M. Lefebvre-Horrent, à Lille;

Hennès, Pierre, né à Lille, en 1856, employé chez MM. Meunier et Cie, à Fives;

MOREAU, Adolphe, né à Pommerœul (Belgique), en 1856, employé à l'usine de Fives-Lille;

SPLACOT, Dominique, né à St-Laurent (Belgique), en 1850, employé chez M. Dautremer, à Lille;

WATRELOT, Désiré, né à Attiches, en 1843, employé chez MM. Crepy fils et Cie, à Lille.

Et des brevets ordinaires de capacité, à :

MM. CANLER, Édouard, né à Armentières, en 1839, employé chez M. Fontaine-Flamant, à Lille;

DEPECKER, Gustave, né à Lille, en 1857, employé chez M. Édouard Boyer, à Lille;

LORTHIOIS, Nicolas, né à Lille, en 1829, employé chez MM. Senaux-Stalar et Cie, à Lille;

MISSU, Louis, né à Lille, en 1840, employé chez M. Fontaine-Flamant, à Lille;

MONTAGNE, Édouard, né à Lille, en 1847, employé chez M. Descat-Leleux, à Lille;

PÉRIGNON, Gustave, né à Lille, en 1854, employé à la Compagnie du chemin de fer du Nord;

PROUHARAM, Édouard, né à Molembeck (Bruxelles), en 1844, employé à la Compagnie du Chemin de fer du Nord;

STROBBE, Louis, né à Viele-Cappel (Belgique), en 1838, employé chez M. Anatole Descamps, à Lille.

Enfin, je n'ai plus, pour terminer ce long rapport, qu'à vous indiquer, Messieurs, le choix fait par la Société, du chauffeur le plus méritant de l'arrondissement de Lille, à qui doit être décernée la prime Parnot.

Ce choix s'est porté sur un chauffeur, déjà lauréat de la Société, WATRELOT, Désiré, conducteur de machines depuis onze ans chez MM. Crepy fils et Cie, filateur de lin à Lille.

En 1861, à la suite des examens de l'école des chauf-

feurs où il obtint le certificat de capacité, la Société décerna à Watrelot une médaille de bronze pour l'assiduité dont il avait fait preuve au cours et pour la façon brillante dont il avait subi les examens.

Depuis cette époque, Watrelot n'a jamais démenti la distinction dont il avait été l'objet. Non-seulement il est d'une très-bonne conduite et d'une exactitude exemplaire, ses machines et ses chaudières sont toujours parfaitement tenues, mais encore il continue à travailler et à s'instruire.

Il a imaginé une méthode d'alimentation simultanée et continue d'une batterie de générateurs qui donne d'excellents résultats au point de vue de la régularité de la marche et de l'économie du combustible. Les divers industriels qui ont adopté ce système d'alimentation sur les indications de Watrelot, en sont extrêmement satisfaits, et la Société industrielle lui a décerné pour cet objet une médaille d'argent.

RAPPORT

De M. Aimé HOUZÉ DE L'AULNOIT

SUR LES CONCOURS D'HISTOIRE, DE SCULPTURE, DE LITTÉRATURE, DE MUSIQUE ET DE POÉSIE.

Messieurs,

C'est une épreuve toujours difficile pour le rapporteur que la Société des Sciences honore de ses suffrages, que de parler avec autorité de matières et de questions souvent étrangères à sa spécialité et à ses études. Et si, oubliant un instant le rôle modeste qui lui est attribué, il se sentait disposé à s'élever trop haut, ce serait agir prudemment que de se soustraire à un pareil danger. Mais il est un moyen de ne pas s'égarer, c'est de suivre le fil conducteur qui lui est offert, de s'attacher à demeurer le véritable interprète des savants rapporteurs désignés dans chaque section, MM. l'abbé Dehaisnes, Colas, Houdoy, Telliez, Lavainne, Dutilleul et Casati, et de reproduire devant vous, non-seulement l'expression de leur pensée, mais encore, s'il est possible, l'éclat et la vivacité de leur parole. A ces conditions, il rendra un compte exact des travaux soumis à la Société des Sciences et demeurera un écho fidèle de ses jugements.

Histoire (1). « Le programme des concours pour le prix Wicar » attribue ce prix, pour l'année 1876, à la meilleure

(1) Commission : MM. Canissié, l'Abbé Dehaisnes, Houdoy, Paeïle, Rigaux.

» monographie d'un établissement ecclésiastique ou civil
» du département du Nord. Le travail demandé doit
» avoir pour base les documents authentiques, inédits,
» textuellement rapportés en forme de pièces justifica-
» tives, et être suivi d'index comprenant les noms des
» lieux et des personnes. »

Un seul mémoire a été présenté à la Société, et par elle renvoyé à l'examen de la Commission. C'est un ouvrage formant 908 pages de texte et 219 pages de pièces justificatives, qui a pour titre : *Histoire du Château et de la Châtellenie de Douai depuis le dixième siècle jusqu'en* 1789. Ce sujet rentre dans le cadre du programme : c'est la monographie d'un établissement de Douai, le château, ou plutôt d'une institution féodale de cette ville, la châtellenie.

Dans ce travail, l'auteur aborde résolûment et sans esquiver les difficultés, l'une des questions tout à la fois les plus curieuses et les plus obscures de l'histoire des provinces du Nord. Tous ceux qui ont voulu s'occuper des origines de notre administration, se sont heurtés au problème que présente le pouvoir des châtelains. Trois d'entre eux, l'érudit M. Guilmot, qui a consacré plus d'un demi-siècle à étudier l'histoire de Douai, M. Duchet, ancien proviseur du lycée de la même ville, et M. Desplanque n'ont pu soulever qu'un coin du voile. Un savant archiviste paléographe, conservateur aux Archives nationales de Paris, M. Giry, a publié une curieuse étude qui présente la suite généalogique des châtelains de Saint-Omer et de leur famille, en écartant volontairement toute discussion sur l'origine et la nature des pouvoirs des châtelains, sur leurs attributions et sur la circonscription territoriale appelée châtellenie.

Avoir choisi ce sujet et l'avoir étudié sous toutes ses faces en consultant les documents originaux, c'est déjà avoir mérité de la science. L'historien des châtellenies

de Douai a fait plus : il a jeté un jour complet sur la question, nous allons le démontrer.

« Le roi, le comte, le châtelain, voilà, ainsi que » s'exprime l'auteur, la hiérarchie féodale, voilà les trois » grands pouvoirs auxquels on obéissait dans le Nord de » la France, sauf les libertés communales. »

Nous n'analyserons pas la partie du texte qui est consacrée à la généalogie et à l'histoire des châtelains de Douai; de ces seigneurs qui se sont montrés les bienfaiteurs de la collégiale Saint-Amé, qui ont pris part à la croisade d'Ebbles de Roucy contre les Maures d'Espagne, en 1074, et à l'expédition de Guillaume le Conquérant, en Angleterre; qui ont été mêlés à tous les faits importants de notre histoire, depuis le XIe jusqu'au XIVe siècle. Nous reproduirons textuellement un passage de l'auteur qui donnera une idée de son style en faisant connaître le caractère général du pouvoir des châtelains.

« Moins puissants que ceux du XIe siècle, les châtelains » de Douai du XIIe et du XIIIe siècle sont encore de » grands seigneurs qui brillent à la cour de Flandre, le » sceau équestre dont ils se servent est l'emblême de leur » haute situation. Si leurs attributions diminuent sensi- » blement dans notre ville, tant par des démembrements » que par des aliénations, ils ont d'importantes seigneu- » ries à Vitry, à Gœulzin, à Sin, à Wasquehal, c'est-à- » dire en Artois, en Hainaut, dans la châtellenie de Lille, » etc. Dans la troisième période, nous assistons à la » décadence de cette maison, dont les titres pompeux » cachent mal la gêne et la ruine. Au point de vue de » l'histoire des familles, le XIVe siècle est essentiellement » novateur; une foule de noms nouveaux surgissent en » France, grâce surtout à la faveur des princes qui » tendent de plus en plus à l'absolutisme; par contre, » bien des vieux noms tombent ou disparaissent; c'est » tout un passé glorieux qui s'efface. »

Nous n'hésitons pas à déclarer que l'histoire de la châtellenie de Douai est une étude consciencieuse, savante, complète. Toutes les parties de ce vaste et difficile sujet ont été explorées avec un soin minutieux; les côtés restés obscurs jusqu'aujourd'hui ont été éclairés d'un jour nouveau. Grâce aux travaux de l'auteur, l'histoire des châtellenies sera désormais un terrain sur lequel les érudits pourront s'avancer sans crainte de s'égarer; ils prendront ce travail pour guide ou pour point de départ. Nous ne croyons pas exagérer en déclarant que la publication de ce livre marquera dans les annales de la science historique.

Si nous considérons cet ouvrage au point de vue des nombreux documents généalogiques et héraldiques qu'il renferme, nous y rencontrons souvent des preuves incontestables des connaissances spéciales, aujourd'hui peu communes, qui ont permis à l'auteur de combler des lacunes et de rectifier des erreurs dans l'histoire des grandes familles, et de la bourgeoisie de notre contrée.

Déjà nous avons fait comprendre que cet ouvrage n'a pu être écrit qu'à la suite d'immenses recherches. Nous tenons à ajouter que ces recherches ont été opérées non-seulement dans les archives municipales et la bibliothèque de Douai, mais dans tous les fonds d'abbayes du nord de la France, et dans les grands dépôts de Paris; qu'elles ont dû avoir lieu durant plusieurs années; qu'elles ont été dirigées avec autant de méthode que de science, et que l'auteur dans les notes de chaque page comme dans les preuves justificatives, a fourni des indications précises qui permettent de remonter aux sources dans lesquelles il a puisé.

La Société décerne le prix Wicar, d'une valeur de mille francs à M. Brassart, archiviste de la Société des Sciences de Douai.

Sculpture. (1) Cette récompense, la plus haute que puisse décerner la Société des Sciences, avait, l'année dernière, été également offerte comme prix de sculpture ; mais, à défaut de travaux suffisamment importants, le concours avait été prorogé. Le programme était le suivant : *Fontaine monumentale avec figures, à ériger sur une place ou promenade de la ville de Lille. Le sujet sera laissé au choix de l'artiste en l'invitant toutefois à se renfermer autant que possible dans l'histoire locale.*

Deux projets ont été envoyés, mais ils ne remplissent malheureusement pas les conditions qui eussent pu les faire recommander à vos suffrages. Il faut moins en accuser le mérite des artistes que le défaut d'interprétation par eux de l'œuvre réclamée. Ce malentendu entre la Société et les artistes qui se présentent au concours a pris, cette année, des proportions plus grandes encore que précédemment. Les deux projets répondent, en effet, bien mieux aux exigences d'un concours d'architecture que de sculpture. L'œuvre que la Société avait demandée, c'était cependant une fontaine monumentale avec figures, c'est-à-dire une composition de sculpture. L'architecture a son jour, et la Société est loin de lui refuser ses encouragements.

Assurément si les ouvrages de cette année eussent réuni dans l'un et l'autre art, ces qualités d'invention et d'exécution que la Société est heureuse de rencontrer et de récompenser, elle n'eût pas hésité, mais la composition sculpturale a paru trop reléguée au second plan pour pouvoir faire violence au programme. C'eût été en réalité substituer un nouveau concours d'architecture à celui de sculpture.

C'est sous l'empire de ces sentiments que la Société, tout en rendant justice aux efforts des deux concurrents,

(1) Commission : MM. Benvignat, Colas, Aimé Houzé de L'Aulnoit, Reynaert, Vandenberg.

les invite à ne point se décourager et à se conformer plus exactement aux conditions des programmes. Elle décide en conséquence, que le prix Wicar de sculpture ne sera pas décerné cette année.

De la sculpture passons à l'art théâtral et à la musique; ce sont toujours les beaux arts. Le théâtre dans son expression la plus haute, n'a-t-il pas pour mission de corriger en charmant: *castigat ridendo mores.*

La Société avoit mis au concours l'étude suivante :

Le théâtre de Lille avant 1789. **Littérature(1)**

Un seul travail a été envoyé.

L'auteur a divisé son travail en deux parties: dans la première il a cherché à résumer depuis le XIIIe siècle, jusqu'à la prise de Lille par Louis XIV, l'histoire des mystères ou des représentations populaires donnés en plein vent; dans la seconde, il traite du théâtre proprement dit, depuis sa première installation jusqu'en 1789.

Pour ce qui concerne la première partie, nous disons à l'auteur qu'il eùt bien fait de remonter aux sources, et de ne pas s'appuyer sur des documents de deuxième et de troisième main; les affirmations de Tiroux, celles même d'historiens plus modernes, ne doivent être acceptées que sous bénéfice d'inventaire. Fussent-elles même exactes pour le fond, elles sont insuffisantes pour donner la connaissance précise des faits et des époques, et l'auteur se serait fait une opinion plus conforme à la vérité, en interrogeant les témoignages contemporains.

Quant à la seconde partie, le théâtre depuis la conquête française jusque 1789, c'est un sujet qui appartient en propre à l'auteur. et qu'il a traité le premier, d'après les documents des archives non encore publiés.

(1) Commission : MM. Houdoy, président, Lavainne, Paeïle, Verly, L. Depret.

Lorsqu'il aura revu et refondu ce travail déjà riche de ce qu'il a recueilli, il aura fait une œuvre utile et intéressante.

Néanmoins la Société rendant justice au mérite de l'œuvre qui lui a été soumise, décerne à M. Gustave Lot, une médaille d'argent.

Histoir (1). Avant de quitter les travaux qui intéressent la cité, signalons, en passant une étude historique, industrielle et financière de notre ville, qui nous a été adressée sous ce titre: *Lille au dix-neuvième siècle*. Elle prend Lille au commencement du siècle, avant et après l'agrandissement.

Sous une forme vive et intéressante, l'auteur nous fait assister à une revue rapide de notre histoire contemporaine, c'est un récit dont un grand nombre de faits nous étaient déjà connus, mais que nous revoyons avec plaisir liés et coordonnés. Néanmoins ce travail trahit la précipitation avec laquelle il a été écrit, et nous engageons l'auteur à le revoir avec soin, à le corriger et à l'amender pour le rendre digne de l'une des récompenses offertes par la Société.

Musique (2). Notre Compagnie, Messieurs, ne remplirait qu'une partie de sa tâche, si elle se bornait à proclamer les lauréats de ses concours; elle a une mission plus haute, c'est de rechercher le mérite des enfants de Lille, partout où il se révèle; de signaler leurs succès sur le théâtre où ils se produisent, et d'exciter autour d'elle une noble émulation par l'hommage public qu'elle décerne au talent.

C'est à ce titre que nous attirons vos regards sur M. Lalo, notre concitoyen.

Né à Lille, Édouard Lalo, ainsi que la plupart de nos

(1) Commission : MM. Casati, Dutilleul, Aimé Houzé de L'Aulnoit, Telliez, Verly.

(2) Commission : MM. Cazeneuve, Lavainne, Mathias.

meilleurs artistes, fit sa première éducation musicale au Conservatoire de notre ville.

Encouragé, dès ses débuts dans la carrière, par des succès obtenus comme instrumentiste, le jeune élève de notre succursale s'en fut à Paris continuer ses études d'harmonie et de haute composition, vers lesquelles il se sentait appelé par caractère et par tempérament. Fervent disciple de son art et chercheur obstiné, cet artiste, loin de se hâter, comme la plupart des compositeurs de notre époque, a longtemps travaillé et médité son œuvre avant de la livrer au public; de là une grande recherche dans la conception générale de ses ouvrages.

Édouard Lalo a l'horreur du banal, et ses travaux symphoniques nous montrent la préoccupation évidente d'éviter la formule et tout ce qui peut y ressembler.

Ce compositeur, ainsi arrivé à la renommée par sa persévérance et sa foi dans le beau, a su créer des œuvres musicales d'une haute portée, sans cependant forcer la note de son talent; il a su conquérir la faveur du public des concerts populaires et des concerts du Châtelet, où l'on exécute chaque semaine les œuvres des grands maîtres de toutes les nations. La presse de Paris a été unanime pour consacrer cette réputation nouvelle, en affirmant que l'École française pouvait désormais compter un symphoniste de plus. Telles sont les expressions d'un de nos critiques les plus autorisés.

La Société décerne une médaille d'or à M. Édouard Lalo, heureuse de lui exprimer la part qu'elle prend aux succès d'un artiste appelé à devenir une des gloires musicales de notre cité.

C'est encore vous parler d'harmonie, Messieurs, que de vous entretenir du concours de poésie. Le rhythme Poésie (1).

(1) Commission : MM. Canissié, Depret, Dutilleul, Aimé Houzé de L'Aulnoit.

musical n'appartient pas seulement au compositeur, il est, à aussi juste titre, dans le domaine du poëte.

Les vers sont enfants de la lyre,
Il faut les chanter, non les lire.

Le poëte charme à la fois et l'oreille et l'esprit; il fait plus, il excite en nous les plus nobles penchants, il transporte l'auditeur. Encore quelques instants, et vous vous associerez à nous pour applaudir aux élans patriotiques d'un vigoureux athlète.

Nous avons reçu pour le concours de Poésie six pièces de vers, un recueil de poésies intimes et une comédie-proverbe. Un volume intitulé *Brises Basséennes* a été également adressé à la Société pour obtenir une récompense hors concours. Constatons tout d'abord que le niveau poétique de cette année dépasse celui de l'année dernière, tant au point de vue du nombre que de la valeur réelle des productions. La Société, néanmoins, s'est montrée sévère, elle n'a pu se décider à remplacer les encouragements par des récompenses, et c'est pour ce motif qu'elle engage les auteurs de *Souvenir des jours mauvais* et de *Ce que c'est que la vie*, à mûrir davantage leur sujet et à soumettre leur inspiration aux règles sévères de la prosodie. La pièce intitulée *Soupirs* et la ballade *Les Fiancés du Doubs*, quoique renfermant des vers heureux et un véritable sentiment poétique, n'ont point paru suffisamment châtiés pour figurer au premier rang. Il en est de même de l'*Épisode de Chasse*, où l'auteur suppose qu'à la suite de la bataille de Bapaume, un soldat abandonné mourant dans un fossé, écrit une lettre et l'attache au cou d'un corbeau qu'il est parvenu à saisir. Cet oiseau, tué quelque temps après, révèle ainsi le triste sort de l'absent. L'auteur de ce récit a montré de véritables qualités de versificateur, mais l'étrangeté du sujet et les invraisemblances qu'il renferme nuisent à son succès.

Dans un recueil de poésies intimes, en cinq cahiers, envoyé au concours, une seule pièce intitulée *Kiridi* a attiré notre attention par sa facture plus sérieuse et plus naturelle, par le charme de sa couleur locale, par le sentiment vrai qui s'en dégage, par l'originalité de l'idée même qui en fait le fond : Cette pièce atteindrait même au véritable beau si l'auteur avait condensé davantage sa pensée dans un moins grand nombre de strophes.

En voici quelques passages :

KIRIDI.

C'est au pays de feu que la Gambie arrose,
Sous les rayons ardents du soleil de midi,
A l'heure où haletant l'esclave se repose,
C'est au pays de feu que chante Kiridi.

. . . .

» Maître ! si tu le veux, domptant ma lassitude,
» Quand l'iguane lui-même à la châleur du jour
» Succombe, et sous le roc dort dans la solitude,
» J'irai seul, de ce champ, achever le labour.

» Et je travaillerai jusqu'à l'heure où se couche
» Au-delà de ces monts le soleil enflammé,
» Sans qu'une seule fois j'approche de ma bouche
» La fleur de l'oranger ou son fruit parfumé.

» Mais laisse-moi Djalah, mon enfant bien-aimée
» Dont la vue est pour moi, ce qu'est au vert palmier,
» Le vent rafraîchissant de la nuit embaumée,
» La source au voyageur, l'oasis au ramier. »

Ainsi chante l'esclave à l'Arabe son maître,
Tandis que celui-ci l'écoute indifférent
Et, tourné vers le nord d'où le vent doit renaître,
Marche, agitant les plis de son long vêtement.

L'esclave continue à prodiguer au maître ses assurances d'un dévouement infini.

Soudain Djalah paraît. Au milieu de la plaine,
Elle semble attirer tous les rayons des cieux,
Et l'éclat du soleil donne à ce corps d'ébène,
Pour cadre tout un fond d'espace lumineux.

Elle porte, attachée autour de sa ceinture,
L'écharpe courte et blanche au tissu souple et fin.
Sur son cou, sur ses bras, elle a mis pour parure,
Des fruits rouges cueillis sur le bord du chemin.

La grenade entr'ouverte a l'éclat de sa bouche;
Un de ses bras s'agite et s'élève arrondi;
Sur le sable brûlant à peine son pied touche;
On la voit, tout au loin, sourire à Kiridi.

. . . .

Tont l'admire et sourit en la voyant paraître.
L'Arabe sur Djalah daigne arrêter ses yeux.
Soudain elle s'élance et tombant près du maître,
Elle roule à ses pieds ses membres grâcieux.

. . . .

Le jour a disparu. Du long repos c'est l'heure.
Quelques nuages d'or courent vers le couchant.
Aiusi qu'un vil troupeau regagnant la demeure,
Les esclaves lassés abandonnent le champ.

Kiridi cherche Djalah! il ne l'aperçoit plus; inquiet, il l'appelle,

Sa voix en ce moment ne peut être entendue,
Le maître est occupé. L'esclave plein d'effroi
Ose encor s'approcher : « Maître, maître! entends-moi!
Où donc est ma Djalah! » — Ta fille! elle est vendue!

Une Mention honorable est décernée à Madame Florence Hubert, de Lille.

Gloria victis. Nous voici arrivés, Messieurs, à la pièce capitale du concours. Sans qu'elle soit parfaite de tout point, il serait injuste de ne point signaler la beauté et la chaleur du sentiment patriotique; elle a surtout un caractère d'actualité qui attache et saisit; la versification répond à l'idée noble qui plane sur l'ensemble de cette composition vraiment poétique: l'inspiration s'y révèle à chaque pas. Ce n'est plus une sentimentalité banale, qui dans des accès de mélancolie, s'éprend de tout ce qu'elle entrevoit: c'est un coup d'œil ferme et serein jeté sur notre époque. C'est l'histoire de nos aïeux qui revit aussi grande dans leurs revers que dans leurs victoires, c'est le cri du patriote saluant le génie de la France, au milieu des ruines accumulées par la dernière guerre. Le sujet de la pièce a été inspiré à l'auteur par la sculpture si belle de Mercier. La donnée en est simple: un soldat blessé et mourant emporté du champ de bataille par la gloire représentée sous les traits d'une femme. Mais le poète, en vers chaleureux, dégage la leçon puissante gravée sur le marbre par le ciseau du sculpteur. Il célèbre le courage guerrier que la fortune trahit souvent, mais qui reste inébranlable malgré les coups du sort. Il exhume de la poussière des siècles tous les héros français que sacra l'adversité, leur cortége s'agite, se meut, tressaille au souffle inspiré du poète; la France, par la noblesse, par l'inébranlable fermeté qu'elle a déployée dans ses désastres, s'est montrée à la hauteur de leurs vertus guerrières. Ajoutons que les strophes variées dans leur rhythme, malgré la difficulté des trois rimes consonnantes, se déploient avec une légèreté d'allures et une bonheur d'expression que dépareillent à peine certaines faiblesses.

Ecoutons le poëte :

GLORIA VICTIS!

Sculpteur, ton œuvre est belle, et noble ta pensée!
Quand le fer règne seul dans l'Europe abaissée,
Que le droit s'abandonne et ne proteste plus,
Il est bon qu'une voix rompe enfin le silence
Et jette aux nations, au vainqueur, à la France,
Ton vaillant cri : Gloire aux vaincus !

Gloire à ces régiments, lancés dans la bataille,
Qui, calmes sous l'obus, le sabre, la mitraille,
Entraient dans la fournaise et ne reculaient pas;
Gloire à tous les héros trahis par la Fortune
Qui, suprême rançon de la faute commune,
Le front haut, marchaient au trépas.

O sculpteur, sois content! ta jeune renommée
D'hier à peine éclose est partout acclamée;
Sur ta poitrine en feu tu peux croiser tes bras;
Laisse un jour de repos à ton ciseau fidèle.
Ton génie a donné le souverain coup d'aile;
Ce marbre ne périra pas.

Non! tant qu'on parlera de cette terrible guerre,
Que la béante plaie à nos flancs saignera,
Tant que nous pleurerons, cette image vivra;
Une éloquente voix sort de ce bloc de pierre.

Quel frisson triomphant dans tes veines courut,
Quel souffle surhumain enflamma ton génie,
Lorsque dans sa splendeur et dans son harmonie,
Simple et grande à la fois, l'ébauche t'apparût.

Patriotique élan, inspiration sainte!
Ce n'est pas seulement l'œuvre d'un citoyen;
C'est l'œuvre d'un artiste et celle d'un chrétien.
De sublimes leçons, elle a gardé l'empreinte.

Tu sais, toi, qu'au destin aveugle des combats
Le droit n'est pas soumis; que, dans une heure sombre,
Surpris et désarmé, sous la force et le nombre,
Il peut bien succomber, mais ne disparaît pas.

Lorsque le Brenn gaulois, au pied du Cupitole,
A Rome, frémissant de sentir un affront,
Pour la première fois monter jusqu'à son front,
Jeta brutalement sa barbare parole,

Sa voix n'insultait pas aux héros abattus :
Il proclamait ainsi la loi du monde antique,
Celle que, bien souvent, la grande République
Avait fait, sans pitié, peser sur les vaincus.

. . . .

Le vaincu, sous le bras du destin irrité,
Se courbait; sans jeter un regard en arrière,
Encore tout sanglant de la lutte dernière,
Il prenait le chemin de la captivité. . . . .

Mais la Charité sainte a paru sur le monde;
Du Christ, la main ouverte a, du haut de la Croix,
A tous les vents du ciel, pour la première fois,
Jeté, du droit nouveau, la semence féconde;

Et ce grain de justice a grandi jusqu'à nous :
De la force la loi s'est enfin détournée;
Sur le faible on a vu la puissance inclinée
Et devant le martyr, les bourreaux à genoux.

. . . .

C'est Vercingétorix s'offrant en sacrifice,
Et qui, pour arracher aux horreurs du supplice
Ses derniers compagnons, par le faim decimés,
Aux licteurs de César tend ses bras désarmés.

. . . .

C'est Jean devant Poitiers et François à Pavie;
C'est la Pucelle aux fers, confondant ses bourreaux,
Parlant comme une sainte et mourant en héros;
Bayart, par sa valeur, illustrant sa defaite.

. . . .

Au-dessus du champ de carnage
Planait la gloire; elle suspend
Son haut vol et dans un nuage
Cachée à tous les yeux descend;
Repliant son aile divine
Sur le soldat elle s'incline,
Doucemeut contre sa poitrine
L'attire, et dans ses bras le prend.

. . . .

Rien de plus. Mais l'œuvre est sublime
Et chacun devant ce tableau
Revoit quelque chère victime
Dans ce mort si jeune et si beau,
Apothéose magnifique!
Simple et viril panégyrique,
Quel mâle accent, quel vers épique,
Sculpteur, eût valu ton ciseau?

. . . .

Non! la Gloire n'est pas la vulgaire complice
De l'aveugle Fortune et des grands attentats.
Le sort ne l'a jamais soumise à son caprice.
Elle suit le bon droit, la vertu, la justice,
Et sur tous les cbemins on ne la trouve pas.

. . . .

Mais pour que notre mal à nos fils soit utile,
Il faut savoir sur nous faire un vaillant retour;
Il nous faut, d'un bras ferme et d'une âme virile,
Etouffer tout espoir à la guerre civile.
Et peut-être à ce prix nous aurons notre jour.

Contenons jusque-là nos élans, nos audaces;
Marchons avec prudence et la main dans la main.
Dédaignant les grands mots, les frivoles menaces,
Et préparant nos fils à marcher sur la trace
Des martyrs dont le sang a marqué le chemin.

Sans folle illusion, conservons l'espérance!
Graves et résignés, mais non pas abattus,
Supportons dignement notre désastre immense,
Et que l'histoire un jour, louant cette constance,
O sculpteur! comme toi, dise : Gloire aux vaincus!

La Société des Sciences décerne à M. Guibert, de Limoges, une Médaille d'argent.

Chacun de nous se souvient encore du jour où le bruit se répandit, qu'un jeune étudiant de Lille, venait d'obtenir à la Faculté de droit de Paris un brillant succès, le premier prix de droit Romain et le premier prix de droit Français. Tous les cœurs battirent à l'unisson de celui de l'heureux père de ce sujet d'élite, et fondèrent sur son avenir les plus belles espérances. Ce jeune homme était Armand Houdoy, aujourd'hui docteur en droit inscrit à notre tableau, et qui avait puisé au foyer paternel l'amour du travail et des sérieuses études historiques. C'est de sa thèse de doctorat que nous venons vous entretenir. Il avait pris pour sujet le droit Municipal, et, dans la première partie s'était proposé de traiter : *De la condition et de l'administration des villes chez les Romains;* en d'autres termes, il s'était demandé jusqu'à quel point le droit municipal Romain avait survécu sous les deux premières races de la monarchie Gallo-Franque, et quelle part on pouvait légitimement attribuer à son influence, dans la grande révolution communale du douzième siècle.

Cette étude, qui forme la matière d'un volume de 672 pages, est le résultat de profondes recherches inspirées

par le savant M. de Rozières, membre de l'Institut, auquel l'ouvrage a été dédié. L'auteur a compulsé non-seulement les textes latins, mais encore il a éclairé son travail des découvertes épigraphiques les plus récentes. Il n'a laissé de côté aucun document important ; il a profité des savants travaux de Dickson et Savigny sur la Table d'Héraclée, et s'est aidé, en les critiquant, des ouvrages de Niebuhr et de Mommsen. Il nous montre la formation progressive du régime des municipes sous l'influence de la politique habile du Sénat Romain, accordant ou refusant des franchises aux colonies, suivant le degré de confiance qu'il avait en elles. On voit le régime municipal se développer, grandir, atteindre son apogée sous les Antonins, décroître sous Dioclétien et Constantin, et disparaître entièrement sous l'empereur Léon le philosophe.

L'ouvrage de M. Houdoy a déjà, depuis son apparition, été l'objet d'analyses et de travaux critiques émanant des hommes les plus autorisés. Il a été accueilli par le monde savant avec le plus vif intérêt. La Société des Sciences, heureuse de donner à un enfant de Lille une marque publique d'estime et de satisfaction, décerne à M. Armand Houdoy une médaille d'or.

L'ouvrage de M. Houdoy sort des presses de M. Danel, l'imprimeur de notre Société[1], et nous sommes ainsi conduits par une pente naturelle à vous inviter à nous suivre dans ce bel établissement. — Détruit par l'incendie, il y a deux ans, il est sorti de ses ruines, plus vaste, plus complet, mieux approprié aux besoins du présent et aux nécessités de l'avenir, grâce à l'énergie de son chef, à l'habile direction de ses collaborateurs MM. de Franciosi, Émile Bigo et Léon Danel, et avec l'aide enfin et le concours si intelligent et dévoué de MM. Weber et Destombes.

(1) Commission : MM. Casati, Aimé Houzé de L'Aulnoit, Telliez.

Lorsque le sinistre éclata, les clients ordinaires de la maison s'adressèrent à Paris pour l'exécution des planches typochromiques, que leur fournissait M. Danel; mais ils frappèrent en vain à plusieurs portes; aucun imprimeur ne pouvait les satisfaire, on leur offrait des chromolithographies; à Paris, en effet, ce dernier procédé est en grand honneur, et multiplie chaque jour à l'infini les chefs-d'œuvres de l'art.

Dans la lithochromie, l'artiste dessine sur une pierre l'ensemble de son sujet, puis le reporte sur autant de pierres qu'il doit employer de couleurs. Dans la typochromie, le dessin est gravé sur une planche métallique et transporté, comme précédemment, sur un nombre de planches égal à celui des couleurs. A ce moment le travail est complet mais l'imprimeur n'obtient qu'une épreuve à la fois. Pour multiplier industriellement le tirage, chacune des planches gravées est, au moyen de la galvanoplastie, reproduite à l'infini. Par ce procédé. les épreuves présentent jusqu'à la fin la même netteté et la même perfection de détails. En un mot, les planches typochromiques sont inusables; les pierres lithographiques doivent être promptement remplacées.

Les perfectionnements apportés par M. Danel et son habile coopérateur M. Weber, chef des ateliers de typochromie, ont introduit dans cette industrie une véritable révolution. Ils sont parvenus à égaler, le le mérite artistique des lithochromies. — Leurs planches ne le cèdent en rien aux beaux produits de l'art anglais.

A M. Danel revient l'honneur d'avoir introduit, développé et perfectionné en France, une branche nouvelle de la typographie.

La Société des Sciences, voulant encourager tous les progrès accomplis dans le domaine de l'art appliqué à l'industrie, décerne à M. L. Danel, une médaille d'or et à son ingénieux collaborateur, M. Weber, une médaille de vermeil.

M. Aimé HOUZÉ DE L'AULNOIT donne ensuite lecture du rapport sur les récompenses décernées aux vieux serviteurs de l'industrie :

1. — *Agents de l'Industrie manufacturière.*

1° Léopold DUCLAIRFAIT, ouvrier depuis 60 ans à la manufacture des tabacs de Lille.

Entré en 1816 dans cet important établissement, il ne s'en est absenté que pour passer douze ans sous les drapeaux.

2° Henri DUBART, tisserand, depuis 51 ans dans la manufacture de tapis de MM. Choqueel, à Tourcoing.

Père de six enfants qu'il a élevés et placés honorablement, il est non-seulement le doyen mais encore le modèle des ouvriers de cette fabrique. Il a, comme coopérateur de ses patrons, obtenu une médaille de bronze à l'exposition de Rouen, en 1859.

3° François LENAIN, rubanier, depuis 49 ans chez MM. Lauwick frères et Galland, à Comines.

Pendant près d'un demi siècle il a rendu les meilleurs services à M. Lauwick ; son énergie et son courage ne se sont pas abattus malgré de cruels malheurs ; il a perdu trois fils au service du pays, dont deux pendant la dernière guerre.

4° Antoine DELOBEL, chevilleur-étriqueur, depuis 43 ans dans la filature de coton de M. Gustave Toussin, à Lille.

Excellent ouvrier, sa régularité et son exactitude lui ont valu d'être placé à la tête de son atelier comme surveillant.

5° Pierre FARVAQUE, contre-maître de retorderie, depuis 41 ans dans la filature de laine de M. Herbaux-Tibeauts, à Tourcoing.

D'abord ouvrier peigneur, il est devenu par son intelligence et sa probité contre-maître de peignage. Père d'une nombreuse famille. il a élevé ses enfants dans les habitudes d'ordre et d'économie qui avaient fait la règle de sa vie.

6° Pierre CALMAIN, tisserand, depuis 41 ans chez MM. Lemaître-Demeestère et fils, fabricants de toiles, à Halluin.

7° Louis ANNOITE, tisserand, depuis 40 ans chez M. Dominique Delécaille, fabricant de toiles, à Armentières.

Ouvrier rare sous le triple rapport de la conduite, de la probité et du dévouement.

8° Louis GOUBE, ourdisseur, depuis 40 ans chez MM. Castel frères et sœur, fabricants de tissus, à Roubaix.

A élevé honorablement et fait instruire cinq enfants.

Ses patrons sollicitent vivement la Société de récompenser cette vie toute de labeur et de dévouement.

9° Félix FRANCHOMME, fileur de coton, depuis 37 ans chez M. D. Wibaux-Florin, à Roubaix.

Ouvrier modèle, n'a jamais eu à sa charge une absence illégale; orphelin dès l'âge de dix ans, il s'est montré reconnaissant envers un oncle qui l'avait recueilli, en lui abandonnant jusqu'à son mariage les produits de son travail. Son bon exemple exerce l'influence morale la plus considérable sur les ateliers de la maison Wibaux-Florin.

10° Louis WICART, contre-maître, depuis 36 ans chez M. Roman-Ghesquière, fabricant de fils retors, à Lille.

Excellent ouvrier, son âge n'a pu arrêter son ardeur et son zèle, et, pour employer les expressions mêmes de son patron, il se multiplie pour parer à l'insuffisance de ses forces; privé d'un fils tué sous les murs de Soissons, il a puisé dans sa foi religieuse le courage de résister à sa légitime douleur.

11° Auguste LERUSTE, chef magasinier, depuis 35 ans chez MM. Debuchy frères, filateurs de coton, à Tourcoing.

Signalé comme le meilleur des employés.

12° Jean-Baptiste GRULOIS, contre-maître des préparations, depuis 35 ans chez M. Gustave Barrois, à Lille.

A su par sa conduite parfaite et son intelligence s'élever au-dessus de ses camarades qui le respectent et l'aiment.

13° Laurent DURIEZ, fileur de coton, depuis 34 ans chez MM. Motte Bossut fils, à Roubaix.

14° Dominique DURIEZ, fileur de coton, depuis 32 ans dans le même établissement.

Ces deux ouvriers présentent dans l'industrie du coton, à Roubaix, ce caractère vraiment exceptionnel d'être les deux plus anciens ouvriers peut-être conducteurs de renvideurs mécaniques. Dans cette branche de l'industrie, l'état nomade est presque devenu l'état normal; il faut savoir gré aux frères Duriez de leur fidélité.

II. — Ouvriers de corps de métiers.

1° Louis CHANTRAINE, dit Gruson, charpentier, depuis 50 ans chez Mme veuve Delecourt, à Willems.

Apprenti en 1827, il devint à la mort de son patron, en 1841, directeur de l'atelier. Mme veuve Delecourt lui confia l'éducation industrielle de ses deux fils, dont l'un est aujourd'hui patron. Son zèle et son dévouement ne se sont jamais ralentis, et aujourd'hui que l'âge a affaibli ses bras, il a sa place au foyer de la famille.

2° Michel HENNEBIQUE, couvreur, depuis 50 ans chez M. Goube-Grolez, à Lille.

Malgré les dangers de sa profession, Hennebique a fourni avec honneur et probité une des plus longues carrières d'ouvrier couvreur.

3° Pierre MARCHAND, ouvrier depuis 48 ans chez M. F. Devernay, fabricant d'huiles, à Lille.

Ouvrier probe et rangé, il peut être cité comme un modèle d'exactitude et de sobriété.

4° Louis DEBLOIS, imprimeur-lithographe depuis 47 ans chez M. Danel, à Lille.

Homme d'ordre et de conduite irréprochable, Deblois ne s'est jamais, pendant cette longue période de temps, absenté un seul jour.

5° Alfred SAINGER, compositeur d'imprimerie, depuis 43 ans, dans le même établissement.

Les bons patrons font les bons ouvriers. Ce n'est plus faire l'éloge de la maison Danel que de répéter de semblables vérités, mais elles n'en reçoivent pas moins, aux applaudissements de tous, une éclatante consécration, lorsque la Société récompense des hommes tels que Deblois et Sainger.

6° Floris VERDIÈRE, blanchisseur de toiles depuis 43 ans chez MM. Achille Boniface et Wartelle, à Herrin.

Sobre, exact, il a donné à la maison Boniface de nombreuses preuves de dévouement. Grâce aux sacrifices qu'il a faits pour l'éducation de son fils, il a la satisfaction de lui voir aujourd'hui occuper la position de comptable dans la maison où il est lui-même demeuré ouvrier.

7° Antoine VERDIÈRE, blanchisseur de toiles, depuis 41 ans dans le même établissement.

Aux qualités de son frère, Antoine joint une affection bien vive pour ses patrons; pendant six ans, sa journée terminée, il passait ses nuits au chevet du fondateur de la blanchisserie d'Herrin, âgé de 80 ans. Et lorsque la mort vint frapper ce vieillard, il reprit auprès de M. Achille Boniface le même rôle de garde-malade. Cette noble conduite reçoit aujourd'hui sa récompense.

8° Pierre ALLARD, teinturier, depuis 40 ans, chez M. Parent fils aîné, à Comines.

9° Napoléon FONTAINE, garçon de magasin, depuis 38 ans chez M. Deren, fabricant de toiles, à Armentières.

S'est toujours distingué par sa moralité et sa bonne conduite; a vu le vide se faire autour de lui par la mort de son fils, tué à la bataille de Saint-Quentin, et par celle de sa femme, sans que ces malheurs aient ralenti son assiduité au travail.

III. — Ouvriers en métaux, produits chimiques et Chauffeurs.

1° Louis CORNU, peintre en bâtiment, depuis 48 ans chez M. Louis Dubois, à Lille.

Demeuré veuf il y a 35 ans, il a donné à ses trois fils une bonne éducation, et, bien qu'il n'eût d'autres ressources que le produit de son travail, il recueillit sa belle-sœur avec un enfant. Plus tard, il offrit encore son modeste foyer à ses père et mère, qu'il entoura jusqu'à leur mort des soins les plus touchants.

2° Louis LAGACHE, ouvrier depuis 45 ans dans la fabrique de noir animal et d'engrais de H. Castel-Henry, à Lille.

Dans cette maison, un autre ouvrier, fidèle compagnon de Lagache, devait également recevoir aujourd'hui une distinction due à cinquante années de service, mais la mort est venue le séparer, et Lagache se présente seul à nos suffrages.

3° Charles DIÉRAMMÈRE, ouvrier depuis 41 ans chez M. Jean-Baptiste Mouraux, constructeur-mécanicien à Roubaix.

36

4° Charles BETTMAN, contre-maître depuis 41 ans dans la manufacture de produits chimiques du Nord, à Loos.

Jouissant de toute la confiance des chefs de ce grand établissement, Bettman a été l'objet, de la part des ouvriers de la fabrique, d'un témoignage non équivoque de leurs sympathies. Il est, depuis vingt-quatre années consécutives, président de la société de secours mutuels de Saint-Lucien, à Loos.

5° Constant BRULOIS, chauffeur depuis 36 ans chez MM. Lefebvre-Horrent frères, filateurs de coton, à Lille.

Dans ses délicates fonctions, Brulois, comprenant la responsabilité grave qui pèse sur lui, ne s'est jamais ni enivré, ni absenté. C'est le modèle des chauffeurs.

6° Auguste MIENS, chauffeur diplômé et lauréat de la prime Parnot, depuis 32 ans chez M. Descamps l'aîné, filateur de lin, à Lille.

Miens n'est pas un étranger pour nous ; aussi la Société revoit-elle avec plaisir cet excellent ouvrier, déjà honoré d'une distinction scientifique. Antérieurement, en 1867, il avait, lors du voyage de l'Empereur, été honoré d'une médaille. — Ses longs services, sa conduite, son énergie au travail, lui méritent cette nouvelle récompense.

IV. — Hommes et Femmes de confiance.

1° Marie BÉTRANCOURT, veuve Hovines, concierge depuis 46 ans au bureau de charité de Saint-André, à Lille.

Elle a rempli ses modestes fonctions avec probité et désintéressement. Elle a un plus grand mérite à nos yeux, c'est de s'être toujours montrée pleine de politesse et de bienveillance pour les indigents, clients ordinaires de la maison.

2° Joséphine LELONG, fille de confiance, depuis 44 ans dans la famille de M. Florentin Stéverlynck, négociant à Lille.

Pendant ce long espace de temps, elle a prodigué aux membres de cette nombreuse et honorable famille ses soins les plus constants et les preuves d'un dévouement sans bornes.

3° Isidore DUPRIEZ, domestique depuis 38 ans chez M. H. Pennel, entrepreneur à Roubaix.

D'une honnêteté à toute épreuve.

4° Sophie DUTILLEUL, veuve Castelin, concierge, depuis 38 ans, de la mairie de Tourcoing.

Mère de six enfants qu'elle a honorablement élevés; elle s'est acquittée de ses fonctions, souvent difficiles, avec une exactitude et une ponctualité parfaites. La Société a reconnu son mérite; mais la mort qui vient de la frapper ne lui laisse pas le plaisir de décerner à elle-même la récompense qu'elle a si bien méritée; elle en effectue le dépôt entre les mains des siens, qui la garderont comme un pieux souvenir.

5° Augustine FOURMENTIN, domestique, depuis 37 ans, chez M. Bigo, notaire à Tourcoing.

Après avoir veillé avec la sollicitude d'une mère sur les enfants de ses maîtres, elle a aujourd'hui reporté son affection sur leurs petits-enfants; économe pour elle et prodigue pour les autres, elle a consacré pendant 15 ans ses gages à l'entretien de son vieux père infirme; et depuis sa mère, ses frères et sœurs, dans le besoin, sont l'objet de ses dons généreux.

6° Charles DEPIENNE, concierge, homme de confiance, depuis 33 ans chez M. Anatole Descamps, filateur de lin, à Lille.

Le poste de choix que remplit Depienne est la juste récompense de son exactitude et de son dévouement à la maison; il est devenu, c'est M. Descamps qui le déclare, un précieux collaborateur pour lui.

7° Léopold DEVEZ, homme de confiance, depuis 33 ans, chez M. Edouard Herlin, propriétaire à Lille.

Devez apporte dans l'accomplissement des diverses fonctions qu'il remplit, une honnêteté et une discrétion telles que M. Herlin le représente comme un homme digne de recevoir les dépôts les plus importants. C'est un type achevé d'honneur et de loyauté.

8° Pierre-Joseph DUREUX, ancien cocher, homme de confiance depuis 32 ans chez M. Frédéric Kuhlmann, à Lille.

Depuis trente-deux ans, Dureux remplit avec dévouement et probité, les fonctions diverses qui lui sont dévolues; jamais son empressement ne s'est démenti; il est l'objet de la plus pressante recommandation de son maître.

9° Vital DOUCHEZ, homme de confiance, depuis 32 ans dans la manufacture de cardes de M. Henri Scrive, à Lille.

Par sa conduite irréprochable et sa fidélité, Douchez est devenu l'exemple des autres ouvriers, ses conseils ne sont pas moins efficaces que ses actes, et il exerce réellement dans la fabrique le rôle d'un bon génie.

10° Appoline DESMETTRE, domestique, depuis 32 ans, chez M. J.-B. Catelle, boulanger à Tourcoing.

Elle s'est toujours montrée, lors des graves maladies qui ont atteint divers membres de la famille Catelle, du plus grand dévouement.

11° Euphrosine DUPUIS, fille de confiance, depuis 34 ans, chez les enfants de M. Henri Prouvost, en son vivant, fabricant à Roubaix.

Peu de femmes ont une existence aussi bien remplie que celle d'Euphrosine Dupuis. Placée dans une famille nombreuse où les besoins d'un grand commerce absorbaient même la mère de famille, elle se montra digne de la confiance dont elle était investie. Toujours prête à se dévouer, elle entourait les enfants des soins les plus délicats, et pendant la longue et douloureuse maladie qui enleva M. Prouvost à l'affection des siens, elle acquit des droits éternels à la reconnaissance de la famille.

PROGRAMME DES CONCOURS

OUVERTS PAR LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE,

POUR L'ANNÉE 1877.

PRIX WICAR.

FONDATION DU PRIX WICAR.

(*Extrait du procès-verbal de la séance du 19 mars 1865.*)

La Société arrête les résolutions suivantes :

1° Il est fondé un prix annuel qui portera la dénomination de PRIX WICAR. — Ce prix, dans l'état actuel des ressources de la Société, sera de 1,000 francs ;

2° Le PRIX WICAR sera attribué successivement et par année, aux diverses branches d'études, lesquelles seront, à cet effet, partagées en trois sections, comme suit :

Section de la Littérature et des Beaux-Arts : Littérature, poésie, architecture, peinture, sculpture, etc.

Section des Sciences : Physique, chimie, mécanique, médécine, etc. ; sciences industrielles.

Section des Sciences historiques, morales et économiques.

3° Un prix ne pourra être réduit ni partagé ; il ne sera pas attribué de mentions honorables.

Dans le cas où le prix attribué à une section ne serait pas décerné la première année, le concours restera ouvert pour les années suivantes, jusqu'à ce que le prix soit décerné ou jusqu'à ce que le roulement triennal ramène le prix dans la même section. Dans ce dernier cas, la Société aura à ouvrir de nouveau, dans cette même section, un concours pour lequel la somme affectée au prix nouveau sera ajoutée à celle du prix resté sans emploi ; il pourra alors être proposé deux prix, ou un seul de valeur double.

Pour extrait :

Le Secrétaire-Général,

P. GUIRAUDET.

Pour le Président absent :

Le Vice-Président,

J. GIRARDIN.

PRIX WICAR.

1877. — BEAUX-ARTS.

La Société décernera le prix Wicar au peintre du département du Nord qui aura exposé un ou plusieurs tableaux au Salon de 1877, et dont l'œuvre lui paraîtra la plus digne de cette récompense.

Les concurrents devront envoyer leurs tableaux avant le 15 août, à Lille, où ils feront l'objet d'une exposition spéciale.

1878. — SCIENCES.

Étudier mathématiquement et expérimentalement les ondes qui se produisent par suite de l'immersion d'un corps solide dans une eau tranquille, ou par suite de son émersion. On désire voir simplifier les théories données sur ce sujet par Poisson et Cauchy. On pourrait se borner au cas où le mouvement ne se fait que dans un seul sens, comme le long d'un canal.

1879. — HISTOIRE, ÉCONOMIE SOCIALE.

Faire l'historique de l'une des grandes industries du département du Nord, en signalant les diverses phases de son développement et indiquant son avenir probable.

Établir l'état actuel de l'industrie dont on parlera, d'après une statistique dont les éléments, puisés aux sources officielles, pourront être contrôlés.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LES CONCOURS WICAR.

Les pièces destinées au Concours pour le prix Wicar doivent être adressées *franc de port* au Secrétariat-Général de la Société, à l'Hôtel-de-Ville, à Lille. Passé le 15 octobre, aucune pièce ne sera admise.

La Société fera connaître, par la voie des journaux de Lille, quels sont les travaux reçus pour le concours.

Chaque envoi portera une épigraphe reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté contenant l'indication des nom, prénoms, qualités et domiciles de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que les travaux ou dessins envoyés sont inédits et ne sont la reproduction d'aucune œuvre exécutée ou publiée, L'inexactitude reconnue de cette affirmation entraînerait la mise hors de concours.

Il ne sera ouvert d'autre billet que celui qui correspondra à l'œuvre couronnée.

Toute œuvre envoyée pour le Concours reste la propriété de la Société, qui peut autoriser les auteurs à en prendre copie à leurs frais.

La disposition précédente n'est pas applicable aux tableaux, dessins, plans et modèles destinés au Concours des Beaux-Arts. Dans le Concours d'Architecture, l'œuvre qui aura mérité le prix restera la propriété de la Société, qui se réserve de la publier.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire-Général de la Société.

Le Président,
VAN HENDE.

Le Secrétaire-Général,
A. DE NORGUET.

PRIX ANNUELS.

PROGRAMME.

La Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille décernera, s'il y a lieu, des MÉDAILLES d'OR, de VERMEIL, d'ARGENT et de BRONZE, aux auteurs des travaux qui lui seront adressés sur les sujets désignés ci-après.

Elle se réserve de joindre à la médaille un prix en argent, lorsque le mémoire couronné sera de nature à avoir exigé des dépenses de la part de l'auteur.

Les pièces ou mémoires couronnés pourront être publiés par la Société.

Par décision particulière, prise le 17 mars 1865, la première médaille d'or décernée pour la meilleure pièce de poésie ou de littérature, sera remplacée par un objet d'art.

I. — SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

1° Faire l'étude historique d'une des théories principales de la physique.

2° Étudier la dispersion anormale des diverses dissolutions qui jouissent de cette propriété, et chercher si l'on peut déduire de cette étude la dispersion de la substance solide elle-même.

3° Étude des questions physiques et chimiques qui se rapportent à la fabrication du sucre.

4° Recherches sur les matières colorantes.

5° Recherches nouvelles sur les matières décolorantes, et leur application au blanchîment des fibres textiles.

6° Production industrielle de l'ozone et application de ce corps.

7° Faire l'étude critique des travaux de M. Delezenne.

8° Théorie du vol des oiseaux.

II. — SCIENCES NATURELLES.

1° Faire connaître la distribution des végétaux fossiles dans une ou plusieurs concessions du bassin houiller du Nord de la France, et indiquer les conclusions que l'on peut tirer de cette distribution par rapport à la constitution géologique du bassin et à son mode de formation.

2° Analyse chimique et minéralogique des sables et principales roches du département. Conséquences qu'on peut en tirer quant à leur origine géologique et leur emploi dans l'industrie.

3° Description géologique d'un des cantons du département.

4° Etude sur la géographie botanique du Nord de la France.

5° Étude anatomique et zoologique des éponges de nos côtes. Comparaison des spongiaires actuels avec les types paléontologiques du même groupe.

6° Morphologie et physiologie comparée des organes segmentaires dans le groupe des Vermes (*sensu latiori*).

7° Étude de la Flore maritime du littoral du Nord et du Pas-de-Calais

8° Etudier les phénomènes cadavériques qui précèdent la période de putréfaction, à l'effet de déterminer par des recherches positives à quelle époque apparaît et cesse la rigidité chez l'adulte et l'enfant nouveau-né.

Tirer de cette étude des applications à la médecine légale.

9° Étudier les modifications imprimées à la chaleur animale et à la tension artérielle, par l'élévation des membres.

III. — INDUSTRIE.

1° Mesure des quantités de force exigées par les différents appareils d'une mécanique quelconque.

2° Monographie des principaux accidents de machines à vapeur survenus dans l'arrondissement de Lille depuis dix ans ; les étudier dans leurs causes et leurs effets.

IV. — AGRICULTURE.

1° Faire la carte agronomique d'un des cantons du département.

2° Faire une statistique raisonnée de l'agriculture de l'arrondissement de Lille, de 1850 jusqu'à ce jour.

3° Faire l'histoire du développement et des progrès

de l'agriculture du département du Nord, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

V. — ÉCONOMIE SOCIALE.

Étudier les tarifs des Traités de commerce entre la France et l'Angleterre et leur influence sur le développement de l'industrie dans le département du Nord.

VI. — LÉGISLATION.

1° Étude critique des prescriptions légales sur les appareils de sûreté des machines à vapeur.

2° Étude critique de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

VII. — HISTOIRE.

1° Faire le catalogue raisonné des objets de l'âge de la pierre trouvés dans le département du Nord.

2° Histoire d'une institution judiciaire dans le département du Nord.

3° Histoire d'un ou de plusieurs établissements charitables et hospitaliers de l'arrondissement de Lille.

4° Histoire d'une commune rurale du département du Nord.

5° Étude comparative d'après les données de l'archéologie et de l'histoire, sur la topographie, les enceintes successives et les monuments de l'une des villes du département du Nord. Le mémoire doit être accompagné de plans.

6° Études sur les invasions dans le département du Nord depuis 1789 jusqu'à nos jours, au point de vue de la défense de la frontière N.-E. de la France.

7° Histoire des rues de ville avec une courte notice sur les personnages dont le nom a été donné à beaucoup d'entr'elles.

VIII. — LITTÉRATURE ET POÉSIE.

1° Chaque année il sera ouvert un concours de poésie et décerné des médailles aux auteurs des meilleures pièces de vers : le sujet est laissé à la disposition des concurrents.

Les poètes déjà récompensés d'une médaille d'or par la Société sont exclus du concours.

Chaque poésie devra être accompagnée d'une lettre d'envoi, SIGNÉE DE L'ÉPIGRAPHE, où on affirmera que la pièce est inédite, n'a été et ne sera présentée à aucun concours avant le 31 décembre suivant.

2° La Société met spécialement au Concours une pièce d'au moins cent vers sur le Tunnel sous-marin du Pas-de-Calais.

3° Etude critique sur le mouvement littéraire dans les provinces qui forment aujourd'hui le département du Nord, depuis l'incorporation à la France (1667) jusqu'en 1789, ou depuis cette dernière époque jusqu'à nos jours.

4° Bibliographie lilloise ou catalogue raisonné de tous les livres imprimés à Lille jusqu'en 1789.

IX. — BEAUX-ARTS.

1° Il sera décerné des médailles aux meilleures œuvres d'art (peinture, sculpture, etc.), intéressant l'histoire locale, ou faites par un artiste né dans le département ou y demeurant.

2° Histoire de l'un des arts du dessin à Lille pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. Par les arts du dessin, il faut entendre la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture.

3° Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une œuvre musicale remarquable, telle que symphonie, ouverture, chœur avec ou sans accompagnement.

Pour une œuvre de chant sans accompagnement ou avec accompagnement de piano, la médaille pourra être remplacée par la publication aux frais de la Société.

X. — ARTS INDUSTRIELS.

La Société décernera des médailles aux auteurs des meilleurs objets d'art industriel faits pendant l'année 1876.

Les concurrents pourront, à défaut de l'objet, présenter des dessins accompagnés de photographies.

XI. — ENCOURAGEMENTS DIVERS.

La Société se réserve de récompenser et d'encourager, par des primes et par des médailles, les auteurs de productions ou travaux scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles et industriels non mentionnés dans le présent programme.

Elle pourra même récompenser l'importation dans l'arrondissement de Lille, d'une industrie nouvelle ou de procédés industriels nouveaux, et, en général, tout travail ayant pu exercer une influence heureuse sur la situation du pays.

XII. — RÉCOMPENSES AUX AGENTS INDUSTRIELS.

La Société décerne chaque année des médailles d'honneur aux vieux serviteurs de l'industrie ; elle récompense de même la fidélité et l'attachement des serviteurs à leurs maîtres.

Les demandes doivent être faites par les patrons et maîtres et adressées, avant le 15 octobre, au Secrétaire général.

XIII. — PRIME PARNOT.

En vertu de la fondation faite par M[me] veuve Parnot, la Société décernera une somme de 100 francs au chauffeur qui se sera fait remarquer par sa bonne conduite et les soins qu'il aura apportés dans l'exercice de ses fonctions. Une annonce insérée dans les journaux invitera les propriétaires de machines à vapeur et les industriels, à adresser, en temps utile, à la Société, les noms et titres de leurs employés qu'ils jugeront dignes de cette récompense.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS.

Chaque année, les mémoires et travaux présentés au Concours seront adressés, *franc de port*, au Secrétaire général de la Société, à l'Hôtel-de-Ville, avant le 15 octobre.

Chaque envoi portera une épigraphe, reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté, contenant l'indication du nom et du domicile de l'auteur, avec une attestation, signée de lui, constatant que le travail envoyé est inédit et n'a été présenté, antérieurement, à aucun Concours. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait mérité une récompense.

Tout ouvrage manuscrit, dessin, plan ou modèle, envoyé pour le concours, reste la propriété de la Société, qui peut autoriser les auteurs à en faire prendre copie à leurs frais.

La disposition précédente n'est point applicable aux objets d'art.

Le Président,
VAN HENDE.

Le Secrétaire-Général,
A. DE NORGUET.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES
DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS, DE LILLE.

BULLETIN DES SÉANCES.

DE L'ANNÉE 1874.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1874.

M. Kuhlmann, président sortant installe le bureau. Il cède le fauteuil à M. Chon élu président pour 1874.

M. De Norguet, archiviste, fait le rappórt suivant sur le personnel de la Société.

« Messieurs,

» La Société des Sciences comptait au 1er janvier 1873, 47 membres » titulaires; cinq doivent être rayés, ce sont: MM. Guiraudet, nommé » recteur de l'Académie de Toulouse; Dareste, nommé professeur au » Muséum de Paris, Menche de Loisne, ingénieur en chef à Guéret, » Hanriot et le général Faidherbe.

» Ils ont été remplacés par MM. Jules Kolb, ancien correspondant » qui est venu prendre sa résidence dans l'arrondissement de Lille; » Terquem, professeur de physique, Boussinecq, professeur de mathé- » matiques, Giard, professeur d'histoire naturelle à la Faculté, et » Hallez, docteur en médecine.

» Le nombre des membres titulaires reste donc le même.

» La mort de quatre de nos correspondants nous a été communiquée. » Nous avons perdu MM. Bidard, Liébig, De Caumont et De Larive.

» Le docteur Bidard, médecin à Arras, avait été admis parmi nos » correspondants le 19 septembre 1834. Ses rapports avec la Société ont » été rares; nous avons reçu de lui un *Essai sur la phthisie laryngée*, » *et une Notice sur la carbonisation du bois, après un séjour prolongé dans* » *un terrain de troisième formation.*

» Le célèbre chimiste Baron Justus DE LIEBIG, avait été admis en
» 1829. Sa carrière scientifique, quoique généralement connue, mérite
» d'être retracée sommairement. Né à Darmstadt, le 12 mai 1803, il
» étudia d'abord la pharmacie qu'il abandonna bientôt pour se livrer
» exclusivement à la chimie; ses progrès furent rapides et lui méri-
» tèrent la protection de Humboldt qui lui fit obtenir en 1824, la
» suppléance de la chaire de chimie de l'Université de Giessen. En
» 1836 il devint titulaire, et pendant 25 ans son cours obtint un succès
» toujours grandissant. Il établit à Giessen le premier Laboratoire —
» Ecole de l'Allemagne et les nombreux élèves qui s'y rendaient
» donnèrent à cette petite Université une importance qu'elle n'eut
» jamais connue sans lui. Nommé ensuite à Heidelberg, puis à Munich,
» il continua à y développer ses théories de philosophie chimique et
» devint un des créateurs de la chimie organique, en même temps qu'il
» s'efforçait de répandre les plus utiles applications de la chimie à
» l'agriculture.

» Ses ouvrages sont nombreux; ils ont été, en grande partie, insérés
» dans les mémoires des principales associations scientifiques. Ses
» célèbres traités de chimie organique appliquée à la pathologie végé-
» tale et d'analyses des corps organisés et d'agriculture, ont été traduits
» en français.

» La Société des Sciences a inséré dans son volume de 1856, un
» travail de lui sur la théorie et la pratique de l'agriculture.

» M. DE CAUMONT, né à Bayeux en 1802, s'adonna de bonne heure à
» l'étude de l'archéologie et de l'histoire naturelle. Il aida à la fonda-
» tion ou au développement de la plupart des sociétés scientifiques nor-
» mandes, et acquit une grande notoriété par l'institution des con-
» grès scientifiques de province dont le premier date de 1833, et qui
» depuis, se sont tenus dans les principales villes de France.

» Ils ont été incontestablement le signal du réveil de l'esprit scienti-
» fique en province, surtout pour ce qui regarde l'archéologie et l'art
» religieux.

» Les ouvrages de M. de Caumont roulent presque tous sur sa science
» favorite, celle des antiquités monumentales.

» M. DE LARIVE, correspondant depuis 1836, naquit à Genève le 9
» octobre 1801. Ses premiers travaux scientifiques eurent pour objet la
» théorie de la chaleur et lui valurent la chaire de physique à l'Aca-

» démie de sa ville natale. Il s'en éloigna en 1830 à la suite de l'agitation démagogique, et poursuivit ses recherches en Angleterre et en France.

» De retour à Genève, en 1836, il dirigea la *Bibliothèque universelle* et s'adonna à de sérieuses études sur l'application de l'électricité à l'industrie métallurgique; la galvanoplastie lui dut une grande partie de ses succès.

» M. De Larive fut, dès 1830, correspondant de l'Institut de France, et devint, en 1864, l'un des huit associés étrangers; dans la séance de l'Académie des Sciences, le secrétaire perpétuel, en annonçant sa mort, adressa un juste tribut d'éloges au savant illustre, à l'ami dévoué et au protecteur opulent et éclairé de la Science.

» La Société a reçu, en 1873, comme correspondants : MM. Billet, aide-major au 1er régiment des chasseurs d'Afrique, lauréat de 1872; Savoye, chimiste, à Saint-Ghislain; De Fontaine de Resbecq, sous-directeur au ministère de l'Instruction publique; en outre la liste des correspondants s'est augmentée des cinq membres titulaires dont nous avons annoncé le départ.

M. Giard communique quelques faits de zoologie.

SÉANCE 23 JANVIER.

M. Van Hende offre son histoire de Lille.

M. Matrot ingénieur des mines, est élu membre titulaire.

M. Lethierry présente une seconde édition du catalogue des Hémiptères du département du Nord, (4e série, tome 1, page 209).

Sur le rapport de M. Dehaisne la Société vote l'augmentation du format de ses mémoires.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER.

M. Flamant ingénieur des ponts et chaussées est élu membre titulaire.

M. Menche de Loisne, membre correspondant, fait une communication sur les nappes aquifères et sur l'alimentation d'eau pour les villes du Nord.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER.

Le Président annonce la mort de M. Romieux membre correspondant et celle de M. Lemaitre aussi membre correspondant, ancien titulaire.

M. Cox fait un rapport sur la gestion du trésorier; conformément à ses conclusions la société vote des remerciements au trésorier pour les bons soins qu'il donne à ses finances.

Le docteur Lefort est élu membre correspondant.

M. Kuhlmann présente quelques observations sur l'acier de phosphore.

M. Terquem montre et explique un tonomètre construit sur ses données et permettant de calculer facilement le nombre des vibrations.

Le secrétaire-général rend compte d'une mémoire de M. Liblein sur la chronologie égyptienne et d'une notice de M. Lenormand sur une inscription phénicienne.

SÉANCE DU 6 MARS.

Le président annonce la mort de M. Quetelet secrétaire perpétuel de l'académie de Belgique, correspondant de la Société.

M. l'abbé Dehaisnes commence la lecture d'une série d'articles intitulés *les registres des Chartes de l'audience au XV[e] et XVI[e] siècle. — Etudes sur la situation intérieure de la société dans les Pays-Bas.*

M. Giard fait la communication suivante :

» M'étant proposé d'exposer dans mon cours à la Faculté les faits » relatifs aux fonctions du système nerveux, j'ai voulu répéter les expé- » riences de Flourens sur l'ablation de diverses parties de l'encéphale. » Je me suis servi pour ces expériences de pigeons et de cochons d'Inde. » Un jeune cobaye auquel j'avais enlevé la partie antérieure des hémis- » phères en respectant les nerfs optiques et qui avait présenté tous les » phénomènes d'hébêtement qu'on observe après une pareille lésion, » a pu survivre à l'opération et se trouve maintenant à peu près guéri. » La plaie est cicatrisée malgré l'ablation d'une portion considérable » de l'os frontal et l'animal a recouvré les mouvements volontaires et » l'intelligence des individus de sa race.

» Quand cet intéressant sujet aura pris tout son développement il » sera sacrifié à la science et l'autopsie nous révèlera sans doute des » détails curieux sur la cicatrisation des plaies du système nerveux et » peut-être sur la régénération de la substance nerveuse.

SÉANCE DU 20 MARS.

M. Gosselet présente au nom de M. Leroy le catalogue des Lépidoptères du département du Nord. (4[e] série, tome I, page 481).

M. Kolb lit un rapport sur les phosphates de chaux assimilables.

M. Corenwinder a constaté qu'en ajoutant du chlorure de potassium au phosphate de chaux, on augmente beaucoup la fertilité du sol et le rendement en betterave, tandis que le sulfate d'ammoniaque n'a pas eu le même effet.

SÉANCE DU 17 AVRIL.

M. Depret fait une lecture intitulée Charles Diekens. (4e série, tome I, page 423).

M. l'abbé Dehaisnes continue ses lectures sur les Registres des Chartes de l'audience.

SÉANCE DU 24 AVRIL.

M. Depret offre un livre intitulé: *Album de Karl*.

M. Van Hende offre une brochure dont il est l'auteur: Une médaille de Nicolas Keder.

M. Chrestien présente quelques faits de statistique sur *le mouvement de la population à Lille*. (4e série, tome I, page 551).

M. Casati lit un article sur *les faiences de Diruta*. (4e série, tome I, page 471).

M. Gosselet donne quelques détails sur les fouilles archéologiques de Troie.

SÉANCE DU 15 MAI.

M. Corenwinder communique son travail sur la *composition chimique des feuilles pendant la période de végétation*. (4e sére, tome I, page 559).

SÉANCE DU 5 JUIN.

M. Gosselet présente une *Étude sur le terrain eocène inférieur du Nord de la France en le comparant à celui du bassin de Paris et de l'Angleterre*.

SÉANCE DU 19 JUIN.

M. Corenwinder continue la lecture de son mémoire sur la composition chimique des feuilles pendant la période de végétation.

M. Savoye membre correspondant envoie une note manuscrite sur l'industrie du sel dans le comte de Chester. (4e série, tome II, page 109).

SÉANCE DU 3 JUILLET.

Le Président annonce à la société la mort de M. Fée membre correspondant ancien membre titulaire et président.

M. Terquem communique une nouvelle méthode pour mesurer l'indice de refraction dans les liquides.

SÉANCE DU 17 JUILLET.

M. Duvillers préparateur à la Faculté des Sciences envoie un mémoire manuscrit sur *l'action de l'acide nitrique sur les Phosphates.*

M. Giard fait une communication sur les affinités des Tuniciers avec les vertébrés.

SÉANCE DU 7 AOUT.

M. l'abbé Dehaisnes continue la lecture de son travail sur *Les Registres des Chartes de l'audience.*

SÉANCE DU 2 OCTOBRE.

M. De Norguet bibliothécaire archiviste dépose sur le bureau la table de la 3e série des mémoires de la Société. Des remerciements lui sont adressés pour les soins donnés à ce travail.

M. Bachy développe de nouvelles expériences sur le mode d'absorption de l'acide carbonique par les plantes. (3e série, tome 13, page 265).

M. Leuridan présente un plan de l'église d'Annappes.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE.

La Société félicite M. Parise de son élection comme membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris.

M. Chrestien rend compte du travail de M. Bertillon sur la démographie en France.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE.

M. Corenwinder lit un mémoire intitulé : *Origine du Carbone chez les végétaux.*

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE.

Le Président fait part à la société de la mort de M. Guiraudet membre correspondant, ancien président et ancien secrétaire-général de la société. Il a été enterré à Lille et le discours suivant a été lu sur sa tombe, par M. le président de la Société.

« MESSIEURS,

» Devant cette tombe qui vient de recevoir les restes de M Paul Guiraudet, la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille ne peut oublier qu'il a été son président, après avoir rempli, pendant plusieurs années, la tâche laborieuse de secrétaire-général. Nous tous, ses confrères, réunis aujourd'hui par une commune douleur, nous lui adressons, avec un suprême adieu, l'expression de nos profonds regrets.

» Nous n'avons pas à rappeler ses travaux scientifiques; ils ont été énumérés par des bouches plus compétentes dans ce champ de deuil où doivent aboutir tôt ou tard le talent, l'illustration, la louange. Qu'est-ce donc que la science en face de la mort, et qu'est-ce que la jeunesse? Hélas! la mort a surpris Guiraudet alors qu'il avait encore un avenir brillant, et des années nombreuses à espérer pour utiliser les facultés précieuses que Dieu lui avait départies! Son mérite, bien plus que son âge, l'avait appelé aux fonctions de doyen, et ensuite à celles de recteur; mais où nous aimons surtout à le revoir par le souvenir, c'est parmi nous, au sein de la Société des Sciences, dont il était à la fois l'un des ornements et l'une des lumières; c'est là que se montraient les qualités du cœur et de l'esprit qui nous l'avaient rendu si cher à tant d'égards.

» Sa parole, distinguée par une sorte de cordiale franchise, lui donnait, dans nos séances, une autorité qui était autant la conséquence de l'affection qu'il avait su inspirer que de la rectitude de son jugement.

» Ses premières études l'avaient porté vers les lettres, et il ne s'était tourné vers les sciences exactes qu'en faisant, pour ainsi dire, violence à sa nature. Nous n'ignorons pas, cependant, avec quelle supériorité sa belle intelligence abordait les problèmes les plus ardus des mathématiques. Mais, lorsque l'occasion se présentait pour lui de revenir aux choses et au langage littéraires, il la saisissait avec bonheur. Alors il retrouvait, dans les rapports ou discours académiques, cette phrase élégante et riche dont il devait le secret à ses habitudes antérieures.

» Nous qui l'avons entendu souvent, nous savons sous quelle forme éloquente, colorée, il savait exprimer les idées les plus éloignées, en apparence, de son enseignement officiel. C'est aussi par là que ceux d'entre nous qui sont plus étrangers aux abstractions scientifiques se trouvaient avec lui en union de pensées et de style.

» Pourquoi faut-il que ces dons heureux de l'esprit se soient évanouis en un instant? Il y a un an environ, Guiraudet nous quittait; peut-être avait-il besoin d'un ciel plus clément.

» Ses jours, cependant, étaient comptés. Il a fini en chrétien une existence toute de travail. Ce sera la consolation de sa digne épouse. Puisse-t-elle trouver un adoucissement à son affliction dans l'hommage que nous rendons ici à la mémoire de celui qui fut aussi bon dans la famille qu'il était affable avec ses confrères!

» La séparation est cruelle, sans doute; notre foi nous assure qu'elle n'est que momentanée.

» Adieu donc, cher confrère, adieu, Guiraudet, ou, pour mieux dire, au revoir! »

M. Corinwinder continue la lecture des ses recherches sur l'origine du carbone dans les végétaux.

M. Chon lit un fragment de son livre: *Un mois en Italie.*

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE.

Une médaille d'argent est décernée à M. Nicole architecte à Haubourdin auteur d'un mémoire sur les moyens de rendre les bâtiments incombustibles.

Une médaille d'argent est décernée à M. Durieux, archiviste à Cambrai, pour son livre: *Les artistes Cambrésiens.*

Une médaille d'argent est décernée à M. Alfred Bezard de Tourcoing, pour sa pièce de vers *Les oiseaux voyageurs.* Il est en outre accordé des mentions honorables aux pièces intitulées *Wissembourg* et *Photographie.*

Une médaille d'or est accordée à M. Rigaux pour un travail archéologique intitulé *Belges, Romains, Francs sur le territoire de Lille.*

M. Deletombe membre correspondant lit deux pièces de vers *La sœur de lait, Le couronnement de N.-D. de la Treille.*

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE.

La Société réunie sous la présidence de M. Chon présente l'adresse suivante à M. Kuhlmann:

« Cher et honoré Confrère,

« Cinquante années se sont écoulées depuis que vous avez été reçu au sein de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille ; elle vient aujourd'hui vous féliciter cordialement et se réjouir avec vous d'un anniversaire qui est une fête de famille pour tous ses membres.

» Ils reconnaissent en vous leur doyen par le droit des services rendus à la science plus encore que par l'ancienneté, et c'est avec bonheur qu'ils offrent l'expression de leurs sentiments affectueux à l'homme éminent dont l'intelligence, bien loin d'être diminuée par l'âge, semble s'être fortifiée par le temps et l'expérience. Lorsque la plus noble partie de nous-même, lorsque l'esprit ne vieillit pas, nous pouvons affirmer que nous sommes restés jeunes. Vous en avez maintes fois donné la preuve, cher Confrère, dans les remarquables communications qui, jusqu'à l'heure présente, pour ainsi dire, ont animé nos séances et enrichi nos mémoires. Vous teniez à l'honneur de perpétuer la brillante série des titulaires de la Société qui furent vos contemporains et que vous représentez si dignement au milieu de nous.

En vous parlant, nous croyons revoir les Macquart, les Delezenne, tous ceux, en un mot, qui, comme vous et avec vous, ont illustré la Société des Sciences de Lille. Nous nous rappelons que, pour célébrer à leur intention un jubilé qui n'est malheureusement qu'un trop rare privilège, nous leur avons apporté, dans une circonstance analogue, le tribut de notre respectueux hommage. Le nom de Frédéric Kuhlmann se place tout naturellement à côté de leur nom, dans dans le souvenir qu'ils nous ont laissé.

» Naguères, quand il s'est agi d'ouvrir à Lille un congrès scientifique, le monde savant ne pouvait s'y tromper : on est allé droit à vous, comme à celui que désignait la voix publique, pour organiser ces grandes assises intellectuelles. L'honneur d'un tel choix rejaillissait sur la compagnie qui vous comptait parmi ses membres et qui avait eu la plus forte, la plus belle part de vos travaux.

» Dieu veuille, cher et vénéré Confrère, vous conserver encore longtemps pour votre famille d'abord, pour votre fils, l'un des nôtres, qui saura garder la tradition paternelle; enfin, pour la Société des Sciences dont vous demeurerez ainsi et le guide et l'exemple !

» Qu'il me soit permis, en finissant, d'exprimer un sentiment tout personnel. Si jamais j'ai dû me trouver heureux des fonctions qui m'ont été confiées, c'est principalement en ce jour où elles m'imposent la douce obligation de présenter les vœux et les félicitations de la Société au Confrère qui voulut, un des premiers, encourager mes efforts et m'appuyer de ses suffrages. »

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE.

La Société procède au renouvellement du bureau, sont nommés :

Président : M. Ch. Viollette.
Vice-président : M. Van Hende.
Secrétaire-général : M. Terquem.
Secrétaire de correspondance : M. Dutilleul.
Trésorier : M. Bachy.
Bibliothécaire archiviste : M. De Norguet.

La Société accorde une médaille d'or à M. Paul Hallez pour un travail sur les *Turbellariés de nos eaux douces*.

M. Viollette lit un mémoire sur la détermination du rapport des cendres réelles aux cendres sulfatées dans les produits de l'industrie sucrière et un second mémoire sur la distribution du sucre et des éléments minéraux dans la betterave. (4e série, tome II, page 217).

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE.

La Société vote des remerciements à M. Testelin pour la peine qu'il s'est donnée afin d'obtenir la création d'une faculté de médecine à Lille.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES
DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS, DE LILLE.

BULLETIN DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1876.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1876.

M. DE NORGUET, bibliothécaire-archiviste, présente le rapport suivant sur le personnel de la Société en 1875 :

« Au 1er janvier 1875, la Société comptait : 4 membres honoraires, 49 membres titulaires et 119 membres correspondants.

» Elle a perdu, dans le courant de l'année, un membre honoraire, M. MOULAS, décédé le 8 juin. M. Moulas avait d'abord été reçu en 1823, puis il avait quitté la Société ; réélu en 1831, il fut secrétaire de correspondance en 1836, 1842 et 1843. En 1863, il demanda à profiter du bénéfice de l'article 8 des statuts, qui donne droit aux membres titulaires dont la nomination remonte à trente ans de devenir honoraires.

» Aujourd'hui, la liste de nos membres honoraires ne contient plus que les autorités civiles et militaires que désigne l'article 4 du règlement.

» La Société a aussi perdu deux membres titulaires : MM. DANEL et CHRESTIEN. Le premier avait été reçu le 5 décembre 1828 ; il fut trésorier en 1843, 1844, 1845 et 1846. Le second, admis le 9 avril 1847, fut bibliothécaire pendant quinze ans, de 1852 à 1866.

» Nous avons reçu avis de la mort de cinq membres correspondants : MM. ROUCHER, Onésime LEROY, DUREAU, MALLET et PAINVIN.

» M. Charles ROUCHER, admis le 17 mars 1865, était pharmacien-principal de 1re classe en chef, à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, officier de la Légion-d'Honneur et officier d'Académie; il est mort à Paris, le 13 mars 1875, à l'âge de 53 ans. Pendant sa trop courte carrière scientifique, il a publié de nombreuses études spéciales, parmi lesquelles nous citerons : *Note sur la préparation du bi-chlorure de mercure et sur un nouvel oxydo-chlorure de ce métal. — De la rage en Algérie. — De la présence des poisons minéraux dans le système nerveux, à la suite des empoisonnements aigus. — Notice sur les eaux chaudes d'Hammam-bou-Sellam. — Mémoire sur l'emploi et le réemploi des sangsues. — Du rouissage, au point de vue de l'hygiène publique en Algérie*, etc.

» M. Onésime LEROY était né à Valenciennes, le 30 juillet 1788, il est mort à Raismes en février dernier.

» La Société l'avait admis au nombre de ses membres correspondants, le 16 juillet 1820.

» Les principaux travaux de ce littérateur sont des œuvres dramatiques et des études historiques. Il a fait représenter, aux Français et à l'Odéon, avec des chances diverses : *Caton le Censeur*, *le Méfiant*, *l'Esprit de parti*, *l'Irrésolu*, *la Femme juge et partie*, *les Deux Candidats*, etc. Ses travaux historiques les plus connus sont : *Étude sur Ducis*, couronnée par l'Académie française ; *Études sur les Mystères, monuments historiques et littéraires la plupart inconnus, et sur divers manuscrits de Gerson. — Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ.*

» M. Leroy s'était fait le champion convaincu de l'opinion qui indique Gerson comme auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ;* il prétendait même avoir retrouvé le manuscrit original ; nous croyons, toutefois, qu'il n'a pas convaincu la majorité des bibliographes.

» M. Louis DUREAU avait été membre titulaire de la Société, lorsqu'il résidait à Lille, en qualité de Secrétaire particulier du Préfet du Nord. Il avait été admis, le 10 décembre 1852, sur la présentation d'un volume de poésies, publié à Paris en 1850. Il quitta Lille l'année suivante, mais il nous revint de 1859 à 1861. Les graves occupations de sa carrière administrative, et les hautes fonctions qu'il occupa successivement, tarirent chez lui la source poétique et l'empêchèrent d'être un correspondant actif. Il est mort à Paris, le 30 août 1875, dans sa cinquante cinquième année.

» M. Charles-Auguste Mallet, né à Lille, en 1807, sortit le premier de l'École Normale, en 1828, et fut agrégé de philosophie et docteur ès-lettres en 1830. Il professa l'histoire ou la philosophie à Douai, à Limoges, à Amiens, à Grenoble, à Rouen, au collége Saint-Louis à Paris; il fut ensuite Inspecteur de l'Académie de Paris et Recteur de l'Académie de Rouen. On a de lui : *Manuel de Logique; Histoire de la Philosophie ionienne; Mémoire sur les écrits de S' Gravesande: Éléments de Morale; Études Philosophiques*, couronnées par l'Académie française, et de nombreux articles biographiques et pédagogiques dans diverses Revues. Il avait été reçu correspondant le 20 décembre 1833.

» M. Louis Painvin était né à Malesherbes, le 18 mai 1826. Il est mort professeur de mathématiques spéciales au lycée Louis-le-Grand. Ses travaux de mathématiques lui ont fait une notoriété justement méritée ; nous citerons : *Recherche des points à l'infini sur les surfaces algébriques; — Application de la nouvelle analyse aux surfaces du second ordre; — Théorie des surfaces polaires d'un plan; — Théorème sur les coniques inscrites dans un quadrilatère; — Équations des rapports anharmoniques correspondant aux racines d'une équation de quatrième degré. — Théorèmes sur la décomposition en facteurs linéaires des fonctions homogènes entières*, etc.

» M. Painvin nous communiquait exactement tous ses travaux; plusieurs prirent place dans nos Mémoires, entr'autres une *Étude analytique de la développable circonscrite à deux surfaces de premier ordre*, longue et importante dissertation de près de 400 pages.

»Il avait été reçu membre correspondant le 22 août 1862.

» Les vides subis par la Société, en 1875, n'ont été comblés qu'en partie. M. Rigaux a été nommé membre titulaire, ce qui porte le nombre de ces membres à 48, au 1er janvier 1876.

» M. Théodore Chateau, chimiste, directeur de la fabrique de M. Félix Dehaynin, à Aubervilliers, a été seul admis comme correspondant. Nous en comptons donc en ce moment 115. »

SÉANCE DU 21 JANVIER.

Communication du discours prononcé sur la tombe de M. de Coussemaker, par M. Van Hende, président (tome II, p. 397).

Élection de M. Souillard.

Communication sur le Paupérisme à Lille, par M. Aimé Houzé de l'Aulnoit (tome II, p. 191).

SÉANCE DU 4 FÉVRIER.

État financier de la Société, par M. le Trésorier.
Communication de M. GOSSELET sur le calcaire de Givet.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER.

Recherches sur l'effeuillaison des betteraves, par M. CORENWINDER (t. III).
Cas d'interversion des viscères, par M. HALLEZ.

SÉANCE DU 3 MARS.

Élection de M. VERLY.
Étude sur la Beauté des Femmes dans la littérature et dans l'art, du XIIe au XVIe siècle, par M. HOUDOY.
Recherches sur un vernis transparent, par M. TERQUEM (tome III).

SÉANCE DU 17 MARS.

Travail relatif aux ressources financières de la France, par M. TELLIEZ, (tome II, p. 265).

SÉANCE DU 7 AVRIL.

Présentation d'un calcul vésical, par M. PARISE.
Documents sur les relations politiques de la France et de l'Italie, aux XVe et XVIe siècles, par M. CASATI (tome III).
Systèmes de traction des tramways, par M. FLAMANT.

SÉANCE DU 28 AVRIL.

Études chimiques des fruits intertropicaux, par M. CORENWINDER (t. III).
Suite des Documents historiques, de M. CASATI.

SÉANCE DU 5 MAI.

Suite des Documents historiques, de M. CASATI.

SÉANCE DU 19 MAI.

M. DE NORGUET est nommé Secrétaire-général, en remplacement de M. TERQUEM, démissionnaire.
Discussion et adoption d'une proposition de M. MATROT, concernant l'élection des membres.

SÉANCE DU 2 JUIN.

Nomination de M. Casati, au titre de Bibliothécaire-Archiviste, en remplacement de M. de Norguet, nommé Secrétaire-général.

La Poésie en Amérique, Par M. Dépret (tome II, p. 293).

SÉANCE DU 16 JUIN.

Adoption d'une proposition de faire frapper une médaille spéciale pour la Société.

Présentation de deux ouvrages de chimie, par M. Viollette, au nom de l'auteur M. Duvillier.

SÉANCE DU 7 JUILLET.

Communication d'un extrait du testament du docteur Pingrenon, léguant à la Société une rente de 250 francs, pour former un prix de 500 francs, à décerner, tous les deux ans, à un mémoire relatif à l'assainissement de Lille ou à toute autre question médicale.

Notices archéologiques sur les églises de l'arrondissement de Lille, par M. l'abbé Dehaisnes.

SÉANCE DU 21 JUILLET.

Communication sur l'alimentation et la respiration des végétaux, par M. Corenwinder (tome III).

SÉANCE DU 6 OCTOBRE.

Notice nécrologique sur M. de Coussemaker, par M. l'abbé Dehaisnes (tome II, p. 343).

SÉANCE DU 20 OCTOBRE.

Envois d'ouvrages pour le Concours. Nominations de Commissions.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE.

Rapports de Commissions.

Présentation d'un projet de médaille, par M. Benvignat.

Compte-Rendu du Congrès d'hygiène de Bruxelles, par M. Alfred Houzé de l'Aulnoit.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE.

Rapports de Commissions.

Compte-rendu du Congrès de Clermont, par M. Corenwinder.

Mouvement de la population lilloise, par M. Aimé Houzé de l'Aulnoit (tome III).

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE.

Rapports de Commissions.

Les Artistes flamands des XIVe et XVe siècles, par M. Houdoy (t. III)

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE.

Rapports de Commissions.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE.

Communication des discours pour la séance publique.

Renouvellement du Bureau, qui est ainsi composé pour 1877 :

Président,	MM. Meurein.
Vice-Président,	Lavainne.
Secrétaire-général,	de Norguet.
Secrétaire-adjoint,	Dutilleul.
Trésorier,	Bachy.
Bibliothécaire-Archiviste,	Casati.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE.

Communication des rapports généraux pour la séance publique.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE.

Communication sur une méthode de pansement des amputations, par M. Alfred Houzé de l'Aulnoit.

Notes sur une chambre-claire, et sur les courbes dues à la combinaison de deux mouvements vibratoires, par M. Terquem (tome III).

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE.

Note sur les mines de cuivre argentifère de La Prugne, par M. Scrive (tome III).

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

La Société a reçu, pendant l'année 1876, les ouvrages suivants :

I. — DE SES MEMBRES TITULAIRES.

Histoire de Lille, de 620 à 1804, par M. E. Van Hende, 2e édit., in-12.
Une Médaille de Nicolas Keder, par M. Van Hende, br. in-8°.
Un mois en Italie, Gênes, Bologne, Florence, Pise, Rome, Naples, Venise, Milan, Turin et le Mont-Cenis, par M. Chon, vol. in-12.
Lilia, esquisse pour piano, par M. F. Lavainne.
Feux-Follets, esquisse pour piano, par M. F. Lavainne.
Feuilles mortes, élégie pour piano, par M. F. Lavainne.
Rêverie, pour piano, par M. F. Lavainne.
Le Roman de la Poupée, par M. L. Dépret, vol. in-12.

Sur les sections circulaires des surfaces du second ordre, et les ombilics des surfaces quelconques, par M. C. Souillard, br. in-4°.
Essai sur la théorie analytique des satellites de Jupiter, par M. C. Souillard, br. in-4°.

Faunule des Hémiptères de Biskra, par MM. Lethierry et Puton, br. in-8°.
Expériences sur la force élastique des bandes et des tubes en caoutchouc, par la méthode des poids, par le docteur Houzé de l'Aulnoit.
Compte-rendu annuel du Président de la Société de Médecine du Nord, par M. le docteur Houzé de l'Aulnoit.
Amputations sous-périostées, six nouveaux cas, avec moulages à l'appui, par M. le docteur Houzé de l'Aulnoit.
Étude sur la mortalité des jeunes enfants, à Lille, par M. le docteur Houzé de l'Aulnoit.
Rapport sur un mémoire relatif à l'organisation des caisses de secours, d'épargne et de retraite, par M. le docteur Houzé de l'Aulnoit.
Observations météréologiques faites à Lille, en 1874-75, par M. Meurein, brochure in-8°.
Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord, par M. Gosselet, numéros mensuels.

II. — DE SES MEMBRES CORRESPONDANTS.

Tai-Kan-Ki, histoire populaire de Tai-Kan-Sama, traduite, pour la première fois, du japonais, par M. Léon de Rosny.

L'Armistice devant Louvain, le 12 *août* 1831, par M. Félix Van der Taelen, br. in-8°.

La République du Chili, notice historique, statistique et commerciale, par M. Auguste Meulemans, br. in-8°.

Quelques traits de l'histoire physico-chimique de l'eau, par M. le docteur Ch. Brame.

Sur l'état utriculaire de l'eau, par M. le docteur Ch. Brame, br. in-8°.

Rôle des nitrates en agriculture, par M. le docteur Ch. Brame.

Notice biographique et indication des travaux de M. le docteur Ch. Brame, brochure in-8°

Étude historique et critique, pour servir à l'histoire de la fabrication du rouge turc, par M. Th. Chateau, br. in-8°.

Nouvelle correspondance mathématique, rédigée par M. E. Catalan. Numéros mensuels de 1876.

Réhabilitation d'un pléonasme, par M. E. Catalan, br. in-8°.

Catalogue des Hémiptères hétéroptères de l'Alsace et de la Lorraine, par MM. Reiber et Puton.

Nouvelles promenades entomologiques, par M. Perris, br, in-8°.

III. — DE DIVERS.

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France, pendant l'année 1873, in-4°.

Compte général de l'administration de la justice criminelle en France, pendant l'année 1873, in-4°.

Procès-verbaux des délibérations du Conseil général du Nord, session extraordinaire de janvier 1876.

Rapport présenté par le Préfet du Nord au Conseil général, et procès-verbaux des délibérations, session d'avril 1876, in-4°.

Rapport présenté par le Préfet du Nord au Conseil général, et procès-verbaux des délibérations, session d'août 1876, 2 vol. in-4°.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris ; tomes 82, 83 et 84.

Catalogue des brevets d'invention, livraisons courantes.

Archives de la Chambre de Commerce de Lille.

Congrès scientifique de France, 42e session, à Autun, 1876.

Annuaire du Bureau des Longitudes, 1876, in-12.

Revue pratique du commerce et de l'industrie dans les deux mondes, 1re année, N° 1.

Revue hebdomadaire de chimie, par M. Charles Mène, Nos courants.

Institut des provinces de France : *le Trimestriel*, numéros courants.

Revue des Sociétés savantes des départements, numéros courants.

Messager des Sciences historiques et Archives des Arts de Belgique, livraisons courantes.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et de la littérature romane, par MM. Paul Meyer et Gaston Paris, livraisons courantes.

Journal des Orientalistes, 2e série, N° 7.

Archives du Musée Teyler, tome IV. Harlem, 1876.

The complète works of count Rumford, tome IV, vol. in-4°. Boston, 1875.

Revue des Universités catholiques, N° 4, brochure in-8°.

Journal d'hygiène, bulletin des Conseils d'hygiène et de salubrité, 1re année, N° 15.

Suites à Buffon : Coléoptères, tome XII, par MM. Lacordaire et Chapuis.

Eleventh report of the board of directors and officers of the California institution for the education, etc.

Report of exploitations, in 1873, of the Colorado by professor J.-W. Powell, brochure in-8°.

Report of the United-States geological survey of the territories, by F.-V. Hayden, tome IX et X, in-4°.

Annual report of the United-States geological and geographical survey of the territories, embracing Colorado and parts of adjacent terri tories, by F.-V. Hayden. Volume in-8°.

Catalogue of the publications of the United-States géological survey of the territories. Brochure in-8°

Recherches sur le terrain crétacé supérieur, de l'Angleterre et de l'Irlande ; thèse pour le doctorat ès-sciences naturelles, par M. Ch. Barrois, br. in-4°

Recherches sur les phénomènes de la digestion chez les Myriapodes de Belgique, par M. F. Plateau.

Note sur les phénomènes de la digestion chez la Blatte américaine, par M. F. Plateau.

Note sur une sécrétion propre aux Coléoptères dytiscides, par M. F. Plateau, br. in-8°

Procédé facile pour arrêter les hémorragies nasales, par le Dr Duvernet.

Maladies et hygiène des ouvriers travaillant à la fabrication des agglomérés de houille et de brai, par le docteur Manouvriez.

Deux observations de Tænia, par le docteur Manouvriez.

Ricerche elettro-dinamiche sulle rotazioni paleogeniche, par Francesco Orsoni.

Station agricole du Pas-de-Calais, compte-rendu des travaux de 1875, par M. Pagnoul.

Rapport sur la culture et le mode de vente des betteraves. Dunkerque, brochure in-8°.

Champ d'expérience de culture de betteraves, récolte de 1875, par la Société d'Agriculture de Compiègne, in-8°.

Compte-rendu du Congrès international agricole, tenu à Bordeaux les 24, 25, 26 et 27 mai 1876.

Concours général d'animaux gras, à Nevers, en 1876, brochure in-8°.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, au XIIe siècle, publié au nom de l'Académie d'Arras, par M. le chanoine Vandrival.

Le Président de Brosses, sa vie et ses ouvrages; thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris, par M. Henri Mamet.

Le pélerinage de saint Druon, à Sebourg, par M. Théodore Bernier, brochure in-8°, Mons, 1876.

Les fiefs du comte de Namur, publiés par M. Stanislas Bormans, 4e livraison.

La Perse et les Persans, Nasr-Eddin-Schah, le nouvel Iran et l'équilibre asiatique, par M. le comte de Croizier, br. in-8°.

Les Slaves du Sud, en Hongrie, par M. A. Hovelaque, br. in-8°.

Nouveau système du Monde, nouvelle édition, par A. F.

Brises bassiennes, par M. Augustin Pollet, volume in-12.

L'Art dentaire, par M. A. Préterre, numéros courants.

IV. — La Société a reçu les publications, parues en 1876, des Sociétés suivantes :

Amiens. — *Société des Antiquaires de Picardie.*

— *Société Linnéenne du Nord de la France.*

— *Société Industrielle.*

Amsterdam. — *Académie royale.*

Angers. — *Société académique de Maine-et-Loire*

Anvers. — *Société archéologique de Belgique.*

ARRAS. — *Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais.*
AUCH. — *Société d'Agriculture du Gers.* (Revue agricolé et horticole.)
AUXERRE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
BATAVIA. — *Société des sciences naturelles des Indes-Néerlandaises.*
BERLIN. — *Académie royale.*
BESANÇON. — *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
BÉZIERS. — *Société archéologique, scientifique et littéraire.*
BORDEAUX. — *Académie nationale des Sciences et des Arts.*
— *Société des sciences physiques et naturelles.*

BOSTON. — *Académie américaine des Arts et des Sciences.*
— *Société d'histoire naturelle.*
BOULOGNE-SUR-MER. — *Société académique.*
— *Société d'Agriculture.*

BREST. — *Société académique.*
BRUXELLES. — *Académie royale de Belgique.* (Mémoires, Bulletins, Biographie nationale.)
— *Société entomologique de Belgique.*
— *Société malacologique de Belgique.*

BUFFALO. — *Société d'histoire naturelle.*
CAEN. — *Académie.*
— *Société d'Agriculture et de Commerce.*
— *Société des Beaux-Arts.*

CAMBRAI. — *Comice agricole.*
CHALONS-SUR-MARNE. — *Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.*
— *Comice agricole:* (le Cultivateur de la Champagne).

CHAMBÉRY. — *Société centrale d'Agriculture.*
CHERBOURG. — *Société nationale des sciences naturelles.*
CLERMONT-FERRAND. — *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
COMPIÈGNE. — *Comice agricole:* l'Agronome praticien.
CONSTANTINE. — *Société archéologique.*
DOUAI. — *Société d'Agriculture, Sciences et Arts.* (Bulletin agricole.)
DUNKERQUE. — *Société Dunkerquoise, pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.*
— *Comité flamand de France.*

ÉDIMBOURG. — *Société royale.*
ELBEUF. — *Société Industrielle.*

ÉPINAL. — *Société d'émulation des Vosges.*

ÉVREUX. — *Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Eure.*

HARLEM. — *Société hollandaise des Sciences.* (Archives néerlandaises des Sciences exactes et naturelles. — Notice historique, et liste des publications depuis la fondation, en 1752.)

LAON. — *Société académique.*

LA ROCHELLE. — *Académie.*

LAUSANNE. — *Société vaudoise des Sciences naturelles.*

LE HAVRE. — *Société hâvraise d'études diverses.*

LE MANS. — *Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe.*

LILLE. — *Comice agricole.*

— *Société Industrielle du Nord de la France.*

— *Société centrale de Médecine du département du Nord.*

— *Société géologique du Nord de la France.*

— *Cercle horticole du Nord.*

— *Conseil central de Salubrité.*

LIMOGES. — *Société archéologique et historique du Limousin.*

LISIEUX. — *Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie.*

LONDRES. — *Société géologique.*

LONS-LE-SAULNIER. — *Société d'émulation du Jura.*

LYON. — *Société littéraire et historique.*

MACON. — *Académie.*

MARSEILLE. — *Société scientifique et industrielle.*

— *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

METZ. — *Académie.*

MÉZIÈRES. — *Comice agricole.* (Revue horticole et agricole de l'arrondissement de Mézières.)

MONTPELLIER. — *Académie des Sciences.*

MULHOUSE. — *Société Industrielle.*

MUNICH. — *Académie royale de Bavière.*

NAMUR. — *Société archéologique.*

NANTES. — *Société nantaise d'horticulture.*

NICE. — *Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.*

— *Société centrale d'Agriculture et d'Horticulture.*

NIMES. — *Société d'Agriculture du Gard.*

PARIS. — *Académie des Sciences.* (Comptes-rendus hebdomadaires).
— *Société centrale d'Horticulture de France.*
— *Société centrale d'Agriculture de France.*
— *Société protectrice des animaux.*
— *Société d'encouragement pour l'Industrie nationale*
— *Société de l'Instruction élémentaire.* (Journal d'éducation populaire.)
— *Société de Secours des Amis des Sciences.*
— *Société des Ingénieurs civils.*

PHILADELPHIE. — *Société américaine de Philosophie.*

POITIERS. — *Société académique.*
— *Société des Antiquaires de l'Ouest.*

RHEIMS. — *Académie.*
RIO-JANEIRO. — *Archivos do Museu national.*
ROME. — *Académie dei Lyncei.*
ROUEN. — *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*
— *Société des Amis des Sciences naturelles.*

SAINT-DIÉ. — *Comice agricole.*
SAINT-ÉTIENNE. — *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Belles-Lettres du département de la Loire.*
SAINT-QUENTIN. — *Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie.*
— *Société Industrielle.*

SAINT-OMER. — *Société des Antiquaires de la Morinie.*
SAINT-PÉTERSBOURG. — *Académie impériale.*
SÉMUR. — *Société des Sciences historiques et naturelles.*
STRASBOURG. — *Société des Sciences et Arts de la Basse-Alsace.*

TOULOUSE. — *Académie des Sciences.*
— *Société dAgriculture de la Haute-Garonne et de lAriége.* (Journal d'agriculture pratique pour le Midi de la France.)
— *Société d'Histoire naturelle.*
— *Société archéologique du Midi de la France.*

TOURNAI. — *Société historique et littéraire.*

TOURS. — *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Indre-et-Loire.*
— *Société médicale du département d'Indre-et-Loire.*

TROYES. — *Société académique de l'Aube.*

VALENCIENNES. — *Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.* (Revue agricole.)

VANNES. — *Société polymathique du Morbihan.*

VENISE. — *Institut royal vénitien.*

VERSAILLES. — *Société de l'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.*

VIENNE. — *Société impériale et royale de géologie.*

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME III DE LA 4e SÉRIE.

---

(1) M. T. signifie Membre titulaire.

SÉANCE SOLENNELLE DU 27 DÉCEMBRE 1874.

SÉANCE SOLENNELLE DU 31 DÉCEMBRE 1876.

ERRATUM. — La mention du mémoire suivant a été omise à la table du Tome II de la 4e série.

Lille, Imp. L. Danel.



